15, 2 vol
574
24

SCARRON INCONNU

ET

LES TYPES

DES

PERSONNAGES DU ROMAN COMIQUE

PAR

HENRI CHARDON

Ancien Élève de l'École des Chartes
Maire de Marolles-les-Braux
Ancien Conseiller général de la Sarthe
Ex-Président et Vice-Président de diverses Sociétés savantes
Officier d'Académie

AVEC PORTRAITS, PHOTOGRAVURES ET UNE SUITE DES TABLEAUX DU ROMAN D'APRÈS LE PEINTRE MANCEAU JEAN DE COULOM

TOME PREMIER

Ouvrage couronné par l'Académie française

PREMIÈRE PARTIE

SCARRON INCONNU

PARIS

CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 9, QUAI VOLTAIRE

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
Place des Grouas.

LE MANS
A. DE SAINT-DENIS
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place St-Nicolas.

1904

SCARRON INCONNU

ET

LES TYPES

DES

PERSONNAGES DU ROMAN COMIQUE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR SUR LE XVIIe SIÈCLE

La Troupe du Roman Comique dévoilée et les Comédiens de Campagne au XVIIe siècle, 1 vol. in-8° raisin, titre rouge et noir, 173 p. Paris, Champion, 1876. . . . . 4 fr.

Nouveaux documents sur la vie de Molière, M. de Modène. ses deux femmes et Madeleine Béjart. Paris, Picard, 1886, grand in-8°, 508 pages. . . . . 8 fr.

La Vie de Rotrou mieux connue. Documents inédits sur la société polie de son temps et la Querelle du Cid, grand in-8°, 268 pages. Paris, Picard, 1884 (épuisé).

Les Débuts au Mans de Marin Cureau de La Chambre et ses relations de famille, in-8°. Le Mans, Monnoyer. 2 fr.

Amateurs d'art et collectionneurs du XVIIe siècle. Les Frères Fréart de Chantelou, 1 vol. in-8° raisin. Le Mans. Monnoyer, 1867. . . . . 3 fr.

Une Lettre inédite de Saint-Simon, in-8°. . . . . 2 fr.

Le Sépulchre de la Cathédrale du Mans, in-8°. . 2 fr.

Étude historique sur la Sculpture dans le Maine au XVIIe siècle, in-8°. . . . . 2 fr.

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1903.

MICROFILMED BY

LP.71
C4716sc

SCARRON INCONNU

ET

LES TYPES

DES

PERSONNAGES DU ROMAN COMIQUE

PAR

HENRI CHARDON

Ancien Élève de l'École des Chartes
Maire de Marolles-les-Braux
Ancien Conseiller général de la Sarthe
Ex-Président et Vice-Président de diverses Sociétés savantes
Officier d'Académie

AVEC NOMBREUSES PHOTOGRAVURES

TOME PREMIER

PREMIÈRE PARTIE

SCARRON INCONNU

PARIS

CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 15, QUAI MALAQUAIS

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
Place des Grouas.

LE MANS
A. DE SAINT-DENIS
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place St-Nicolas.

1903

366282
9. S. 39.

MICROFORMED BY
PRESERVATION
SERVICES
JUL 15 1992
DATE

PQ
1919
Z5C5
t.1

PRÉFACE

On croit la vie de Scarron bien connue ; il n'en est rien. On peut même dire que, jusqu'à ces derniers temps, elle était restée complétement enveloppée d'obscurité. Seule la magistrale étude de M. de Boislisle, parue en 1893 et 1894 dans la *Revue des Questions historiques*, a porté la lumière sur de nombreux points de l'existence de l'auteur du *Virgile Travesti*. Il y a longtemps que j'avais moi-même projeté d'écrire la vie du poète cul-de-jatte ; j'en ai fait connaître quelques côtés dans la *Troupe du Roman comique dévoilée*, et dans les *Nouveaux Documents sur les Comédiens de Campagne*, etc. Mais, possédé du démon de la procrastination, éloigné de Paris, (le seul endroit où l'on puisse faire sa remonte de documents) n'y ayant pas trouvé, par suite d'une erreur, le contrat de mariage de Scarron et de Françoise d'Aubigné dont je connaissais l'existence et la date, abattu ensuite par la maladie qui, pendant de longues

années, m'a empêché de me livrer à aucun travail, je me suis laissé devancer dans la réalisation du désir que j'avais, depuis longtemps, de publier toute une série de documents nouveaux sur le premier mari de Mme de Maintenon. Le public y a gagné de voir mon travail remplacé par celui de M. de Boislisle, écrivain de premier ordre, dont personne n'admire plus que moi l'érudition, et dont j'ai mis moi-même l'obligeance à contribution en d'autres matières.

Cependant, malgré ce que M. de Boislisle a fait connaître avec tant de perspicacité, il reste encore bien des découvertes à faire sur différents points de la vie de l'auteur du *Roman Comique*, qu'il a laissés en dehors de son étude, c'est ce que j'appellerai le *côté manceau* de la vie de Scarron et c'est celui-là que je mettrai tout particulièrement en lumière.

Toutefois ce n'est pas une biographie *nouvelle* de Scarron que je me propose d'écrire. Le principal but de cette étude, c'est de révéler les origines mancelles du *Roman Comique* et de montrer que ce livre est un roman à clef; que Scarron a simplement mis en scène les personnes à côté desquelles il avait vécu dans le Maine ; de même que j'ai déjà montré qu'il avait dépeint les comédiens qu'il avait vus dans cette ville du Mans, Léandre et Angélique, c'est-à-dire Mouchaingre-Filandre et sa femme Angélique Meunier, comédiens de la troupe de M. le Prince.

J'ai déjà prouvé (1) qu'il avait mis en scène son

(1) Cf. *La Vie de Rotrou mieux connue*, p. 90 et suivantes, in-8. Picard, 1884.

Mécène, M. le comte de Belin, sous les traits du marquis d'Orsé. Je prouverai, dans cette nouvelle étude, qu'il en est de même de Ragotin, de M. de la Rappinière, de M. de la Garouffière, de la non pareille Bouvillon, de la tripotière de la Biche, du curé de Domfront, de l'abbesse d'Étival, etc. C'est au milieu d'eux qu'a vécu Scarron ; ce sont leurs points de contact avec lui, et leurs aventures qui ont donné lieu à leur introduction dans le roman du joyeux conteur ; de sorte que, roman de théâtre, roman de mœurs provinciales, le *Roman Comique* n'est pas autre chose qu'un roman réel, pour ne pas dire réaliste, dans lequel le malin Scarron a peint ce qu'il avait vu et ce qui s'est déroulé sous ses yeux.

C'est seulement plus de deux siècles et demi après la composition du livre, que l'érudition parvient à deviner le mot de cette énigme. La solution des énigmes historiques et littéraires m'a toujours tenté et j'espère avoir été cette fois assez heureux.

Chemin faisant, je dirai un mot des amis que Scarron avait au Mans et dont il a parlé dans ses œuvres : Rosteau, Costar, Louis des Malicottes, etc., et même de ses adversaires, qui se sont trouvés dans cette ville, tels que d'Ouville et Boisrobert. Enfin, et ce n'est pas le moindre intérêt de ce livre, je révélerai longuement quel est l'ami de Scarron qui a été son continuateur et qui est l'auteur de la troisième partie du *Roman Comique*, dite d'Offray. Ce n'est pas la partie la moins curieuse ni la moins neuve de cette étude, car j'y démontre que ce conti-

nuateur est encore l'auteur d'une œuvre restée anonyme, la vie d'un chanoine du Mans, contemporain de Scarron, le célèbre Costar. En un mot, je servirai aux lecteurs un gros plat d'inédit. Puisse ce plat être de leur goût, et ces découvertes me valoir une modeste place parmi les déchiffreurs d'énigmes littéraires.

SCARRON INCONNU

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE DE SCARRON

Introduction générale sur les rapports de Scarron avec le Maine. — La famille de Scarron. — Scarron « l'Apôtre » et Gabrielle Goguet. — Son enfance. — Scarron « domestique » de l'évêque du Mans. — Le baptême du 26 avril 1634. — Mme Bouvillon commère de Scarron. — L'hôte et l'hôtesse de Saint-Jacques. — Le voyage à Rome. — La table des évêques. — Les relations avec Maynard.

Le séjour de Scarron au Mans a donné naissance au *Roman Comique*. Malgré cette particularité intéressante pour les Manceaux, et pour l'histoire littéraire, on ne s'est guère préoccupé dans le Maine de rechercher la trace du gai conteur qui a immortalisé Ragotin et Monsieur de la Rappinière (1). Aussi la première partie de la vie de Scarron

(1) Je dois signaler cependant une notice de Renouard, *Annuaire de la Sarthe* de 1818, les notes fournies à Victor Fournel par M. Anjubault pour son édition du *Roman Comique*, parue dans la Bibliothèque Elzévirienne (1857), etc. A part cela tout le reste n'est guère qu'une vulgarisation de vieilles erreurs empruntées aux dictionnaires de Biographie ou aux Cours de Littérature. En 1849 la Société des Sciences et Arts de la Sarthe mit au concours une étude sur l'auteur du *Roman Comique*. Le travail manuscrit du seul habitant du Maine

est-elle restée aussi obscure que le *premier tome* de la vie de sa femme.

Il existe pourtant plus d'un vestige de son passage dans le Maine. Mais où faut-il aller les découvrir? En grande partie dans des documents auxquels on ne songerait pas tout d'abord, et qui ne sont guère familiers aux critiques littéraires, en quête de renseignements sur l'auteur du *Thyphon*, du *Roman Comique*, de la *Mazarinade*, des *Jodelets* et du *Virgile travesti*. C'est en effet, en feuilletant soit les registres de l'état civil, soit ceux des Insinuations ecclésiastiques, soit les délibérations du Chapitre de la cathédrale, qu'on peut se mettre sur la piste du séjour au Mans du premier mari de Madame de Maintenon. Scarron, Monsieur l'abbé Scarron, était bel et bien chanoine du Mans, tout comme Boisrobert et Maucroix étaient chanoines de Rouen et de Reims, comme Chapelain l'auteur de la *Pucelle*, le fut lui-même dans le Maine de la collégiale de Pruillé-l'Éguillé, comme le furent enfin la plupart des poètes et des gens de lettres d'alors (1). Chose peu surprenante en somme, surtout à cette époque où les canonicats étaient des bénéfices qui n'avaient pas charge d'âmes. Les lettrés, pourvu qu'ils fussent clercs, les obtenaient à titre de pension, pour augmenter le produit peu lucratif de leurs vers ou de leur érudition, tout comme ils obtiennent aujourd'hui des souscriptions du ministère ou un fauteuil de bibliothécaire à Compiègne où à Fontainebleau. Malheureusement Scarron s'en est tenu à son titre de chanoine, comme plus tard à son titre de mari. Il n'a pas plus desservi sa prébende, que si elle eut été située

qui prit part à ce concours, Victor Fourniols, n'est autre chose qu'une pure appréciation *littéraire* des œuvres de Scarron.

(1) Boileau lui-même se fit pourvoir en cour de Rome du prieuré simple de Saint-Paterne au diocèse de Beauvais, vacant par le décès de l'oncle de son amie Mlle de Bretouville et cela malgré les prétentions de l'évêque de Beauvais, qui en était le collateur.

in partibus infidelium. Il avait du goût pour les sinécures, et n'a laissé que des traces trop peu nombreuses de ses rares apparitions, parmi ses confrères, les chanoines de Saint-Julien.

Si peu fréquentes qu'elles soient, ces mentions des registres capitulaires, ont cependant l'avantage de servir de jalons, de mettre l'esprit en éveil, et sur la piste de nouveaux documents.

Ce sont elles qui m'ont guidé dans la recherche des nombreux renseignements inédits sur la vie de Scarron, son séjour et ses relations dans le Maine, que je communique aujourd'hui aux *curieux*, à ceux qui, voulant sortir des jugements de convention de l'ancienne rhétorique, ne se jugent en état d'étudier une œuvre littéraire qu'après avoir bien connu son auteur, afin de pouvoir, comme l'a dit Sainte-Beuve, revenir à l'homme l'œuvre à la main.

Jusqu'à ce jour on n'a jamais bien précisé comment, ni à quelle date l'Homère du Burlesque avait été amené à entrer en relations avec le Maine, sans y être rattaché par des liens de famille ou d'origine.

Sans parler de ceux qui ont nié que Scarron ait été chanoine, les uns, comme M. Cousin ont attribué à la protection de Mme d'Hautefort, revenue en cour en 1643, le bénéfice que le jeune poète obtint au Mans. Fournel et M. Anjubault se sont même ralliés à cette opinion, après avoir essayé de la rendre plus acceptable :

« C'est à cette dernière date (1643), disent-ils, que sa protectrice lui fit obtenir un bénéfice qui ne lui est point accordé, comme presque tout le monde l'a dit par M. de Lavardin *évêque du Mans ;* car le prédécesseur de M. de Lavardin sur ce siège épiscopal ne mourut que cinq ans après, le 16 mai 1648. Mais il n'en est pas moins vrai, qu'à cette date, l'abbé de Lavardin n'était pas étranger au Maine qu'il visitait souvent. »

Tout cela n'est qu'erreur. C'est bien Mgr de Beaumanoir

de Lavardin (non pas, il est vrai, le successeur de M. de La Ferté, mais son prédécesseur), qui gratifia Scarron d'un canonicat. Quant à l'abbé de Lavardin, il ne disposait alors d'aucun bénéfice ; quand il en obtenait à cette époque, il avait grand soin, de les garder pour lui-même, et de n'admettre que sous toutes réserves, son Mentor, Costar, au partage du gâteau.

Je passe sous silence les interrogations que se posent ces deux auteurs relativement à la prébende de Scarron : « De quelle nature était ce bénéfice et comment en jouit-il ? La question est difficile à éclaircir... » Ce n'est pas sur ce point qu'on rencontre des obscurités ; la difficulté n'est pas là.

Ces inexactitudes devaient d'autant moins se produire dans le Maine, que dès 1818, Renouard disait que Scarron avait pris possession d'un canonicat de la cathédrale du Mans en 1637, sans parler de la Beaumelle, qui rapporte à 1638 la fameuse mascarade apocryphe du pont de Pontlieue. C'est, Renouard en somme, qui s'est le plus approché de la vérité; car un des récents historiens du Maine, dom Piolin, se contente d'avancer que, dans les dernières années de la vie de Charles de Beaumanoir (mort en 1637), un canonicat de l'Église du Mans fut *promis* à Scarron, expression qui ne répond nullement à la réalité des faits. L'auteur de l'*Église du Mans*, savait mieux que personne qu'il y avait eu plus qu'une promesse, puisqu'il cite de nombreuses délibérations capitulaires où l'auteur du *Typhon* figure bel et bien en qualité de chanoine.

A côté de ces deux opinions qui rapportent à 1637 ou à 1643 l'arrivée de Scarron dans le Maine, vient s'en placer une troisième, qui, bien plus inexacte que toutes les autres, a régné trop longtemps en souveraine dans la plupart des livres.

Elle rapporte à 1646 la date à laquelle le jeune chanoine vint prendre possession, au Mans, de son canonicat. Émise par l'abbé Goujet, elle a été répétée par les *Cours* de litté-

rature, et par tous les dictionnaires de Biographie, la plus riche pépinière d'erreurs qu'il y ait dans les lettres, ainsi que je ne saurais me lasser de le répéter.

Eh bien, toutes ces dates sont erronées quant au point de départ du séjour de Scarron au Mans ! Si celle de Renouard se rapproche bien près de la vérité pour ce qui regarde la prise de possession du canonicat, elle n'en est pas moins entachée d'erreur relativement au commencement du séjour et à la venue du jeune poète dans le Maine. Ce n'est ni en 1646, ni en 1643, ni même en 1637, mais bien plusieurs années plus tôt, que le pays manceau a commencé à être habité et connu par le premier mari de Mademoiselle d'Aubigné.

Qu'on ne dise pas qu'il s'agit là de vétilles d'érudition, car les origines du *Roman Comique* sont précisément en cause. Pour rechercher avec chance de succès, les originaux ou les types que Scarron a peints dans ses tableaux si hauts en couleur, il faut avant tout savoir à quelle époque la Société du Maine a posé devant lui, à quelle époque il l'a fréquentée. Dire avec l'abbé Goujet que le séjour d'une troupe comique au Mans en 1646, alors que Scarron vint soit-disant y prendre possession de son canonicat, lui donna l'idée de son roman, c'est émettre une allégation contraire à toute vérité et à toute vraisemblance, ainsi que je l'ai fait connaître le premier dès 1876 dans la *Troupe du Roman Comique dévoilée*, où j'ai indiqué aussi la date de la prise de possession par Scarron de son canonicat (18 décembre 1636) (1).

On admettra sans peine qu'il est peu vraisemblable que c'est, après être devenu cul-de-jatte, après avoir été frappé d'immobilité et cloué à sa chaise depuis huit ans, que Scarron *a vu et fréquenté* les Manceaux, dépeints par lui

(1) Voir H. Chardon, la *Troupe du Roman Comique dévoilée*, in-8°. Paris, Champion, 1876, pp. 19 et suiv, et *passim*.

d'un pinceau si réaliste, qu'il *a vu et parcouru* ces grands chemins, ces tripots, ces hôtelleries du Maine qu'il a choisis comme théâtre des burlesques aventures de tous ses personnages.

Non, cela est contraire à toutes les présomptions et j'ajoute que cela n'est pas vrai. A partir de 1641, comme on le verra, Scarron est devenu presque étranger au Mans; dès 1638 il y avait été frappé de sa triste paralysie. C'est plus tôt donc qu'il faut aller le chercher dans les salons, sur les grands chemins, les places publiques, à la comédie, aux jeux de paume dans le Maine; c'est plus tôt qu'il *a dû vivre* avec les héros de son Roman; c'est plus tôt qu'il y *a vécu*. Avant de devenir cul-de-jatte en 1638, de prendre possession d'un canonicat à la fin de 1636, Scarron habitait déjà le Mans, c'est là qu'il a passé les années de cette belle jeunesse qu'il regrettait tant, et pendant lesquelles en brillant cavalier qu'il était alors, il a suivi les bals et les comédies, séduit peut-être par les beaux yeux de Mademoiselle de l'Étoile ou d'Angélique, et dédaignant les avances de Mme Bouvillon.

Avant d'en donner la preuve, je dois dire quelques mots de l'origine de Scarron, afin de montrer d'où il venait et quels étaient sa famille et son milieu.

Il était fils, on le sait, d'un conseiller de grand chambre au Parlement de Paris, Paul Scarron, reçu en 1598, et de Gabrielle Goguet. Il fut baptisé le 4 juillet 1610, paroisse Saint-Sulpice, et reçut le nom de Paul, comme son père, qualifié du nom de « Scarron l'apôtre ». Le tinrent sur les fonts, Alexandre d'Elbène, capitaine de cinquante hommes d'armes, premier maître d'hôtel de la Reine, et Marie d'Alligre, femme de Philippe de Béthune, gouverneur de Monsieur, frère unique du roi, et lieutenant de sa compagnie (1).

(1) *Dictionnaire de Jal*, première édition, p. 1106. — J'aurai plus

C'était un parrainage qui faisait assez bonne figure. Les Scarron, au reste, étaient eux-mêmes de bonne famille. On peut en juger par un extrait inédit de la *Généalogie d'Aumont*, par le sieur de Valles de Lyon, secrétaire ordinaire de la chambre du roi (1629) (1). Parlant de l'alliance de messire Anthoine d'Aumont de Rochebaron avec Catherine, fille unique de Michel-Antoine Scarron, sieur de Vaures, conseiller du roy en son conseil d'état et maître d'hôtel ordinaire de sa maison, le généalogiste dit à l'adresse de ce dernier à qui il dédie son œuvre :

« A ces alliances.... j'adjouteray maintenant votre maison des Scarrons, originaire de Piedmont (2) où ils ont dignement paru, puis se sont estendus en divers estats et provinces comme en la duché de Milan, où ils ont esté eslevez aux plus dignes charges et où l'on voit en plusieurs églises et monastères leurs armoiries. De là sont passez en la comté et ville de Genève, où de mesme ils ont flory plusieurs années, eslevez aux plus éminentes charges et honneurs. Puis sont venuz en la ville de Lyon, il y a plus de deux cents ans, où ils ont toujours esté tenuz et réputez pour maison d'honneur et d'ancienne noblesse. Aussy comme tels ils ont esté alliés aux plus honnêtes et honorables maisons mesme d'ancienne noblesse ; et de ceste branche, qui s'est habituée au dit Lyon, sont sortis plusieurs grands personnages, du nombre des quels ont esté conseillers en

d'une occasion de reparler de ce nom de d'Elbène, qu'on retrouve à la naissance et à la mort de Scarron.

(1) Manuscrit de l'Arsenal, F. Fr., 716. — Consulter aussi au Cabinet des Titres les divers manuscrits relatifs à la Généalogie des Scarrons.

(2) Dans une note sur Scarron, conseiller au parlement, seigneur de Vaujours et de Vaures, qui épousa une italienne, on lit en effet : « Il dit que ses ancêtres étaient originaires de Montcallieri et l'un d'eux gouverneur de cette ville. » (*Archives de la Bastille*, IV, 162.) — Les renseignements abondent sur les origines de la famille de Scarron et sur les premiers Scarron qui en France se fixèrent à Lyon. Il est facile à tout le monde de se les procurer.

ce célèbre et tant renommé parlement de Paris, comme il y en a encore aujourd'hui aulcuns conseillers au siège présidial du dit Lyon, quelques uns trésoriers généraux de France en la généralité dudit Lyon, et nous voyons maintenant révérend père en Dieu, Pierre Scarron, posséder la chaire épiscopale de l'évesché de Grenoble avec la réputation d'être très pieux, très digne et très docte prélat, après avoir esté conseiller au dit parlement de Paris. Et finalement nous vous voyons eslevez en estat et condition telle qu'il se peut dire qu'en vous reluit et renaist en ceste célèbre ville de Paris l'honneur et la splendeur de la maison des Scarron. »

Le généalogiste ajoute que les armes des Scarron « cimier d'azur à la bande contrebrestessée d'or, se voient peintes en des églises de la ville de Lyon, dans une vistre du fond de la nef de Saint-Paul, et une chapelle édifiée par Scarron de Vaures dans l'église des Pères religieux de l'ordre des Feuillants de Lyon. »

Le révérend père Nicolas de Dijon, qui prononça l'oraison funèbre de l'évêque de Grenoble Pierre Scarron, oncle du poète, et dont il vient d'être parlé, dit aussi (1) :

« Et c'est, Messieurs, dans le rang de ces illustres familles que je considère celle de messire Pierre Scarron, puisqu'il y a plus d'un siècle que trois cousins germains, estans sortis des estats de Piedmont et estans passez en France, furent pourveus par les voyes du mérite, de l'honneur et de la naissance, chacun d'un office de conseiller au parlement de Paris, dont l'un, qui s'appelait Jean Scarron, eut deux fils ; le premier fut Jean Scarron de Mandisne, qui fut pourveu d'un office de conseiller à la grand chambre et le second fut Pierre Scarron notre prélat,

(1) Voir *Le Pontife de la Justice* ou *Éloge funèbre de messire Pierre Scarron, évêque de Grenoble*, prononcé dans la cathédrale de Grenoble, le 15 février 1668, par le Révérend Père Nicolas de Dijon. Grenoble, 1668, in-4°, p. 12.

qui fut reçu à la survivance de la charge de M. son père » (1).

Les armes des Scarron, qui étaient d'azur à la bande contrebrestessée d'or, furent portées par le poète comme par les autres membres de la famille ; et la première fois que nous le rencontrerons au Mans nous le verrons prendre le titre d'écuyer et à sa mort celui de chevalier (2).

L'aisance pour les Scarron marchait de pair avec une noble extraction ; mais le conseiller Paul avait eu une nombreuse famille à élever. Sa première femme, Gabrielle Goguet, lui donna huit enfants, dont plusieurs il est vrai, moururent de fort bonne heure. Elle-même décéda le 10 septembre 1613.

On a peu parlé jusqu'à présent de la mère de l'auteur du *Roman Comique*. Gabrielle Goguet était issue d'une première union contractée par Jean Goguet, sieur de la Nouhette, élu à Fontenay, avec Marie Voysin de la Popellinière. Elle appartenait, on le voit, à une célèbre famille de robe poitevine « riche et bien posée et était nièce par sa mère de l'historien des guerres de religion, Lancelot Voysin de la Poppelinière » (3). Marie Goguet, femme de François Brisson, était fille de Jeanne Escotière, d'une famille protestante de Lusignan, seconde femme du grand-père du cul-de-jatte. La famille Goguet était encore représentée, il n'y a pas longtemps, par M. Goguet, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, et par son frère, notaire à La Roche-sur-Yon.

Le jeune Paul Scarron n'avait pas encore trois ans quand la mort de sa mère le rendit orphelin. Son père ne tarda pas à se remarier à Françoise de Plaix, « la plus plaidoyante

(1) Pierre fut reçu conseiller au Parlement en 1603.

(2) Voir aussi ce qu'il dit de son grand-père dans sa *Dédicace au Président de Bellièvre*. (*Œuvres de Scarron*, édition Bastien, VII, 47.)

(3) Voir Benjamin Fillon, *Un cousin de Paul Scarron*, 1871, in-8. Fontenay-le-Comte, pp. 6 et 10.

du monde », comme l'appelle plus tard son beau-fils. Cette belle-mère ne vit pas d'un bon œil les enfants du premier lit de son mari, qui, se laissant dominer par sa femme et la croyant en toutes choses, consentit, dit-on, à éloigner de lui son fils et à l'envoyer momentanément à Charleville où il passa deux ans.

Scarron, écrivant à Cabart de Villermont à la fin de sa vie lui dit : « En me parlant de Charleville vous me faites souvenir d'un lieu où j'ai passé ma treizième et quatorzième année. » (*Dernières Œuvres de Scarron*, 1720.) On a jamais dit quel était le degré de vérité de cette assertion. « Le bonhomme était peu capable d'ailleurs de diriger l'éducation de ses enfants et ne sut jamais s'il avait du bien ou non. La lettre qui l'exila au commencement de 1640 pour s'être opposé à la création de nouveaux offices parlait de son incontinence et de son incapacité à rendre la justice. Luy, pour répondre à cela, dit que ça esté chez le premier président qu'il a appris à boire. » (1)

Il ne faut pas s'étonner après cela que son fils, privé de plus de la direction maternelle, ait eu un penchant prononcé pour la bonne chère, le vin et la galanterie.

Scarron fait sur ce point sa confession en toute franchise ; il déclare qu'il a toujours été un peu gourmand, un peu paresseux, qu'il n'aimait pas à lire la Bible et n'était jamais « éguilleté ». En revanche il a toujours parlé de son père sur un ton relativement respectueux et de façon à prouver qu'il n'englobait pas le vieux conseiller dans les sentiments, très peu reconnaissants, qu'il nourissait à l'égard de sa marâtre. Segrais rapporte (2) que pendant sa jeunesse Scarron était allé à l'*Académie* avec plusieurs jeunes seigneurs d'un rang beaucoup au-dessus de lui, et qu'il était

(1) Lettre d'Henri Arnauld du 5 février 1640, citée dans les notes des *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Édition P. Paris, in-8°, t. VII, p. 41.

(2) *Segraisiana*, p. 130.

assez sensé pour reconnaître que son père avait eu tort de le mettre dans un endroit, où il y avait tant de jeunesse au-dessus de son rang. La seule vengeance qu'il tirât des procédés très peu paternels dont il avait été la victime, c'était de dire que « son père était le meilleur homme du monde, mais non pas le meilleur père (1) et qu'il avait vescu toute sa vie en philosophe et si l'on veut en philosophe cynique ».

C'était à l'Église que fut destiné Scarron. Peu importe le motif qui, d'après les usages du temps, et malgré ses goûts peu ecclésiastiques, comme ceux du futur cardinal de Retz, lui fit imposer cette vocation forcée, et en fit un clerc malgré lui.

Ce fut environ à l'âge de dix-neuf ans, vers 1629, qu'il fut *ensoutané*, comme il dit dans ces vers écrits en juin ou juillet 1643 (2) :

« ..... Depuis que robe je traîne
Je compte près d'une semaine
Quatre ou cinq mois et quatorze ans
Dont les cinq derniers plus plaisans. »

Mais si le petit collet, que Cosnac appelle le passeport obligé des hommes de lettres dans le grand monde (3) donnait entrée dans les salons et dans les ruelles, ce costume de bon ton ne suffisait pas à faire vivre celui qui le portait. Il fallait tâcher d'obtenir au plus vite une prébende, un prieuré, une abbaye. Dieu sait combien était ardente alors la chasse aux bénéfices ecclésiastiques et de quels moyens on usait pour arriver à l'emporter sur ses concurrents. Un des plus

(1) *Factum ou Requeste, ou tout ce qu'il vous plaira, pour Paul Scarron.*

(2) *Épitre à Mme de Hautefort, Œuvres*, Édition Bastien, t. VII, p. 139.

(3) *Mémoires de Cosnac*. Édition de 1856, in-8°, t. I, p. 151.

fréquents consistait à s'attacher à quelque riche évêque, ayant la disposition de nombreuses prébendes ou de prieurés bien rentés.

C'était l'habitude alors pour les prélats d'avoir auprès d'eux un gentilhomme de lettres. Beaucoup de jeunes gens de bonne famille se faisaient alors revêtir de la cléricature. On retrouve auprès de plusieurs prélats de jeunes lettrés, jouant le même rôle que Scarron et soupirant après des bénéfices.

On peut voir ce que dit l'auteur de *la Vie de Costar*, en parlant de ce *patelin*, comme dit Balzac, attaché au service de l'évêque d'Angers, Claude de Rueil, en qualité *d'homme de lettres* dès la nomination de cet évêque et de ce que fit celui-ci pour ce *domestique* qu'il aimait beaucoup. On sera dès lors moins surpris de voir l'abbé de Lavardin, prendre comme Mentor, pour lui donner des leçons de science et de sagesse et lui enseigner la théologie, le jeune Guérin de la Pinelière, l'auteur d'*Hippolyte*, le traducteur de *Médée*, personnage qui n'avait rien d'ecclésiastique.

Cette qualité *d'attaché* à la personne d'un évêque fut celle qui fut choisie pour Scarron et lui créa des liens avec le Maine.

L'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir, prélat grand seigneur, appartenant à l'illustre famille des Lavardin, qui occupait toutes les grandes charges de la province, aimait les lettres, les arts et les gens d'esprit (1). Régnier lui avait de bonne heure dédié sa huitième satire. Rien d'étonnant donc à ce qu'il ait attaché à sa personne, à sa maison, un jeune clerc de bonne famille, neveu d'un évêque, fils d'un

(1) Ce goût était quasi héréditaire dans sa famille. Sa tante Madeleine de Beaumanoir, femme d'Olivier de Feschal, dame de Poligny, protégeait les lettrés qui lui dédiaient leurs œuvres (entre autres, le poète Luc Percheron) et possédait un riche cabinet de manuscrits dont a parlé plus d'une fois Lacroix du Maine. Charles de Beaumanoir a été célébré en vers latins, par tous les poètes du Maine, Jean Portier, André de Clercq, les Jésuites de la Flèche, J. Boutier, etc.

conseiller au parlement, de bon ton, et d'un esprit aussi piquant et aussi vif que l'était Scarron. Aussi trouvons-nous le jeune abbé, peu de temps avant la mort de ce prélat, qualifié de *domestique* de Mgr de Beaumanoir, ce qui donne lieu de croire que c'est en cette qualité qu'il mit tout d'abord le pied dans le Maine.

La première fois qu'il se révèle à nous au Mans, c'est au commencement de 1634, sur les registres de l'état civil, source abondante de renseignements historiques dont rien n'égale la précision, et qu'on ne saurait trop consulter à l'exemple de Jal, et dont Beffara et Eudore Soulié ont tiré si bon parti pour l'histoire de Molière.

Toutefois il est probable qu'il était arrivé déjà dans cette province depuis quelque temps, (il y avait cinq ans qu'il portait le petit collet), puisqu'il y était déjà assez connu pour être choisi comme parrain.

Dans cet acte de baptême de la paroisse Saint-Vincent du Mans, *le 26 avril 1634*, *Paul Scarron*, ESCUIER, figure en effet comme parrain. Il tient sur les fonts Paul, fils de Bottu (le prénom est laissé en blanc) et de Loyse Le Roux, sa femme. La marraine est dite damoiselle Marguerite Ledivin, de la paroisse du Crucifix.

Chose curieuse ! les premières personnes avec lesquelles nous trouvons Scarron en rapport au Mans, au printemps de 1634, paraissent avoir été introduites toutes deux par lui dans son *Roman Comique*.

Le Bottu et sa femme Louise Le Roux, qui figurent dans l'acte du 26 avril 1634, paroisse Saint-Vincent, ont plus tard tenu une hôtellerie au Mans, l'auberge de l'Image de Saint-Jacques, paroisse Saint-Nicolas, qui a donné son nom à la rue actuelle de Saint-Jacques, placée au centre de la ville et une des plus connues de la cité.

Ils y furent d'abord installés comme locataires, puis ils l'acquirent de Julien Cheval et de ses enfants par acte du

17 juin 1659, devant Bouvier et Marin Drouet, notaires au Mans.

L'Image de Saint-Jacques était une des bonnes hôtelleries du Mans.

On la voit apparaître dès le commencement du XVIIe siècle (1). Elle devait correspondre à l'hôtel qui se nomme aujourd'hui Hôtel de Bretagne et dont la façade se prolongeait alors jusqu'à la rue Saint-Jacques (2).

Le nom de Bottu se révèle dans ce quartier de la ville en 1640. Le 6 septembre 1640 a lieu, paroisse Saint-Nicolas, le baptême de Paul Bottu, fils d'Édouard et de Louise Le Roux, se femme (3). C'étaient les parents de l'enfant dont Scarron avait été parrain en 1634.

Ce fut à leur hôtellerie, qu'allèrent loger les comédiens après avoir quitté le tripot de la Biche. Ce fut là que les conduisit La Rappinière, qui logeait en face. Le lieutenant de prévôt, après son mariage en 1628, était allé en effet loger paroisse Saint-Nicolas, dans la maison appartenant à sa femme du chef de ses parents. Ce n'est que bien plus tard qu'il alla demeurer paroisse Saint-Pierre-l'Enterré.

(1) Voir Archives de la Sarthe, Déclaration au domaine du roi, p. 108 v°, 1603, « rue tendant de l'hôtel Saint-Jacques au *Morier* » ; id. p. 106, p. 91 v°, « rue tendant de l'Image Saint-Jacques à la Couture », appelée Saint-Martin (autrement la rue de Paris) ; 1620, p. 129 v°, hôtellerie de Saint-Jacques. Il y avait de nombreuses hôtelleries dans ce quartier : l'hôtel des Quatre-Vents, anciennement hôtellerie des Trois-Rois, au carrefour des Quatre-Vents, l'hôtel du Pot-d'Étain, l'hôtel de l'Image Saint-Martin, l'hôtellerie de Saint-Denis, la Tête-Noire. En 1625, lors de l'entrée de Louis XIII au Mans, l'hôte de Saint-Jacques se nommait Favery.

(2) On ne voit apparaître l'hôtel de Bretagne que fort avant dans le XVIIIe siècle, *ut suprà* f° 338, « maisons qui sont sur le circuit de l'hôtellerie de l'hôtel de Bretagne, à commencer par la première maison à aller du côté droit à l'abbaye de la Couture » ; ibidem, f° 354.

(3) Demoiselle Marie Le Roux, même paroisse, est marraine le 10 janvier 1641 de Marie, fille de noble Raoul Le Roux et de Marie Dupont, avec noble Thomas, conseiller. Le 9 octobre 1646 elle avait tenu sur les fonts une fille d'Olivier Richer, avocat.

Ce fut dans ce quartier que le vit Scarron, ainsi que ses anciennes connaissances de la paroisse Saint-Vincent. C'est dans l'hôtellerie de Saint-Jacques qu'eut lieu le fameux combat de nuit « des sept pénitents blancs », où les comédiens et les gens de l'auberge se livrèrent dans l'ombre à une rixe, qui n'avait rien d'homérique, où l'hôtesse, « qui avait la tête nue et les cheveux courts », mordit cruellement Le Destin, et où une grosse servante, que ce dernier avait troussée, reçut plus de cent claques ailleurs que sur le visage.... Vous m'entendez bien (1). C'est là, chez Edouard Bottu et sa femme, qu'ont eu lieu toutes les aventures d'Angélique, de Mademoiselle de l'Etoile, la chute de Ragotin dans l'escalier et toutes ses autres mésaventures.

Le 11 septembre 1665 Edouard Bottu, sieur de Saint-Jacques, demeurant paroisse Saint-Nicolas, dicta au notaire Marin Drouet, son testament, par lequel il nommait pour son exécuteur testamentaire le docteur en médecine Noël-Eustache Péan, un des personnages les mieux notés du Mans, ce qui indique quel rang occupaient alors, dans les villes, ceux qui tenaient les grandes hôtelleries (2).

(1) Voir *Roman Comique*, livre I, chapitre XII, pp. 97 et suivantes.

(2) Bottu ne tardait pas à décéder le 15 septembre ; le même notaire dressait l'inventaire des meubles et effets laissés par le défunt en l'hôtellerie de Saint-Jacques, en présence de ses enfants : Louis Bottu, prêtre, aumônier de l'évêque, plus tard, curé de Chantrigné, Claude et Marie Bottu, ses filles majeures, Pierre Bottu, leur frère, mineur.

On trouva dans la salle basse :

Sept petits tableaux de figures de papes, que son fils, le prêtre, dit lui avoir été données. Un autre grand tableau de saint Pierre, faisant pénitence, peint à l'huile appartenant au même fils du défunt. Un autre tableau de la Madeleine, peint à la détrempe. Un autre tableau peint à l'huile, représentant Notre-Seigneur et la Vierge à my corps.

Dans la chambre rouge, un mobilier qui nous fait connaître ce qui meublait alors les hôtelleries du temps.

Trois lits composés de courtepointes, ciels et entours de sarge rouge, passements avec frange de laine. Une table longue à qua-

Les malins pourraient même dire que cet acte de baptême de 1634 présente encore un bien plus grand intérêt, parce qu'il semble montrer, dès les premiers temps de son séjour au Mans, Scarron en rapports avec Madame Bouvillon et l'ayant pour commère. Madame Bouvillon s'appelait bien, en effet, de son vrai nom Marguerite Le Divin ; mais, dans l'acte de baptême du 26 avril 1634, elle est dite « Marguerite Le Divin, *du Crucifix* ». Or l'héroïne du *Roman Comique* habitait une autre paroisse, ainsi qu'on le montrera plus loin tout au long. Il est vrai qu'on ne voit pas de Marguerite Le Divin habiter paroisse du Crucifix, où l'on ne trouve qu'une jeune parente de Marguerite, Marie Le Divin. Il peut donc y avoir eu une erreur dans la rédaction de l'acte, d'autant plus que l'âge de la jeune Marie cadre mieux avec celui de son compère Scarron ; — mais tant que la lumière ne sera pas plus pleinement faite, il sera permis de rester dans le doute. Les malins pourraient donc bien n'avoir pas tort de croire qu'il s'agit bel et bien de Madame

torze piliers avec tapis de Bergame. Une tapisserie de Bergame. Un tableau du Crucifix peint à l'huile. Trois fauteuils et six chaises, couverts de sarge rouge.

Dans la chambre verte :

Trois lits..... avec les entours de sarge verte passementés et garnis de frange de laine. Une tapisserie de Bergame et huit pièces, tant grandes que petites.

Dans la chambre bleue :

Un lit.... avec une courtepointe et entour de sarge bleue, relevé de soie. Six chaises et deux fauteuils couverts et garnis de pareille étoffe que le lit.

Dans la chambre grise :

Un lit.... avec une courtepointe et entour de lit, de drap de Carcassonne, garni de frange d'or et argent fin, et les sièges pareils.

Le 16 octobre 1671 les enfants Bottu vendirent ladite maison, hôtellerie et dépendances, où pendait pour enseigne l'image Saint-Jacques, paroisse Saint-Nicolas, pour 6000 livres, à Pierre Boulay, marchand, messager du Mans à Tours et à Catherine Loiseau, sa femme, demeurant paroisse de la Couture. L'hôte de l'hôtellerie de Saint-Jacques était alors Louis Le Clerc. Voir *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, t. II, pp. 73-75.

Bouvillon et que Scarron a voulu se moquer d'une commère, trop mûre pour lui, en l'immortalisant à jamais, sous les ridicules sans nombre de « la grosse sensuelle ».

Quoi qu'il en soit, voici la présence de Scarron établie au Mans, dès sa vingt-quatrième année, dès les premiers mois de 1634, c'est-à-dire longtemps avant qu'il y fut pourvu d'un canonicat, et beaucoup plus tôt, surtout, qu'on ne l'a cru jusqu'à ce jour. On peut même présumer qu'elle a précédé de quelques années la date ainsi révélée par les actes de l'état civil ; Scarron devait sans doute être connu au Mans depuis quelques années déjà, pour avoir pu s'y créer des relations et être admis aux honneurs du parrainage.

Le Maine d'ailleurs était familier au père de Scarron. Le 28 octobre 1634, le Chapitre de la cathédrale commet Messieurs les Commissaires de la Fabrique pour aller saluer M. Scarron, conseiller au parlement, qui arrivait en la ville, et lui offrir le pain et le vin, comme il était d'usage pour toutes les personnes d'importance. N'était le renseignement fourni par les registres de baptêmes de Saint-Vincent, on eut pu supposer que c'était ce voyage de 1634 qui avait créé des liens d'attache entre le fils du conseiller au parlement et Mr l'évêque du Mans, alors qu'il ne fit que les *resserrer*, en contribuant à la fortune du jeune poète (1).

(1) En 1604 et 1605 le conseiller Paul Scarron était de plus commissaire pour la réformation des hôpitaux en France. Ce n'est même pas la première fois qu'on rencontre le nom de Scarron dans l'histoire du Maine. Au commencement de 1581, on lit dans le registre des conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour du Mans, que le procureur général du chapitre enverra *suas honestas buginas* à M. Scarron, conseiller au parlement de Paris. *Archives de la Sarthe*, G. 483. — Titon du Tillet, dont on a négligé de relever les assertions, s'est très approché de la vérité en disant : « Son père était conseiller au parlement et obtint pour lui un canonicat à la cathédrale du Mans ; quelque temps après avoir pris possession de son canonicat, il tomba tout à coup, après une débauche, dans une espèce de paralysie à l'âge de 27 ans (1637) et demeura pendant quelques années perclus de ses membres. Il vint à Paris où il s'établit. » *Le Parnasse français*, in-fo, 1732, I, 261.

Un autre trait d'union entre les Scarron et Mgr de Beaumanoir, indépendamment de la bonne situation de leur famille, résultait d'ailleurs de la qualité d'évêque de Pierre Scarron. Cet oncle du jeune poète, ce frère du conseiller, Scarron « la grande barbe, la barbe in-folio », comme on l'appelait, était pourvu de l'évêché de Grenoble. Après avoir été conseiller au parlement, aumônier ordinaire du roi, chanoine et secrétaire de l'église de Lyon, prieur de Bezay, il avait été nommé évêque de Grenoble le dernier jour de juin 1620.

C'était un des prélats les plus distingués du clergé de France et qui devait être bien connu de l'évêque du Mans (1).

Nous trouvons même, quelques mois après les dates que nous venons de citer, les deux prélats, presqu'à la même époque, ensemble en Italie. A la fin de 1634, le roi fit choix de l'évêque de Grenoble, qui avait déjà été chargé, en Italie, de négociations du cardinal, pour aller à Notre-Dame de Lorette, à *la Casa Santa*, et y fonder une messe en accomplissement d'un vœu fait par Sa Majesté (2).

Presqu'à la même date, deux mois plus tard environ, partait pour Rome une autre ambassade de prélats plus nombreuse, et envoyée en Italie dans un but tout politique. Elle avait à sa tête l'archevêque de Lyon, Richelieu, le

(1) Voir *Recueil des Harangues faites par messire Pierre Scarron, évêque et prince de Grenoble, président perpétuel des États de Dauphiné.* Paris, Targa, 1634, in-8°; *Le pontife de la justice ou éloge funèbre de Messire Pierre Scarron, évêque de Grenoble, prononcé dans la cathédrale de Grenoble, le 15 février 1668, par le Révérend père Nicolas de Dijon.* Grenoble, 1668, in-4°. — L'évêque Scarron est de plus cité comme un des principaux *curieux* de son temps par Pierre Borel, *Antiquitez de Castres*, 1649; dom Jacob, *Traicté des plus belles Bibliothèques* et l'anonyme reproduit par M. Bonnaffé, *Les Collectionneurs de l'ancienne France*, 1873, p. 96.

(2) Voir *Gazette de France* du 9 décembre 1634, citée par Jal, *Dictionnaire*, p. 1106.

frère du cardinal-duc, accompagné de l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir et de l'évêque d'Alby, de la maison du Lude.

Le jeune abbé Scarron fut du voyage avec l'évêque, auquel il était attaché. L'esprit du futur auteur du *Virgile travesti* devait faire assez bonne figure à la table de tous ces évêques grands seigneurs. Il dut plus d'une fois les divertir par sa gaieté et ses inépuisables saillies. Scarron, au reste, n'était pas le seul poète de France qui se trouvait alors à Rome, en même temps que cette ambassade d'élite ; il en était d'autres à ses côtés, qui pouvaient faire assaut avec lui de verve et de gourmandise.

Nous avons quelques renseignements sur la salle à manger des évêques français, grâce aux nombreuses lettres que Maynard, parti pour Rome avec notre ambassadeur, M. de Noailles, écrivait alors à ses amis de France, et surtout à son cher maître de Flotte, comme lui si sensible aux plaisirs de la bonne chère et à la saveur des vins de France,

« A Flotte, le vieux esclave
De ce Dieu qui s'ayme mieux
Sous la voûte d'une cave
Que sur le plus beau des cieux » (1).

Le poète gourmand ne tarit pas d'éloges sur les mérites des soupers et des vins du cardinal de Lyon et de ses compagnons d'ambassade, qui lui aident à chasser sa mélancolie. « Ce n'est pas, écrit-il à Flotte (2), que l'absence des bisques me rende mélancolique. Je vous jure qu'elles paroissent magnifiquement sur les tables de nos prélats françois et que Mrs du Mans et d'Alby ont des cuisiniers, qui montrent aux tristes cardinaux d'Italie l'art des sauces

(1) *Œuvres* de Maynard. Courbé, 1656, p. 277.
(2) *Œuvres* de Maynard, p. 133.

et des bons ragoûts ». Le cardinal de Lyon faisait venir les meilleurs vins de la Bourgogne : « Il est ravi, disait Maynard, s'adressant toujours à son ami, de les voir avaler à des gosiers faits comme le vôtre et le mien ».

Le vieux gourmet garda toujours la mémoire de ces dîners et plus tard, quand il dédiait à Mgr l'éminentissime Cardinal de Lyon, son sonnet « *Alphonse, que mon cœur a toujours admiré* » (1), il exprimait la reconnaissance de son estomac. Les gentilshommes Romains venaient aussi, paraît-il, faire honneur, plus que de raison, aux bons vins de France, chez M. le cardinal dont la cour étalait ce que Maynard appelle « la liberté française » (2).

Indépendamment des prélats, la colonie d'outre monts comptait alors des illustrations de plus d'un genre. Outre l'ambassadeur, on y voyait le maréchal de Toiras, le maréchal d'Estrées, M. des Marets, le chevalier de Souvré, M. de Vieux-Pont, et des jeunes abbés destinés à la célébrité, tels que l'abbé de Lavardin, le neveu de Charles de Beaumanoir, et l'abbé de La Ferté, destiné lui aussi à devenir évêque du Mans (3). Ces voyages en Italie faisaient pour ainsi dire partie de l'éducation des jeunes gentils-

(1) *Œuvres* de Maynard, p. 352.

(2) Ce faste des évêques de France à Rome était une tradition quasi nationale. On n'a besoin, pour s'en convaincre, que de se rappeler « *La Sciomachie* et Festins faits à Rome au palais de mon Seigneur révérendissime cardinal Du Bellay..... par M. François Rabelais, docteur en médecine. A Lyon, par Sébastien Grýphius M. D. XLIX, petit in-8° de 31 pages chiffrées ».

Il s'agit encore là d'un évêque du Mans qui a pour sècrétaire un fameux lettré, pourvu un instant d'un bénéfice dans le Maine. Rabelais fut en effet pourvu de la cure de Saint-Christophe-du-Jambet, dont il fit sa démission, ainsi que de la cure de Meudon, en faveur du chanoine Jean Moreau, vicaire général du cardinal du Bellay. Voir *Œuvres de Rabelais*, édition Burgaud des Marets et Rathery, t. I, pp. XLIV et suivantes. — Cf. aussi H. Chardon, *Rabelais, curé de Saint-Christophe-du-Jambet*, 1879, in-8.

(3) *Oraison funèbre d'Emery de La Ferté*, par de La Barre, jésuite. Le Mans, Hierôme Olivier, 1648, p. 9.

hommes et des abbés de cour, sans parler des artistes et des gens de lettres, pour lesquels Rome a toujours été comme une seconde patrie. Vers la même époque on y vit l'abbé de Gondi, le futur cardinal de Retz, Tallemant des Réaux, Boisrobert, Saint-Amand, etc.

Scarron devait se plaire dans la société des beaux esprits, et des gais convives qui se trouvaient à Rome. C'est alors qu'il connut le Poussin, et qu'il commença à entretenir avec lui des relations motivées par son goût pour la peinture.

Plus tard, en souvenir de cette rencontre le grand peintre, qui avait cependant un profond dédain pour le burlesque et les parodies, lui enverra, sur sa demande, une de ses belles œuvres, *le Ravissement de saint Paul.*

En parlant de cet envoi au meilleur de ses amis, au célèbre amateur d'art manceau, Paul Fréart de Chantelou (1), il appelait Scarron un compatriote de ce dernier ; ce qui indique bien que, lors de son voyage à Rome, attaché qu'il était à la maison de l'évêque, Scarron avait passé dès lors aux yeux du Poussin, comme un Manceau, sinon d'origine, au moins d'adoption.

La société de Maynard était aussi trop du goût du jeune abbé pour qu'il ne s'empressât pas de la cultiver. Ces relations avec le disciple de Malherbe, bonnes sous le rapport poétique, valaient moins à d'autres égards. La fréquentation du collaborateur du *Parnasse satyrique*, et de l'auteur des *Priapées*, n'était pas une école de plaisirs innocents. Le vieux débauché sut apprécier l'esprit de son jeune ami et lui inspirer le goût des chansons à boire. Quelques années après son retour en France, il lui écrivait : « Je suis dans

(1) Voir H. Chardon, *Amateurs d'art manceaux, Les frères Fréart de Chantelou.* J'ai dit qu'un des frères Fréart avait pu lui aussi faire partie de ce voyage ; mais Scarron dut connaître cette famille au Mans plus à loisir qu'à Rome. Poussin ne fut pas le seul artiste avec lequel il fut en relations. On sait qu'il fut assez étroitement lié avec Mignard, qu'il dut connaître alors en Italie.

la frayeur toutes les fois que l'ordinaire passe sans m'apporter quelque petite preuve de votre souvenir. Notre amitié contractée dans Rome vous donne-t-elle de la peine ? Ne voulez-vous pas me faire lire quelqu'une de vos pièces burlesques ? Chacun dit que vous vous êtes surmonté en la dernière, qui est la *Requête à son Éminence* » (1).

Ce fut Maynard aussi qui le mit en rapport avec le roi des buveurs, son ami de Flotte, que Scarron devait célébrer en des vers bien en rapport avec le personnage :

« Grand Flotte, de qui les entrailles
Ne s'ouvrent qu'aux friands morceaux,
Sans qui les festins les plus beaux
Sont tristes comme funérailles,
Fronce ton grand nez aquilin,
Toi dont le rot est un tonnerre, etc. » (2).

Croirait-on que certains commentateurs de Scarron ont vu, dans cette rouge trogne sentant le vin et le cabaret, le frère, voire même le père de Mlle d'Hautefort ? Hélas cette race est sans pitié et sans vergogne et dépose partout ses erreurs, au risque de profaner les plus beaux noms de notre histoire.

C'est à l'ami de Maynard tout simplement que s'adressait

(1) Maynard cite comme « la dernière » celle qui a été la première imprimée. Cela prouve que d'autres pièces burlesques manuscrites l'avaient précédée, (Légende, Epithalame, etc.) Lettre CCLXXXIV, p. 869. Cette requête est du dernier jour d'octobre 1642. On sait qu'on trouve des vers de Scarron en tête des épitres et des poésies de Maynard. — Il parle aussi de sa rencontre à Rome avec ce poète dans sa dédicace au président de Bellièvre. « Le poète Maynard vint publier vos louanges dans la ville [de Rome] où j'étois alors. »

(2) *Œuvres de Scarron,* VII, édition Bastien, p. 311. — Flotte mourut en 1649. Colletet le gratifia d'une épitaphe où il lui fit dire :

« *Les plus riches enfants de la joie et des ris*
M'avaient nommé le roi des goinfres de Paris. »

Scarron, et l'on voit quels étaient les allures et le genre de vie des amis du président du présidial d'Aurillac.

Le jeune protégé de Mgr de Beaumanoir était cependant autorisé par des exemples venus de haut à se permettre la société du « Martial français ». Maynard entretenait des relations avec le cardinal Bentivoglio. Le pape Urbain VIII, Mathieu Barberini poète lui-même, qui déjà en 1630, avait fait un charmant accueil à Boisrobert, lui commandait des odes, et lui donnait un exemplaire de ses poésies latines. Nos évêques se plaisaient aussi à entendre ses vers : « Voici, dit-il, un quatrin qui m'est échappé en soupant avec nos prélats français :

« Avant que d'être ton amant
J'estois un homme si charmant,
Que pour un fil de mes cheveux
Les vestales rompaient leurs vœux. »

Maynard débitait aussi en prose, à leur table, des histoires assez gauloises, quoique le fond en fut emprunté à l'Italie, et amusait ses hôtes en leur racontant comment les maris de Rome prenaient vacances de leurs femmes et leur imposaient un carême forcé pendant la canicule : « Les prélats françois qui sont icy et moy en avons ri de bon cœur, je parle de Mrs d'Alby et du Mans ». Le cardinal de Lyon, prélat qui se laissait assez facilement approcher, aimant le badinage et les mascarades, cerveau même un peu fêlé, s'il faut en croire cette mauvaise langue de Tallemant, ne devait pas non plus froncer le sourcil en entendant les gais propos des poètes ses convives (1). Scarron le donne à entendre quand plus tard il écrivait au surintendant Fouquet : « Je vous dirais tout ce qui me

(1) Tallemant, II, 185. Voir *contrà : La Vie du cardinal de Lyon,* par l'abbé de Pure, 1653, in-12.

viendrait à la tête, toutefois, après vous en avoir demandé la permission, telle que me la donnait feu le cardinal de Lyon. » (1)

Le jeune abbé fut sans doute plus sensible à cette vie douce, facile et plantureuse, qu'il ne fut impressionné par le grand spectacle de Rome. Le peu qu'il en dit dans ses vers montre qu'il resta froid devant le Colisée, comme devant Saint-Pierre (2). Il eut cependant le bon esprit de ne pas tourner Rome en ridicule et de ne pas la profaner par ses parodies burlesques, réserve que ne sut point garder son devancier et son maître en poésie Saint-Amant. Loin de se complaire et de s'échauffer au spectacle du beau et du sublime, l'imagination de Scarron, dès sa jeunesse, aimait plutôt à saisir le côté comique des choses. Il ne cherchait en tout que l'amusement, sans doute par goût naturel, mais peut-être aussi pour divertir les autres, ce qui était sa charge à la table de ces prélats grands seigneurs et y motivait sa présence. Plus tard il répétait qu'il s'acquittait en tout bien, tout honneur de sa charge de malade de la reine ; dès lors il remplissait avec autant de succès sa fonction d'amuseur et faisait éclore, sur toutes les lèvres, le rire et la gaieté. — On pourrait aussi rechercher dans le *Roman Comique,* au milieu des aventures à Rome de Mademoiselle de l'Etoile et de Destin, ce que Scarron a pu y introduire de ses souvenirs personnels.

Cette ambassade dura trop peu de temps au gré de Scarron. L'évêque de Beaumanoir rentrait au Mans le 7 octobre 1635, après huit mois d'absence (3), ramenant avec lui son protégé qui lui avait peut-être, parfois, servi de se-

(1) Il dit en parlant de Retz et de l'archevêque de Lyon : « Je puis me vanter qu'entre ces deux Éminences, j'ai triomphé de la morgue et du sérieux que donne le chapeau de cardinal. »

(2) Cf. *Œuvres de Scarron,* VII, p. 71, (Épitre à M. Deslandes-Payen) et 330 (Sonnet).

(3) Voir dans les *Ébats d'innocens loisirs de Rousseau*, 1637, p. 79, Harangue à Mr l'Évesque du Mans à son retour d'Italie.

crétaire improvisé pendant le voyage et put nourrir l'espoir de devenir son secrétaire en titre, comme plus tard un autre poète, Mathieu de Montreuil, devint celui de Cosnac, évêque de Valence (1).

Il n'avait pris le petit collet que pour avoir des bénéfices ; et se plaignait plus tard d'avoir été longtemps sans en obtenir. Il écrivait, à la fin de 1649 ou au commencement de 1650, à l'abbé de Lavardin, Philibert de Beaumanoir, devenu évêque du Mans : « Vous devriez bien me donner une autre prébende, quand ce ne serait que pour me réacquitter du temps que j'ai perdu à me fier aux promesses de feu votre oncle, d'heureuse mémoire et de peu de parole. » Il espérait, en effet, tirer un prompt parti de sa vocation poétique, comme il le donne à entendre en disant :

« J'ay veu qu'il n'y avoit pas un Poète qui ne tirast mille belles conséquences, pour sa fortune, de celle des Abbez Des Portes et de Boisrobert et autres Confrères en Apollon, prélatifiez pour leurs bonnes et belles œuvres. La pension de six cens livres les faisoit aller vestus honnestement ; ils se poudroient avec profusion, comme font aujourd'hui les plus déterminez godelureaux.... » (2).

Ni sa fréquentation intime de l'évêque, ni les prières de son père, qui dut avoir soin d'entretenir les bonnes dispositions du prélat grand seigneur, Charles de Beaumanoir, envers le jeune écuyer son fils, lors de son voyage au Mans à la fin de 1634, n'avaient pu faire obtenir un bénéfice à Scarron, quand une vacance se produisit dans le chapitre de Saint-Julien, ce qui permit enfin au prélat de pourvoir son protégé d'un canonicat.

(1) Scarron rapporta aussi de ce voyage d'Italie le nom de Roquebrune, dont il affubla le poète de la troupe comique du *Roman*, et qui est celui de deux villes de la Rivière de Gênes.

(2) Voir la dédicace *A très honneste et très divertissante chienne, dame Guillemette, petite levrette de ma sœur.*

CHAPITRE II

LE CANONICAT ET LA MALADIE DE SCARRON.

Canonicat accordé à Scarron le 18 décembre 1636. — Collation et prise de possession. — Mort de l'évêque. — Espérances à vau l'eau. La prébende disputée. — Procès avec Melot, qui appelle Scarron « *domestique de l'évêque* ». — Fin du procès le 14 janvier 1640. — Mort de Louis XIII et du père de Scarron. — Maladie du poëte. — Légende inventée par La Baumelle. — Le *canard* de Pontlieue. — Les dires des contemporains sur la maladie de Scarron. — Du rôle de la Ménardière. — Opinion de Scarron sur son compte, sur Guénault et sur les médecins. — La pièce en vers : *Les médecins au XVIIe siècle.* — Opinions des médecins d'aujourd'hui sur la nature de la maladie de Scarron. — Ce qu'en dit le poète à sa garde-malade. — Date du début de la maladie.

Le 13 octobre 1590, en pleine lutte des ligueurs et d'Henri IV, auquel les chanoines du Mans ne prodiguaient pas leurs sympathies, François Melot, qui tenait de l'évêque de Rambouillet les lettres de provision de sa prébende, s'était présenté au chapitre pour occuper la place de feu M. Brouart. On lui avait répondu que la place était prise et déjà remplie.

Melot, s'était d'abord inutilement pourvu devant le sénéchal du Maine ; il obtint ensuite du Parlement un arrêt portant que « attendu que le sieur Connerays, docteur en Sorbonne, qui occupait la prébende de feu M. Brouart, avait porté les armes à Paris contre le roy », le chapitre du Mans recevrait Melot dans sa prébende, sous peine de saisie de son temporel et qu'en cas de refus des chanoines, leur

nouveau collègue serait installé par le sénéchal ou son lieutenant.

L'arrêt du Parlement avait été inséré le 2 mars 1591 dans les registres capitulaires. Le chapitre dut s'incliner devant ces singulières menaces (1), mais ne renonça pas à ses mauvaises dispositions à l'égard de l'intrus.

Aussi, à ce procès, d'autres en foule avaient-ils perpétuellement succédé à propos de tout, à propos de l'archidiaconat de Château-du-Loir, dont Melot fut aussi pourvu par arrêt du parlement, à propos de sa stalle, de sa *rigoureuse*, de son logement, etc. En 1627, ses confrères, qui l'accusaient d'avoir fait écrire, après la fin d'une séance, une conclusion pour *sa liberté*, le privaient de l'entrée du chapitre, de la perception du pain pendant un mois, et l'obligeaient à restituer les distributions qu'il avait indûment touchées. Dans le cours de sa longue carrière canoniale il eut des débats avec tout le monde, non seulement avec des confrères, mais avec l'évêque de Beaumanoir (2).

(1) Il fut aussi installé par une sorte de violence dans la dignité d'archidiacre de Château-du-Loir. On le voit par les protestations de M. Crenier, archidiacre de Château-du-Loir, qui voulait aussi se mettre en possession de cet archidiaconé. Melot y fut mis le 20 janvier 1592, et se fit plus tard maintenir avec les autres archidiacres dans le droit de déport, par arrêt du Parlement du 10 septembre 1605 ; il fit aussi beaucoup de difficultés pour les droits de double réception (31 août et 2 septembre 1592). Examiné et reçu aux ordres mineurs et sous-diacre, il dit sa première messe à la Pentecôte 1594.

(2) Ce singulier chanoine, reçu par arrêt du Parlement, et qui, pendant près d'un demi-siècle, appartint au chapitre du Mans, habita la grande maison de la Macre, rue des Chanoines. Cette maison devait son nom à la macre figurant dans les armes des chanoines de *Tréanna* ou mieux de Trans, qui avaient commencé à la faire bâtir à la fin du XVe siècle et portaient pour armoiries : *d'argent à une macle d'azur*. Le percement du tunnel est venu renverser cette curieuse maison ; mais il en existe heureusement de bonnes photographies, dues à la section archéologique de la Société des Sciences et Arts de la Sarthe. L'une reproduit l'entrée de la tourelle ; — la seconde, la façade du bâtiment qui était à droite et dont les *filets pénétrants* indiquaient une construction des premières années du XVIe siècle, c'est-à-dire de

Le 18 décembre 1636 mourait ce chanoine, ami de la chicane qui dut être peu regretté de ses confrères. Le jour même, l'évêque du Mans lui donnait pour successeur dans la prébende qu'il occupait, son protégé, le jeune clerc Paul Scarron, âgé de près de 26 ans et demi.

« Die jovis 18ª decembris 1636, dominis post vesperas in capitulo congregatis.

Constitutus personaliter coram nobis magister Paulus Scarron, clericus parisiensis diocesis, qui nobis exhibuit et praesentavit litteras collationis et provisionis canonicatus et praebendae, quas in presenti nostra ecclesia nuper optinebat venerabilis dominus Franciscus Melot, per reverendissimum dominum Episcopum nostrum Cenomanensem sibi factas, quarum litterarum tenor sequitur.

Carolus de Beaumanoir, Dei et sanctae sedis apostolicae gratia Cenomanensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Notum facimus quod, hac die subscripta, canonicatum et praebendam Ecclesiae nostrae Cenomanensis, quos nuper in eadem obtinebat deffunctus magister Franciscus Melot, et quorum ad nos ratione nostrae dignitatis Episcopalis Coenomanensis, collatio provisio et omnimoda alia dispositio, casu vaccationis illorum occurrente, pleno jure spectant et pertinent, nunc liberos et vaccantes per obitum dicti deffuncti magistri Francisci Melot, presbiteri, illorum ultimi possessoris pacifici, dilecto

l'époque de Louis XII. (Voir abbé Voisin, *Le Mans à tous les âges*, p. 232 ; — le *Nécrologe du Chapitre*, manuscrit de la bibliothèque du Mans, qui donne beaucoup de renseignements sur les Tréanna, pp. 45, 60, 98, 132, 213-214 ; — l'*Inventaire du Revestiaire du Chapitre* etc. — Yves de Tréanna dût mourir en 1503 au plus tard, tandis qu'Alain, qu'on peut considérer comme le constructeur de la maison, était encore un des représentants du chapitre aux Etats convoqués pour la rédaction de la Coutume du Maine.) — Au XVIIIe siècle, les deux maisons de la Macre furent occupées par M. Boucher, receveur des tailles (1718-1730). La grande était louée 280 livres, et la petite, 65. A partir de 1750, le nouvel habitant de la grande maison de la Macre fut M. Sargan de la Courbe, élu, qui en jouissait en vertu d'un bail du 10 mai 1745. Le dernier locataire des deux maisons avant la Révolution, M. de Beaurepaire, payait un loyer annuel de 614 livres 15 sous.

nostro magistro *Paulo Scarron*, clerico Parisiensis diocesis, ad eosdem obtinendos habili et idoneo, auctoritate nostra ordinaria pleno jure contulimus et conferimus ac de iisdem providimus ac providemus per presentes, earumdem tenore mandantes venerabilibus ecclesiae Cenomanensis quatenus antedictum Scarron in canonicum et fratrem recipiant, ac fructibus juris et emolumentis dictorum canonicatus et praebendae gaudere faciant et permittant, cum que seu ejus procuratore pro eo et ejus nomine in corporalem, realem et actualem possessionem ipsorum ponant et inducant, seu poni et induci faciant et mandent, stallum eidem in choro et locum in capitulo, ut moris est, assignantes cum plenitudine juris canonici prebendati, servatis etiam aliis solemnitatibus assuetis et jure nostro necnon quolibet alieno semper salvo.

Datum Cenomanis sub signo et sigillo nostris, nec non Chirographo magistri Ambrosii Denizot, in juribus licentiati, secretarii nostri, die decima octava mensis decembris. Anno Domini millesimo sex centesimo trigesimo sexto, praesentibus ibidem magistro Daniele Senault, notario regio et Michaele Oger mercatore, Coenomanis commorantibus, testibus ad praemissa vocatis et assumptis. Signata : Carolus episcopus Coenomanensis et infra de mandato dicti domini Reverendissimi, A. Denizot, et sigilla sub cauda simplici cera rubra.

Petens et requirens, pro ut petiit et requisivit a nobis idem magister Paulus Scarron, virtute collationis et provisionis hujusmodi, per nos recipi et admitti in concanonicum et fratrem ad dictos canonicatum et praebendam loco deffuncti magistri Francisci Melot, offerens edocere, pro ut edocuit, de assuetis, quibus litteris coram nobis lectis, tenore illarum intellecto, illo absente, conclusimus eumdem recipi et admitti in concanonicum nostrum praebendatum, loco dicti deffuncti domini Melot, eidemque postquam genibus flexis, juramentis solitis praestitis, stallum in choro et locum in capitulo de latere dextro, per venerabilem dominum Nicolaum Noel, concanonicum nostrum praebendatum, assignari facimus cum osculo pacis assueto, campania

sonante ut moris est, illum in corporalem et actualem possessionem dictorum canonicatus et praebendae jurium que et pertinentium eorumdem cum plenitudine juris canonici praebendati, recipientes; qui solvit pro suis cappa et receptione summam sexaginta librarum Turonensium, pro coena puerorum viginti quinque libras, pro diaconis paschae quatuor libras, de quibus illum exoneramus et liberum tenemus. Qui quidem dominus Scarron personaliter constitutus, supponens se et omnia sua sponte promisit et per presentes promittit facere custodiam in nocte festi divi Juliani, coeteraque omnia alia per canonicos novissime receptos fieri solita, et protestatus dominus Le More, procurator noster generalis, quod idem dominus Scarron nihil percipere poterit de fructibus grossis praebendae suae hinc ad annum revolutum, solvetque parvum grossum in anno sequente, nec similiter gaudebit jure patronatus dictorum suorum canonicatus et praebendae quoad usque suam primam et rigorosam residentiam fecerit et adimpleverit, quod ipse consensit et subsignavit, qui adeat dominum cantorem, professionem fidei catholicae facturus infra mensem. »

Le jeudi 18 décembre 1636, après vêpres, devant Messieurs du chapitre assemblés, se présentait en personne Paul Scarron, clerc du diocèse de Paris, *clericus parisiensis diocesis*, avec les lettres de collation et de provision du canonicat et de la prébende de feu maître François Melot, que venait de lui conférer le révérendissime évêque du Mans.

Ces lettres de Charles de Beaumanoir portaient que le jour même, 18 décembre, il avait conféré à son amé, maître Paul Scarron, *dilecto nostro magistro P. Scarron*, le canonicat et la prébende de feu François Melot, dont la collation, la provision et la disposition lui appartenaient à raison de la vacance, *causa vacationis occurrente*. Il mandait, selon l'usage, au chapitre de recevoir le nouveau chanoine, de le faire jouir des fruits de droit et des émoluments de sa pré-

bende, de le mettre en possession, lui ou son mandataire, de lui assigner une stalle dans le chœur et une place au chapitre, avec la plénitude des droits d'un chanoine prébendé. Ces lettres, données au Mans le 18 décembre 1636, portaient le sceau et la signature de l'évêque, et le contre-seing de maître Ambrois Denizot, licencié en droit, son secrétaire. Qu'on n'oublie pas cette dernière signature ; car, j'espère le prouver d'une façon certaine, elle n'est autre que celle de *Ragotin !*

Porteur de ces lettres qui avaient été expédiées en grande hâte, puisque Melot était mort le jour même (on voit qu'on s'était pressé), Scarron demanda immédiatement aux chanoines de Saint-Julien de le recevoir et de l'admettre parmi eux.

Le chapitre fit droit aussitôt à sa requête. Scarron s'agenouilla, prêta les serments habituels ; une stalle lui fut assignée, ainsi qu'une place au chapitre du côté droit ; il reçut le baiser de paix, et, au son de la cloche, comme de coutume, fut ainsi mis en possession de tous ses droits.

Il paya bienveillamment pour sa chape et sa réception la somme de soixante livres tournois, ainsi que pour le dîner des enfants, et 25 livres, pour les diacres de Pâques, dont on voulut bien en fin de compte l'exonérer.

Il promit de faire la garde dans la nuit de la fête de saint Julien et tout ce que faisaient les nouveaux chanoines.

Le procureur général du chapitre protesta que Scarron ne pourrait rien percevoir des fruits du gros de sa prébende, avant un an révolu, qu'il paierait un petit gros l'année suivante, qu'il ne jouirait pas du droit de patronage attaché à sa dignité, tant qu'il n'aurait pas acquitté sa première et *rigoureuse* résidence (1).

(1) Le temps de la *rigoureuse*, comme on disait, était l'épouvantail de tous les chanoines en général, surtout de ceux qui ressemblaient à Scarron.

Scarron signa, et se rendit devant le chantre jurer qu'il faisait profession de la religion catholique.

Il pouvait enfin se croire paisible et heureux possesseur d'un canonicat, l'objet de sa longue attente et de ses longs désirs. Il n'en fut rien. La prébende de Melot était fatalement vouée aux procès ; d'ailleurs, la promptitude avec laquelle l'évêque avait pourvu à la nomination de Scarron, le jour même de la mort de l'ancien possesseur, la façon hâtive avec laquelle le nouveau chanoine avait pris possession, tout faisait présager d'imminentes contestations. Elles ne tardèrent pas à se produire.

Deux mois avant sa mort, le 15 octobre 1636, François Melot avait résigné sa prébende canoniale à maître Julien Melot, son neveu, clerc tonsuré, par acte authentique reçu par un notaire royal de la ville du Mans. Le même jour, devant Me Louis Ouvrard, notaire de la même cour, il avait signé une procure à résigner son prieuré de Saint-Nicolas de la Chartre, en faveur de son même neveu, sous réserve de 300 livres de pension, en présence de discret Jacques Manceau, prêtre, curé d'Allonnes, et de maître Olivier Rousseau, diacre du Mans.

En vertu de cette résignation, Julien Melot fut pourvu en cour de Rome de la prébende canoniale de son oncle le 15 décembre 1636, trois jours avant le décès du résignant. Le 9 mars 1637, il exhibait devant le chapitre du Mans les lettres de collation et de provision de la dite prébende, que lui avait conférées l'archevêque de Tours, en vertu d'une signature apostolique. Les chanoines refusèrent de le recevoir, attendu que Scarron, qui avait pris possession par suite de la provision de l'évêque *per obitum*, obtenue le 18 décembre 1636, occupait de fait et de droit ce canonicat (1).

(1) Extrait des registres du chapitre de Saint-Julien : « Sur quoi ayant été délibéré, on lui fait réponse que la place est remplie de la personne de Mr Paul Scarron, clerc, et partant ledit Melot se pourvoira où il verra bon être. Donné en notre chapitre le lundi 9 de mars 1637. »

Nonobstant ce refus, Melot se transporta en personne dans le chœur de l'église cathédrale et se fit mettre en possession du bénéfice de son oncle, par le ministère d'un notaire juré de la cour du Mans, qui l'installa d'une façon *équipollente*, et lui fit prendre place dans les stalles du chœur, en présence d'un prêtre habitué et de Gilles Epinay, avocat, sieur de Langlée.

C'était se comporter en digne neveu de son oncle et ne pas dégénérer de ses habitudes processives. Melot s'était également adressé à l'évêque du Mans, pour obtenir son visa sur ses lettres de provision ; mais Mgr de Beaumanoir le lui refusa, pour défaut d'âge et de suffisance, et, au dire de l'avocat de Scarron, à cause de son incapacité, par ce qu'il ne put expliquer une leçon du Bréviaire. Suivant Melot, au contraire, le refus de l'évêque venait de ce qu'il voulait favoriser Scarron, *qui était son domestique*, et se venger du défunt en haine des procès qu'ils avaient eus ensemble. Quant à sa suffisance et à sa capacité, elles avaient été attestées le 6 mars par l'archevêque de Tours.

Il y avait là matière à un bon procès, qui fut aussitôt entamé dans ce bon pays du Maine, l'Eden des procureurs. Melot repoussé par le chapitre et l'évêque ne pouvait remplir en fait son canonicat. Scarron lui contesta même *le droit* de l'occuper.

Il allégua que son rival n'avait pas l'âge compétent lors de sa prétendue provision en cour de Rome, que l'extrait de son baptistaire n'était pas en bonne forme, qu'il ne communiquait pas ses titres et surtout la fameuse procuration *ad resignandum*, qu'il disait avoir obtenue de son oncle et principal fondement de ses prétentions. Pour gagner du temps et user peut-être de l'influence paternelle il fit renvoyer la cause aux requêtes du Palais. Là, au dire de Melot, il employa tous les moyens dilatoires que fournit l'arsenal de la chicane, et qui ne sont pas morts avec les procureurs. Il fit défaut sur défaut, comme un plaideur

consommé. Il espérait ou lasser son adversaire, ou bien encore obtenir en Régale le bénéfice contesté, si l'évêque du Mans, qu'il savait souffrant de la gravelle, venait à décéder (1).

En effet, au cours de l'instance, l'évêque du Mans, âgé seulement de cinquante-deux ans, mourut le 21 novembre 1637, des suites de son infirmité, après huit jours seulement de maladie (2). L'évêché du Mans devenait vacant et Scarron, pour plus de sûreté, craignant que sa provision *per obitum* ne fut regardée comme nulle, en face de Melot pourvu par résignation, se faisait pourvoir *en régale*.

Le procès n'en continua pas moins. Son rival prétendit qu'il n'y avait pas lieu à l'ouverture de la Régale, que le bénéfice n'était pas vacant, que la provision obtenue par lui en cour de Rome, en vertu de la résignation de Melot du vivant du résignant, était bonne et valable, qu'il avait pris personnellement possession dans les six mois, que tout en un mot s'était bien passé suivant les règles. Il arguait de sa bonne foi, alléguant que Scarron occupait injustement son bénéfice, que par suite, le refus du chapitre ne devait pas lui porter préjudice, et qu'il serait inique de voir son rival profiter du dol dont il était l'auteur. Les chicanes de procédure qu'on avait élevées contre lui, n'étaient, disait-il, que des atermoiements. L'ancien protégé de l'évêque avait d'ailleurs reconnu lui-même, prétendait-il, la nullité de sa provision en se faisant pourvoir en régale.

Scarron sachant qu'il est toujours bon d'avoir deux cordes à son arc, alléguait à la fois que sa première provision était bonne, et que la dernière n'était pas mauvaise néanmoins. Melot, d'après lui, n'avait jamais été paisible possesseur de la prébende ; il ne l'avait possédée ni de fait

(1) Extrait des pièces originales du procès entre Scarron et Melot.

(2) Il existe plusieurs portraits de Mgr de Beaumanoir, l'un à la sacristie de la cathédrale du Mans. Le père Lelong cite aussi un dessin à la pierre noire, au cabinet des Estampes.

PORTRAIT DE Mgr CHARLES DE BEAUMANOIR

A la Sacristie de la Cathédrale du Mans.

ni en droit, tandis que lui en avait pris personnellement possession, même à deux reprises, en vertu de son double titre. Il en avait joui, et avait rempli toutes les fonctions nécessaires. Son avocat Ferrand concluait en fin de compte à ce que le bénéfice lui fut adjugé, comme ayant vaqué en régale, tandis que Mussot, avocat de Melot, demandait qu'il fut débouté de sa demande, avec dépens, dommages et intérêts et restitutions de fruits.

Le débat ne fut vidé que le 14 janvier 1640. L'avocat général conclut que la prébende du Mans, étant contentieuse entre les parties aux requêtes du Palais, avait vaqué en régale par suite du décès de l'évêque du Mans, survenu pendant le litige et que dès lors le roi avait pu en pourvoir Scarron. Selon lui un bénéfice n'était point censé rempli si le droit et la possession réelle ne se trouvaient pas réunis sur la même tête. Melot, le défendeur *obituaire*, n'avait pas possédé en fait ; la possession, qu'un procureur avait prise en son nom, était simplement *civile* et non *corporelle,* tandis que Scarron avait eu la jouissance réelle, actuelle et effective du bénéfice. Le litige survenu entre eux avait produit *ex officio judicis*, une sentence de séquestre qui les avait dépossédés l'un et l'autre, et fait considérer la prébende comme vacante. Le décès de l'évêque n'était arrivé ni par la faute, ni par le fait de Scarron qui y était complétement étranger.

Ergo, il y avait pleinement ouverture à la régale ; dès lors, Scarron, qui n'était ni incapable, ni indigne des grâces et des bienfaits du roi, avait pu être pourvu, comme tout autre, aussi bien qu'un étranger, aussi bien que Melot lui-même. Le roi était tout simplement rentré dans son droit par suite de la vacance, et l'avait exercé selon son bon plaisir. Quand l'avocat général eut enfin fini d'*ergoter,* la cour, conformément à ses conclusions et à sa propre jurisprudence, déclara que le bénéfice avait vaqué en régale, et que Scarron en avait été bien et dûment pourvu. Le bénéfice

lui fut donc adjugé sans dépens, ni dommages et intérêts (14 janvier 1640) (1).

L'année débutait bien pour Scarron. En revanche, il ne tarda pas à être frappé, quelques jours plus tard, d'un malheur de famille. Son père, le conseiller Scarron, dont l'appui moral ne lui avait certes pas été inutile pour le gain de son procès, fut exilé au commencement de février 1640, par suite de l'opposition qu'il apporta à l'enregistrement d'un édit.

Il y avait longtemps que « l'*Apôtre* saint Paul » ne surveillait pas les libertés de son langage à l'égard de la cour. Il lui avait notamment prêté l'intention de réduire le Parlement à l'impuissance, à l'exemple du sénat romain, qui ne pouvait plus discuter que sur la sauce du turbot de Domitien.

Richelieu, peu patient de sa nature, l'exila (2).

Il devait mourir au début de 1643, quelques jours à peine après Louis XIII qui, sur les instances du fils, venait enfin de signer son arrêt de grâce.

Ce fut un rude coup pour la fortune du jeune Scarron, moins rude cependant que ne l'avait été, dès la fin de 1637, la mort de son protecteur, l'évêque du Mans. Avec la vie de Charles de Beaumanoir, disparaissait le brillant avenir du jeune poète ; avec elle s'envolaient les belles espérances dont il s'était un instant bercé, et qui ne s'arrêtaient pas à l'horizon d'un canonicat. Son bénéfice, bien qu'il n'eut pas charge d'âmes, exigeait la résidence ; pour en percevoir tous les fruits, il fallait, comme nous le dirons, acquitter la *rigoureuse*. Scarron désirait un joug plus léger, une vie plus commode et plus facile, c'est-à-dire la douce liberté d'un bénéfice tenu en commende, prieuré ou abbaye, ou d'une pension, comme en eurent plus tard ses amis d'une

(1) Voir, *ut supra*, les pièces originales du procès.

(2) V. Lettre d'Henri Arnauld au président Barillon, citée dans Tallemant, VII, p. 141.

autre époque, Ménage et Pélisson. Il attendait ces douceurs de l'amitié de son protecteur. Il fut trompé dans son attente, sans parler du procès ; aussi, écrivait-il plus tard vers 1650, au neveu du prélat, le nouvel évêque Philibert-Emmanuel de Lavardin : « Pour ma prébende, puisque vous l'avez enlevée, vous m'en devriez bien donner une autre ; quand ce ne seroit que pour me racquitter du temps que j'ai perdu à me fier aux promesses de feu vostre oncle, d'heureuse mémoire et de peu de parole » (1).

Ces deux malheurs ne furent pas toutefois les plus graves dont Scarron eut à souffrir. Un autre le frappa d'une façon bien plus terrible ; je veux parler de la cruelle maladie dont il commençait déjà à ressentir les premières atteintes et qui vint changer, en un affreux cul-de-jatte, le jeune et brillant abbé. Jusque-là il avait connu toutes les ruelles, dansé tous les ballets, et dépensé joyeusement sa vie avec l'exubérance et la folie de la jeunesse, à Rome, où il avait fait un séjour de quelques mois, — à Paris, dans les soupers du Marais, chez Marion de Lorme et chez Ninon, — au Maine, enfin, dans tous les châteaux de la province.

Quelle fut la cause de cette cruelle paralysie qui fit la gloire et la peine de Scarron ? Jusqu'à présent on n'en connaît guère que l'origine légendaire. Mettons l'histoire à la place du roman.

Il y a longtemps déjà que je me suis préoccupé des origines de la maladie de Scarron. Je retrouve dans une feuille locale un article que j'écrivais à ce propos au commencement de 1864 (2). Je me permets de le replacer aujourd'hui sous les yeux de mes lecteurs, croyant qu'ils auraient plutôt à perdre qu'à gagner à un *rifacimento* de ces pages tracées alors *con amore*.

(1) Cela prouve aussi que Scarron attendit longtemps l'effet des promesses de l'évêque, et qu'il dut résider au Mans dès avant 1634.

(2) V. *Le Progrès* du 8 février 1864 : « Un dernier mot sur Scarron et la mascarade de Pontlieue. »

« Une des plaies du journalisme manceau, moins dangereuse, je l'avoue, qu'une des sept plaies d'Egypte, c'est à l'approche du carnaval, *l'article Scarron*. Il y a bien des années que le gai chanoine recommence sa mascarade légendaire de Pontlieue dans les différents journaux du Maine, et s'en va reprendre son bain froid dans l'Huisne ou les marais avoisinants, au grand détriment de sa santé. Aussi serais-je tenté de croire que *l'article* est resté tout ce temps sur le marbre des imprimeries, et que nos journalistes se le sont fidèlement transmis comme un monument patriotique ; mais aujourd'hui il est apparemment *distribué* et décomposé à tout jamais, car l'on est allé, l'année dernière, emprunter le récit de la mascarade mancelle aux colonnes d'un journal parisien, à la plume d'un spirituel gourmet bien fait pour comprendre Scarron, et qui, comme lui, eût porté le petit collet s'il eût vécu au XVIIe siècle. Plus récemment encore, un Manceau a osé porter enfin la main sur l'idole, et, dans la feuille locale qui venait d'insérer les brillantes fioritures de Charles Monselet, révéler aux lecteurs ébahis que la légende de l'auteur du *Roman Comique* était tout bonnement apocryphe (1).

Il était temps : le Maine était bientôt le seul pays où la foi dans cette anecdote ne fût pas ébranlée, et *l'article Scarron* commençait à sentir le rance. Il y a vingt ans déjà, Théophile Gautier jugeait ce récit apocryphe et, peu après, M. le duc de Noailles, le chevalier d'honneur de Madame de Maintenon, l'attaquait sans merci, ne voulant pas que le premier mari de celle qui devint la femme de Louis XIV, pût être soupçonné d'une pareille incartade (2).

(1) M. Frédéric Piel, dans l'*Union de la Sarthe* du 25 avril 1863. Peu auparavant, M. Lepelletier de la Sarthe n'avait déjà vu là qu'une fable et une invention.

(2) *Histoire de Madame de Maintenon*, t. Ier, pieux monument consacré à la réhabilitation de Mme de Maintenon, vraie chapelle expiatoire qui compte à l'heure qu'il est de nombreux et d'illustres dévots, tous

Mais, je dois le dire malgré tout le respect que j'ai pour cette haute autorité, son attaque pèche par la base : son grand argument est que Scarron était encore étranger au Maine en 1638, époque bien connue des commencements de sa cruelle paralysie (1), et qu'il n'obtint son canonicat que plus tard, suivant l'opinion de l'abbé Goujet. Maintenant au contraire, il est absolument certain qu'il fut nommé chanoine du Mans dès le 18 décembre 1636 (2). M. de Noailles n'a donc rien prouvé, et l'article de l'*Union*, bien que pétri de bonnes intentions, est quasi arrivé à un semblable résultat.

Il fallait établir que non-seulement les Manceaux contemporains de Scarron ont ignoré sa légende, mais qu'ils ont attribué à une autre cause les infirmités du « *pauvre estropié* » ; il fallait expliquer où, quand et comment la fable a pris naissance. Et c'est ce qu'on n'a pas fait.

Je le dis d'abord bien haut, les contemporains n'ont point connu l'histoire de la mascarade. Nulle époque ne fut plus féconde en gazettes burlesques, en bons mots, en anecdotes, que s'empressent de recueillir tous les *anas ;* nul temps plus que celui de la Fronde n'abonda en pamphlets virulents, dans lesquels les auteurs jetaient à la tête des gens leurs ridicules et même ceux qu'ils n'avaient pas. Eh bien ! au milieu de cette débauche d'esprit, de ce déluge de pamphlets, aucun contemporain ne lance ce pavé à la tête du poète, qui écrivit les plus violentes mazarinades. Ceux qui ne sont pas de ses amis donnent pour cause à sa maladie des excès de jeunesse et un remède de charlatan, qui, au lieu de le guérir, le rendit cul-de-jatte pour tout

de la meilleure compagnie et des plus *honnêtes* gens, comme l'on eût dit du temps de Louis XIV.

(1) Voir entre autres le début du *Typhon*. Scarron y date sa maladie de la naissance de Louis XIV, venu au monde le 7 septembre 1638.

(2) Sa nomination figure à cette date sur les registres du chapitre, signée de l'évêque Charles de Beaumanoir. — (La pièce a été reproduite plus haut tout au long.)

le reste de sa vie. C'est là ce que disent Tallemant, qui n'est l'ami de personne, et Cyrano de Bergerac, l'ennemi implacable de Scarron, qui dans deux lettres impitoyables, mais vraiment éloquentes, a tracé de bien odieux portraits du frondeur *Ronscar* (1).

Voilà ce que rapportent les mauvaises langues, ou peut-être celles qui n'ont pas d'intérêt à cacher la vérité ; mais de la mascarade pas un mot. Nulle trace dans le *Segraisiana*, si bien informé de tout ce qui touche à Scarron, dans le *Menagiana*, qui sait toutes les histoires du Mans, et dont l'auteur avait une mémoire si prodigieuse ; nul vestige dans cette foule d'écrivains manceaux ou familiers avec le Maine, les Costar, les Rosteau, les Montreuil, pourtant si friands d'anecdotes, et qui, comme les Lavardin, aimaient tant à causer ; pas un mot dans la bouche de ces femmes célèbres, les La Suze, les Hautefort, les Tessé, les du Lude, à l'esprit si piquant et si malin qu'on pourrait dire de quelques-unes d'elles, qu'elles ont une langue de serpent dans une tête de colombe (2). Il faudrait donc croire, — disons un grand mot, — à la conspiration du silence, chose impossible quand de pareilles femmes sont en jeu.

Eh bien, si aucun de ces beaux esprits, de ces gens du monde, qui connaissaient si bien le Maine et Scarron, n'a

(1) Tallemant des Réaux, Edit. Montmerqué, 1834, in-8°, t. V, p. 256 : « Il dansoit des ballets et étoit de la plus belle humeur, quand un charlatan, voulant le guérir d'une maladie de garçon, lui donna une drogue qui le rendit perclus de tous ses membres... »

(2) J'en passe, et des meilleures : Mmes de La Sablière, Deshoulières, de Sévigné, de même aussi que Balzac, Sarrazin, Marigny, Sorbières, etc. J'ai cité le plus possible, des témoins du pays. Voir le *Burlesque malade*, ou *Les colporteurs affligés des nouvelles de la grave et périlleuse maladie de M. Scarron*, et *Dialogue de deux compères gazetiers*. Voir aussi la nouvelle du *Paralytique espagnol*. Scarron en parle dans une lettre à Marigny : « La nouvelle du *Paralytique espagnol*, qui doit faire assaut de réputation contre moy, a bien fait rire ceux à qui je l'ai apprise. »

cité, n'a *connu* l'anecdote de Pontlieue, ne peut-on déjà pas conjecturer qu'elle n'existait point en ce temps-là ?

Mais voici venir le témoignage d'un habitant du Mans, d'un homme qui a beaucoup fréquenté Scarron, qui a été admis dans les meilleures compagnies de la ville ; le témoignage d'un chanoine qui, pendant près de dix ans, a vécu à l'évêché, à deux pas de la maison de l'auteur du *Roman comique*, et dans la société de nombreux membres du chapitre encore tout pleins de son souvenir. Et ce témoin si précieux nous raconte tout au long les causes de la fameuse maladie. C'est bien le cas de dire à ce propos :

« C'est du *Maine* aujourd'hui que nous vient la lumière. »

Voici tout au long le récit de cet auteur, dont jusqu'à ce jour on n'avait pas senti toute l'importance :

« Vous avez su, Monsieur (1), que plusieurs personnes qui, selon la mauvaise et l'ordinaire coutume du monde, aiment mieux croire le mal que penser le bien, et qui se plaisent à juger désavantageusement de leur prochain, disoient que cet étrange accident de M. Scarron étoit la malheureuse suite de quelque débauche et qu'une maladie si incurable ne pouvoit avoir d'autre cause.

» Cela me donne occasion, Monsieur, de vous faire ici en passant, le récit d'une chose remarquable et qu'il m'a dite plusieurs fois, dans toute l'ingénuité et la franchise dont son esprit et son cœur étoient capables...

» C'est, Monsieur, qu'il tomba dans une fièvre continue qui fut suivie d'un violent rhumatisme. Il commençoit à se guérir de ces deux grandes maladies, et fatigué du chagrin et de l'ennui d'avoir été si longtemps retenu dans sa chambre, il crut sans peine ceux qui étoient auprès de lui, qui lui disoient qu'un peu d'exercice dissiperoit le reste de l'humeur, qui l'incommodoit encore et serviroit à lui faire

(1) C'est à Ménage, ici, que le discours s'adresse.

recouvrer ses forces. Il s'en alla, s'appuyant sur un bâton, entendre la messe à Saint-Jean-en-Grève ; il n'étoit pas logé loin de cette église, et, passant par le marché, qui en est proche, il y rencontra un jeune médecin qui le connaissoit et qui étoit domestique de l'illustre Mme la marquise de Sablé...

» Après qu'ils se furent salués et que cet empoisonneur, de volonté ou plus vraisemblablement par ignorance, eût appris du pauvre convalescent ce qui l'avoit mis dans l'état de faiblesse où il le voyoit, il lui promit qu'il lui enverroit le lendemain matin une médecine toute prête à prendre, et il l'assura qu'elle achèveroit de le guérir si promptement et si entièrement que deux jours après il se trouveroit dans une profonde santé. Il fut véritable en ce qui étoit de l'envoi du breuvage qu'il appeloit médecine, mais il fut très-faux en ce qui étoit de l'effet heureux dont il l'avoit assuré, car dans le temps qu'il lui avoit marqué pour la guérison qu'elle devoit opérer, elle lui brûla les nerfs et il sentit une si terrible contraction que jamais homme n'a été plus estropié ni plus contrefait que M. Scarron. »

Qui a écrit ces lignes décisives ?

C'est l'auteur de la vie de Costar et de Pauquet (1). Ce chanoine manceau que les éditeurs de Tallemant, tout en insérant son œuvre, n'ont pas su reconnaître, et qui n'est autre que le fameux Girault (2), Girault, l'ancien factotum de Ménage, pour lequel il a écrit ces deux vies, Girault qui, en 1652, a remplacé Scarron dans sa prébende, qui a été le commensal de Costar à l'évêché jusqu'en 1660, et qui mérite une longue et intéressante biographie. C'est après un semblable témoignage qu'on pourrait dire la cause entendue.

On le voit, du temps de Scarron et de la génération qui le suit, l'anecdote de sa mascarade n'a pas cours dans Le

(1) Tallemant des Réaux, édit. 1834, t. VI. *Vie de Costar*, p. 243.

(2) Id., p. 225. Cette attribution à Girault, d'une œuvre restée anonyme jusqu'à ce jour, ne peut faire l'ombre du doute. On en verra la preuve dans ces Études.

Mans, où pourtant ses nombreux ennemis eussent dû la répéter à satiété pour déchirer à belles dents la réputation d'un chanoine (1) ; elle n'y figure, ni dans les bruits de rues, ni dans les commérages de salon, sans quoi Girault ne se fût pas fait faute d'en parler, tandis qu'il n'est préoccupé que d'une chose, dans *l'apologie* de son confrère, de mettre fin aux mauvais bruits de cette mauvaise langue de Tallemant. J'ajoute, pour les gens difficiles, que les registres qui nous restent du chapitre ne font nullement soupçonner cette escapade, dont l'auteur n'eut pas manqué d'être mandé et réprimandé en pleine assemblée, et que les renseignements qu'ils nous donnent sur le gai chanoine, qui était abbé le moins possible, témoignent au contraire d'une assez grande bienveillance pour ses infirmités.

Et, sans plus nous préoccuper de toutes ces preuves, comment a-t-on jamais pu croire que si Scarron était devenu, comme on l'a dit, la victime de son déguisement tout primitif, il eût eu plus tard le courage, ou plutôt l'inexplicable cruauté de nous représenter, dans son *Roman comique*, Ragotin, son héros, nu aussi, tombant dans un mauvais pas, plein d'eau et de boue, poursuivi par les chiens et les coups de fouet, et endurant les burlesques infortunes et les souffrances extrêmes que chacun sait ! Dans le rôle contre nature qu'il joua toute sa vie et que lui imposa sa vanité, il fit, comme il le dit, « sa gloire de sa peine, » mais jamais il n'eût ri de la sorte de lui-même, ni réveillé

(1) Les dents mancelles d'*alors* avaient même fort mauvaise réputation, à en juger par une lettre de Costar à l'évêque du Mans, où il l'engage à prendre ses sûretés contre la jalousie et la haine provinciale. « Elle règne ici pour le moins autant qu'en un autre lieu et le poison qu'elle prépare est des plus dangereux et des plus subtils. Vous connaissez, Monseigneur, *municipalium rubiginem dentium*, et savez que les dens mancelles, lorsqu'elles se meslent de mordre, ont des morsures plus venimeuses que n'auroient les Picardes et les Poitevines. » *Lettres de Costar*, 1re partie, p. 247.

d'une façon aussi brutale les souvenirs de l'origine ridicule de ses douleurs interminables.

Quittons donc la fable pour revenir à la vérité. Avec elle, tout s'explique. Scarron sait les mauvais bruits, vrais ou faux, qui courent sur sa maladie ; il cherche à s'en disculper auprès de ses amis, auprès de Girault. Quand il parle au public, c'est-à-dire aux indifférents ou aux malveillants, il glisse légèrement sur ce chapitre là ; lorsqu'il s'adresse aux dames, à mademoiselle de Hautefort, ou à sa sœur, il prend des faux-fuyants. De là, peut-être, l'anecdote du cheval qui l'a deux fois renversé de son brancard ; et, pour en finir, ainsi s'explique comment il n'a jamais parlé d'une façon bien nette ni bien concordante des origines de cette longue paralysie, qui fit sa gloire. Si une grotesque mascarade en avait été la cause, au lieu de la cacher si soigneusement, il l'eût proclamée bien haut, sans peur et sans honte, comme un de ses beaux titres d'honneur, lui qui fut l'empereur du Burlesque avant et mieux que d'Assoucy.

En voilà assez, sinon trop, sur l'époque contemporaine de Scarron. Après sa mort, il se fit sur sa tombe un long silence, comme l'a dit éloquemment M. de Noailles. La veuve Scarron était devenue la femme de Louis XIV. Louis qui, devenu vieux, n'aimait pas plus le burlesque que les magots de Teniers, voulait faire oublier ce nom manquant de tenue, de dignité, et rappelant à la fois les souvenirs de la Fronde et les obscurs commencements de madame de Maintenon. Mais, pendant tout son règne, de même que pendant la première moitié du XVIIIe siècle, la tradition n'est pas interrompue. Tous les auteurs, tous les grands dictionnaires du temps, qui parlent de la maladie du joyeux abbé, sont unanimes à en attribuer la cause à des folies de jeunesse, et si, en tête des éditions de Bruzen de la Martinière, de 1737 et de 1752, son historien se borne à dire qu'une lymphe

âcre se jeta sur ses nerfs, il n'est encore là qu'un écho bienveillant de ses devanciers (1).

Nous approchons de l'époque à laquelle la tradition va s'interrompre. C'est en 1755, à Amsterdam, bien loin du Maine, que La Beaumelle publie les Mémoires et les Lettres de Madame de Maintenon, et que le récit de la mascarade de Scarron fait sa première apparition dans l'histoire, sous les auspices de cet écrivain sans scrupules, sans conscience, sans aucun souci de la vérité, le type, en un mot, des éditeurs infidèles (2).

« Sans sobriété, sans tempérance, avide de plaisirs de toute espèce, Scarron vécut rapidement. A 25 ans, des maladies longues et douloureuses l'avertirent de l'affaiblissement de sa complexion. Enfin, une partie de plaisir lui « ôta subitement ces jambes qui avoient bien dansé, ces mains qui avoient scu peindre et jouer du luth, en un mot, un corps très-adroit (3) ».

» Il étoit allé passer le carnaval à son canonicat (4). Au Mans, comme dans la plupart des villes de province, le carnaval finit par des mascarades publiques, qui ressemblent assez à nos foires de Bezon. L'abbé Scarron voulut en être. Mais sous quel déguisement s'envelopper ? Il avoit à sauver à la fois la singularité de son caractère et la décence de son état, l'église et le burlesque. Il s'enduit de miel toutes les parties du corps, ouvre un lit de plumes, s'y jette et s'y retourne jusqu'à ce que le sauvage soit bien emplumé. Il va

(1) L'histoire de Scarron et de ses ouvrages est reproduite dans l'édition Bastien. Paris, 1785.

(2) C'est aussi l'opinion de M. de Noailles. Voilà du reste le récit de La Beaumelle, emprunté aux *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon*, édit. 1756, in-12, t. I, p. 127. Consulter sur ses procédés d'éditeur M. Théophile Lavallée, préface des *Lettres sur l'éducation des filles* et des *Lettres historiques et édifiantes de Madame de Maintenon*, 1854 et 1856.

(3) Voyez une lettre de Scarron à Marigni, dans le recueil de ses œuvres.

(4) 1638.

courir la foire et en attire toute l'attention. Les femmes l'entourent : les unes s'enfuient, les autres le déplument ; tout se réunit contre lui, et bientôt le beau masque a plus l'air d'un chanoine que d'un Américain. A ce spectacle le peuple s'attroupe, est indigné, crie au scandale. Scarron se dégage de la foule. Poursuivi, dégouttant de miel et d'eau, partout relancé, aux abois, il trouve un pont (1), le saute héroïquement et va se cacher dans les roseaux. Ses feux s'amortissent. Un froid glaçant pénètre ses veines et met dans son sang le principe des maux, qui l'accablèrent depuis. Une limphe âcre se jetta sur les nerfs et se joua de tout le savoir des médecins. La sciatique, la goutte, le rhumatisme arrivèrent tantôt successivement, tantôt ensemble et firent du jeune abbé un raccourci de la misère humaine. »

Mais, dira-t-on, quoique avec La Beaumelle il ne faille guère se mettre en peine et qu'on ait affaire à un auteur qui invente pour le seul plaisir d'inventer et de satisfaire sa vocation, comment a-t-il été amené à fabriquer ce nouveau tour de son métier ? On serait peut-être tenté de croire qu'il a puisé cette anecdote dans les pamphlets hollandais et calvinistes dirigés contre Madame de Maintenon ; mais, outre le silence de La Martinière, qui écrit également en Hollande, le but et l'esprit de son travail ne permettent pas de soutenir cette idée un seul instant. La Beaumelle a pris son récit, comme tant d'autres, dans son propre esprit ; il l'a fabriqué de toutes pièces dans un but facile à comprendre, en vue de disculper Scarron et de faire son apologie. Il écrit, on le sait, d'après les papiers et l'autorisation tacite de la famille de Noailles et des dames de Saint-Cyr ; il connaît les médisances dont a souffert le premier mari de Madame de Maintenon. Il ne peut, ni ne doit les mentionner dans un pareil ouvrage, de même que plus tard un écrivain manceau, Caraccioli (2). Bien mieux, il veut les faire oublier

(1) Ce pont a longtemps été appelé le pont de Scarron.

(2) Caraccioli écrivait en 1786 une *Vie de Madame de Maintenon*, qui

à tout jamais. Scarron et ses contemporains, qui dorment depuis longtemps dans la tombe, ne peuvent plus être interrogés et la source du livre imposera aux plus incrédules. Il invente donc l'anecdote de Pontlieue, bien vraisemblable, bien dans les moyens de Scarron, dont toute la vie ne fut qu'une longue mascarade, et il la façonne en partie, avec les hauts faits de Ragotin, qui, ceux-là, avaient eu, la province du Maine pour vrai théâtre. « Bah ! on peut bien lui prêter cela », a-t-il dû se dire (1). On ne prête qu'aux riches. Au moins cette joyeuseté burlesque n'avait-elle rien de déshonorant, surtout à une époque où la fureur du déguisement fut poussée au comble et où tout le monde avait un masque (2).

Voilà donc où, comment et pourquoi, la fameuse anecdote a pris naissance. Du livre de La Beaumelle elle a passé dans les dictionnaires de biographie, la plus grande pépinière d'erreurs qu'il y ait dans les lettres, et elle a fini par s'introduire jusque dans le Maine.

Les quelques Manceaux, qui lurent les premiers les Mémoires de Mme de Maintenon, durent être bien étonnés, quand ils apprirent que leur ville avait été le théâtre d'une pareille équipée, et que les faits et gestes de Ragotin, étaient quasi attribués à l'auteur du *Roman Comique*, devenu un personnage légendaire. Malheureusement, les témoignages contemporains semblent nous faire défaut ; le premier écrivain du Maine qui nous raconte la fable de Scarron, le maire La Crochardière, se borne, en 1799, à copier La Beaumelle, en ayant bien soin de ne pas le ci-

n'est qu'un abrégé de La Beaumelle à l'usage des demoiselles de Saint-Cyr.

(1) Voir sur La Beaumelle un spirituel article de M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XIV.

(2) M. Lepelletier croit cette fable imaginée par les Manceaux pour se venger des persifflages de Scarron. La Beaumelle l'aurait alors empruntée à leurs commérages. Je regrette que cette conjecture ne soit pas appuyée de preuves.

ter (1), et l'on voit par là, qu'il faut en rabattre, quand, en 1818, Renouard (2), nous parle de la tradition, à propos de ce récit, qui n'était au contraire, qu'un nouveau venu et un intrus dans l'histoire. Pontlieue avait été le théâtre de la lutte des Vendéens et des Bleus ; les sanglantes saturnales de la Révolution, auraient fait oublier la burlesque mascarade de Scarron, quand même elle eût été vraie. C'était désormais à Paris et dans les dictionnaires biographiques qu'on allait courir se retremper aux sources de la soi-disant tradition (3).

Si je ne me trompe, j'ai prouvé que les Manceaux contemporains avaient ignoré cette anecdote, et connu une autre cause de la maladie de leur chanoine ; enfin j'ai expliqué d'une façon plausible, comment elle était sortie, plus de cent ans après, de la plume inventive de La Beaumelle.

Débarrassons donc le Maine de cette légende, comme M. Edouard Fournier a délivré l'histoire littéraire de bien des chimères, qui la déguisaient. Oui, nous sommes innocents des souffrances de Scarron ; les eaux de l'Huisne

(1) La Crochardière, *Bibliothèque du Maine*, ms. de la Bibliothèque du Mans, p. 224.

(2) *Annuaire de la Sarthe*, 1818, p. 21.

(3) Je me borne à en donner comme preuve un article de la *Province du Maine*, année 1849, n° 6, p. 23, qui copie, sans sourciller et toujours sans citer, l'article de M. Fabien Pillet de la *Biographie* Michaud. Suivant cette variante, Scarron eût été suivi de trois amis déguisés comme lui ; pour se soustraire aux huées de la foule, ils se seraient jetés tous les quatre du haut du pont dans l'Huisne qui, sous la plume de M. Pillet, se transforme en la Sarthe. Les trois complices auraient succombé, et Scarron seul, aurait survécu, mais pour rester cul-de-jatte à jamais. Et c'est au Mans qu'on a osé réimprimer ce conte bleu !

Pour ceux qui aiment les miettes de l'histoire, il est curieux d'étudier les diverses variantes qu'on a données de cette anecdote, comme de tous les récits légendaires qui ne reposent sur aucun témoignage certain.

..... Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

sont pures de ce crime et les paisibles oiseaux aquatiques qui les parcourent suffisent pour embellir leurs rives, sans que nous continuions à en nourrir d'autres, pour donner à ce riant paysage une animation factice. Il faut nous contenter des faits si curieux de l'histoire authentique de Pontlieue, de la vraie vie de Scarron, et chercher ailleurs les causes de sa rancune contre nos compatriotes. Étudions davantage l'Homère du Burlesque au milieu des Manceaux de son temps et de son voisinage, en face des personnages si intéressants et si peu connus, qui lui ont fourni les types de son *Roman Comique*, en face aussi de ces chapons qu'il aimait tant, et qui, mieux que son rire forcé, le consolaient de ses douleurs sans relâche. Au lieu du *canard* de Pontlieue, voyons plutôt le rôle des chapons dans l'histoire littéraire du Maine au XVIIe siècle. On a dit plaisamment que c'en était fait de la France au Congrès de Vienne, sans le fromage de Brie de M. de Talleyrand. On pourrait dire avec plus de vérité que c'en était fait de notre province au XVIIe siècle, sans les chapons et les poulardes du Maine ; aussi veux-je leur garder une place d'honneur, entre Costar et Scarron, dans la galerie des Manceaux célèbres du siècle de Louis XIV » (1).

La conclusion à laquelle j'arrivais, il y a plus de trente ans, est encore la même aujourd'hui. Si j'avais à récrire ces pages, je modifierais peut-être, en adoucissant leur expression, quelques-uns des motifs sur lesquels je basais mon sentiment ; mais, pas plus qu'alors, je ne crois à la mascarade de Scarron et à la légende de Pontlieue, comme causes de la maladie du pauvre cul-de-jatte, parce qu'elles n'ont fait leur apparition que dans La Beaumelle (2). Dans le

(1) Voir H. Chardon, *Du rôle des poulardes dans l'histoire littéraire du Maine*, journal *Le Progrès*, 2 mars 1864.

(2) Les efforts récents de M. Taphanel, pour refaire à La Beaumelle une virginité, ne peuvent modifier en rien l'opinion des historiens impartiaux sur son compte.

roman historique, où il a fait à Mme de Maintenon un mal plus durable que ses plus violents détracteurs, et qu'on ne saurait appeler autrement qu'un pamphlet, La Beaumelle a voulu affriander le lecteur en multipliant l'anecdote et le romanesque. Il a inventé de toutes pièces une bonne partie de ses documents, quoi qu'en ait dit récemment M. Taphanel. Il a fabriqué l'anecdote de Pontlieue, restée inconnue (1) jusqu'à lui, et qui, si elle avait été vraie, aurait été rapportée par des ennemis de Scarron, heureux, je l'ai dit, de rire à ses dépens, comme Gilles Boileau, Cyrano de Bergerac, Tallemant ou Boisrobert, ou même par des indifférents. Je la repousse donc comme une invention de l'auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon*, et non pas parce que je la considère comme invraisemblable, car elle est au contraire, dans *les cordes* de Scarron, que son goût personnel et son entourage disposaient à aimer les mascarades burlesques, et à se mettre en relief par des aventures risquées. La mascarade eût pu se produire sans qu'il fut possible d'en trouver le retentissement aujourd'hui dans les registres du chapitre du Mans, pour une bonne raison, c'est que ces registres ne sont plus complets à l'heure qu'il est et que celui qui se rapporte aux années qui suivent 1637, manque précisément.

Une plainte dût même être portée au chapitre contre Scarron, lors de son séjour au Mans. Pourquoi? je l'ignore ;

(1) Voir M. Geoffroy, *De l'authenticité des lettres de Mme de Maintenon, Revue des Deux Mondes*, 1869, t. Ier p. 362 et suivantes ; Lavallée, *Lettres de Mme de Maintenon*, etc. — Titon du Tillet, Moréri, etc., mettent tous ses infirmités sur le compte d'une maladie survenue à la suite d'une débauche, comme les horions de la bataille du plaisir. On lit encore dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Mlle de Lenclos* de Douxménil, 1751, in-12, p. 28: « Scarron tombé après une débauche dans une espèce de paralysie ».

mais le poète, le donne clairement à penser, quand il dit dans sa première *Légende de Bourbon*, de 1641 :

.... Je sens sur moi des douleurs,
Telles que notre Scholastique
Qui pour moi de rigueur se pique,
S'il m'entendoit souvent crier,
Pourroit bien Dieu pour moi prier.
L'on m'a dit qu'il ne m'aime mie
POUR CERTAINE QUÉRIMONIE.

Le poète dit bien qu'il ne conserve, pour sa part, aucune rancune contre le Scholastique, mais il ne nous révèle pas les causes qui avaient motivé les sentiments de rigueur de ce dignitaire à son égard. Le registre du chapitre fut-il retrouvé par un heureux hasard, nous n'en saurions peut-être pas plus long, car c'est seulement plus tard que les réprimandes infligées aux chanoines ont été consignées par écrit, afin d'en conserver le souvenir et d'en aggraver la portée (1).

Écartons, pour ne plus y revenir, cette prétendue origine des interminables souffrances du pauvre cul-de-jatte. Cette cause éliminée, reste à trouver la véritable.

J'ai cité la version d'un ami de Scarron, écrivant du Mans, à l'adresse de Ménage, qui connaissait aussi toutes les particularités de la vie du poète burlesque. A ce témoignage, je puis encore joindre la version identique d'un autre ami de l'auteur du *Roman Comique*, même d'un de ses plus intimes amis. Ce témoignage a été mis en lumière, pour la première fois, par M. Cousin ; mais le savant et indulgent portraitiste des grandes dames du XVIIe siècle, n'a pas su

(1) De plus cette quérimonie n'est alléguée qu'à la fin de 1641, et dès 1638 Scarron était en danger d'être cul-de-jatte. (Voir *Épithalame du comte de Tessé*). Elle pourrait avoir été motivée par l'usage que Scarron aurait fait d'aliments gras, un jour défendu par l'Église.

à qui le rapporter, pas plus que M. Jal et le correspondant de *l'Intermédiaire* qui avait inutilement appelé les curieux à baptiser l'auteur des pages découvertes par le platonique amant de Mme de Longueville (1). L'auteur de ces notes inscrites sur les gardes d'un volume de l'*Apologie pour M. Duncan, contre le traité de la Mélancholie*, était resté inconnu jusqu'à ces derniers temps. Mais M. de Boislisle (2) a découvert son nom, que n'avaient pu reconnaître MM. de Monmerqué, Paulin Paris et Aimé Martin : c'est l'ami de Scarron, son *fidus Achates*, le témoin de son mariage, c'est Cabart de Villermont, qui devait contribuer à lui faire concevoir son projet de voyage en Amérique. « Les notes marginales et manuscrites de ce livre sont du sieur de la Mesnardière, qui estoit médecin de Mme la marquise de Sablé et à ses gages et demeurant chez elle et depuis, lecteur du Roy. Ce fut lui qui donna, pour un léger mal, des pillules à feu M. Scarron (mary de Mme la marquise de Maintenon), qui luy causèrent une contraction de nerfs qui augmenta jusques à sa mort. »

Voilà bien confirmés les dires de l'auteur de la *Vie de Costar*. Les deux amis de Scarron attribuent tous deux à l'erreur d'un médecin, la maladie terrible et incurable, dont il eut à souffrir jusqu'à sa mort. Que l'un parle de pilules, l'autre d'une médecine, cela ne fait rien à l'affaire, tous deux visent le médecin de Madame de Sablé, que Cabart dit être le célèbre La Mesnardière, lequel fut en effet attaché à l'illustre marquise.

Néanmoins je ne suis pas disposé à accorder une confiance absolue à l'auteur de la *Vie de Costar*, ni à Cabart de Villemont, bien que leur version soit plus plausible et moins fantaisiste que celle de La Beaumelle. D'après le

(1) *Madame de Sablé*, p. 316. Appendice. Édition in-12, et, l'*Intermédiaire* des 25 février et 10 avril 1870, col. 97 et 204.

(2) *Revue des Questions historiques*, juillet 1893, p. 124 et suivantes.

premier, Scarron aurait eu affaire à son médecin, alors qu'étant logé non loin de Saint-Jean-en-Grève, il allait entendre la messe en cette église, s'appuyant sur un bâton. Cela se rapporte à l'époque de sa vie où il habitait rue de la Tixéranderie, tout près aussi de l'église Saint-Gervais, après avoir quitté le quartier de la place Royale et la rue des Douze-Portes. Il y avait longtemps dès lors qu'il était atteint des commencements de sa maladie, puisque dès la fin de 1638, il se dit en grand danger d'être cul-de-jatte. Il ne quitta la place Royale qu'en 1643, pour aller prendre des bains de tripes à la Charité ; il ne marchait dès lors qu'en chaise, et ne vint habiter la rue de la Tixéranderie, qu'à une époque où il était déjà tout-à-fait impotent. Mais ce n'est là qu'un argument, que j'indique au passage, sans y attacher d'importance. Ce qui m'empêche d'accueillir l'assertion des deux apologistes de Scarron, ce sont les relations familières que le fameux malade entretint toute sa vie avec son prétendu bourreau, avec La Mesnardière et *vice versâ*. Comment concevoir que Scarron, si rancunier de sa nature, Scarron l'auteur de la *Mazarinade*, de la *Baronéide*, des *Imprécations contre une dame qui a pris son Juvénal*, des *Invectives contre une dame campagnarde*, Scarron qui daube si souvent sur les marâtres, n'eût pas prodigué des douceurs de sa façon à La Mesnardière, s'il avait été la triste victime de l'ineptie de ce confrère de M. Purgon ?

Eh bien ! au contraire, nous le voyons jusqu'à sa mort rester en bonnes relations avec le médecin de Mme de Sablé, dont il disait plaisamment que, quand il avait ses jambes couleur de feu, il croyait enflammer tout le monde.

En 1643, quittant la place Royale, il a grand soin de ne pas l'oublier dans ses adieux :

« Item, adieu La Mesnardière
Si *savant* en toute matière. »

En 1655, dans son *Épître chagrine à d'Elbène*, il fait dire par un fâcheux, peut-être cette fois avec une pointe d'ironie :

« Nous ne voyons plus rien du *docte* Mesnardière. »

Mais en 1657 on le trouve à la table de Scarron, faisant honneur aux gelinottes de Costar, dans un de ces fameux festins avec d'Elbène, dont Pinchesne, dans des vers inédits, nous a conservé le souvenir, et dont je parlerai plus loin :

« Là fit rage la Mesnardière
De ses quatre pieds de derrière
Et jamais le cheval divin
Des siens sur la jumelle croupe
Ne fit jaillir tant d'eau qu'il fit jaillir de vin
De la bouteille dans sa coupe. »

La Mesnardière, de son côté, célébrant Madame Scarron, « la jeune et belle Indienne » dit de son mari :

Rare et plaisant malade.

Vous avouerez que *plaisant malade* serait bien *raide* (pardon de l'expression, tant elle est vraie), si La Mesnardière eut été la cause des horribles souffrances et de l'affreuse métamorphose de Scarron. Je sais bien que les médecins n'avouent jamais s'être trompés et que ce sont les malades qui ont toujours tort ; mais, se moquer ainsi du pauvre cul-de-jatte, rire de ses douleurs après avoir été son bourreau, ce serait une cruauté dont je ne crois pas capable même un disciple d'Hippocrate. Tout médecin qu'on est, on n'en est pas moins homme, et la plaisanterie s'arrête devant une pareille souffrance, fut-elle supportée si plaisamment.

Scarron d'ailleurs, sauf dans son testament (1), ne paraît avoir ni frondé ni haï les médecins, tout en ne faisant pas grand cas de leur science.

Dans sa seconde *Légende de Bourbon*, il dit des deux Guénault, célébrités médicales du temps :

« Là, Guénaut, des bains l'Esculape, ...
Ce médecin plein de science
Aussi bien que d'expérience
Est un moderne Galien. . . .
Son frère et son fils dans Paris,
Sont de beaucoup de gens chéris,
Et pour moi je suis à son frère
Autant obligé qu'à mon père.
Dieu les fasse vivre tous trois,
Six vingt ans et quatre ou cinq mois » (2).

A ce moment où Scarron était déjà si malade, il indique Guénault comme son docteur et non La Mesnardière. Si ce dernier, plus tard, entreprit la cure de Scarron, il ne la réussit pas, voilà tout. Le mal du malheureux paralytique s'aggravait avec le temps, mais n'eut aucunement pour cause les remèdes du médecin de Madame de Sablé.

Scarron a même parlé plusieurs fois avec éloge de Guénault. Les vers où il a fait le plus nettement cette apologie sont presque inconnus, car ils n'ont été reproduits dans aucune édition de ses œuvres. Ils se trouvent en tête de la *Stym-*

(1) Dans son testament, en léguant tous les maux de la boîte de Pandore, la gangrène, la fièvre quarte, le haut-mal, etc., au satirique hors de propos (très probablement à Gilles Boileau), il ajoute comme le dernier legs qu'il lui fait :

« *Son infect bassin,*
Un fort ignorant médecin ».

(2) *Seconde légende de Bourbon* dans les *Œuvres* de Scarron, t. VII, p. 18.

mimachie ou le Grand Combat des médecins modernes, touchant l'usage de l'antimoine, poème héroï-comique, dédié à MM. les médecins de la Faculté de Paris, par le sieur C. C. (c'est-à-dire le père Cameau, célestin). Voici des extraits du sonnet de Scarron qui accompagne cet ouvrage au milieu de nombreux vers liminaires, selon la coutume du temps :

« Donne, brave Cameau, donne à coups de sonnets
Sur les anti-Guénauts, qui blâment l'antimoine
. . . . . .
Ne fais point de quartier à cette gent barbue
Qui se fait bien payer des hommes qu'elle tue
Fais les mourir d'ennui par l'effort de tes vers » (1).

Guénault guérit avec de l'antimoine, Louis XIV, tombé malade à vingt ans, à Mardyck, d'où il fut transporté à Calais pendant la campagne de 1658. C'est à cette occasion que Scarron adressa le sonnet *à M. Guénaut, sur la maladie du roi :*

« Le plus aimable roi qu'eût adoré la France,
Le plus digne héros que notre siècle ait vu,
Languissait dans un lit, et son corps abattu
Faisait, par sa pâleur, juger de sa souffrance.

Celle qui met au ciel toute son espérance
Et de qui la tendresse égale la vertu,
Anne, voyant son fils d'un tel mal combattu,
Du secours des humains entrait en défiance.

A la cour, où régnoient la tristesse et l'effroi,
On faisoit nuit et jour mille vœux pour le roi,
Quand l'illustre Guénaut calma ce grand orage.

(1) Cité par Maurice Raynaud, *Les Médecins au temps de Molière*, nouvelle édition, Didier, in-12, p. 209.

Il vient, il voit le roi, l'entreprend, le guérit.
Tout pleurait à la cour : maintenant tout y rit :
Quel Dieu, quel Esculape en eût fait davantage ? » (1).

On a publié, il n'y a pas bien longtemps, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale contenant des vers burlesques de 1650, une satire intitulée *Les médecins au XVIIe siècle*, et attribuée à Scarron (2).

Mais l'inconnu, à qui il a plu de mettre ces vers anonymes sur le compte du pauvre cul-de-jatte, s'est évidemment trompé.

Le malade qui y figure ne saurait être Scarron ; il dit qu'il ne mange, ni ne boit, ce qui ne fut jamais la maladie de l'auteur du *Roman Comique :*

« J'estends les mains, tourne les bras » ;

hélas ! le pauvre paralytique ne pouvait en dire autant.

« . . . Délivré de ces fourbes
Que révèrent les simples tourbes,
Je goûte déjà les plaisirs
Que donnent d'innocens désirs,
Je crois . . . que pour me faire mourir
Il faudra qu'on aille un médecin quérir ! »

Qui pourrait jamais sérieusement soutenir que cela s'applique au futur mari de Melle d'Aubigné dont les souffrances n'eurent pas un instant de relâche ?

Il faut donc attribuer à d'autres cette plaisante satire qui contient en germe une scène fameuse du *Malade imaginaire*, et où les trois princes de la science, que consulte le

(1) M. Raynaud, *loco citato*, a attribué ces vers à Scarron, bien qu'ils ne paraissent guère être de lui, pas plus que *Les Médecins au XVIIe siècle* dont il va être question.

(2) *Les Médecins au XVIIe siècle*. Aubry, 1869. 32 pages in-12, publication d'Édouard de Barthélemy.

malade, se bornent à disserter chez lui comment on doit écrire le nom de *Galienus* et lui proposent, comme remède souverain, de demeurer deux mois sans boire ni manger.

Les médecins de Scarron auraient simplement pû lui dire, comme ceux-ci le déclarent à leur patient :

« Que l'origine de son mal est occulte
Et ce seroit faire une insulte
Aux plus authentiques docteurs,
Et les tenir pour imposteurs
Si l'on en croyoit autre chose.
Voyez Hippocrate et la glose,
Lisez bien Fernel et Rasis
De occultis rerum causis. »

Pourquoi le poète mettait-il sa maladie sur le compte d'une erreur de médecin dans ses conversations avec ses amis, dont ceux-ci ne sont que les échos ? C'est, je l'ai dit déjà, pour contrebalancer les mauvais bruits de Cyrano, de Tallemant et de Gilles Boileau, pour avoir une explication honnête à donner à sa garde-malade, Mademoiselle d'Aubigné, peut-être aussi pour se faire illusion à lui-même, et ne pas reconnaître son genre de vie passée, comme la vraie cause de sa misère présente. Parfois dans ses vers il lui échappe une bouffée de franchise, et il laisse s'envoler une confession, telle que celle-ci qu'il adresse à Madame de Hautefort en 1642 :

« Pour moi je sais que mes offenses
Veulent de rudes pénitences
Et que, si j'ai des maux cuisans,
J'en ai fait en mes jeunes ans
Qui méritent ce que j'endure
Et même une peine plus dure » (1).

(1) *Œuvres*, VII, 131.

Dans ses *Stances chrétiennes*, d'un ton et d'une inspiration si élevés, qu'on s'étonne de les rencontrer chez lui, il s'écrie :

« ..... J'ai trop mérité le tourment que j'endure ;.....
Mais augmente, Seigneur, ma constance et ma foi,
Si tu veux croître mon supplice » (1).

La plupart du temps il déclare qu'il ne connaît pas la cause ni la nature de sa maladie.

Dans sa *Requête* si renommée au cardinal de Richelieu, du dernier octobre 1642, il dit de Dieu qui a comblé de ses biens le grand ministre :

« Lors en moi seul rigoureux il assemble
Tous les malheurs qu'on peut avoir ensemble,
En permettant qu'il me soit avenu
Mal dangereux, puisqu'il est inconnu » (2).

Et il répète, dans ses *Stances chrétiennes*, postérieures de deux ans, aux vers que je viens de citer :

« Et, s'il est vrai qu'un mal, lorsqu'il est inconnu,
Trouve rarement ou jamais son remède,
J'ai raison d'assurer, qu'au mal qui m'est venu,
Il faut que tout autre mal cède » (3)

Chercher aujourd'hui la cause et la nature de ce mal, c'est plutôt de la compétence de la médecine, que du ressort de l'histoire littéraire. La médecine qui prétend avoir dé-

(1) *Œuvres*, p. 244.
(2) *Œuvres*, p. 43. Des éditions portent « si connu », ce qui est une absurdité. Le vrai texte de Scarron aurait besoin d'être rétabli dans plus d'un autre endroit.
(3) *Œuvres*, p. 243.

couvert rétrospectivement les causes de la mort de Madame Henriette (perforation de l'estomac), qui a reconnu la vraie nature de la maladie de Charles VI, et de celle même d'Alexandre, a cherché à connaître le genre d'affection du malheureux cul-de-jatte. Cette contraction de nerfs qui fit de lui un pauvre magot, fut peut-être causée par la goutte, la sciatique, les rhumatismes, la paralysie (1).

La maladie de Scarron ne vint cependant pas fondre sur lui instantanément, comme le donne à croire l'opinion légendaire issue de La Beaumelle (2). La maladie ne prit

(1) Toutefois les médecins de nos jours, dans leurs appréciations rétrospectives, ont beaucoup varié sur la nature de la maladie de Scarron. Les uns l'ont appelée seulement ataxie locomotrice, sans la définir; d'autres ont dit que cette maladie portait le nom de *Polyarthrite déformante* (Voir *Le Scarron* nº du 25 décembre 1885, journal humoristique, dont une vingtaine de numéros ont paru au Mans). M. le professeur Lannelongue, toujours disposé à faire intervenir en tout la tuberculose, dit que Scarron lui « paraît avoir eu bien réellement une affection tuberculeuse des vertèbres, ce que nous appelons aujourd'hui un mal de Pott ». Voir *The Comical Romance* (J. Jusserand, 1892), and other tales by Paul Scarron done into english by Tom Brown of Shifnal, John Savage and others, illustrated from the dessigns of Oudry, 2 vol. in-8º 1892, t. I, VIII et IX note.

Depuis, M. le docteur Brissaud (*La maladie de Scarron*, 14 p.) a conclu à « un rhumatisme chronique généralisé, progressif », consécutif vraisemblablement à un « rhumatisme articulaire aigu » et aboutissant au « rhumatisme déformant à marche rapide, compliqué d'atrophie musculaire avec arthropathie et complication traumatique sur les articulations cervicales ». La mort serait survenue « par compression lente des pneumogastiques à leur origine ».

Ah, qu'en termes galants ces choses là sont dites!

Pour résumer, on peut conclure : « Medici certant, adhuc sub judice lis est ». C'est comme cela que ça finit *souvent*.

Sur les origines de la maladie de Scarron, consulter les dires, cités par M. de Boislisle, soit de Clairambault, soit de d'Hozier, soit de Gaignières, d'après Cabart de Villermont, (*Revue des Questions historiques*, juillet 1893, p. 128). D'après ces dires, la maladie de Scarron, comme l'a avancé Tallemant, viendrait de pilules prises pour une maladie de garçon, que la médecine aujourd'hui appelle une cystite pour parler plus honnêtement que les écrivains du XVIIe siècle.

(2) La Beaumelle, en inventant le bain froid de la mascarade de

possession de ses membres que progressivement ; elle date du cours de 1638. La première fois que le poète en ait parlé, c'est à la fin de son *Epithalame du comte de Tessé*, marié le 8 novembre 1638.

« *En danger d'être cul-de-jatte*,
Pour moi je suis dans un grabat
Sans manchettes et sans rabat
Sans remuer ni pied ni patte ;
Je n'ai plus de force au jarret,
Quoique je sois plus gras qu'un engraissé goret » (1).

Libre à qui voudra d'ajouter foi aux accusations du cynique Gilles Boileau pour expliquer cette paralysie. Je ne veux pas me faire l'apologiste de Scarron : ce serait entreprendre la défense d'une mauvaise cause, et je me rappelle trop bien que Bautru disait alors qu'honnête homme et bonnes mœurs ne s'accordent pas ensemble ; mais des excès de table, que révèlent si largement ses chansons à boire et à manger, suffiraient peut-être à donner la raison de cette goutte énorme qui vint resserrer tous ses nerfs. Si c'est dans le Maine « ce pays des personnes ventrues » qu'il trouva le germe de sa maladie, ce ne sont pas les marais de Pontlieue, ni les eaux de l'Huisne qu'il faut accuser. Les vrais coupables ce sont les poulardes de Mézeray, et ce petit vin blanc des côteaux de Savigné ou d'Yvré qu'aimait tant le chanoine Pauquet, et que le jeune poète rencontrait, à leur source, aux châteaux de son évêque, à Yvré comme à Touvoie (2). C'est à cette date de

Pontlieue, voulait faire croire que la maladie de Scarron avait été causée par un refroidissement, ce que le peuple *du Maine* appelle « une chaud froidie ».

(1) *Œuvres* de Scarron, VII, 208.

(2) Ce défaut de sobriété, tua avant l'âge plus d'un poète du temps, rendit borgne et infirme Beys, l'ami de Scarron.

1638 que Scarron a toujours rapporté le point de départ de sa maladie. On la retrouve à chaque pas dans toutes ses œuvres ; je n'ai pas besoin d'insister à cet égard.

Mais tout d'abord je le répète, il ne fut pas un affreux cul-de-jatte, ce qui le prouve c'est qu'il mettait au nombre de ses bonheurs, sa vie pendant l'année 1640, au Mans, lorsqu'il connut sa nouvelle protectrice, Madame de Hautefort, qui n'arriva dans cette ville qu'au commencement de cette année.

Charmantes étrennes pour le poète, qui vinrent ouvrir une éclaircie au milieu de ses douleurs et forment un des plus curieux et des plus aimables chapitres de sa vie !

CHAPITRE III

SCARRON ET MADAME DE HAUTEFORT

Madame de Hautefort est exilée au Mans (1640). — Portrait de l'ancienne favorite de Louis XIII. — Les premiers rapports de Madame de Hautefort avec le Maine. — Liens de famille. — Liens d'amitié. — La vie de Madame de Hautefort durant son exil. Ses vertus. Relations avec Anne de Montalais, Madame de Lorière et les Le Vayer. — La protection qu'elle accorde aux poètes. Scarron et Madame de Hautefort. Il est heureux à cause de sa protectrice, malgré des difficultés de toutes sortes. — La part d'une influence féminine dans la vie et dans l'œuvre de Scarron. — Véritable nature de son génie burlesque.

Au commencement de 1640 arrivait au Mans, en exil, la favorite du roi le moins amusable de la terre, le triste fils d'Henri IV, sa mélancolique Majesté Louis XIII. Cette honnête favorite disgraciée était une jeune fille de vingt-quatre ans, grande et de belle taille, ayant des cheveux du plus beau blond cendré du monde, bien plantés, touffus et bouclés. De ses grands yeux bleus bien fendus, tombait un regard modeste, quoique vif et plein de feu. Sa petite bouche, où brillaient deux rangées de perles, qu'elle n'était pas avare de montrer, était embellie d'un perpétuel sourire, qui faisait ressortir de charmantes fossettes aux côtés de ses joues roses et remplies. Son front était large, ses mains pleines, sa gorge bien faite et déjà bien formée. L'air enjoué et majestueux à la fois de cette surprenante beauté formait un indéfinissable mélange, qui inspirait à la fois la joie et le respect. Si sa fierté avait quelque chose qui en imposait tout d'abord, sa bonté le faisait vite oublier ; son air libre

et plein d'aisance, sans rien de la pruderie des fausses précieuses, et qu'on retrouve sur le visage des Sévigné et des Caylus, achevait la beauté de cette majestueuse fille, qui avait su se concilier à la fois l'amour d'un roi et l'amitié d'une reine, et s'attirer par sa fermeté et ses grands airs de Romaine, la haine de Richelieu. C'était Madame de Hautefort, une des grandes figures du XVIIe siècle, si différentes des poupées Pompadour du siècle suivant, une de ces belles héroïnes qu'a peintes à grands traits M. Cousin, dont le pinceau n'a peut-être eu que le défaut d'embellir encore ses modèles, et de faire des portraits en pleine lumière sans ombre aucune (1).

Après bien des intrigues, Madame de Hautefort, favorite et non maîtresse de Louis XIII, avait été sacrifiée à Cinq-Mars, avec qui le roi pouvait mieux parler de chasse et d'oiseaux, conversation peu attrayante pour la jeune amie d'Anne d'Autriche.

N'ayant jamais voulu plier devant la volonté d'un ministre dont le roi n'était que l'esclave, ni lui servir d'instrument, elle avait eu le tort de ne pas chercher à complaire aux caprices de Louis XIII. Elle ne s'était pas fait faute, plus d'une fois, de se moquer de ce platonique amant, l'agaçant par de continuelles *picoteries*, fatiguée qu'elle était de la confidence de ses bizarres ennuis, excitée aussi par une dangereuse amie, Mlle de Chemerault, qui la trahissait odieusement et cherchait à la supplanter.

En butte à bien des jalousies, à bien des changements d'humeur du roi, entourée d'espions du cardinal, elle avait enfin été disgraciée le 17 novembre 1639 et avait reçu

(1) Sur les portraits de Mme de Hautefort, voir *Mme de Hautefort*, par V. Cousin, p. 168 et suivantes, son portrait sous le nom d'*Olympe*, p. 484 et suivantes. On sait que la première *Vie de Mme de Hautefort* a été imprimée par la future duchesse de Montmorency, à qui sa mère, la duchesse de Luynes, avait transmis son goût si prononcé pour l'imprimerie. Voir encore P. Delattre, *Les Amies de Louis XIII*, 1902, in-12, p. 33.

Gaitte sculp.

MARIE DE HAUTEFORT

DUCHESSE DE SCHOMBERG

d'après un portrait authentique

Imp. F. Chardon aîné, 30, rue Hautefeuille, Paris.

l'ordre de quitter la cour. Contrairement à ce qu'avait fait naguère sa rivale, Mlle de La Fayette, elle ne se retira pas à jamais dans un couvent. Elle resta dans le monde pour l'honorer et le parfumer de la bonne odeur de ses vertus. Si les couvents sont l'école et l'asile de la piété, ils prélèvent trop souvent, aux dépens du monde, la dîme de la sainteté et ne lui laissent que les petites vertus, alors qu'il aurait si besoin des grandes. En n'allant pas s'ensevelir au Carmel ou à la Visitation, Mme de Hautefort sut réserver, pour la société polie de son temps, l'exemple d'une belle vie que les grilles du cloître eussent cachée à tous les yeux.

Il est vrai qu'elle n'était pas timide comme la jeune La Fayette. Loin d'être effarouchée par une excessive pruderie, elle ressemblait plutôt à l'*Elmire* de Molière, et pouvait avoir à la fois, sans danger et selon ses désirs, un pied dans le monde et un autre dans les couvents.

Au lendemain de sa disgrâce, sa parente, Mme la comtesse de Saint-Paul, ne pouvant la recevoir chez elle à cause de son âge et de ses infirmités, elle se réfugia, comme plus tard, une autre reine des grâces et de l'élégance, mais de vertu moins forte et plus énigmatique, Madame Récamier, à l'Abbaye aux Bois, rue de Sèvres, alors le petit monastère des Dix-Vertus, que Mme de Rodes avait fondé au faubourg Saint-Germain.

Puis au bout de quelques jours qui lui avaient été accordés pour régler ses affaires, elle partit pour le Maine, « résolue comme un capitaine », grâce à son esprit altier qui se ressentait de son origine gasconne. Henri Arnauld qui a révélé, relativement à sa disgrâce, de curieuses particularités restées inconnues à M. Cousin, écrivait le 21 décembre 1639 à son correspondant le président Borillon :

« Mme de Hautefort part dans quatre jours pour aller à La Flotte, selon l'ordre exprès qui luy a été donné ; quoi que sa grand' mère ait pu dire au Roy pour l'esmouvoir à

compassion, elle n'a pu changer la résolution. Elle luy représenta son indisposition, le mauvais temps, les mauvais chemins, la précipitation du voyage ; une fille seule qui n'avait point de retraite ; mais tout cela inutilement. Elle s'en va à ce qu'on croit au Mans » (1).

Le Mans, n'était pas pour Mme de Hautefort, un pays inconnu. Sa mère, Renée du Bellay, appartenait à une des plus illustres familles du Maine. Elle était fille de René du Bellay, chevalier de l'ordre du roi, baron de La Flotte, qui avait été un instant gouverneur du Maine, de février à juin 1617, pendant la régence de Marie de Médicis, alors que le comte d'Auvergne, envoyé par la cour, avait enlevé le gouvernement de la province au marquis de Lavardin, qui paraissait favoriser le parti des Princes. Le baron de La Flotte avait épousé Catherine Le Vayer de Lignerolles, appartenant à la grande famille des Le Vayer, qui produisit des célébrités de tout genre dans le Maine (2). Restée orpheline de bonne heure, la jeune Marie de Hautefort avait été élevée dans le Maine, par sa grand' mère, Madame de La Flotte. L'été, sa vie se passait dans le château de La Flotte à Artins, dans la belle vallée du Loir, ou au château de Bellefille à Athenay. Puis, lorsque le froid et les longues soirées d'hiver chassaient de la campagne la noblesse provinciale, toutes les grandes dames, qui n'allaient pas en cour, venaient s'abriter contre les frimas et l'ennui derrière les murs de la bonne ville du Mans.

C'est ce que faisait Mme de La Flotte avec la jeune Marie. Bien apparentée, alliée aux Souvré, aux Villaines, unie par quelques liens au lieutenant général Le Vayer, elle goûtait

(1) Voir à la Bibliothèque nationale, la Correspondance manuscrite inédite d'Henri Arnauld.

(2) Dans l'*Oraison funèbre de Mme de Montalais*, abbesse du Pré, p. 13, on lit : « Sa mère, fut Anne Le Vayer, fille de Philbert Le Vayer de Pescheré, seigneur de Lignerolles, qui avait eu aussi Catherine, mariée à René du Bellay, seigneur de La Flotte. »

dans la capitale de la province, pendant la saison d'hiver, les charmes d'une société qui commençait à se polir, et pouvait y attendre, sans peine, que le printemps vint lui sourire et la rappeler aux splendides horizons des vaux du Loir. Mais Mme de La Flotte n'avait pas tardé à produire (1), sur un plus grand théâtre, la jeune beauté confiée à ses soins. Elle l'avait produite à la cour vers 1628 et l'avait fait admettre parmi les filles d'honneur de Marie de Médicis. Je n'ai pas à dire ici comment Mme de La Flotte devint dame d'atours d'Anne d'Autriche, et comment sa petite fille, la jeune *Aurore*, dont la beauté avait ébloui toute la cour, attachée à la maison de la jeune reine, devint à la fois la célèbre favorite de Louis XIII, et l'amie dévouée d'Anne d'Autriche. On peut trouver dans M. Cousin les preuves de sa faveur auprès du roi et de son dévouement absolu à la reine sa maîtresse (2). L'un et l'autre sont également connus de tous, ne fût-ce que par l'anecdote de sa visite, *en travesti*, à la Bastille, pour instruire le fidèle Laporte, et par celle des pincettes royales, dont Louis XIII faisait un usage que ne lui avait certes pas appris Henri IV. La faveur de Marie de Hautefort dura jusqu'à la fin de 1639, toutefois avec de nombreuses intermittences, et fut interrompue par le règne de Mlle de La Fayette, que Richelieu mit en avant pour rompre l'attachement du roi.

Les poètes ne s'étaient pas fait faute de célébrer cette jeune beauté. Le Maine, qui était comme le pays d'adoption

(1) On voit souvent Catherine Le Vayer, Mme de La Flotte et sa famille apparaître sur les registres de l'état civil du Mans. On la trouve marraine en 1597, en 1602, en 1615. En cette année, elle porte sur les fonts un fils de Pierre Le Vayer. A la même époque, le 12 septembre, sa fille, Catherine du Bellay, était également marraine au Mans, avec un des Le Vayer. Voir aussi la *Généalogie* imprimée de la famille des Le Vayer, par l'abbé Pichon.

(2) Voir aussi dans *le Contemporain*, du 30 octobre 1869, six lettres inédites de Mme de Hautefort, écrites pendant sa jeunesse (1626-1630), extraites du château de Hautefort et publiées par l'abbé de Blampignon.

de Mlle de Hautefort, ne pouvait rester étranger à ce concert d'éloges ; aussi Scarron se chargea-t-il de payer la dette de la province à l'égard de la jeune *Aurore*. De là ces vers envoyés en *estrennes* à l'amie de Louis XIII, qui sont probablement antérieurs à sa disgrâce (1), et appartiennent à l'époque où il ne s'était pas encore livré corps et âme aux vers burlesques :

« Objet rare et charmant, merveille incomparable,
Visible déité d'un monarque amoureux,
Qui logez dans le corps d'une fille adorable
Le courage et l'esprit d'un homme généreux,
Si le Ciel vous donnoit ce que je vous désire,
Le Ciel, d'où vous tenez vos rares qualitez,
Vous seriez pour le moins maîtresse d'un empire,
Et seriez moins pourtant que vous ne méritez » (2).

Les adorateurs ne faisaient pas plus défaut à Marie de Hautefort que les poètes. Le fils du gouverneur de la province (Potier de Gesvres, duc de Tresmes), le brillant marquis de Gesvres, avait osé la disputer à son platonique amant ; *ses soupirs* avaient été agréés. Un projet de mariage avait été sur le point d'aboutir à la fin de 1638 ; mais le roi en avait conçu de la jalousie, et pour se maintenir bien en cour, le président duc de Tresmes, père du jeune marquis, avait fait signer à son fils un acte en due forme par lequel il renonçait à prétendre à la main de Mme de Hautefort sans le consentement de Louis XIII.

C'est dans cette province, où elle n'était pas oubliée et où elle avait conservé des liens de famille et d'amitié, que revenait Mme de Hautefort, au commencement de 1640,

(1) On comprendrait peu qu'ils fussent postérieurs à la chute de Mme de Hautefort ; il y aurait eu un manque de tact dont un jeune poète ne saurait se rendre coupable à l'égard d'une jolie femme.

(2) *Œuvres de Scarron*, édition Bastien, VII, p. 322.

après avoir perdu l'affection du roi, et encouru la haine de Richelieu, jaloux, lui aussi, du crédit de la railleuse favorite. Elle avait quitté Paris, le 26 décembre 1639. Sa grand' mère Mme de La Flotte, qui n'avait ni sa fierté, ni surtout son désintéressement, s'était humiliée devant le cardinal, pour ne pas compromettre sa fortune chancelante à la cour, et ne pas être enveloppée dans la disgrâce de sa petite-fille.

Aussi, ne l'accompagnait-elle pas dans son exil. Elle était toutefois « grandement éplorée et en crainte » de sa fille, pour sa jeunesse et sa pudeur, disant souvent au père Carré, un des espions de Richelieu : « Elle est fille ». Elle oubliait que Mme de Hautefort ne portait pas pour rien le titre de fille d'honneur, et que, si elle avait su se faire respecter à Paris de ses nombreux adorateurs, elle saurait encore garder la même dignité dans le Maine après sa disgrâce. La belle exilée était suivie d'ailleurs de sa sœur Mademoiselle d'Escars, de son jeune frère M. de Montignac, de Mlle de La Moussardière, et d'un nombreux domestique. Elle sortait de la cour avec plus de cent mille écus de bien. Le roi lui avait fait don pour trente ans des revenus du pont de Neuilly, qui valait de dix à douze mille livres de rente. Elle pouvait dès lors faire bonne figure dans le monde « estant fille de condition et très estimée pour sa vertu et son courage ».

Aussi reçut-elle bon accueil au Mans à son arrivée de la cour. « Toutes les dames de la ville et des environs, rapportent ses biographes, tâchèrent de divertir Mme de Hautefort le mieux qu'elles le pouvaient. »

Il serait curieux de retrouver le récit de ces divertissements, ainsi que l'hôtel du Mans, où la parente des Le Vayer était venue chercher un asile. Malheureusement, nous n'avons que bien peu de vestiges de ses relations avec la société mancelle, et je ne trouve guère à citer que quelques noms, soit des salons du Mans, soit surtout des couvents,

avec lesquels la belle *Aurore* ait entretenu des rapports, pendant son éloignement de la cour. Heureusement, elle avait emporté avec sa gaieté naturelle, de profonds sentiments de piété et de religion, qui lui firent trouver moins lourdes les peines de l'exil.

Il y avait chez la plupart des femmes de la première moitié du XVIIe siècle, grâce à l'éducation chrétienne qu'elles avaient reçue, à cette époque de régénération morale, un grand fonds de religion, qui produisit ces âmes mâles, grandes et fortes, parmi lesquelles Madame de Chantal et Madame Acarie purent rencontrer tant d'émules, et Corneille trouver le type de ses *Romaines*. Plusieurs, sans doute, succombèrent sous le choc des passions, mais surent se relever grâce à l'aiguillon du remords et se retremper au Carmel où à Port-Royal dans les purs souvenirs de leur jeunesse. Madame de Hautefort, ayant toujours conservé intact son honneur, n'eut jamais à connaître le repentir, ce qui ne l'empêcha pas plus tard, de se retirer un instant aux Madelonettes, tant sa piété était humble et profonde. On a peine à se figurer toute la considération dont jouissait cette jeune fille enjouée et malicieuse, grâce aux grandes vertus et à la bonne odeur de religion qui faisaient l'honneur de sa vie.

Les poètes, qui se pressaient alors autour d'elle au Mans, ont tous célébré son insigne piété et l'un d'eux (qui n'est autre que Scarron), l'a fait en des termes d'une vraie délicatesse :

« Madame *Sainte Hautefort*.....
Dame de vertu non commune.....
La vertu la plus consommée
La fille la plus renommée
Que la France jamais aura
Tant que le monde durera.....

Votre exemple est si touchant
Qu'auprès de vous nul n'est méchant,
L'air, qu'auprès de vous on respire,
Aux esprits les vertus inspire
Et par votre dévotion,
Votre canonisation
Vous doit être chose très sûre » (1).

Madame de Hautefort allait même au-devant des rigueurs et des austérités de la pénitence ; aussi le même panégyriste lui disait-il, quelque temps plus tard, à propos de sa retraite dans un couvent, et de la discipline qu'elle s'administrait comme une Madeleine repentante :

« Cependant que l'on dansera,
Votre sainteté s'en ira,
Toute réduite en sa pensée,
S'engouffrer la tête baissée
Dans quelque couvent réformé
De hautes murailles fermé.
Et là, votre douillette échine
Tâtera de la discipline,
Qu'on ne peut souvent endurer
Sans un peu se mettre à jurer ;
Mais quant à vous, j'ose bien dire
Que vous n'en ferez rien que rire,
Et voire même rire gros,
Au grand dépit de votre dos.
Cette action est méritoire ;
Mais me voudriez-vous bien croire ?
La seule méditation,
Sans cette fustigation,

(1) *Œuvres de Scarron*, édition Bastien, t. VII, *Première et seconde Légendes de Bourbon*, p. 3 et 12.

Vous fera, la peau bien unie,
Avoir place en la litanie.
Laissez donc en paix votre dos
Sans le déchirer jusqu'aux os.
..... Si j'étais sain comme vous,
J'aurois peine à rouer de coups,
Comme un peu trop souvent vous faites.
Mes épaules, quoique maigrettes,
Que je chéris assez pourtant
Pour ne les fustiger pas tant » (1).

Sainte Hautefort fréquentait dès lors les couvents du Mans. Le monastère du Pré, où se pressaient alors les religieuses de haute naissance, paraît être un de ceux avec lequel elle eut le plus de rapports.

Elle y était attirée par sa cousine Anne de Montalais, fille de Mathurin de Montalais, seigneur de Fromentières et de Chambellay, et d'Anne Le Vayer, fille de Philibert Le Vayer de Pescheré, seigneur de Lignerolles, chevalier des ordres du roy, son chambellan et gouverneur du Bourbonnais et de l'Auvergne. Cette religieuse avait pour frère M. de Montalais ou de Chambellay, l'infatigable conseiller de sa belle parente, comme elle l'agent de la reine en 1637 et qu'a célébré en ces termes un autre poète de Mme de Hautefort,

« Esprit grand et prudent, généreux Montalais,
Qui, s'il avoit menti seulement un tantet,
S'iroit jetter aux pieds de Monsieur Picottet » (2).

Dès ses plus jeunes années, elle était entrée à l'abbaye de la Perrine, dont sa grande tante Anne de Montalais était

(1) Épitre à Mme de Hautefort, *Œuvres de Scarron*, VII, p. 131.
(2) Ainsi parle Loret en le remerciant d'un présent de soye. *Poésies burlesques*, 1647, in-4°, p. 101.

abbesse. Après la mort d'Hélène d'Enghien, sa tante, Madame de La Flotte avait désiré l'avoir chez elle. Elle l'avait gardée quelque temps, pour rester avec Mesdemoiselles de Hautefort et d'Escars, ses petites filles, de l'éducation desquelles elle avait pris soin dans leurs premières années. Anne de Montalais entra ensuite à l'abbaye du Pré, dont Marguerite de Guespray était abbesse. Ce fut là que la revit Madame de Hautefort, qui eut toujours pour elle la plus tendre amitié ; aussi, quand fut terminée sa disgrâce, eut-elle soin de l'emmener avec elle à Paris.

« Pour lors, Madame d'Hautefort, sa cousine, qui estoit dame d'atour de la reine, et maintenant mareschale de Schomberg ayant été rappelée en cour, voulut la mener avec elle à Paris et la plaça dans la maison des Dix-Vertus, où elle fit admirer les siennes à tout le monde, et particulièrement à la Reine mère, Anne d'Autriche, pour lors régente, qui visitoit quelquefois ce monastère, par la considération qu'elle avait pour Madame de Rodes et quelques autres Religieuses » (1).

L'arrivée à Paris, de cette cousine de Mme de Hautefort, n'échappa pas alors aux espions de Mazarin, qui lui signalèrent la jeune religieuse comme une adversaire venant seconder les efforts de Monsieur de Chambellay.

Une amie de Mme de Hautefort, que les espions de Mazarin lui dénoncent en même temps qu'Anne de Montalais, appartenait aussi au Maine, et à la sóciété que la jeune exilée avait fréquentée pendant son séjour dans la capitale de cette province. C'était la sœur des frères Fréart de Chantelou, la parente du ministre disgracié Sublet de Noyers, Mme de Lorière, qui était venue à Paris solliciter

(1) Voir *Oraison funèbre de Mme de Montalais, abbesse du Pré*, prononcée le 14 juin 1672, par Jean Pélisson. Le Mans, H. Olivier, in-4°, 44 p. — Voir aussi sur la famille de Montalais le 3e volume du Dictionnaire de la Mayenne, 1902, p. 64.

la rentrée de son parent à la cour (1). Alliés aux Le Vayer par leur mère, les Chantelou devaient naturellement avoir des rapports avec Mme de Hautefort. Leurs liens avec de Noyers, un des principaux instruments de Richelieu, avaient peut-être éloigné d'eux un instant l'ancienne favorite (2), mais la disgrâce de ce ministre et leur haine commune à l'adresse de Mazarin n'avaient pas tardé à les rapprocher.

Un examen approfondi des registres de l'état civil du Mans, ferait peut-être connaître les relations de Mme de Hautefort avec les Le Vayer (3) et l'élite de la société mancelle, et donnerait en outre les dates de son séjour. Je me bornerai à citer cet extrait des registres de Saint-Benoît :

« Le 14 (février 1641), fut baptisé par monsieur le curé , fils de Chamfleury et de (*sic*). Parrain François Pidou, escuyer, fils de monsieur de Coulaines et marraine haulte et puissante Madame de Haultefort. »

C'était seulement pendant l'hiver que l'ancienne amie de Louis XIII habitait Le Mans ; l'été elle s'en allait dans ses châteaux, ou faisait avec Laporte des voyages que nous ont révélés les curieux mémoires de l'agent dévoué d'Anne d'Autriche, lequel s'était empressé d'aller retrouver au Mans celle qui avait osé venir à son secours dans les prisons de la Bastille (4).

(1) Voir H. Chardon, *Les frères Fréart de Chantelou*, pp. 12 et 13.

(2) Scarron lui dit en effet dans la *Première Légende de Bourbon*, qu'il se sent plus fier de son amitié *que s'il était du parentage de* Sublet « *ce grand personnage* ».

(3) Le lieutenant général du Mans, à l'arrivée de madame de Hautefort, était René Le Vayer, mari de Renée Vasse. Il fut bientôt remplacé dans cette charge par l'aîné de ses fils, François Le Vayer, marié le 6 juin 1642, à Renée Leboindre du Gros-Chesnay. — Sur René Le Vayer, voir *Tarsis et Zélie*, de Roland Le Vayer de Boutigny, édition de 1665, t. I, p. 215. — Sur la femme de François, voir t. II, p. 112. — Voir sur *Tarsis et Zélie*, les *Débuts de Marin Cureau de la Chambre*, H. Chardon, Le Mans, in-8°, 1874.

(4) Voir *Mémoires* de La Porte, in-12, p. 390-394.

Nous en serions réduits à ces maigres renseignements sur le séjour de Mme de Hautefort dans le Maine, sans les poètes, qui avaient trouvé auprès d'elle le plus charmant accueil, et qui ont chanté son éloge, avec une prodigalité dont nous devons leur être reconnaissants.

Madame de Hautefort se plaisait en effet dans le commerce des poètes. C'était une des bonnes *précieuses* du temps; Somaise, lui a donné place dans son *Dictionnaire*, sous le nom d'*Hermione*. Elle aimait l'esprit, les ouvrages courant les ruelles, où l'on puisait les grands sentiments, préférant toutefois s'instruire par la conversation que par les livres. Son esprit du plus beau naturel du monde, et sa conversation vive et toujours divertissante, la faisaient briller dans les cercles qui s'étaient formés à l'exemple de l'hôtel de Rambouillet. Elle chantait bien, savait jouer de la guitare, et touchait l'angélique d'une manière extraordinaire. « Pour les vers, c'est sa passion, dit sa portraitiste, aussi prend-elle un particulier divertissement à la Comédie et aux concerts des violons qui touchent les sens et réveillent si agréablement les belles idées ».

Avec ces goûts, au milieu de la solitude de la province et de la disette des beaux esprits, à laquelle elle devait s'attendre en quittant la cour, elle dut s'estimer heureuse de rencontrer dans le Maine, les poètes qu'y avaient attiré M. de Belin ou la comtesse de Soissons (1). Ceux-ci, charmés de trouver à la fois en elle l'esprit le plus piquant et le cœur d'une reine ou d'une héroïne, s'empressèrent de lui décerner la fine fleur de leurs éloges. Mairet, qui en 1643, dédia sa *Sidonie* « *à la très belle, très vertueuse, et très illustre personne, Mademoiselle Marie de Hautefort, dame d'atours de la reine régente* », a retracé le tableau le

(1) Voir sur M. de Belin, *La vie de Rotrou mieux connue*, H. Chardon, in-8°. Paris, Picard, 1884, p. 82 et suiv. — Sur la comtesse de Soissons, voir la *Troupe du Roman Comique dévoilée*, H. Chardon, in-8°. Paris, Champion, 1876, p. 160 et suiv.

plus complet de la vie que la belle exilée menait alors dans le Maine.

Il fait l'éloge de sa générosité, de sa tranquillité d'esprit, de la sérénité de son visage, « pendant *son* ostracisme de trois ans, pendant *son* exil employé dans l'exercice de la plus sublime philosophie morale et chrestienne..... C'est dans le Maine, que la solidité d'une dévotion qui n'a rien de triste, ni d'incommode, la fréquence de vos visites aux lieux saints, l'ardeur et la tendresse de la charité, qui tient vos belles mains toujours ouvertes à la nécessité des pauvres et vos bontez à rétablir la paix entre les riches....., c'est là..... que ces merveilleux advantages de la grâce et de la nature..... ont édifié l'Église, le monde, le magistrat et le peuple, et montré par l'applaudissement de tout un pays, que vous scavez aussi bien vous acquérir le cœur des sujets que celui du prince qui leur commandoit. »

Admis au bonheur de la voir dans le Maine et à l'honneur de ses entretiens, Mairet avait pensé naturellement à lui dédier un de ses poëmes :

« Ce que je fay maintenant à Paris, dit-il, n'est seulement que la suite et l'exécution du dessein que je fis au Mans, de vous adresser cet ouvrage, ce soir que l'obligeante curiosité d'en ouïr la lecture de la propre bouche de l'auteur, vous y fit avoir tant de bonté que de retrancher les meilleures heures de vostre sommeil pour les donner à ce mauvais divertissement. Ce fut en ce lieu là, qui sera sans doute longtemps heureux par le séjour et par les bonnes œuvres que vous y avez faites, qu'il me fut permis de remarquer plus particulièrement avec autant de plaisir que d'admiration et la beauté de votre esprit et la grandeur de votre courage » (1).

Grâce à cette précieuse dédicace nous pouvons percer

(1) Sur le séjour de Mairet dans le Maine, voir *La vie de Rotrou mieux connue*. H. Chardon, in-8°, p. 95 et suiv.

l'ombre qui enveloppait Mlle de Hautefort au Mans, et nous faire une idée « des grandes et surprenantes vertus » qu'elle y déploya pendant son exil et qui firent d'elle aux dires de Mairet et de la renommée « la gloire de son sexe » (1).

Un autre poète, admis plus avant dans sa familiarité, nous a donné des détails plus intimes sur son intérieur au Mans, et ce poète n'est autre que Scarron. Sans parler des vers charmants que le jeune poète avait adressés à la jeune favorite, vers du dernier galant, et qu'on pourrait croire écrits par Voiture, ou par Benserade, le truchement langoureux de Louis XIV et de Mlle de Lavallière, plus d'un trait de son caractère et de sa vie devait le rapprocher de la belle Marie de Hautefort.

Il était poète, il était spirituel, il était malheureux. Son père avait, comme elle, encouru la disgrâce de Richelieu. De plus, il portait le costume d'abbé et le titre de chanoine qui donnaient entrée dans tous les salons ; enfin, il était déjà à moitié paralytique, ce qui achevait de permettre à toutes les femmes de l'admettre sans conséquence dans leur intimité. La belle exilée, qui aimait les vers, les propos enjoués, la malice ingénieuse, et entendait la plus fine raillerie, devait applaudir aux saillies et au badinage du malin Scarron, tandis que sa bonté se laissait toucher par le spectacle des cruelles souffrances qui, dès la fin de 1638, étaient déjà venues fondre sur le pauvre corps du jeune poète

« En danger d'être cul-de-jatte » (2).

Elle était naturellement bonne et compatissante et généreuse à l'excès. Laporte dit d'elle : « Ce n'était pas une

(1) A la suite de la *Sidonie* se trouvent aussi deux sonnets de Mairet, à Mme de Hautefort et à sa sœur sur leur retour en cour, et sur l'envoi que le poète leur fait de l'*Athénaïs*.

(2) *Œuvres de Scarron*, t. VII, p. 208.

générosité commune qui attend les occasions ; elle les cherchait continuellement et ce qui est admirable, c'est qu'elle a toujours été et qu'elle est encore à présent de la même force. » Un ennemi, La Chesnaye, ne trouve même à lui reprocher que « certaines fantaisies de générosité. » On est ainsi amené à comprendre comment cette jeune beauté, qui voyait naguère le roi à ses pieds, et avait une plus large part que la reine à l'affection royale, admit dans sa familiarité un pauvre poète burlesque estropié.

Mais on ne peut s'empêcher de remarquer ce qu'il y a de singulier dans la vie de Scarron, auprès duquel on rencontre, au début comme à la fin de sa carrière poétique, les deux plus nobles figures de femme de tout le XVIIe siècle ; l'une, qui après avoir été la favorite d'un roi, descend jusqu'à se faire la protectrice et le bon ange du poète encore inconnu ; l'autre, qui après avoir eu le titre de sa femme et la fonction de sa garde-malade, s'élève jusqu'à devenir l'épouse du plus grand roi du monde. Œuvre bizarre de la fortune qui rapproche ainsi, à l'improviste, de ce corps grotesque et de cet esprit follet, les deux noms de l'amante de Louis XIII et de la femme de Louis XIV, reines aussi par la beauté comme par l'esprit, dont l'une avait le cœur d'une héroïne, et l'autre la raison d'un sage !

Mme de Hautefort, pour venir en aide au pauvre Scarron, le combla de ses bontés, plus que tous les autres beaux esprits qui lui composaient une cour dans son exil. Aussi, son protégé se rappela-t-il toujours avec ivresse les heureux jours qu'il passa alors sous l'égide de cette fée bienfaisante :

« Hélas que vite fut le cours
De ces irretournables jours,
Pendant lesquels j'eus l'honneur d'être
Connu de vous et vous connoître !
Hélas qui me peut consoler,
A moins que de me faire aller

Vers l'heureuse ville où vous êtes,
Où tant de bienheureux vous faites ....
Félicité trop tôt ravie,
Seuls moments heureux de ma vie,
Tous mes souhaits sont superflus,
Non, non, vous ne reviendrez plus ! » (1).

Au milieu de ses souffrances, il se prenait à songer à ce bonheur passé, et quand son rêve finissait, le réveil était des plus douloureux.

« Bien souvent devant la nuit sombre,
Le songe vient avec ses charmes
Pour quelque temps sécher mes larmes,
Et lors je pense fermement
Être dans votre appartement,
Sous votre grande cheminée,
Dont si chaude étoit l'halénée » (2)....

Le tableau que le pauvre poète esquisse de la maison de Mme de Hautefort est charmant et pris sur le vif. C'est une peinture vraie et toute hollandaise de la vie de province ; Scarron n'oublie ni les visiteurs, ni les moines, ni les goguenards de campagne, ni les domestiques attachés alors à la famille à perpétuelle demeure. Il passe tout en revue, sans oublier les sottes provinciales, ces pauvres mancelles, qu'il paraît n'avoir jamais portées dans son cœur, et auxquelles il décoche déjà certains traits, en attendant d'autres plus acerbes.

Choyé dans cette maison de prédilection, bien accueilli à cause de son esprit et de sa maladie, bourré de douceurs et de confitures, gras alors comme un vrai chanoine, on

(1) *La Légende de Bourbon* (1641), dans l'édit. Bastien, t. VII, p. 9.
(2) *Ibid*, p. 10.

conçoit que Scarron ait regardé comme le plus heureux temps de sa vie, celui qu'il passa au Mans pendant le séjour de Mme de Hautefort (1).

Les regrets que lui cause ce bonheur trop tôt enlevé et qu'il exprime avec un accent de touchante mélancolie, qu'on retrouve plus souvent chez lui qu'on est d'abord tenté de le croire, prouvent aussi qu'il n'était pas devenu tout à coup l'affreux magot que chacun sait et que la maladie ne s'était, au contraire, appesantie sur lui que progressivement et par degrés. Déjà frappé de paralysie en 1638, ainsi que le prouve, je l'ai dit, l'*Epithalame de Tessé*, il n'était pas cependant perclus de tous ses membres en 1640, ni au commencement de 1641, moment auquel il connut Mme de Hautefort, (comme il le fut plus tard). S'il avait été dès cette époque un raccourci des misères humaines, il n'eut pas, malgré tous les bons soins dont pouvait le combler sa protectrice, appelé ce temps le seul heureux de sa vie.

Cependant, ses infirmités existaient bien déjà et devenaient chaque jour plus grandes ; car ce ne fut pas une autre cause qui le détermina à quitter le Mans, malgré le charme qu'avait pour lui la société de Mme de Hautefort.

L'espoir de la guérison, qui ne devait du reste jamais l'abandonner, et qui, à la fin de sa vie, lui faisait désirer, comme remède souverain, la découverte de l'or potable, lui fit abandonner le Maine, et se dérober à la douce influence de sa bonne fée, au plus tard dans l'été de 1641, pour aller demander quelque soulagement aux eaux de Bourbon-l'Archambault, alors si en vogue pour la cure de toutes les maladies articulaires (2).

(1) Scarron était donc revenu au Mans après l'arrêt du parlement de janvier 1640, qui le maintenait en possession de sa prébende. C'est pendant cette année 1640 et la première moitié de 1641, qu'il y connut Mme de Hautefort.

(2) Suivant l'usage, ces eaux se prenaient au printemps et à l'automne. Scarron dit avoir quitté Bourbon aux premiers froids.

De plus, le séjour de Mme de Hautefort, au Mans, était bien sans doute un agrément pour le pauvre malade ; mais, malgré tous ses charmes, ce séjour ne lui donnait pas du pain à se mettre sous la dent. La mort de l'évêque, précédée de celle de M. de Belin, le procès qu'il avait dû soutenir pour jouir des revenus de son canonicat, la disgrâce de son père, sa maladie, tout cela était venu l'accabler et rendre sa position précaire. Cela l'avait-il rendu plus sage ? Il parle lui-même de plainte, de quérimonie portée contre lui au chapitre et qui lui a valu l'animosité du scholastique Lecomte.

Le scholastique Lecomte, dont il dit, dans la première *Légende de Bourbon :*

« .... Notre Scholastique,
Qui pour moi de rigueur se pique,
S'il m'entendait souvent crier
Pourrait bien pour moi Dieu prier.
L'on m'a dit qu'il ne m'aime mie
Pour certaine quérimonie. »

Cette quérimonie était-elle motivée par légèreté de mœurs de Scarron ou par son goût trop prononcé pour la bonne chère, ou simplement par ses dettes ? Scarron, en effet, avait des créanciers, et saisie-arrêt avait été pratiquée entre les mains des fermiers de son gros et du receveur du chapitre, pour empêcher le paiement entre ses mains de ses revenus canoniaux, ainsi que l'indiquent les pièces suivantes inédites :

« Du mardi 18e jour de décembre 1641.

» En la cour royale du Mans, par davant nous Michel Bugleau .... fut présent en sa personne Me Simon Legendre, sieur de la Tousche, juge au marquisat de Conlye, demeurant au Mans, parroisse de Saint-Pavin-la-Cité, procureur de dame Renée de Bauquemare, femme autorisée de mes-

sire Gabriel Testu, chevalier, seigneur de Ballincourt etc., en vertu de la procuration reçue au Châtelet de Paris, devant Moret et Ogier, le 29 novembre, lequel a reçu, en présence de nous, de vénérable et discret Me Françoys Nicolon, prêtre chanoine prébendé de l'église du Mans, au nom et comme procureur de vénérable Mr *Paul Scaron*, aussy chanoine prébendé en la dite église, la somme de 250 livres tournois en espèces de pistolles d'or d'Espaigne, escus d'or de France, réalles d'Espaigne, quartz d'écu et douzains et aultre monnoye de present ayant cours, de la quelle le sieur Legendre s'est tenu à content et quitté le sieur Nicolon pour le dit sieur Scarron, mesme des fruits et intérêts et despens que peut prétendre la dite dame, qui ont été remis en faveur dudit sieur Scaron.

» Lequel Legendre, au moyen du dit payement, a consenti main levée et désistement de tous les deniers cy davant saisiz et arrêtés à la requeste de la dite dame sur le sieur Scarron, entre les mains tant du sieur Argentier de la dite église que du sieur Plunoys, fermier du gros du sieur Scaron, que aultres, et payant par le dit Scaron les frais et despens qu'ils pouvaient prétendre à l'encontre de la dite dame, ensorte qu'elle n'en sera inquiétée ni recherchée, et a promis Legendre rendre la cédulle du dit sieur Scaron de dans quinzaine. Le dit Nicolon s'est obligé de faire agréer le présent paiement au sieur Scaron. »

Fait au Mans dans la maison du notaire.....

Signé *François Nicolon* (1).

(1) Dans les minutes du notaire Bugleau, on voit figurer dans un acte du 3 février 1634, vénérable et discret mre François Nicolon, prêtre aumônier de l'évêque, curé de Cossé-le-Vivien. C'est lui que Scarron appelle le bon Cossé, dans son *Épître à Madame de Hautefort*, écrite du Mans en 1646. Voir *Œuvres de Scarron*, VII, 134 :

« Vous dirai-je que mon confrère,
Le bon Cossé se désespère
De ce que la bûche à Paris
N'est pas, comme au Mans, à vil prix,
Et que de Paris il nous mande
Qu'en cendre il mettra sa prébende. »

Un autre acte du notaire Bugleau le montre à Paris le 1er septembre

La procuration qu'on va lire est annexée à l'acte précédent.

« Fut presente en sa personne dame Renée de Bauquemare, femme autorisée de Mre Gabriel Testu, chevalier seigneur de Balincourt .... déclare qu'elle a baillé et baille main levée à Mr Paul Scarron chanoine . . . . absent, les notaires acceptant pour elle, de toutes les saisies faites à sa requeste, entre les mains des fermiers du gros et du receveur du chapitre de Saint-Julien, de ce qu'ils doibvent ou debvront ci-après au dit sieur Scarron ; consent et accorde que les dits fermiers et débiteurs vuident leurs mains des choses saisies en celles du dit sieur Scarron ou autre à qui apartiendra, nonobstant les soins de la dite dame dont elle a fet main levée, à la charge que les dits fermiers et débiteurs ne lui pourront demander leurs frais d'arrêt et que le dit Scarron les en satisfera ou retiendront en leurs mains leurs frais de saisie et arrêt, sur ce qu'ils doivent ou pourront debvoir cy après au sieur Scarron, de sorte qu'elle ne puisse être inquiétée.

» Présent Mr de Ballincourt qui a autorisé la dite dame sa femme.

» Paris, maison de la dite dame, cloistre Saint-Honoré, 29 novembre 1641, devant Morel et Ogier, notaires au Châtelet de Paris. »

Signent le mari et la femme.

Ce ne fut que quelques mois après la première *Légende de Bourbon* qu'il s'acquitta de cette dette et obtint main-levée, ainsi que l'indique la pièce qu'on vient de lire, inédite, comme toutes celles qui ont trait à la vie canoniale de Scarron.

Le paiement ne le fit pas revenir au Mans. Sa *Légende de*

1646. Il faisait de fréquentes absences ; car on voit une délibération capitulaire de 1642 révoquer sa *liberté*. Le chanoine Nicolon doit donc être rangé au nombre des amis de Scarron.

Bourbon n'indique pas chez lui d'intention de retour ; rien ne le montre dans cette ville dans l'hiver de 1642.

A la fin de cette année, le 31 octobre, sa *Requête au Cardinal* vient indiquer, au contraire, qu'il habitait alors à Paris.

En partant, il n'avait sans doute pas perdu l'espoir du retour ; il conservait du reste le lien de son canonicat ; mais le retour de Madame de Hautefort en cour, l'aggravation de ses souffrances, et d'autres événements en décidèrent autrement ; après son départ pour la saison des eaux de Bourbon en 1641, il ne revint plus au Mans qu'une seule fois dans sa vie, et pour un court instant, au commencement de 1646.

C'est donc à la période antérieure à 1641, et non après, comme on l'a cru longtemps, que se rapportent les souvenirs que Scarron garda du Mans. C'est donc à la même époque, comme nous le montrerons plus loin, que doivent naturellement se rapporter les scènes du *Roman Comique* et les personnages qui servirent de types à son auteur.

En quittant Le Mans, au milieu de l'année 1641 (1), à l'âge de 31 ans, le jeune Scarron n'y laissait pas grande trace de son passage. Il n'avait jusqu'alors écrit que quelques madrigaux ou quelques pièces satyriques anonymes, qui ne faisaient nullement présager l'auteur des *Jodelets*, de la *Mazarinade* ou de l'*Énéide travestie ;* il ne faut donc pas s'étonner de retrouver si peu de vestiges de son séjour. Sans ses vers à Monsieur de Tessé et aux Lavardin, à Mme de Belin, à la jeune duchesse de Longueville, et surtout à Mme de Hautefort, il aurait été difficile de recomposer un peu complètement la physionomie de cette période de sa vie restée entièrement dans l'ombre

(1) Il ne l'avait même guère habité depuis la prise de possession de sa prébende, puisque, comme nous le verrons, il n'acquitta jamais sa rigoureuse, qui n'exigeait pourtant que dix-huit mois de résidence.

jusqu'ici (1). A partir du milieu de 1641, le lien qui l'attache à Madame de Hautefort continue d'être comme le fil d'Ariane qui sert de guide dans sa biographie ; c'est du reste, avec son canonicat, la seule attache qu'il conserve avec le Maine ou qui du moins nous permette d'y suivre la trace de ses relations.

Cette liaison de Scarron avec Mme de Hautefort eut au reste une influence considérable sur sa vie, non seulement elle contrebalança celle de ses compagnons de plaisirs, celle de ses amis de table et de débauche, avec lesquels il se bornait à chanter le vin et la mangeaille ; non seulement elle put aussi le rendre meilleur et plus réservé, et plus tard décida de son sort en le fixant à Paris et en le faisant devenir le pensionnaire et le malade de la reine, mais encore elle contribua à faire de lui un véritable poète.

Jusqu'en 1641, Scarron n'a guère écrit que quelques madrigaux, un épithalame, des chansons à boire, et hélas ! ses pièces anonymes sur la *Querelle du Cid*. Sa *valise* poétique est presque vide ; il la pourrait oublier ou la perdre, sans qu'on eût à se mettre en peine de la retrouver. A part ses vers de début, inscrits en tête d'une tragi-comédie de Scudéry, le reste, du moins ce qui est signé de lui, n'a pas dû parvenir aux oreilles du grand public, et n'a été connu que dans le petit cercle d'amis auxquels il les adressait.

Grâce à Mme de Hautefort, tout va changer. Scarron veut correspondre avec elle ; et, pour écrire dans une langue digne d'une pareille protectrice, il emploie le langage des Dieux ; il compose des vers enjoués, charmants, tout pleins d'une ingénieuse plaisanterie, ayant tout autant

(1) Du vivant de l'évêque, il habitait l'évêché. Où habitait-il après la mort de Charles de Beaumanoir, pendant la vacance du siège et durant l'épiscopat de Mgr La Ferté avant son départ du Mans ? C'est ce qui reste obscur, ainsi que nous le dirons à propos de la maison où il demeura un instant, lors de son voyage de 1646.

d'esprit, mais cent fois plus de naturel que ceux de Voiture, et qui font des deux *Légendes de Bourbon* des modèles de verve malicieuse, et de spirituel badinage. Ce sont les perles fines de l'écrin poétique de Scarron, et c'est à l'adresse de Madame de Hautefort qu'ils ont été écrits.

La pensée de sa belle protectrice lui a fait affiner son esprit, mettre un frein à ce que sa verve avait de trop gaulois et produire enfin une œuvre de vrai poète. Nul doute que Mme de Hautefort n'ait été son inspiratrice. Elle aimait l'enjouement, la malice ingénieuse ; le roi lui-même n'avait pas été à l'abri des pointes de son esprit moqueur : la jolie railleuse aimait de plus la poésie passionnément. Elle dut applaudir à ces gracieux vers de société, si vifs, si alertes, que les contemporains appelaient des vers burlesques, sans y attacher l'idée que ce mot nous inspire aujourd'hui. Le goût qu'avait un esprit, tel que Madame de Hautefort, pour ce genre de poésie cher à Voiture, à Sarrazin et à bien d'autres esprits d'élite, suffit d'ailleurs pour réconcilier, avec ce qu'on appelait alors des vers burlesques, ceux à qui un pareil mot pourrait faire peur. Les vers burlesques, tels qu'ils étaient alors, au sortir des mains de Voiture et de l'hôtel de Rambouillet, c'est-à-dire avant qu'ils ne courussent les rues et qu'ils n'allâssent s'encanailler en pleine Fronde, sont tout simplement le chef-d'œuvre et le produit le plus naturel de l'esprit français. Ceux qui les applaudissaient, c'étaient les Hautefort, les Longueville, l'Hôtel de Rambouillet, c'est-à-dire l'élite de cette société qui avait applaudi le *Cid*, la *Sophonisbe*, la *Marianne*, et tous les sentiments romanesques venus d'au-delà des monts s'épanouir dans l'*Astrée* et le *Polexandre*.

La preuve que Mme de Hautefort ressentait pour cette poésie un goût véritable, c'est qu'elle fut non-seulement l'inspiratrice de Scarron, mais celle d'un autre poète burlesque, Loret, dont la plupart des poésies lui sont dédiées, ainsi qu'à sa sœur mademoiselle d'Escars.

C'est ici que vient naturellement se placer une question qui a son importance dans l'histoire littéraire de Scarron. La nature l'avait-elle créé poète burlesque? ou bien, se voyant transformé en un misérable bout d'homme, Scarron s'est-il fait un rôle à sa taille, et, ne pouvant plus être pris au sérieux, a-t-il pris lui-même le parti de rire et de se moquer de tout? Cyrano de Bergerac, son ennemi, disait déjà de son temps, dans une lettre contre lui : « On croit comme un miracle de ce saint homme qu'il n'a d'esprit que depuis qu'il est malade, que, sans ce que la maladie a troublé l'économie de son tempérament, il était taillé pour être un grand sot » (1).

Messieurs Edouard Fournier et Gérusez ont répété de nos jours que le malheur de Scarron lui fut bon à quelque chose et fit de lui un auteur burlesque. « La disgrâce de son corps et les revers de la fortune profitèrent à son esprit ...., il voulut se venger du mau vais tour que lui jouait la maladie. Il s'institua juré parodiste, se donnant désormais pour tâche de faire des œuvres du génie ce que l'ironie de la nature avait fait de son être chétif » (2).

Est-ce bien exact? Scarron s'est-il, avec préméditation, fait un rôle à sa taille?

Il y a tant de naturel, d'enjouement, dans les vers du pauvre estropié, le burlesque, chez lui, coule de source si naturellement, qu'on a peine à croire qu'il s'était imposé une tâche et n'était devenu burlesque que malgré lui et quasi pour prendre sa revanche. Il avait, dès sa naissance, une ample provision de sel gaulois et de sel attique. Resté l'alerte et vif coureur de ruelles, tel qu' était à vingt ans, le sémillant abbé de la maison de l'évêque du Mans, il se

(1) Edition donnée par M. Paul Lacroix. Edition de la Bibliothèque Gauloise, t. II, p. 144. Cyrano parle aussi (p. 147) de la drogue de Naples *qui l'a fait monter au nombre des auteurs.*

(2) Ed. Fournier, *Paris démoli*, 1re édition, p. 315, et Ed. Gérusez. *Essais d'histoire littéraire.*

fut sans doute arrêté plus souvent aux petits vers badins et burlesques de Sarrazin et de Voiture ; mais il y avait déjà dans Scarron une large part de verve toute gauloise et rabelaisienne, qui faisait de lui, à table comme en poésie, le disciple de Saint-Amant et de Regnier. L'auteur de la *Rome ridicule*, le chantre du *Melon*, de *La Crevaille*, et des *Goinfres*, lui ouvrit la voie de la parodie et introduisit avant lui dans les petits vers la manière de Callot.

Devenu le grotesque cul-de-jatte que l'on connaît, Scarron se contenta de forcer la note ; du burlesque il passa au bouffon, avec armes et bagages, et jeta par dessus les moulins et son bonnet et son sel attique (1). Dès ses premiers vers, il avait franchi la limite et donné des échantillons de sa verve bouffonne, de nature à scandaliser de toutes les façons l'hôtel de Rambouillet. Les regrettables pièces anonymes qu'il écrivit en 1637 contre Corneille, dans la querelle du Cid, et qui n'ont été reconnues comme son œuvre que tout récemment, prouvent bien clairement, hélas ! quelle était l'allure naturelle de son esprit. On sent un souffle rabelaisien dans son *Épithalame à la comtesse de Tessé*, écrit au début seulement de sa maladie, qu'il espérait encore ne devoir être que passagère. Plus tard, il écrivait sur un autre ton, le ton simplement badin, ses charmantes *Légendes de Bourbon* et son *Ode à Richelieu*. Les deux manières sont pour ainsi dire contemporaines et ne peuvent guère se distinguer par des dates précises. Au terme de sa vie, Callot finit chez lui par tuer Van Ostade, et cependant dans le *Virgile travesti* on rencontre encore souvent

(1) Voir sur la part prise par Scarron à la querelle du Cid, H. Chardon, *La vie de Rotrou mieux connue et la Querelle du Cid*, passim ; l'*Apologie pour Monsieur Mairet* et la *Suitte du Cid en abrégé*, ibidem, p. 252 ; — et A. Gasté, *Documents relatifs à la Querelle du Cid* (Société des Bibliophiles normands, Rouen, 1894), p. 67 et suiv. ; — et, du même auteur : *Du rôle de Scarron dans la Querelle du Cid*, Caen, 1900, in-8, passim.

bien des vers enjoués, qui sont un écho de ceux qu'il adressait quinze ans auparavant à Mme de Hautefort.

La nature lui avait donné le goût de la poésie. Je l'ai montré inscrivant dès l'âge de vingt ans, ses vers à côté de ceux des grands poètes du temps en tête du *Lydamon*, de Scudéry (1). Le goût qu'il avait pour la bonne chère, les plaisirs, les joyeuses compagnies, en avait fait un spirituel paresseux qui, de vingt à trente ans, l'âge de la verve exubérante, ne produisit que quelques vers de société et en bien petit nombre encore (2). Il lui fallut l'aiguillon du besoin et ses revers de fortune, pour le forcer à tirer parti des ressources qu'il tenait de Dame Nature, et répandre à flot l'enjouement qu'il s'était contenté de semer jusque-là dans ses gais propos de table et de ruelles.

L'*impécuniosité* dura, pour Scarron, tout le reste de sa vie, et il continua à battre monnaie à l'aide de ses vers ; il combla, grâce à la poésie, le vide de sa bourse et celui de ses journées de souffrance et de ses nuits sans sommeil.

Les vers furent pour lui un double allègement ; ils ne lui apportèrent ni une large aisance, ni le plein oubli de son mal et de la douleur ; mais ils furent pour lui un remède, un dérivatif et une consolation ! S'il n'avait pas été poète, eût-il été le gai malade sans pareil, qui sut rire en face de la douleur, sans prendre la pose théâtrale des stoïciens de l'antiquité.

Réduite à ces termes, l'assertion de M. Ed. Fournier contient une légère pointe de vérité, et peut se soutenir dans une certaine mesure. On peut voir, du reste, dans un rapide examen, en parcourant les œuvres de la jeunesse de Scarron, antérieures à la Fronde, quelle fut la marche de

(1) Voir H. Chardon, *La troupe du Roman Comique dévoilée*, p. 18.

(2) En vrai paresseux, il ne se livrait à la poésie que par échappée et par distraction.

son esprit. Dans les éditions de ses œuvres complètes, ses diverses pièces ne sont pas datées. Ce sont autant de lacunes pour sa biographie, que M. Morillot a seul essayé de combler (1), mais qui pourraient l'être d'une façon plus complète et plus précise. Pour mieux connaître Scarron, voyons quelle a été sa vie littéraire dans le Maine, au début de sa carrière poétique.

(1) *Chronologie des poésies diverses de Scarron.* Appendice 4 de la thèse de M. Morillot sur *Scarron*, 1888, Lecène-Oudin, p. 419-427.

CHAPITRE IV

LA VIE LITTÉRAIRE DE SCARRON DANS LE MAINE

La Société polie dans le Maine au début du XVIIe siècle. — Les poésies de la jeunesse de Scarron. — M. de Belin et la querelle du *Cid*. — L'*Épithalame du comte de Tessé et de Mademoiselle de Lavardin*. — Scarron et le vicomte de Jarzé. — Les protecteurs et les amis de Scarron. — La « première manière » de Scarron : Poésies mancelles. — Le *Recueil de quelques vers burlesques* (1643). — Résumé de sa vie dans le Maine.

Grâce à l'*élite* de la Société polie, qui se trouvait alors dans le Maine, on pouvait dire de cette province, ce que l'Angevin La Pinelière disait de l'Anjou en 1635, dans sa préface d'*Hippolyte :* « *Cette province* n'est pas située au-delà du cercle polaire ni dans les déserts d'Arabie et ne ressemble pas à ces îles qui ne sont habitées que de magots, de monstres et de barbares » (1).

C'est à ce moment que se rapporte la brillante époque, trop peu connue, de la vie de Scarron. Il n'était pas alors arrivé à la célébrité ; mais en revanche ce n'était pas l'affreux cul-de-jatte sous les traits duquel on a l'habitude de se le représenter. Il est revenu plus d'une fois par un triste souvenir sur sa brillante et saine jeunesse ; c'est

(1) La Pinelière disait ceci à propos de la Normandie, qui passait alors pour avoir le privilège de fournir les excellents poètes ; il ajoute qu'Angers donnerait incontinent de l'ombrage à cette province, si les jeunes gens pouvaient prendre la coutume d'aimer moins les promenades et les jeux de paume que leurs cabinets. Préface de l'*Hippolyte*, tragédie, 1635, in-12, Sommaville.

dans ses œuvres que nous trouvons encore le plus de renseignements sur cette période de sa vie de plaisirs, qui dut lui laisser plus d'un regret et plus d'un remords. Voici un de ces portraits de Scarron peints par lui-même :

« Dans mes jeunes ans on m'a veu
D'une entière santé pourveu,
En un mot, le plus sain du monde,
Bien fait, d'adresse sans seconde ;
Ma grâce à danser et chanter
Peindre, jouer du lut, sauter,
Tirer des armes à merveille,
A nulle autre n'estoit pareille.
Je n'estois point ambitieux,
Encore moins avaricieux,
J'avois de bons amis en France..... » (1).

Outre cette confession, qui ne manque pas de charme, il a laissé dans d'autres ouvrages plus connus des confidences du même genre et répété qu'il était né assez bien fait pour avoir mérité les respects des Boisrobert de son temps (2). C'est ainsi qu'il parle dans une lettre souvent citée qu'il envoyait à Marigny, et où il regrette « des jambes qui ont bien dansé, des mains qui ont su peindre et jouer du luth, et enfin un corps très adroit. »

Il n'a pas caché non plus ses folies et les libertés qu'il prenait nonobstant le petit collet.

(1) Ces vers sont extraits de la *Gazette* de Scarron du 12 mai 1655. Voir le rarissime *Recueil des épitres en vers burlesques de M. Scarron et d'autres autheurs, sur ce qui s'est passé en 1655*, à Paris, chez Alexandre Hesselin, rue de la Barillerie, devant le palais .... MDCLVI, in-4°.

(2) *Œuvres* de Scarron, VII, page 60.

Il écrit à son ami Sarrazin en 1643 : (1)

« ..... Amour n'est que déception,
Que malengin, que dol, que fiction.
J'en puis parler autant ou plus qu'un autre,
Car l'amour fut jadis le tyran nôtre,
Qui m'emplissoit le cœur de feu grégeois ;
Mais las ! c'étoit au temps que je marchois,
Que je portois chapeaux de belle forme,
Comme on en voit chez Marion de Lorme,
Que je chargeois mes jambes de canons,
Et que j'avois aux pieds souliers trop longs... » (2).

Il accentue encore davantage ses confidences en disant dans sa lettre à Marigny (3) : « Quand je songe que j'ai été assez sain jusqu'à l'âge de vingt-sept ans pour avoir bu souvent à l'Alemande ! » Cet aveu prouve qu'il en savait plus long que son *Pater*, aveu sincère et souvent répété (4) de la part du poète qui reconnaît spirituellement avoir été pendant le cours de sa jeunesse :

« *Un très mauvais petit vilain* » (5).

On se figure sans peine ce que devait être ce charmant mauvais sujet (6), cet abbé de l'école de Boisrobert et de

(1) *Œuvres* de Scarron, VII, page 77.
(2) Il dit aussi dans un Rondeau redoublé en parlant de l'amour :

« *Je sentis bien, quand je fus sa pâture,*
Qu'il a la dent dure comme l'airain
Et quand il mord, Dieu sait quelle torture ! »

Œuvres de Scarron, VII, 338.

(3) *Lettres*, page 61.

(4) « Car j'ai trop mérité le tourment que j'endure. »

Œuvres, VII, 245.

(5) *Œuvres*, VII, 124.
(6) Sur les mauvaises mœurs de Scarron, cf. Tallemant, V, 228.

Retz ; ce papillon en soutane, qui dut faire une partie de son séminaire chez Ninon ou chez Marion de Lorme. On regrette seulement de n'avoir pas quelques détails plus précis sur les aventures dont il dut être le héros et de ne point savoir quel fut au juste son *modus vivendi* pendant son séjour au Mans, pendant le premier terme de sa vie, si rempli de péchés de jeunesse, perdus dans l'ombre de la vie de province et noyés dans la brume des grandeurs de Mme de Maintenon. Seule, on va le voir, une phrase d'une lettre, récemment publiée, d'un des plus anciens amis de Scarron, d'un de ses compagnons de plaisir, nous permet de percer ces nuages et nous parle de l'existence douce, libre et facile qu'il menait alors dans le Maine.

*
* *

On sait peu de chose des commencements de la vie littéraire de Scarron. Il est certain cependant, bien qu'il n'en soit pas resté de nombreuses traces, que de très bonne heure il eut le goût des lettres, dépensant peut-être, il est vrai, son esprit plutôt en conversation que prenant la peine d'écrire.

Les premiers vers qu'on connaisse de lui, et qui sont la preuve de sa précocité poétique, se trouvent en tête du *Lygdamon et Lydias*, de ce Scudéry, qui devait bientôt devenir son intime ami. Le *Lygdamon et Lydias* fut joué dès 1629 et il est probable que les pièces liminaires, qui se trouvent en tête de la tragi-comédie imprimée en 1631, sont de 1630.

Comme je viens de le dire, *Lygdamon et Lydias* fut imprimée en 1631 avec une dédicace au duc de Montmorency (Paris, in-8°, Targa, au premier pilier de la grande salle) (1).

(1) C'est la première pièce de Scudéry. Elle fut écrite par lui, au sortir du régiment des gardes où il se trouvait encore en mars 1629 et donnée à Mondory, de passage à Rouen, le même à qui Corneille donna *Mélite*.

A côté des vers de Rotrou, de Hardy, de Corneille, de du Ryer, de Chandeville, etc., c'est-à-dire des poètes les plus renommés du temps, qui tous célèbrent l'œuvre de leur confrère en poésie, on lit ces vers de Scarron :

A Mr. de Scudéry.

« Rare de Scudéry, que tout le monde admire,
Puisqu'après tous ces grands esprits
Qui louent tes divins escrits,
Je ne trouve plus rien à dire,
Tout ce qui peut sortir de moy
Pour reconnoistre aussi ton excellent ouvrage,
C'est que j'en croy bien davantage,
Que tout ce qu'ils ont dit de toy.

Scarron.

Le jeune poète produisait, on le voit, ses premiers bégaiements en bonne compagnie ; mais ses vers n'annonçaient en rien, il faut bien l'avouer, l'esprit satirique du futur auteur du *Virgile travesti* et de la *Mazarinade*. Écrits en tête d'une pièce de théâtre, au milieu de ceux des plus célèbres poètes dramatiques du temps, ils permettent seulement de reconnaître que Scarron aima de fort bonne heure le théâtre et qu'à peine sorti des bancs de l'école, il vit de très près le monde des comédiens qu'il devait plus tard, à son tour, doter de ses pièces et immortaliser dans son *Roman Comique*.

Scarron n'avait donc encore que vingt ans lorsqu'il prit le public pour confident de ses premiers vers. Mais il avait trop le goût du plaisir pour s'attarder souvent à écrire. C'était « le temps où il écrivait les poulets de Mademoiselle Coquille (1), où l'ami *Rosseteau* l'accompagnait de nuit et

(1) On regrette de ne pas savoir quelle est cette demoiselle Coquille dont Scarron était l'esclave et l'épistolier, alors que la bonne fée prési-

où il passait pour le meilleur baladin du Mans » (1). Il sera, plus loin, longuement question de Rosteau, un des plus fidèles amis *manceaux* de Scarron.

Le *Ballet des romans* (2) dit en parlant de Scarron :

« Vous qui donnastes des aubades,
Qui dans ballets fistes gambades,
Non pas au ballet des Romans,
Mais dans quelques autres au Mans. »

En 1643, lorsque parut *Le Libraire du Pont-Neuf ou des Romans*, ballet en dix-huit entrées (45 pages, s. l. n. d., in-4°), il en fut publié à la suite un récit en vers, le *Ballet du Pont-Neuf ou des Romans,* adressé à Monsieur Scarron, (Paris, 1643, in-4°) (3). J'en citerai de nombreux vers, qu'on peut dire vraiment inconnus :

« Cher Scarron, qui ne sortez point,
Qui ne mettez plus de pourpoint,
Ny pour vous garentir de crottes,
De bas, de souliers ny de bottes ;

dait à sa destinée, et à laquelle il prêta sa plume pour la récompenser, sans doute, de lui avoir donné un peu de son cœur. — Il ne semble pas que ce soit au Mans (dès sa plus florissante jeunesse) que Scarron ait connu Mademoiselle Céleste de Palaiseau, cette fille de qualité, dont il fut plus tard le généreux protecteur, et qu'aima aussi, au dire de Segrais, Georges de Scudéry. Voir sur « *sœur Céleste* », Livet, *Précieux et Précieuses,* in-12, p. 247 ; — et surtout M. de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, *Revue des Questions historiques*, juillet 1893, p. 118.

(1) Voir la lettre de Sarrazin à l'*abbé* Scarron, extraite par M. Cousin des manuscrits de Conrart, *La Société française au XVII*e *siècle,* t. II, p. 366, in-12. Dans cette lettre, écrite en 1652, Sarrazin rappelle au pauvre paralytique les jours déjà lointains, où il eût hasardé pour un rien de grands voyages.

« Qualis eras bonae
Sub regno Cinarae. »

Voir *ibidem* (p. 369) la réponse de Scarron, du 8 février 1652.

(2) Page 42.

(3) V. Bibliothèque Nationale, Y, 6014.

Ains qui tousjours estes assis,
En souffrant des maux plus que six,
Voire plus que dix, ce me semble,
Quand tous leurs maux seroient ensemble,
Vous qui vous croyez malheureux,
D'avoir le poulmon catarreux,
Qui, depuis que mal vous enchaisne,
Contez bien près d'une sepmaine,
Avec six mois et quatorze ans,
Dont les cinq derniers peu plaisans (1),
Font que souhaitez à toute heure
Ou la mort, ou santé meilleure.
Pour adoucir vos maux cuisants,
Non les passez, mais les présents
Et ceux que souffrirez encore,
Jusqu'à tant que mort vous dévore ;
Mais deussent-ils estre plus grands,
Vivez encor quatre-vingts ans.
Avant donc qu'il vous mésadvienne
Il faut que je vous entretienne :
Mais de quoy vous entretenir !
De ce que j'ay peu retenir
D'aventures assez Crotesques
Que je mets en rimes burlesques,
En vers que nommez vermisseaux,
Bien fasché qu'ils ne soient plus beaux,
Afin que plus vous peussent plaire.
Par Sainct Quinet vostre libraire,
Je vous les envoye imprimez
Et du mieux que j'ay peu rimez :
Or sus, descouvrons le mystère,
Et disons comme va l'affaire. »

(1) Cette date n'est qu'approximative et fait remonter trop haut le commencement de la maladie de Scarron.

Suit une sorte de gazette des événements récents, reproduisant presque textuellement les récits divers contenus dans les œuvres de Scarron connues à cette date. L'auteur continue de la sorte :

« Vous qui dansastes autrefois,
Scarron savez toutes ces loix,
Vous qui donnastes des aubades,
Qui dans ballets fistes gambades.
Non pas au ballet des Romans,
Mais dans quelques autres au Mans :
Or puisqu'en l'estat où vous estes,
Ballet plus maintenant ne faites,
Lirez ces vers avec plaisir
Dans le temps de vostre loisir ;
Je dis quand le mal qui vous fasche
Vous donne un moment de relasche,
Car ainsi par des plaisants mots
Vous devez alléger vos maux,
Vos maux qui vous ont en malaise
Cloué sur une grise chaise,
Sans manchettes et sans rabat.
Bien voudrois que loin du grabat,
Scarron que j'ayme, que j'estime,
Eussiez mieux que dans ma rime,
Plus donné de force et pouvoir
Et d'estat et de haute game,
Puis qu'estant fille, on dit madame
Dame que chérissez si fort,
La dame Sainte d'Hautefort.

. . . . . .

Car vous jugez mieux qu'au compas
Des danses, des airs et des pas » (1).

(1) Pages 42-43.

Le tout se termine par une burlesque ballade adressée à Scarron malade, qui n'a plus « rien de sain que l'esprit ». En voici la dernière strophe et l'envoi :

« J'ay cependant, sans craindre le frimat,
Devant le feu, maint burlesque sonnet
Aux plus huppez donnant eschec et mat,
En style vieux de *Pierre du Coignet*,
Faisant agir les presses de Quinet,
Mangeant chapon ou chair qui n'amaigrit,
Dont un Dévot aigrement le reprit,
Ayant pensé que fussiez Huguenot
Et pour cela doutait de ton salut,
S'il y revient, pour berner ce cagot
Chante toujours *la*, *sol*, *fa*, *mi*, *ré*, *ut*.

ENVOY.

Paul, fils de Paul, que trop cruel édit
Avant sa mort de la charge interdit,
Je te voudrois plus dispos que Picot
Ou que Bocan de qui la gueule put,
Mais tout cloué que sois sur ton pivot,
Chante toujours *la*, *sol*, *fa*, *mi*, *ré*, *ut*. »

C'est à cette période de sa vie que se rapportent les vers où Scarron dit de lui-même :

« Je sais chanter des airs que m'a montrés Lambert
Et je m'escrime,
En prose et en rime,
Presqu'aussi bien que l'abbé Boisrobert. »

Les courantes, ballets et chansons, rondeaux, madrigaux et caprices qu'on trouve dans ses poésies, sont également

de ce temps. Ce qu'il aime, ce sont les chants, les danses et les violons chers à

« Boisvinets, Bocans et Ballons. »

En véritable émule de Voiture, de Boisrobert et de Sarrazin ou de Segrais, il chante plus tard Iris, Philis, Tircis, Amarillis. Il crie merci à Cloris, dont l'œil toujours vainqueur a pris et emporte son cœur :

« Tout beau, tout beau, tout beau,
Quartier, quartier, fy du tombeau.
Soyez un peu plus doux
O beaux yeux assassins, ou bien nargue de vous » (1).

C'était, comme je l'ai dit ailleurs, le temps où il faisait partie de beaux compérages avec des personnes de bonne maison, où il dînait à la table des Lavardin et des Tessé, y payant son écot en joyeuses réparties, en bel esprit, en poésies de société assez gaillardes ..... « C'est alors qu'il courait les grandes routes, qu'il suivait pour aller dans un fastueux château du Bas-Maine, chez un Mécène manceau, le chemin qu'il devait faire suivre plus tard aux comédiens du *Roman Comique*, courant à la poursuite d'Angélique.

C'est alors qu'il s'embourbait comme eux en se rendant à Bonnétable, chez la comtesse de Soissons, amie de l'évêque de Beaumanoir, qu'il riait des hôtesses et des aventures d'hôtellerie, qu'il vivait côte à côte avec Ragotin, et que, dans la fleur de sa jeunesse, courant les bals et les festins, papillon en petit collet comme Montreuil, il pouvait aller brûler ses ailes à la flamme des beaux yeux des comédiennes, Angélique ou l'Etoile, et rire des provinciales hors

(1) *Œuvres* de Scarron, VII, 317 (courante).

cadre, comme Madame Bouvillon, qui, bien que sur le retour, avaient encore des ardeurs de soleil couchant » (1).

*
* *

Le Mécène manceau, au château duquel se rendait Scarron, n'était autre que François d'Averton, comte de Belin, dont j'ai trop longuement parlé ailleurs pour revenir ici sur son compte (2). Scarron lui-même en a fait un magnifique portrait dans son *Roman Comique*, sous le nom du marquis d'Orsé. La Pinelière, Le Hayer du Perron, Chapelain, Balzac, mademoiselle de Scudéry, Boisrobert, l'abbé de Cerisy, Mondory et surtout trois des plus grands poètes du temps, Scudéry, Mairet et Rotrou, ont célébré ses mérites et lui ont dédié plusieurs de leurs œuvres. Mairet fut longtemps son hôte ; c'est sur ses instances que Rotrou lui-même prit part à la querelle du *Cid*, où il se borna d'ailleurs à vouloir jouer le rôle de conciliateur, comme on le voit par l'*Incognu et véritable ami de Messieurs de Scudéry et Corneille*, réédité d'abord par moi, puis par feu mon regretté ami, A. Gasté. Monsieur de Belin, le protecteur de la troupe du Marais, de la Le Noir et de Mondory, fut un des principaux adversaires de Corneille et du *Cid*. C'est autant pour lui complaire que pour satisfaire leurs rancunes personnelles que Mairet et Scudéry prirent une si grande part à la lutte et n'épargnèrent aucune vilenie à Corneille (3).

(1) *La troupe du Roman Comique dévoilée*, 1876, p. 19-20.

(2) Voir *La troupe du Roman Comique*, p. 37 et suiv. ; *Amateurs d'art et collectionneurs manceaux du XVIIe siècle*, 1867, in-8°, p. 198 ; et surtout *La vie de Rotrou et la Querelle du Cid*, p. 82 à 140.

(3) Voir H. Chardon, *La Troupe du Roman Comique*, *ut suprà* et A. Gasté, *Documents relatifs à la Querelle du Cid*, Rouen (Société des Bibliophiles normands), 1894, p. 37 et suivantes et *Le rôle de Scarron dans la Querelle du Cid*. L'embryon de son livre se trouve dans la *Revue des Cours et Conférences*, du 6 janvier 1898, p. 360.

Un autre protégé du comte de Belin se lança aussi à corps perdu dans la bataille, et ce fut lui, hélas ! qui prodigua les plus violentes injures à Corneille. Ce champion de Mairet et de Scudéry n'est autre que Scarron (1). J'écrivais dans une note de *La vie de Rotrou mieux connue*, en 1884 : « Une autre fois, je pourrai examiner s'il n'y a pas lieu d'attribuer au jeune Scarron, alors au Mans, une des pièces de cette curieuse polémique. » Je songeais seulement à l'*Apologie pour Monsieur Mairet contre les calomnies du sieur Corneille de Rouen* (2). Mon honorable ami, le regretté Armand Gasté, a depuis prouvé que l'*Apologie* était bel et bien de Scarron (3). Il a fait plus encore : il a étudié la *Suitte du Cid en abrégé, ou le triomphe de son Autheur, en despit des envieux* (à Villiers-Cotrets, chez Martin Baston, à l'enseigne du Vert-Galand, vis-à-vis la rue des Mauvaises-Paroles). Ce factum, en vers, de la fin de l'année 1637, le plus ignoble des pamphlets dirigés contre Corneille, où l'auteur du Cid est grossièrement injurié et menacé de coups de bâton, et qui était resté inconnu à messieurs Marty-Laveaux et Emile Picot eux-mêmes, j'ai été le premier à le publier, en 1884 (4). Mais, en face de ce déborde-

(1) Scarron devait se complaire dans la société de François d'Averton. On voit, en effet, Bautru écrire dans une lettre au cardinal de Lavalette (1637), en lui transmettant cette nouvelle, heureusement erronée : « Nous croyons que Monsieur de Belin, le père, est mort de maladie en son pays du Maine, où il disait les meilleurs mots de la province ».

(2) Voir l'*Apologie pour Monsieur Mairet contre les calomnies du sieur Corneille de Rouen,* où se trouve une lettre de Mairet datée de Belin (dans le Maine) le 30 septembre 1637, pamphlet très violent contre Corneille, où l'auteur rappelle les violences de Charleval envers ce dernier au Jeu de Paume de Rouen et menace l'auteur du *Cid* de la vengeance de Mairet.

(3) Voir ses *Documents relatifs à la Querelle du Cid*, chapitre VI, p. 67 et suivantes : « *Scarron doit-il être compté parmi les adversaires de Corneille?* »

(4) Voir la *Vie de Rotrou mieux connue et la Querelle du Cid*, p. 251 à 257.

ment de basses injures qui soulèvent le cœur, je n'avais pas voulu songer à voir dans Scarron l'auteur de la pièce ; il me répugnait de croire que l'auteur des *Légendes de Bourbon* et de tant de jolis vers à Madame de Hautefort, fut aussi l'auteur de si grossières insultes. Gasté, qui n'avait pas pour Scarron les mêmes tendresses que moi, n'a pas été arrêté par un tel scrupule, il a définitivement attribué à Scarron la paternité de cette œuvre (1). Pour faire pénitence, Scarron devait appeler plus tard l'auteur du *Cid* « l'inimitable Corneille ». Mais, hélas ! pour rester fidèle au ton de ses premiers débuts poétiques, il devait écrire aussi la *Mazarinade*, dont il ne faut pas hésiter à le reconnaître pour auteur, malgré les doutes qu'a émis en sa faveur M. Moreau dans sa *Bibliographie des Mazarinades* (2).

Ce sont les rapports que Scarron eut dans le Maine avec les poètes de Monsieur de Belin, qui firent de lui un ami de Mairet, de Rotrou même, au dire de dom Liron, et resserrèrent les liens de l'amitié qui l'unissait à Scudéry (3).

(1) Voir A. Gasté, *Du rôle de Scarron dans la Querelle du Cid*. Caen, Delesques, in-8°, 1900, passim.

(2) Voir Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, n°s 675 et 2436.

(3) On doit encore compter Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de Charleval, parmi les poètes que la querelle du *Cid* mit en rapport avec Scarron. Voir H. Chardon, la *Vie de Rotrou et la Querelle du Cid* in-8°, 1884, chapitre V, p. 5 et 239 et suivantes, et A. Gasté, *Documents relatifs à la Querelle du Cid*, chapitre V, p. 51-65. — Il faut peut-être aussi rapporter à cette date les débuts de ses relations avec l'abbé de Franquetot. Il est question, dans les œuvres de Scarron, de l'amour de Mairet et de l'abbé de Franquetot pour les *pointes*, amour qui devait exister dès leurs premières relations. En septembre 1644, (voir Cousin, *La Société française au XVIIe siècle*, II, 438), Mademoiselle de Scudéry parle d'un bel esprit de Normandie « qui disoit plus de pointes que M. l'abbé de Franquetot n'en disoit du temps qu'elles étoient à la mode ». Sarrazin, rappelant à Scarron ses souvenirs de jeunesse, lui écrit : « Vous qui avez tant aimé les pointes et qui donniez retraite dans votre chambre à Mairet et à l'abbé de Franquetot, lorsqu'ils s'y réfugiaient pour en dire, ne trouvant plus personne ailleurs qui en voulut écouter. » — Scarron dut modifier son goût ; car on voit plus tard Cyrano de Bergerac se dire son ennemi parce qu'il n'aimait pas

*
* *

Une autre poésie de Scarron, écrite dans le ton des pamphlets contre Corneille, c'est l'*Epithalame du comte de Tessé et de Mademoiselle de Lavardin*, mariés l'année suivante dans la chapelle du château de Malicorne, le 8 novembre 1638. La nouvelle comtesse de Tessé, Madeleine de Beaumanoir, qui avait failli épouser d'Armentières, était la nièce de l'évêque de Beaumanoir patron de Scarron et la fille de Henri marquis de Lavardin, mort prématurément le 1er février 1620, et de Marguerite de la Baume de Suze, dont j'ai longuement raconté l'histoire dans *Monsieur de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart* (1). La jeune mariée avait longtemps habité avec sa mère le château de Malicorne ; c'était « une belle personne », a dit Tallemant lui-même. Elle quittait Malicorne pour aller habiter le château de Vernie, propriété de son mari, René de Froullay, comte de Tessé. Elle a été célébrée à la fois en vers par

les pointes et qu'il avait dit de ses œuvres que « c'était un fagot d'épines et qu'on s'y blessait aux pointes affreusement ».

Scarron dut aussi connaître, pendant son séjour dans le Maine à cette époque, Jeanne de Cordouan, dite de Cortoux, d'une ancienne famille du Bas-Maine, habitant Courcité, sur la route de Sillé à Bais, non loin d'Averton et qui devait devenir la femme de Mairet. On la voit, le 13 octobre 1637, tenir sur les fonts de Sillé-le-Guillaume, non loin de Douillet, où se trouve la forge de Laulne, une fille de Michel Sevin, écuyer, sieur de la Pommeraie — avec le sieur de Laulne, René Vasse, écuyer de la maréchaussée de Beaumont. — Qu'on n'oublie pas qu'il est question dans le *Roman Comique*, à propos de l'aventure du curé de Domfront, d'un sieur *de Laulne*, que les aventures des comédiens et de Ragotin se passent dans le Bas-Maine dans le voisinage de Sillé, et que la route du Mans à Averton devait être bien familière à Scarron.

(1) Voir Henri Chardon, *Nouveaux documents sur la vie de Molière. Monsieur de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*. Paris, Picard, 1886, in-8°, pp. 3 à 32, 83 à 97.

Tristan l'Hermite et en prose par Costar (1). Mais, dès le jour de son mariage, elle avait eu un autre panégyriste, le protégé de l'évêque de Beaumanoir, le chanoine Scarron.

Comme je viens de l'indiquer l'*Épithalame du comte de Tessé et de Mademoiselle de Lavardin* est écrit dans le même ton que les factums contre Corneille. Nous souhaitons qu'il ait fait rougir la nouvelle mariée, qui fut, du reste, une des plus honnêtes femmes de la société polie du XVIIe siècle :

« O bienheureux amans, vos ennuis sont passez ;
O comte fortuné, riez, sautez, dansez ;
Riez, sautez, dansez, comtesse fortunée ;
Que du ventre, d'où sort l'eau chaude que p....,
Puisse bientôt sortir une heureuse lignée.
Hymen, io, hymen, o hyménée ! » (2).

(1) Voici les vers charmants que Tristan lui adresse :

« Le bruit que vous venez icy
A semé des fleurs de soucy
Sur des teints de lys et de roses,
Mais Paris a peine à penser
Que vous lui vouliez effacer
Tout ce qu'il a de belles choses. »

Mélanges poétiques, 1659, p. 90. — Cf. aussi *Manuscrits de Conrart* de l'Arsenal, in-4°, t. XIX, n° 4124, p. 409 :

« Belle et charmante Lavardin,
Trop plus aimable qu'un jardin,
Où l'on voit le lys et la rose. »

Cf. aussi *Lettres mêlées* (Courbet, 1642, in-8°, p. 41) « En lui donnant un livre de principes de cosmographie ». — Ailleurs, il dit d'elle que « cette merveille de la nature réunit jeunesse, beauté, esprit, connaissances, vertus, et qu'elle était née pour commander sur un trône.... »

Voir encore sur les rapports de Tristan avec Mlle de Lavardin, plus tard comtesse de Tessé, M. Bernardin, *Tristan l'Hermite*, Paris, Picard, 1895, in-8°, p. 182 et suivantes.

(2) *Œuvres*, VII, 206.

Je ne pousse pas plus loin la citation ; il est déjà grand temps de m'arrêter.

Dans cette pièce, Scarron, l'ancien *domestique* de l'évêque du Mans, le familier des Lavardin, qui, comme eux, aimait à manger « par grand gloutonnie », (aussi était-il déjà « en danger d'être cul-de-jatte »), n'a garde d'oublier le goût de tous les Lavardins pour la bonne chère :

« A Verny (1), maison bien bâtie,
La sœur de Monsieur de Bordeaux (2).
Vous fera manger fruits nouveaux,
Boire du cidre doux avecque la rôtie,
En hiver manger des marrons,
En automne manger de fort bons potirons,
Et tout en grande modestie.

. . . . . .

Un jour en bonne compagnie,
J'y mangeai d'un fort grand saumon,
Du quel, tant je le trouvai bon,
La mémoire de moi ne sera point bannie.
Lavardines et Lavardins
Aiment à remplir leurs boudins,
Ils mangent par grand'gloutonnie » (3).

Dieu sait si Scarron devait se trouver heureux à pareille table, lui qui mit toujours au-dessus de tout autre

« Le plaisir qu'on a quand on mange, »

(1) Vernie était le château du comte de Tessé ; une vue de ce château au XVIIe siècle existe dans l'un des cartons des dessins de la Bibliothèque du Mans. J'en possède une copie dans mon cabinet.

(2) Il sera plus tard question de Madame de Bordeaux dont on rencontre souvent le nom à cette époque.

(3) *Œuvres*, VII, 207.

et qui ne dédaignait pas d'arroser largement les mets qu'il engloutissait à plaisir.

Ses vers d'alors, ses poésies de jeunesse et de cabaret, ses chansons à manger et à boire — qu'il continua pendant toute sa vie — suent la gourmandise, pour ne pas dire la goinfrerie, par tous les pores. Il est dans cette veine, un rival sérieux de Saint-Amant, c'est tout dire. Il y persévéra jusqu'à sa fin, témoins les vers que je cite parmi bien d'autres de même saveur :

« Quel plaisir, lorsqu'avec furie,
Après la bisque et le rôti,
Un entremets bien assorti
Vient réveiller la mangerie ;
Quand on dévore un *bon melon*,
Trouve-t-on liqueur qui le vaille ?
O cher ami Potel, je suis pour la mangeaille,
Il n'est rien tel que d'être glouton » (1).

J'ai déjà parlé de sa tendresse pour le Grand Flotte, le roi des buveurs, l'ennemi « de la gent sobre », l'ami « du jus d'octobre,

Du jus qui rougit tant de nez » (2).

Mais je m'arrête, car on ne saurait tout citer dans ces chansons ; si les convives de Scarron sont de ceux qui aiment à *en prendre* par dessus la tête, chez eux « *rendre* » est aussi chose fort honnête.

Voici pour finir quelques couplets de chanson en l'honneur du célèbre favori de Louis XIII, le jeune Cinq-Mars,

(1) *Œuvres*, VII, p. 310.
(2) *Œuvres*, VII, p. 311.

ce qui date cette chanson pantagruélique, d'une époque peu éloignée de l'*Épithalame au comte de Tessé.*

« Que de biens sur la table
Où nous allons manger !
O le vin délectable
Dont on nous va gorger !
Sobres, loin d'ici, loin d'ici, buveurs d'eau bouillie,
Si vous y venez, vous nous ferez faire folie.
Que je sois fourbu, châtré, tondu, bègue, cornu,
Que je sois perclus alors que je ne boirroi plus.
. . . . . .
Vous qui les oisons imitez en votre breuvage,
Puissiez-vous aussi leur ressembler par le visage....
Hâtons nous de bien boire,
Avant qu'il soit plus tard,
Et chantons à la gloire
Du seigneur de Cinq-Mars ;
Il est beau, vaillant, courtois, prend plaisir à dépendre,
Tel fut autrefois monseigneur Alexandre » (1).

Scarron aimait, on le voit, à placer ses héros en bonne compagnie ; en voyant cet éloge du jeune Cinq-Mars, il ne faut pas s'étonner de ceux qu'il prodigue aux Lavardin.

Maynard aussi avait fort apprécié, à Rome, la table de l'évêque du Mans ; ce goût des Lavardin pour la bonne chère fut, du reste, comme une vertu et une tradition héréditaires. Madame de Sévigné, séjournant à Malicorne, chez la marquise, son amie, écrivait encore le 23 mai 1671 : « Jamais je n'ai vu une meilleure chère et une plus agréable maison » (2).

(1) *Œuvres*, VII, p. 311-312.

(2) On sait que les dîners de l'évêque Philibert de Beaumanoir auxquels prenaient souvent place Mme de Sévigné, avec tant

A côté des grossières gauloiseries qu'il se permet, Scarron chante les mérites de toute la famille, ceux de l' « infante Lavardine » et de son mari, ceux du marquis, du baron, du vicomte de Lavardin. Il a soin de placer en première ligne, la mère de la mariée, devenue comtesse de Modène, la « grand' dame de Malicorne ».

« O grand' dame de Malicorne,
Vous marquis son fils majeur né,
Et vous abbé morigéné
Dont la vertu n'a point de borne ;
O cher baron de Lavardin,
Qui portez plus souvent gands de cerfs que de daim,
Vous dont la face n'est point morne,
Vicomte qui portez des chapeaux à grand bord,
Cher Jarzé que j'aime si fort,
Chantez, pour célébrer cette heureuse journée,
Hymen io, hymen, o hyménée... » (1).

*
* *

« Cher Jarzé, que j'aime si fort. »

Ne soyons pas étonné de cette amitié de Scarron pour Jarzé ; c'était deux esprits de même acabit et aussi amis du plaisir l'un que l'autre. Jarzé s'était marié au Mans à la fin de 1633. Le 18 décembre de cette année fut passé le contrat de mariage de René du Plessis, sieur de Jarzé, avec Catherine Amy. René du Plessis, était fils de François du Plessis,

d'autres illustrations, furent des plus célèbres du siècle de Louis XIV. Costar vantait de bonne heure « la table si friande et si polie » de l'abbé de Lavardin, où venaient s'asseoir « tous ces jeunes messieurs du Marest ». *Lettres de Costar*, 1re partie, lettre 72.

(1) *Epithalame du comte de Tessé et de Mademoiselle de Lavardin* dans *Œuvres* de Scarron. Édition Bastien, VII, 208.

chevalier des ordres du roy, marquis de Jarzé, baron du Plessis-Bourré, seigneur de la Roche-Pichemer, Vivain, Villiers, Tissé, les Touches, la Faulconnière, Monsorron (1). Étaient présents au contrat Catherine de Beaumanoir, mère du marié, et René du Plessis, aussi chevalier, seigneur, marquis de Jarzé, fils aîné desdits époux.

Demoiselle Catherine Amy était fille de feu noble Pierre Amy, vivant seigneur de Chaston et de demoiselle Le Blanc, sa veuve, demeurant en la maison de noble Jean Vasse, seigneur de Sables, conseiller du roy, lieutenant-général civil. Etaient présents dame Marie Boyvin, son épouse, habitant en la paroisse du Crucifix, noble René Guillemeaux, sieur du Touschis, tuteur et curateur de la future, son oncle paternel, nobles Félix Legras sieur de Lousserie, naguère conseiller du roy en la dite sénéchaussée, Claude Legras, sieur de Villette, conseiller du roi, élu en l'élection du Mans, Jacques Legras, s^r du Plessis, Henry Laneau, écuyer, sieur de Clinchamp, demeurant à Mondoubleau, demoiselle Eléonore Amy, v^e de noble Charles Gilles, sieur de la Rivière, avocat, proches parents paternels, François Le Blanc, escuyer, sieur de la Saullaye, oncle maternel, son curateur aux causes, le marquis de Jarzé ; le mariage était fait de l'avis de l'évesque, de l'abbé de Ligugé, Verton et Beaulieu, et de Jean-Baptiste de Beaumanoir, ses oncles.

On lui donne en avancement de droit successif la terre, fief et seigneurie du marquisat de Jarzé, quitte de toutes dettes hypothécaires, avec retour stipulé en cas de décès sans enfants.

Sur les biens propres de la future, il était pris et levé 30,000 livres pour être employées au paiement des dot et mariage de damoiselle Catherine Duplessis, sœur du futur, et celle de 16,000 pour l'acquit des dettes du seigneur mar-

(1) Le père ne figure au contrat qu'en vertu d'une procuration reçue par René Chardon, notaire royal à Sainte-Suzanne, le 10 décembre.

quis son père, sauf remplacement de ces sommes par les père et mère du marié.

La pension de la mère de Catherine Amy chez le sr de la Saullaye, son frère, étoit réglée à mille livres par an.

Signèrent : René Duplessis, Beaumanoir, Caterine Amy (mauvaise écriture), l'Évêque, François Daverton. — Emanuel de Beaumanoir — de Cordouen — Les trois Legras, Amellon — R. Guillemeaulx — Aubert — Laneau — Gilles. — Le Chartier, Richer ; — Courvaisier, — Dupont — François-Nicole, sr du Pont, avocat, M. de la Chevrière de Longueval, du Plessis, Lespinay etc. » (1).

(1) Dès le 13 juillet 1617, devant le même notaire, était intervenue une transaction entre le marquis de Lavardin et Madame la marquise de Jarzé, demeurant au château de la Roche Pichemer, paroisse de Saint-Ouen-des-Oies, pour le paiement de 60,000 livres du reste de son contrat de mariage et les intérêts ou rentes. — Le contrat avait été passé au château de Malicorne en présence de Charles de Rochebouet, écuyer. En faveur du dit mariage, Mre le Maréchal et son épouse avaient donné six vingt mille livres tournois — dont il restait à payer par le fils ainé, leur principal héritier, 60,000 livres. — Pour mettre fin aux différends résultant du défaut de paiement, celui-ci s'obligea à les payer en deniers ou en terres dans un délai de dix ans, les intérêts à prendre sur les forges d'Anthoigné.

Le 2 mai 1626, devant le notaire Michel Gomboust, Madame Marguerite de la Baulme, veuve du marquis de Lavardin, comme tutrice, baille à Jean-Baptiste de Beaumanoir, pour partie de son partage en l'hérédité des défunts M. et Mme le Maréchal de Lavardin, ses père et mère, les deux parts et le préciput de la terre d'Anthoigné, pour 44,000 livres — et lui promet de lui fournir les deniers pour payer les portions héréditaires qu'avaient avec lui, en cette terre, l'évêque du Mans et la marquise de Jarzé. Il n'avait pas été satisfait à cette promesse et la dite dame de Jarzé voulut poursuivre le baron pour avoir possession et jouissance de sa part en Anthoigné et lui faire restituer les fruits dûs depuis la mort de Mme de Poligné. Pour éviter un procès, il promet de lui payer 8,666 livres et lui cède ses droits sur les mineurs de Lavardin, 11 janvier 1634.

Le 12 janvier 1634, devant le notaire Gaultier, cession était faite par Mme de Jarzé. Le procureur de Catherine de Beaumanoir, femme autorisée à la poursuite de ses droits de Mre François du Plessis, marquis de Jarzé, cédait la somme de 7,500 livres, faisant partie de celle de 8,666, à elle due par les héritiers de feu Henry de Beaumanoir,

Le rôle du marquis de Jarzé, qui fut un peu fou toute sa vie, est trop connu dans l'histoire de l'époque et a été trop souvent raconté dans les *Mazarinades* (notamment l'épisode de la folle Marguerite et celui de la *Danse de la table* au jardin Renard, aux Tuileries), pour que j'insiste davantage sur son compte. Je me borne à dire qu'il était prédestiné à être l'ami du jeune Scarron (1).

*
* *

Pendant son séjour au Mans, le protégé de Mme de Hautefort, Scarron, y avait encore contracté de nombreuses amitiés, et s'y était, de plus, ménagé un autre protecteur que monseigneur de Beaumanoir et les membres de la famille de monsieur le comte de Belin : je veux parler du comte de Tresmes, à la bourse duquel il fit de multiples emprunts, jusqu'au moment de sa mort, et qui fut de plus un protecteur, d'une nature toute spéciale, pour Françoise, sa seconde sœur. Le comte de Tresmes la dota de plusieurs terres, et en fit une sorte d'épouse morganatique. Monsieur de Boislisle a parlé trop longuement des rapports du duc de Tresmes avec Scarron et sa sœur la « *Stratonice* » du dictionnaire des Précieuses, pour que je m'attarde à répéter ce qu'il a si bien fait connaître (2). — René Potier, comte puis duc de Tresmes, était gouverneur des pays du Maine, du

comme cessionnaire de Jean-Baptiste, moyennant pareille somme de 7,500 livres, dont 1,500 payées à Jean Bellanger, sieur de la Motte qui était subrogé dans ses droits. Suivant une contre-lettre du 12 Janvier, entre Bellanger et Madame de Jarzé, il reçoit 1,500 livres pour faire payer Madame du surplus.

Le 21 décembre 1633, elle avait cédé à Jean-Baptiste de Beaumanoir sa part et portion héréditaire, comme héritière de feu la dame de Poligné, en la terre et seigneurie d'Anthoigné.

(1) Voir la biographie de Jarzé, écrite naguère par M. Pavie, dans la *Revue d'Anjou*.

(2) Voir M. de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, *Revue des Questions historiques*, juillet 1893, p. 102 et suivantes.

Perche et de Laval, et conserva le gouvernement de ces pays jusqu'en 1651, moment auquel il l'abandonna à son fils aîné.

Il résidait de préférence dans le Maine, où on trouve fort souvent son nom dans les registres paroissiaux de l'état civil (1). Il est fort probable que sa liaison avec les Scarron frère et sœur, se noua dans son gouvernement. Il avait pour secrétaire un manceau, Charles Rosteau, un des amis intimes de Scarron. Sa femme ne mourut qu'en 1645, alors qu'il avait déjà soixante-huit ans. Les liens qui l'unissaient à Scarron furent si solides et si durables qu'ils existaient encore à la mort du poète, en 1660. L'auteur des *Légendes de Bourbon* a parlé plus d'une fois dans ses vers de *Mme de Blerancourt,* belle-sœur du duc, de même qu'il n'a pas oublié de célébrer ailleurs sa belle-fille, la comtesse de Belin (2).

Dans les *Légendes de Bourbon* (3), on trouve cités les noms de nombreux manceaux, tels que le gros d'Avaugour, le commandeur de Monteclerc, « Monsieur de Vassé, le Manceau », le bon monsieur de Vilaine, qu'il cite comme type des

« Mauvais plaisans, francs goguenards »

et monsieur de Charmois. Il y connut aussi monsieur de Souvré, lié avec madame de Hautefort, Lassay, Madaillan,

(1) Les registres d'état civil et les registres de ville, nous montrent, entre autres, le duc de Tresmes au Mans, le premier septembre 1634 et le 11 février 1637, date à laquelle la ville lui offrit un vin d'honneur.

(2) Scarron a parlé de la comtesse de Belin, sa fille, dans ses *Adieux à la Place Royale* et les grâcieuses *Etrennes à la comtesse de Belin*, publiées dans celles de ses œuvres qui parurent dès 1643. — La comtesse de Belin, dont il est question dans ces vers est Louise-Henriette Potier, fille du duc de Tresmes, mariée le 27 juillet 1633, à Emmanuel d'Averton, comte de Belin, mort le premier août 1637, ne laissant qu'un fils, né en 1634. La comtesse de Belin ne devait pas tarder à se remarier à Jacques de Saulx, marquis de Tavannes, et ne mourut qu'en 1680.

(3) *Œuvres*, VII, 8.

les Levayer, et aussi l'abbé de La Mothe Levayer qui devait devenir l'ami de Molière. Il faut encore citer, parmi ses familiers, des chanoines comme lui, Leprince, Nicolon, qu'il appelle « le bon Cossé, » Lecomte, etc. Costar ne vint au Mans qu'au moment où Scarron l'avait quitté depuis longtemps déjà. Le poète y avait aussi connu, parmi les avocats, Mathurin-Louis des Malicottes, originaire de Saint-Aignan, le futur auteur des *Remarques et Notes sommaires sur la Coutume du Maine* (1), en tête desquelles Scarron a fait au jurisconsulte l'aumône de quelques vers, qui n'ont été recueillis dans aucune édition de ses œuvres complètes (2).

Pendant que Scarron habitait au Mans, il faisait cependant quelques absences. Durant même la vie de l'évêque et avant d'obtenir son canonicat, nous le voyons dans le pays de sa mère, occupé à régler quelques affaires se rapportant à la succession maternelle. Comme le dit Benjamin Fillon (3), « il paraît avoir toujours eu d'excellentes relations avec ses parents du Bas-Poitou ». Je n'en veux pour preuve que la quittance suivante que lui délivra en 1636, son cousin François Brisson :

« Je confesse avoir reçu cejourd'huy de Monsieur mon cousin Paul Scarron, escuyer, la somme de onze cent soixante-quatre livres, douze sols six deniers, qu'il restait me devoir pour la fin de compte du règlement de deniers fait entre nous, le neufviesme de septembre mil six cent

(1) Le Mans, 1657, in-folio.

(2) Beaucoup d'autres vers de Scarron, qu'on trouve placés comme vers liminaires en tête des œuvres de quelques poètes, ses amis, tels que Tristan, Barnabé Brisson, sieur de la Boissière, n'ont pas non plus été recueillis dans ses œuvres. Cf. *Les douze Récréations de la muse du sieur de la Boissière.* Paris, Anthoine de Sommaville, 1646, in-12 de 4 ff. et 120 p.

(3) *Un cousin de Paul Scarron*, Fontenay-le-Comte, in-8°, 12 p.

trente-cinq, en tesmoin de quoy je lui délivre le présent acquit, signé de ma main, et le tiens quitte et deschargé de tous autres débours ou avances que j'aurois fait pour luy et à son commandement, jusques à ce jourd'huy.

A Fontenay-le-Comte, le dix-sept aoust mil six cent trente six. »

Fr. Brisson.

Scarron a parlé de ce cousin, Barnabé Brisson, dans ses « *Estrennes* à Madame Tambonneau », qui ont dues être écrites vers 1643.

« ..... Notre cher cousin Brisson
Qui fut un aimable garçon » (1).

*
* *

Il serait intéressant de bien spécifier ceux des vers de Scarron qui ont été composés tant avant son départ du Mans, c'est-à-dire avant 1642, qu'entre son départ et le milieu de 1643, indication qui n'est pas au nombre de celles fournies par M. Morillot, le seul qui ait tenté jusqu'ici d'établir une chronologie des poésies diverses de Scarron (2).

La plupart de ces vers sont contenus dans le *Recueil de quelques vers burlesques de Monsieur Scarron*, chez Toussainct Quinet, in-4°, frontispice gravé par Mellan, privilège du 17 avril 1643, achevé d'imprimer le 8 juillet 1643. Il est cependant plusieurs pièces qu'on ne trouve pas dans ce recueil, tels les vers qu'on lit en tête du *Lygdamon et Lydias* de Scudéry (1630), les deux pièces (l'une en prose et l'autre en vers), relatives à la querelle du *Cid* (du dernier tiers de l'année 1637). La *Première Légende de Bourbon*

(1) *Œuvres* de Scarron, VII, 324.

(2) Voir M. Morillot, *Scarron et le genre burlesque*, Lecène-Oudin, 1888, p. 419-427.

(automne 1641) et la *Seconde Légende de Bourbon* (celle-là faite après le départ du Mans, automne 1642) parurent d'abord à part, puis furent insérées à la fin du recueil de 1643 avec une pagination spéciale (40 pages). On trouve dans ce recueil de 1643 l'*Epithalame du comte de Tessé et de Mademoiselle de Lavardin* (1638), les *Estrennes à Madame de Hautefort*, les *Estrennes à Madame la comtesse de Belin*, les *Estrennes à Madame Tambonneau*, les *Estrennes à Mademoiselle d'Escars*, le *Rondeau redoublé à Mademoiselle d'Escars et à son secrétaire*, les *Adieux à la Place Royale;* la dédicace à ses « vermisseaux », les vers de trois syllabes à Sarrazin, l'autre épître à Sarrazin,

« O toi de qui jadis je fus voisin »

datée de Paris,

« Trois jours après que les yeux furent clos
Pour tout jamais à la mère l'Enclos » (1),

la *Recette contre la Peste* (2); la *Requête du petit Scarron au grand cardinal* (31 octobre 1642), qui parut d'abord isolément; — le *Remercîment à Monseigneur le Cardinal*; — la *Requeste au Roi*, qui se place dans les premiers mois de 1643; — le *Chemin du Marais au fauxbourg Saint-Germain*; — la *Foire Saint-Germain* (à son Altesse Royale Gaston d'Orléans); — les vers *A Madame de Hautefort revenant en cour;* — les stances *A Madame de Hautefort revenue en cour;* — les vers *A la Reine mère où il demande à être son malade en titre d'office.* — Puis viennent les deux *Légendes de Bourbon*, paginées à part; le recueil se

(1) *Recueil de quelques vers*, p. 29.
(2) *Ibid.*, p. 37.

termine par les vers *A Madame de Hautefort* : « J'ai beau faire du quant à moi .... » (juin 1643) (1).

On peut encore rapporter à la même époque (et c'est ce qu'a fait monsieur Morillot) les onze vers d'étrennes *A Mademoiselle de Longueville* antérieurs, selon lui, à 1640 (2); — les stances *A Mademoiselle du Lude* (*Œuvres* de Scarron, édit. Bastien, VII, p. 252) ; — le *Désespoir amoureux pour un gentilhomme qui était à Bourbon* (id., 262) ; — le *Sonnet à Mademoiselle de* *** (Marie de Gonzague) *sur la mort de Cinq-Mars* (id., 331) ; — le Billet « De grâce envoyez une lettre » (id., p. 351) probablement adressé à madame de Hautefort ; — les étrennes *A Mademoiselle Marion de Lorme* (id. 326) et à Ninon de Lenclos (id. 326), les courantes (id. 314, 316, 317), les chansons à boire (id. pp. 310 et 311-312) ; — les chansons et récits de ballets (id. pp. 299, 301, 321) et beaucoup d'épigrammes, madrigaux, épitaphes, billets, caprices, etc. (id. p. 339-354).

C'est dans la *Suite des Œuvres burlesques de Monsieur Scarron* (Quinet, 1644 ; achevé d'imprimer, le 10 novembre) que se trouvent ses autres vers qu'on ne peut dès lors rapporter à une époque antérieure à son départ du Mans.

Pour résumer la période de la vie de Scarron qui se rapporte à son séjour dans le Maine, rappelons donc qu'on l'y voit dès le commencement de 1634, domestique et commensal de l'évêque Charles de Beaumanoir, ami du comte de Belin, de la comtesse de Soissons, du comte de Tresmes, de la marquise de Pezé, des plus grandes familles du Maine, en tête desquelles se place celle de Beaumanoir-Lavardin à

(1) La première partie du recueil comprend 117 pages ; la seconde, paginée à part, en contient 44.

(2) La jeune Marie, la future duchesse de Nemours, qui ne devait mourir qu'en 1707, n'avait alors que neuf ans. C'est à cette petite-fille de la comtesse de Soissons (la fameuse châtelaine de Bonnétable) que Rotrou dédia, en 1639, la comédie des *Deux Pucelles*. On sait que son père a été célébré par tous les poètes du temps et qu'il a été l'inspirateur de la fameuse *Pucelle* de Chapelain.

laquelle appartiennent le vicomte de Jarzé, la comtesse de Tessé et de tous ces jeunes seigneurs amis, comme lui, du plaisir et de la bonne chère, dont Scarron devait parler dans l'épithalame de Tessé. Il est clerc, il porte galamment le petit collet ; il appartient lui-même à une bonne famille de robe, étant neveu d'un évêque. Il est en si bons termes avec Mgr de Beaumanoir qu'il l'accompagna en son voyage en Italie et à Rome, d'où il a rapporté l'amitié de Maynard. — Enfin à la fin de 1636, l'évêque lui a conféré une prébende de l'église de Saint-Julien ; il se hausse de la sorte en dignité ecclésiastique, mais non en dignité de vie. C'est alors que, pour complaire à monsieur le comte de Belin, en 1637, il prend part à la polémique du *Cid* et s'abaisse par complaisance à écrire contre Corneille deux pièces regrettables pour sa mémoire, où il ne craint pas de menacer le poète Rouennais adversaire de Faucon de Charleval, de cent coups de bâton. Ses vers rabelaisiens sont encore plus grossiers que sa prose, et il allègue que l'auteur du *Cid* eut grand peur de recevoir les coups de Charleval. C'est alors qu'il décoche, à l'adresse de celui qu'il devait appeler plus tard, par une sorte de flagellation morale « l'inimitable Corneille » des vers où il dit *de la Corneille* qu'elle faillit être *plumée* par la main du *faucon* (Charleval) :

« Le bruit mesme courut un petit
Que la pauvrette *en esmutit* » (1).

(1) On sait que ce terme scatologique est emprunté au vocabulaire de la fauconnerie. Voir la *Vie de Rotrou mieux connue et la Querelle du Cid*, par H. Chardon, in-8°, 1884, p. 240, et Armand Gasté, qui a reproduit, sur la querelle du Cid, les documents que j'ai le premier fait connaitre, en rééditant après moi l'*Apologie pour Mairet* et les autres pamphlets de Scarron dans ses deux éditions de la *Querelle du Cid*. — Voir aussi sa brochure *Du rôle de Scarron dans la Querelle du Cid*, in-8°, p. 6. — Rabelais a écrit au IVe livre (chapitre 67) de son *Pantagruel* « ..... journellement vous falloit fourrer un apothécaire, je dis un clystère, autrement ne pouviez vous *esmutir* ».

Deux grands événements étaient venus cependant changer sa fortune : la disparition de son protecteur, l'évêque de Beaumanoir, mort de la pierre, le 21 novembre 1637, et celle de son Mécène, le comte de Belin, mort deux mois plus tôt, le 29 septembre. Ces deux morts vinrent arrêter le cours de sa prospérité et mettre un terme prématurément à cette vie brillante et toute épicurienne du jeune poète. C'est à elle qu'appartient plus d'un de ses vers bacchiques, qui rappellent ceux de Saint-Amant, dont il parle dans son *Roman Comique* (1). Il ressent dès le commencement de 1638 les atteintes de la cruelle maladie, qui devait progressivement empirer. En le privant de ses jambes, elle devait mettre fin de bonne heure à la première période de son existence « ambulante » comme celle des comédiens. Il la clôt, pour ainsi dire, par son *Epithalame du comte de Tessé*, qui se mariait avec Mlle de Lavardin à la fin de 1638. Il y parle déjà des débuts du mal qui est venu tomber sur lui en châtiment de sa vie trop épicurienne.

Dès 1641, il quittait le Mans pour aller chercher remède à ses maux et à *l'impécuniosité*, que les contestations relatives à son bénéfice et la disgrâce de son père, avaient fait pleuvoir sur lui. N'est-ce pas de cette époque, de 1633 à 1641, ainsi que je l'ai dit il y a plus de vingt ans, qu'il faut reporter les origines du *Roman Comique*. C'est à cette époque qu'il a vu toutes les personnes de la société mancelle, au milieu de laquelle il a vécu ; c'est alors qu'il a cotoyé Ragotin, M. de la Rappinière, Mme Bouvillon et son fils, M. de la Garouffière, le sénéchal des Essarts, le grand prévôt Neveu, les Portail, c'est-à-dire tous les grands noms du Maine, qu'il a été porté tout naturellement dès lors à les mettre en scène, ou seulement à les citer par leurs noms

(1) On y voit Roquebrune se vanter d'avoir fait la débauche avec Saint-Amant.

dans son *Roman*. C'est alors seulement qu'il a pu parcourir les grands chemins du Maine, surtout celui du Mans à Averton par Sillé-le-Guillaume. C'est à cette époque que se rapportent, on le verra, les personnages et les aventures du Roman (1).

En quittant le Maine, où il ne devait remettre les pieds qu'au commencement de 1646, il en emporta avec lui deux chefs-d'œuvre, l'un, ses deux *Légendes de Bourbon* et son épître à Mme de Hautefort, l'autre, son immortel *Roman Comique*. La peinture si charmante, si émue, qu'il y fait des amours de Destin et de Mlle de l'Etoile (2), et celle de la tendresse de Léandre pour Angélique, est comme un ressouvenir de ses grâcieux vers à Mademoiselle de Hautefort, qui a été le bon génie, la bonne fée du poète. Si elle avait été plus longtemps à ses côtés, elle eut pu empêcher le poète burlesque, à la façon de Voiture, de tomber dans le grotesque, à l'imitation du *picaresque* Espagnol.

J'ai trop longtemps ailleurs (3) insisté sur ce point pour m'y arrêter à cette place. S'il ne s'occupa qu'en 1650 de la *publication* de la première partie de son Roman, c'est que le théâtre était alors, déjà comme aujourd'hui, plus lucratif que le roman. Sa paresse instinctive lui faisait aussi préférer de courtes pièces en vers à un ouvrage de longue haleine; mais il en avait parlé plus d'une fois dès 1646, c'est-à-dire depuis son retour momentané au Mans, qui avait ravivé ses souvenirs de jeunesse, et lui

(1) Il y est même question, mais rétrospectivement, d'événements bien antérieurs, tels que la représentation au collège de La Flèche de la *Déroute des Ponts de Cé*, de la guerre de la succession de Mantoue, etc.

(2) « Couple exquis qui donne au Roman de Scarron, je ne sais quel délicieux parfum de vertu et d'honnêteté », a écrit (*Scarron et le genre burlesque*, 1888, in-8°, p. 329.) M. Morillot, qui m'a fait trop d'emprunts pour que je ne lui en fasse pas un à mon tour.

(3) *La Troupe du Roman Comique dévoilée, passim.*

donna définitivement l'idée de faire un roman des mœurs provinciales du Maine qu'il avait vécues lui-même pendant près de dix ans, en y mêlant, à l'adresse de la société parisienne, les aventures de la vie de théâtre de comédiens de campagne.

CHAPITRE V

SCARRON DEPUIS 1643 JUSQU'A SON MARIAGE
LA MAISON DE SCARRON AU MANS

Scarron jusqu'en 1646. Le voyage au Mans. L'épitre à Mme de Hautefort. Le jugement de Scarron sur la toilette des Mancelles comparé à celui de Taine. — La Maison de Scarron : Un chapitre de l'histoire des maisons canoniales du Mans. — Revue des anciennes maisons historiques de cette ville. — Le chanoine Scarron depuis 1646 jusqu'à son mariage.

La mort de l'évêque du Mans, celle du comte de Belin, avaient porté un rude coup à la fortune de Scarron. Son père, qui venait d'obtenir sa rentrée dans la charge de conseiller au Parlement, mourut aussi en 1643 et Scarron dut s'engager, tant avec ses deux sœurs du premier lit, qu'avec les enfants de la seconde femme de son père, Françoise de Plaix, dans les règlements d'intérêts et dans un procès, qui devait être pour lui la source de longs embarras et de graves difficultés. Cependant la mort de Louis XIII avait mis fin à l'exil de Madame de Hautefort et l'avait rappelée à Paris, où elle jouit d'abord de toutes les bonnes grâces de la reine-mère, Anne d'Autriche. La faveur dont sa protectrice était l'objet en cour vint ouvrir pour Scarron de nouvelles espérances.

C'est alors qu'il pensa obtenir de la reine, pensions, bénéfices, livres, on pourrait presque dire tout et le reste. Il y a une série de ses poésies qui se rapporte à cette période

de demandes et d'espoir. On les trouve dans la *Suite des Œuvres burlesques* (1).

C'est aussi de cette époque de sa vie que date le premier ouvrage de longue haleine de Scarron, *le Typhon ou la Gigantomachie, poème burlesque, dédié à Monseigneur l'Eminentissime cardinal Mazarin* (2). Il espérait tirer grand profit de cette dédicace.

Mais, hélas ! toutes les espérances qu'il avait fondées sur Madame de Hautefort, sur la reine-mère ou sur Mazarin ne tardèrent pas à s'évanouir. Madame de Hautefort, menacée de disgrâce depuis quelques mois déjà, était définitivement renvoyée de la cour au milieu d'avril 1644 (3), et cet évé-

(1) Voir *Œuvres burlesques* de M. Scarron, Quinet, 1644, 67 p. privilège du 17 avril 1643, achevé d'imprimer le 10 novembre 1644. Ces *Œuvres burlesques* sont imprimées à la suite de l'édition originale du *Typhon* (Quinet, 1644 ; privilège du 20 décembre 1643). Voir p. 3, *Stances à la Reine* ; — p. 5, *Remercîments* ; — p. 7, *Voyage de la Reine à la Barre* ; — p. 13, *Requête à la Reine* « Plaise à la reine ma maîtresse » ; — p. 15, *Advis à la Reine* ; — p. 17, *Stances à la Reine* ; — p. 20, *Remercîment à Mademoiselle de Montpensier au nom de Mademoiselle d'Escars, à qui cette princesse avait envogé un présent* ; — p. 23, *A la Reine pour lui demander des livres* ; — p. 30, Elégie *à Mademoiselle de Hautefort* :

« L'autre jour, chez dame Hautefort,
La dame que j'aime si fort,
Vous entrâtes la fin première..... »

p. 57, *Remercîment à la Reine*, où il lui demande l'augmentation de sa pension, à cause de l'augmentation de ses souffrances. C'est là aussi que se trouvent (p. 39 et 41) la *courante de Ballon* et les vers *au grand Flotte*.

(2) Paris, chez Toussaint Quinet, 1644 (le privilège du roi est du 20 décembre 1643), 167 p. et une pagination spéciale à chaque chant, in-4°, avec une gravure de Jacques Picaut.

(3) Cf. Cousin, *Madame de Hautefort*. Didier, 1856, in-8°, chapitre V. — Delattre, *Les Amis de Louis XIII*, p. 201 et suivantes. Voir déjà dans la *Suite des Œuvres burlesques* de 1644, les vers à M. le commandeur de Souvré, un Manceau (VII, 258) où

« La chute de ma Hautefort
M'est un rude coup de tonnerre..... »

nement ruinait en même temps la faveur de Scarron auprès de la reine. Enfin le cardinal, que le nom de Madame de Hautefort, dont il est souvent question dans ses *Carnets*, avait dû bien mal disposer, resta sourd aux éloges hyperboliques, que celui-ci lui avait prodigués en tête du *Typhon* et à l'envoi du magnifique exemplaire qui lui fut adressé. La cassette de l'avare ministre resta fermée, et ne laissa pas sortir une seule piastre à l'adresse de Scarron.

Le poète s'en plaint amèrement dans le fameux sonnet :

Après que d'un style bouffon,

qu'il ne devait toutefois publier que plus tard, mais bien différent de celui qu'il avait une première fois dédié au ministre, et qui était comme un avant-goût de la *Mazarinade*.

Il fallait vivre, cependant. Scarron descendit alors presqu'à adresser une nouvelle demande au cardinal, dans son *Estocade* (1), avant de laisser sa colère s'épancher dans le sonnet du *Mauvais riche* (2). Peine perdue ! Le poète jugea plus à propos d'exploiter une nouvelle veine. C'est alors qu'il commença à écrire pour le théâtre, qui était comme aujourd'hui, pour les écrivains, la source de fortune la plus sûre et la plus lucrative. C'est alors qu'il fit jouer à l'Hôtel de Bourgogne, par Julien Lespy, son *Jodelet ou le Maître valet* (1645), qu'il dédia au commandeur de Souvré et qui devait faire la fortune de l'acteur, destiné à devenir célèbre sous le nom même de Jodelet. Le premier *Jodelet* fut bientôt suivi des *Trois Dorothées* ou *Jodelet souffleté*, tant sa veine était féconde.

Cette source de revenus ne lui fit cependant pas oublier qu'il avait à s'en ménager une autre. Il était toujours chanoine du chapitre de Saint-Julien du Mans ; mais il était

(1) *Œuvres*, VII, 59.
(2) Cf. M. Morillot, *Scarron et le genre burlesque*, p. 52, note.

absent depuis quatre ans et demi. Il n'avait pas même accompli sa *rigoureuse* résidence ; il n'avait donc pas droit à tous les revenus que pouvait produire son canonicat, ni surtout aux distributions manuelles, qui formaient une bonne partie des profits des chanoines et qui n'étaient faites qu'aux membres du chapitre réellement présents. On avait pu avoir égard à la maladie de Scarron et lui accorder quelque dispense. Mais le chapitre se lassait de sa longanimité. Scarron songea à régulariser sa situation et à prévenir les rigueurs dont il pouvait être l'objet. Il se prépara donc à retourner au Mans, où il n'arriva qu'après de nombreuses mésaventures, qui aggravèrent encore ses infirmités.

Il put assister au chapitre de la Saint-Julien, qui avait lieu chaque année à la fin du mois de janvier. Les registres originaux du chapitre n'existent malheureusement plus pour la période qui s'étend entre la prise de possession, par Scarron, de sa prébende, et l'année 1647.

Sa présence en cette ville ne nous est guère révélée que par la charmante épître qu'il écrivit à Madame de Hautefort :

« Sainte Hautefort, cependant
Qu'à Paris votre zèle ardent
Vous occupe à la patenôtre,
Tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre,
Je suis au Mans, et tout mon train,
Où m'a fait venir mon chagrin » (1).

Cette pièce a été pour la première fois mise en vedette dans le Maine par Renouard, dans ses *Notices et réflexions sur Scarron*, parues d'abord dans l'*Annuaire de la Sarthe*, de 1818. Elle méritait bien d'être placée en pleine lumière, surtout au Mans ; car elle est des plus curieuses à cause de la description qu'elle contient des Mancelles et des Man-

(1) *Œuvres*, VII, 131.

ceaux de cette époque. Scarron, qui a souvent varié dans ses appréciations sur son pays d'adoption, qui, tantôt comme dans la première *Légende de Bourbon*, fait l'éloge du Mans, tantôt, au contraire, l'appelle un

« Pays hideux, n'en déplaise aux chapons »

était sans doute de fort mauvaise humeur contre cette province (1) quand il écrivit sa lettre à l'adresse de Madame de Hautefort. Il critique le goût des habitants pour la raillerie et s'en donne à cœur joie contre les Manceaux et surtout contre les Mancelles, dont il raille à son tour les ridicules, l'avarice et les mesquines toilettes. Il est curieux de rapprocher du jugement de Scarron sur les Mancelles, celui que porte sur elles, deux cent vingt ans plus tard, un esprit d'une toute autre trempe, Taine, qui n'a pas non plus peint le Mans en beau. D'après lui « le Mans est fort laid » et dit-il, à propos des dames du Mans : « J'ai vu quelques dames en petits chapeaux et robes fraîches, sortir d'une boutique, relevant la tête comme des paons heureux ; *la toilette est la seule chose où le génie national trouve ici son développement* » (2). Les Mancelles, apparemment, ont bien changé depuis deux siècles !

Scarron ne trouve pas la moindre nouvelle à mander à son ancienne protectrice. Il dit que

« Ici la ville bien fouillée
A grande peine en fourniroit
Autant qu'un poulet en diroit. »

(1) L'appréciation de Scarron sur le Maine changeait, très probablement, selon qu'il mangeait peu ou beaucoup de chapons. L'abondance des chapons chez lui, c'est là son criterium sur le Maine. Il ne devait jamais oublier les Manceaux

« De qui les chapons sont si beaux »

ainsi qu'il le dit dans cette épître de 1646.

(2) Taine, *Carnets de voyages*, Paris, Hachette, 1897, in-12, p. 17.

Il parle seulement de son ami, le chanoine Nicolon, « le bon Cossé », qui était alors à Paris ; puis de la taxe des aisés, du retour au Mans de l'intendant d'Haire et de

« ..... *Messieurs les élus*
Qui ne font plus les résolus » (1).

Les extraits des registres de l'hôtel de ville du Mans nous font connaître qu'en effet, en 1646, on imposa aux bourgeois *aisés* de la ville une taxe de 60,000 livres, qui fut réduite à vingt-quatre, grâce à l'intervention d'un député du

(1) Voici une pièce inédite qui date précisément du commencement de février, la présence de l'intendant d'Haire au Mans : « *Résultat* de la paroisse du Crucifix du dimanche 4e jour de febvrier 1646 ». Suivent les noms de quarante des principaux habitants de la paroisse du Crucifix, parmi lesquels je citerai MM. de la Quentinière, Gaceau, Bedin, Livré l'aisné et le jeune, Jarossay, Deschamps, Duvivier, Griffaton, Vaigreville, Olivier, Guillebault, Vigneau, Hossard, Menard, tous paroissiens de la paroisse du Crucifix, assemblez à l'issue de la grande messe parrochialle, après le son de la cloche, en la manière accoutumée, pour la délibération de leurs affaires, sur ce qui a esté remonstré par Mr Jehan Vaigreville, sieur d'Yvay, procureur des paroissiens de la paroisse du Crucifix, que le jour d'hier on lui aurait signifié à la requeste de Mrs les Eschevins et procureurs de ville ung mandement de *Mgr d'Ère*, intendant, portant injunction aux dits sieurs Eschevins et procureur de ville de s'assembler pour nommer trois particuliers habitans, non compris aux rooles des taxes faictes *sur les aisez* pour procéder à la confection des autres rolles, en présence de trois taxés compris aux roles.

A esté remonstré par les dits sieurs de la Quentinière, Bedin, Vaigreville, Gaceau, Duclos, Desnos, Chereau, que n'ayant aucun mandement ni de l'intendant, ni sénéchal, ni du lieutenant pour s'assembler, les paroissiens ne peuvent et ne doivent donner aucun avis, n'estant mandé par *Monsgr d'Ère* de s'assembler, sinon aux dits sieurs Echevins.

Le reste des habitants ont déclaré qu'ils sont opposant à ce qu'il soyt faict un nouvel esgail des taxes *des aisez*, et pour faire la dite opposition et leur remontrance au conseil de ville ont député les dits sieurs Gme Livré, me appotiquaire, Jehan Souvré, me chirurgien, et Jehan Cosnuau, me orfebvre, attendu que les cy devant députez pour assister au conseil de ville sont taxés.

conseil de ville. Ces extraits mentionnent même que cette taxe ne fut pas levée, mais qu'on ignore le motif de cette réduction ou de cette remise. Quant à l'intendant d'Haire, on voit plus d'une fois son nom dans les documents du temps. Il figure notamment dans la correspondance de Costar, où l'on voit son nom cité plus d'une fois.

Quant aux élus, ils avaient eu maint différend avec Messieurs de ville. Dès 1627, ils avaient fait défense de lever les deniers de la police des pauvres. En 1638, ils s'étaient encore opposés à une levée de deniers pour les frais de la contagion ; mais le conseil de ville avait passé outre. La prétention qu'ils avaient d'être exempts d'impositions, en qualité de privilégiés, achevait d'animer les esprits contre eux : ce qui les rendit plus modestes en dépit d'eux-mêmes.

On voit donc que, malgré quelques indications, cette épître de Scarron, où il dit qu'il « a entrepris son retour à Paris », pourrait avoir plus de précision sous le rapport des dates (1). Un autre document vient heureusement apporter une date pour ce départ de Scarron et fixer la limite extrême de son séjour dans la ville.

Scarron, pendant ce dernier séjour au Mans, avait résidé dans la maison d'un chanoine, son confrère, qui ne l'habitait pas et était alors à Paris. Un autre chanoine convoitait cette maison. Le 9 mars 1646 il fit décider qu'elle serait licitée *huit jours après que M. Scarron en serait sorti*, si le chanoine son adjudicataire ne l'habitait pas. Scarron était encore au Mans à cette époque ; mais la contexture de la phrase donne à penser qu'il était sur le point de partir de cette ville, où il ne résida alors que six semaines

(1) Cependant il y parle de la superbe danse « que Monsieur le Duc va danser ». Or les *Mémoires* de Goulas (II, 180 et 287) indiquent à la date du 11 février 1646, le bal donné par Gaston d'Orléans au Luxembourg. *L'Épitre à Madame de Hautefort* serait donc antérieure à cette date.

où deux mois au plus. Le 25 mars, le chanoine, continuant à désirer vivement cette maison, faisait de nouvelles instances pour sa licitation, attendu qu'elle n'avait pas été habitée dans le temps ordonné. Le chanoine, qui en était le véritable locataire, mais ne résidait pas en personne et l'avait prêtée à Scarron, répondit pour sa défense, qu'il n'avait pas encore pu l'habiter, *parce que le valet de Monsieur Scarron y était demeuré malade.* Il déclarait qu'il la meublerait dans le jour et y coucherait la nuit prochaine (1).

Ainsi Scarron avait dû quitter Le Mans vers le 20 mars 1646 et, pendant le court séjour qu'il avait fait dans la ville, il n'avait pas habité de maison canoniale, qui lui eût été personnellement adjugée, mais bien celle que l'un de ses confrères lui avait un instant prêtée. Sa résidence n'avait été qu'un *passade.* Le peu de temps, qu'il a occupé cette demeure, a suffi cependant, pour lui faire donner au Mans, le nom de « maison de Scarron ». Quelle est cette maison? La tradition ne se trompe-t-elle pas sur son compte?

*
* *

Depuis son arrivée au Mans, jusqu'à la mort de l'évêque Charles de Beaumanoir, même depuis l'obtention de son canonicat, dans lequel il avait été reçu le jour même de sa prise de possession, Scarron n'avait certes pas eu de domicile particulier. Il était logé à l'évêché, comme *domestique de l'évêque*, c'est-à-dire comme faisant partie de sa maison. Où demeura-t-il depuis 1638 jusqu'à son départ du Mans, vers le printemps de 1641 ? Il n'est guère facile de le savoir. Les meubles de l'évêque furent vendus : on a l'acte de

(1) Extrait du secrétariat du chapitre de 1646, manuscrit de la Bibliothèque du Mans.

vente qui en fut fait à trois acquéreurs. Scarron ne dut donc pas rester à l'évêché. Le successeur de l'évêque de Beaumanoir, Emeric-Marc de la Ferté, fut longtemps sans venir dans son diocèse. Donna-t-il, à son arrivée, l'hospitalité à Scarron ? Il avait fait partie, avec lui, du voyage de Rome de 1635. Il était allié, par la femme de son frère, le maître des requêtes, aux Charleval. Il aimait les beaux esprits, ainsi que le montrent ses relations avec Mademoiselle de Scudéry, Chapelain, Mairet, etc. Il donna même, à l'évêché du Mans, l'hospitalité à Mairet pendant six mois, comme le prouve la dédicace que lui fit le poète d'une de ses pièces de théâtre. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce qu'il eut un moment hébergé Scarron, en voyant le triste état dans lequel se trouvait le poète. Mais rien ne prouve qu'il en ait été ainsi. D'ailleurs, l'habitude n'est pas que les domestiques d'un ancien évêque soient les bienvenus auprès de son successeur. Monseigneur de la Ferté ne fit son entrée au Mans que le 12 août 1639. Scarron, avant cette date, avait eu besoin d'un toit hospitalier pour abriter ses souffrances. Où le trouva-t-il ? Probablement chez un des chanoines, ses confrères, ou chez un ami. Son séjour au Mans n'était d'ailleurs, qu'intermittent : il dut aller maintes fois à Paris, à propos du procès auquel donna lieu sa prébende, et qui ne fut terminé qu'en janvier 1640. La disgrâce, puis la mort de son père, durent l'occuper ensuite. Il ne put même pas accomplir le temps de sa *rigoureuse* résidence, qui était de trente-deux semaines consécutives : cela en dit plus que bien des phrases.

Lorsqu'on le voit, en 1646, choisir une maison canoniale pour s'y installer, c'est parce que cette maison était habitée par un chanoine de ses confrères, qu'il avait connu à Paris. La maison la plus voisine, dite *la Maison peinte*, était, ou avait été bien peu de temps auparavant, occupée par son

intime ami, Charles Rosteau (1). Le chanoine Gabriel Lecomte en était bien le véritable adjudicataire ; il l'avait licitée ; mais il ne l'habitait pas et résidait d'ordinaire à Paris. Il est donc tout-à-fait vraisemblable de penser que Scarron, malade, a choisi cette maison comme lieu de résidence et s'y est installé au débotté au commencement de 1646 pour quelques semaines, tout à la fois à cause du voisinage de la maison qu'il avait souvent fréquentée naguères, celle de « l'ami Rosteau » (2)

« Le fidèle dépositaire
De sa moindre petite affaire »

et à cause des relations qu'il avait entretenues à Paris avec Gabriel Lecomte.

Ce qui est certain, c'est qu'à aucune époque on ne voit apparaître Scarron parmi les adjudicataires des maisons canoniales. Il est surprenant qu'on n'ait écrit encore aucune monographie sur l'ensemble des maisons canoniales du

(1) Le père de Charles Rosteau, « Jehan Rocheteau, chirurgien, paroisse du Crucifix » avait longtemps habité cette maison. Il était mort à la fin de décembre 1640. Le 21 de ce mois, l'ami de Scarron, le futur secrétaire du duc de Tresmes, Charles Rosteau, « chirurgien habitué de la ville de Paris, héritier de feu Jehan, en son vivant maître chirurgien du Mans, logé dans la maison du décédé », donne procuration à Louis du Garnier pour régler la succession paternelle. — Le 4 mai 1641, on voit aussi le marché des réparations du logis de feu Jean Rosteau, situé au Cloître de cette ville, fait tant avec un couvreur qu'avec des terrassiers, par « honneste fille Jehanne Rocheteau » fille et héritière de Jean. — Le 3 août 1645, le chanoine adjudicataire de cette maison, Denys Lecomte, prêtre, bachelier en théologie, scolastique, et administrateur de la léproserie de Saint-Lazare donne décharge à Charles et Jeanne « les Rosteaux », des réparations de la maison bien et dûment faites. — Cf. les extraits inédits des minutes du notaire Bugleau, qui contiennent aussi une décharge du 3 août 1638, donnée par « Jehan Rocheteau, maître chirurgien » à Jean Langlois, « apprentif au métier de chirurgien ». (On voit que Charles Rosteau avait modifié et adouci le nom paternel).

(2) L'expression est de Sarrazin.

Mans et il est regrettable que Monsieur l'abbé Ledru n'ait pas considéré ce travail comme une annexe nécessaire de son beau livre sur la cathédrale du Mans. Ce ne sont cependant pas les documents qui font défaut. Je ne veux pas ici, malgré le désir que j'en ai, débuter par faire l'histoire du Cloître : ce serait vraiment faire déborder le tableau sur le cadre. Mais je puis bien parler quelque peu des maisons canoniales à l'époque de Scarron, sauf à reporter leur histoire plus complète à l'appendice de ce livre.

On comptait parmi elles, place du Château, les maisons des *Morets*, celle de la *Poterne*, le *Grabatoire* ; puis, rue des Chanoines, les deux maisons de *Saint-Pierre* et de *Saint-Paul*, les deux maisons de *Saint-Christophe*, les *Greniers* du Chapitre (1), la maison de *Saint-Aldric*, la maison de *Saint-Sébastien*, la maison de *Saint-Gervais*, la maison de *Saint-Protais*, la maison de *Saint-Martin*, la maison de *Notre-Dame*, la maison de *Saint-René*, la maison du *Poirier*, les deux maisons de la *Macre*, la maison de *Sainte-Agathe*, la maison de l'*Argentier*, la maison de *Saint-Jacques*. — On trouvait, rue des Chapelains, les maisons du *Volier*, la maison des *Diacres*, la maison de *Saint-Gatien*, les maisons de la *Madeleine*, tout près de la maison de la *Poterne*. — Rue des Pans-de-Goron, on rencontrait la maison de la *Basse-Poterne*, l'ancienne maison de la *Psalette*, la maison de *Goron* et une autre encore, affectée de même aux chanoines semi-prébendés de l'église. — Place du Cloître, non loin des *Ardents*, s'élevaient la maison neuve du Cloître, la *Maison peinte*, la maison du *Lyvrouer* ou du *Livroir*, appelée plus tard maison de *devant l'Auditoire de Touzée :* qu'on retienne ce nom, c'est celui de la maison où demeura Scarron. — Sur la même place, la maison de *Saint-Bertrand* où se trouve aujourd'hui l'escalier

(1) Toutefois cette maison n'était adjugée à aucun chanoine et était affectée à un usage commun, ainsi que l'indique son nom même.

de la fontaine monumentale, œuvre de Lassus. — Rue du Doyenné, la maison de *Sainte-Catherine*, la maison de la *Voulte*, la maison et circuit du *Doyenné*, avec trois autres corps de logis et leurs dépendances.

Nous nous bornerons ici à cette énumération des maisons voisines de la cathédrale, sans parler de celles qui étaient situées hors des murs et dans d'autres parties de la ville, et

PLAQUE DE LA JURIDICTION DU CHAPITRE DU MANS

nous nous contenterons de parler de la maison rendue célèbre par l'habitation de Scarron. Les renseignements les plus précis sur les maisons canoniales à cette époque sont donnés par le dénombrement que fit le conseiller au Parlement Nevelet, beau-frère de M. de Sourches, envoyé au Mans par sa compagnie pour bien spécifier toutes les maisons canoniales, en apposant des plaques de cuivre où étaient les armes du Chapitre (1). Le 4 juin 1636, pour mettre fin au long diffé-

(1) Je possède dans mon cabinet une de ces plaques de cuivre. J'en reproduis la gravure à cette page.

rend existant entre le prévôt royal et la prévôté de la régale au sujet du droit de prévention, le Parlement avait rendu un arrêt définitif pour conserver les privilèges de la juridiction du Chapitre et bien préciser le nombre de ses tenanciers. M. de Nevelet avait été envoyé au Mans pour reconnaître toutes les maisons du fief du Chapitre et y apposer des marques.

Dans ce dénombrement, de même qu'en 1630, la maison qui vient, sur la place du Cloître, après la maison *Peinte* est encore appelée maison du *Livroir*. Cette maison située place Saint-Michel, numéro 1, porte toujours les marques de son ancienneté : je veux parler des arcades romanes à plein cintre, restes probablement de l'ancien cloître, qui se voient encore incrustées dans la muraille plus récente ; elle fait face à la cathédrale. Toutefois ce n'est pas dans sa façade qu'existent les seules preuves de l'ancienneté de cette maison. On les trouve aussi dans ses vastes celliers voûtés qui, pendant longtemps et jusqu'à une époque récente, restèrent aménagés en caves, et qui datent du XIIe siècle. On y voit quatre belles voûtes mi-gothiques s'appuyant au centre sur une robuste colonne. Les vastes celliers de la maison du *Livroir*, « LIBRATORII », appartenant aujourd'hui à la fabrique de Saint-Julien, ont été récemment transformés en chapelle ou en crypte, mesurant 10 mètres 50 centimètres de longueur sur 8 mètres 85 de largeur, grâce au zèle de M. l'abbé Bruneau, et ont repris l'aspect qu'ils ont dû présenter à une époque plus ancienne (1).

(1) Quelle est l'origine de cette maison ? Il est difficile de le savoir, à cause du silence que gardent sur elle les registres du chapitre ; jusqu'au XVIIe siècle elle ne fut l'objet d'aucune location ou adjudication, à cause de l'usage commun auquel elle avait été affectée jusqu'alors. D'ailleurs l'indigeste fatras, qui seul a été écrit jusqu'à ce jour sur les maisons du Mans, empêche de savoir ce qu'elle a été à dater du XIIe siècle, époque à partir de laquelle on pourrait seulement espérer rencontrer son nom et préciser son origine. Monsieur l'abbé Voisin, le seul qui se soit préoccupé des maisons de la région voisine de

MAISON DITE DE SCARRON, PLACE SAINT-MICHEL

Quant à la maison elle-même, remaniée au XVIe siècle, elle a, pour des yeux peu familiers avec l'archéologie, l'apparence d'une maison Renaissance. Elle se compose de deux corps de logis en pierre, avec tour à pans, servant de cage d'escalier à vis ; et son toit est surmonté d'un épi en plomb repoussé, affectant la forme d'une corbeille. Ses ouvertures, indiquant une construction de 1480 à 1520, sont couronnées par un cordon de nervures terminé par des mascarons, petits motifs sculptés formant culs-de-lampe.

La crypte, ainsi que l'indique le nom primitif de la maison du Livroir, maison du pesage ou de mesurage, dut servir d'abord de magasin ou de cellier, où avaient lieu les

la cathédrale, remontait intrépidement à travers les âges et avait peine à s'arrêter au Déluge. Il voit dans cette maison le four à ban du chapitre, *pistrina*, bâti en 600 du temps de l'évêque saint Bertrand, et auquel aurait succédé un hôtel construit au XIIIe siècle par l'archidiacre Benoît. (Cf. *Le Mans à tous ses âges*, 1862, in-8°, p. 174 et 175 ; *la Cathédrale de Saint-Julien*, 1866, in-4°, chapitre XII, *les Maisons de l'église*, p. 50 et 51 et le *Bulletin monumental*, 1859.) Malheureusement l'abbé Voisin était un voyant en archéologie et même en histoire, il oubliait de donner des preuves à l'appui de ses hypothèses qui pouvaient parfois être fondées. L'archidiacre Benoît fit bâtir, il est vrai, *cum magnis sumptibus, domos qui sunt juxta ecclesiam sancti Michaelis*. (Voir nécrologe du chapitre Saint-Julien, manuscrit de la Bibliothèque du Mans, n° 249, folio 175, verso). Mais il faudrait un luxe d'érudition, inopportun ici, pour débrouiller l'histoire des maisons de cette partie de la place du Cloître, la maison élevée par l'archidiacre pouvant d'ailleurs aussi bien être celle de saint Bertrand. Voir aussi dans le *Livre Blanc* (charte CIII) ce qui concerne les maisons près l'église Saint-Michel, vendues par l'évêque Hildebert et celles que les chanoines avaient alors l'intention de construire entre la cathédrale et Saint-Michel, *ad reponendas annonas*. — Les salles basses du rez-de-chaussée de la maison du Livroir, qui n'ont jamais été destinées à l'habitation, auraient de la sorte servi à recevoir momentanément les provisions canoniales qui allèrent, bientôt après, s'entasser rue des Chanoines, *vicus de veteri Roma*, dans la maison dite des Greniers du Chapitre. Cette maison a été presque entièrement détruite de nos jours par un fâcheux incendie, mais le souvenir nous en est conservé dans l'aquarelle de Moulin, faisant partie d'un des magnifiques albums de Monsieur d'Espaulart (aujourd'hui dans les collections de la Bibliothèque du Mans).

livraisons des distributions manuelles faites aux chanoines. Ce nom de maison du Livroir devint de bonne heure incompris et fut remplacé par celui de maison de devant l'Auditoire de Touzée (1), nom qu'on lui voit porter au milieu du XVIIe siècle, c'est-à-dire peu de temps après l'époque où elle fut mise en location par le chapitre et appropriée à l'habitation des chanoines, non pas toutefois pour le rez-de-chaussée, mais pour l'étage supérieur. On y voyait, dans ces derniers temps, avant la restauration dont elle a été l'objet, des salles lambrissées du haut au bas et, donnant sur la rue du Doyenné, une grande salle tendue de tapisseries représentant des scènes de chasse, verdures assez curieuses qui rappellent le XVIIe siècle, et que Scarron avait pu contempler.

Dans le dénombrement de 1630 où figure pour la première fois la maison du Livroir, on la dit habitée par le chanoine Nicolas Aubert. Bientôt après, on la voit licitée par un autre chanoine, Gabriel Lecomte (2), qui, bien que n'habi-

(1) *L'Auditoire* était le siège de la juridiction du chapitre. Derrière, se trouvait la *Touzée*, c'est-à-dire la prison du chapitre, construite en pierre de taille de haut appareil, élevée de 8 à 10 mètres, à 10 marches au-dessus du sol de la cour, située entre la tour et la grande sacristie adossée à Saint-Julien. Au sud se trouvaient deux maisons : l'une pour un sacriste et le fermier des chaises, — l'autre pour la boutique et le logement d'un horloger. Cette maison a sa place parmi celles que l'on pourrait appeler *les parasites de la cathédrale,* et elle mérite aussi d'avoir son histoire. La Touzée a été démolie, ainsi que les maisons voisines, pour la construction de la salle capitulaire. Auprès se trouvait le cimetière Saint-Michel, qu'on traversait pour se rendre à la chapelle Saint-Michel, située contre le mur de ville. (Voir sur la *Touzée* les notes de l'abbé Tournesac.)

(2) Gabriel Lecomte n'était qu'un Manceau d'adoption, il était prêtre du diocèse de Paris ; les divers bénéfices qu'il obtint successivement au Mans lui créèrent seuls des relations avec le pays. On trouve dans le 25e registre des Insinuations (p. 279) les lettres d'ordre de Gabriel Lecomte, fils de Denys et d'Antoinette Meignan (de Paris). On le dit tonsuré à Paris, le 2 octobre 1620. Le 10 octobre 1628 (ibid., p. 187), il était pourvu de la prébende d'Hiérome Trouillard. Le vendredi 7 avril 1634, il résignait la cure de Saint-Pierre d'Ancinnes et

tant guère au Mans, ne se contentait pas d'une seule maison canoniale, mais voulut en posséder deux. Le 10 octobre 1635, il s'était fait adjuger la maison du *Volier*, une des plus anciennes maisons du Mans, la curieuse maison romane détruite lors du percement du tunnel, située rue des Chapelains, et dont de nombreuses photographies nous ont heureusement conservé le souvenir. L'adjudication de cette maison lui avait été contestée parce qu'il ne l'habitait pas personnellement et la cédait à des laïques (1). Le 21 janvier 1641, il avait obtenu du chapitre (et il en jouissait encore en 1647) sa liberté entière, excepté le pain et le vin, pour aller à Paris, à charge d'y avoir à recommander les affaires de la compagnie et d'y distribuer les chapons, qui étaient alors le grand moyen de séduction, pour ne pas dire de corruption, des Manceaux. Aussi, Scarron ne devait-il pas ne point négliger un pareil confrère !

A la maison du *Volier*, Gabriel Lecomte préféra la maison du *Livroir*, qui commençait alors à s'appeler maison *devant l'auditoire de Touzée*, qui était mieux située et placée en face la tour de la cathédrale. D'ailleurs, il y devenait le plus

l'échangeait avec son frère Denys, prêtre du diocèse de Meaux, curé de l'église de Saint-Cyr et Sainte-Juliette de Crannes. Il avait été pourvu de la cure de Saint-Pierre d'Hardanges dès le 29 octobre 1631. — Quant à Denys, ses provisions de scolastique sont du 9 décembre 1634 : il occupa cette dignité jusqu'en 1653. Il avait succédé dans sa prébende à Gabriel Delelée. — Gabriel, dans son testament, fait un grand éloge de son frère, qu'il appelle son bienfaiteur. Le chapitre agréa qu'il fut mis une statue du testateur à genoux et les mains jointes, en pierre de taille, d'une hauteur de quatre pieds au-dessus des genoux, qui serait posée du côté du pilier où touche le balustre, et que l'épitaphe, qu'avait dictée Gabriel Lecomte, fût placée au pied de la statue. — Il était allé mourir chez son frère, avant que Scarron eût publié son *Roman Comique*.

(1) Cette maison fut ensuite habitée par le chanoine Auger, pourvu de la prébende serve ; et, en 1648, par le chanoine Bellaillé. Le 4 juillet 1650, elle était adjugée à Jean Lefebvre, sieur du Ressort, conseiller au présidial, qui en jouissait déjà comme locataire. — En 1625, elle avait été adjugée au célèbre chanoine Cohon.

proche voisin de son frère Denys, scolastique du chapitre (1), qui habitait à côté la *Maison peinte* (2), également place du Cloître. La résidence que l'adjudicataire de la maison située devant l'auditoire (nous dirions aujourd'hui le locataire à vie) faisait à Paris, rendait facile, dans cette demeure, l'installation de Scarron, qui pouvait user du logis tout entier, sans gêner son obligeant confrère. Toutefois, ce n'était que contrairement aux statuts prescrivant l'habitation personnelle des maisons canoniales, que des chanoines pouvaient se faire adjuger des maisons qu'ils n'habitaient pas eux-mêmes. Aussi, dès le 9 septembre 1645, le chanoine Trouillard demandait-il au chapitre que le chanoine Lecomte, son confrère, fit exponse de sa maison, attendu son absence. Le chapitre décida qu'on attendrait un mois la réponse de Gabriel Lecomte. Trouillard, qui guettait probablement cette maison pour lui, revint à charge. Nous avons vu que, le 9 mars 1646, il avait fait décider que la maison de monsieur Lecomte serait licitée huit jours après que monsieur Scarron en serait sorti, si monsieur Lecomte ne l'habitait pas en personne. Nous avons vu aussi que, le 25 mai, l'impitoyable Trouillard avait fait de nouvelles instances pour la licitation de cette maison, qui, disait-il, n'avait pas encore été habitée dans le temps ordonné. Gabriel Lecomte, qui avait prêté sa maison à l'auteur des *Jodelets*, déclarait qu'il n'avait pas encore pu l'habiter, « parce que le valet de

(1) Denys Lecomte était le scolastique dont Scarron se plaint dans sa *Légende de Bourbon*, 1641, VII, 8.

(2) La Maison Peinte, contiguë à la maison dite de Scarron, a aussi une tourelle en pierre analogue à celle de la maison voisine. Cette tour est percée d'une petite ouverture surmontée d'une arcade trilobée, que l'on aperçoit de la place Saint-Michel. — La Maison Peinte, qui, lors de la Révolution, était louée à vie canoniale au chanoine Dugage, moyennant un loyer annuel de 322 livres 10 sous, fut vendue nationalement au médecin Malet. Elle a été ensuite habitée successivement par les familles Lemoine, Lefaucheux, Berthelot, Charles Thoré, Guillou, le chanoine Menet de la Cour ; elle l'est aujourd'hui par M. le chanoine Desgraviers.

monsieur Scarron y était demeuré malade. » Il dit qu'il la meublerait dans le jour et y coucherait la nuit prochaine. On commit deux membres du chapitre pour visiter ses meubles. On voit que, même entre eux, les chanoines ne se croyaient pas sur parole.

Gabriel Lecomte resta en possession du logis. Le 14 août 1647, à sa requête verbale, Messieurs du Chapitre lui permettaient de faire une cloison dans la salle de la maison de devant l'auditoire de Touzée, « avec permission et pouvoirs de la faire oster, luy et les siens, quand bon sembleroit ». Il mourut le 22 juin 1650. A propos des fondations que fit pour lui son frère Denys, le 27 mars 1651, le Chapitre permit, le 10 avril, de poser son épitaphe sur la muraille, au-dessus du balustre, de la chapelle du Chevet, du côté de l'évêché, au droit de sa sépulture.

Le 5 août 1650, la veuve du lieutenant général, Madame Levayer-Leboindre, obtenait la continuation du bail de cette maison canoniale, dont feu Gabriel Lecomte avait eu la jouissance. Aucun des chanoines n'ayant désiré la liciter, le Chapitre continua le bail le reste du temps de quatre ans, au même prix, à commencer de la Toussaint prochaine. Madame Leboindre dut, dans le délai de quinze jours, faire contrat à la requête de deux chanoines désignés par le Chapitre. Après cette dame, la maison fut habitée par le chanoine Duval. — Au XVIIIe siècle, on la trouve successivement occupée par les chanoines des Moniers, Baudron, Romain. Le chanoine Romain l'occupa moyennant 403 livres 2 sous de loyer annuel. Quant au chanoine Lecointre, il y habitait en 1789.

Comme les autres maisons canoniales, la maison dite de Scarron fut vendue comme bien national. Elle n'est pas décrite longuement dans le procès-verbal des experts. On se borne à la dire située vis-à-vis la tour de la cathédrale, occupée par le chanoine Lecointre, et M. Pilon, ancien conseiller au présidial. On indique qu'elle fait retour sur la

rue du Doyenné et comprend deux corps de bâtiments ensemble. Elle fut adjugée à monsieur Jean-François Lefèvre de la Reynière, pour 7625 livres. — On l'a vue occupée dans la suite par les abbés Romain et Lecointre, par mademoiselle Guillou, le cercle de la Paix, mesdemoiselles Fouret. Elle est redevenue la propriété de la fabrique de l'église Saint-Julien et monsieur l'abbé Bruneau y dirige un patronage catholique.

Les mauvaises langues racontent (mais sans preuves), que cette maison célèbre fut habitée un instant, à l'extrême fin du XVIIIe siècle, par un haut fonctionnaire du département (il devint préfet de la Sarthe au début de l'Empire) qui ne sut que répondre à un Anglais, s'informant auprès de lui de la situation du logis de l'auteur du *Roman Comique*. — C'est seulement depuis 1818, depuis la notice publiée par Renouard dans l'*Annuaire* de la Sarthe, que l'intérêt s'est attaché à la maison dite de Scarron.

La maison de Scarron ! Combien ce seul nom évoque de souvenirs ! Quelle bonne fortune, pour une ville, d'avoir conservé intact encore, et même aujourd'hui complètement remis à neuf, le vieux logis où fut écrite la charmante épître de 1646 adressée à madame de Hautefort, et où peut-être ont été composées quelques pages du *Roman Comique* (1).

(1) Toutefois, il n'est pas absolument sûr que, quand Scarron dit à la fin de son épitre :

« Et lors notre piéce comique,
Encore que je ne m'en pique,
Mais qui pourtant, *quand on la lit*,
Plait assez, à ce qu'on m'a dit,
Vous fera peut-être un peu rire. »

il veuille parler de son *Roman Comique*. Cela peut aussi se rapporter aux *Boutades du capitan Matamore*, qu'il donna en 1646. — Voir, sur cette pièce, qui n'est reproduite ni dans ses œuvres, ni dans l'édition de son théâtre de M. Edouard Fournier, les frères Parfait, *Histoire du Théâtre français*. — Il n'est pas question du *Roman Comique* avant l'épître de Scarron à Sarrazin et Ménage, parue chez

A Paris, on a recherché curieusement et sans avoir eu, hélas ! la main heureuse, la trace des logis de Scarron. Fontenay-aux-Roses s'enorgueillit de la maison où a habité, un instant aussi, l'auteur du *Virgile travesti*, où l'on montre les cartes allégoriques, soi-disant dressées par le poète, et qui est celle où mourut, il n'y a pas longtemps encore, Ledru-Rollin, qui la tenait de sa famille (1).

Il serait grand temps qu'on mit en vedette la maison qu'habita, au Mans, pendant bien peu de temps sans doute, l'auteur du *Roman Comique*. Espérons que ces quelques pages, et l'histoire que je viens d'en écrire, contribueront à mettre davantage en honneur la demeure de l'Homère du burlesque. Ce sont surtout les étrangers, les touristes, qu'intéresse cette maison, signalée dans tous les *Guides du voyageur au Mans*, comme une des principales curiosités de la ville (2).

Les Manceaux semblent ne s'en préoccuper guère. Seule, la maison appelée par Richelet (un faussaire émérite d'histoire, de littérature et d'archéologie), *Maison de la reine Bérengère ou de la reine Blanche*, bien qu'elle n'ait pas de titre à cette appellation (qui avait seulement pour but d'appeler sur elle l'attention des archéologues), accapare aujourd'hui l'intérêt des habitants, grâce au nom de cette malheureuse reine dont j'ai mis l'histoire en lumière,

Quinet et achevée d'imprimer le 30 septembre 1648. — Cependant Scarron, pour mettre en vedette son *capitan Matamore*, aurait-il parlé de sa lecture au lieu de sa représentation ? De plus, les comédies s'appelaient-elles dès lors des pièces ?

(1) Cf. Morillot, *Scarron*, p. 127-123 ; et surtout M. de Boislisle, *Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1893, p. 113.

(2) Voir sur la maison de Scarron, Vaysse de Villiers, *Itinéraire descriptif..... et pittoresque de la France, région de l'ouest : route de Paris à Rennes*. Le Mans, 1822, in-8° ; — Richelet, *Le Mans ancien et moderne*, 1830, in-18 ; — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, Le Mans, 1829-1842, 6 volumes in-8°, t. III. — *Guides des voyageurs et des touristes au Mans*, écrits par MM. Legeay, l'abbé Charles, Dejault-Martinière, Hubelin, l'abbé Laude, l'abbé Ledru (*A travers la cité*), etc.

il y a trente-cinq ans (1), grâce aussi aux splendides collections qu'a su y entasser un généreux Mécène manceau, M. Adolphe Singher. Cependant, nos contemporains semblent avoir oublié où ont demeuré, dans leurs murs, leurs principales célébrités, Robert Garnier, le poète Denizot, les Levayer, et jusqu'à Marin Cureau de la Chambre, que j'ai heureusement fait connaître comme l'un des habitants de la curieuse *Maison dite d'Adam et d'Ève* (2).

A côté de la maison de Scarron, ce fameux académicien du quarante et unième fauteuil, le Mans peut donc montrer la maison de l'un des quarante de l'Académie française. Si le nom de Cureau de la Chambre ne retentit pas, d'une façon aussi sonore aux oreilles de la foule que celui de Scarron, sa maison, du moins, est aussi curieuse pour les archéologues, surtout pour ceux qu'enchantent les gracieuses sculptures de la Renaissance française. Qui sait quelle était au Mans la place de la maison canoniale de Ronsard, de celle du chanoine Jean Michel, de celle des Greban ? Qui sait où logeaient madame de Hautefort, les frères Fréart de Chantelou, Blondeau, dont la demeure est toujours debout ? Qui sait où mourut monsieur de Charmois ? A peine si l'on connaît l'emplacement du tripot de la Biche, les célèbres hôtels de deux reines de l'élégance mondaine de la fin du XVIIe siècle, celui de madame de Fondville, bien entamé aujourd'hui, celui de madame de Broc, heureusement bien conservé. Qui sait où demeurait monsieur d'Oigny ? Malheureuses les villes qui perdent le souvenir de leur passé et n'ont pas souci des vieilles demeures, qui sont leurs vrais titres de noblesse ! Qui nous donnera une histoire des maisons célèbres du Mans, en y joignant, bien entendu, le

(1) H. Chardon, *Histoire de la reine Bérengère, femme de Richard Cœur-de-Lion, dame douairière du Mans.* Le Mans, Monnoyer, in-8°, 1866.

(2) H. Chardon, *Les débuts au Mans de Marin Cureau de la Chambre,* Le Mans, Monnoyer, in-8°, 1874.

dessin des plus remarquables ? Ce serait un livre qui aurait, certes, un succès assuré. Le nom de Scarron, mis en tête, lui porterait bonheur. Qu'on se le dise ! Que les uns fouillent les vieilles archives, et les autres laissent courir leur plume ; que les artistes taillent leur plus fin crayon ou reproduisent avec le burin de charmants dessins (1), qui existent heureusement ; et le livre sera fait. Ce sera une bonne fortune pour notre ville, qui s'ignore elle-même et, pourra alors attirer et retenir en ses murs plus d'étrangers qu'elle ne le fait aujourd'hui, à l'exemple de ses voisines, les cités des bords de la Loire et des côtes de Normandie.

*
* *

Après avoir assisté au chapitre général de 1646, et n'avoir guère ensuite prolongé son séjour au Mans au-delà de six semaines, Scarron retournait à Paris et ne devait plus mettre les pieds dans le Maine. C'est cependant à partir de l'époque qui suit presque immédiatement son départ, qu'on commence à avoir des détails sur sa vie canoniale et ses rapports avec le chapitre de Saint-Julien du Mans. Les registres de ce chapitre existent en effet, à partir de janvier 1647 et du chapitre général de la Saint-Julien de cette année (27 janvier).

Pour bien comprendre le *modus vivendi* des chanoines, les conditions qui leur étaient imposées pour jouir de la totalité de leurs revenus et se rendre compte des différentes mentions que contiennent les registres relativement

(1) Outre les nombreuses photographies qui existent de la maison de Scarron, et dont la plus belle est celle de Gonzalve, il existe de nombreux dessins gravés représentant, soit la façade de cette maison sur la place, soit celle qui donne sur le jardin et qui est la moins connue. — Voir *Le Maine et l'Anjou* de M. le baron de Wismes ; — la *Mosaïque*, numéro 24, 15 juin 1874 ; — le dessin placé, avec le portrait du poète, en tête du journal *Le Scarron*, dont une vingtaine de numéros seulement ont paru en 1886, etc.....

à Scarron, je suis obligé d'entrer dans d'assez longs détails sur la vie des chanoines du Mans. J'en emprunte la plus grande partie à une réponse faite par le chapitre de Saint-Julien au chapitre de Metz, le 5 novembre 1659, sur les « droits et les devoirs de Messieurs nouveaux-reçus » (1).

« Le stage rigoureux est faict dans l'Église du Mans par chascun chanoine une fois seullement, dont ordinairement il proteste à le commencer incontinent et au plustost après sa réception et dure par le temps de 32 semaines.

Il n'y a point de temps préfix pour en protester ni pour le commencer, et n'y a obligation si estroiste de le faire continuellement qu'il ne puisse estre interrompu, s'il n'est que d'un jour ou deux : le chanoine en est quitte pour en replasser autant après ledit temps de 32 semaines, sans estre obligé d'en demander permission. Et si c'est pour une absence plus grande, il faut qu'il en demande permission et dispense au chapitre, à la charge pareillement du remplassement, en sorte que, lorsqu'il demande qu'on luy décerne acte d'avoir parfaict et accomply sa dite résidence ou stage rigoureux, il faut que le poincteur certifie que, depuis sa protestation, ledit temps de 32 semaines se trouve entièrement rempli. Et quand à la résidence nécessaire pour ledit stage, suffit qu'il assiste par chascun jour à l'une des 3 heures de service seullement, matines, grande messe du chœur ou vespres. Jusques à ce qu'il fasse actuellement sa résidence rigoureuse, il ne gagne point ses gros fruits, ni ne jouist de certains droits annexés aux prébendes, comme du droit de patronnage aux bénéfices vacants et quelques autres, qu'il ne l'ayt entièrement achevé.

Les prébendes de ladite église du Mans consistent en

(1) *Archives du Chapitre*, B, XI, p. 459 ; — Cf. Bellée, *l'Ancien chapitre cathédral du Mans* (Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1874, p. 775-901) ; — le *Livre Blanc* ou *Cartulaire de l'Église du Mans*, Le Mans, Lottin, in-4°, pp. 102, 105, 107, 109, 212, 247 ; — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1883, t. XIX, *Chapitre d'Orléans*, p. 505 et suivantes ; — et *Société Académique de l'Oise*, VII (2e partie) 1869, etc.....

toutes sortes de fruicts ou revenus, l'une est des gros fruicts que l'on appelle le *Gros* et est cette partie de laquelle les chanoines ne jouissent point qu'ils n'ayent protesté et faict actuellement leur résidence rigoureuse, de quel gros la première année est deue au chapitre, à compter, ladite première année depuis que le chanoine a commencé à le gaigner. L'autre est des restes des offices ou receptes dont les comptes se rendent tous les ans et le restant *se cuilibette* ou se partage entre les chanoines et cela s'appelle les *Grands cuilibets*. La 3me partie est le *Manuel* qui se gaigne par les présens, seullement ou excusés de droit ou par liberté expresse donnée par le chapitre, dont on est payé *cotidie* ou du moins à la fin de chaque mois, et consiste icelle partie en fondations journalières, comme anniversaires, messes, extraordinaires, festes, pain de chapitre et autres.

Le chanoine nouvellement receu gaigne ledit *manuel* dès le jour qu'il est receu, encore qu'il n'ayt pas faict le stage ou résidence rigoureuse, ni mesme protesté de la faire.

Pour les cuilibets des restes des offices ou receptes, il commence aussi à les gaigner dès le jour de sa réception en résident, mais l'année des dites receptes commençant en janvier et les receveurs ne rendant leurs comptes qu'après l'année expirée, les chanoines n'en sont payés qu'après la reddition desdits comptes. Et en touchent les nouveaux receus au prorata du temps, depuis leur réception jusques à la fin de décembre.

Outre la perte qu'il faict de son gros, ainsi qu'il est dict cy dessus, le chanoine nouveau receu paye encore en la seconde année la somme de 15 livres, qu'on dit estre le petit gros et ce indispensablement et sans que pour quelque cause et considération que ce soit, il en puisse estre exempté, non plus que des frais de réception qui se montent à 150 livres ou environ, attendu que le tout est applicable, partie au revestiaire pour les ornements, et partie pour les réfections et réparations de l'église, qui se montent tous les ans à de très grandes sommes.

Et est à noter que pour gaigner tant lesdits *grands cuilibets*, que gros fruicts, il faut avoir résidé *per majorem*

partem anni, si le chapitre n'en a dispensé pour tout ou partie : quelle dispense il donne en estant requis pour causes et considérations qu'il estime raisonnable, ainsi que le faict entendre le chanoine qui demande ladite liberté.

Et reviennent les dites trois parties, chascune au tiers du revenu desdites prébendes, peu plus ou peu moins. »

Après la lecture de cette pièce, on comprendra mieux les difficultés que devaient rencontrer, pour profiter de tous les revenus de leur prébende, des chanoines aussi peu sérieux que Scarron ou son confrère Boisrobert, qui fut comme lui chanoine de Saint-Julien du Mans. Ce n'était pas le tout d'être installé chanoine, il fallait, on vient de le voir, bien davantage, pour jouir complètement des fruits attachés aux prébendes. Il fallait d'abord avoir acquitté sa rigoureuse résidence et assister aux offices du jour. Cette rigoureuse résidence surtout était l'épouvantail de ces abbés de cour, de ces chanoines pour rire, dont tous les efforts tendaient à s'en faire dispenser. Une décision de 1602, touchant les études et les chanoines qui n'étaient pas dans les ordres, avait édicté que ceux-ci perdraient leurs distributions manuelles et le pain du chapitre, s'ils n'allaient pas étudier. Les statuts il est vrai, n'étaient pas aussi sévères pour les infirmes et quelques privilégiés : il avait été arrêté, au chapitre général de 1634, que les infirmes, les commissaires à Paris, les étudiants à Paris ou dans les écoles fameuses jouiraient de tout, excepté les distributions manuelles, le sel, le pain du chapitre, les *cuilibets* de blé et les fruits de la prévôté. On a vu que les cuilibets étaient distribués selon l'assistance, constatée par le pointeur, au service divin. C'était tout ce qui était donné spécialement à raison de la résidence, *cuilibet canonicorum illud datum, quod illi competit ratione residentiae*. Le *cuilibet* était une part importante des revenus. On voit les chanoines déclarer en 1647 que les fruits et revenus de leur prébende, fors le

gros des collocations, divisé selon la répartition faite de vingt ans en vingt ans, peuvent valoir pour chacun douze vingt livres tournois. On tâchait tout en ne résidant pas, de toucher le plus possible, même les distributions manuelles, de faire primer le fait par le droit en se faisant passer pour étudiant, bien qu'on eût terminé ses études.

Le chapitre se défendait en révoquant les libertés qu'il avait accordées et excluait les contrevenants du rôle des bénéfices pour non résidence. Il resterait à savoir pour Scarron quelle était la chapellenie dépendant de son canonicat et par quels ecclésiastiques, présentés par lui pour le suppléer, il la fit successivement desservir (1). On ignore aussi quels étaient les immeubles dépendant de sa prébende ; toutefois, on a songé à Assé-le-Bérenger (2), dans la pensée que c'était là qu'était la ferme du chapitre constituant le gros de cette prébende.

En 1647, les registres capitulaires, qui existent à partir de cette époque, commencent à parler de Scarron. On ne le trouve pas inscrit à la fin de décembre 1646 au nombre des chanoines qui nomment aux bénéfices vacants. Mais,

(1) Il y a lieu de s'étonner que feu M. Anjubault, bibliothécaire au Mans, qui est l'auteur de presque toutes les notes *mancelles* contenues dans l'édition du *Roman Comique*, donnée par M. Fournel dans la Bibliothèque elzévirienne, se soit complètement trompé dans ce qu'il a dit de la prébende de Scarron. (Cf. le *Roman Comique*, édition Jaunet, t. I, introd., p. LXI, note).

(2) Assé-le-Bérenger, dans la Mayenne, arrondissement de Laval, situé sur la route de Sillé-le-Guillaume à Evron, c'est-à-dire tout près de celle que Scarron devait suivre pour aller de Sillé au château d'Averton, chez son protecteur M. de Belin. Scarron a placé sur la route du Mans à Bais, non loin de Sillé, ou dans les environs de cette ville, la plupart des aventures des comédiens de son *Roman*, qui se passent sur les grands chemins ou dans les hôtelleries des grands villages. — On a le nom du fermier entre les mains duquel ont été saisis les revenus de la prébende de Scarron. Il serait possible, en consultant les registres de l'état civil d'Assé-le-Bérenger, de voir si ce nom se rencontre alors dans cette paroisse, dont la cure dépendait aussi du chapitre de Saint-Julien.

au chapitre général du 27 janvier, qui constate les noms de tous les membres du chapitre et leur ordre à nommer aux bénéfices vacants, on voit figurer comme le trentième, *Paulus Scarron infirmatus* (1). Au même chapitre, les chanoines le dispensent de la résidence au chœur jusqu'au chapitre général de la Saint-Pierre et lui accordent de participer à tous les revenus et fruits de sa prébende, excepté le pain et le blé. Il devra faire ensuite sa rigoureuse (2).

Le lundi 18 février 1647, « veue et ouye la lecture de la lettre de M. Scaron, chanoine, nostre confrère, continuellement infirme, disent les membres du chapitre, nous lui donnons pour son sel de la précédente année la somme de 30 livres, laquelle lui sera délivrée par nostre Argentier et allouée en son compte de la présente année. » — Au chapitre général du 1er juillet, on lit : *magister Paulus Scaron, absens propter infirmitatem.* — Le lundi 7 octobre, « attendue la continuation de la maladie de Monsieur Scaron, chanoine, nostre confrère, a été advisé de luy bailler son quarantier de distribution dont il a été privé depuis les derniers chapitres généraux jusqu'à maintenant, et après il aura son dict quarantier de toutes sortes de distributions manuelles, excepté le pain, le bled et sel. — Le 30 décembre 1647, il sera délivré à Monsieur Scaron par nostre Argentier, pour son sel de la présente année, la somme de trente livres. — Le chapitre ému par le spectacle de ses douleurs, et pris de compassion pour sa misère, commençait presque, on le voit, à le traiter avec tendresse (3).

En 1648, au chapitre général du 28 janvier, il est mentionné comme *infirmatus.* — Le vendredi 8 mai de la même année, « veu le mémoire de Monsieur Brindeau, calculateur, il sera délivré par nostre Argentier à Monsieur Scaron, chanoine, nostre confrère, la somme de 36 livres 9 sols,

(1) Registre B, X, p. 1.
(2) Archives du chapitre, B, X, p. 11.
(3) Archives du chapitre, ibid. p. 124-151.

dont il avoit été poincté pour les mois de juillet, aoust, septembre et octobre. » Au chapitre général du 30 juin, peu de temps avant le décès de son confrère Bautru des Matras, chanoine d'Angers, un railleur de la même espèce que lui, il est encore dit *infirmatus*.

En 1649, l'année de la Fronde, l'année de la prise de possession du nouvel évêque, Philibert de Beaumanoir de Lavardin, et celle où Pierre Costar devient chanoine du Mans, les mentions sont rares sur Scarron.

Toutefois, c'est à la fin de cette année que se rapporte la curieuse lettre que Scarron écrivit à son ancien compagnon de voyage à Rome, l'abbé de Lavardin, qui venait d'être nommé évêque du Mans. Il y parle de huit chanoines morts et des prébendes dont l'évêque venait de disposer. Parmi les prébendés alors décédés, on trouve les noms de Simon Gouault, Dupasty, Hiérome Trouillard, Michel Delelée, Robert Brindeau, Mathieu Chereau, Nicolas Hayrie ; la prébende d'un huitième chanoine, Pierre Auger, était aussi vacante, mais par suite de sa résignation. Scarron se dit dans cette lettre ami de « Messieurs de Costar et de l'Eslée » (1).

Michel Delelée, avec lequel il était allé à Rome, était aumonier de Mgr Charles de Beaumanoir. Le 12 avril 1634, il faisait insinuer ses capacités, ses lettres de degrés et de temps d'étude. Il est dit prêtre bachelier en droit canon de ce diocèse. Michel Delelée, prêtre, devint curé de Saint-Pierre-la-Cour du Mans. Il est souvent question de lui dans les registres du chapitre. Sa prébende de l'église Saint-Julien lui fut conférée le 26 septembre 1649 (2).

Dans la même lettre, Scarron parle, d'une façon plaisante et quelque peu cynique, de Mortier oncle de l'abbé d'Évron, qui avait une singulière manière de faire vaquer les béné-

(1) C'est ainsi qu'il faut rétablir ce nom défiguré dans l'impression de la lettre de Scarron par tous les éditeurs.

(2) Voir 25e registre des Insinuations, pp. 43, 49, 50, 184, 435.

fices (1). Le 30 octobre 1634, on trouve, quoiqu'on en ait dit, dans les Insinuations (2) la résignation de Pierre Mortier, abbé commendataire d'Évron, qui était déjà à la tête de cette abbaye en 1618. Il eut pour successeur noble Achille Lepetit, qui prit possession le 7 octobre de la même année.

Le 27 janvier 1649, Scarron figurait toujours comme malade sur les registres du chapitre de Saint-Julien. Le 26 novembre, un chanoine lettré, correspondant de Chapelain, qui habitait la maison de Saint-Jacques, toujours existante, rue des Chanoines, n° 26, porteur d'une procuration spéciale de Paul Scarron, présentait au chapitre pour la chapellenie des canonicats et prébendes de Scarron, en ce qui concernait le chœur et les draps de l'église, « *de choro et pannis ecclesiae* », maître Mathurin Leroy, prêtre (3), au lieu de Mathieu Marot (4).

Au chapitre général du 28 janvier 1650, Scarron est toujours *dispensatus propter infirmitatem*. Au 30 juin, il est simplement dit *absent*. Le 7 septembre, maitre Agin, Argentier du Chapitre, est autorisé à délivrer à Scarron six livres pour sa part de *cuilibet* du blé de la dimerie de Saint-Mars-d'Outillé. — Le vendredi 9 décembre, le chanoine Leprince, son ami de la maison de *Saint-Jacques*, reçoit pour lui 30 livres tournois pour solde du reliquat du sel de la présente année.

Le 4 janvier 1651, l'auteur de la *Mazarinade* est dit absent et figure le quatorzième dans l'ordre de réception des trente-sept chanoines qui présentent aux bénéfices vacants chaque semaine. — Quelques semaines plus tard, il figure au vingt-troisième rang et comme *infirmatus* parmi les

(1) *Dernières Œuvres de M. Scarron*, 1720, in-12, t. I, p. 37.

(2) 26e registre des Insinuations, pp. 40 et 41.

(3) Le même, maître de la Psalette, fait rapport le même jour de la croix d'or du prix du motet de la fête de Sainte-Cécile, adjugé en l'église d'Evreux.

(4) Archives du chapitre, ibid. p. 453.

quarante chanoines prébendés. — Le 30 juin, son nom est suivi de la même mention. C'est la dernière page du registre où il soit question du chanoine Scarron. Il était à la veille de quitter le petit collet, de résigner le canonicat dont il était possesseur depuis quinze ans, et il n'avait pas encore acquitté sa rigoureuse résidence. C'était l'année où le Chapitre redoublait de rigueurs envers ceux de ses membres dont la moralité laissait à désirer. « *Ne morum disciplina deficere atque inferius ruere videatur*, *statuimus monitiones*, *querimonias omnes in posterum contra dominos canonicos in regestris segretariatus nostri describi*, *postea contra contumaces*, *pertinaces vel relapsos judice provideatur* ». Scarron allait résigner sa prébende bien à propos pour lui, sinon pour nous : car il est probable que nous aurions vu, grâce à sœur Céleste de Palaiseau, une quérimonie dirigée contre lui, inscrite contre lui tout au long dans les registres du Chapitre.

Édouard Fournier, Victor Fournel, M. Morillot, M. de Boislisle ont écrit tout le nécessaire tant sur le théâtre de Scarron que sur la *Mazarinade*, sur le *Virgile travesti*, ses règlements d'intérêts avec ses sœurs, ses procès avec sa belle-mère et les héritiers de celle-ci ; on connait aussi son *Factum ou Requeste où tout ce qu'il vous plaira, pour Paul Scarron, doyen des malades de France ; Anne Scarron, pauvre veuve deux fois pillée durant le Blocus ; Françoise Scarron, mal payée de son locataire. Enfants du premier lit de feu Maistre Paul Scarron, conseiller en Parlement, tous trois fort incommodés, tant en leurs personnes qu'en leurs biens, défendeurs, contre Charles Robin, sieur de Sigoigne, mary de Magdelaine Scarron ; Daniel Boileau sieur du Plessis, mary de Claude Scarron ; et Nicolas Scarron, enfants du second lit, tous sains et gaillards et se réjouissant aux dépens d'autruy, demandeurs.* Il est inutile de répéter ce qu'ont dit ces auteurs, et que connaissent fort bien tous ceux qui sont familiers avec la vie de Scarron. Je

passe tout de suite à la part que Scarron prit dans la Fronde du Maine, tant par lui-même que par les chapons, pour en venir ensuite à un point capital de son existence, à ses projets de mariage avec Françoise d'Aubigné (1).

(1) Voir pour ses œuvres d'alors : *La Suite des Œuvres burlesques de Monsieur Scarron*, chez Toussaint Quinet (achevé d'imprimer 27 mars 1647) ; *la Relation véritable de ce qui s'est passé au combat des Parques sur la mort de Voiture*, précédée de l'adresse à Messieurs mes chers amis Sarrazin et Ménage (Quinet, achevé d'imprimer 30 septembre 1648) ; — *Les Œuvres burlesques de M. Scarron* (chez Quinet, achevé d'imprimer le 12 septembre 1650), contiennent :

Rogatum à MM. Tubeuf, de Lionne, Bertillac (1647) ; Epître à M. Dulaurens (1646) ; Epître à M. le Prince (fin 1646) ; Epître à M. le comte de Saint-Aignan et Réponse (vers 1650) ; Epître à Madame la comtesse de Fiesque (1648) ; Epître à M. d'Aumalle de Hautecour (4 janvier 1650) ; les pièces relatives à son procès ; les pièces relatives au mariage de Madame de Hautefort, et celles adressées à M. de Schomberg ; Epître à Mgr l'évêque d'Avranches ; les Epîtres et les Stances au chancelier Séguier ; les pièces concernant le prince d'Orange (1650) ; l'Ode héroïcomique au maréchal d'Aumont (1651) ; la prise de Tortose ; le madrigal à Madame de Sevigné (1652) ; le Factum et la suite du Factum (1649) ; Epître à très honnête et très divertissante dame Guillemette, petite levrette de ma sœur (1647).

CHAPITRE VI

LE ROLE DE SCARRON DANS LA FRONDE
LES MAZARINADES MANCELLES. LA MAZARINADE
LA FRONDE DE 1649 AU MANS

Du rôle des marquis de La Boulaye et de Jarzé. — Extraits des mémoires de Julien Bodreau. — Vengeance de l'évêque et de sa famille. — Les Manceaux punis de s'être donnés *la douceur* de payer le *sel* bon marché. — Ils prennent les chapons pour avocats. — Du rôle des Poulardes dans l'histoire de la Fronde mancelle de 1649. — Fronde éphémère dans le Maine de 1652. — Beaufort, le duc de Tresmes et son secrétaire Rosteau, l'ami de Scarron, soutiennent le parti de la Cour.

On n'a rien écrit jusqu'à ce jour sur l'histoire de la Fronde de 1649 dans le Maine. On ne l'a envisagée, ni au point de vue de la résistance contre les exigences fiscales du ministre, ni comme revendication des libertés municipales ou parlementaires, ni comme M. Feuillet sous le rapport de l'horrible misère qu'elle apporta avec elle, ni enfin, comme Moreau au point de vue des chansons, des petits vers, des Mazarinades qu'elle fit éclore dans la province.

J'en parlerai assez brièvement à cette place et seulement au point de vue des Mazarinades des imitateurs de Scarron, qui citent souvent son nom, et des poulardes et des chapons du Mans si chers à Scarron et à Costar, qui y jouent le principal rôle.

Le terrain dans le Maine, en 1649, était préparé de vieille date à la résistance contre Mazarin. La revendication des libertés municipales en haine des intendants, des *partisans*

et de l'excès des taxes, qui accablaient les habitants, la misère, le peu de respect qu'on avait pour le lieutenant général Le Vayer, dévoué à Mazarin, ainsi que pour les Lavardin autrefois si respectés, avaient determiné les Manceaux à embrasser la cause du Parlement.

Il y avait longtemps déjà, ainsi qu'on peut le voir par la correspondance inédite du lieutenant général Le Vayer avec le chancelier Séguier qu'un vent de Fronde soufflait au Mans. J'en reproduis quelques extraits au bas de ces pages (1).

(1) Le Mans, 7 mai 1645.

« Le debvoir de ma charge m'obligeant de vous rendre compte de ce qui se passe d'important dans notre ville contre le service du roy et le bien public, j'ay creu debvoir vous donner advis de la violence et du désordre que Mrs les conseillers de nóstre siège ont hier faict, par leur monopole dans la nomination de deux eschevins et procureurs syndics paroissiaux de nostre ville, ce qui a pensé causer sédition, lorsque nous nous sommes assemblés pour recevoir les déclarations des paroisses, en sorte que le sieur procureur du roy, les sieurs eschevins et moi avons esté contraints de nous retirer, pour éviter les désordres que les conseillers de nostre siège faisaient. Nous en avons dressé nostre procès verbal..... J'ay creu en debvoir informer votre religion, afin que, si l'on vous disoit quelque chose de leur part, il pleust à vostre grandeur de n'y rien statuer qu'après avoir entendu les sieurs procureur du roy, échevins et moi.

Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Levayer. »

Cette lettre était suivie de celle-ci, bien peu de jours après le 12 juin 1645.

« L'état misérable au quel nostre ville est réduite par les factions des conseillers de nostre siège, m'oblige à vous donner advis que l'authorité du Roy est anéantie, jusqu'au point que hautement ils publient que le premier magistrat est un maltoutier, un oprimeur du peuple, afin, par ces impressions, de le rendre odieux et le faire la victime dans le premier soulèvement. Je veux dire, Monseigneur, que huy en exécution de l'arrêt de nos seigneurs du conseil, ayant procédé à nouvelle nomination de deux eschevins et d'un procureur de ville, l'on avoit trouvé dans toutes les assemblées des paroisses jusqu'à 200 personnes dont les plus qualifiées estoit un cordonnier. qui, à l'exemple des conseillers, ont dit publiquement qu'il falloit se délivrer de tyrannie et que le lieutenant général estoit un partisan, J'ay creu, Mgr, qu'ayant eu l'honneur de recevoir de vostre bonté

Il n'est pas étonnant après cela, après les taxes sur les aisés de la ville, dont Scarron parle dans ses vers adressés du Mans à Mademoiselle de Hautefort en février 1646, que les Frondeurs aient trouvé dans le Maine de nombreux adhérents à leur parti.

Scarron ne se mêla guère personnellement à la campagne des Mazarinades de 1649. Il n'avait pas encore, ostensiblement du moins, rompu avec la cour, ni avec Mazarin, de peur de perdre à jamais sa pension, déjà bien compromise. Il s'y mêla encore moins au Mans qu'à Paris. Au Mans, ses anciens amis les Lavardin, et surtout le nouvel évêque, son ancien compagnon du voyage de Rome, étaient les principaux soutiens du parti de la cour. Il y avait peu de temps que l'abbé de Lavardin venait d'être promu à l'évêché du

le dépot de l'authorité du Roy dans nostre ville, laquelle est à présent tout à fait anéantie par leurs calomnies, en sorte qu'il n'est plus en ma puissance de pouvoir apporter aucune facilité aux affaires qui concernent le service du Roy. Je ne pouvois céler ces violences sans me rendre coupable. Je vous conjure de voulloir, par vostre prudence et vostre authorité, restablir les choses dans leur premier ordre. Je vous advoue que l'impunité des premiers les a portés jusqu'à cette extrémité, après la quelle il ne reste qu'à coupper la gorge.

Levayer.

« J'observe en passant, Mgr, l'advis qui m'a été donné que les mêmes officiers, se servant du nom du peuple, veulent vous présenter requeste pour demander un maire ; vous supplie humblement de n'y voulloir rien statuer auparavant que de m'entendre. J'espère vous faire conoistre combien ceste nouveauté, à laquelle la ville a renoncé, seroit préjudiciable au service du roi et que ce qu'ils en font n'est pas pour le bien du public, mais seulement par une haine particulière et adversion qu'ils ont contre l'authorité du premier juge ; de peur d'abuser de vostre patience par plus long discours, je finis en me disant avec respect, Mgr, vostre très humble et très obéissant et fidèle serviteur.

Lieutenant général

Levayer. »

Vers la même époque Mr du Tronchay Le Divin (17 juin 1645, *ibid.*, p. 55) écrit au chancelier pour l'instruire que les marchands de la ville tâchent d'obtenir l'érection d'une juridiction consulaire, « ce qui était, dit-il, contraire au bien de la province et des officiers d'icelle. »

Mans (1). Bien que le chanoine François Nicolon eut été député par ses confrères vers M. Vincent, membre du conseil de conscience, pour le prier d'appuyer la candidature de l'abbé de Lavardin comme évêque (2), M. Vincent n'avait pas laissé que de s'y montrer défavorable.

Par suite d'un fâcheux concours de circonstances, saint Vincent de Paul arrivait au Mans presqu'en même temps que le nouvel évêque. Il s'était éloigné de Paris affamé, afin de venir en aide aux Parisiens, pour aller à sa maison de Richelieu. Le 11 février 1649 il avait écrit aux dames de la Charité qu'il espérait partir pour Le Mans ou pour Angers. Le 4 mars il écrivait en effet du Mans à M. Portail, un de ses prêtres de la Mission et son premier disciple, en lui donnant des détails sur la misère générale et l'extrémité où se trouvaient ses prêtres (3). M. Vincent était mal arrivé au Mans. Le jeune évêque, Philbert de Lavardin, venait aussi de son côté d'entrer dans le Maine, où il rencontrait l'opposition des Frondeurs, qu'il devait plus tard faire mettre à la raison par son parent, le marquis de Jarzé. M. Vincent comprit que sa venue au Mans n'étant pas opportune,

(1) Il l'avait obtenu dès le milieu de l'année 1648, mais il n'eut ses bulles de Rome que le 1er mars 1649, et ne fut sacré à Paris qu'en avril. Il ne fit son entrée solennelle au Mans que le 1er juin 1649, après avoir séjourné jusque-là au château d'Antoigné. Voir Registres du chapitre, B/10, pp. 349-353, 354, 355, 358, 362, 363. — L'abbé de Lavardin succédait à Mgr Marc de la Ferté, qui fut pleuré par les poètes. Voir : « A la mémoire de deffunt Monseigneur l'illustrissime Emery Marc de la Ferté, évesque du Mans », 12 pages in-4°, stances en vers de G. de Bouillé, imprimées au Mans le 15 mai 1648, sans nom d'imprimeur.

(2) Voir *ut suprà*, p. 229.

(3) Dès le 3 mai 1646, il écrivait, par des sœurs de charité se rendant au Mans, à M. Portail, son coadjuteur de prédilection (né en 1590, prêtre en 1622, mort en 1660), qui installait leur maison fondée en cette ville au commencement de 1645, comprenant mission, séminaire et hôpital. Voir la collection des lettres de Saint-Vincent-de-Paul, aujourd'hui complètement publiée.

PORTRAIT DE Mgr PHILIBERT DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN

pourrait être mal interprétée, il quitta la ville et s'en alla à Angers.

Les Manceaux s'étaient déclarés en faveur du sénéchal des Essarts qui le premier leva l'étendard de la révolte. Les Conseillers du Présidial eux-mêmes, sauf M. Montéhart, tous les magistrats, sauf le bailli de la Prévôté, firent cause commune avec le peuple.

Dès le 22 février l'alarme était dans la ville. Le 9 mars au soir, l'arrivée de des Essarts fit prendre à l'évêque la détermination de s'enfuir.

Le 12, un des principaux chefs militaires des Frondeurs, La Boulaye, entrait au Mans avec 700 carabiniers. Pour se ménager les faveurs du peuple, il y fit vendre le sel à vingt livres le minot.

Tout cela a trouvé son écho dans le *Courrier de la Fronde* en prose ou en vers et dans les *Mazarinades* du temps. On lit dans le *Courier françois* (1) à la date du 19 mars :

« Le courrier du Mayne est arrivé le lundi 14 mars, qui nous assure que cette province s'est entièrement déclarée pour Paris et que M. le marquis de La Boulaye ayant couru vers ces quartiers, les nouvelles de son approche ont donné telle épouvante à M. de Lavardin et quelques autres, qui faisoient des levées dans cette province pour Saint-Germain (2), qu'il les a à mesme temps tous dissipez et empesché leurs desseins ; après quoi il s'est retiré, sans que l'on ait pu savoir en quel quartier. Le vaillant et vigilant capitaine donnera plustôt des nouvelles de ce qu'il a fait en quelque lieu que l'on ne scait sa marche. »

(1) Voir le *Courier François apportant toutes les nouvelles véritables de ce qui s'est passé depuis l'enlèvement du roy tant à Paris qu'à St-Germain-en-Laye*, chez Rollin de la Haye, rue d'Escosse, près le puits Certain, MDCXLIX, in-8°.

(2) C'étaient, dit le *Courier* précédent « les sieurs de Courcelles, Galerande, Lavardin et Damilly ».

Le *Courier françois* en vers burlesques relate ces faits d'une façon plus piquante : (1)

« Mercredi dix sept on a sceu
Qu'au Mans avoit esté receu
Le grand marquis de La Boullaye,
Et que c'estoit chose très-vraye,
Qu'ayant fait fuir l'abbé Costard
Devenu soldat sur le tard,
Et qui depuis peu dans le Maine
Battoit le tambour pour la Reine
Ensemble l'Evesque du Mans,
Qui contre son devoir *armans*
Troussa ses vénérables guestres,
Quand le marquis, avec cent maistres,
Dedans le Mans même est entré.
Hors la ville estant demeuré,
Son gros de sept à huit mille hommes,
Qui luy sont creus comme des pommes,
Et qui luy viennent trois à trois,
En suitte de quoy, les bourgeois
Avoient tous crié de plus belle
Vive le Roy, vive Brusselle. »

Cette expédition du marquis de La Boulaye donna naissance à divers pamphlets (2), qu'on lira tout à l'heure.

1° *L'entrée de Mr le marquis de la Boulaye dans la ville du Mans*, Paris, Mathieu Colombel, 1649, 7 pages.

2° *Lettre joviale à Mr de la Boulaye*, 1649, 15 pages, Sébastien Martin, avec permission.

(1) Voir le *Courier François traduit fidèlement en vers burlesques*, à Paris, chez Claude Boudeville, rue des Carmes, au Lys fleurissant, MDCXLIX, (avec permission), dixième Courier.

(2) Voir Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, n° 1224 ; *Bulletin du Bibliophile*, 11me série, p. 1015, n° 3114.

Ce n'était pas la première fois que la Boulaye réussissait à faire entrer des vivres dans Paris où il avait déjà escorté 800 bœufs.

L'abbé de Laffémas a dit de lui dans la *Lettre à Mr le cardinal burlesque* (Paris, Arnould Cotinet, 1649, in-4°) :

« Le sgr de la Boullaye,
Ce grand Gassion de convoi,
Nous amène toujours de quoi
Nous garantir de la famine,
Soit bœufs, soit moutons, soit farine,
Cochons et d'autres bestiaux ;
Avoine, foin pour nos chevaux. »

Cet éloge ne fut pas entièrement du goût de l'auteur de *La lettre joviale à Mr de la Boulaye*, qui protesta d'une façon plaisante :

« On vous nomme à haute voix
Le grand Gassion des convois.
Ce titre vain est un reproche
Et cette comparaison cloche ;
Aux convois, sauf correction,
Vous n'êtes point un Gassion. »

L'auteur dit que Gassion n'escortait que

Des convois de sobriété
De toute munition sèche,

et que la Boulaye fait entrer

« Des convois pour le mardi-gras
Que Gassion ne fêtait pas ; »

qu'il fait des prisonniers bons à manger, tandis que Gassion jeûnait et faisait jeûner.

« Au contraire, votre prudence
Nous fut corne d'abondance. »

C'étaient des chapons que la Boulaye « nourricier de Paris » faisait entrer dans cette ville, au grand contentement de son panégyriste (1) :

Dès qu'on parle de chapons du Mans, Scarron ne peut être loin ; aussi est-il souvent question dans les vers du temps, de Scarron, de *l'ami Scarron* étroitement lié avec l'un des grands Frondeurs d'alors, Deslandes Payen :

« Ami Scarron, constant malade,
Et plus qu'un navire à la rade,
Inébranlable dans ton lit » (2).

(1) On lit encore ailleurs, p. 359 :

« *Le Mans n'a pas tant de chapons*,
De regrets de l'absence du roi,
Que j'ai d'envie que la Reine,
Tôt à Paris le roi ramène ».

Voir tome II, p. 79. — Dans ces Courriers il est aussi souvent question des comédiens, de la fermeture de l'hôtel de Bourgogne, de la grève de la femme de Bellerose, de la troupe du Marais qui s'amuse.

Jodelet n'eut plus de farine,
Dont il put barbouiller sa mine.

On y trouve cités des opérateurs, des acteurs, Carmeline, Gilles le Niais, les deux Trivelins, Alison, Fracasse, Turlupin, Hieronimo de Ferranti (l'orviétan), Briguelle, à qui les ennemis de Molière disaient qu'il avait dérobé ses manuscrits, et Guillaume et Gautier, etc. Voir aussi *Imprécation comique ou la plainte des comédiens sur la guerre passée*, Paris, 1649.

(2) Voir *Vers burlesques envoyez à M. Scarron sur l'arrivée du convoi à Paris*, 23 janvier 1649. L'auteur termine en souhaitant cent bénédictions à son ami Scarron. *Bibliographie des Mazarinades*, I, p. 109.

L'auteur des *Plaintes du Carnaval et de la foire Saint-Germain, en vers burlesques*, du 19 février 1649, invoquant sa Muse lui dit :

« Viens ça, ma petite belotte,
Approche toy Muse falotte,
Chère maîtresse de Scarron » (1).

Le burlesque remercîment des imprimeurs et colporteurs aux auteurs de ce temps, parle aussi de Scarron, fils d'*apôtre*, de sa verve et de ses béquilles. De même, l'auteur des *27 vers burlesques envoyés à M. Scarron pour l'arrivée du convoi*. Mais, s'il y a des vers louangeurs à son adresse, il y en a eu aussi d'écrits par ses adversaires. Si *La réponse au sr Scarron sur le sujet de ses 104 vers, qu'il a fait imprimer contre les rimailleurs de ce temps, 1651, 15 p.*, est encore laudative, il n'en est pas de même de la *Réponse au parlement burlesque de Pontoise* ou l'antiburlesque du sieur D.-L.-R., Parisien, contre l'auteur du libelle du *Parlement burlesque de Pontoise*. Ce libelle fait un sale et vilain portrait de Scarron, à qui l'auteur attribue ce pamphlet ; il voudrait

« Voir en Grève parestre
Cet écrivain impertinent,
Au bout d'une corde pendant. »

D'autres lui ont également attribué sans preuves *Le testament véritable du Cardinal, du 12 janvier 1649*.

La pièce du cabinet dédiée aux poètes du temps (1648, 16 pages, Jean Paslé), se contente de parler « du plaisant malade, de l'aimable Scarron, dont la folastre veine dispute le laurier aux plus sages auteurs. »

J'arrive aux nombreuses pièces parues sous le nom de

(1) Voir *ut suprà*, t. III, pp. 113, 114, 200.

Scarron, sous le couvert duquel maint poète mettait ses pamphlets, pour leur faire trouver plus d'acheteurs, telles les *Etrennes burlesques de M. Scarron*, envoyées à Mazarin, Paris, 1652, dont l'auteur se dit partisan de Mazarin et plaint tous ceux qui se sentent un peu *breneux*, soupçonnés de mazarinade, « *plus dangereux que rhumatisme* » ; tels encore *Les vers sur la conférence de Ruel (Rueil), en mars 1649, 4 p., vers burlesques du sieur Scarron*, qui sont assez spirituels pour lui être attribués (1).

Pièce mazarinique encore celle-là : l'*Avis aux malheureux* (après le combat de la porte Saint-Antoine) *dédié à l'altesse de Mademoiselle par le sieur Scarron*, 1652. Mais elle ne doit pas être de Scarron, qui devait sans doute alors avoir quitté Paris et se trouvait sur les bords de la Loire, en pleine lune de miel ; de même *Le cœur des princes entre les mains de Dieu*, réponse à *La calotte de Mazarin renversée*, 1652, pièce qui fut mise sous son nom ; de même encore *La lettre de M. Scarron envoyée au cardinal Mazarin*, qui est de Laffémas, et enfin *La débauche de quatre monopoleurs et leur entretien sur les affaires présentes*, 1652, 7 pages.

Scarron a bien assez, pour ne pas dire trop, de la paternité de la *Mazarinade*, qui celle-là est bien de lui certainement, sans qu'on cherche à augmenter les haines qui pesaient sur lui, en y ajoutant le poids d'autres pamphlets dirigés contre lui, dont les deux plus virulents sont sans contredit les deux lettres qu'écrivit contre le frondeur *Ronscar*, son ennemi, Cyrano de Bergerac.

Il est grand temps de retourner en arrière et de reproduire tout au long la première mazarinade mancelle :

L'entrée de M. le marquis de la Boulaye dans la ville du Mans et la honteuse fuitte des mazarinistes en vers burlesques, à Paris, de l'imp. de Mathieu Colombel, rue Neufve-

(1) *Bibliographie des Mazarinades*, III, 191 ; et I, 423.

Sainte-Anne du Palais, à la Colombe-Royale, 1649, 7 pages in-4°, avec, en tête, le portrait de messire Maximilien Eschalard, chevalier seigneur marquis de la Boulaye, gouverneur pour le roy de la ville et chasteau de Fontenay-le-Comte. (Balthazar Moncornet *excudit*, avec privilège du roy.)

« Tout beau, Monsieur le Cardinal,
Vous voulez faire Carnaval
En ce sacré temps de Caresme,
Où un chacun doit estre blesme.
Vous envoyez donc Pourvoyeurs
Pour nous enlever les meilleurs
De tous ces gros chapons du Maine ;
Vous en pourrez bien estre en peine ;
Monsieur, le Mans est irrité,
Tous vos Pourvoyeurs ont quitté !
Si n'avez que chapon à mordre,
Vostre cuisine est en désordre.
Vostre cuisine fera flus,
Vingt-cinq au plat n'y seront plus.
Vous pouvez bien faire caresme
Tout comme moy, non pas de mesme.
Car jay en poche passeport
Pour y manger le chapon mort.
Vous ne l'aurez jamais, mon Julle,
Vous estes ennemy de la Bulle.
Vous fuyez jubilation,
Comme Satan la Passion,
Pourtant s'il faut aller là bas,
Passeport ne manquera pas.

Pendant que je suis en haleine,
Parlons de nos chapons du Maine,
Puisqu'il est permis d'en manger,
Plus au Manceau qu'à l'Estranger.
D'un gros chapon l'eau vient en bouche,
Mais non pas de l'huile de touche,
Huile qui sort d'un gros cotteret,
Dont on gressa si bien estroit,

Et tout au long et tout au large,
Tout au milieu, tout en la marge,
Et dos et ventre, ce mutin
Qui contrefaisoit le badin
Et se disoit grand Capitaine
Des Pourvoyeurs à la douzaine,
Qui s'estoient retirez au Mans ;
Mais ils furent mauvais traitans,
Loin d'amasser des culs de gresse,
Qu'ils devoient envoyer en presse,
A ce gentil boufon Momus,
Qui en vaillant prist nos escus.
Ils n'en portèrent que les gros,
J'entens cotterets dessus leur dos,
Dont ce mutin et sa brigade,
Pourra bien en faire salade
Et en porter à Mazarin
Un plat au son du tabourin,
Ainsi que si c'estoient chapons,
Ou bien messieurs les gros dindons,
Dont ils ne feront point ripaille,
Seulement, que chacun s'en aille.

Laissons entrer ce pourvoyeur,
Ce grand diable de giboyeur
Qui fournist monseigneur Paris
De ces riantes perdrix
Couvertes de soye et de laine
Pour bien remplir la bedaine.
Il vaut bien mieux que ces Lampons,
Il mérite manger chapons,
Ce grand monsieur de la Boulaye,
Qui paye en si belle monnoye,
Puisqu'il paye si bien de son bras :
Ce sont pour luy les chapons gras.
Voyons un peu la bonne chère
Que tout le monde lui va faire
A son abord dedans le Mans.
Desjà je voy petits et grands,

Estre ravis dedans la Ville,
Comme si ce grand Loriqueville
Nous envoyoit tous les pieds-nus,
Et qu'ils fussent desjà venus.

On voit en corps Magistrature,
Portant chapon à la ceinture,
Une bouteille en une main
Qui jure contre Mazarin,
Venir faire la révérence,
Malgré la sotte Eminence,
A ce bon serviteur du Roy,
A qui soir et matin je boiz.

Puis vient en gros la populace,
Que rouge calotte menace,
Luy faire offre de ces culs rons,
Car hélas ! C'est tout ce qu'ils ont.
Ils n'ont plus rien dedans leur Ville,
Tout leur argent est en Sicile.

Au bon seigneur tout est ouvert,
Et bourse et clefs tout est offert.
Si c'estoit lieu à Pu.....
On luy offriroit d'avantage.
Mais en ce lieu tout est commun,
Ce qu'est à deux n'est pas à un.

De toutes parts, dedans leur Ville
On apporta plus de deux mille
A ce qu'on dit chapons manceaux,
Tous des plus gros et des plus beaux,
Qu'on vint présenter à luy mesme ;
Mais à cause du saint Caresme,
Jamais il n'en voulut manger :
Il tient pourtant ce présent cher,
Puisque chèrement on le garde,
Avec mousquet et halebarde,
Il le conserve asseuresment
Pour le Roy et son Parlement.

Ainsi à cette saison nouvelle,
Vous verrez des chapons sans aile,
Non sans cuirasse et corcelets,
Non sans espée et pistolets ;
On ne pourra leur couper gorge,
Estans montez à la Sainct-George,
Car, transformez en Cavaliers,
Nous en ferons de bons Guerriers. »

Au bas de la page on lit :

« Fait à Paris, en Mars 1649,
Où l'on y fist Caresme avec mouton et bœuf.
Ce fut l'an que les eaux, guerre, famine et fièvre
Surprirent un Manceau dedans la rue de Bièvre,
Quoyque jeune *Advocat*, il n'est point de relais,
Car tousjours la Beuvette est ouverte au Palais. »

Quel est ce jeune avocat Manceau qui déserta un instant Cujas pour Scarron, et chanta les exploits de La Boulaye ? Est-ce un des Renusson ou plutôt le plus jeune des Le Vayer, qui se rendit coupable de ce péché de jeunesse ? La pièce ne vaut pas la peine qu'on cherche à en deviner l'auteur.

Je ne reproduis pas la *Lettre joviale à M. de La Boulaye*, qui celle-là ne fait pas l'éloge des Manceaux, car elle dit d'eux :

« Les Manceaux normands et demi,
Manceaux plus dangereux aux hommes
Que les Normands le sont aux pommes
Et plus qu'eux diables en procès. »

Le poète n'aime d'eux que leurs chapons ; il invite La Boulaye à envoyer à Paris :

« Un convoy de chapons du Mans,
La charge de mille juments. . . . .

Qu'il vienne personnellement
Vingt mille chapons seulement.
Que de chapons dans un Epistre !
Mais j'en suis sur un bon chapitre,
Et je n'ay point de complimens
Si gras que vos chapons du Mans ;
Je le dis et ne m'en puis taire,
Je le redis, et réitère,
Que, foy d'Autheur, je vous respons
De faire honneur à vos chapons
C'est là mon dernier mot pour rire.

. . . . . .

Si je signois chevalier Georges,
J'aurois menty, non par la gorge,
Mais j'aurois menty par les doits.
Fait à Paris en badaudois
L'an que toute arme estoit fourbie,
Pendant un Caresme amphibie,
Moitié chère et moitié poisson,
Moitié farine et moitié son. »

Si à Paris on avait été en grande joie à la nouvelle des succès de La Boulaye, en apprenant

« Que le marquis de Lavardin
Fuyant devant lui comme un din,
Toute la mancelle contrée,
Pour Paris s'estoit déclarée » (1),

les Manceaux n'étaient pas eux-mêmes dans une moins grande jubilation. Pour les bien disposer en leur faveur des Essarts et La Boulaye avaient mis le sel à vingt livres le minot et les habitants avaient ouvert leurs portes à La Boulaye,

(1) Voir *Le Courier burlesque* du 15 mars, t. II, p. 148.

pour avoir le plaisir de manger le sel à bon marché. Mais hélas ! cette *douceur* qu'ils se donnaient devait bientôt leur coûter cher et ils devaient en voir de *salées*, pour avoir trop aimé le sel au rabais.

Un Manceau du temps, le célèbre jurisconsulte Julien Bodreau, a consacré au sujet de ces événements plusieurs pages de ses *Mémoires* inédits, dont je possède une copie dans mon cabinet et dont j'ai dû la communication à l'amitié de feu M. de La Sicotière (1).

« Le mardi neufme mars 1649, Tannegui de Lombelon, baron des Essarts, sénéchal du Maine, est venu en cette ville, comme lieutenant de M. le marquis de la Boulaye, l'un des généraux d'armée pour le parlement de Paris avec quelques cavaliers, et est entré par la porte du chasteau, où il a esté receu sur les six heures du soir, après plusieurs conférences et différents parceque la ville estoit partagée ; les uns, scavoir des premiers magistrats et officiers, comme M. le prevost et autres, estoient du costé de M. le Baron de Lavardin, lieutenant pour le roy, qui s'opposait à ce que ledit sr Baron des Essarts entrast en la ville ; mais les autres, secondés du commun peuple, l'ont fait entrer, si bien que mondit sr le Baron de Lavardin, appelé Jean-Baptiste de Beaumanoir et M. l'abbé de Beaulieu, son neveu, appelé Emmanuel de Lavardin, sr de Malicorne, désigné évesque du Mans, sortirent de ceste ville du Mans, après avoir esté par tous les corps de garde, pour exciter le peuple à opposer à ce que ledit sr Baron des Essarts entrast en la ville. Toutefois il ne peut empêcher qu'il n'y entrast et logeât en la maison de madame la receveuse de Maulny-Belocier, sa belle-mère.

« Le vendredy suivant, 12 dudit mois de mars, M. de la Boulaye, l'un des généraux de l'armée du parlement, entra en cette ville par la Vieille-Porte avec cent cavaliers, pour s'assurer de cette ville pour le parlement. Le lendemain,

(1) Voir mémoires manuscrits de Julien Bodreau, p. 137 vo *in fine*, du manuscrit original.

il fist ouvrir le grenier et magasin à sel du Mans et fist vendre le sel vingt livres le minot, combien qu'il fust auparavant à trente-neuf livres dix-huit sols et a toujours continué (1).

« Le 20 dudit mois de mars 1649, M le marquis de la Boulaye partit de cette ville pour La Flesche, qu'il avoit faict sommer auparavant par son trompette, où il fut bien receu. Et le lendemain alla à Angers où il fust pareillement receu par les habitans de la ville; mais parceque le chasteau tenoit pour la reine et estoit commandé par M. le maréchal de Brezé, il ne se voulut rendre après avoir été sommé par le trompette de mondit sieur de la Boulaye, lequel trompette fut légèrement blessé au haut de la teste par un coup de mousquet, qui fust tiré du chasteau, pour ne s'être pas retiré après avoir sommé, mais pour s'être arrêté à considérer le plan de la forteresse. Les habitans se résolurent avecq mondit s^r de la Boulaye et M. de la Trémouille, s^gr de Laval, de miner ledit chasteau et y ont faict déjà faire trois fourneaux ; selon le bruit commun la mine estoit preste à jouer et faire son effet.

» Le dernier jour dudit mois de mars 1649, la paix fut arrestée entre la reine et le parlement, qui le lendemain premier avril fut publiée à Paris.

» M^r le marquis de Jarzé, petit-fils de deffunct M^r le maréchal de Lavardin, estant party avant la paix de Saint-Germain et s'acheminant vers Chartres, incontinent que Mr de la Boulaye a eu advis de la paix, s'achemina promptement d'Angers et fut en ceste ville le dimanche 4 d'apvril, où, après avoir tenu le conseil de ville, il s'achemina vers le dit s^r de Jarzé pour scavoir s'il avoit quelque ordre de venir au Maine, et le sixième jour du dit mois d'avril, la paix fut publiée en ceste ville (2).

» Le 8e du mesme mois, le s^r de la Boulaye et le seigneur de Jarzé se rencontrèrent en la ville de Montmirail, là, où après avoir conféré, et après que le s^r de Jarzé luy eut faict voir ses ordres, le s^r de la Boulaye luy rendit les armes et

(1) *Ut suprà*, p. 139 v°.
(2) Voir *ut suprà*, 141, *in fine*.

tous les cavaliers qu'il avoit amenez avecq luy furent mis soulz la puissance du sieur de Jarzé, lequel cassa toute la cavallerye, que le sieur de la Boulaye avoit levée en ceste ville, plus de deux cens cavaliers bien montez et équipez aux despens des deniers du magasin à sel, si bien que tous les cavaliers furent démontés et désarmés et se retirèrent à pied après avoir reffuzé de prendre partye dans l'infanterye. »

Bientôt la paix se faisait à Rueil, le 11 avril 1649.

Le 18 avril, la nouvelle en parvenait au Mans ; elle était ratifiée bientôt après, ainsi que l'amnistie accordée à tous ceux qui avaient pris parti pour le parlement contre la cour (1).

Les chefs des Frondeurs conviaient le conseil de ville à faire cesser la vente du sel au rabais. On pouvait croire que le Mans allait voir cesser l'agitation, qui y régnait depuis près d'un mois (2). Il n'en fut rien. Malgré les promesses d'amnistie, le jeune évêque, qui n'avait guère les mœurs évangéliques, et son parent M. de Lavardin, le lieutenant-général, rentraient en ville avec des pensées de vengeance, voulant faire expier aux Manceaux la honte qu'ils avaient eue d'être réduits à prendre la fuite, et leur faire payer cher leur petite équipée frondeuse. Les troupes de leur parent, le marquis de Jarzé, l'ancien ami de Scarron, furent employées à châtier les rebelles. Le Mans allait connaître les soldats de Jarzé ; les officiers de ses régiments de cavalerie commirent force violences contre les échevins. Il en

(1) Voir *Déclaration des prétentions de Messieurs nos généraux faite et enregistrée au parlement*, le samedi 20me de mars mil six cens cinquante neuf et envoyée à Ruel, à Paris, chez la veuve d'Anthoine Coulon, rue d'Escosse, aux trois Cremaillères.

(2) Sur la direction prise par les troupes de Jarzé et du marquis de Brezé après la paix et des négociations avec La Boulaye et son envoi dans le Maine, voir dans les *Mémoires de Molé*, t. IV, la correspondance du chancelier Letellier, pp. 2, 9, 13, 20, 22, 33, 37, 40, etc.

coûtait à la ville plus de 4,000 livres par jour. Julien Bodreau s'est fait l'écho des souffrances de ses concitoyens :

« Le vendredi 16 dudit moys d'apvril, M. le marquis de Jarzé est arivé en ceste ville avecq 4 régimens, scavoir : les régiments de la Reine, de Piémont, Navarre et Picardie. Il y avoit plus de 2000 h^es^ de pied effectifs, qui ont logé ès forbourgs de St Nicolas, la Coulture, et St Vincent. Il n'y en a point eu en ville, ny es forbourgs de St Jean et du Pré, qui ont été conservez, scavoir Saint Jean en la faveur de Me Maudet, curé de la dicte paroisse, parent, cousin germain de M. de Langlée et frère de M. du Verger, et le Pré en faveur de Madame l'abesse, qui avait en sa maison la fille de mondit sieur de Jarzé. Ils n'ont logé que une nuict ès forbourgs de St Vincent, la Coulture et St Nicolas, où ils ont causé 20,000 livres de perte, aiant rompu et vollé ce qu'ils trouvaient, desquelles violences les habitans ont rendu plaincte et ont esté dressez procès-verbaux pour les envoyer en privé conseil.

Le sapmedy XVIIe dudit moys lesdits soldats sont partis de ceste ville pour La Flesche et Angers et ont faict leurs premiers logemens ès paroisses de Spay et Rouézé et Voivres, où ils ont faict des dégâts.

Le dimanche 18e dudit moys, on nous a mandé de la part du Roy à la ville que nous devions avoir en garnison deux régimens, l'un de cavalerye, qui est celui de M. de Gesvres, nostre gouverneur, et d'infanterie, scavoir celuy de Piémont, qui a tourné sa marche vers ceste ville. Et le lundy 19 ledit régiment de Piémont est arrivé, composé de 800 h^es^, qui a logé dans la ville et forbourgs et le mardi 20 est arrivé le régiment de cavalerye de M. de Gesvres, où il n'y en avoit que 4 cornettes.

Le mardy 20 dudit moys j'ay eu un lieutenant du régiment de Piémont en ma maison avecq 3 serviteurs et 5 chevaux, jusques au 17 de may ensuivant, lesquels j'ay nourris comme à discrétion. Il m'en a coûté bien quatre-vingts escuz en toute sorte de despense.

Le 17 dudit moys de may le régiment de Piedmont est sorty et le 23e jour et feste de Pentecoste, le régiment de

cavalerye. Dieu préserve la ville et la province de tels fléaux. »

L'ancien ami de Jarzé, Scarron n'était pas encore en 1649, le fougueux et l'affreux antimazariniste qu'il devint plus tard. Indépendamment du souci de sa pension, il avait une autre raison pour ne pas prendre part à cette polémique surtout au Mans, où ses amis, on l'a vu, étaient du parti de la cour. L'évêque de Lavardin, Jarzé, Costar étaient ceux-là même qu'attaquaient les Frondeurs et que visèrent les poètes du temps. On ne trouve donc aucune mazarinade mancelle parmi les œuvres de Scarron. Ces mazarinades mancelles, à la différence des mazarinades normandes, sont d'ailleurs assez rares ; ce qui joua le plus grand rôle dans la lutte, ce fut la principale gloire du Maine d'alors, je veux parler des chapons. Cette province avait bien une galerie de femmes célèbres, et d'hommes d'esprit familiers avec la poésie, mais toutes ces illustrations cédaient le pas aux poulardes. Aussi ce furent ces grasses gelinottes qui firent les frais de la poésie dans le Maine, et tour à tour plaidèrent le pour et le contre. Ce furent elles surtout qui intervinrent en faveur des Manceaux frondeurs, après leur défaite. Ils ne pouvaient avoir de meilleurs avocats, et la reconnaissance de tous les estomacs du temps, en faisait autant de défenseurs bien disposés à plaider la cause des habitants du Maine.

Cette fois encore, c'est une mazarinade qui nous met, le plus au long, au courant des événements et des misères du Maine. De même que les chapons avaient été de moitié dans le court succès de la Fronderie des Manceaux, ils furent, à l'heure du revers, associés à leurs malheurs. Ce furent même eux qui furent chargés, par leurs compatriotes, de plaider leur cause auprès de la reine et d'exposer leurs souffrances.

Longtemps ils avaient été interprètes muets, plus que

discrets. Leur bonne mine seule parlait pour eux. Cette fois le cas était plus pressant ; ils furent chargés par leurs commettants, leurs frères, de plaider leur cause auprès de la cour pour obtenir la fin de leurs misères. C'étaient d'éloquents diplomates ; on eut pu choisir des députés ne les valant pas.

Cependant, je crois que leurs beaux discours dûrent être en pure perte, qu'ils en furent pour leur voyage, et leurs frais d'éloquence, et qu'ils succombèrent, tout bardés de lard qu'ils devaient être. Ils ne sûrent arriver au moment où Jarzé, disgracié par la reine, pour sa ridicule vanité, était éloigné de la cour, où il avait osé espérer devenir, auprès de la belle régente, le rival de Mazarin. Les Manceaux eurent pendant longtemps la forte somme, la forte carte à payer, et Mazarin dût se contenter de dire : « Qu'ils chantent, pourvu qu'ils paient. » Les délibérations du conseil de ville d'alors, tenues sur des feuilles volantes et dont plusieurs sont venues jusqu'à nous, nous montrent quelles furent les souffrances de la ville où les soldats de Jarzé se comportaient comme en pays conquis.

Quoi qu'il en soit, voici la requête des chapons (1) :

Requeste burlesque présentée à la Reine par les chapons du Mans, députez des Manceaux, sur les désordres faits par les gens de guerre en leur province. (7 pages, sans nom d'imprimeur.)

Humblement, Madame la Reine,
Vous supplient Chapons du Maine,
Que les Manseaux ont député
Auprès de votre Majesté,
Sachant bien, que dans votre chambre,
Où tout autre Député tremble,
Nous parlerons plus hautement
Que ceux qui parlent mollement,

(1) Voir *ut suprà*, p. 13-14, f°s 143-145.

Ayant eu accèz favorable,
Ayant eu place à votre table
Où mesme les princes du sang
N'ont jamais prétendu de rang :
Disant que la paix étant faite,
Si telle est telle qu'on souhaitte,
Cela se peut, car ce Traitté
A esté deux fois arrêté ;
Et néant moins au préjudice,
Comme si l'on étoit complice
Du tort et du droit qu'on vous fait,
Comme si tout étoit deffait,
On les traite comme coupables,
On y deffonce pipe de diables,
A ce qu'on dit, pour avoir pris
Un peu de sel à trop bon pris,
D'un général qu'un chacun nomme
La Boulaye, très honneste homme,
Et digne de l'affection
De la Manselle nation.
Chacun dit que c'est le crime
Qui les met en mauvaise estime
Et qui fait rompre le Traitté
Que vous-mesme avez arresté :
Si c'est pour avoir pris les armes,
Lorsqu'on les mit aux alarmes,
Qu'on débride tant d'Allemans,
Pour affliger le pauvre Mans,
Il faut donc que toute la France
Fasse la même pénitence,
Etant criminelle aussi bien
Davoir si mal commis un rien,
Un rien pourtant qui est la cause
Que grègue à bas et sur la chaude,
On sangle Manceaux diligens
A secourir certaines gens,
Qui se sont mis dedans la presse,
Et le pis est qu'on les y laisse,
Pendant que des loups acharnez,
Pires que des anges damnez

Mettent au sac et au pillage
Et mesme au feu ville et village
De manière que tout s'en sent ;
Nous mesmes qui sommes présens,
Nous avons part à la querelle,
On nous livre guerre mortelle
Et tout ainsi qu'au Carnaval
On nous fait souffrir bien du mal.
Vous avez ordonné, Madame,
Que tout passeroit par la lame,
Par le fer et par le poison,
Et qu'on prendroit tout à rançon,
Sans avoir donné sauvegarde
Aux chapons, dignes de la barde,
Qui méritons avoir employ
A la table de notre roy ;
Et non obstant notre mérite
On nous met dans une marmite
Sans nous plumer, à demi morts
On ensevelit là nos corps ;
Ainsi l'on nous coupe, on nous taille,
Et cette brutaille canaille,
Sans respect d'un manger de Roy
Si fort prisé dans son convoy,
Tant que la pance leur en crève,
Ne nous donne ny paix ni trève,
Non plus qu'à ces tristes Manceaux,
Qu'à ces desolez Provenceaux
Qui sont, pour lors, en grande peine.

Ce *considéré*, grande Reine
Qui, au préjudice d'un traitté
Que vous mesme avez arrêté,
On expose tout au pillage
Et biens et vie et pu.....,
Sans que rien en soit excepté.

Il plaise à votre Majesté
De rappeler toute cohorte
Qui le mal-heur avec soy porte,

Laisser en paix la nation
Qui n'eut jamais d'intention
De s'armer contre notre prince,
Laisser en paix notre province
Que l'on mal traite un peu trop fort,
Non pas à droit, mais bien à tort ;
Et permettre que notre troupe,
Digne d'estre dans votre soupe,
Avec tous ceux qui sont restez
Par les désordres écartez,
Qui ont eu part à la disgrâce,
Puissent rentrer en votre grâce
Et en chasser l'Italien :
Faites-le donc et ferez bien.

*
* *

Soit fait ainsi qu'il est requis,
Et que de Gerzé le marquis,
Avec cette brutale bande
Sorte du Maine ou qu'on le pende,
Défence à luy, faire dégas
Si ce n'est par le Païs bas ;
Au pays bas toute licence,
Pendant et après ma régence. »

FIN.

On dira peut-être que c'est parler pendant trop longtemps de chapons. Ah ! ce n'est pas là de la littérature malsaine, et on peut en prendre jusqu'à indigestion. On a dû le dire avant moi (1),

« *Le Polonais et l'Allemand*
Cependant croquaient la volaille »,

(1) Ce n'est pas la seule fois que les poulardes aient fait invasion dans la littérature du Maine, je citerai : *Les Poulardes du Mans contre*

comme dit ailleurs Scarron. La cour conserva longtemps rancune aux Manceaux de leur équipée (1).

D'un autre côté, l'évêque, dont la table si succulente et si choisie a été célébrée par son amie Mme de Sévigné et qui eut dû cependant pardonner aux Manceaux en faveur de leurs poulardes, fut longtemps en butte à la froideur et qui plus est à la rancune des Manceaux. Charles Colbert a soin de mentionner dans ses curieuses notes sur les principales autorités de la province, « que l'évesque n'est point aimé dans la ville. Le sujet est, à ce qu'on prétend la vengeance qu'il a tirée sur les faubourgs du Mans par le moyen des troupes commandées par le marquis de Lavardin, son frère, du mauvais traitement qu'il receut pendant les troubles, pour avoir appuyé les intérêts du roi. »

Il avait, paraît-il, mûri sa vengeance, car Costar, qui avait

les Dindons de La Flèche, en réponse à un libelle diffamatoire intitulé Question d'état pour les poulardes de La Flèche contre celles du Mans, se trouve à Paris chez N. Renaudin, imprimeur, rue de Provence, n° 564..... et chez tous les marchands de nouveautés, in-4°, 22 pages et le titre, sans date ni nom d'auteur. — Une autre pièce parut en réponse à celle-ci, intitulée : *Question d'état pour les poulardes de La Flèche contre celles du Mans, à Paris*, se vend à l'imprimerie des sciences et arts, rue Ventadour, n° 474, ventôse an IX, in-4°, 24 feuilles plus le titre. Elle est attribuée à Gabriel Leblanc. — J'ai moi-même écrit : *Du rôle des Poulardes et du ridicule dans l'Histoire du Maine au XVIIe siècle*. (Voir le journal *Le Progrès* du 2 mars 1864). — Enfin il a paru en 1901 une brochure en vers de 50 pages, in-12, de M. l'abbé Trillon de la Bigottière, *naturel Manceau*, sous le titre de *La légende des Poulardes du Mans*, Mamers, Fleury et Dangin, imprimeurs.

(1) On lit dans un arrêt du Conseil d'Etat du 28 juillet 1661, rapporté par Cauvin, *Administration municipale*, p. 199 :

« Le dit Gilles, conseiller au présidial du Mans, qui desjà, dans les troubles passés a faict assez manifestement cognoistre les dispositions de son esprit à se porter contre les intérêts de sa majesté, sans considérer la bonté qu'elle a eue d'en remettre la punition par l'amnistye générale, qu'elle en a accordée ; voulant comme recommencer de se rendre..... chef de parti.....

Plus tard, à propos de l'émeute de Blondeau, Louis XIV dira encore : « Il n'y a pas jusqu'aux Manceaux poulaillers du Mans, qui ne veuillent faire parler d'eux ».

partagé sa disgrâce, lui écrivait (1) : « Mr a eu raison de vouloir chastier l'orgueil et l'insolence de ces mutins, mais il eust eu besoin de votre flegme pour attendre et pour bien choisir les occasions favorables à son dessein » (2).

C'était peu de temps après ces misères de la Fronde au

(1) Voir *Lettres de Costar*, t. I, 250.

(2) A cette époque, en décembre 1649, le 13, on sonnait encore au Mans les cloches à 7 heures, pour servir de signal à la retraite de 8 heures, ordonnée par l'hôtel de ville, afin d'empêcher la licence des soldats de la garnison. — On conserve aux Archives municipales du Mans de curieuses délibérations du Conseil de ville relatives à ces événements, inscrites sur des feuilles volantes du 4 mai 1649 au 22 avril 1650. Ces pièces sont à la portée de tout le monde. Il n'en est pas de même de la pièce suivante inédite, extraite des minutes du notaire du Mans, Bugleau, et que je reproduis en note tout au long :

« Traicté d'ustencilles par les habitans de Savigné-l'Evêque, avec les sieurs d'Argicourt et St Quentin.

Du vendredi 23me jour d'avril 1649.

Devant Bugleau, notaire..... furent présents :

Mire Jean Françoys de Couty, chevalier, sgr d'Argicour, capitaine au régiment de cavallerye de mgr le marquis de Gevres, Jean Pierre le Franc, sr de St Quentin, lieutenant de mgr le marquis, étant de present en ce lieu, qui ont recognu avoir reçu de Noel Lulle, procureur scindic de la paroisse de Savigné-l'Evêque, assisté de Mre Guillaume Sabeau, sr du Moullinet et de Mre Jullien Foucque, notaire en cette cour, tous particuliers habitans de la paroisse de Savigné, à ce présent stipulants, acceptants, la somme de 600 livres ts, quelle somme est pour les ustencilles de 4 jours à commencer du jour d'hier, à raison de 150 livres ts par jour, à quoi les dits seigneurs ont composé et accordé avec les dits habitans de Savigné ; les dits 4 jours qui finiront dimanche au soir, et continueront de jour à jour les dits 150 livres, tant et si longuement que les dits sgrs et leurs compagnies séjourneront au dit Savigné, au quel effect les dits habitans payeront et par advance 2 jours et à faulte de payement les dits seigneurs pourront se pourvoir tant sur les corps que sur les biens des dits habitants. A quoy ils se sont soubmis et obligez.

Faict et passé en la maison de Mr de Montéhard, président au siège présidial, en présence de noble Charles le Chartier sr de la Mahottière, magistrat au siège présidial et signé René Provost praticien au palais royal.

Ont signé : Hargicourt, St Quentin, etc.

Nous capitaines et lieutenants sus dits et soussignés, confessons avoir eu et receu des dits habitans par les mains du sr de la Mahottière

Mans, que Scarron écrivit à son ancien compagnon de voyage de Rome, devenu évêque, sa lettre sans date, mais de la fin de 1649, dont j'ai déjà parlé et qui a été recueillie, comme celles qui nous restent de lui, dans ses œuvres posthumes.

Lors de cette lettre il n'avait pas encore publié sa Mazarinade et n'était pas devenu le féroce pamphlétaire que l'on sait. Il en fut autrement lors de la Fronde de 1652. Cependant bien qu'il fut alors un des Frondeurs les plus effrontés, un des alliés du cardinal de Retz et de Condé, bien qu'il ne fut plus chanoine, ni homme d'église, puisqu'il se trouvait à la veille d'épouser Françoise d'Aubigné, on ne le voit presque pas figurer dans les luttes de pamphlets de cette époque. Est-ce par égard pour sa jeune fiancée et les membres de sa famille ? Ses liens avec le Maine étaient complètement rompus depuis qu'il avait cédé sa prébende ; il ne prit aucune part à la Fronde d'alors dans le Maine et n'y figura guère ne fut-ce que momentanément. Au reste la Fronde à ce moment dans cette contrée ne dura qu'un instant.

Il n'y a ni *Courier de la Fronde*, ni *Mazarinade*, qui mettent en lumière et en valeur les événements. La seule pièce en prose qui ait paru, *Relation de tout ce qui s'est passé à la marche de l'armée de Mgr de Beaufort et les avantages qu'il a déjà remportés sur les Mazarins*, 7 pages, à Paris, chez Jean l'Allemand, n'offre que bien peu d'intérêt (1). Les souvenirs que les Beaufort ont laissé dans le

la somme de 300 livres pour les deux jours qui finiront mardy prochain au soir.

Au Mans, le dimanche 25 avril 1649, le tout au désir du sus dit traité.

Nous, capitaine sus dit et de la Motte, ayde major, tant pour nous que pour le sieur St Quentin, confessons avoir reçu de même 300 livres pour les 2 jours qui finiront ce jourd'hui. — Au Mans le jeudi 29 avril 1649.

La Motte. Hargicourt. »

(1) Voir Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, no 3257.

Maine, surtout auprès de La Ferté-Bernard et dans le pays entre La Ferté et Le Mans, sont bien différents de ce que rapporte le panégyriste du duc.

Celui-ci dit qu'il maintient « une si bonne et si juste discipline dans son armée, qu'il doit faire envie à tous les lieux par où il passe à se soumettre sans crainte des mauvais traitements, qu'ont accoutumé de faire les gens de guerre, car il défend les blasphèmes, le pillage, les extorsions, les violences, reçoit bénignement tout le monde et rassure par sa douceur les pauvres paysans effrayez du bruit de ses armes ». Bien au contraire les troupes du duc de Beaufort « les Beaufort », ont laissé derrière eux une si mauvaise réputation, par suite de leurs excès de tout genre, que le nom du roi des Halles et de ses troupes est encore aujourd'hui un objet de terreur et d'exécration dans le pays qu'ils ont parcouru.

Je n'en dirai donc pas long sur cet épisode de la Fronde dans le Maine, qui n'eût qu'une durée éphémère dans la ville du Mans, puisque la même journée vit naître et mourir la frayeur qu'avait pu causer l'approche immédiate de l'armée du duc de Beaufort. D'ailleurs, à la différence de la Fronde de 1649 restée jusqu'à ce jour sans histoire dans le Maine, celle de la Fronde de 1652 a été écrite par M. le vicomte d'Elbenne. Je me borne à reproduire une page des *Mémoires* inédits de Julien Bodreau que n'a pas connue M. d'Elbenne.

« Le XI février 1652, M. le duc de Beaufort est venu de Paris avecq 3000 hommes d'infanterie et quinze cens chevaux, et ledit jour est arrivé vers La Ferté-Bernard, ce qui a obligé aux habitans à faire la garde et furent redoublées le premier mars, à cause que ledit seigneur de Beaufort arriva à Sargé, Changé, Yvré et autres proches paroisses.

Ledit jour nous eusmes une grande allarme sur les 3 heures après midi et ledit seigneur de Beaufort s'avança jusques à la Croix des Cottines, proche le lieu au s^r Espi-

neau, pbre, avec 400 cavaliers en embuscade soutennus de six vingt piétons, lesquels se retirèrent ; et le 3e dimanche dudit mois sur les 9 heures, pendant la grande messe, ils se présentèrent encore vers le Bourg d'Angui, mais la prudence de M. le duc de Tresmes nostre gouverneur nous préserva de l'orage ; il fust toujours présent et fit plusieurs sorties avec de la noblesse qu'il avoit assemblée au nombre de près de 200, de sorte que M. de Beaufort aiant eu nouvelle que la ville d'Angers, que le Roy avoit assiégée pendant 15 jours, s'estoit rendue et que M. de Rohan, qui estoit dedans, pour les princes, en estoit sorty, il lascha le pied et remonta vers Nogent et Chartres avec l'intention de se joindre avecq Monsr de Nemours » (1).

Le fidèle protecteur de Scarron et de sa sœur, le duc de Tresmes, fut en effet dans la ville le principal défenseur de l'autorité royale contre les troupes de Beaufort qui étaient campées jusqu'auprès des buttes de Garoufière, qu'on commença bientôt après à appeler *Gazonfière* (2) et maintint la ville dans l'obéissance avec les troupes du baron de Lavardin et les régiments de Piémont, commandés par M. des Ouches.

Ses lettres à Mazarin, en février et en mars 1652, nous donnent de précieux détails sur l'état et les dispositions du Mans. Lui, du moins, eut des entrailles pour les Manceaux. Il dit qu'ils sont « déjà fort endettés et très misérables », ruinés par la subsistance des gens de guerre, accablés sans qu'ils puissent jamais s'en relever. Il implore pour eux et supplie le conseil de venir à leur aide.

Le 23 juin 1657 il écrivait : « J'envoie mon secrétaire à la court (c'était Rosteau, l'ami de Scarron, dont on trouve alors en effet des lettres du duc contresignées par lui) pour

(1) Voir fo 175 du manuscrit original.

(2) C'est au côteau de la Garoufière, alors en Sainte-Croix lès le Mans, que Scarron a emprunté le nom du conseiller du présidial de Rennes qui figure dans son Roman, personnage qu'il a peint *con amore*.

rendre conte à leurs Majestez et à vostre éminence de l'estat de cette province. Il y a d'autres petites grâces, Monseigneur, que le porteur de la présente vous expliquera. »

Rosteau devait contribuer à faire tenir au repos la plume de Scarron. Le poète, alors tout occupé de son projet de mariage, et qui signait la résignation de son canonicat du Mans le 16 février 1652, n'avait garde d'ailleurs d'attirer sur lui l'attention de la Cour, par de nouvelles frasques.

Il n'intervint nullement dans le mouvement éphémère et presque passé inaperçu, auquel cette Fronde des Princes donna un instant lieu au Mans, à la différence de celle de 1649, à laquelle avait pris part le peuple, comme la bourgeoisie parlementaire.

CHAPITRE VII

LES PRÉLIMINAIRES DU MARIAGE DE SCARRON

Les Préliminaires du Mariage. — La rencontre de Scarron et de Françoise d'Aubigné. — Le voisinage. — Les logis de Scarron. — L'hôtel de Troyes et Madame de Neuillan. — La naissance et les premières années de Françoise d'Aubigné. — Les rapports de famille. — Les attaches poitevines de Scarron. — Les relations du conseiller Paul Scarron et de Constant d'Aubigné. — Comment se fit la rencontre des futurs époux à l'hôtel de Troyes. — Les renseignements dont Scarron avait besoin pour son voyage en Amérique. — Les motifs du mariage et ceux de son ajournement.

On pourrait être tenté de dire qu'un déménagement fut la cause occasionnelle qui amena la rencontre du poète paralytique et de la jeune Françoise d'Aubigné, rencontre suivie de leur mariage.

On n'avait jamais bien déterminé, avant M. de Boislisle, les différentes maisons qu'habita l'auteur du *Roman Comique*, ni surtout les dates auxquelles il occupa telle ou telle de ces demeures. Edouard Fournier, qui a consacré un chapitre de *Paris démoli* aux logis de Scarron, n'avait fait que répandre des erreurs sur ce point, et, bien qu'il en eût corrigé quelques-unes dans la deuxième édition de ce livre, il en avait trop laissé pour permettre de trouver la vérité au milieu de ses contradictions. Je ne saurais examiner ici, dans tous ses détails et pour la période antérieure à son mariage, la question des logis de Scarron (1). Qu'il me suf-

(1) Scarron avait pris soin lui-même de prévenir les erreurs sur ses premiers domiciles en ne disant « *adieu aux Marais et à la Place*

fise de dire qu'après avoir abandonné le logement de sa sœur, rue des Douze-Portes, à la fin de 1649 ou au commencement de 1650, après avoir quitté la maison de son ami Buzine « tout vis-à-vis l'hospital Saint-Gervais », il était allé habiter rue d'Enfer (1).

Il renonçait au triste quartier de l'hôpital Saint-Gervais, dont la vue devait être fort peu récréative pour lui, qui n'était qu'un hôpital allant et venant. Il allait chercher un

Royale, » (t. VII, p. 26), que pour aller tenter une cure de l'autre côté de l'eau jusqu'après la foire,

« *Que vous me verrez revenir* ».

Fournier a répété ces erreurs dans la notice qu'il a placée en tête de son édition du *Théâtre de Scarron*, Laplace-Sanchez, 1879, in-12. Voir p. XVII.

(1) Je dois dire cependant que Scarron (ce qui était facile à prévoir d'après son ataxie locomotrice) ne changea guère de logement. Avant d'aller habiter rue de la Tixéranderie, il demeurait au Marais, près de la place Royale, *derrière cette place*, comme il l'écrit dans ses vers contemporains de la disgrâce de Mme de Hautefort, sous la Régence, en avril 1646, vers où il dit de lui-même :

« Hébergé comme un pied d'escot,
En maison fort peu vénérable,
Contre Madame de Chabot,
Faut demander dame Bacot,
C'est là que gît le misérable. »

(Vers *à Monsieur le commandeur de Souvré*, *Œuvres de Scarron*, t. VII, édition Bastien, p. 259). Il ne quitta ce logis de la place Royale qu'un instant pour aller prendre des bains à la Charité, au faubourg St-Germain ; mais ce ne fut qu'une courte absence et non un déménagement, comme l'a écrit Fournier, *Œuvres de Scarron*, t. VII, p. 74.

D'autres vers du poète sont datés du même logis de la rue de la Tixéranderie. Voir p. 65, *à M. l'archevêque de Toulouse ;* p. 344, *Cartel de défi sur les sonnets de Job et d'Uranie*, il y dit qu'il loge dans cette maison « en la seconde chambre » ; 342, *Madrigal au comte de Selle*. Ed. Fournier (*Paris démoli*, édition Dentu, 1882, p. 414) dit que cette maison portait le no 27. Voir aussi Sauval, *Essais sur Paris*, t. I, p. 303. Scarron ne paraît pas avoir logé longtemps, à cette époque, rue de la Tixéranderie. Il habitait encore près de la place Royale et des Minimes en 1647, sinon en 1648. Voir *Rogatum à Messieurs Tubœuf, de Lionne et de Bertillac*, p. 56.

air plus sain dans le faubourg, hors la porte Saint-Michel, rue d'Enfer, et demander un remède à ses maux, aux ombrages du Luxembourg, à l'hôtel de Troyes.

C'est là que le coadjuteur, le futur cardinal de Retz, venait le trouver, excitait sa verve contre le Mazarin pendant la Fronde, et se reposait sur son « petit lit jaune » au sortir du Luxembourg. C'est pour voir apparaître à cette fenêtre Céleste de Palaiseau, que Scudéry venait se promener dans les jardins du palais de Gaston d'Orléans, en mangeant un morceau de pain caché sous son manteau. On a longtemps oublié ce logis du poète, bien que Scarron ait daté de cet endroit, en termes exprès, son épître à mademoiselle de Neuillan, écrite très probablement vers le mois de décembre 1651 :

« A Paris, dans *l'hôtel de Troie*,
L'an qu'on demanda les États,
Qu'on croit que l'on ne tiendra pas » (1).

Cet hôtel était habité par la bonne compagnie, par les « honnêtes gens », comme on disait alors. Dix ans plus tard, madame la comtesse de Maure y venait demeurer pour être près de son amie, madame de Sablé (qui s'était retirée à Port-Royal), et elle écrivait, au mois de septembre 1661, à madame de Montausier, nommée gouvernante des enfants du roi : « Je m'attends bien qu'on viendra se réjouir à l'hôtel de Troyes, aussi bien qu'à l'hôtel de Rambouillet » (2).

Lorsque Scarron vint y transporter son logis, l'hôtel de Troyes était précisément habité par un des membres d'une célèbre famille de Fontenay-le-Comte, protectrice de Rabe-

(1) *Œuvres de Scarron*, VII, p. 104.

(2) Voir Cousin, *La Société française au dix-septième siècle*, t. II, in-12, p. 361. M. de Boislisle a le premier mis en lumière d'une façon précise ce qui a trait au logement de Scarron à l'hôtel de Troyes.

lais. Monsieur Tiraqueau, descendant du fameux jurisconsulte, y demeurait avec sa sœur, Madame de Neuillan. Du moins, Madame de Neuillan y logeait-elle, quand elle venait passer à Paris les mois d'hiver, à l'exemple des familles de bonne noblesse. Une raison toute particulière devait aussi l'appeler plus fréquemment à Paris ; ses filles, Suzanne et Angélique, étaient toutes deux filles d'honneur de la reine-mère, toutes deux en âge d'être mariées, double motif pour leur mère de ne pas les perdre de vue et de quitter le fond du Poitou pour se rapprocher d'elles.

Madame de Neuillan, Françoise Tiraqueau, était petite-fille d'André Tiraqueau, le célèbre jurisconsulte, né à Fontenay-le-Comte, qu'on appelait le Varron de son siècle. Son père se fit connaître par son attachement à la cause de la Ligue. Elle était elle-même une catholique des plus zélées. Son union avec messire Charles de Baudéan-Parabère, comte de Neuillan, gouverneur de Niort, (ainsi que le furent plusieurs de ses ancêtres) n'avait été que son second mariage, ainsi que nous l'apprend son épitaphe :

« A la mémoire éternelle de dame Françoise Tiraqueau, épouse en premières noces de Messire Eusèbe du Puy du Fou, seigneur de la Ceurie, dont elle a eu dame Françoise du Puy du Fou, mariée à Messire Hilaire, marquis de Lavalle-Lesé, et en secondes noces à Messire Charles de Baudéan-Parabère, comte de Neuillan, dont elle a eu Messire François de Baudéan, comte de la Roche-Ruffin, dame Suzanne de Baudéan, maréchale duchesse de Navailles et dame Angélique de Baudéan, comtesse de Froulay. Aussi charitable envers les pauvres et pleine de justice envers ceux qui lui étaient soumis, que recommandable par son habileté dans les grandes affaires où la conduite de sa famille l'a engagée. Elle était petite-fille de Maître André Tiraqueau, si fameux par sa vertu, son savoir et ses emplois. Elle mourut à Paris le xxx octobre MDCLXXIII, et fut

inhumée ici le IX décembre suivant. Priez Dieu pour le repos de son âme » (1).

Les épitaphes, comme les oraisons funèbres, vont souvent au-delà de la vérité et la mort efface bien des travers. Mme de Neuillan avait-elle toutes les vertus que lui attribue l'inscription gravée sur son tombeau, due à la piété filiale de Mme de Navailles ? Il est permis d'en douter. M. Lavallée, qui sur ce point n'a été que l'écho des souvenirs de Mme de Maintenon, et de bien des contemporains, l'a dépeinte comme une femme de beaucoup d'esprit, mais dure, avare, ambitieuse ; il nous semble avoir été plus vrai que le marbre de l'église de Niort (2).

Mme de Neuillan avait avec elle à l'hôtel de Troyes, une jeune parente, réduite à la plus profonde détresse : c'était

(1) Cette inscription se lit dans la chapelle funéraire des Baudéan-Parabère, dans la chapelle Notre-Dame de Pitié en l'église Notre-Dame de Niort, où je l'ai relevée. Le tombeau de Madame de Neuillan, adossé à la muraille est en marbre blanc. Elle est représentée en buste, drapée, sortant du tombeau, joignant les mains et levant les yeux au ciel. Ce tombeau, ainsi que ceux des autres membres de sa famille (son mari et son fils) avait été élevé en 1684 par sa fille, la duchesse de Navailles, Suzanne de Baudéan. Mutilé en 1793, il n'a été rétabli, ainsi que les nouvelles inscriptions placées dans cette chapelle, qu'en 1853. Mme de Neuillan, par son codicile de 1665, fit une fondation de messes dans l'église Notre-Dame de Niort. Son mari, Charles de Baudéan-Parabère, comte de Neuillan, de la Roche Ruffin, St Sauvant et St Martin de Pamprou, baron de Sainte-Souline, châtelain de Vivoin et de la Vallée Brulain, seigneur des Moulières du Vigneau et de la Grossardière (ainsi qu'on lit sur son épitaphe, qui relate les faits d'armes qui l'ont rendu illustre sous Louis XIV), mourut en 1674. Leur fils mourut dès l'âge de 19 ans à Arras, le 11 septembre 1648, des suites de blessures qu'il reçut à la bataille de Lens. M. de Neuillan était le fils de Jean de Beaudéan, lieutenant général de Sa Majesté au gouvernement du Poitou et gouverneur de Niort. (Voir M. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, vo *Baudéan* ; M. Casimir, *Notice sur le duc et la duchesse de Navailles*, 1874, Niort, in-8o, p. 15 et 17. (Il y rapporte que ce fut Girardon qui orna de statues la sépulture des Baudéan). Voir encore M. de Wismes, *La Vendée*, etc.

(2) Voir *Correspondance*, t. I, p. 5.

Françoise d'Aubigné. La parenté n'était cependant pas des plus proches. M. de Neuillan avait eu, dit-on, pour mère une tante de Suzanne de Lezay, mère de Constant d'Aubigné. Mais Constant et le baron de Neuillan avaient été compagnons de plaisirs et d'aventures ; c'est auprès de ce dernier, alors révolté comme lui, que le fils d'Agrippa, dans sa jeunesse, était venu chercher un abri (1).

En outre Mme de Neuillan était appelée, en fait, à servir de marraine à la fille de Constant. C'était une de ses filles, Suzanne de Baudéan, qui avait tenu Françoise sur les fonts le 28 novembre 1635, et comme Suzanne âgée de 9 ans seulement, lors de ce baptême, n'était elle-même qu'une fillette, c'était à sa mère qu'incombaient les obligations et les devoirs de protection résultant de ce titre de marraine, pris alors beaucoup plus au sérieux qu'aujourd'hui.

Plus tard Mme de Neuillan catholique ardente, femme du gouverneur de Niort, mère de deux filles d'honneur de la reine, avait voulu à la fois faire œuvre pie et se faire bien voir de la cour, en enlevant la fille de Constant à sa tante, Mme de Villette, qui l'élevait dans le protestantisme au château de Mursay. Elle l'avait placée chez les Ursulines pour ménager sa conversion à la religion catholique, qui était la religion de sa mère. Malheureusement la générosité de cette dame n'avait pas été à la hauteur de son zèle. La jeune *Francine*, ballotée de la maison des Ursulines de Niort à celle des mêmes religieuses du faubourg Saint-Jacques à Paris, était venue échouer chez sa vieille cousine « à qui elle était », qu'elle appelait sa tante, et qui préférait la garder chez elle, en qualité de parente pauvre, plutôt que de continuer à payer sa pension dans un couvent. Du moins, c'est ce que permettent de présumer les conversations de Mme de Maintenon, d'après lesquelles Mme de Caylus,

(1) *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, p. 152, édition Lalanne, 1854, in-12.

Mlle d'Aumale (1), Languet de Gergy et les dames de Saint-Cyr nous ont donné quelques bribes de renseignements sur cette période fort obscure de la jeunesse de Mme de Maintenon. Car, il faut l'avouer, on ne sait rien de bien précis, rien de bien certain, sur les cinq années qui séparent le retour de Francine, d'Amérique, de son mariage avec Scarron.

Melle d'Aubigné n'avait que onze ans et demi à son retour en France, et était âgée de seize ans et demi lors de son mariage. Cinq ans séparent donc bien ces deux importants événements de sa jeunesse.

C'est depuis quelques années seulement qu'est connue d'une façon assez précise l'époque de son retour d'Amérique Elle dut revenir dans les premiers mois de 1647. Dès le 10 juin de cette année, Constant revenu en France avec sa famille, mais qu'il avait abandonnée aussitôt après le débarquement, se trouvait à Lyon sans ressources. Dans une lettre à son frère Nathan, datée de l'étude du ministre Rhoux, il lui écrivait qu'il se retirait en Languedoc ou en Provence, sous le nom de Charles de Landes, et le priait de faire rendre à M. Rhoux vingt-cinq livres qu'il en avait reçues (2).

Quelques mois plus tard, le dernier d'août 1647, il finissait ses jours, en huguenot, à Orange (3).

(1) Sur le témoignage de Mlle d'Aumale, voir le récent volume de M. le comte d'Haussonville, *Souvenirs de Madame de Maintenon,* in-8°, C. Lévy, 1902, pp. 22-24.

(2) *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. VI, p. 30.

(3) Si j'ai rappelé ici les faits relatifs à la mort de Constant, c'est que la plupart des historiens le font mourir dans les îles d'Amérique. Cette opinion s'était ancrée dans l'histoire, malgré la réponse si précise de la marquise de Villette aux dames de Saint-Cyr, qui leur écrivait vers 1730 : « M. d'Aubigné mourut huguenot, parce qu'il mourut à Orange, ainsi que vous le verrez par son certificat de mort ». (Voir M. Honoré Bonhomme, *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 236). Une note de Mme de Caylus ajoutée à ses *Souvenirs*, dit aussi « qu'il mourut au retour de son deuxième voyage de la Martinique dans un voyage qu'il fit à Orange ». (*Souvenirs* de Mme de Caylus, avec

Abandonnée par son mari, Jeanne de Cardilhac, et ses enfants avaient dû recommencer leur vie de détresse et de misère. Ce n'est qu'au premier moment de leur retour que pourrait se rapporter la partie du récit si peu sûr du Père Laguille, qui les montre arrivés à la Rochelle, obligés de vivre d'aumônes, et allant chercher leur pitance à la porte du collège des Jésuites (1). Recueillie ensuite par sa tante, Madame de Villette, chez qui elle avait passé sa première enfance, la jeune Françoise était restée dans cette maison hospitalière, dont elle garda toujours un souvenir reconnaissant, jusqu'à ce que Madame de Neuillan vint l'en retirer pour la placer bientôt après chez les Ursulines de Niort (2).

notes de M. de Lescure, Lemerre, 1873, p. 42). Malgré les lettres que je viens de rappeler, d'après La Beaumelle, ceux même qui avaient publié ces documents avaient refusé d'y croire. Ce n'est que le 25 décembre 1874 que le certificat de mort de Constant a été enfin inséré dans l'*Intermédiaire*, p. 718. M. Bordier l'a reproduit depuis dans le tome 1er de la deuxième édition de la *France protestante*, p. 526.

Le certificat délivré par le consistoire d'Orange, le 9 février 1650, (sur la demande de la famille probablement), se termine par cette mention que « le sieur d'Aubigné, âgé de soixante ans environ, fils de Monsieur d'Aubigné, qui a faict l'*Histoire Universelle*, et pour le bien recognoistre, mourut en ceste ville d'Orange, le dernier d'août 1647 et y fut enseveli en la forme de ceux de la Religion réformée, de laquelle il avoit faict les exercices en privé et en public, en notre communion, durant le temps de sa demeure en ceste ville laquelle ne fust que d'environ quatre mois tant seulement ».

Voir encore Bibliothèque Nationale, manuscrit Clairambault, I, 165, f° 184, et M. de Geslin, *Françoise d'Aubigné*, étude critique (Niort, 1899).

(1) Voir dans les *Variétés historiques* d'Edouard Fournier, t. VIII, p. 62, les fragments de mémoires sur la vie de Mme de Maintenon, par le Père Laguille, mémoires publiés d'abord par Chardon de la Rochette, *Archives littéraires de l'Europe*, n° XXXVI, et utilisés pour la première fois par Walckenaer, *Mémoires sur la vie de Mme de Sévigné*, t. V, p. 437. — En 1649 Mme d'Aubigné se trouvait à Archiac (Charente-Inférieure).

(2) Il est assez difficile de dater tous ces séjours. Lavallée, qui dit que Francine resta alors deux ans chez Mme de Villette, a daté lui-même ailleurs du 12 octobre 1648 (sous réserves, il est vrai), la lettre

Madame d'Aubigné n'apparaît guère dans tout cela ; sa misère l'obligeait à laisser sa fille aux soins des parents qui voulaient bien venir à son aide ; son cœur, endurci par le chagrin et par une vie toute d'angoisses, ne semble guère s'être ouvert pour prodiguer des caresses à ses enfants. Madame de Maintenon n'a, qu'on ne l'oublie pas, jamais connu les baisers d'une mère ; elle a d'ailleurs passé la plus grande partie de sa jeunesse loin de cette mère, qui n'avait pas de foyer domestique. Elle disait qu'elle ne se rappelait avoir vécu auprès d'elle que pendant trois ans. Jeanne de Cardilhac menait alors une vie cachée comme celle de tous les malheureux ; on a bien peu de lettres d'elle depuis son retour d'Amérique, sauf celles qu'on trouve dans les *Archives de la Gironde* et qui ont été publiées récemment. On a cependant dit sans preuve qu'elle était venue à Paris, la grande ville où se réfugiaient déjà toutes les misères, et qu'elle y vivait dans la gêne la plus étroite. Sa fille était-elle auprès d'elle, après être sortie de la maison des Ursulines de la rue Saint-Jacques, ou bien n'était-elle pas plutôt chez Madame de Neuillan ? — Je serais, pour ma part, porté à me ranger à cette dernière opinion, bien qu'elle n'ait pas été suivie jusqu'ici.

Madame de Neuillan, on vient de le voir, habitait, avec son frère M. Tiraqueau, l'hôtel de Troyes où logeait aussi Scarron.

*
* *

Indépendamment de ce voisinage, d'autres raisons durent amener entre eux des relations, qui auraient pu même avoir lieu sans cette proximité d'habitation.

qu'elle écrivit des Ursulines de Paris ou de Niort, à cette même tante si vénérée, pour implorer sa pitié (*Correspondance générale*, t. Ier, p. 33). La date de 1649, qui a été plus généralement adoptée pour cette lettre semble bien plus vraisemblable. Mlle d'Aubigné l'aurait écrite au moment où elle allait avoir quatorze ans. — Le frère de Mlle d'Aubigné, Charles, était alors page de M. de Neuillan.

Parlons d'abord des rapports de famille qui existaient de vieille date entre les Scarron et les d'Aubigné. Ces rapports, bien que laissés complètement de côté et ignorés même jusqu'à ce jour, ont été sans doute la cause première qui, en 1650, a servi de rapprochement entre le poète burlesque et « *la jeune Indienne* ».

La cause de cet oubli, c'est qu'on ne s'est guère préoccupé jusqu'à présent que de la famille paternelle de l'auteur du *Roman Comique* et qu'on n'a presque rien dit des parents de sa mère, dont le véritable nom était même inconnu avant le *Dictionnaire* de Jal, et les curieux renseignements de Benjamin Fillon (1).

La mère du poète, la femme du conseiller au Parlement Paul Scarron, sieur de Beauvais et de la Guespierre, Gabrielle Goguet appartenait, on l'a vu, à une famille originaire de Fontenay-le-Comte (2). Elle était fille de Jean Goguet, sieur de la Nouhette, élu à Fontenay, et de Marie Voysin de la Popelinière, sœur du célèbre Lancelot Voysin de la Popelinière. Jean Goguet arrière-grand-oncle de Gabrielle, fut secrétaire du connétable, Arthur de Richemont. Au XVIe siècle les Goguet s'allièrent aux principales familles nobles et bourgeoises de la contrée et occupèrent diverses charges importantes. Jean Goguet, sieur de la Nouhette, aïeul maternel de Scarron, fut d'abord élu de Thouars, puis conseiller en l'élection de Fontenay (3). Il se maria deux fois ; il épousa Marie Voysin, de Sainte-Gemmes, près de Luçon,

(1) Voir *Dictionnaire* de Jal et *Un cousin de Paul Scarron*, par Benjamin Fillon, 1871, in-8°.

(2) Mariée vers 1595, aux dires de Jal, elle mourut dès le 10 septembre 1613 et fut inhumée le lendemain (Registres de la paroisse Saint-Sulpice).

(3) On voit un Jean Goguet, sieur de la Roche-Graton, trésorier de France à Poitiers et maire de cette ville en 1604. — Les auteurs de la généalogie des Scarron se sont complètement trompés sur le compte de Gabrielle Goguet, qu'ils font fille de Philippe, conseiller au parlement de Bretagne et de..... Auger.

sœur de l'historien La Popelinière. Une fille de sa seconde femme, Jeanne Escottière, s'allia à un membre de la célèbre famille Brisson, de Fontenay, qui devint de la sorte alliée du pauvre cul-de-jatte (1). De ces attaches poitevines vinrent aussi les relations des Scarron avec les Tiraqueau, également originaires de Fontenay-le-Comte.

Ce fut le père de Scarron qui en 1608 pourvut aux funérailles de l'oncle de sa femme, l'historien La Popelinière, mort à Paris en sa maison, et qui lui-même avait épousé une Marguerite Scarron.

Les rapports du père du poète avec le bas Poitou s'étendirent jusqu'aux autres Scarron. Jean Scarron, conseiller au parlement de Paris, dont la femme tint sur les fonts le 11 janvier 1603, une des sœurs du poète, Françoise, possédait une métairie, dite le Magnil, à Sainte-Hermine. Urbain Scarron fut prieur à Saint-Jean-Baptiste de Mougon, près de Niort ; il habita à Paris dans la paroisse Saint-Sulpice, comme le conseiller Paul Scarron *l'apôtre*. En 1618 il demeurait hôtel du Parc, rue du Colombier, et l'année suivante non loin de là, rue de Seine. Cet oncle du poète vivait encore en 1648. On trouve de ses vers en tête du *Virgile travesti*, à côté de ceux de Scudéry, Tristan, Boisrobert, La Mothe Le Vayer (fils du célèbre sceptique), Sarrazin, etc. Ces vers latins, adressés « *Scarroni ex patre nepoti* » sont en effet signés *Urb. Scarron patruus* (2).

Enfin le futur évêque de Grenoble, Pierre Scarron, Scarron « la grande barbe, *la barbe in-folio* », le collectionneur, d'abord chanoine de l'église de Lyon, conseiller au présidial de cette ville, compta aussi au nombre de ses bénéfices le prieuré de Bellenoue, près de Mareuil.

L'auteur du *Typhon*, pendant sa jeunesse, dut lui-même

(1) *Un cousin de Paul Scarron*, p. 6.

(2) C'est donc à tort que M. Fournel a cru qu'ils avaient pour auteur Pierre Scarron, l'évêque de Grenoble. Voir *Le Virgile travesti*. Edition de la Bibliothèque Gauloise, 1858, p. 10.

aller en Poitou voir le pays et les parents de sa mère. M. Fillon a fait connaître un reçu, que j'ai cité, donné à Fontenay-le-Comte, le 17 août 1636, par François Brisson. « à son cousin, Paul Scarron escuyer », de la somme de onze cent soixante-quatre livres, douze sols, six deniers, qui lui était due pour fin de compte du règlement fait entre eux « le neufviesme de septembre mil six cent trente-cinq » (1). Ce règlement était sans doute relatif à la succession de Jean Goguet, grand-père maternel de Paul Scarron, ou à une autre succession qui leur était échue en commun. On lit aussi, on l'a vu, des vers de Scarron en tête d'un volume de poésie de son cher cousin Barnabé Brisson, sieur de la Boissière, publié en 1646, sous le titre de : *Les douze Récréations de la Muse du s^r de la Boissière* (2).

Plus tard, le 8 octobre 1653, on voit le pauvre estropié donner, après son mariage, une procuration à un habitant de Niort, la ville natale de Melle d'Aubigné, le sieur Martin Richard, commis marchand, pour toucher 212 livres à lui dues par le prieur de Mougon (3). Enfin, je ferai connaître les pièces inédites ayant trait à la succession qui lui échut à la fin de sa vie, ainsi qu'à ses deux sœurs, de son cousin Claude Ogier, sieur de Charin, en Poitou.

Ces relations des Scarron avec Niort et Fontenay, d'où étaient originaires les Tiraqueau, c'est-à-dire Madame de Neuillan, sont déjà curieuses ; mais bien plus inattendues et plus curieuses encore, sont celles qui existèrent entre le

(1) Ce reçu pourrait cependant aussi bien concerner le père du poète, qui portait le même prénom.

(2) Paris, A. de Sommaville, 1646, in-12 de 4 ff. et 120 p. Je n'ai pu trouver ni à Niort, ni à Poitiers, ni à la Bibliothèque Nationale, ni à l'Arsenal ces poésies de Brisson, ni savoir où se trouve l'exemplaire possédé ou consulté naguères par Benjamin Fillon. Voir *Un cousin de Paul Scarron*, p. 3, 4, 6, 7, 9, 10, etc.

On se rappellera que Scarron a donné dans son Roman le nom de Mlle de la Boissière à la mère de Léonore.

(3) Voir *Catalogue* de B. Fillon, 1re série, n° 965.

père de Scarron et le père de Françoise, entre le conseiller Paul et Constant d'Aubigné.

La femme d'Agrippa, Suzanne de Lezay, était née près de Niort, à Saint-Gelais, et possédait non loin de cette ville, les terres de Surimeau, de Mursay, etc. Agrippa était gouverneur de Maillezais, dont son fils eut même un instant le gouvernement. Constant passa à Niort une partie de son aventureuse jeunesse et faisait alors, comme son père, profession de la religion protestante. Ce sont-là, sans doute, les causes de ses relations avec le conseiller Paul Scarron, mari de Gabrielle Goguet et neveu du protestant La Popelinière. Toujours est-il qu'on voit Constant, déjà marié, descendre à Paris, chez le conseiller Scarron, y prendre pension, et (ce qui est bien dans son rôle) y laisser des dettes derrière lui, en négligeant de payer son hôte, qui devient dès lors son créancier.

Un mémoire des « debtes et autres engagemens à la charge de Constant, dressé par ordre de Monsieur son père » le 12 mars 1612, mentionne une dette de 1148 livres, contractée par Constant d'Aubigné envers Mr maître Paul Scarron, pendant son dernier séjour à Paris, tandis qu'il était logé chez le dit Scarron. Voici la mention textuelle de cette dette : « A Mr maître Paul Scarron est deu onze cents quarante-huict livres tournois pour prest de la ditte somme sur cédulle, faict par le dict Mr Scarron à Monsieur votre fils, quand il print pension à Paris, en la maison d'icelui, pendant le dernier séjour qu'il y fist, cy 1148[1] » (1).

Ce dernier séjour se rapporte sans doute à la fin de l'année 1610 et même au commencement de l'année 1611, car La Beaumelle (t. VI, p. 4) mentionne une obligation passée le 17 mars 1611 par Constant devant Le Noir, notaire au Châtelet de Paris. Ainsi donc quelques mois seulement

(1) Voir pour ce séjour de Constant, à Paris, les *Œuvres complètes de Th.-Ag. d'Aubigné*, publiées par MM. Eugène Réaume et de Caussade, t. I, p. 570.

après la naissance du poète, ses parents donnaient l'hospitalité et ouvraient leur bourse au père de celle qui était destinée à devenir sa femme et celle du plus grand roi du monde (1).

Le père de Scarron fut donc bel et bien le créancier de Constant d'Aubigné, et comme ce dernier fut un débiteur insolvable toute sa vie, il n'est pas impossible, malgré la prévoyante intervention d'Agrippa, que les 1148 livres n'aient jamais été remboursées. Il serait vraiment curieux de savoir si la dette restait encore à payer lorsque l'auteur du *Roman Comique* épousa Françoise d'Aubigné et si elle ne se trouva pas éteinte seulement par cette union du fils du créancier avec l'héritière du débiteur insolvable. Ce serait certes, un détail bien piquant, si piquant même que j'hésite à croire à sa réalité, en pensant plutôt que l'honnête Agrippa a désintéressé avant sa mort, qui n'eut lieu qu'en 1630, le prêteur dont la bourse avait été généreusement ouverte à ce fils indigne de lui.

On voit donc que d'anciennes attaches poitevines, que de vieilles relations de famille, ce qui n'avait jamais été signalé jusqu'ici, même par M. de Boislisle, rapprochèrent pour ainsi dire Scarron de la fille des d'Aubigné ou du moins facilitaient leur rapprochement. Des rapports de voisinage vinrent encore à l'aide de ces vieilles relations, pour en réveiller le souvenir et mettre en présence du pauvre estropié celle qu'il pouvait être tenté d'appeler *sa payse*.

(1) Le catalogue de la vente des autographes Sensier (février 1878) n° 765 mentionne une quittance de Constant d'Aubigné, à Maillezais, le 26 avril 1611, portant reçu de 160 livres que son père lui a données pour s'en aller en diligence à la cour. Les *Mémoires* d'Agrippa (p. 107) nous montrent ce dernier descendu en février 1610, à Paris, chez M. Dumoulin. Un des autographes de la collection Fillon (n° 912) est une lettre d'Agrippa recommandant son fils à M. du Candal (Maillezais 23 novembre 1610) et le priant de lui prêter 400 livres, qu'il lui remettra lors de son prochain voyage à Paris, où il se rendra aussitôt le retour de Constant.

*
* *

Cette rencontre de Scarron et de Françoise, dans l'hôtel de Troyes, rue d'Enfer, a été mise en effet hors de doute par un document sur le compte duquel nous allons bientôt revenir et qui émane d'un ami commun des deux familles, ayant habité lui-même à cette époque l'hôtel de Troyes, et, qui plus est, servit d'intermédiaire dans ce mariage de la laideur et de la beauté.

Ce témoignage est donc irréfragable ; mais, avant lui, le fait était déjà connu. Le XVIIe siècle en avait légué la tradition au XVIIIe ; mais, sur ce point, comme sur bien d'autres, La Beaumelle était venu mettre l'erreur à la place de la vérité ; ses nombreux plagiaires avaient reproduit ses inventions. M. Lavallée lui-même s'était laissé tromper, et ceux qui allaient prendre langue auprès de lui, comme auprès de l'auteur le mieux informé des faits et gestes de Mme de Maintenon, étaient tombés aussi dans une semblable erreur.

Voltaire avait écrit dans le *Siècle de Louis XIV :* « Scarron logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer » (1). Mais La Beaumelle vient dire : « Mme de Neuillan logeait dans le voisinage de Scarron, rue Saint-Louis ». Et M. Lavallée, d'ordinaire plus défiant, écrit à son tour que Mlle d'Aubigné habitait dans une petite chambre rue des Tournelles dans le voisinage de Scarron (2). Je ne parle pas de ceux qui ont émis des allégations fantaisistes, tels que le Père Lag uille, qui la

(1) *Siècle de Louis XIV*, Anecdotes, chap. 27, tome II. Édition de Lausanne 1780. Au commencement de ce siècle (1806) l'auteur des *Antenors modernes* reproduit encore les dires de Voltaire (t. III, p. 339). L'auteur des notes du manuscrit Clairambault (I, 165, f° 189) dont je parlerai bientôt, dit aussi : « Elle demeurait à Paris dans la rue d'Enfer et M. Scaron aussy, quand il l'épousa ».

(2) *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. I, p. 110; *Correspondance générale*, t. I, p. 35.

fait loger rue des *Petits-Pères*, et a d'abord induit en erreur Edouard Fournier lui-même (1). Il n'était cependant pas difficile, en lisant les vers de Scarron, de savoir qu'il logeait à l'hôtel de Troyes, vers l'époque de son mariage, et de connaître la rue où cet hôtel était situé, en ouvrant les divers historiens de la ville de Paris. Quant au fait d'habitation des deux futurs époux sous le même toit, ou dans un voisinage très proche, il n'a cessé d'être connu. Tallemant nous montre Scarron demeurant en même logis que Mme de Neuillan ; Segrais dit que Melle d'Aubigné « demeuroit vis-à-vis de la maison de Scarron. Languet de Gergy, le Père Laguille, répètent qu'elle demeurait dans le même quartier que lui (2). Doumenil, l'auteur des *Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de la vie de Melle de Lenclos*, va jusqu'à écrire « qu'elle logeait chez Scarron depuis un an qu'elle étoit de retour de la Martinique » (3).

La disparition de l'hôtel de Troyes a peut-être contribué de nos jours à la diffusion de l'erreur dont la Beaumelle s'était rendu coupable. S'il est aisé de savoir qu'il se trouvait rue d'Enfer, il est difficile, au contraire, de pouvoir indiquer le lieu précis où il était situé dans cette rue. Il existait pourtant encore à la fin du XVIIIe siècle ; il est mentionné en 1777 dans *Les rues et environs de Paris*, in-12, Langlois, p. 559. Mais, ni dans les nombreux ouvrages imprimés donnant la description de Paris (4), ni dans les

(1) Ce n'est que dans la *Vie de Scarron*, mise en tête de l'édition de son théâtre, qu'Édouard Fournier a enfin placé l'hôtel de Troyes rue d'Enfer, cf. *Théâtre de Scarron*, p. XVII et XIX. Auparavant dans ses *Variétés historiques* (t. VIII, p. 65) et dans toutes les éditions de son *Paris démoli*, même dans la dernière parue depuis sa mort, (V. p. 404) Scarron est dit demeurant *rue des Saints-Pères*, au moment du mariage.

(2) V. Tallemant, VII, 38 ; le *Segraisiana*. *Languet de Gergy*. *Variétés historiques*, t. VII, p. 65.

(3) *Mémoires pour la vie de Melle de Lenclos 1751, Rotterdam*.

(4) On ne le trouve ni dans les *Recherches* de Jaillot 1775, ni dans

divers manuscrits de la Bibliothèque nationale relatifs aux divers quartiers de la grande cité, je n'avais pu trouver un renseignement approximatif sur l'endroit où il se trouvait, dans cette longue rue d'Enfer, où s'élevaient les hôtels de Vendôme et de Chaulnes, et le couvent si connu des Carmélites, quand Mme de Maintenon, elle-même, (qui s'y serait attendu ?) est venue me donner la clef de l'énigme que je n'avais pu deviner (1).

Dans une des rares confidences qu'elle faisait sur son passé, Mme de Maintenon, jetant un coup d'œil en arrière sur sa jeunesse, pour faire profiter ses chères élèves de Saint-Cyr de l'expérience qu'elle avait acquise au cours de sa vie si singulière, leur a révélé, en effet, d'une façon assez précise, la situation de la maison où elle demeurait chez sa tante.

Théophile Lavallée, en publiant cette conversation, l'a bien remarquée ; mais *son siège était fait*. Il croyait que Mlle d'Aubigné avait alors habité rue des Tournelles, et a refusé de *comprendre* son texte et d'ajouter foi aux dires de Mme de Maintenon elle-même. On va en juger par cet extrait *d'une instruction aux demoiselles de la classe bleue* (2) :

« Il faut que je vous conte, reprit Mme de Maintenon, ce qui m'arriva *au commencement que j'étois à Paris :* je ne

l'*État actuel de Paris* de Watin, 1788. Il faut se garder de le confondre avec l'hôtel des évêques de Troyes, dit également hôtel de Troyes, et qui était situé rue des Bernardins, près la rue de Bièvre.

(1) Lefeuvre : *Les anciennes maisons de Paris, 1873*, t. III, p. 116, dit qu'il n'a pas su retrouver rue d'Enfer, dans la partie dite rue Basse des Ursins, la maison où Mme de Maintenon a occupé un appartement avec Scarron. Voir aussi ce qu'il dit, page 120, de la maison anciennement numérotée 27 de la même rue d'Enfer, où habitèrent, d'après lui, le duc de Navailles et sa femme Suzanne de Neuillan, dires qu'il faut rapprocher de ceux de Jal (Vo Navailles) relatifs à d'autres demeures du maréchal et de son épouse.

(2) *Conseils aux demoiselles*, t. Ier, p. 116. Cette page de Mme de Maintenon est restée inconnue à M. de Boislisle.

savois point les coutumes, *et allant un jour à la messe* AUX JACOBINS (1) *où il n'y avoit pas plus loin que de ma chambre à votre porte de clôture,* je n'avois qu'un laquais avec moi (2). Quelques hommes passèrent et me saluèrent en riant ; moi, tout innocemment, je me mis à leur sourire. Après la messe, une personne me vint dire que j'avois couru un grand danger ce jour-là. Je lui répondis, fort surprise : « Quoi donc ? — C'est, dit-elle, que vous avez ri à des hommes qui ont passé devant vous ». — Elle me fit voir qu'ils auroient pu me jouer quelque mauvais tour. J'étois cependant fort innocente, et plus que la plus petite de vos demoiselles. J'avois tort néanmoins. »

Cette conversation de Mme de Maintenon montre clairement que la maison occupée par Mme de Neuillan, rue d'Enfer, était voisine de l'ancienne place Saint-Michel. On sait que le célèbre couvent des Jacobins occupait l'espace compris entre les rues de la Harpe, Saint-Jacques, Sainte-Hyacinthe et des Cordiers. D'autres que moi peuvent se rappeler l'église qui, il y a une quarantaine d'années, existait encore en partie au milieu de la rue des Grès, en face la rue de Cluny, et qui était convertie en école ou en caserne (3). En appréciant, d'après le plan joint à l'*Histoire de la maison de Saint-Cyr,* de M. Lavallée, la distance qui séparait la chambre bien connue de Mme de Maintenon, de

(1) M. Th. Lavallée écrit en note : « Mme de Maintenon veut sans doute dire aux *Minimes,* car elle demeurait alors rue des Tournelles et il n'y avait pas de couvent de Jacobins dans ce quartier. Les Minimes étaient près de la place Royale ». On voit comme les esprits les plus sages plient les textes à leur système, quand ils ont adopté une opinion erronée.

(2) Ce que dit Mme de Maintenon montre bien qu'elle habitait alors chez Mme de Neuillan.

(3) Voir *Les Dominicains dans l'Université de Paris ou le grand couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques*, par l'abbé Eug. Bernard (E. de Soye et fils, imprimeurs). L'auteur dit le couvent établi au XIIIe siècle, au pied du mur de Philippe-Auguste, dans le voisinage du Parloir aux Bourgeois.

la porte de clôture de la célèbre maison qu'elle avait fondée, on arrive aisément à conclure que la maison de Mme de Neuillan (l'hôtel de Troyes), était située près la place Saint-Michel, probablement dans la partie de la rue d'Enfer qu'a fait disparaître le percement de la rue Soufflot. Et comme, d'après le racontar relatif à Scudéry et à Céleste de Palaiseau, les fenêtres de Scarron avaient vue sur le Luxembourg, il fallait, ou que la maison fut située sur le côté droit de la rue en montant vers les Chartreux, ou, si elle était située sur le côté gauche, que déjà, à cette époque, il n'y eut pas (ce qui est douteux) de constructions sur l'autre côté de la rue (1). Les documents inédits que je ferai connaître plus loin, disent simplement Scarron logé *hors la porte Saint-Michel*, ce qui s'applique très-bien à une maison située dans le voisinage immédiat et en dehors de cette porte. M. Tisserand aurait pu seul, peut-être, préciser encore davantage l'emplacement de l'hôtel de Troyes que, comme moi, M. de Boislisle place à l'endroit où est ménagé un vaste terre-plein entre la grille du jardin du Luxembourg et la rue Soufflot (2).

Maintenant que le théâtre de la rencontre est bien déterminé, il n'est que temps de mettre les parties en présence. Ajoutons que M. Tiraqueau, de Fontenay-le-Comte, habitait avec sa sœur, Mme de Neuillan, l'hôtel de Troyes ; ses relations avec les Scarron, facilitaient celles de sa sœur avec le poète (3). De plus, Scarron avait alors pour commensal, et

(1) Aujourd'hui il n'y a plus que l'École des Mines, située sur le côté droit du boulevard Saint-Michel, qui a remplacé la rue d'Enfer.

Il existait encore des maisons de ce côté il y a un demi-siècle. C'est sur le côté droit de la rue d'Enfer qu'habitait Royer Collard ; c'est cela qui a fait donner le nom du grand orateur parlementaire à l'ancienne rue Saint-Dominique-d'Enfer. Voir *Ma Jeunesse* par le comte d'Haussonville, in-12, Calmann Lévy, 5me édition, 1886, p. 150.

(2) Voir M. de Boislisle *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné. Revue des Questions historiques*, juillet 1893, p. 120.

(3) Voir B. Fillon, *Histoire de Fontenay-le-Comte*. On voit aussi assis-

même comme pensionnaire, un ami intime dont je parlerai longuement et qui avait connu aux îles et même un peu avant, comme on le verra, Mme d'Aubigné et sa fille. Les motifs de rapprochement ne pouvaient être ni plus nombreux, ni plus naturels.

On conçoit fort bien comment Mme de Neuillan, Françoise Tiraqueau, originaire de Fontenay, pays de la mère de Scarron et où fréquentaient les Scarron eux-mêmes, habituée de la cour où l'on aimait à se frotter au bel esprit, habitant le même hôtel qu'un poète burlesque, soit allée voisiner chez le pauvre estropié. La chose est si naturelle, qu'il y aurait lieu, au contraire, de s'étonner si les choses se fussent passées autrement. Que Mme de Neuillan se soit fait accompagner un beau jour chez le poète, par la jeune Françoise (ce qui pouvait se faire sans sortir de la maison), rien que de très naturel encore.

Scarron était un pauvre malade, chez qui les visites étaient sans conséquence, si même elles n'étaient pas un acte de charité. En 1650, Mme de Neuillan entrait déjà dans la vieillesse, et Françoise d'Aubigné n'était encore qu'une fillette à peine âgée de quinze ans (1).

D'ailleurs, indépendamment des vieux souvenirs et des vieux liens dont j'ai parlé, Scarron avait alors ses raisons pour avoir désiré, pour avoir provoqué même, peut-être, auprès de Mme de Neuillan, la visite de la jeune Francine.

Scarron jusqu'à la fin de sa vie ne cessa de croire à la

ter M. Tiraqueau, en 1650, dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dont il était voisin, au mariage de Nicolas Scarron frère consanguin du poète. V. *l'Intermédiaire* du 10 avril 1870, col. 206.

(1) On lit dans les *Lettres de Mme Dunoyer*, t. I, 1742, in-12, p. 89 : « Mme de Neuillan prit à Paris une chambre garnie dans la même maison où le fameux Scarron était logé. Elle fit connaissance avec lui et le pria un jour, qu'elle devait sortir seule, de permettre que Mlle d'Aubigné descendit dans son appartement, le regardant comme un chaperon auprès duquel sa cousine pouvoit plutôt gagner que perdre ».

possibilité de sa guérison, et partagea sur ce point les illusions dont aiment à se bercer tous les malades et qui leur aident à supporter la vie. Il croyait, à cette époque, pouvoir trouver un remède à ses maux dans le climat des Antilles et même de la Guyane, séjour (qui l'eût cru) dépeint alors comme un véritable Eldorado ; depuis il a bien perdu de sa réputation, et les victimes du coup d'état du 18 fructidor ont appris à leurs dépens que la déportation sur les côtes de Guyane pouvait être appelée, à bon droit la *guillotine sèche*.

Scarron était surtout entretenu dans cet espoir de retour à la santé par le récit, que lui avait fait un de ses amis, de la guérison surprenante du commandeur de Poincy, « lequel, étant allé à la Martinique tout goutteux, y guérit en moins de rien et recouvra une santé si parfaite qu'il jouait à la paume, qu'il montoit à cheval et alloit tous les jours à la chasse à cheval, comme s'il n'eût jamois été incommodé » (1).

On n'a cessé de répéter ce racontar de Segrais, mais, dans aucune vie de Scarron ou de sa femme, on n'a jamais rien écrit de plus précis sur le chevalier ou le commandeur de Poincy, que Mme d'Aubigné et sa fille avaient parfaitement connu à Saint-Christophe. Ceux qui ont parlé de lui ailleurs n'ont guère dit de choses exactes sur son compte.

Philippe de Longvilliers (2) de Poincy, chevalier de Malte, reçu en 1604 religieux profès de l'Ordre, avait d'abord été en 1619, gratifié des deux commanderies d'Oysemont et de Coulans, puis il s'était jeté dans d'autres emplois, après avoir fait ses caravanes sur les galères de la religion. Il avait été honoré par Louis XIII de plusieurs commandements de chef d'escadre des vaisseaux du roi en Bretagne (1637), avait commandé à Brest, enfin il avait été choisi le 6 janvier 1638 par la compagnie des îles d'Amérique

(1) *Segraisiana*, p. 91.
(2) Jal l'appelle de Louvilliers, col. 980.

pour capitaine général de l'île de Saint-Christophe. Il était destiné à devenir gouverneur des îles d'Amérique, lieutenant général pour le roi dans lesdites îles.

La prise de possession des îles des Antilles était dès lors l'objet de l'ambition de tous les esprits entreprenants et aventureux. Un cadet de Normandie, le capitaine d'Esnambuc, qui avait créé la compagnie des îles d'Amérique, avait pris possession de la Martinique en juillet 1635, mais il était mort dès 1636 à cinquante-deux ans, à l'île de Saint-Christophe, où il était déjà puissant antérieurement. Après lui, son neveu du Parquet, qui fut un habile conducteur d'hommes, et détourna au profit de Saint-Christophe une partie de la colonisation qui s'en allait à Cayenne, compléta ses travaux avec le commandeur de Poincy ; ils refoulèrent les indigènes. Saint-Christophe, la Martinique devinrent des établissements modèles. En août 1640, Poincy s'empara de l'île de la Tortue. Il arriva presque à se créer une vraie royauté dans les îles. Ce ne fut pas toutefois sans opposition. Dès 1639, il avait accusé René de Bestoulat sieur de la Grange, lieutenant particulier, d'avoir des intelligences avec les Anglais pour remettre entre leurs mains l'île de Saint-Christophe et l'avait fait arrêter. Il s'en suivit un long procès dont les résultats devant diverses juridictions (22 décembre 1643 et 27 juin 1649) ne lui furent pas favorables. L'ordre de Malte se plaignait aussi que, malgré les revenus de ses riches bénéfices, il ne fit rien pour ses commanderies. L'ordre de Malte songeait à le priver de ses commanderies, mais le ménageait dans une autre espérance. Il eut raison.

Madame d'Aubigné et son ami Cabart de Villermont avaient connu le commandeur de Poincy à Saint-Christophe, au moment où la prospérité de la compagnie des îles d'Amérique était à la veille de sombrer. L'ordre de Malte songeait alors, ainsi que je viens de le rapporter, à priver le chevalier de Poincy de ses emplois. C'est chez lui, à Saint-Chris-

tophe, que demeurent, en 1646, Cabart, madame d'Aubigné et ses enfants, pendant deux mois, arrivant de la Martinique. Jeanne de Cardilhac venait y chercher son mari, aventurier jusqu'à sa fin, qui s'était, on le voit, séparé d'elle, et qui, hélas, par suite « de sa conduite », n'avait pas plus trouvé à faire fortune aux îles d'Amérique qu'en France, et ne daignait pas songer à ses enfants.

Le séjour de madame d'Aubigné aux Iles, avait été plus court qu'elle ne pensait tout d'abord, puisqu'elle écrivait le 2 juin 1646, à madame de Villette : « Je vois bien que je suis encore ici pour quelques années. »

Dès le 4 septembre 1649, Boisseret avait déjà acheté, sur la Martinique, différentes îles, entre autres Marie-Galante, dont Constant d'Aubigné avait été un instant gouverneur sur le papier (1).

(1) Le gouvernement de Marie Galante, qui avait été donné à Constant d'Aubigné par la compagnie des îles d'Amérique, était purement fictif et imaginaire, puisque cette île était entièrement habitée par les *Irrois*, c'est-à-dire, les sauvages indigènes. On n'a que des renseignements peu sûrs et tout-à-fait légendaires sur le séjour de d'Aubigné et de sa femme, tant à La Martinique qu'à Saint-Christophe. Leur situation, malgré les 24 esclaves, soi-disant donnés par d'Aubigné (Voir la lettre de Mme d'Aubigné du 2 juin 1646), à sa femme, dut être bien précaire, car Françoise d'Aubigné, pour rabattre les folies d'orgueil et de dépense de son frère, lui a parlé plus d'une fois de leur misère dans ce voyage d'Amérique. Ce séjour ne fut pas non plus aussi long qu'on l'a cru. Constant était encore à La Rochelle en novembre 1645 et son retour en France dut avoir lieu au printemps de 1647, puisqu'il était le 10 juin à Lyon. Ce court séjour dans les îles d'Amérique (si rare alors de la part d'une française), valut cependant à Melle d'Aubigné le surnom de *la jeune Indienne*, ce qui alla jusqu'à faire croire plus tard qu'elle était née aux Antilles.

On voit combien sont erronés les souvenirs de Segrais, qui dit en parlant du voyage des d'Aubigné en Amérique : (*Segraisiana*, p. 109) « Ils en revinrent *au bout de quatre ans,* ayant gagné trois ou quatre mille francs *en pétuns.* C'est ce qui a fait dire sans doute à Lavallée (*La famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenon* p. 82), que Mme d'Aubigné emporta une petite cargaison de *petuns.* Comment concilier cela avec les récits du Père Laguille et la misère certaine de Constant? S'il y eut gain réalisé sur le tabac, il s'était sans doute en allé en fumée.

Disons seulement que le 14 octobre 1650, par acte passé en son hôtel de la Grande-Montagne, dans l'île de Saint-Christophe, « considérant qu'il est à présent jouissant de grands biens par son industrie et épargne » Poincy se démit de ses commanderies entre les mains d'un envoyé de l'Ordre. L'année suivante, en 1651, après la vente faite des îles d'Amérique, par la compagnie menacée de ruine, il acquérait, moyennant 40,000 écus, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix et la Tortue, et les léguait à l'ordre de Malte. Pour un ancien goutteux, le lieutenant-général du roi dans les Iles d'Amérique (c'est ainsi que l'appelle encore la *Gazette de France*, 1651, p. 113) avait assez lestement conduit sa barque. Il était fils de Jean et de Sophie de Choiseul, mariés en 1566 et qui eurent aussi une fille, Charlotte. Le musée de Cluny possède une longue épitaphe, gravée sur plaque de marbre noir (sans date), de son parent « Henry de Longvilliers de Poincy, lieutenant de . . . . . en Canada, et capitaine aux Isles de Saint-Christophe » (1).

Il n'est pas étonnant que Scarron, espérant toujours guérir, mais hésitant à croire Cabart de Villermont et ses récits, venant de quinze cents lieues et ayant traversé les mers, ait profité avec empressement de l'occasion qui lui était offerte, de parler avec une jeune fille, dont la candeur lui inspirait pleine confiance, de la santé du commandeur de Poincy et de ce pays merveilleux, où le climat, plus puissant que la médecine, guérissait les maladies les plus invétérées (2).

On comprend que la connaissance se soit faite bien vite entre eux, grâce au voisinage, aux anciens liens de famille,

(1) Voir dans le *Catalogue du Musée de Cluny*, p. 17, n° 491, la reproduction de l'épitaphe et la description des armes. La terre de Longuevilliers y est dite comprise dans le comté de Ponthieu, diocèse de Boulogne-sur-Mer.

(2) Il ne serait pas impossible que Cabart et les d'Aubigné fussent revenus de Saint-Christophe en France sur le même navire.

aux curieux renseignements que cette « petite fille », à la mine spirituelle, put donner au pauvre estropié, comme elle en donna plus tard à ses convives sur les ananas, ces beaux fruits qui n'arrivaient encore en France qu'à l'état de conserves. Cette connaissance dut vite se changer en sympathie ; cela s'explique facilement par la situation où se trouvait chacune des parties et par cet attrait instinctif que les malheureux ressentent les uns pour les autres. Scarron apprit combien la jeune Françoise avait à souffrir de l'avarice de sa vieille parente, et quel triste avenir était réservé à la fille des d'Aubigné.

Elle était réduite à entrer en condition ou au couvent. Bien plus qu'aujourd'hui, le couvent était l'asile des filles pauvres, qui ne voulaient pas déroger en se mariant hors de leur monde, ou que la volonté de leur famille et le défaut d'épouseur condamnaient à embrasser, sans vocation, la vie religieuse. Encore fallait-il être assez riche pour payer la dot indispensable à l'entrée en religion.

Cette dot, qui la fournirait à Mlle d'Aubigné ? Qui l'empêcherait d'être rabaissée jusqu'à aller servir ? Scarron, dans la pensée de lui être utile, aurait songé d'abord à contribuer au paiement de sa dot. Ce n'est que plus tard que la pensée d'un mariage lui serait entrée dans l'esprit.

Ce ne fut pas immédiatement ou quelques jours après sa première visite, comme le dit Ed. Fournier (1), qu'il lui parla de l'épouser. Je reviendrai tout-à-l'heure, d'ailleurs, sur ce point. Scarron a parlé à Françoise d'Aubigné, de cette première visite dans une lettre qu'il lui écrivit *six mois* après. Il lui rappelle sa robe trop courte (ce qui indique bien la pauvreté de la jeune fille et l'avarice de madame de Neuillan), les pleurs qu'elle versa en entrant dans sa chambre, et lui fait ses compliments à propos de la lettre

(1) Voir *Introduction* au *Théâtre de Scarron*, p. xx.

qu'elle a adressée à Melle de Saint-Hermant (une Tiraqueau), en lui disant qu'il n'eût pas cru qu'on apprit à faire de belles lettres dans les îles d'Amérique ou chez les religieuses de Niort (1).

Quand cette lettre fut écrite, avait-il été déjà question d'un mariage entre eux ? Ce mariage était-il déjà convenu, bien qu'ajourné ? (On verra qu'il fut arrêté longtemps à l'avance). Il est permis d'en douter. Au contraire, lorsque fut écrite la seconde lettre de Scarron à Melle d'Aubigné, il n'est pas douteux que leurs amours fussent commencées, et que leur union fut déjà chose décidée. Scarron s'y montre bel et bien un vieux garçon qui veut faire l'aimable et débiter des gracieusetés, à sa façon, pour se faire pardonner sa difformité. Il fait du flirtage par écrit, et quel flirtage, grand Dieu ! avec *la jeune Indienne*, comme on disait alors, avec la jeune Américaine, comme nous dirions aujourd'hui.

Qui l'avait donc déterminé à ce mariage ? Comment cette idée était-elle née et s'était-elle développée dans son esprit ? Quel fut aussi le rôle des parents de Francine dans cette étrange union ? A quelle époque les préliminaires en furent-ils arrêtés ? Quelle fut aussi celle de sa célébration ?

Il y a encore dans tout cela plus d'un point resté assez obscur.

*
* *

Jusqu'à ces derniers temps, deux versions du mariage de Melle d'Aubigné ont rencontré surtout de la faveur. D'après l'une, c'est Mme de Neuillan qui veut se débarrasser, à tout prix, de sa pupille. Elle lui cherche un mari, et veut unir au premier venu une jeune parente pauvre.

(1) Il ne parle pas, chose étonnante, des Ursulines de la rue Saint-Jacques, ses voisines. Quant à Melle de Saint-Hermant restée inconnue jusqu'au travail de M. de Boislisle (*Revue des Questions historiques*, juillet 1893, p. 139), elle était fille de M. Tiraqueau, qui habitait à l'Hôtel de Troyes.

Elle fait des avances à Scarron, qu'elle croit riche, sur les apparences de son meuble de damas jaune : elle pense faire un bon coup en lui faisant épouser Francine, et un beau jour elle s'en va dire à son voisin : « Il faut, M. Scarron, que je vous marie. » C'est assez *nature,* comme on dit dans le jargon du jour.

D'après l'autre version, c'est Scarron, bon homme et très honnête au fond, malgré son rôle de bouffon, c'est Scarron qui prend en pitié la détresse de Françoise, qui, après n'avoir vu pour elle d'autre issue que le couvent et lui avoir d'abord proposé de contribuer à sa dot, lui offre, toute réflexion faite, de l'épouser. Il pouvait aussi être séduit par le désir d'avoir une compagne pour remédier à sa solitude, une garde-malade pour remplacer les valets qui le font enrager, un guide pour le voyage d'Amérique où il espère retrouver la santé, et aussi par le plaisir de jouer un bon ou plutôt un mauvais tour, à ses parents, qui avaient soutenu contre lui un injuste procès, et de se venger de l'issue, funeste à ses intérêts, à laquelle avait abouti cette querelle.

Cette double explication du mariage de Melle d'Aubigné a été donnée par la plupart des auteurs, jusqu'à ces derniers temps.

Ce n'est que tout récemment qu'une troisième version, si l'on peut ainsi qualifier un récit qui peut se concilier avec les deux autres, est venue donner des renseignements plus précis et plus vrais, on peut le dire, parce qu'ils émanent du témoin le mieux en état d'être bien informé et de nous instruire des particularités de ce mariage, dont il fut pour ainsi dire le négociateur. M. de Boislisle a révélé le nom de Cabart de Villermont l'auteur, inconnu jusqu'à lui, de ce récit publié il y a vingt-cinq ans environ, par Cousin et qu'Edouard Fournier a utilisé le premier pour l'histoire de Scarron et de Mme de Maintenon.

Voici pour le moment ce récit dans toute sa nudité. J'en ferai ressortir plus loin la valeur et l'intérêt :

« Jay connu particulièrement [M.] et Mme Scarron avant quelle allast aux Indes occidentales. Je l'ay veue depuis, à la Martinique, chez sa mère, chez qui je logeay quand *nostre navire* estoit en charge, et depuis à Saint-Christophe, chez le commandeur de Poincy, où nous demeurasmes ensemble pendant deux mois, et où elle estoit venue chercher son mary, feu M. Daubigné, fils de celuy qui a fait l'histoire d'Aubigné et le *Baron de Feneste*, la *Confession de Sancy* et autres ouvrages.

» *Jay demeuré depuis avec M. et Mme Scarron, pendant trois ans à l'hostel de Troyes, rue d'Enfer, où ils furent mariez en 1652 ; Mme Daubigné, sa mère, m'ayant envoyé une procuration pour la validité du mariage, m'ayant prié, par ses lettres de la mettre en quelque religion, en attendant leur mariage projetté auparavant que sa fille fut en Poitou, avec Mme la marquise de Neuillan à qui elle estoit, et qui logeoit à l'hostel de Troyes, avec son frère, M. Tiraqueau, et ce fut-là où commencèrent leurs amours*, M. Scarron y tenant une portion, dont il me loua une partie, en suite de quoy il me prit en pention avec Lafleur, qui me servoit, et à qui il fesoit souvent faire des tourtes de frangipane devant luy. Ce fut là où il feit à ma persuasion le premier volume de son *Roman Comique*, qu'il dédia au cardinal de Retz, pour lors coadjuteur de Paris (1), qui venoit souvent passer d'agréables heures avec lui, au sortir du Luxembourg, pendant la Fronde. Je luy fournis les quatre nouvelles en espagnol, qui sont si agréablement traduites dans ses deux volumes, aussy bien que les quatre autres qu'il a traduittes et qu'il a données à part . . . . . Jay cent jolies lettres qu'il m'a escristes, que je feray peut estre imprimer quelque jour, si sa veufve m'en donne la permission . . . . »

(1) La première partie du *Roman Comique* parut en 1651.

Chose curieuse, quelque temps avant le mariage de Scarron, on voit même (qui l'eût cru ?) Cabart de Villermont présent au Mans. Le 2 novembre 1650 « Laurent Cabart, escuyer, sieur de Villermont », y est témoin du mariage de noble Hubert Vasse, sieur de Courtœuvre, conseiller au présidial du Mans, et de Marguerite Bedin. Venait-il dans cette ville uniquement pour ce mariage ou bien pour s'occuper aussi des intérêts de son ami Scarron (1) ?

Du récit de Cabart il faut en rapprocher un autre, tiré du manuscrit Clairambault, n° 1165 (manuscrits de la Bibl. nat.) et que d'après Clairambault, M. Bordier, qui l'a le premier fait connaître, a attribué aux souvenirs de Cabart de Villermont, qui est précisément l'auteur de la curieuse relation que je viens de citer (2). Voici ce récit qui n'a été publié que tout récemment (3) :

« Mlle d'Aubigné fut amenée à Paris, habillée d'une grisette de sergé jaune, mise dans le panier du coche, ou carrosse, avec des œufs durs et du pain bis. Villermont avoit esté chargé par Scarron d'escrire à la mère qu'il épouseroit sa fille, âgée de quinze ans. Villermont alla la recevoir en coche, la mena à Scarron, puis aux Ursulines, jusqu'à ce qu'elle fut mariée (4). Scarron logeoit à l'hôtel de Troyes et y estoit en pension. »

Ce que l'on apprend de plus nouveau dans cette double relation du mariage, c'est qu'il avait été arrêté du vivant même de Mme d'Aubigné, qui n'a pas suivi sa fille à

(1) Voir l'*Inventaire des minutes des notaires du Mans*, I, 276.

(2) Cabart de Villermont au moment du mariage de Scarron avait seulement vingt-quatre ans et était bien jeune, il faut le reconnaître, pour être à la fois l'ami de Scarron et de Mlle d'Aubigné.

(3) Voir la deuxième édition de la *France protestante*, t. Ier, col. 529, manuscrit de Clairambault, n° 165, f° 184, et M. de Boislisle, *Revue des Questions historiques*, juillet 1893.

(4) On voit que ces deux récits concordent avec celui du Père Laguille pour cette mise en pension de Mlle d'Aubigné, chez les religieuses Ursulines de la rue Saint-Jacques, en attendant le mariage. Voir *Variétés historiques et littéraires* de Fournier, t. VIII, p. 66.

Paris (1). Que devint la pauvre veuve, qu'on dit morte à Niort, sans qu'il soit facile de vérifier le fait, puisque les registres de décès de cette ville font défaut pour cette époque ? M. de Boislisle a retrouvé la procuration que, de Bordeaux, où elle résidait alors temporairement, elle envoyait à Paris, à Cabart de Villermont, pour consentir au mariage de sa fille. Mais cette pièce ne contient pas de renseignements précis sur son compte et sa demeure habituelle (2).

Quant au retard apporté à la célébration du mariage, après qu'il eût été arrêté entre les parents de la demoiselle et Scarron, c'était chose déjà connue, et on peut dire que c'était une tradition. Le fait est rapporté aussi bien par le Père Laguille que par Segrais et La Beaumelle.

Segrais, qui était alors un des familiers de Scarron, raconte que le mariage se fit *au bout de deux ans* (3). La Beaumelle, qui a *romancé* le mariage de Melle d'Aubigné comme tout le reste de sa vie, rapporte que Mme de Neuillan accorda sans peine son consentement à condition que le mariage ne se célébrerait que *dans deux ans*, à cause de la grande jeunesse de la demoiselle, mais qu'on abrégea le terme convenu et qu'on fit grâce à Scarron d'une année (4).

Comment, avec ces ajournements, préciser le point de départ de la connaissance de Scarron et de sa future épouse, et faire cadrer tout cela avec les divers événements de la vie de Scarron ou de Melle d'Aubigné, qui durent influer sur leur mariage ? On a trop isolé ce mariage des événements de la Fronde, qui tiennent une assez grande place dans la vie de Scarron, et même dans celle de la pupille de Mme de

(1) Seuls, parmi les contemporains, Segrais et Languet de Gergy parlent de la présence de Mme d'Aubigné à Paris avec sa fille.

(2) Cette procuration est annexée au contrat de mariage de Scarron et de Mlle d'Aubigné.

(3) *Segraisiana*, p. 92.

(4) *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. I, p. 128-129.

Neuillan. Ce n'est qu'en rapprochant tout cela qu'il y a chance d'arriver assez près de la vérité. En le faisant, on peut présumer que la connaissance entre les deux futurs amoureux a pu s'ébaucher vers le printemps ou le commencement de l'été 1650, alors que Francine n'avait que quatorze ans et demi environ, c'est-à-dire qu'elle a précédé leur mariage d'un peu moins de deux ans. En examinant d'abord ce qui a trait à Melle d'Aubigné, on voit qu'elle se trouvait à Paris avec madame de Neuillan « à qui elle était » ; mais il faut se rappeler que le séjour de madame de Neuillan, hors du Poitou, était intermittent, qu'elle était femme du gouverneur de Niort, que son habitation dans cette ville n'était pas inutile au temps de la Fronde, et que, sans la présence de ses deux filles à la cour où elles étaient filles d'honneur de la reine-mère, elle n'aurait guère séjourné probablement à Paris à cette époque. Il faut voir à quel moment elle a dû s'en retourner à Niort avec Francine, qui faisait partie de sa maison. En 1650, elle dut quitter Paris au plus tard en juillet, moment où la cour commença le voyage de Guyenne. Revint-elle au commencement de l'hiver de 1650-1651, ramenant avec elle Françoise, montée sur un des chevaux de la litière dans laquelle elle effectuait ses voyages ? Le temps n'était guère favorable aux déplacements lointains ; mais sa fille, Suzanne, la marraine de Francine, allait épouser M. de Navailles, et bien que le mariage (20 février 1651) se fit sans aucune pompe et presque *en catimini*, à cause des opinions mazarinistes des deux conjoints, tous deux suspects pour leur dévouement absolu au cardinal, il est assez probable que madame de Neuillan vint assister sa fille ce jour-là (1). C'est à cette époque *au plus tard,* que le mariage avec Scarron se décida. Alors le voyage d'Amérique avait pu germer dans l'esprit de Scarron ; son procès avec

(1) Jal dit que la présence de la mère n'est pas constatée dans l'acte de mariage. Le contrat pourrait seul renseigner à ce sujet.

ses parents était terminé depuis plusieurs mois. Enfin il n'était pas encore l'auteur de la *Mazarinade*, sans quoi madame de Neuillan, mazarine dans l'âme, aurait peut-être hésité à unir Francine à Scarron, non pas par égard pour la pauvre fille, mais de peur que cette union lui nuisit, à elle et à ses filles, auprès du tout-puissant cardinal.

Une fois le consentement de la mère accordé, elle pouvait se couvrir de cette autorisation, se décharger sur elle, se laver les mains comme Pilate et se disculper, de la sorte, d'avoir livré cette belle et innocente jeune fille à l'auteur d'un pareil pamphlet. Si les choses se sont passées ainsi, elle a pu envoyer Francine à Paris, seule comme une abandonnée, dans l'accoutrement qu'on a vu, au courant de l'année, vers octobre 1651 au plus tard, avant la guerre, et, c'est depuis ce moment, jusqu'à son mariage, que Melle d'Aubigné serait restée aux Ursulines de la rue Saint-Jacques.

Voyons si, du côté de Scarron, les faits s'harmonisent avec ces dates.

On a dit que le désir de se venger de ses parents « qui l'avaient plaidé injustement » avait contribué à suggérer à Scarron l'idée de son mariage (1). Ce procès, que le poète soutint contre les enfants que son père avait eus de sa seconde femme, Françoise de Plais, et contre cette dernière, à raison du partage de la succession paternelle, durait depuis bien longtemps déjà, depuis six ans environ, c'est-à-dire depuis la mort du conseiller Scarron. L'amusant *factum* de 1649 et un assez grand nombre de ses vers nous ont mis au courant des griefs de Paul contre « ses chiens de parens » sans toutefois nous avoir précisé assez nettement l'objet du procès. Il serait préférable de le connaître par la sentence des requêtes du palais dont il parle, et qui inter-

(1) Voir *Œuvres de Scarron*, t. VII, p. 120 et les vers adressés au président de Bellièvre, p. 47, à M. du Laurens, p. 57, à M. Foureau, p. 107, à M. Prieur, procureur en parlement, p. 117-120, à l'ami Rostau, p. 186, etc.

vint au cours du procès. Il accuse ses belles-sœurs et leurs maris, ainsi que son frère Nicolas, de détenir à son préjudice et à celui d'Anne et de Françoise Scarron, enfants comme lui de Gabrielle Goguet, c'est-à-dire du premier lit, les biens de son père.

Sa belle-mère, Françoise de Plais, avait dû mourir au cours du procès (1) ; les parents contre lesquels il plaidait, c'étaient son frère, et les maris de ses deux belles-sœurs.

D'après *La Gazette* de Loret, on a cru qu'il avait perdu son procès et que cette perte coïncidait avec la date de son mariage.

De ces deux assertions, l'une au moins est inexacte, et il était facile de présumer que la fin du procès avait dû précéder le mariage, puisqu'on lisait partout que madame de Neuillan voulait profiter de la mauvaise humeur de Scarron contre ses parents, et que Scarron n'était pas fâché de se venger d'eux.

Cette transaction du 20 août 1650 s'était faite, sans doute, à l'aide d'une donation entre vifs, que Scarron avait consentie à ses parents, de sa part de biens, moyennant une rente viagère, que ceux-ci comptaient bien n'avoir pas longtemps à lui payer. Mais cette donation était révocable en cas de mariage du donateur (2).

Les parents du pauvre estropié croyaient sans doute cette clause sans importance et sans valeur, ne pensant pas que femme ou fille consentissent jamais à épouser ce raccourci des misères humaines, ni que l'abbé, leur frère, chanoine du chapitre de Saint-Julien du Mans, qui était pourvu de bénéfices ecclésiastiques, renonçât, en se mariant, aux pro-

(1) La veuve du conseiller Paul Scarron figure encore au commencement de 1649 (4 février) sur l'état « d'aucuns particuliers du quartier St Paul taxés pour l'armement des troupes chargées de la défense de Paris pendant le blocus. « Voir les *Mémoires de Dubuisson-Aubenay*, II, 332.

(2) Sa sœur Françoise, dans une lettre à Nublé, dit en 1660 qu'elle n'avait « pas fait son partage ».

duits de sa prébende, qui faisaient le plus clair de ses revenus.

Cette malencontreuse donation, le pauvre Scarron ne put jamais la digérer. Les sentiments que ses parents montrèrent à son égard, en le trouvant trop lent à mourir, aidèrent certes à raviver les ressentiments qu'il manifesta toujours à leur endroit.

Dans une épître à M. Foureau, il s'en explique amèrement en lui disant :

« Et surtout le Seigneur vous garde
D'être donateur entre vifs ;
Car les donataires sont Juifs ;
Sitôt que la sottise est faite
Le trépas du sot on souhaite,
Et s'il ne meurt, c'est un larron,
Exemplum ut Paulus Scarron » (1).

Il accentue ses regrets, en 1652, dans une confidence à son ami le plus intime, Rosteau :

« Tu sais comme on m'a guerdonné,
Quand en sot j'ai mon bien donné » (2).

Aussi, dans le *Virgile travesti*, félicite-t-il Enée du bon sens dont il a fait preuve en ne consentant pas de donations entre vifs.

C'est précisément le désir de se venger de ses parents, au moyen de la clause résolutoire, insérée dans sa donation, qui contribua à inspirer à Scarron le désir de se marier et le fit profiter de l'occasion, fort opportune, qui se présenta

(1) *Œuvres*, VII, 107.
(2) *Œuvres*, VII, 186.

à lui dans la personne de Françoise d'Aubigné, au lendemain du compromis qui mettait fin à son procès (1).

Ce procès, ce qu'on n'a pas su pendant longtemps, fut terminé par un compromis passé par devant Quarré et Ricordeau, notaires au Châtelet de Paris le 2me jour d'avril 1650, et en exécution de ce compromis, par une sentence arbitrale rendue entre les parties, le 20 août 1650, par MMs Jacques Chollet, Michel Gueherry, Philippe Bernard, sr de Bouilly, Barthélemy Auzannet et Jacques de Monsigot, avocats, en la cour de Parlement (2).

C'est parce qu'il devait s'attendre à toutes sortes d'obstacles de la part de ses parents, pour empêcher ce mariage, c'est parce qu'il savait qu'ils auraient tout tenté pour s'y opposer, s'ils avaient connu son intention, et rester en possession de ses biens, que le projet et la célébration même de son union avec Francine furent tenus dans un profond secret. Mme d'Aubigné avait eu assez de pitié ou de pudeur maternelle pour ne consentir au mariage de sa pupille qu'à condition qu'on attendrait qu'elle ne fût plus « une petite fille ». Cet ajournement rendait le secret d'autant plus nécessaire. On comprend donc facilement, pourquoi, comme l'a dit le Père Laguille, « on traita secrètement du mariage à cause des parents de Scarron » (3).

Cependant, il y avait longtemps qu'un vent de Fronde s'était élevé ; il grondait fort « contre le Mazarin » (4).

L'auteur du *Typhon* n'avait pas été tout d'abord (comme

(1) On voit par le récit de Tallemant (VII, 37), qu'il avait annoncé l'intention de se marier, sans qu'il fut question de Francine.

(2) J'ai inutilement cherché dans les minutes des notaires mentionnés ci-contre le compromis passé entre Scarron et ses parents.

(3) *Variétés historiques*, VIII, 66. Ce qui rendait ce secret d'autant plus nécessaire, c'est que le frère de Scarron, Nicolas, ami même de M. Tiraqueau, habita pendant quelque temps dans le voisinage de Paul, au bois de Vincennes, dans la paroisse de St Jacques du Haut-Pas, où il fut marié le 3 mai 1650. Voir l'*Intermédiaire* du 10 avril 1870, col. 206.

(4) On sait que la Fronde dura quatre ans, de août 1648 à octobre 1652.

on a dû le croire) le plus éhonté des adversaires du cardinal ; bien loin s'en faut. Il avait commencé au début de la Fronde par rester attaché au parti de la reine, qui donnait des pensions payées tant mal que bien. Il avait même écrit contre le parti de la Fronde au commencement de 1649, témoin sa chanson sur *Le Blocus de Paris :*

« Ma foi, nous en avons dans l'aile,
Les frondeurs nous la baillent belle » (1),

et son triolet contre les frondeurs :

« Il faut désormais filer doux,
Il faut crier miséricorde,
Frondeurs, vous n'êtes que des fous » (2).

Mais ce sentiment ne devait pas tenir longtemps ; il allait changer son fusil d'épaule. Le premier livre du *Virgile travesti* avait été dédié, en 1648, à Anne d'Autriche, par Scarron, *malade de la reine*. Le cinquième, au commencement de 1650, le fut à Deslandes Payen, conseiller en la grand chambre du parlement, un des plus fougueux parlementaires du temps, auquel, dès 1649, le poète adressait une épître au lendemain de la rentrée du roi à Paris, à la fin d'août (3).

Dès le 4 janvier 1650, Scarron, dans une épître à Monsieur d'Aumalle d'Haucourt, laisse éclater sa colère contre « le Mazarin », qui avait eu le tort grave de dédaigner naguères sa dédicace du *Typhon* (4) :

« Ma charge est, peu s'en faut, cassée,
Dont ma muse est fort offensée

(1) *Œuvres*, VII, 313. Cf. Moreau et *choix de Mazarinades*, I, 423.
(2) *Œuvres*, VII, 314.
(3) Voir *Œuvres*, VII, p. 71.
(4) *Œuvres*, VII, p. 333, son sonnet à Mazarin, et page 114, Épitre à M. d'Aumalle d'Haucourt.

Et toute prête à se fâcher.
Si l'on ne tâche à l'empêcher,
Je lui ferai voir la Hollande
Où sans que rien elle appréhende,
Elle pourra bien mettre au jour
Des vers qui ne sont pas d'amour. »

Son dépit s'exhale encore plus violent dans une autre épître qui pourrait bien être adressée à M. de Souvré ou à M. de Schomberg, et où il accuse Mazarin de lui avoir fait supprimer la pension que lui servait la reine. Il dit que le ministre a un beau moyen de lui faire un peu de bien sans l'appauvrir :

« Qu'il me fournisse ou bien à mon libraire
Un privilège, ainsi qu'il le peut faire,
Pour débiter ou vendre impunément
Dedans Paris trois cents vers seulement,
Qui seront faits ainsi que je les pense » (1).

Tout cela annonce que la MAZARINADE est proche. Elle parut en mars 1651, un mois environ après le départ du cardinal. M. Moreau (2) a tenté de disculper Scarron de cet affreux libelle, ou du moins il a exprimé des doutes au sujet de l'attribution qui lui en est faite. Je voudrais, pour l'honneur de Scarron, pouvoir être de son avis, mais cela m'est impossible. C'est-là le gros péché de Scarron, avec ses vers de jeunesse contre Corneille, et je ne puis plaider *not guilty*. Il a, du reste, avoué lui-même sa faute en écrivant son sonnet au cardinal :

« *Jules, autrefois l'objet de l'injuste satire* » (3).

(1) Voir *Œuvres*, p. 94 et p. 352, *Avis de dix millions et plus*.
(2) *Bibliographie des Mazarinades*, II, p. 260 et suivantes.
(3) *Œuvres*, VII, p. 335.

Lui-même a eu de bonne heure honte ou peur de son œuvre ; il a écrit cent quatre vers *contre ceux qui font passer leurs libelles diffamatoires sous le nom d'autrui.* J'ai déjà parlé des pamphlets qu'il a écrits pendant la Fronde, de ceux auxquels on attachait faussement son nom pour assurer leur succès, et des attaques dirigées contre lui par les mazarinistes, tels que Cyrano de Bergerac et l'auteur de la *Réponse au parlement burlesque de Pontoise* (1).

Les éléments de ce travail sont en grande partie dans les volumes consacrés par M. Moreau à décrire ou à publier les libelles, qui ont emprunté au pamphlet de Scarron leur nom de *Mazarinades* (2). Mais ici je veux tout simplement faire connaître les sentiments du poète à diverses époques. En 1651, Scarron est tout entier gagné au parti du coadjuteur et des princes. Le futur cardinal de Retz, qu'il avait connu dès sa jeunesse, allait souvent chez lui, au sortir du Luxembourg, s'asseoir sur son petit lit jaune, à l'hôtel de Troyes. Scarron, en tête de la dédicace de la première partie de son *Roman Comique* (parue en 1651 chez Toussaint

(1) Plus tard, lors de sa complète palinodie, il écrira : « Pendant les troubles de la Régence, ma malheureuse réputation a esté cause que tout ce qu'on a imprimé à Paris, de bon et méchant, a été publié sous mon nom ; et cet abus dure, quelque peine que j'ai prise à le faire cesser. On m'a imputé des vers insolens contre son Eminence..... Mais, quand j'aurois esté assez ingrat et insensé pour manquer de respect à sa Majesté et à son Eminence, un véritable repentir ne devroit-il pas faire envers l'un et l'autre ce qu'il peut faire envers Dieu. » (Voir *Lettres*, p. 202). Ce timide désaveu et bien d'autres du même genre ne sauraient laver Scarron de son odieux pamphlet, qui n'a pas même pour excuse l'esprit qui se trouve dans celui de son ami Marigny, *Le Tarif du prix..... pour récompenser ceux qui délivreraient la France du Mazarin.* Scarron, qui n'avait pas l'étoffe d'un martyr, devait plus tard renier lui-même son passé et par ses louanges au jeune roi, à la reine mère et à Mazarin lui-même, tâcher de faire oublier son crime de la *Mazarinade.*

(2) Voir entre autres la table des *Mazarinades.* Il faudrait aussi y joindre plusieurs pièces de vers de ses *Œuvres*, ceux sur le retour de Séguier, t. VII, p. 228, ceux à Châteauneuf, 328, le sonnet sur le départ de la cour pour la Guyenne, 329, etc.

Quinet et dont le privilège est du 20 août 1650) inscrivait : « *au coadjuteur c'est tout dire*, » et faisait le plus pompeux éloge de Paul de Gondi. Il s'empressait aussi de le complimenter de sa promotion au cardinalat dès la fin de février 1652. C'est aussi à des Frondeurs, au comte et à la comtesse de Fiesque, qu'il dédie, au commencement de 1651, le sixième livre de son *Virgile travesti*. De même après le 27 mars 1652, il félicitera chaleureusement la comtesse du rôle qu'elle joua dans la prise d'Orléans, comme aide-de-camp de Mlle de Montpensier.

Mais, je le répète, il semble qu'il se soit pris à regretter lui-même toute la fange de la *Mazarinade*, qu'il ait mis depuis une sourdine à sa verve satirique, et qu'il se soit abstenu de prendre une part active à la lutte contre le Mazarin.

Etait-ce déjà l'influence de son futur mariage qui se faisait sentir, et lui conseillait de prendre une attitude plus décente afin de ne pas effrayer, par une renommée monstrueuse, la timide Françoise d'Aubigné, et de ne pas s'attirer des réponses aussi cruelles que la lettre de Cyrano contre *Ronscar?* Ce qui paraîtrait l'indiquer, c'est l'épître qu'il adresse, de compte à demi, avec Honorée de Bussy, la cousine de son ami l'abbé La Mothe Le Vayer, la galante précieuse poitevine, à Mlle de Neuillan, alors à Poitiers avec la cour. Mlle de Neuillan était sœur de Madame de Navailles, fille d'honneur de la reine, et, comme sa sœur, dévouée à Mazarin. Loret, dans sa *Gazette*, a bien souvent alors parlé des deux sœurs (1). Cette lettre écrite de l'hôtel de Troyes vers la fin de l'année 1651 (2) montre qu'il voulait se maintenir en bons termes avec Madame de Neuillan, zélée royaliste et qui, à Niort, s'était montrée fort mal

(1) Voir la *Muze historique*. Edition Livet, t. Ier, pp. 95, 104, 113, 116, 137, 143, 144, 187, 193, 213, 239, 304. Le 18 février 1652 Loret annonce que Mme de Navailles va faire ses couches à Niort, où sans doute devait se trouver sa mère.

(2) *Œuvres*, VII, p. 102.

disposée en faveur des parlementaires. Boisrobert répondit au nom de Mlle de Neuillan, à Scarron, par une épître écrite de Poitiers, au lendemain du retour de Mazarin (1).

Scarron, toujours prêt à coqueter avec la cousine de Françoise d'Aubigné,

« *Belle fille ou plutôt bel ange* »

prit encore une fois la plume pour la remercier de lui avoir écrit au milieu des plaisirs de la cour. Pendant ce temps, la pauvre Francine, dont s'était débarrassée Madame de Neuillan, en l'expédiant par le coche, attendait derrière les grilles des Ursulines, que l'heure de son mariage vint bientôt sonner.

*
* *

Attendait-elle avec impatience ? Ce qu'elle attendait, sans doute, de ce mariage, c'était la liberté, la délivrance et rien de plus. Cette union, elle s'y était prêtée, sans doute, sans résistance, trouvant trop amer le pain de Madame de Neuillan, ennuyée d'être sur le compte d'autrui, de se sentir à charge, et d'avoir à supporter bien des piqûres d'amour propre, que les parents pauvres sont toujours disposés à trouver bien cuisantes. « J'ai mieux aimé l'épouser, qu'un couvent, » dira-t-elle plus tard, pour expliquer et justifier son singulier mariage. Elle eut pu d'ailleurs le rejeter sur le compte de Madame de Neuillan et de sa mère, auxquelles elle ne fit sans doute qu'obéir (2).

(1) Voir *Epitre de Boisrobert*. Courbet, 1659, in-8°, p. 87, « *à M. Scarron, réponse par mandement de Mlle de Neuillan, à une lettre en vers de M. Scarron pendant que la cour estoit à Poitiers* ». Boisrobert mit sans doute un peu de temps à répondre, car sa lettre est postérieure au retour de Mazarin, qui n'eut lieu que le 28 février 1652.

(2) Que Françoise d'Aubigné ait montré peu de sympathie pour la famille de Neuillan, qui n'avait pas eu pour elle la même tendresse

Mais, après tout, il ne faut pas trop s'étonner de cette union, toute étrange qu'elle paraîsse, surtout lorsqu'on la rapproche du temps de la Fronde, où le pain était rare, et la misère affreuse. C'est surtout pendant ces époques troublées, au lendemain des révolutions, qu'on rencontre de semblables mariages. Combien n'a-t-on pas vu à l'extrême fin du XVIIIe siècle et au commencement du suivant, de jeunes filles nobles, ou de bonne bourgeoisie, ruinées par la Révolution, voulant ne plus être à charge aux parents qui les avaient recueillies, se soustraire à cette vie de

de cœur que les Villette, on le conçoit. On s'étonne cependant de retrouver si peu de traces de rapports entre eux, depuis le mariage de 1652. A la mort de son mari, Mme Scarron cite le nom de sa marraine, Mme de Navailles, s'occupant avec Mme de Montausier de lui faire avoir une pension de la reine mère. Et c'est tout. Je ne parle pas de la citation qu'elle fait de M. de Navailles parmi les seigneurs du cortège de la cour à l'entrée du roi à Paris en 1660. On ne trouve trace, à aucune époque, de correspondance entre Mme Françoise d'Aubigné et les Neuillan ou les Navailles : leur nom, du moins, n'est pas prononcé dans ses lettres, même à propos de ses passages à Niort. Il ne serait pas toutefois impossible que, dans les papiers des Neuillan ou des Navailles (s'ils existent encore), on puisse trouver des lettres de la fille de Constant d'Aubigné. Celle-ci put à son tour, en 1682, contribuer à la rentrée à la cour de sa marraine, dont les diverses disgrâces sont bien connues, (Voir les *Mémoires* du marquis de Sourches, VIII, 76) et qui était en exil depuis de longues années et ne rentra à la cour que le 4 mars 1682. Le Père Laguille, dont les souvenirs, il faut toujours le répéter, doivent inspirer peu de confiance, est le seul à parler d'une lettre que Mme de Maintenon aurait adressée à une fille de Mme de Neuillan (il l'appelle Mme de Noailles) abbesse de Notre-Dame de Poitiers, en lui envoyant, pour son couvent, une demoiselle de Saint-Cyr, avec une maigre dot de 2,000 livres. On lisait à la fin de la lettre : « Vous pouvez bien, Madame, avoir quelque souvenance de moi ; je n'ai pas oublié que j'ai mangé de votre pain ». C'était là un post-scriptum *sec* comme le pain qu'elle avait pu souvent manger chez Mme de Neuillan. Une des filles de Mme de Navailles, Charlotte Françoise Radegonde de Montault Benac de Navailles, fut en effet abbesse de *Sainte-Croix* à Poitiers. Son épitaphe, qui existe au musée de Poitiers, la dit morte le 12 février 1696, âgée de 44 ans ; si cet âge est bien exact, elle était donc née l'année même du mariage de Mme Scarron.

dépendance en épousant des magots ou en se mésalliant (1).

En prenant Scarron pour mari, Mlle d'Aubigné ne se mésalliait pas ; son mari appartenait à une bonne famille parlementaire, était parent des d'Aumont et portait le titre d'écuyer, et même celui de chevalier à la mort de son père. Les Scarron portaient *d'azur à la bande contrebretessée d'or* (2).

C'était un pauvre estropié, il est vrai, mais il pouvait être guéri par le climat bienfaisant des Tropiques et de ces îles d'Amérique, que Françoise n'était peut-être pas effrayée de revoir (car la France ne devait guère lui offrir de gais souvenirs) et où elle pouvait se croire appelée à servir de guide à Scarron.

Le voyage d'Amérique, qui fut comme le trait d'union, dès le premier jour, entre le paralytique et la pauvresse, fut sans doute aussi une des causes déterminantes du mariage, et c'est uniquement par les nouvelles de ce prochain voyage d'Amérique, qu'en lisant entre les lignes, on voit poindre et se développer le projet de cette union, sur laquelle le plus absolu silence fut gardé jusqu'à la fin et même au-delà (3).

(1) Bien d'autres que moi, dans le Maine, peuvent se rappeler à ce propos le mariage d'une beauté ravissante de Mamers, Mlle B. de V..., dont la famille avait été ruinée par la Révolution, avec M. de T., petit, bossu, contrefait comme Scarron, et, ainsi que lui, malin comme un singe et pétri d'esprit.

(2) Voir La Chesnaye des Bois.

(3) On remarquera que Scarron parle bien plus, dans ses vers, du voyage d'Amérique que de son mariage, dont il ne dit pas un mot.

CHAPITRE VIII

LE MARIAGE DE SCARRON ET DE MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ. LE PROJET DE VOYAGE EN AMÉRIQUE.

Les préparatifs du voyage en Amérique. — Scarron résigne son canonicat à Jean Girault, secrétaire de Ménage. — Le contrat de mariage du 4 avril 1652. — Le mariage quasi secret. — Scarron ne va plus en Amérique, mais laisse toujours répandre le bruit de son départ, craignant une prochaine réaction royaliste. — Le voyage de noces en Touraine. — Les portraits de la jeune Françoise d'Aubigné et de Scarron.

Quand naquit le projet de voyage en Amérique, de Scarron et de Melle d'Aubigné (1) ? Il se rattachait à la formation de la Nouvelle Compagnie des Indes, qui allait fonder une colonie à trois degrés de la Ligne, sur les bords de l'Orillane et de l'Orénoque.

Quand naquit ce projet de colonisation ? Les historiens de nos colonies américaines ont donné des détails précis sur la date et les conditions de cette tentative de colonisation, mais on a négligé d'aller les chercher chez eux. C'est seulement à la fin de 1651 et en janvier 1652 qu'on a vent pour la première fois, par la *Gazette* de Loret, de ce projet

(1) Voir *Les dernières Œuvres de M. Scarron*, 1720, in-12, qui contiennent ses lettres. Dans une lettre à Sarrazin (t. I, p. 11) de l'hiver 1651 à 1652, il dit qu'il songe à former une Compagnie lui-même, ainsi que le prouve son association de 1650 avec Cabart de Villermont et d'autres émigrants. Segrais qui devait être du voyage et Cabart surtout étaient alors encore bien jeunes. Voir aussi Walckenaer, *Mémoires de Mme de Sévigné*, t. II, note, p. 423 et suivantes.

d'émigration, que les malheurs de la Fronde rendent assez naturel à cette époque.

« Une prudente maréchale
Dans l'Amérique occidentale
Va, dit-on, planter le piquet . . . .
Ninon, la belle courtizane,
Est aussi de la caravane,
Et le sieur d'Aubigny, dit-on,
Parent du défunt roy breton
En cette entreprise nouvelle,
Plusieurs vont encore avec elle,
Par vaisseaux et non par dadas.
C'est bien plus loin que Canadas
Qu'ira leur flote calfeutrée ;
Mais pour le nom de la contrée,
Et si l'on partira bientôt,
Par ma foy, fouillez moy plutôt » (1).

Rien n'indique toutefois encore d'une façon précise que Scarron dut faire partie de la caravane de Ninon, qui ne fut probablement pas la seule ; néanmoins, comme Ninon devait être du voyage, il est fort probable que le poète, son ami, avait pu projeter de partir sur le même navire (2).

(1) Voir *Muze historique*, I, 86 ; voir aussi *ibidem*, la dernière gazette rimée de Loret de décembre 1651, qui annonce le départ de Scarron pour le printemps.

(2) Voir sur les entreprises de colonisation d'alors en Amérique : *Voyage de la France équinoxiale en l'isle de Cayenne, entrepris par les François en l'année 1652*, par M. Antoine Bret, Paris, Clouzier, 1664, in-4° ; la *Description de la France équinoxiale*, par Le Febvre de la Barre, Paris, 1660, in-4° ; l'*Histoire naturelle et morale des îles Antilles*, (attribuée à Louis de Poincy), Rotterdam, 1658, in-4° ; l'*Histoire des Antilles*, par le Père du Tertre, 1667, in-4° ; Raynal, *Histoire des établissements européens dans les deux mondes*, éd. 1820, in-8°, t. VII, p. 44 ; Ternaux Compans, *Notice historique sur la Guyane*, 1843, in-8°, pp. 50-59 ; Gaffarel, *Histoire de l'Amérique du Sud*,

Dès la fin de 1651, Loret, dans sa *Gazette* du 31 décembre, avait révélé pour la première fois l'intention de Scarron de se transporter en Amérique au printemps :

« Monsieur Scaron, dit-on, se pique
De transporter dans l'Amérique
Son corps maigret, foible et menu,
Quand le printemps sera venu
Et que l'aimable sœur Céleste,
Qui pour l'esprit en a de reste,
Doit être aussi sans manquement
Comprise en cet embarquement . . . » (1).

C'est, on peut le dire aussi, la première fois que se fait jour le projet de mariage ; car, je le répète, les deux projets sont connexes et inséparables.

L'aimable sœur Céleste n'est là que par suite d'une erreur assez naturelle, et que Scarron avait peut-être lui-même contribué à accréditer. Il avait dit qu'il devait avoir une compagne de voyage ; l'on avait cru, naturellement, que c'était Céleste de Palaiseau, la religieuse, que la ruine de son couvent et les misères de la Fronde avaient amenée à chercher chez lui un refuge. La présence de sœur Céleste, en pareil endroit, montre que le séjour chez Scarron n'était guère compromettant. Elle avait, du reste, dit-on, remis chez lui un peu d'ordre et de tenue, en attendant que le pauvre poète pût, à l'aide de ses relations, lui obtenir quel-

1876, in-12. Le succès de Belain d'Esnambuc à la Martinique et l'espoir d'un riche gain sur le trafic des esclaves avaient déterminé ce courant d'émigration. Le neveu de d'Esnambuc, Duparquet, avait détourné au profit de son île une partie de la colonisation qui s'en allait à Cayenne. Voir *Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles*, 1863, in-8°, et M. Deschamps. Voir aussi dans la *France coloniale* de M. Rambaud, 1886, in-8°, Paris, Colin, ce qui a trait à la Guyane et qui est écrit par M. Jules Leveillé.

(1) *Muze historique*, I, 191.

que bénéfice pour la mettre à l'abri du besoin. Mais, en réalité, ce n'était pas sœur Céleste, c'était bel et bien Françoise d'Aubigné, qui devait être du voyage au prochain printemps (1).

Scarron nous fait part enfin lui-même de son projet d'émigration en Amérique, qu'on pourrait appeler son voyage de noces.

Dans une lettre à Sarrazin, *du 8 février 1652* (2), après avoir dit qu'il avait eu le dessein d'aller ce printemps à Barèges (3), il écrit : « Mais mon chien de destin m'emmène *dans un mois* aux Indes occidentales . . . . Je me suis donc mis pour mille écus dans la nouvelle compagnie des Indes, qui va faire une colonie à trois degrés de la Ligne, sur les bords de l'Orillane et de l'Orénoque. Adieu France, adieu Paris . . . , je renonce aux vers burlesques, aux Romans comiques, et aux comédies, pour aller dans un pays, où il n'y aura ni Mazarins, ni faux béats, ni filoux de dévotion, ni Inquisition, ni hiver qui m'assassine, ni fluxion qui

(1) M. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, I, 208, et M. Livet, notes de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, se sont tous les deux mépris sur sœur Céleste et ont cru qu'il s'agissait d'une sœur de Scarron.

(2) La date de cette lettre, qui n'est pas donnée dans ses œuvres, figure dans les manuscrits de Conrart, d'où l'a tirée M. Cousin.

(3) Si je rappelle ici cette mention de Barèges, c'est que dans une épître en vers à la comtesse de Fiesque, Scarron dit en parlant de Mlle Jaqueline « qui était à la comtesse ». (Voir *Œuvres*, VII, p. 100.)

« Elle n'a qu'à dire, au printems
Je la mène jusqu'à Barège. »

Or cette épître est datée :

« *Fait à Paris de notre chaise*
En un temps aussi chaud que braise,
L'an que le Lorrain et sa gent
S'en retourna pour de l'argent. »

Cela semble se rapporter à une date postérieure au 16 juin 1652, qui est celle du départ du duc de Lorraine. Aussi j'avoue ne pas bien comprendre cette date.

m'estropie, ni guerre qui me fasse mourir de faim. Amen ! » (1).

On a dit que c'était la crainte du triomphe de Mazarin et de ses représailles qui avait pu donner à Scarron l'idée de passer en Amérique ; c'est une erreur. A la fin de 1651, moment où son voyage est annoncé, la victoire du cardinal, qui était encore en exil, n'était rien moins que certaine ; il n'avait donc pas alors à se préoccuper de la vengeance de celui qu'il avait cruellement offensé, et cette idée ne dut influer en rien sur son projet.

Il apprend à tout le monde son prochain départ. Dans une lettre écrite au cardinal de Retz (2) pour le féliciter de sa promotion au cardinalat (qui eut lieu le 28 février), il lui dit qu'il sera toujours passionnément son serviteur « en France, aux Indes ou en quelque port que son malheureux destin le meine. »

Dans ses compliments à Madame de Fiesque (3) après la prise d'Orléans (27 mars) il écrit : « Je jurerois bien qu'en arrivant à l'Amérique où mon chien de destein me meine, j'entendrai parler aux Indiens de ce que cette incomparable Altesse royale, suivie de ses braves Lieutenantes Générales, a fait pour le parti. »

Il n'est que temps de dire un mot de l'histoire de cette nouvelle compagnie, qui s'était formée après les échecs de trois autres survenus de 1626 à 1643. Elle a été racontée dans tous ses détails par « Mre Antoine Biet, curé de Sainte-Geneviève de Senlis, supérieur des prêtres qui ont passé dans le païs » (4).

Le premier honneur de l'entreprise revient, dit-il, à M. de

(1) Voir Cousin, la *Société Française au XVIIe siècle*, in-12, II, 372.
(2) *Les dernières Œuvres de M. Scarron*, t. I, p. 40.
(3) *Ibidem*, p. 3.
(4) Voir *Voyage de la France équinoxiale en l'isle de Cayenne entrepris par les François en l'année 1652*, Paris, Clousier, 1664, petit in-4°, dédié au duc de Brissac.

Royville, gentilhomme de Normandie, à M. l'abbé de la Boulaye, à l'abbé de Marivault et à deux autres personnes. A cinq, ils formèrent la compagnie. M. de Royville avait été choisi pour être le premier général. L'abbé de Marivault devait être le premier directeur dans le pays. M. d'Escambouis devait commander les hommes. L'embarquement était préparé au Hâvre : il devait avoir lieu le 18 mai. Dès le début de l'entreprise, des fautes graves furent commises, qui furent comme le pronostic « de son malheureux succès ». On multiplia trop les capitaines et les officiers ; on manqua de discernement dans le choix des personnes chargées du travail et qui étaient incapables de le supporter. Des factieux s'étaient aussi glissés dans les rangs des émigrants. Dès le début, la *jettatura* vint frapper « cette grande entreprise. » Un de ses promoteurs, l'abbé de Marivault, périt misérablement, dès le 18 mai 1652, au moment de l'embarquement, en tombant dans la Seine. La Fontaine a pu songer à lui, en parlant d'un de ces trois jouvenceaux qui

« Se noya dès le port, allant à l'Amérique. »

Ce fut une grande perte pour le succès de la colonisation. Biet, d'ailleurs, n'est pas le seul à faire l'éloge de l'abbé de Marivault, comme on peut le voir dans la *Muze*, de Loret, qui avait aussi parlé, dans sa *Gazette* du 19, de l'embarquement qui avait dû avoir lieu la veille.

Parmi les *Mazarinades*, il s'en trouve aussi une, l'*Adieu du sr Scarron fait au roy, sur son départ pour l'Amérique*, (Antoine Chrestien, imp. rue des Sept-Voies, 8 pages, petit in-4°, 1652) qui pourrait même être de lui, si l'on s'en rapporte aux apparences (1).

(1) Voir pourtant quelques réserves de M. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 21.

Il y dit :

« Je vais dans l'Amérique, où règne le repos,
Sans froid, sans guerre, sans impos . . .
Là nul Mazarin, nul satrape,
Ne fait saisir les revenus . . . .
Là le sucre que j'aime tant,
Aussi bien que les confitures,
A moy qui suis friand, y couste moins que l'eau,
Qu'icy l'on vend un sol le sceau . . . .
. . . . . .

Adieu cour, adieu Tuileries,
Jardin des simples, Luxembourg,
Beaux lieux où la ville et la cour
Vont faire leurs galanteries,
Je vais galantiser les filles des Incas
Et dormir en des amacas » (1).

Ce projet, si public de Scarron, prêta fort à rire aux moqueurs. Furetière, qui l'était, et qui, de plus, ne figurait pas parmi les amis du fameux paralytique, lui décocha une épigramme dans laquelle il disait à propos du départ de ce singulier voyageur, épris de la manie de coloniser :

« Je meurs, s'il ne fait pas alors
La plus burlesque de ses œuvres » (2).

L'embarquement de ceux qui devaient prendre part, plus sérieusement que Scarron, à cet essai de colonisation de la

(1) Lits de coton. — Dans cette Mazarinade, dont je ne crois pas qu'on ait jamais cité quelques vers, l'auteur pleure sur la France, ses malheurs, sa misère, et dit que la France est perdue.

(2) Voir la 32me *épigramme* de Furetière, citée par Fournier, *Paris démoli*, p. 413.

Guyane, eut lieu le 18 mai 1652, ainsi que nous l'apprend Loret, dans sa *Gazette* du 19 mai :

« Hier samedi, choze certeine,
Sur le beau fleuve de la Seine,
S'embarquèrent dessous Paris,
Tant veufs que garçons, que maris,
Non point pour aller en Afrique,
Mais en un coin de l'Amérique,
Des hommes jusques à sept cents
Sans y comprendre les absents ;
De plus, sept douzaines de filles
Pour établir là des familles
Et multiplier audit lieu,
Selon l'ordonnance de Dieu » (1).

Mais, la troupe qui s'en allait fonder une colonie dans les climats Américains, subit, je l'ai dit, dès le premier jour, un fâcheux contre-temps. L'abbé de Marivault qui était le chef principal de l'entreprise,

« Un bel esprit, un politique »

se noya dans la Seine, avant Chaillot,

« Il fit un si périlleux saut
De son bateau, dans la rivière,
Qu'il en a perdu la lumière
Et vu finir ses tristes jours
Environ à vingt pas du Cours » (2).

Ainsi donc, le 18 mai avait été le jour fixé pour le départ de Paris de la troupe des émigrants français. Scarron

(1) *La Muze historique*, I, 245.
(2) *La Muze historique* du dimanche 26 mai 1652, I, p. 245.

devait certainement être de ce départ, que vint sans doute entraver la mort de l'abbé de Marivault. Son mariage devait donc être antérieur à cette date.

On a négligé jusqu'à présent de faire cette remarque ; elle n'est cependant pas absolument décisive, car on le verra parler encore du voyage d'Amérique longtemps après, même postérieurement à la célébration de son union, dans la dédicace du 7me livre du *Virgile travesti*, au duc de Roquelaure et dans son épître à Rosteau (1). Néanmoins, il était fort probable que le mariage avait dû précéder cette date du 18 mai 1652.

Ce qui tend à le prouver c'est qu'en prévision de son mariage, Scarron avait prudemment rompu à l'avance le lien qui l'attachait à son canonicat. Il avait résigné à un tiers sa prébende, celle du chapitre de Saint-Julien du Mans dont il était pourvu depuis seize ans.

Le 27 janvier 1652, à la veille de son mariage, afin de ne pas voir disparaître, sans compensation, les revenus qu'il tirait de son canonicat, Scarron avait songé à résigner sa prébende. L'usage avait admis ces transmissions en faveur d'un tiers désigné personnellement comme résignataire. Moyennant ces résignations *in favorem*, admises en cour de Rome, le titulaire d'un bénéfice pouvait tirer un profit de la cession qu'il faisait à une personne de son choix avec laquelle il avait traité à l'avance. Car elles n'étaient guère faites à titre gratuit, mais à titre onéreux. Scarron résigna sa prébende à Jean Girault, secrétaire de Ménage, un oublié de l'histoire littéraire dont je compte mettre plus loin, en pleine lumière, la personne et les œuvres, ce qui me dis-

(1) Il dit dans cette dédicace postérieure à juin 1652, (voir l'édition donnée chez Delahaye du *Virgile travesti*, Fournel, 1858, in-12, p. 250) : « Je commence bientôt un si long voyage qu'il y a apparence que je ne reviendrai jamais en France, soit que je demeure en le faisant, soit que je l'achève ». Je parlerai ailleurs des vers à Rosteau, qui sont environ de septembre 1652.

pense d'en dire ici davantage. On sait que Ménage, ami fidèle de Scarron, connaissant sans doute le projet du mariage, pria Céleste de Palaiseau, qui demeurait chez Scarron, d'intervenir auprès du pauvre paralytique pour obtenir cette résignation en faveur de Girault. Sœur Céleste fut apparemment une avocate éloquente ; l'affaire réussit au gré de Ménage et de Girault, qui compta trois mille livres à Scarron pour prix de sa résignation. Ce furent là sans doute les trois mille livres qu'il mit dans la Nouvelle Compagnie des Indes, et qu'il perdit à l'exemple de bien des actionnaires de tous les temps.

Je n'ai pas trouvé la procuration *ad resignandum* que dut signer Scarron en faveur de son résignataire. Girault a négligé de faire enregistrer les pièces relatives à la collation de sa prébende dans les registres des Insinuations de l'évêché du Mans ; mais j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, dans les registres du chapitre de Saint-Julien, l'acte même de résignation en cour de Rome, signé *du 14 février 1652* et dont je reproduis ici le texte (*inédit*), bien qu'il soit en latin :

Die mercurii 10ª aprilis anno 1652º (1).

Decanus etc. — Comparuit coram nobis magister Franciscus Billard, presbiter, procurator specialis, prout procuratorio edocuit in data diei 23ª martii, anno praesenti 1652º, signato Girault, Loyseau et Dorrozit (?) venerabilis domini Johannis Girault, clerici Andegavensis diocesis, qui nobis exhibuit et presentavit certam signaturam apostolicam in forma gratiosa, super provisionem canonicatus et praebendae dictae nostrae ecclesiae vacantis per resignationem ex parte venerabilis etiam domini Pauli Scarron, dicto domino Girault, qui in canonicatum et praebendam saecularis et collegiatae ecclesiae Sancti Carilephi Coenomanensis diocesis, necnon in perpetuam sine cura et personalem resi-

(1) Voir Registres manuscrits du Chapitre de Saint-Julien, B. 17, page 18.

dentiam non requirentem, capellaniam sub invocatione seu ad altare Sanctae Annae in prima dicta ecclesia situm, fundatam et deserviri solitam jus habet vel habere proetendit, canonice factam et concessam, cum clausulis opportunis et dummodo super resignatione dictorum canonicatus et praebendae, antea data capta et consensus non fuerunt, alia prius gratia nulla sit ipso et cum decreto quod dictus orator habita possessione primo dictorum canonicatus et praebendae, seu si per eum stent, quominus illam assequatur infra duos menses ex tunc proximos omni et cuicumque juri sibi in secundo dictos canonicatum et praebendam vel ad illos qualiter cumque competenti et per eum praehenso cedere omnino teneatur, aliquin primo dicti canonicatus et praebenda vacent, et jus hujusmodi cesset eo ipso. Et cum expressione quod dictus orator testimonio ordinarii Parisiensis, sub cujus jurisdictione a decennio et ultra commoratur, debita moribus et idoneitate commendatur. Subdata, Roma apud Sanctam Mariam Majorem, sexto decimo calendas februarii, anno octavo signatam. Concessum ut petitur, in presentia D. N. P. P. Franciscus Caltanus, cum suo consensu a tergo illius annotato.

Petens et requirens dictus Billard, nomine procuratorio praedicto et virtute dictae signaturae se in concanicum et fratrem ad dictos canonicatum et prebendam loco praefati domini Pauli Scarron, reciperemus.

Conclusions conformes, sous réserve de l'installation postérieure. Voir page 29, lundi 21 octobre 1652.

*
* *

Ainsi dès le 14 février, Scarron avait cessé en droit d'être chanoine, et dès le 10 avril un autre prenait possession de sa prébende (1). Comme il est à présumer qu'il avait attendu

(1) Voir Registres du Chapitre, B. 17, p. 29, l'installation de Jean Girault au 10 avril. Il fut installé par procureur dans sa prébende, prêta à genoux le serment d'usage, fut conduit à sa stalle par le chanoine Catharin Frétault, reçut le baiser de paix, fut mis en possession réelle et protesta qu'il accomplirait sa première rigoureuse résidence, ce dont acte lui fut donné.

à la dernière extrémité pour résigner, afin de ne pas être privé à l'avance de ses revenus, et qu'il se proposait peut-être de partir pour l'Amérique, peu de jours après son mariage afin de ne pas avoir à entendre les moqueries grivoises qu'il pourrait lui attirer, il est fort probable qu'en rapportant, à priori, son union à la période qui va du 15 février au 15 mai 1652, on ne risquait pas de se tromper.

Depuis que ces lignes ont été écrites, le contrat de mariage de Scarron, qui était indiqué dans un manuscrit (Cabinet des Titres) de la Bibliothèque Nationale (1), comme ayant été passé le *4 avril 1652*, devant les notaires Leboucher et de Rivière, mais que j'avais à tort cherché chez le successeur de Me Leboucher, a été heureusement trouvé dans les registres des Insinuations du Châtelet, par M. Campardon, chef de section judiciaire aux Archives Nationales, mon ancien confrère de l'École des Chartes, qui a bien voulu le communiquer à M. de Boislisle. Le savant membre de l'Institut l'a publié dans la *Revue des Questions historiques* (2), ainsi que la procuration du 19 février 1652, donnée par Mme d'Aubigné à Cabart, pour consentir en son nom au mariage de sa fille.

Avant cela, les auteurs avaient gravement erré sur l'époque du mariage de Scarron. Les erreurs ou les contradictions de Segrais, du Père Laguille, qui le fixaient à 1649 et à 1650, les dires de Voltaire et La Beaumelle qui le rapportaient au mois d'avril 1651, ont contribué pendant longtemps à tromper sur ce point tous les historiens de Mme de Maintenon, même les mieux informés. Walckenaer

(1) Dans cet acte notarié du 12 mars 1674 « dame Françoise d'Aubigny, vefve de Messire Paul Scarron, vivant seigneur des Fougerays, conseiller du roi, en ses conseils, est dite créancière dudit défunt de mille livres de rente de douaire préfix et de trois mille livres de préciput, à elle accordez par leur contrat de mariage, par acte passé devant Leboucher et de Rivière, notaire, au Chastelet de Paris, le quatrième avril 1652 ».

(2) Voir *Revue des Questions historiques*, juillet 1893, p. 138-142.

est le premier, probablement après les frères Parfait, qui, il y a un demi-siècle (1), s'appuyant sur la *Gazette* de Loret, voulut déterminer d'une façon plus précise et après discussion, l'époque du mariage, et le rapporta à la quinzaine précédente, le 9 juin 1652, date de la *Gazette* dans laquelle Loret en fait part à ses lecteurs (2). Depuis tous les auteurs ont été d'accord pour reporter soit à mai, soit à juin 1652, le premier mariage de celle qui plus tard devait épouser Louis XIV (3).

Le contrat de mariage, qui s'était fait sans bruit et sans nombreux témoins, contrairement à l'usage, avait bien pu ne pas arriver tout de suite aux oreilles de Loret, qui s'est trompé sur ce point, comme il l'a fait plus tard pour la date de la mort de l'auteur du *Roman Comique*. Il ne s'est guère trompé d'ailleurs en rapportant à la même date la perte du procès de Scarron et celle de son mariage.

« Monsieur Scarron, esprit insigne.....
Avoit un procès d'importance,
Lequel il a perdu tout net
Mais puisqu'un procès sur la terre
Est quasi pire qu'une guerre,
N'en avoir plus, c'est un repos,
Dont il se plaint mal à propos :
Car enfin, ledit personnage
Ayant contracté mariage,
Avec une épouse ou moitié,

(1) *Mémoires de Mme de Sévigné*, II, 447.

(2) Voir *La Muze* de Loret, édition Livet. La précédente Gazette avait fait penser que le mariage avait dû se faire dans l'intervalle et que, si Loret n'en avait pas parlé plus tôt, c'est qu'il n'avait eu lieu qu'à cette époque.

(3) Voir Lavallée, *Mme de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, 2me édition, 1862, p. 13. — *La Famille d'Aubigné et les Mémoires de Languet de Gergy* (1863), p. 90 et 109. M. Lavallée adopte le mois de mai comme date du mariage.

Qu'il a prise par amitié,
Il estoit chargé, ce me semble,
De deux pezans fardeaux ensemble.....
Une femme, avec un procèz. »

Il y avait déjà, toutefois, un certain temps, d'après l'acte que j'ai fait connaître, qu'une transaction de 1650 avait mis fin au procès de Scarron contre les enfants de Françoise de Plais. Loret qui, dans un document littéraire, ne se croyait pas obligé à autant d'exactitude qu'un notaire, et qui d'ailleurs ne pouvait pas annoncer les nouvelles avant de les avoir connues, a donc bien pu être en retard pour insérer dans son journal le mariage de son confrère en poésie burlesque ; il ne s'est pas trompé quant à la date de la fin du procès, car la ratification par Scarron et sa sœur Françoise de la transaction de 1650 n'eut lieu précisément que le 2 juin 1652.

Au milieu des graves événements qui se passèrent à Paris d'avril à juin 1652, pendant cette triste période de la troisième guerre civile de la Fronde, le mariage, indépendamment des circonstances particulières dans lesquelles il paraît avoir eu lieu, pouvait certes avoir passé bien inaperçu et ce ne serait pas, pour Loret, un cas pendable de l'avoir tout d'abord ignoré (1).

En fait de dates, une inscription dans un registre de l'état civil est chose plus certaine qu'une mention faite par le rédacteur d'une gazette burlesque. Malheureusement les registres des différentes paroisses de Paris sont muets sur le compte du mariage de Scarron ; du moins c'est ce qui a

(1) Voir sur ces trois mois à Paris, M. Cheruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. Ier, pp. 153-194. C'est le moment où Condé rentre à Paris, déjà plein de désordres, où l'armée royale menace la ville, où l'on se bat à Saint-Denis, à Etampes, où le duc de Lorraine arrive à Paris (1er juin), et son armée de pillards répand partout la désolation, la ruine et l'effroi.

été affirmé à différentes reprises par Jal, qui les connaissait si bien et qui rapporte que, comme lui, M. de Saint-Joanny n'a rien trouvé sur ce point. Il l'a dit une première fois dans son *Dictionnaire* publié en 1867 (1), alors que les registres n'avaient pas encore péri dans les flammes allumées par les incendiaires de la Commune et une seconde, dans un article de l'*Intermédiaire* du 10 avril 1870 (2), où il affirme que M. de Saint-Joanny et lui n'ont rencontré cet acte de mariage ni dans les registres de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, ni dans ceux des petites églises de la Cité où se bénissaient les mariages, que pour différentes causes on voulait tenir comme secrets.

La paroisse Saint-Cosme, située rue Racine, hors de la porte Saint-Michel, était la paroisse dont l'hôtel de Troyes dépendait, et c'est sur ses registres qu'il était le plus naturel de penser que l'acte d'union du poète et de Françoise avait été enregistré, d'autant plus qu'on a vu Cabart, le négociateur de leur mariage, dire expressément : « J'ay demeuré, depuis, avec M. et Mme Scarron pendant trois ans à l'hostel de Troyes, rue d'Enfer, *où ils furent mariés en 1652.* » Cette phrase se rapporte-t-elle seulement au contrat de mariage passé dans l'hôtel ? Veut-elle seulement dire que Scarron et Melle d'Aubigné se marièrent en 1652 quand ils demeuraient dans cette maison de la rue d'Enfer ? On peut le supposer. Si, à cause de la maladie de Scarron, qui ne l'empêchait cependant pas de se faire transporter hors de chez lui, un prêtre était venu bénir l'union du poète et de la jeune fille à l'hôtel de Troyes (de même que le chapelain de son ami, M. Deslandes-Payen, vint parfois lui dire la messe), l'inscription du mariage eût dû néanmoins être faite sur les registres de Saint-Cosme. De ce défaut d'inscription dans les registres des paroisses, qu'on ne peut plus contrôler aujourd'hui, Jal a induit que les deux époux

(1) Voir col. 822.
(2) Voir col. 204-206.

étaient allés se marier hors la ville, à la campagne. Ce serait donc dans une église de la banlieue de Paris qu'il faudrait aller chercher trace de la bénédiction nuptiale qui leur fut donnée (1). Ce ne serait pas, au reste, le seul mariage qui aurait été célébré dans des conditions analogues (2).

A défaut de l'acte de mariage, on a du moins le contrat, qui fut rédigé devant les notaires au Châtelet de Paris Leboucher et de Rivière. M. de Boislisle a fait connaître le contrat de mariage de Scarron et de Françoise d'Aubigné (3). Il fut bien passé, quoi qu'il en ait dit, à l'hôtel de Troyes, dans la partie de l'hôtel où était logé Pierre Tiraqueau, chevalier, seigneur de Saint-Hermant, maître d'hôtel du roi. Madame d'Aubigné n'y assistait pas. Le 19 février, de Bordeaux, où elle se trouvait alors accidentellement, elle avait donné procuration à Cabart de consentir pour elle au mariage de sa fille avec Scarron. Contrairement aux illusions dont on pouvait se bercer, ce contrat n'offre pas d'intérêt. Scarron assigne seulement à sa future épouse, si elle lui survit, un douaire de 1000 livres sur ses biens et un préciput de 3000 livres sur la communauté et la pleine propriété de tous ses biens meubles et immeubles au cas où il n'y aurait ni enfants ni petits-enfants de leur mariage. Aucun parent ne figure, ni du côté de Scarron, ni du côté de Mademoiselle d'Aubigné. Seuls MM. Tiraqueau de Saint-Hermant et de Candé sont présents, ainsi que Cabart de Villermont.

Pas plus au lendemain qu'à la veille de son mariage on ne trouve, de sa part, aucune allusion à cet événement, qui d'ailleurs n'était venu apporter que bien peu de changement

(1) C'était peut-être pour soustraire le mariage à la connaissance de son frère, Nicolas Scarron, qui habitait tout près, rue Saint-Jacques.

(2) Le mariage n'eut pas lieu à Fontenay-aux-Roses, que le poète devait plus tard habiter par intermittences ; je m'en suis assuré.

(3) *Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1893, p. 140.

dans sa vie et se bornait pour ainsi dire, à lui donner pour garde-malade Françoise d'Aubigné, qu'il appelait « le meuble le plus inutile de sa maison ». On pourrait en songeant à une pièce des polémiques relatives à Molière, appeler cette union le *mariage sans mariage*.

La preuve que Scarron voulait tenir son union secrète, ou du moins laisser encore ses parents dans l'ignorance, de peur qu'ils cherchâssent un prétexte pour contester la transaction passée entre eux, qui déclarait révocable en cas de mariage la donation qu'il leur avait faite de son bien, c'est, sans contredit l'acte suivant *inédit*, du 2 juin 1652, dans lequel il prend encore, sans droit et pour endormir leur défiance, le titre de chanoine de l'Église du Mans, qui ne lui appartenait plus en aucune façon.

« Aujourd'hui sont comparus devant les notaires, garde-notes du roi en son chastelet de Paris, soubz signés, Mre Paul Scarron, *chanoine de l'église cathédrale du Mans*, demeurant à Paris, *hors la porte Saint-Michel* et damoiselle Françoise Scarron, sa sœur, fille usante et jouissante de ses droits, demeurant rue Neufve-Saint-Nicolas, paroisse Saint-Gervais (1), lesquels, encore que cy devant par divers actes il aura été déclaré, faict entendre et scavoir à Charles Robin, escuyer, sr de Sigongnes, conseiller du roi et thrésorier général de France à Tours, et dame Madeleine Scarron, sa femme, et à Daniel Boyleau, escuier, sr du Plessis, conseiller du roi, grand maistre des eaux et forêts, en Touraine, et dame Claude Scarron, son épouse, et à Nicolas Scarron, escuier, sr de Rosnay, que les dits Paul Scarron et damoiselle Françoise Scarron avoient acquiescé en la scentence arbitralle rendue par MM. Jacques Chollet, Michel Guehery, Philippe Bernard, sr de Boully, Barthélemy Auzannet et Jacques de Monssigot, advocats en la cour du parlement, entre les dits Paul et demoiselle Scarron, comparants, dame Anne Scarron, veuve de feu Gallois, sieur de la Borde, d'une

(1) Il y avait trois ans environ que le frère et la sœur ne demeuraient plus ensemble.

part, et les dits Nicolas Scarron, et les sieurs de Sigogne et du Plessis et dames Magdeleine et Claude Scarron, d'autre part *le 20 août 1650*, néantmoings en tant que besoing est ou seroit, les dits Paul et demoiselle Françoise Scarron déclarent d'habondance par ces présentes, qu'ils ont acquiescé et acquiescent à la dite sentence arbitrale et protestent d'en poursuivre l'exécution par toutes voyes, afin que les dits sieurs et dames, ensemble le dit sieur de Rosnay n'en prétendent cause d'ignorance et qu'ils ayent de leur part à exécuter la dite sentence et y satisfaire incessamment, dont ce que dessus les dits s^r^ Paul et damoiselle Françoise Scarron ont requis acte.

Faict et passé en l'estude des nottaires soubsignés l'an 1652, le 2e jour de juing avant midi.

Druyn. Morelet (1).

» Le 21 juin, signification fut faite du dit acte, à la requête de Paul Scarron, *chanoine de l'église du Mans*, et demoiselle Françoise Scarron, à noble Daniel Boysleau et autres, aux quels il en fut laissé copie. »

A cette dernière date, Scarron, d'après le témoignage de Loret lui-même, était bien et dûment marié. Cependant, d'après les qualités que Scarron prend dans ces deux actes, on voit qu'il voulait formellement cacher son mariage à sa famille, de peur qu'elle ne prévalut, contre la transaction de 1650, de son défaut d'acquiescement.

Tout prouve du reste que Scarron voulait tenir son union secrète pour le public comme pour ses parents (2). Il s'est bien gardé de donner dans le travers où J. Janin est tombé de nos jours. Ce n'est pas lui qui eut écrit le *Mariage du Critique*, et mis la ville et les faubourgs, Paris et la province, dans la confidence de son singulier mariage.

(1) Extrait par moi des minutes du notaire détenteur de l'acte.

(2) Mme de Rambouillet n'apprit que tard cette union, en même temps que le mariage de Scudéry.

Il savait trop bien que les quolibets auraient plu dru sur lui et sur cette timide jeune fille qui avait bénévolement accepté le titre d'épouse. Il voulut sans doute les lui épargner et éviter que son ennemi Cyrano de Bergerac ou quelque mauvais plaisant mazariniste se vengeât sur Françoise d'Aubigné des attaques et des grossièretés sans nom de la *Mazarinade*. Il avait vu Loret lui-même, qui pourtant n'avait rien d'un satirique, ne pas épargner son confrère Renaudot, lequel, malgré son âge, s'était avisé de se remarier à une toute jeune fille. Il crut, et il eut raison, que le meilleur moyen de sauver Mme Scarron du ridicule, et des plaisanteries grivoises des gazetiers, au lendemain du moins de leur union, c'était de n'en pas souffler mot et de profiter des graves préoccupations de l'époque pour la soustraire aux yeux et aux coups de langue des malveillants.

Le voyage d'Amérique allait bientôt (il le pensait du moins), mettre l'Océan entre lui et les gazetiers du Pont-Neuf. Il pouvait par là épargner des larmes et des regrets à Mlle d'Aubigné, contribuer de la sorte, je ne dirai pas à leur bonheur à tous deux à la veille de leur aventureux voyage, mais à étendre de la mousse sous leurs pas, comme le font tous les amoureux, et à écarter quelques épines de leur chemin.

Ses vers et ses lettres, je l'ai dit (1), se bornent à ne parler encore que du voyage d'Amérique, dont la pensée paraîtrait d'après cela, avoir survécu au mariage, après l'avoir déterminé. Que le projet de voyage des îles ait persévéré nonobstant le décès de l'abbé Marivault, et la dissolution de la compagnie, on peut s'en étonner. Le fait n'en est pas moins certain.

En présence des désordres et de la misère qui régnaient

(1) Voir *l'épître* à Rosteau et la dédicace du 7me livre du *Virgile travesti* au duc de Roquelaure.

à Paris, sur le point d'être bloqué, et aussi des symptômes annonçant la fin de la Fronde et le triomphe de l'autorité royale et de Mazarin, Scarron, en attendant l'embarquement, crut seulement devoir s'éloigner prudemment et sans bruit de la capitale. Il prit le parti de s'en aller sur les bords de la Loire, près d'Amboise, chercher un abri dans la petite terre dont il était redevenu propriétaire par suite de son mariage. C'est ce qu'il nous apprend dans une épitre à l'ami Rosteau, un ami de vingt ans, dont je parlerai plus loin et qui fut de tout temps

« Le fidèle dépositaire
De sa moindre petite affaire. »

Il lui révèle son voyage en lui disant :

« Depuis que je suis venu boire
Des eaux du beau fleuve de Loire
Et que, de crainte d'un blocus,
Et de la disette d'écus,
Qui cause toute autre disette,
J'ai quitté Paris sans trompette,
Le mal de ton éloignement
M'a rendu chagrin diablement » (1).

La lettre est des plus tristes, et rien ne laisse apercevoir qu'avec Françoise d'Aubigné il soit entré, dans le logis du pauvre paralytique, un rayon d'espoir et une lueur de soulagement.

Il va chercher le port des malheureux et le repos, loin du tumulte et de la foule :

« Il faut porter dans l'Amérique
Un chagrin si mélancolique,

(1) Voir *Œuvres*, t. VII, p. 181.

Et voir si, sous un autre ciel,
Son absynte deviendra miel.
Là, nulle fluxion, ni goute,
Là, nul froid que tant je redoute.
La nuit seulement, un vent frais
Y semble être fait tout exprès
Contre le chaud de la journée :
Là, le printemps toute l'année
Y conserve sa gayeté,
L'automne, sa maturité,
Et l'été, sans brûler les herbes,
Chaque mois y donne des gerbes,
Et tous trois des fruits ravissans,
A la fois mûrs, nés et naissans » (1).

Loret, en fixant, dans sa *Gazette* du 5 octobre 1652, la date de ce voyage en Touraine, dit aussi qu'il n'est que la préface du grand voyage en Amérique :

« Monsieur Scaron, auteur burlesque,
Fort aimé du comte de Fiesque,
Est parti de cette cité
Ayant sa femme à son côté,
Ou du moins en étant bien proche,
Lui, dans une chaise, elle, en coche,
Pour devers la ville de Tours
Aller attendre quelques jours
L'embarquement pour l'Amérique,
Où sa personne poétique
Espère trouver guérison. »

Francine était prête à partir sans regret et à remplir jusqu'au bout sa mission de dévouement. Méré, qui la connais-

(1) *Œuvres*. VII, 186.

sait bien, écrivait à ce propos, quelque temps plus tard, au sujet de la jeune Indienne, son écolière, à Madame de Lesdiguières : « Ce qui me fâche d'elle, c'est qu'elle s'attache trop à son devoir, malgré tous ceux qui tâchent de l'en corriger. Je m'aperçus qu'elle avoit cet horrible défaut, dernièrement que son mari, qui ne se peut tourner d'un côté de son lit à l'autre, se mit en fantaisie d'aller aux Indes, s'imaginant que le séjour de ce pays-là le remettroit dans sa première santé. Je vis l'heure qu'il alloit partir et cette jeune femme qui se devroit plaire en France, étoit prête de l'accompagner et de voir encore une fois l'Amérique » (1).

Que signifient ces prétendus projets d'embarquement, en octobre 1652 ? Il y avait beau temps que les émigrants étaient partis pour la Guyane. Après l'accident du 18 mai, M. de Royville n'en avait pas moins commandé de continuer le voyage. Il avait été obéi, et l'on avait fait route pour le Hâvre, en levant l'ancre de Saint-Germain, le 20 mai. Au Hâvre de nouvelles déceptions atteignirent les émigrants. Les grands navires qu'ils croyaient voir armés en rade ne s'y trouvaient pas. Il se produisit aussi des désordres par suite du nombre de filles et de femmes emmenées dans l'expédition. Cependant M. de Bragelonne favorisa l'embarquement. Scarron lui-même avait écrit à Madame Renaud de Sévigné (la mère de Melle de La Vergne, la future Madame de La Fayette), en la priant d'obtenir de la duchesse d'Aiguillon une lettre pour le gouverneur du Hâvre, afin qu'il voulut bien favoriser et faciliter « le gouvernement » (2).

On équipa des vaisseaux ; on sortit du port pour demeurer en rade jusqu'au départ. Le 30 juin, tous les émigrants étaient réunis. Les associés, qui avaient obtenu du roi, par lettres-patentes, une nouvelle concession du cap Nord, portaient le titre de seigneurs de la colonie. Enfin, le 2 juillet,

(1) *Lettres de Méré*, I, 66.

(2) On a cependant vainement contesté qu'il s'agit dans la lettre de Scarron de Mme Renaud de Sévigné.

après bien des déceptions, eut lieu le départ de France de cette expédition, qui se proposait la colonisation de la Guyane, mais qu'une ruine complète devait frapper à son arrivée.

Que Scarron ait parlé de son départ jusqu'à la veille de l'embarquement du 2 juillet, rien de mieux. Mais cet embarquement une fois effectué, comment expliquer, comment comprendre qu'il continue à exécuter en vers et en prose ce que j'appellerai de nouvelles variations sur son soi-disant prochain départ pour l'Amérique ?

Je crois qu'il y a quelques dessous de cartes, et que son projet d'embarquement ne subsiste qu'en apparence. En février, dans sa lettre à Sarrazin, il y a un adieu sérieux à ses amis ; on trouve, là et ailleurs, une preuve certaine de son désir, de sa volonté de quitter prochainement la France. L'épître à Rosteau, c'est-à-dire la dernière épître où il parle de son voyage en Amérique, et qui est adressée à un ami plus intime que Sarrazin, n'est pas écrite sur le même ton, n'a pas le même accent de sincérité ; elle n'indique nullement une prochaine et définitive séparation du poète et de son ami. Rien n'y laisse percer un indice sérieux de départ imminent. Scarron n'a rien changé à ses habitudes,

« *Une ode, un Roman comique, un Japhet,* »

sont encore les seules choses dont il s'occupe.

Bien qu'il ait quitté Paris, on ne voit trace aucune de vente de ses meubles, ni aucune autre preuve qu'il ait abandonné, sans esprit de retour, sa demeure, l'hôtel de Troyes. Il se borne à dire qu'il est allé sur les bords de la Loire attendre son embarquement. Nous avons vu que cet embarquement s'était fait le 2 juillet au Hâvre. Amboise n'est pas, que je sache, sur le chemin de Paris à ce port de mer. Il eut donc fallu un second départ d'émigrants, pour que Scarron pût encore songer à le suivre. Mais ce second embarquement, comment l'expliquer ? Sous la conduite de qui,

et dans quelles conditions eût-il pu se faire? Tallemant a écrit : « Voyant que la chose alloit mal, il n'alla point » (1).

Comme en effet la colonisation réussit fort mal à la Guyane, il y en a qui pourraient croire que c'est son mauvais succès, ou plutôt sa ruine complète, qui le fit changer d'avis. Mais il ne peut être question de ce motif-là. Si l'on calcule le temps du voyage des émigrants, les cinq mois que les colons restèrent à la Guyane, le temps qu'il fallut à leurs débris pour retourner en France, ou pour que la mère patrie put être informée de leur insuccès, alors que ni la navigation à vapeur, ni la communication électrique à travers l'Océan ne permettaient les rapides informations d'aujourd'hui, on voit que ce n'est nullement l'échec des colons en Guyane qui a pu amener Scarron à changer d'avis.

Ce qui l'empêcha de partir, ce furent les insuccès de l'expédition, des prodromes de ruine, qui commencèrent dès le Hâvre, on pourrait même dire dès Paris, dès la mort de l'abbé de Marivault. L'historien de l'expédition, Antoine Biet, parlant des promoteurs de l'entreprise (parmi lesquels on pouvait ranger Scarron, puisqu'il avait mis 3000 livres dans la compagnie), dit (page 4), « dès le départ de Paris, M. Drelot n'y passa pas à cause de ses infirmités ». N'est-ce pas là en fin de compte le véritable motif qui tint Scarron rivé à son fauteuil de paralytique? N'est-ce pas de lui-même que veut parler Biet, en le désignant par erreur sous un autre nom que le sien?

Pourquoi l'auteur du *Roman Comique* a-t-il donc continué après coup, dans sa dédicace au duc de Roquelaure et surtout dans son épître à Rosteau, à parler du voyage auquel il avait en réalité renoncé? Il n'est pas difficile de le deviner. Dès le mois de juillet 1652, il était facile de

(1) *Tallemant*, VII, 37-38. Voir aussi *Segraisiana*, p. 91.

pressentir à Paris les chances d'une prochaine restauration royaliste. Le cardinal de Retz lui-même ne se faisait pas d'illusion à cet égard. Le pauvre poète pouvait craindre le retour de Mazarin. Il savait que Richelieu ne s'était montré tendre ni pour Beys, le prétendu auteur de la *Miliade*, ni pour la cordonnière de Loudun. Il pouvait ressentir de réelles frayeurs en se rappelant qu'il avait *commis* la Mazarinade. Son triste état de cul-de-jatte eut pu le rassurer, et lui faire croire qu'il n'était digne ni de la colère du ministre, ni de la Bastille. Mais les poètes, quels qu'ils soient, se prennent toujours fort au sérieux et pour se donner de l'importance, sont toujours aussi disposés à se figurer plus menacés qu'ils ne le sont en réalité. On verra d'ailleurs ce que Mazarin pensait des libellistes en général, et en particulier de Marigny.

Scarron voulut à l'avance prendre ses précautions, et quitter Paris pour se mettre à l'abri des foudres du cardinal. Bien mieux, pour assurer davantage son sort et son pardon, il voulut, une fois arrivé aux portes d'Amboise, faire savoir *urbi et orbi*, qu'il allait partir pour l'Amérique. Il pensait, (le pauvre !), qu'à ce prix on le laisserait désormais bien tranquille, et que grâce à la comédie de ce prochain départ, il serait tout à fait oublié dans les vengeances ministérielles. C'est pour cela qu'il écrivit son épître à Rosteau, qui n'était peut-être pas même alors à Paris, et que surtout il fit *imprimer* cette lettre en vers, où Loret put peut-être apprendre son départ, et sa soi-disant velléité, toujours existante, d'aller en Amérique.

Je crois que, sans courir grand risque de se tromper, on peut croire que les choses se sont passées de la sorte, et qu'il n'y a pas là autre chose qu'un petit stratagème de Scarron, pour mettre sa pauvre carcasse à l'abri des colères du Mazarin.

Comment le pauvre poète avait-il pu faire faire à sa femme, au lendemain de son mariage, un voyage en Touraine, (qui

dut être plus agréable pour elle que n'eut été celui d'Amérique), et un court essai de villégiature et de vie *at home* qui ne devait pas avoir de lendemain ?

C'est que son mariage avait produit l'annulation de la donation de biens qu'il avait faite à ses parents, et qu'il était allé voir sa petite terre des bords de la Loire, près d'Amboise, ainsi que l'indiquent son épître à Rosteau et les vers de Loret.

S'il fallait en croire Ed. Fournier, le résultat du procès de Scarron contre ses parents, aurait été, au contraire, le maintien de la donation par lui faite à leur profit. Il renvoie, pour prouver son dire, à une courte mention d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale où on lit : « Scarron perdit contre son frère et son neveu (?) un procès au sujet de la donation entre vifs, faite avant son mariage, dont il n'avait pas d'enfant. Son avocat, plaidant pour lui, commença par lui faire l'application d'un vers de Virgile :

« Sedet æternumque sedebit
Infelix, Scarron ! »

Ce racontar, inscrit, dit-il, dans les *Mélanges* de Lamare, ne saurait prévaloir contre les dires des contemporains. Segrais affirme que Scarron, avant de se marier, avait fait une donation, mais que ses parents la lui rendirent (1). Tallemant écrit de même « il a dit aussi qu'il croyait, en se mariant, faire révoquer la donation qu'il fit de son bien, à ses parens ; mais il faut donc que quelqu'un fasse des enfans à sa femme. Or, depuis, il a trouvé le moyen de retirer le tout ou partie du bien, qu'il avait donné à ses parents » (2).

La preuve que ce bien lui fut rendu, et de bonne heure,

(1) *Segraisiana*, 67, 113.
(2) *Tallemant*, VII, 38.

c'est qu'il était allé le visiter en septembre 1652, et avant qu'il le vendit à son vieil ami Nublé (1).

Les parents de Scarron, à l'occasion de son mariage, lui avaient-ils restitué son bien sans difficulté aucune ? La clause qui déclarait reversible en cas de mariage la donation qu'il leur avait faite, sans doute en échange d'une rente viagère, produisit-elle son plein et entier effet sans débats ?

On ne voit pas de traces formelles d'un nouveau procès entre lui et ses beaux-frères, et je ferai connaître une pièce disant formellement qu'ils n'ont apporté aucun obstacle à l'exécution de la transaction de 1650. Il n'est cependant guère vraisemblable de croire que, se voyant déçus de leurs espérances par une union qu'ils avaient considérée comme impossible, et obligés de renoncer à la possession d'un bien qu'ils détenaient depuis longtemps déjà, ils aient été fort satisfaits de ce mariage, qu'ils pouvaient considérer comme un mauvais tour et une vengeance de leur burlesque parent. Ils avaient été sans doute obligés de faire contre fortune bon cœur. Le rachat que fit plus tard Mme de Sicogne de la petite terre des Feugerais, malgré le haut prix auquel l'avait porté l'honnête Nublé, montre assez combien il avait dû leur en coûter de s'en dessaisir (2).

Françoise d'Aubigné devait bien se plaire sous le beau ciel de Touraine, dans cette campagne d'Amboise qui lui rappelait les jours heureux qu'elle avait passés à Mursay.

Le plus récent auteur qui ait parlé du voyage de Scarron

(1) Peut-être dans les titres de cette propriété, dont nous allons parler tout à l'heure, trouverait-on matière à éclairer la question.

(2) Il n'est pas absolument certain cependant que Scarron n'ait point eu de procès après 1650. Dans la lettre qu'il écrit à la mère de Mlle de La Vergne, Madame Renaud de Sévigné, il la prie de donner les placets qu'il lui envoie à M. de Barillon et à ceux de sa chambre qu'elle connait. Or cette lettre est postérieure au mariage de Mlle de La Vergne, dont Loret parle dans sa gazette du 1er janvier 1651, et par conséquent postérieure à la transaction de 1650.

en Touraine, M. Lair, mon ancien confrère de l'École des Chartes, a cru que le petit domaine, où s'était rendu le nouveau ménage, était le manoir de la Vallière, situé sur la paroisse de Négron (1).

Il n'a fait d'ailleurs que répéter un dire de M. l'abbé Chevalier. Le savant historien d'Amboise et de Chenonceaux a également écrit que ce petit domaine de la Vallière était celui dont le poète avait hérité à la mort de son père, et qu'il devait vendre plus tard à Nublé, son ami, précisément originaire d'Amboise. Je crois qu'ils ont commis une erreur tous les deux. La Vallière a appartenu à Nicolas Scarron, frère consanguin de l'auteur du *Roman Comique*, lequel est toujours appelé, sieur de La Vallière et de Rosnay. Ce n'est pas lui, mais sa sœur Magdeleine, femme de M. de Cicogne, qui a repris, en vertu du droit de retrait lignager, la terre que Scarron vendit à Nublé. Scarron (c'est du poète que je parle) n'a jamais porté non plus le titre de sieur de La Vallière, dont il n'aurait pas manqué de se parer si cette petite terre lui eût appartenu.

Lors de la *Recherche de la noblesse de 1666 dans la Généralité de Tours* (2), Nicolas Scarron le plus jeune des frères du poète, sieur de Raunay, Vaux, La Vallière, demeurant en sa maison seigneuriale de La Vallière, paroisse de Négron, élection et siège royal d'Amboise, comparaît le 16 avril 1668, et justifie la possession de son titre de noblesse depuis l'année 1546, commençant en la personne de Jean Scarron, son bisaïeul, échevin de la ville de Lyon en 1546 et 1547, père de deux enfants, Jean Scarron, conseiller au parlement de Paris, père de Jean, aussi conseiller en la cour et Pierre Scarron, aussi échevin et prévôt des marchands de la ville de Lyon en 1572, 1579 et 1605, aïeul dudit

(1) M. Lair, *Mademoiselle de la Vallière.*

(2) Elle a été publiée par M. l'abbé Chambois ; voir pp. 704-705, Mamers, Fleury et Dangin, 1895.

Nicolas. Porte : *d'azur à la bande bretessée et contrebretessée d'or.*

Il avait pour parents Jean Scarron, seigneur de Maudiné, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, Pierre Scarron et André Scarron, premier président d'Artois et la famille dudit sieur André, le sieur Scarron de Vaujours, conseiller au Parlement de Paris, le sieur Scarron de Vaurre, le sieur Scarron de Pimats et ses frères demeurans au Lionnois, le sieur Scarron du Rié, demeurant au pays du Maine.

On trouve aussi un Scarron, abbé de l'abbaye de Belle-Étoile.

ARMES DES SCARRON

Le titre que portait le plus souvent le poète c'est celui de sieur des Fougerais. La métairie des Fougerais était également située près d'Amboise, mais dans la paroisse de Limeray à la Varenne, et non dans celle de Negron. C'était là le bien que Scarron avait eu de sa famille, par suite de la révocation de donation résultant de son mariage, bien sur lequel il s'empressait d'aller jeter un coup d'œil avant son départ, et, je l'ai dit plus haut, qu'il vendit à son ami Nublé originaire d'Amboise et que Mme de Cicogne reprit en vertu du retrait lignager (1).

(1) C'est là le bien dont il parlait, lorsqu'en demandant Mlle d'Aubigné en mariage, il disait « qu'en attendant le voyage des îles ils ne

Combien le ménage Scarron resta-t-il de temps sur les bords de la Loire ? Il y était encore au commencement de novembre, ainsi qu'on le voit par une lettre de Loret du 9 de ce mois, dans laquelle le plaisant gazetier n'épargne pas la plaisanterie à l'adresse des deux époux (1).

Sa gazette du 4 janvier 1653 (2), montre que le poète n'était pas encore rentré à Paris. Scarron avait renoncé depuis longtemps et définitivement au voyage d'Amérique. Il en coûta au poète les trois mille livres qu'il avait mises dans l'entreprise ; ce n'était pas commencer heureusement son entrée en ménage.

Assez d'autres sans moi se sont plu à parler de l'influence que le voyage manqué de Francine en Amérique eut plus tard sur Louis XIV et sur la France. Ils ont montré la face du monde changée au cas où la jeune Indienne fut retournée à la Martinique. Que ceux qui aiment à promener leurs rêves dans l'histoire perdent leur temps et leur encre à caresser des chimères. Tenons-nous en, pour le moment, à la réalité. Elle est plus prosaïque. Ayant renoncé au voyage d'Amérique, Scarron n'était pas rentré cependant à Paris, et malgré le froid de l'hiver qui lui était si pénible, il prolongeait son séjour en Touraine. C'est que depuis la défaite de la Fronde, depuis le retour du roi à Paris (21 octobre 1652), malgré l'amnistie proclamée le 22, il n'était pas sans craintes sur son compte. Il redoutait les justes vengeances que le cardinal (à son retour), était bien en droit d'exercer contre l'auteur de la *Mazarinade*. Le ministre ne revint à Paris que le 3 février 1653, et se montra clément à l'égard de Scarron, moins redoutable pour lui que le cardinal de Retz. Sans doute il ne jugea pas le

laisseraient pas de vivre commodément avec sa petite terre et son marquisat de Quinet ». *Segraisiana*, p. 92.

(1) Loret, *Gazette*, 305.

(2) *Ibidem*, p. 329.

pauvre cul-de-jatte digne de sa colère, et l'épargna plus par dédain que par commisération. Car, dans la circonstance, il ne s'était pas montré tendre tout d'abord à l'égard des gens de lettres, dont les libelles avaient excité contre lui la haine des Parisiens, témoin cette lettre écrite par lui de Sedan le 20 octobre à Letellier (1) :

« Il faut..... aussi punir certaines personnes lesquelles on sait ne pouvoir être toute leur vie que factieuses et ennemies de l'autorité du roi, par exemple Croissy, Longueil, Broussel, Saint-Germain et Morgues et autres semblables. Et il ne faut pas oublier les petits écrivains et de les faire châtier rigoureusement, parcequ'ils corrompent par leurs libelles qui animent les peuples à la révolte. Marigny, le pensionnaire de M. le prince de Conti est un de ceux dans toute cette canaille qui a fait le plus de mal. Il y en a trente qui ne rêvent d'autre chose, dont l'on sait fort bien la demeure et le commerce. Enfin ce point de pourvoir aux libelles est à mon avis un des principaux pour le repos de Paris et conserver la vénération due à la dignité du roi. »

Plus heureux que Marigny, Scarron ne fut, ni excepté de l'amnistie, ni expulsé de Paris, ni inscrit sur une liste de proscription.

Mme Scarron fut-elle utile à son mari ? Peut-être pria-t-elle sa marraine, Mme de Navailles, qui était au mieux avec le ministre tout puissant, d'intervenir auprès de lui pour obtenir un pardon qui ne fut pas refusé, grâce à ce patronage ? Peut-être le procureur général Fouquet, qui déjà se préparait à jouer le rôle de Mécène, contribua-t-il également à ce résultat ?

C'est lui que le poète célèbre le premier ; c'est à lui que dans ses vers, *sur le retour de M. Fouquet,* il prodigue des

(1) Voir dans M. de Chantelauze, *La fin de la Fronde et l'Arrestation du cardinal de Retz,* cette lettre extraite du Ms. Fr. 6891 de la Bibliothèque Nationale.

éloges tout débordants de sa joie et de sa reconnaissance :

« Fouquet est revenu, revenez mes plaisirs ;
Ne craignons plus, mon cœur, les travaux d'un voyage,
Qui m'ôta tout d'un tems l'espoir et le courage.
Reprenons l'un et l'autre ; et que l'emportement
Succède aux noirs chagrins de son éloignement » (1).

Scarron commençait à chanter la palinodie. Ce voyage qui, pendant plus d'une année, lui était apparu comme le port pour le naufrage, comme le remède suprême à ses maux, il le peignait déjà sous d'autres couleurs ; peut-être aussi, pour se couvrir auprès du cardinal, l'avait-il présenté comme une expiation de sa part, comme un châtiment auquel il s'était lui-même soumis. D'ailleurs les palinodies ne lui coûtaient guère, et bientôt, en tête de *dom Japhet*, il allait entonner les louanges du roi et lui tendre la main pour solliciter une pension, en attendant qu'il s'adressât bientôt à Mazarin lui-même (2). L'important pour lui c'est qu'il avait fait sa paix avec la cour et qu'il pouvait rentrer à Paris, ce qui n'était pas sans charme pour « *le petit Parisien* », ainsi qu'il s'appelle lui-même.

Huit ans de la vie de Françoise d'Aubigné allaient s'écouler aux côtés du pauvre estropié ; il nous faut en dire quelques mots ainsi que des derniers jours du poète, avant de parler de sa mort. Il nous reste aussi à faire connaître les amis qu'il avait *connus dans le Maine*, ou qui étaient allés s'y fixer depuis son retour à Paris et avec lesquels il conserva des relations jusqu'à la fin.

Mais avant d'aborder ces points de la vie de Scarron, je crois devoir dire un mot des portraits de Françoise d'Aubi-

(1) *Œuvres* de Scarron, VII, 126.
(2) Voir l'épître à Rosteau, *Œuvres*, VII.

gné et de son époux. L'époque de leur mariage me semble être opportune pour faire connaître leur physionomie d'alors.

*
* *

C'est à une époque qui suit d'assez près son mariage que se rapporte le célèbre portrait *écrit* de Madame Scarron, tracé par la plume de Mademoiselle de Scudéry.

« Lyrianne était grande et de belle taille ; mais de cette grandeur qui n'épouvante pas et qui sert seulement à la belle mine. Elle avait le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très agréable, le nez très bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué et modeste et, pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, elle avait les plus beaux yeux du monde. Ils étaient noirs, brillants et doux, passionnés et pleins d'esprit ; leur éclat avait je ne sais quoi qu'on ne saurait exprimer : la mélancolie douce y paraissait quelquefois avec tous les charmes qui la suivent presque toujours, l'enjouement s'y faisait voir à son tour avec tous les attraits que la joie peut inspirer.

« Son esprit était fait exprès pour sa beauté, grand, doux, agréable, bien tourné. Elle parlait juste et naturellement, de bonne grâce et sans affectation. Elle savait le monde et mille choses dont elle ne se souciait pas de faire vanité. Elle ne faisait pas la belle, bien qu'elle eût mille appas inévitables, de sorte que, joignant le charme de sa vertu à ceux de sa beauté et de son esprit, on pouvait dire qu'elle méritait toute l'admiration qu'on eut pour elle » (1).

La critique, jusque dans ces dernières années, n'a guère parlé des portraits peints de Madame Scarron : elle a préféré s'exercer sur ceux de Madame de Maintenon. Les grandeurs de la reine, devenue vieille, l'ont attirée plus que sa jeune

(1) Mlle de Scudéry, *Clélie*, 1658.

beauté. Cependant la récente publication de Monsieur le comte d'Haussonville sur les *Mémoires* de Mademoiselle d'Aumale, en tête de laquelle se trouve le portrait de Madame Scarron et la note qu'il a placée en appendice, ont rappelé l'attention sur les portraits de la femme de l'auteur du *Roman Comique*. Il n'y a pas longtemps non plus que l'*Histoire de la littérature française*, de M. Faguet (t. II, p. 159) en reproduisant le portrait gravé par Giffart, et dont on connaissait surtout les exemplaires de la Bibliothèque Nationale, au Cabinet des Estampes et à celui des manuscrits, a popularisé les traits de Françoise d'Aubigné (1). M. d'Haussonville a oublié de mentionner le beau portrait du château de Maintenon, dont la pose, la coiffure et les opulentes épaules nues ont dû être le prototype du portrait reproduit par lui, portant, paraît-il, le nom de Mignard et découvert dans un petit village du Dauphiné (2). J'avoue que ce nom de Mignard me laisse un peu sceptique. Déjà il y a quatre-vingts ans, Lafont d'Aussonne, plaçant un soi-disant portrait gravé de Madame Scarron en tête de son *Histoire de Madame de Maintenon*, l'a attribué à Mignard (3). « Elle est, dit-il, peinte sur un fond de paysage, ce qui n'est pas ordinaire. On découvre dans le lointain les rivages de la Martinique et la roche du Prêcheur. La tête de cette figure est sans ornements, et ne brille que de son teint de neige, de sa candeur majestueuse et de l'éclat de ses beaux yeux noirs, un peu mélancoliques. Les cheveux, partagés

(1) Cf. un court chapitre de M. Louis Chabaud, *Les Précurseurs du Féminisme*, Paris, Plon, 1901, in-12, pp. 182-183 (ch. XII, *les portraits de Madame de Maintenon*). Il y dit que la plupart des dessins, gravures, lithographies de Madame de Maintenon, qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale, ne sont que des reproductions ou des variantes des deux portraits de Mignard, de celui de Ferdinand et des émaux de Petitot. La gravure de Giffart a été reproduite dans le *Magasin pittoresque*.

(2) Voir *Histoire d'un portrait*, communiqué à la Société des Sciences de Lille, par M. Penjon, professeur à la Faculté de Lille.

(3) Voir Lafont d'Aussonne, *Histoire de Madame de Maintenon*, 3e éd. t. I, note de la page 70.

PORTRAIT DE Mme DE MAINTENON

Communiqué par M. Penjon.

sur le front, viennent se renouer sur le front avec un fil de perles, et quelques boucles, détachées comme par hasard, flottent librement sur le cou. Deux burgaux pèsent à ses oreilles. Le collier est d'un seul rang de grosses perles. Les chairs sont d'une blancheur éclatante. L'épaule gauche est découverte et une chemise de dentelle se rabat sur une écharpe bleu et or, qui assujettit la draperie. La main droite fort élégante, soutient une extrémité de l'écharpe. Le visage est vu en trois quarts. » Ce portrait ne ressemble ni à celui qu'a fait reproduire M. d'Haussonville, ni à celui qu'a gravé Giffart et qui est reproduit dans le livre de M. Faguet. On lit au bas du portrait gravé de Giffart, « fait par Giffart, graveur du roi, 1687 », sans nom d'auteur. Il a paru d'abord dans une thèse ayant en tête l'effigie gravée de Françoise d'Aubigné, dans un cadre orné d'emblèmes et de devises, et présentée par Leblanc de Neauville. « On retrouve deux gravures du même portrait (1), dit M. Feuillet de Conches, l'une par de Lormessin, l'autre par Lépicié ; cette dernière porte : *Mignard pinxit*. Le type original est donc de la main de ce peintre ». M. Feuillet de Conches suppose que c'est celui dont parle Scarron dans ces vers à Mignard :

« Tu sais bien que le crayon,
Qui se gâte à la poussière,
N'est encore qu'un rayon
De sa future lumière » (2).

« Le *crayon* était-il destiné à être peint ? Était-ce une première préparation à la sanguine, dont le peintre avait

(1) Voir le spirituel article de Feuillet de Conches sur les portraits de Madame de Maintenon. (*Revue des Deux Mondes*, juillet 1849, p. 618 et suivantes).

(2) *Œuvres* de Scarron, éd. Bastien, t. VII.

l'habitude..... La planche de Giffart et les autres qui en sont la copie reproduisent le nez aquilin et surbaissé de la *sainte Françoise* de Mignard, et nullement le nez relevé des trois Petitot, donnant au modèle un « air mutin », nez au vent qui, dit le spirituel auteur, « ne va ni à l'esprit ni au caractère de Madame de Maintenon » dont le bout du nez lui inspire de gracieuses fioritures.

Il serait à souhaiter que M. le duc de Noailles fît graver le portrait du château de Maintenon, dont l'authenticité doit nous inspirer plus de confiance que l'œuvre, longtemps anonyme, retrouvée inopinément au fond du Dauphiné. Il est bon d'être sceptique en matière d'histoire de l'art et d'authenticité de portraits, ainsi que le montrent des études récentes sur ceux de Madame Récamier, peints par David et Gérart. Nous devons cependant dire que l'œuvre gravée de Giffart semble avoir été faite d'après le portrait du château de Maintenon.

Je ferai de plus remarquer la parfaite ressemblance qui existe entre le portrait, qui se trouve en tête de l'ouvrage de M. d'Haussonville et le portrait gravé par Giffart. Ces deux œuvres d'art, dont une dérivation peinte par Lépicié porte aussi le nom de Mignard, peuvent donc être attribuées à cet artiste avec assez de vraisemblance. Le portrait qui se trouve dans Lafont d'Aussonne n'offre pas au contraire le même caractère d'authenticité.

Il me reste à dire un mot, mais un mot seulement, de l'iconographie de Scarron. Il est facile à un chacun de se documenter sur ce point en consultant, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, la collection des portraits gravés de Scarron. Les principaux sont ceux :

1° De La Belle ou della Bella, 1649, in-4°. On l'y voit le dos tourné, dans une posture légèrement ridicule.

2° De Daret, in-8°, où il est représenté en buste.

Daret delineavit et caelavit ad vivum.

3° De Boizot, in-8°, qui se trouve dans la suite d'Odieuvre.

Scarron est représenté jeune, tourné à droite, tandis que la plupart des autres dessins le montrent tourné à gauche.

4° De Desrochers, d'après le type de Daret.

5° De Crespy, médaillon du *Parnasse français* (1).

La plupart des autres portraits gravés (frontispices ou médaillons) dérivent de ces sources ; tels ceux qu'ont dessinés ou gravés Landon, Inguf, Binet, Bonnet, etc.

Le dessin de Daret a été souvent reproduit et a été notamment gravé par Duponchel. On y voit Scarron en petit collet.

La gravure de Borinch représente un autre type ; elle montre Scarron en buste, avec un grand chapeau, des favoris, la chemise ouverte, ses livres placés des deux côtés de son buste, au bas duquel se trouvent des vers.

J'ai dit déjà que le Scarron de l'édition Cazin (d'après le type conventionnel, mais non en buste), avait été gravé par P. Chapuis.

Le Scarron, dessiné de notre temps par Devéria et gravé par Lejeune aîné, dérive de Daret.

Dans l'édition de 1877, des *Œuvres complètes de Scarron*, avec des notes de Charles Beaumet, d'après l'édition de 1663, le portrait de l'auteur est une eau-forte de Champollion.

Dans la réduction des planches de Pater, publiée par Rouquette, in-4°, figure un portrait de Scarron, gravé d'après un dessin original de Desenne.

Le Scarron placé en tête de l'édition Jouaust de 1880 est de L. Flameng.

En plus de ces portraits gravés, il existe au musée du Mans un portrait soi-disant de Scarron, toile sans nom d'auteur, donnée assez récemment au musée par Mme Achille

(1) A propos des portraits gravés de Scarron, je rappellerai que le célèbre collectionneur du XVIIe siècle, Michel Bégon, écrivait : « Je mets Molière au-dessus de Scarron, et cependant je ne puis me décider à les placer ni l'un ni l'autre parmi les hommes illustres ».

Jubinal, née de Saint-Albin. Sur quoi repose l'identification de Scarron avec ce portrait, que le catalogue du musée prétend être du temps ? Je l'ignore. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il reproduit les traits d'un personnage vieux et fort peu attrayant, peint en buste, vêtu d'une soutanelle ou justaucorps blanc jaunâtre, et qui, s'il était authentique, ferait encore moins comprendre comment Mademoiselle d'Aubigné a pu épouser une pareille laideur (1).

Je préfère m'en tenir aux portraits traditionnels et authentiques du mari de Françoise d'Aubigné.

(1) Ce portrait vient d'être tout récemment reproduit dans la jeune Revue de *l'Essor du Maine*, du 1er février 1903, d'après un cliché de M. F. Chevallier. Combien il est différent du beau portrait de Scarron, qui se trouve dans l'édition du *Parnasse français* de Titon du Tillet !

CHAPITRE IX

LES DERNIÈRES ANNÉES DE SCARRON

Le ménage Scarron. — La vie honnête et cachée de Mme Scarron. — Son portrait par Somaize. — Les vers de Ménage et de Charleval. — L'apparence de confort et la grande gêne. — Les créanciers de Scarron. — Sa bonté. — Il prête de l'argent à Charles d'Aubigné. — Ses rapports avec sa famille. — Les festins chez Scarron précurseurs des dîners du Caveau. — La protection de Fouquet et de Séguier. — Les attaques de Gilles Boileau. — Le testament et l'épitaphe du pauvre Scarron.

Après le voyage de Touraine, qui pour elle fut son voyage de noces, et pour son mari un court essai de villégiature et de vie *at home* qui n'eut pas de lendemain, Françoise d'Aubigné rentra à Paris, pour y passer huit années de son existence, de 17 à 25 ans, dans le logis de Scarron. Ces huit années, pendant lesquelles elle fit son apprentissage de la vie, n'ont pas laissé de traces aussi nombreuses qu'on le désirerait. On peut le regretter au point de vue de la curiosité mais non pour Mme Scarron elle-même. Heureuses les femmes qui n'ont pas d'histoire, surtout en pleine jeunesse ! Heureuse Mme Scarron de n'en point avoir eu à cette époque de sa vie ! Dans l'étrange situation où elle se trouvait dans la maison de son mari, ouverte aux viveurs de la cour et de la ville, à ceux même de la bohême du temps, si elle eut tenu une place très en vue dans ce monde de la galanterie qui venait *faire la fête* chez Scarron, c'est qu'elle n'eut pas craint de s'exposer aux dangers des plus sérieux. Son histoire, si elle en avait eu une, risquait de ressem-

bler à celle de Mme de la Calprenède que j'ai racontée ailleurs (1), ou de Mme de Villedieu ou de Ninon de Lenclos. Si l'honnête jeune femme échappe à notre curiosité, c'est qu'elle se dérobait elle-même à ce dangereux milieu ; c'est que son calme et sa froideur naturelle, ce qu'on a appelé l'aptitude négative de son tempérament, qui n'avait rien de celui d'une créole, c'est que sa fierté, son désir extrême de considération, « sa sage politique » comme dit Scarron lui-même, enfin et surtout sa piété, qu'on ne l'oublie pas, la protégeaient contre des entraînements auxquels bien d'autres eussent fatalement succombé et lui faisaient éviter, par une juste défiance d'elle-même, de se mêler et de se commettre, trop intimement, avec les amis et les commensaux de son mari. Comme la salamandre elle traversait le feu sans se brûler, et profitait des leçons qu'elle avait puisées tant dans Plutarque, dont sa mère avait fait comme son bréviaire et son livre de chevet, que dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

Sa situation n'en était pas quelquefois moins pénible. Bien loin de trouver une protection, une défense dans son mari, c'était lui, comme on peut en juger par les plaisanteries de Scarron à son valet Mangin rapportées par Segrais, qui l'exposait aux railleries de ses visiteurs, la choquait par les libertés de son langage par trop gaulois, et lui faisait aussi sentir les effets de sa mauvaise humeur (2).

Voici une page inédite que je trouve dans un manuscrit de Clairambault (1,165), et qui vient confirmer les renseignements de Segrais :

« Comme elle étoit bien faite et qu'elle avoit beaucoup

(1) H. Chardon, *La Vie de Rotrou mieux connue et la Querelle du Cid*, pp. 202-225.

(2) Ceux qui préfèrent la fantaisie à la réalité pourront parcourir Lucas (de Montigny), *Récits variés. Les mariages de M. Scarron*, 1874, grand in-8°, et dans les *Caprices d'un bibliophile*, par Octave Uzanne, Paris, Rouveyre, *Les Galanteries du sr Scarron*.

d'esprit, tous les gens de la première qualité, qui alloient chez Scarron, se faisoient un plaisir de l'entretenir, ce qui donnoit de l'ombrage à Scarron ; en sorte que devant le monde il luy disoit quelques duretez. Elle s'en plaignit à Mr Ménage, amy de Scarron, et le pria de l'avertir que, quand il auroit quelque chose de mortifiant à luy dire, ce fut en particulier et non devant le monde, mais cela ne servit de rien. »

Ménage, homme d'église, tout farci de pédantisme et de bel esprit, fréquentant le monde des honnêtes gens et des plus illustres précieuses, était bien celui des amis de Scarron qui était le plus naturellement désigné pour recevoir de semblables confidences, et pour rappeler l'auteur du *Roman Comique* à plus de retenue et plus d'égards envers sa jeune femme. Malheureusement, Ménage, qui se donnait le ridicule d'être amoureux de ses célèbres écolières, Madame de Sévigné et Madame de La Fayette, l'était aussi, en vers du moins, de Madame Scarron. Ce n'était certes pas un poursuivant bien dangereux ; il s'en tenait à avoir l'air de l'être. Cela suffisait à sa vanité. Voici un échantillon de sa poésie amoureuse à l'adresse de Françoise d'Aubigné. Il est écrit en italien, ce qui dénote le pédant, mais il est inédit, enfoui qu'il est au milieu des vers latins de l'auteur, d'où aucun des historiens de Madame Scarron ne s'est avisé de l'exhumer :

Cappriccio amoroso alla signora Francesca d'Aubigné, moglie del signor Paolo Scarrone :

« Chi può mirarri
E non amarri ?
Ier ri mirai
Dunque r'amai.

Si ; daddovero ;
Son prigioniero
Della gentile
Bella *isifile*.

Ma in ogni clima
Vie più si stima
Del conquistare
Il conservare.

E prende invano
Leggiadra mano,
Se di tenere
Non à potere.

Dunque sentite
Se lo gradite,
Qual vò che sia
La Donna mia.

Sia graziosa ;
Vaga e vezzosa
E sia modesta :
Non però mesta.

Non sia ritrosa ;
Non isdegnosa :
Ma ritrosetta ;
Ma sdegnosetta.

Picciol mastire
Evesce il desire :
Nè il dolce è coro
Senza l'amaro.

Non sia crudele ;
Non infidele.
E non sia ingrata :
Nè dispietata.

Ch'io sono ardentè.
Ch'io son ferventè :
Tutto amoroso ;
Affetuoso :

E'l Dio d'amore,
Non à amatore,
Di me piu degno
Nel suo bel regno.

Pietosamente ;
Ma vagamente ;
So lacrimare
E sospirare.

Delle mie amate
Nelle brigate
In dolci modi
Canto le lodi.

E'n rima, e'n verso,
Per l'universo
Della mia Dama
Spargo la fama.

Nol niego : amante
Sono inconstante :
E son geloso ;
E capricioso.

Nè per rivale
Giove immortale,
Rè degli Dei,
Io soffrirei.

Ecco, Ben mio,
Qual mi son io :
Qual voglio sia
La Donna mia. »

Les vers de Ménage sont un des rares documents à joindre à ceux qu'on a produits jusqu'à ce jour sur Madame Scarron pendant son mariage, et qui sont trop connus pour que je les reproduise à cette place. Il me suffira de rappeler les vers de La Mesnardière *à la jeune Indienne*, ceux de Boisrobert, les souvenirs de Segrais, les lettres de Méré, de Ninon, qu'Edouard Fournier a fait connaître, les racontars de Tallemant des Réaux, le portrait de *Lyriane* tracé par Mademoiselle de Scudéry dans sa *Clélie*, sans parler des confidences faites plus tard par Madame de Maintenon aux dames de Saint-Cyr, à Madame de Caylus, à Mademoiselle d'Aumale, à Languet de Gergy, etc. Un témoignage moins connu est celui de Somaize, l'auteur du *Dictionnaire des précieuses* et de la *Pompe funèbre de Mr Scarron*, qui n'est que bien peu postérieur au veuvage de *Stratonice* (1) :

« *Stratonice* est une jeune prétieuse des plus agréables et des plus spirituelles. Elle est veufve sans avoir esté femme ; l'on scaura assez le sens de cette énigme quand on scaura que Straton estoit son mary. Elle est native d'auprès d'Argos (Poitiers) ; elle a de la beauté, et est d'une taille aisée. Pour de l'esprit, la voix publique en dit assez en sa faveur, et tous ceux qui la connoissent sont assez persuadez que c'est une des plus enjouées personnes d'Athènes. Elle scait faire des vers et de la prose, et quand elle n'auroit que les connoissances qu'elle a acquises avec Straton, elle y réussiroit aussi bien que pas une autre de celles qui s'en meslent. Son humeur est douce, et elle a fait voir, par sa façon d'agir, qu'elle voyoit le monde plus par une bienscéance civile que par une attache particulière en se retirant dans une maison de Vestales après sa mort. »

Ce portrait, qu'il faut rapprocher de celui de Lyriane, dans la Clélie, montre que Madame Scarron était une des plus agréables précieuses de son temps et la place bien à

(1) Somaize, I, 221.

son rang dans cette société d'élite. Jean de la Forge, au contraire, dans le *Cercle des Femmes savantes* (1663), parle à peine d'elle, c'est-à-dire d'*Omphale*, et lui fait l'injure de la rapprocher de Claudine Le Nain, la femme de Colletet. Il se borne à dire que toutes deux aiment la musique, les madrigaux et les chansons.

N'y aurait-il pas encore enfouis dans des recueils manuscrits, ceux de Conrart ou autres, quelques vers ou quelque morceau de prose, quelque portrait, sortis alors de la plume de Françoise d'Aubigné? On voit, par les lettres de son mari qu'elle lui fit faire le portrait de Madame Bonneau, qui, contrairement à un autre (celui du maréchal d'Albret sans doute), n'a pas été inséré parmi les œuvres de l'auteur du *Roman Comique* (1). Scarron écrivant des portraits à l'exemple des *Alcôvistes* de Mademoiselle de Montpensier, de *Madonte*, comme on l'appelait dans le monde des ruelles, faisait là sans doute une sérieuse concession à sa femme, lui qui prisait peu la littérature des Précieuses et n'avait pas attendu Molière pour les trouver ridicules. S'il lui accorda cette concession, je doute qu'il lui en ait fait beaucoup d'autres, et je ne sais en vérité en quoi (la *Mazarinade* mise à part) les œuvres qui ont suivi son mariage se distinguent par plus de retenue de celles qui l'ont précédé. La deuxième partie du *Roman Comique*, certains épisodes de la *Gazette burlesque*, les comédies de cette époque, la *Baronéide*, bien des épigrammes et enfin divers passages des lettres ne montrent pas que Scarron soit moins libre ou moins grossier que dans les dix années antérieures, et que sa femme ait corrigé *de bien des choses*, sinon l'homme, du moins l'auteur. Non pas qu'il n'y ait progrès alors dans l'œuvre littéraire de Scarron. Ses satires, ses épîtres chagrines surtout, si elles n'ont pas la réputation du *Roman Comique*, *une des œuvres, sans contredit*,

(1) *Les dernières Œuvres de M. Scarron*, I, 186 et 131.

les plus originales du XVIIe siècle, font voir qu'il y avait en lui autre chose qu'un poète burlesque, et qu'il avait des poussées de verve sérieuse et satirique que n'eut pas désavouées Despréaux. Est-ce à la discrète et douce influence de Madame Scarron qu'il faut attribuer cette nouvelle manière du poète qu'on oublie souvent pour ne songer qu'au burlesque du *Typhon* et du *Virgile travesti ?*

Il est regrettable qu'à part les lettres de Scarron, les historiettes de Tallemant des Réaux, et les souvenirs de Segrais, il y ait si peu de témoignages contemporains qui nous fassent pénétrer dans l'intérieur du poète, et nous révèlent ce qu'a été l'intimité du cul-de-jatte et de sa jeune garde-malade. Les plus curieux, sans contredit, sont antérieurs à la haute fortune de Madame de Maintenon ; par exemple ceux de Tallemant, de Mademoiselle de Scudéry, de Boisrobert, de La Mesnardière, qui n'ont pas été modifiés sous l'influence de sa faveur ou simplement de ses amis, comme a pu l'être, dit-on, le *Sorberiana*, revu et corrigé par Pélisson. Malgré cela, combien ne donnerions-nous pas pour avoir des confidences intimes d'un vieillard comme Segrais, d'Elbène ou Cabart de Villermont, ayant connu Madame de Maintenon dans sa jeunesse, et le logis de Scarron, rappelant ses souvenirs à la fin du siècle, alors que la veuve du poète était devenue la femme de Louis XIV, et nous racontant le premier tome de cette existence plus féconde en merveilles, que les romans de La Calprenède. Pélisson, Nublé, Ménage, et son ancien secrétaire Girault, l'ami Rosteau que je vais tout-à-l'heure faire connaître, Ninon, Mademoiselle et Madame de Scudéry et d'autres encore, auraient dû rendre ce service à Françoise d'Aubigné. Peut-être n'ont-ils pas osé, en présence de cette éblouissante fortune, en rappeler les humbles commencements, de peur de déplaire à celle qui tenait la place de Marie-Thérèse. S'ils eussent au contraire été moins discrets, ni les pamphlets écrits en Hollande, ni les portraits

haineux écrits par Saint-Simon, la Palatine et la Fare, ni le roman de La Beaumelle lui-même, n'auraient obtenu tant de créance et permis à une légende menteuse de s'établir autour de la première période de la vie de Madame de Maintenon. Il y avait déjà près de vingt-cinq ans que Scarron était mort quand sa veuve fut élevée jusqu'aux marches du trône, et parvint à cet honneur inouï, contre lequel l'envie devait lancer ses traits. Bien peu se rappelaient assez nettement son obscur passé pour le dépeindre sous ses traits véritables. Il était désormais trop vague pour pouvoir être fixé. La calomnie ou les railleries jalouses, tout simplement, eurent beau jeu à s'exercer dès lors contre la veuve de Scarron.

On voit que les contemporains, ceux même qui ne lui sont aucunement hostiles, comme le marquis de Sourches, comme Spanheim, savent fort peu de chose sur son passé. Elle-même a été trop sobre de confidences sur cette partie de sa vie, à cause sans doute du renom burlesque et presque ridicule de son pauvre mari, sans se douter que cette quasi conspiration du silence serait exploitée contre elle par ses adversaires. Quant à ceux qui, de nos jours, ont entrepris sa réhabilitation, peut-être ne l'ont-ils pas assez établie sur des faits, et ont-ils donné trop de place au sentiment dans leur apologie de Mme de Maintenon. Ceux qui voudront à l'avenir étudier sa vie, devront surtout essayer d'apporter plus de lumière dans la période allant de la mort de Scarron à la naissance du premier enfant de Mme de Montespan et de Louis XIV, période plus obscure et plus cachée que celle du mariage, période égale en durée et sur laquelle jusqu'à présent il n'a encore été écrit rien de bien précis.

S'il faut en croire Madame de Maintenon, ces deux périodes auraient été le temps le plus heureux de sa vie, celui pendant lequel elle ne connut jamais l'ennui, et qu'elle regretta plus tard, quand, accablée de grandeurs, il lui

fallait essayer de distraire le moins amusable des rois et le plus despote des maris.

Avoir trouvé le bonheur sous le toit de Scarron, cela semble friser le paradoxe ! Mais lorsqu'on songe que ce mariage, qui avait sauvé Françoise d'Aubigné des mains avares de Mme de Neuillant, ainsi que du couvent, avait été pour elle la délivrance on n'est pas aussi éloigné de croire à la réalité de ce bonheur tout relatif.

En étudiant ces choses de près, on est également étonné de voir à quel degré de considération la jeune Indienne était arrivée du vivant de son mari.

Elle, la femme de l'auteur de la *Mazarinade*, était souhaitée à Brouage par les nièces du cardinal, par Mlles de Mancini, qui étaient à la veille d'arriver, elles aussi, à une si surprenante fortune. Il lui avait fallu bien de l'esprit et de la tenue, bien de l'adresse, beaucoup de sage politique pour faire oublier les vilaines injures de son mari et se faire désirer au milieu de cet essaim de jeunes filles, qui étaient la fine fleur de la cour,

« Riche présent du Tybre et gloire de la France. »

Malheureusement l'argent manquait pour permettre à Mme Scarron de s'en aller en Saintonge auprès des nièces de Mazarin. « Mme Scarron est bien malheureuse de n'avoir pas assez de bien et d'équipage pour aller où elle voudrait, quand un si grand bonheur lui est offert », écrit Scarron à M. de Villette, le 12 novembre 1659 (1).

Le manque d'argent devait être la plaie du ménage, la prodigalité et la gêne, qui en est la suite, furent toujours le boulet que Scarron traîna jusqu'à sa mort. Il y avait chez

(1) Voir *Dernières Œuvres de M. Scarron*, I, 195-196. Scarron d'ailleurs ne semble jamais guère disposé à laisser éloigner sa femme. Voir les lettres à Fouquet, à Mme de Montchevreul, et celle de Meré à Mme de Lesdiguières.

lui des apparences d'aisance à certains jours, mais au fond, malgré l'argent qu'il tirait de ses dédicaces, de sa Gazette, de ses comédies, de la pension de seize cents livres que lui servait Fouquet, son Mécène (1), la gêne était toujours là, qui, après de rares intermittences revenait s'asseoir à son foyer et ajouter un nouveau chagrin aux douleurs de sa maladie interminable.

Aussi mal dans ses affaires que dans sa santé, craignant de mourir de misère, de faim et de froidure avant de mourir de maladie, tourmenté par le soin du lendemain, Scarron toujours sans argent soit pour s'acheter du bois, soit pour payer son loyer, passait son temps à essayer de faire patienter ses créanciers.

« Mille créanciers tous les jours
Me tiennent de fâcheux discours.
Et l'on ne peut ouvrir ma porte
Qu'un créancier n'entre ou ne sorte.
Je leur fais des civilités,
Mais ils en sont fort rebutés » (2).

Madame Scarron ne devait pas voir, sans un profond chagrin, revenir chaque jour la figure du « créancier colère ».

(1) Une bonne partie des vers qu'il composa dans les dernières années de sa vie, est adressée au surintendant ou à Pellisson, qui lui servait d'intermédiaire auprès de Fouquet. On trouve reproduit dans le catalogue de la collection Alfred Bovet (2e fascicule, 6e série) un billet autographe de Scarron à Pellisson du 11 avril 1660, ainsi conçu :

« Je vous envoie une manière de Madrigal des plus grans qui se fassent, que je vous prie de faire voir au Patron pour le faire ressouvenir de son très humble et très obéissant serviteur, l'homme du monde qui, comme inutilissime, peut être le plus tost oublié ; je ne vous veux pas détourner davantage de vos sérieuses occupations ; je suis tout à vous, Scarron. »

Au dos, Fouquet a écrit de sa main : « Voyez avec Scarron ce que je lui ai promis ». Et Pellisson ajoute ces mots : « M. Scarron, vers ».

(2) Voir *Œuvres*, VII, p. 62, Placet à M. le Surintendant.

Il est vrai qu'elle était d'une famille où elle avait dû voir apparaître de bonne heure le spectre de M. Dimanche ; le peu de temps qu'elle avait vécu avec son père ou sa mère s'était pour ainsi dire passé au milieu de créanciers. Et puis, il paraît qu'on s'habitue à ces perpétuelles alarmes. Scarron n'est pas le seul homme de lettres qui se soit fait à cette vie. De nos jours, Madame d'Abrantès, Dumas, Balzac, Lamartine lui-même, hélas ! n'étaient-ils pas arrivés à se familiariser avec cette singulière existence, qui a toujours été aussi celle de la bohême parisienne ? Rien d'étonnant à ce que Scarron, qui voyait sans doute une excuse dans sa maladie, n'ait pas su régler sa dépense et ait été réduit à vivre d'emprunts, d'expédients et d'espérances données à ses créanciers en guise de deniers comptants. Nous retrouverons le défilé de ces créanciers à la mort du poète.

Au reste, disons-le à sa décharge, si Scarron avait des dettes, il prêtait lui-même de l'argent à des gens qui en avaient sans doute encore moins que lui. Il prêtait de l'argent par bonté d'âme, et à qui, grand Dieu ! à un débiteur qui a toujours eu la réputation d'être une mauvaise paye. Il avait épousé Françoise d'Aubigné par amitié, c'est encore par amitié pour elle qu'il prêtait de l'argent, qui l'eut cru ? au frère de sa femme, à Charles d'Aubigné en personne.

Voici ce curieux acte d'emprunt :

« Fut présent messire Charles d'Aubigné, chevalier baron de Surimeau, enseigne dans le régiment d'infanterie de Mr le cardinal Mazarin, émancipé d'âge, usant et jouissant de ses droits, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Louis, paroisse Saint-Gervais, lequel a recogneu et confesse debvoir bien loyaument à messire Paul Scarron, chevalier, seigneur de la Rivière et autres lieux, demeurant en la dite paroisse, à ce présent et acceptant la somme de 4,000 livres tournois pour cause de loyal prêt d'argent fait par le dit sieur créancier au dit sieur debteur à plusieurs et diverses fois pour subvenir à ses nécessités et pour le mestre en

esquipage pour aller servir le Roy en ses armées, et promet payer et rendre la dite somme de quatre mille livres au dit sieur *et dame* ou porteur en sa maison où il demeure à Paris, dans un an prochain, à peine de tous despens, dommages et intérêts, au quel payement il a obligé et ypotéqué tous ses biens présens et advenir.

Passé à Paris en la maison du dit sieur créancier, le 11e juin 1655, après midi.

P. Scarron. Charle (*sic*) d'Aubigné (1). »

Un pareil acte en dit plus long sur les véritables sentiments de Scarron pour sa femme que bien des lettres du pauvre homme, où l'on ne sait s'il parle sérieusement ou non. Cependant, à part quelques boutades, il semble le plus souvent avoir parlé de Françoise d'Aubigné avec un réel sentiment de sympathie et d'amitié reconnaissante.

Dans son épître à Mlle de Scudéry, en réponse aux portraits qu'elle avait faits de *Scaurus* et de *Lyriane* dans la *Clélie* il l'appelle :

« Celle qui par le ciel soulage mon malheur,
Digne d'un autre époux comme d'un sort meilleur » (2).

Segrais rapporte qu'il lui dit lors de sa dernière visite : « Le seul regret que j'aurai en mourant, c'est de ne pas laisser de bien à ma femme, qui a infiniment de mérite, et

(1) Charles avait servi l'Etat dès 20 ans en qualité d'enseigne dans le régiment de M. le cardinal Mazarin. Il en est fait mention dans ses lettres de bénéfice d'âge obtenues par lui, le 27 février 1655 et où il prend le titre d'écuyer, sr de Surimeau, fils de Constant, chevalier. Voir *La France protestante,* 2e édition, t. Ier p. 541, la belle lettre que M. Bordier a tirée du ms. Clairambault, 1165, p. 162, écrite entre 1660 et 1663, si imprégnée d'héroïque dignité par Mme Scarron à son frère et se terminant par ces mots : « Adieu, je voudrais avoir donné un bras et que vous fussiez le plus honeste homme de France ».

(2) *Œuvres*, VII, 162.

de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer » (1).

Si son *Testament burlesque* est légèrement badin à l'égard de son épouse, il faut le pardonner à un pauvre homme, qui voulut rester goguenard jusqu'à sa fin et ne pas oublier que ses plaisanteries auraient pu encore être de plus mauvais ton (2).

Quant aux vrais sentiments de Mme Scarron à l'égard de son mari, on ne connait rien de bien précis à cet égard. Le peu qu'on en sait provient de ses confidences, faites près d'un demi-siècle plus tard aux dames ou aux élèves de Saint-Cyr, et encore quand on tâche de se les rappeler, a-t-on peur de ne les voir qu'à travers les travestissements et les falsifications de La Beaumelle. Il ne faut pas demander à Françoise d'Aubigné d'avoir mis beaucoup de son cœur dans l'étrange union à laquelle l'avaient condamnée les malheurs de sa famille. Elle a vécu avec Scarron d'une manière fort douce et fort honnête, lui rendant les assiduités et les complaisances qu'une femme doit à son mari, subissant avec patience les étrangetés de sa situation, grâce au calme de son tempérament, à son « grand fonds de religion » pour faire un beau personnage et s'attirer l'approbation des honnêtes gens (3).

(1) *Segraisiana*, 92.

(2) Scarron se trompait en croyant que, de ses ordres de dernière volonté, le pouvoir de se remarier, qu'il léguait à sa femme, serait le mieux exécuté. Mme Scarron mit bien du temps à remplir sur ce point les dernières volontés de son mari. Il est vrai qu'elle devait épouser un roi au lieu d'un cul-de-jatte. Elle, qui six semaines environ avant la mort du poète, voyant le 26 août 1660 passer le magnifique cortège de l'entrée à Paris du roi et de sa jeune femme, écrivait le lendemain à Mme de Villarceaux : « La Reine dut se coucher hier au soir assez contente du mari qu'elle a choisi » devait vingt-quatre ans après remplacer Marie-Thérèse d'Autriche dans la couche du grand roi et celui-ci pouvait déposer sur la tête de sa nouvelle épouse une couronne de fleurs d'oranger.

(3) On ne connait que deux lettres authentiques de Mme Scarron écrites pendant ses années de mariage ; l'une adressée à sa tante Mme de Villette, l'autre à Mme de Villarceaux, datée du 27 août 1660, à propos de l'entrée du roi à Paris.

« Elle voulait de l'honneur » et sauvait en même temps celui de son mari, « de ce pauvre homme » qui ne savait pourtant guère faire respecter sa femme. Il prépara, il est vrai, sa fortune et son élévation en la mettant en relations avec tous les beaux esprits de la cour et de la ville, mais dut la blesser plus d'une fois par ses grossièretés, ses équivoques, par la bassesse de ses quémanderies, par la gêne et la présence des créanciers qu'amenaient à leur logis ses dépenses mal réglées. Elle lui fut redevable de son esprit ; quant au reste, Scarron, moins riche d'argent que de verve, ne lui donnait que cinq cents francs.

Madame de Maintenon, connut bien, ainsi que le dit Segrais (1), ce qu'elle devait à son mari, et à la mort du pauvre estropié, elle le prouva par son affliction.

Sa belle-sœur, Françoise Scarron, la dit « fort affligée de la mort de son mari » (2). Et elle-même, dont le défaut de sensibilité fut toujours le côté faible, écrit alors à Madame de Villette : « *La mort de M. Scarron m'a donné assez de douleur* et assez d'affaires pour ne pouvoir vous écrire » (3).

La belle *glorieuse*, en somme, avait largement payé la dette de reconnaissance (si dette il y avait réellement), qu'elle avait contractée en échangeant la froide et triste maison de la dure Madame de Neuillan, pour la chambre gaie, chaude et si hospitalière de l'auteur du *Roman Comique*.

Seul, Gilles Boileau, le frère de Despréaux, mêla le nom de Madame Scarron à des attaques contre son mari, et eût le mauvais goût d'attaquer sa vertu dans une polémique où se trouva aussi engagé Boisrobert. Scarron, comme Pélisson et Mademoiselle de Scudéry, avait pris parti pour Ménage dans la compétition entre ce dernier, un de ses fidèles amis, et

(1) *Segraisiana*, 68.
(2) Voir Matter, 90.
(3) *Ibidem*, 88. Voir aussi la lettre à M. Nublé, p. 92.

Gilles Boileau, le jeune satirique qui lui disputa, avec succès, un fauteuil à l'Académie, en mars 1659. Dans son *Epître chagrine* à M. d'Elbène, il s'était borné à faire dire plaisamment par un ridicule visiteur :

« Êtes-vous visité de monsieur de Linières ?
. . . . . ce qu'il fait est satyrique et beau,
Et je le croirois bien comparable à Boileau » (1).

Plus tard il écrit :

« Et d'Estrée et Montmort, par leurs soins véhéments,
Ont enfin mis Boileau dedans l'Académie. »

Gilles, qui, comme Despréaux, n'était pas très endurant, et l'avait bien prouvé par son *Avis à M. Ménage*, prit la mouche, et, pour se venger de Scarron, crut, en garçon mal élevé, devoir attaquer l'honneur de sa femme (2).

Boisrobert qui avait déjà eu maille à partir avec Scarron, comme je le dirai plus loin, fut inculpé dans l'affaire ; on va voir comment. Scarron a raconté cette querelle tout au long dans une lettre à Fouquet, qui n'a pas pris place dans ses *Œuvres*, mais se trouve dans le *Recueil de quelques pièces*, publié par Marteau, à Cologne, en 1663, in-12, t. Ier, p. 173 à 182. Je me contenterai d'en extraire ce qui a plus spécialement trait à Françoise d'Aubigné.

« Boisleau, si connu aujourd'huy par sa médisance et la perfidie qu'il a faite contre M. Ménage....., a cru qu'il devoit attaquer Mme Scarron, et fit contre elle-même une

(1) *Œuvres*, VII, p. 176.
(2) On connaît les vers de Gilles Boileau adressés à Scarron :

« Dès longtemps au bout d'un cordeau
Auroit pendu la teste folle,
Si dessus toi l'orde V.....
N'eut fait l'office de bourreau. »

épigramme fort insolente. *Elle n'a pourtant pas daigné s'en offenser* et je croy qu'il en enrage ; il est vray qu'il a usé fort discrètement de ne la confier qu'à M. de Boisrobert à qui, depuis, il en a cédé toute la gloire ». Scarron était alors brouillé avec Boisrobert ; il croyait avoir à se plaindre de lui pour divers plagiats à propos de la comédie de l'*Ecolier de Salamanque* et de la publication de ses *Nouvelles* traduites de l'Espagnol. On peut voir des traces de cette brouille dans l'*Épître chagrine* à M. d'Elbène.

« Boisrobert se retranche au genre épistolaire,
C'est un digne prélat » (1),

et surtout dans les vers dignes de la *Mazarinade* qui se trouvent dans une lettre à Marigny. « Quand je songe que j'estois né assez bien fait pour avoir montré les respects des Bois-Robert de mon temps :

« Vous sçavez bien que ce prélat bouffon,
De beaucoup d'impudence et de peu de mérite,
Est pardessus l'arche de Frigion,
Un très grand S.....orboniste » (2).

« Une personne de qualité, dit-il ailleurs, représenta à M. de Boisrobert que Mme Scarron, ne s'estant point attiré une pareille offense, et n'estant pas responsable d'avoir un mary du nombre des poètes qui sont pour la plupart étourdis, les coups d'épigrammes pourraient dégénérer en coups de bâton » (3).

Je ne veux pas pousser plus loin le récit de cette bataille de poètes, devant d'ailleurs parler plus loin de Boisrobert.

(1) *Œuvres*, VII, 196.
(2) *Dernières Œuvres*, p. 69.
(3) Ce n'est pas la première fois que Scarron parle de coups de bâton. On se rappelle ceux dont il avait menacé Corneille.

On sait que Boileau, soi-disant pour réparer ses torts, fit une épigramme à Mme Scarron : « Elle eut en quelque façon à s'en louer, écrit son mari, encore que j'eusse à m'en plaindre ». Scarron y répondit par de nouveaux vers qu'il serait trop long de reproduire ici, et dont l'abbé Goujet a fait connaître quelques-uns dans sa *Notice sur Boisrobert* (1).

Ce fut la seule des équipées de Scarron dans laquelle se trouva impliquée Françoise d'Aubigné.

*
* *

A défaut de nombreux documents sur la femme du poète, j'en ferai connaître quelques-uns sur ses sœurs.

Françoise, seule, est quelque peu connue ; l'autre, Anne, est restée complètement dans l'obscurité et c'est d'elle que je veux surtout parler. Segrais, qui cependant était bien placé pour parler des entours de Scarron, a écrit, ou du moins a raconté à ceux qui ont recueilli ses souvenirs dans le *Segraisiana*, que les deux sœurs de Scarron n'avaient pas été mariées ; c'est peut-être une erreur pour les deux, puisqu'il est probable que Françoise fut unie par un mariage secret au duc de Tresmes, et c'en est une certainement pour Anne.

Anne, que Jal suppose née vers 1600, avait épousé Euverte de Gallois, trésorier de France, en Auvergne. Elle était veuve dès l'année 1655, et sa fille Marie Galois, nièce de Scarron, qui avait épousé René de Betz, seigneur de la Hurteloire, mourut elle-même avant son oncle. Cette dernière laissa dans le besoin, après elle, au moins trois jeunes enfants, qui, comme on le verra plus loin, trouvèrent plus tard, dans Madame de Maintenon, une protectrice dévouée,

(1) Voir l'abbé Goujet, t. XVII, p. 174 et suivantes. Voir aussi les *Frères de Boileau Despréaux*, par Gaston Bizos, Aix, in-8° de 123 pages.

et n'abandonnant pas les intérêts des parents de son premier mari (1).

Voici des pièces qui ont trait à la sœur de Scarron et à ses enfants : elles concernent une succession d'un parent de Poitou, qui était échue aux trois enfants du conseiller Paul Scarron et de Marie Goguet, succession sans doute assez maigre, puisque nous verrons Françoise Scarron y renoncer « pour luy estre la dite succession plus onéreuse que proffitable. »

« Pardevant les notaires garde nottes du roy au Chastelet de Paris, fut présent en sa personne, messire Paul Scarron, conseiller du roi en ses conseils, demeurant rue neuve Saint-Louis, paroisse Saint-Gervais, tant en son nom que comme ayant droit, cédé de ce qui sera cy après dit de demoiselle Anne Scarron, sa sœur, veuve de Euverte de Gallois (2), suivant acte passé du 18 juin 1655, par devant Leboucher et Levesque, notaires au Chatelet, entre la dite Anne et René de Betz, seigneur de la Hurteloire, son gendre, Marie Galois, sa fille, et autres partyes y nommées, les dits sieur et demoiselle Scarron, héritiers en partie de deffunt Claude Ogier, vivant, seigneur de Charrin, lequel a constitué procureur auquel il a donné pouvoir vendre, céder et transporter à M. de Riparfonds tous les droits successifs et prétentions pour les parts qui peuvent competter et appartenir au dit sieur Scarron es dits noms en la terre et seigneurie de Charrin, provenant de la succession du dit deffunt, et ce moyennant le prix, charge et conditions que son dit procureur advisera.

Fait et passé en la maison du dit sieur constituant le 15e jour de febvrier 1659.

P. Scarron. Bruneau. »

(1) Mlle de la Hurteloire figure bien souvent dans la correspondance de Mme de Maintenon. Celle-ci la logea successivement à Maintenon, à St Cyr, s'occupa de ses yeux malades et pensa aussi à sa sœur. Cependant à la fin, elle paraît s'en être ennuyée et n'avoir pas poussé la constance jusqu'au bout. Elle l'envoie à son frère et depuis ce temps il n'est plus question d'elle dans ses lettres.

(2) Dans la généalogie des Scarron, Euverte de Gallois est dit trésorier de France en Auvergne.

Ainsi que je l'ai dit, la part de succession échue aux héritiers Scarron, était bien mince, car d'un extrait du greffe civil du Châtelet de Paris du 24 octobre 1659, il appert que, sur le réquisitoire de Jean Denis, procureur au Châtelet, le commissaire du greffe civil s'est transporté dans la maison de demoiselle Françoise Scarron, demeurant au marais du Temple, rue de Limoges, laquelle a déclaré renoncer à la succession du sieur de Charin, son cousin, décédé au pays de Poitou « pour luy estre, la dite succession, plus onéreuse que proffitable. »

« A la requête de Paul Scarron, escuier, sieur de la Rivière et des Fougeretz, signification était faite à René de Betz, seigneur de la Hartelouère, pour procéder en exécution de la transaction passée entre les parties se portant fort de dame Marie Galloys, son épouse, qu'il avait promis faire rattifier par devant Leboucher et Levesque, notaires, le 18 juin 1655, attendu le décès de la dite dame Galloys, qu'il sera condamné d'avoir à faire ratifier la dite transaction par les enfants de luy et de la défunte dès leur majorité (1). »

Françoise a plus fait parler d'elle que sa sœur : aussi parlerai-je moins longtemps d'elle, surtout après ce qu'en a dit M. de Boislisle.

D'abord fille d'honneur de Marguerite de Lorraine, princesse de Conty, si l'on en croit une généalogie des Scarron, elle était devenue, d'assez bonne heure, la maîtresse de René Potier de Gesvres, comte puis duc de Tresmes. Comment la connaissance s'était-elle faite ? Scarron, dès sa jeunesse, avait connu au Mans et à Paris M. de Tresmes, qui alors était gouverneur du Maine, et il a célébré dans ses vers la fille du duc, Madame de Belin, et sa parente, Madame de Blérancourt. Le secrétaire de M. de Tresmes était aussi un manceau, Rosteau qui, pendant plus de vingt-cinq ans, fut l'ami le plus dévoué de l'auteur du *Typhon*. Qu'on

(1) Voir manuscrits de la Bibliothèque Nationale, cabinet des titres.

ajoute à cela le voisinage de l'hôtel de Tresmes, et la gêne dans laquelle se trouvèrent les enfants du premier lit du conseiller Scarron, et l'on comprendra facilement comment se noua ce lien qui devait durer bien longtemps ; il existait encore lorsque le vieux duc de Tresmes mourut en 1670, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Mademoiselle Scarron passait même pour être mariée secrètement avec lui. Voici ce que Somaize dit d'elle dans son *Dictionnaire des précieuses* (1). « *Stratonice*, seconde du nom, est une prétieuse, sœur de feu Straton. Elle a beaucoup d'esprit, et l'on dit que son nom de Stratonice s'est métamorphosé en celuy de Théomède, par un nœud secret ; mais sur ce sujet on n'avance rien de certain (2) ; l'on asseure seulement que son humeur agréable, la vivacité de son esprit et sa facilité à réussir à tout ce qu'elle entreprend, luy ont acquis ses soins depuis long-temps et qu'il est son *alcoviste* ordinaire ; qu'elle a receu de luy de sensibles marques d'estime. Elle est âgée de trente-huit à trente-neuf ans. » Somaize était bien galant pour Mademoiselle Scarron et, en ne lui faisant pas franchir le cap de la quarantaine, il était vraiment d'une galanterie excessive. D'après son acte de baptême Françoise Scarron avait été baptisée le 11 janvier 1603, et elle avait cinquante-six ans environ lorsque l'auteur du *Dictionnaire des Précieuses* faisait son portrait.

On trouve partout ce que Scarron disait de ses sœurs, et ce qu'il advint du fils de Françoise et du duc de Tresmes, son neveu à la mode du Marais. Françoise survécut assez longtemps à son frère : elle mourut, dit-on, en 1682. Mme de Maintenon dans une lettre du 27 mai 1681 à l'abbé Gobelin (3), parle de Madame Delafond, *nièce de Mademoiselle*

(1) I, 223.

(2) En 1659, Tallemant rapporte seulement une histoire où le marquis de Gesvres dit que son père entretient Mlle Scarron, qui l'a mis mal avec lui. V. t. IV, p. 354.

(3) *Correspondance* de Mme de Maintenon, II, 181.

Scarron, ce qui fait présumer en effet la sœur du poète encore vivante.

Voici un acte inédit dans lequel en 1669 elle est indiquée comme héritière de sa sœur consanguine dame Claude Scarron, femme de Daniel Boileau, sieur du Plessis.

« Aujourd'hui sont comparus par devant les nottaires garde nottes du roy au chastelet de Paris, soubsignez, Mme Jean Scarron de Vaujours, chevalier, conseiller du roy en ses conseils et en sa cour de parlement, demeurant rue du Grand-Chantier, paroisse Saint Nicolas des Champs, et Messire Claude de Breteuil, aussi conseiller du roy en sa cour de parlement,..... lesquels certifient à tous qu'il appartiendra que Mre Nicolas Scarron, chevalier, s^gr^ de Rosnay, Vaux et la Vallière, dame Magdeleine Scarron, veuve de M^ire^ Charles Robin, s^gr^ de Sigongne et *damoiselle Françoise Scarron*, *fille majeure*, sont seuls héritiers de défunte dame Claude Scarron leur sœur, au jour de son décès épouse de messire Daniel Boileau, chevalier, seigneur du Plessis, conseiller du roy en ses conseils, grand maistre des eaux et forêts de France au département de Touraine, Anjou et Maine et qu'elle n'en a aucun autre. Ce 20me jour de mai 1669 » (1).

Scarron s'était-il réconcilié avec tous les parents contre lesquels il avait soutenu un si long procès ? La réconciliation est douteuse à l'égard de tous ; elle est assez vraisemblable à l'égard de son frère Nicolas, que du reste, dans son *Factum*, il distingue de ses sœurs et de ses beaux-frères. On peut le présumer d'après la pièce inédite qu'on va lire, mais qui n'est malheureusement pas datée, ce qui montre que Paul et Nicolas Scarron étaient tout autre chose que des hommes d'affaires :

« Nicolas Scaron, écuyer, s^r^ de Rosnay, demeurant à Paris, rue des Deux-Sœurs, paroisse Saint-Eustache, re-

(1) Les petits-enfants d'Anne Scarron ne venaient donc pas par représentation prendre part à la succession de leur grand'tante.

connaît, encore que son frère, Paul Scarron, escuyer, sieur de la Rivière et des Fougerays, demeurant à Paris, ayt recognu avoir reçu de lui la somme de 3120 livres 14 sols pour le transport que ledit s^r des Fougerays luy a fait de pareille somme à prendre sur dame Magdeleine Scarron, veuve de feu Charles Robin, escuyer, sieur de Sigongne, conseiller du roi, trésorier général des finances en la Généralité de Tours, ainsy que est plus au long porté par ledit transport passé cejourd'huy, néantmoins la vérité est qu'il n'a payé de ladite somme audit s^r des Fougerais que la somme de 1451 livres 2 sols et qu'il en reste encore à payer la somme de 1665 livres 12 sols, qu'il promet de lui payer ou au porteur, quand il aura été payé desdits 3120 livres.

Passé en la maison du s^r des Fougerais rue des Douze-Portes, *le 15 octobre* (?) Signé : Paul Scarron et Nicolas Scarron. »

En marge, mais émanant d'une autre écriture, se lit la date de 1653, qui n'a de la sorte qu'une demi-authenticité.

Il serait assez intéressant de savoir si cette date est complètement exacte, à cause du nouveau logis de Scarron qui s'y trouve mentionné. Le poète aurait donc quitté dès 1653 l'hôtel de Troyes et la rue d'Enfer pour aller chez sa sœur, rue des Douze-Portes, avant d'aller occuper un logis à lui rue Neuve-Saint-Louis ; le fait vaudrait la peine d'être vérifié. Le texte de la procuration du 8 octobre 1653, donné par Scarron et qui est indiqué parmi les autographes de la collection Fillon (7me série, p. 78), permettrait sans doute de contrôler la prétendue date de la pièce que je viens de faire connaître.

On n'avait pas cru jusqu'à présent que Scarron eut habité à cette époque de sa vie dans la rue des Douze-Portes. Édouard Fournier, qui a reporté son séjour en cette rue à une période ancienne, a pensé que la maison faisait l'angle à droite de la rue des Douze-Portes et de la rue Saint-Louis (1).

(1) Page 395.

Si Scarron y habita bien réellement alors, son séjour n'y fut pas long et ne fut guère qu'une passade. Il ne s'y trouvait pas d'ailleurs chez lui : il était, pour un temps seulement l'hôte de sa sœur Françoise, la protégée du duc de Tresmes. Dès 1654, on le trouve habitant à quelques pas de là, rue Neuve-Saint-Louis, dans une maison *proche celle Saint-Claude*. On sait que la rue Saint-Claude aboutit rue Saint-Louis du même côté que celle des Douze-Portes et immédiatement après cette rue en s'éloignant de la place Royale. La maison qui faisait l'angle de cette rue et de la rue Saint-Louis, du côté droit, a été en partie reconstruite depuis le XVIIIme siècle. Celle qui était construite du côté gauche a été emportée par l'église. C'est dans cette maison de la rue Saint-Louis, aujourd'hui rue de Turenne, qu'il devait mourir, c'est là qu'il était locataire du maître des comptes Meraut, dont il est souvent question dans ses vers. C'est là que le carrosse du maréchal d'Albret rendait sa petite porte vénérable à tous les habitans de la rue Saint-Louis (1). C'est là que se passèrent la plupart des épisodes de sa vie racontés dans ses lettres, qui se rapportent presque toutes aux dernières années de son existence.

C'est là qu'eurent lieu tous les pique-niques avec Potel le Romain, Moreau, Raincy, Vivonne, d'Albret, Matha, d'Elbène, Ninon, Mignard, etc. (2)

Voici le curieux récit inédit d'un de ces festins chez Scarron, raconté en petits vers par un des convives, Martin Pinchesne, le neveu de Voiture (3). On remarquera que

(1) *Les dernières Œuvres de M. Scarron*, I, 69.

(2) Cette maison a été revêtue récemment d'une inscription portant qu'elle a été habitée par Scarron, qui y est mort.

(3) Voir manuscrit inédit de la Bibliothèque Nationale, 15125, fonds français, intitulé *Rondeau pour Viry* ou *Suite des Entretiens de Costar et de Pinchesne*, et consacré tout entier à célébrer les gelinottes du Mans.

Mme Scarron, y brille par son absence à table, tandis qu'on voit Claudine le Hain s'asseoir assez souvent, avec les mêmes convives, à des banquets du même genre (1).

La lettre écrite à Costar, et qui est comme la préface du récit du dîner, est de l'année 1657.

« Les six Pucelles qu'il vous a pleu de m'envoyer de vostre pays du Maine ont esté très bien reçeues, et aussitost que j'ay eu avis de leur arrivée, je n'ay pas manqué d'aller au devant d'elles, jusqu'au logis du messager où, après les avoir complimentées sur la fatigue de leur voyage et sur l'obligation que je leur avois de s'estre mises en chemin pour l'amour de moy par un temps si froid, en ayant esté quitte pour ceste simple civilité, je les ay enlevées de ce lieu, pour les conduire au logement que je leur avais destiné chez Mr Scarron. Elles y furent bien accueillies, tant de luy *que de la belle et charmante dame du logis.*

« Et pour les mieux délasser on les y fit reposer sur des coussins de velours vert garnis de duvet à costé de la cheminée, où, à peine eurent-elles esté un quart d'heure que leur bec commença à se dégeler, et la mieux faite d'entre elles à dire tout hault :

« Bonjour, Monsieur, bonjour, Madame (2),
Je vous le jure sur mon âme,
Que vous nous faites grand plaisir
Quand vous nous donnez à gésir

(1) Dans le manuscrit d'où j'extrais ce récit, il se trouve même des vers autographes de Claudine le Hain. Claudine n'imitait pas plus la réserve de Françoise d'Aubigné que Colletet, qui dans ses poésies, étalait à tous les yeux les charmes de sa femme, n'a imité la discrétion de Scarron. Mais j'ai honte vraiment de rapprocher le nom de la femme de Colletet de celui de Mlle d'Aubigné, et je ne l'eusse pas fait si Jean de la Forge ne les avait associées, pour ainsi dire, dans son *Cercle des femmes savantes.*

(2) Les Poulardes du Maine ont salué Mme Scarron. Voilà encore un titre de plus en leur honneur. — J'ai écrit dès 1864 (Journal *Le Progrès* du 12 mars), une notice *sur le rôle des poulardes dans l'histoire littéraire du Maine au XVIIe siècle.*

En lieu si doux et délectable.
En récompense à vostre table
Puisse Martin (1), faire de nous
Un repas agréable et doux. »

« Elles n'eurent pas sitost dit qu'elles furent prises au mot et, comme présent que j'estois à la compagnie, je demanday au maistre de la maison s'il trouvoit bon que j'invitasse chez lui, pour cet effet, une bonne part de nos bons amis communs que je luy nommay. A quoy il consentit et s'accorda aussi tost. Voulant donc que ces six pucelles fussent parées pour le lendemain comme pour un jour de feste, je fus d'avis de mander Me Gilles pour les habiller (2). Il vint aussi tost à mon mandement et ayant pris leurs mesures et les siennes, il leur promit à chacune un bel accoutrement de *Panne* pour le lendemain et sans mentir elles en avaient grand besoin, car elles estoient toutes nues. Et dans leur nudité descouvroient aux mortels leur chair blanche et délicate, qui, toute creue qu'elle étoit, donnoit appétit d'en manger. Mais quelque tenté qu'on en fut, il fallut remettre la partie au lendemain. Je pourrois bien, mon cher Monsieur, vous faire récit de ce qui se passa en cette mémorable journée et vous nommer tous les noms des vaillans guerriers qui se signalèrent en cette déroutte de perdrix et de gélinottes, mais je sens bien que ma muse brûle d'avoir l'avantage de vanter icy, tous les favoris du Parnasse, et envie à ma prose l'honneur de vous faire ce récit. Laissons luy donc le champ de bataille libre puisqu'elle le veut ainsy, et baissant la lance devant elle, contentons nous de vous dire, après mille remerciemens, que je suis vostre très humble et très obligé serviteur.

De Pinchesne. »

Voici maintenant du même auteur, le récit inédit du dîner

(1) Le Martin dont il est ici question n'est autre que Martin Pinchesne, l'auteur de la relation.

(2) Gilles était un des plus fameux cuisiniers du temps.

pantagruélique qui fut fait chez Scarron, grâce aux poulardes mancelles de Costar :

« LES GELINOTTES

Dédiées à Claudine (Mademoiselle Colletet).

C'est *Le Madrigal ou Journal de la Sabattine Scarontine.*

Vive Costar, vive Le Mans,
Vivent ses gélinottes.
Les Manceaux fussent-ils Normands,
Je les veux avoir pour mes compatriotes.
Leurs poulettes ne sont pas sottes,
Avec elles on fait d'agréables riottes,
Tesmoins la riotte qu'en rond
Nous fismes samedy chez l'illustre Scarron.
En effet ces tendres Poulettes,
Sont fort blanches, fort tendrelettes
Et dès qu'elles montrent leurs c...
On donne volontiers dessus.
Tesmoin cette grande journée,
Qu'après plus d'une heure sonnée,
Par champions un moins de dix,
Cailles, Bécassines, Perdrix
Et grasses et rondes cercelles,
Avec ces tendres demoiselles,
Furent deffaittes, six à six.
Là Scarron estant en personne
Tenoit une garbe assez bonne,
Et ne sceut toutes fois, en maistre du troupeau,
Pour manger sobrement se tenir en sa peau,
Là l'original des Mesnages,
Seul, y fit mieux que les sept sages,
Jadis en Grèce tant vantés
Quand d'amis estoient banquetés,
Mesme il y beut comme un autre homme.
Mais pourquoi ne boirait-il pas?
Ainsi fait le Pape de Rome,
Dit-on, quand il est en repas.

Là le brave et docte d'Elbène,
Cet amy de l'eau d'Hypocrène
Plus que de celle du buffet ;
Il n'en beut pas beaucoup en effet ;
Mais on remarque qu'en eschange
En preschant dessus la vendange,
Luy seul il mit à plus haut prix,
De Costar la poularde, ainsi que les escris.

Là fit rage La Mesnardière
De ses quatre pieds de derrière
Et jamais le cheval divin,
Des siens sur la jumelle croupe
Ne fit jaillir tant d'eau qu'il fit jaillir de vin
De la bouteille dans sa coupe.

Là le célèbre Desbarreaux
Y joua des mieux des mâchoires,
Aussi bien comme des cousteaux,
Y conta sornettes, histoires,
Et galant y dit mots nouveaux.

Là dès mieux sensez pour son âge
Joua fort bien son personnage,
Et jamais ne taupa trop tard
Du Molin, neveu de Costar,
Toujours en fort bonne posture,
Portant au nepveu de Voiture,
Ainsi soient ces deux noms fameux
A table célébrés de nos derniers nepveux.

Là Villeserain, d'humeur accorte,
Beut à tous les deux noms du vin de chaque sorte,
Et versant en verres jolis,
Espagne, Rivesalte, Ypocras, Rossolis,
Sous ce beau nom de *Verse à boire*
Mérite d'avoir place encore en cette histoire.

Là nostre cher amy, Rosteau,
Ne perdit point de temps à quitter le manteau
Pour estre prompt à table,
Et là fut bien à boire un héros véritable
Aussi bien comme à bien manger,
Et partout, se piquant d'affronter le danger,
Il fit à mordre des merveilles,
Ainsy qu'à vuider les bouteilles.

Là Pinchesne le controlleur
Ne demeura pas sans valeur
Les bras croisez comme une idole
Sans mouvement ni sans parole,
Et lorsqu'il eut fait à son tour,
La santé de Costar célébrer en ce jour,
Cet amy se mit en cervelle
De la reboire encore d'une façon nouvelle,
Et proclama tout de son hault
Ces vers par un second assault.

Amis il faut que tout le monde,
Recommençant une autre ronde
Boive au grand *engin* de Costar,
Dont le chef malgré sa migraine
Avec la sçavante neufvaine,
N'a jamais fait d'enfant bastard,
Ni mort-né, c'est chose certaine.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait,
Et toute la troupe en effet,
Pour ne point desguiser l'histoire
A l'engin commença encor de boire
Et sans estre remis au rebut
Toute la neufvaine le beut ;
Et diray et plus que la neufvaine,
Beut ce beau coup à tasse pleine.
Neufvaine de Bacchus, frais et vieux nourrissons,
Non de filles, mais de garçons,
A qui, ne manquoit pour y luire,
Et ce masle concert modérer et conduire,

Que le féminin Apollon,
Qui loin de là s'alla réduire
Au plus creux du sacré valon.
A ce beau soleil près, qu'en ses grottes austères,
Retinrent de sombres humeurs,
Cette troupe de neuf bons frères
A dire esgalement et goûter les douceurs,
Valoit bien celle des neuf sœurs,
Mais avec tous ses avantages;
Le célèbre troupeau de neuf preux ou neuf sages,
Et ce beau nombre de sçavans
A nourrir poulettes en cage,
Ne valoient pas encor ni Manceaux ni Normands. »

D'autres récits du même manuscrit sont encore adressés à MM. Ménage et Scarron.

« A vous, des grands hommes l'Orphée
Et des sçavans le coryphée,
A vous, le prince des plaisans
Et l'amour de nos courtisans,
Scarron, prodige de notre âge.....
Ou plutost à tous deux ensemble,
Vous chez qui sans cesse s'assemble
Tout ce qu'on peut voir à Paris
De beaux et de rares esprits.... »

On y voit aussi figurer les noms de Pauquet, de Colletet et de Claudine, du président Perrault, de Linière, de Pellisson, de l'abbé Tallemant, du brave Fontenay, de Mademoiselle de la Varenne, de M. de Chantelou, de Rose, de Rosteau, de Conrart, de Charpentier, de la comtesse de Suze, etc. (1)

(1) J'ai reproduit une de ces lettres bien curieuses, faisant connaitre un repas fait chez M. de Chantelou, dans mes *Etudes historiques sur la Sculpture dans le Maine : le Saint-Martin de Château-du-Loir* (35 pages in-8°, Le Mans, Monnoyer, 1872), pp. 28-34.

Costar répondit à la lettre de Pinchesne en lui écrivant : « On me mande de tous costez le grand festin que vous avez fait à Monsieur Scarron. » Ce récit inédit d'un dîner fait chez l'auteur du *Roman Comique*, et qui est le seul que l'on connaisse des nombreux repas donnés dans la maison de la rue Neuve-Saint-Louis, ne vaut-il pas celui d'un des modernes dîners du Caveau ?

C'est également dans le logis de la rue Saint-Louis, dans ce véritable bureau d'esprit et cénacle de gourmets, que Mignard peignit le portrait de la jeune madame Scarron, que, bien plus tard, il devait peindre de nouveau en sainte Françoise Romaine. En voyant ce portrait si plein de grâce, ou du moins la gravure qui en a été faite (1), on comprend mieux encore que devant les émaux de Pétitot, que Françoise d'Aubigné ait été alors une véritable charmeresse. On s'étonne que, pendant si longtemps, la postérité soit restée insensible aux attraits de cette jolie femme, qui à quarante-neuf ans était encore assez belle pour que Louis XIV daignât s'unir à elle. Il suffirait presque de mettre ses portraits sous les yeux de ses ennemis pour les convertir en autant d'adorateurs.

Dès ce temps c'était sa beauté, sa grâce qui, avec son esprit, lui attiraient tous les cœurs, contribuaient à faire sa vie plus douce et plus heureuse et lui donnaient entrée dans le monde des honnêtes gens. Elle comptait au nombre de ses amies, Mesdames de Montchevreuil et de Villarceaux, Madame de Franquetot, Madame de Martel et sa fille, et jusqu'à Madame Fouquet, la femme du surintendant, etc.

Quant à ses amis, le maréchal d'Albret (2), le marquis de

(1) Voir la gravure de Giffart et le portrait de Mme de Maintenon jeune qui existe au château de Maintenon.

(2) Les d'Aubigné n'étaient pas inconnus des d'Albret ; le père d'Agrippa avait été juge et bailli de la seigneurie de Pons en Saintonge.

Villarceaux, Charleval (1), Raincy, etc., je n'en dirai rien et pour cause. La malignité publique a voulu en faire ses amants. C'est ce qui arrive de tous temps aux jeunes femmes jolies, spirituelles et galantes, comme l'était Madame Scarron. Assez d'autres sans moi se sont faits les chevaliers d'honneur de Mme de Maintenon. On peut dire aujourd'hui que la cause est entendue. Elle a été plaidée à nouveau, devant le grand public et non pas seulement devant les curieux, à propos du drame de Coppée. Quant à moi je suis de ceux qui, jusqu'à preuve contraire, préfèrent écrire tout bonnement qu'elle a été une honnête femme, plutôt que de voir en elle lady Tartufe.

Au milieu de tout ce beau monde où elle était recherchée et estimée et qui s'empressait de lui être agréable, on comprend que la vie de Mme Scarron s'écoulât douce et sereine. Son cousin Philippe de Villette, venait aussi parfois à Paris lui rappeler sa famille et les jours heureux qu'elle avait passés à Mursay. On le voit figurer en compagnie du ménage Scarron dans une procuration qu'ils donnent conjointement et qui a trait au mariage de sa sœur Marie de Villette (2).

(1) Charleval (François de) le même qui adressait ce quatrain :

« Bien souvent l'amitié s'enflamme
Et je sens qu'il est malaisé
Que l'ami d'une belle dame
Ne soit un amant déguisé. »

(*Poésies*, in-8°, 1759).

(2) Tallemant va jusqu'à dire (t. VII, p. 38) que ses cousins d'Aubigny se mirent alors en pension chez elle. C'est sans doute de M. de Villette qu'il veut parler, à moins que ce ne soit de Charles son frère. Cela même est plus probable et n'est pas contredit par les lettres de Scarron et de sa femme, mais, à la date du 28 mai 1659, à laquelle se rapporte l'acte que je cite, M. de Villette habitait rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. Il est étonnant qu'il se soit dispensé d'assister au mariage de sa sœur.

Voici cet acte : (1)

« Par devant les notaires et garde notes du roy nostre sire au Chastelet de Paris soubsignés, furent présens en leurs personnes Messire Paul Scarron, chevalier, et dame Françoise d'Aubigny, son épouse, de lui auctorisée, demeurans à Paris, rue Neufve Saint-Louis, Marais du Temple, paroisse Saint-Paul, et messire Philippon de Valois, chevalier, seigneur de Villette et de Mursay, y demeurant ordinairement, estant de présent logé rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, en la maison où est pour enseigne les *Vieux Amis*, parroisse Saint-Paul, lesquels constituent procureur Messire de Logan d'Auy, chevalier, seigneur du fief de Jouvenac auquel ils donnent pouvoir et puissance d'assister au mariage qui se doit célébrer entre M^ire^ Marcq de Cosmont, chevalier, seigneur dudit Caumont et de Dadou, et damoiselle Marye de Vallois, fille de haut et puissant seigneur Messire Benjamin de Vallois, seigneur de Villette et de dame Louise d'Aubigny, sœur dudit de Villette et cousine germaine des dits sieurs et dame Scarron.

Faict et passé à Paris, ès maisons où sont logez et demeurans lesdits sieur et dame constituans, l'an 1659, le 28e jour de may.

Signé : Scarron, Philippon de Valois, F. d'Aubigny. »

Le Poitou était trop loin et l'argent trop rare pour que le pauvre estropié et sa femme songeassent à s'en aller à Niort assister à ce mariage de famille.

Non pas que Scarron ne se fît parfois transporter hors de son logis et n'allât rendre visite en chaise à quelque ami. On le voit écrire à son ami Nublé qu'il ne peut quitter sa maison faute d'un habit d'été un peu décent pour sortir, et qu'il ne sortira pas de la semaine. Parfois il allait même

(1) Il a été publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, tome II, p. 19, 1875. (Communication de M. Dacier, archiviste à Niort.)

hors de Paris. Il écrit à Fouquet (1), qu'il s'en va à la campagne à une lieue de la ville où il espère achever une comédie et la conclusion de son *Roman Comique.*

Quel était l'endroit où il allait chercher le repos, loin de la foule, pour terminer ce *Roman Comique* dont il n'eut malheureusement ni le temps ni le courage d'écrire la fin?

N'est-ce pas à Fontenay-aux-Roses, dans la maison où Ledru-Rollin, qui la tenait de sa famille, est mort le 31 décembre 1874? Delort (2) qui la signalait vers 1830 y voyait encore, disait-il, à cette date, le portrait du poète gravé en médaille et deux cartes de géographie, dont le dessin d'une minutie extrême était un travail de Scarron lui-même. M. Blaze de Bury parle au contraire de cartes du Tendre, dont le dessin était du mari et dont les noms avaient été écrits par sa femme. M. de Boislisle, contrairement à M. Morillot, a mis en doute avec raison, il me semble, l'attribution de ces cartes à Scarron.

Cette maison, dans ce petit bourg au nom si joli, où Scarron venait cacher sa vie et dont le duc de Tresmes, seigneur de Sceaux, faisait sans doute jouir Françoise Scarron, n'a-t-elle pas été le lieu où se sont écoulés les jours les plus tranquilles de la jeune Indienne? Cette existence ondoyante et diverse aux côtés de son mari, semée de bons et de mauvais jours, allait cependant avoir bientôt un terme pour Françoise d'Aubigné. Chaque année voyait empirer l'état de Scarron. « Je vous jure, mon cher amy, écrivait-il à Marigny, que, s'il m'était permis de me supprimer moi-même, il y a longtemps que je me serois empoisonné. Et ma foy il me faudra peut-être en venir là » (3).

Il se reprenait parfois à vivre et à songer à ses intérêts et à ceux de sa femme. C'est ainsi que le 13 juin 1660, il

(1) *Dernières Œuvres de M. Scarron*, I, p. 106.

(2) Delort, *Promenades aux environs de Paris*, t. I, p. 90, cité par Ed. Fournier, *Paris démoli*, p. 443.

(3) *Les Dernières Œuvres de M. Scarron*, I, 61.

faisait demander à Genève le testament du grand-père de sa femme, Agrippa d'Aubigné, par la requête suivante :

« Magnifiques et très honorés seigneurs, messire Paul Scarron, seigneur de Beauvais, mari de Françoise d'Aubigné, votre très humble serviteur, expose qu'il luy seroit nécessaire d'avoir le testament de feu messire Théodore Agrippa d'Aubigné son ayeul paternel, décédé en cette ville, qui le fait recourir à vos seigneuries à ce qu'il leur plaise mander aux garde nottes et dépositaires des protocoles de feu maistre François Dunant, qui a receu ledit testament, de luy en expédier double document signé et scellé pour faire foy en jugement, ce qui ne luy peut estre refusé, attendu que ladite dame d'Aubigné est de la famille, et par conséquent intéressée en ladite chose ; ce qu'obtenant il priera Dieu pour la prospérité de vos seigneuries.

Signé : Du Puy, advocat. »

Le 12 juin 1660 il fut arrêté en conseil ordinaire qu'on octroierait au sieur suppliant sa requête.

« Le présent testament fut levé par dessus son original par le soussigné commis par arrest de nos seigneurs du 18 novembre 1650 pour l'expédition des actes aux minutes de feu Egrège François Dunant, et après deux collations il fut signé et expédié en faveur du suppliant messire de Beauvais qualité qu'il agit, en suite de l'arrest sus énoncé ce 13me juin 1660.

Signé : Dunant.

« Par mesdits agens du conseil de Genève, signé de Chapeau rouge, scellé du sceau en cire rouge en placart » (1).

On trouve des lettres de Scarron jusqu'à la fin de sa vie, écrites à Vivonne, au comte de Guiche (5 septembre), à Pellisson, à Cabart, au chancelier Séguier son protecteur, etc.

(1) Voir Bibliothèque Nationale, manuscrits Clairambault, 1,165, p. 122.

La lettre de sa femme, qui rend compte de l'entrée du roi et de la reine, à Paris après leur mariage, est du 27 août 1660 (1).

Scarron n'avait pas encore perdu tout espoir de guérison. Il écrivait à Cabart le 26 octobre 1659 : « Pour moi je me trouve depuis quinze jours plus mal que je n'ai jamais fait, et n'ai *plus d'espérance qu'en l'or potable* » (2). Il le priait de lui envoyer tout ce qu'il trouverait de Raimond Lulle. Dès 1657, il avait obtenu la permission d'établir un laboratoire de chimie spagirique pour y préparer l'or potable et autres secrets du même genre (3). Ce n'était pas pour s'enrichir, ainsi qu'on l'a cru, mais bien pour se guérir, qu'il se mettait à la recherche de la pierre philosophale réputée d'une puissance sans pareille. Peu de jours après sa mort, sa veuve écrivait à M. de Villette : « Le pauvre homme avoit toujours quelques chimères dans la tête, et mangeoit tout ce qu'il avoit de liquide sur l'espérance de la pierre philosophale ou de quelque autre chose aussi bien fondée » (4).

Hélas ! si le pauvre homme ne s'était pas réfugié parfois dans le pays des chimères, la vie eût été trop rude pour lui et il avait grand besoin de s'imaginer une lueur d'espérance, si faible fût-elle, pour pouvoir supporter l'existence. Jusqu'à la fin, il lutta pour la vie, espérant désarmer la mort par sa gaieté et voulant faire aussi « d'un bon courage le voyage suprême », comme il le dit dans son *Testament burlesque* qu'il écrivit lorsque son médecin, oiseau de mauvais augure, lui eut annoncé qu'il n'avait plus que quelques jours

(1) Voir sur cette lettre M. de Boislisle, *Revue des Questions historiques*, octobre 1893, p. 415 et suivantes.

(2) *Les Dernières Œuvres de M. Scarron*, I, 50.

(3) Voir *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2e série, t. III, pp. 316-319. Scarron est qualifié dans ce brevet du 23 mars 1657 du titre de « conseiller et maître des requêtes ordinaires de Monsieur ».

(4) 91.

à vivre. Le malheureux malade eut pourtant bien voulu rester encore sur terre

« A composer quelques sornettes,
Tant cette vie a d'amourettes » (1).

Il eut encore le courage d'écrire son *Testament en vers burlesques* qui est une de ses bonnes pièces, et dont le début est empreint d'une nuance de mélancolie et d'un réel accent de vérité qu'on aime à rencontrer dans ses œuvres (2).

La mort ne vint pas le surprendre comme un voleur, et après une première attaque grave lui donna quelque répit. Sa femme en profita pour soustraire sa dernière heure aux « libertins » tels que d'Albret et Alexandre d'Elbène, qui l'entouraient, pour le préparer au grand voyage, et réveiller le vieux fonds chrétien, caché mais non disparu sous le masque de mauvais plaisant et de bouffon qu'il avait adopté depuis tant d'années.

Au témoignage de Tallemant vient se joindre celui plus précis encore de Françoise Scarron écrivant à M. Nublé : « Si quelque chose peut me consoler, c'est la fin qu'il a faite, qui est la plus belle du monde. Je vous prie de prier Dieu pour lui (3).

C'est l'oraison funèbre la mieux sentie et la plus décente qu'on ait faite du pauvre homme et je regrette qu'elle ne soit pas sortie de la bouche de sa veuve. Mais c'est Françoise d'Aubigné qui avait préparé cette fin de son mari, c'est à elle qu'en doit revenir tout l'honneur.

(1) Tallemant.

(2) On peut dire la même chose de l'épitaphe qu'il se composa, Quant à son testament et à son codicille, l'énumération des legs qu'il fait aux auteurs du temps est charmante, et plusieurs montrent sa bonté d'âme. Un seul n'est pas exempt de fiel, celui qu'il fait « au satirique hors de propos » qui a tout l'air d'être Gilles Boileau.

(3) I, 39.

Qu'allait-elle devenir à la mort de Scarron ? Que se passa-t-il au lendemain du jour où le pauvre estropié eut fermé les yeux ? On n'a guère mieux connu jusqu'à ce jour ce qui se rapporte à sa fin que ce qui avait trait à son mariage. C'est encore là un des épisodes de la vie de Mme de Maintenon qu'il nous faut tâcher d'élucider à l'aide de documents inédits, toutefois après avoir passé en revue les amis que Scarron avait laissés dans le Maine ou ceux avec lesquels il eut à ferrailler dans des passes d'armes.

CHAPITRE X

LES AMIS DE SCARRON AU MANS. SES RAPPORTS AVEC LE MAINE DEPUIS 1652

Charles Rosteau. Son origine Mancelle et sa famille. Le secrétaire du duc de Tresmes. L'Epicurien gourmand. Manuscrit inédit de Rosteau à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ses rapports avec Mme Scarron depuis la mort de son mari. — Boisrobert, Leprince et d'Ouville. Boisrobert chanoine du Mans. Ses bénéfices dans le Maine. Il les résigne à son neveu Leprince, chez qui il envoie son frère d'Ouville. Les contes de d'Ouville. Ses Nouvelles Espagnoles. Celles de Scarron et de Boisrobert. Les conflits de Scarron, de d'Ouville et de Boisrobert. Leurs emprunts à dona Maria de Zayas. — Rapports de Costar avec Scarron. Costar chanoine du Mans et favori de l'évêque de Lavardin. Les envois de poulardes à Scarron. Ses démêlés avec Boisrobert. Scarron inscrit par Costar dans l'état des pensions à distribuer par le roi aux gens de lettres. — Louis des Malicottes, avocat et jurisconsulte au Mans, Vers de Scarron en tête de ses œuvres. — Le chanoine Nicolon. sieur de Cossé. Ses rapports avec Scarron et M. Vincent. — La Société précieuse et ses adversaires dans le Maine. — Un souvenir du Maine dans *la Gazette Burlesque* de Scarron en 1655.

Le plus ancien ami de Scarron était certes Charles Rosteau ou mieux Charles *Rocheteau*, ainsi que le porte son acte de naissance et que s'appelait même son père. Sarrazin l'appelle encore *Rosseteau ;* mais l' « ami Rosseteau » modifia de bonne heure et adoucit le nom de sa famille, ainsi que le fit Costar (1) et se métamorphosa en Rosteau.

(1) *Vie de Costar*, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. IX, p. 23 : « Vous sçavez qu'il quitta le nom de *Coustart* pour celuy

Cette modification n'a pas assez d'importance pour qu'on s'arrête à la discuter. Sa famille était attachée à la personne du maréchal de Lavardin, le grand seigneur, ami de Henri IV, qui rassembla autour de lui, dans le Maine, toute une maison et comme une petite cour d'officiers et de « domestiques », d'où sortit toute une volée de gens d'esprit et de talent. L'ami de Scarron, Charles, — c'est son prénom, — était fils de Jehan Rocheteau, *cirurgien* de Monseigneur de Lavardin, et de Marguerite Renault. Il fut tenu sur les fonts de la paroisse du Crucifix le 15 janvier 1611 (1), par Jacques Loppé, maître d'hôtel de Monseigneur l'évêque du Mans, fils du Maréchal, et par Marie Lemaire, fille du lieutenant général de la sénéchaussée, sœur de Madame Fréart de Chantelou, mariée elle-même au lieutenant général François Le Vayer, sieur de la Timonière (2).

On voit d'autres personnages, de noms également connus, en rapport avec le chirurgien de Monsieur de Lavardin. En 1613, la mère de Monsieur de Charmois, le célèbre amateur d'art, un des fondateurs de l'Académie de peinture, dont le père était lui-même attaché à la personne du maréchal, était marraine d'une de ses filles. Un frère de Charles fut tenu en 1615 sur les fonts par la femme de M. Duchesne, célèbre médecin manceau. Une de ses nièces, le 1er avril 1613, eut pour marraine demoiselle Jehanne de Saint-Solier, mère de Monsieur de Charmois. Cette famille entretint aussi des relations assez suivies avec l'imprimeur Gervais Olivier, un des membres de la dynastie des célèbres imprimeurs manceaux de ce nom. Le 21 avril 1636, le jeune Charles, lui-même, était parrain d'une fille du brodeur Pierre

de *Costar* qu'il trouva d'une prononciation plus agréable ». — Cf. aussi *Lettres de M. Costar*, 2e partie, Paris, 1659, in-4°, p. 62. — Voir p. 26 de la *Vie de Costar*, un curieux changement de même genre.

(1) M. de Boislisle a fait erreur en disant Rosteau « plus jeune d'une dizaine d'années que Scarron ».

(2) Cf. H. Chardon, *Amateurs d'art et collectionneurs du XVIIe siècle*, p. 198.

Boinard, sœur du peintre Jean Boinard. On voit que cette famille fréquentait les artistes et se piquait d'aimer les beaux-arts.

Charles fut de bonne heure l'ami de Scarron, qui comme lui aimait les plaisirs, la vie libre et facile des viveurs, pour ne pas dire des « libertins » du temps. Il accompagnait de nuit le futur auteur du *Roman Comique* dans les bals, alors que Scarron passait pour le meilleur baladin du Mans et qu'il écrivait les poulets de Mademoiselle Coquille (1). Mais Rosteau, qui devait renoncer d'assez bonne heure à la profession paternelle, s'en alla à Paris se produire sur un plus grand théâtre. On lui voit d'abord exercer la profession de chirurgien à la fin de 1640 ; plus tard il devint secrétaire de M. le duc de Tresmes. Le 21 avril 1636, en plein séjour de Scarron au Mans, on le voit revenu dans cette ville après la mort de sa mère, et c'est alors qu'il est parrain d'Isabelle Boinard. Le 6 novembre 1651, en pleine Fronde, on le trouve de nouveau parrain au Mans, avec la qualité de secrétaire du duc de Tresmes, ayant pour commère Marie Denizot. On a vu que son père habitait au Mans, en face la cathédrale, une maison canoniale, la *Maison Peinte*, à côté de la maison devant l'Auditoire où devait un instant séjourner Scarron en 1646. Le maître chirurgien Jean Rocheteau mourut à la fin de décembre 1640. Le 21 de ce mois, en effet, Charles Rosteau, « chirurgien habitué en la ville de Paris, héritier de feu Jehan, en son vivant maître chirurgien du Mans, logé dans la maison du décédé », donne procuration à Louis du Garnier pour régler la succession de son père, dont il était héritier avec sa sœur Jeanne (2). De 1641 à 1645 on les voit régler avec le

(1) Voir la lettre de Sarrazin à Scarron, que M. Cousin a le premier fait connaître, *La Société française au XVIIe siècle*, t. II, p. 366, édition in-12.

(2) L'acte est signé par lui, *Rosteau*.

scolastique Denys Lecomte tout ce qui a trait aux réparations de la maison paternelle.

Ses parents morts, les liens de Rosteau avec le Maine se trouvaient bien relâchés. Mais il devait y revenir souvent en qualité de secrétaire du duc de Tresmes ; nous avons dit qu'on l'y rencontrait en pleine Fronde (le 6 novembre 1651). On trouve souvent sa signature au bas des lettres du gouverneur, qui sont son œuvre à lui. Il resta toujours en relations avec les Manceaux qui aimaient les lettres, l'esprit et la bonne chère. C'est encore là un trait de ressemblance avec Scarron, dont il resta toujours l'ami, quoiqu'il fût du parti de la cour et que l'auteur de la *Mazarinade* fût un Frondeur enragé. On sait que Scarron lui envoya au Mans, en 1652 son *Épître chagrine* :

« Rosteau, que j'estime et que j'aime,
Pour le moins autant que moi-même.....
Toi qui de tous tems as été
Le fidèle dépositaire
De ma moindre petite affaire..... » (1).

On a vu qu'il était du fameux dîner de 1657 chez Scarron, où furent mangées les poulardes de Costar.

Il était, en effet, de cette société de goinfres aimables, qui mangeaient les poulardes du célèbre chanoine manceau entre un madrigal et une chanson à boire. On le trouve à

(1) *Œuvres*, VII, 181-188. — On lit à la fin d'une lettre à M. de la Reynière, gouverneur de Bellême : Faict au Mans, ce deuxième jour de février 1652.

TRESMES.

Par Monseigneur Rosteau.

(Voir *Bellême sous Louis XIII*, par M. Jousset, Mamers, 1870, in-8°, p. 29.)

table ce jour-là avec Scarron, Pinchesne, Ménage, d'Elbène, la Mesnardière, des Barreaux, etc.

« Là nostre cher ami Rosteau
Ne perdit point de temps à quitter le manteau,
Pour être prompt à table
Et là fut bien à boire un héros véritable,
Aussi bien comme à bien manger,
Et partout, se piquant d'affronter le danger.
Il fit à mordre des merveilles,
Ainsi qu'à vuider les bouteilles. »

Les liens de Françoise Scarron avec le duc de Tresmes, son patron, devaient souvent le rapprocher du poète qui parle souvent de lui dans ses lettres. Rosteau était plus riche que son ami, car on le voit figurer comme son créancier. Il lui avait prêté cinquante-deux pistoles et quelques jours seulement avant son décès le poète lui avait remis, à lui et à un autre créancier, l'abbé de Sainte-Croix, pour les couvrir de sa dette, « neuf fourchettes, dix cuillères, une petite esguière, un sucrier, quatre petits flambeaux et une sallière », les priant de s'en contenter.

On ne trouve pas seulement Rosteau à la table de Scarron. Il soutint sa réputation au fameux repas de Monsieur de Chantelou, que j'ai raconté ailleurs, où il vida d'un trait le grand verre homérique de M. de Chambrai et où il se prit de langue avec un fameux buveur M. de Fontenay... *Coup d'Épée*. Les deux gourmands avaient d'ordinaire grand' peine à s'accorder, si ce n'est pour boire à la santé de Costar, le fournisseur de gelinottes du Maine. Rosteau fréquentait M. de Chantelou (1) et ce fut dans cette maison que le trouva

(1) Voir le *Journal de Voyage du Bernin*, par M. de Chantelou, pp. 131 et 193. En 1665, le 1er octobre, Chantelou mena Rosteau avec M. Villedo, maître des œuvres de maçonnerie des bâtiments royaux,

Pinchesne lorsqu'il vint faire son invitation au célèbre amateur d'art Costar, dont il était le correspondant, lui faisant directement ses envois de poulardes à Paris. Pinchesne écrit en 1657 (dans sa lettre V) : « Bon Dieu ! quelle effusion de sang dans le Maine, et quelle profusion de vos gelinottes dans Paris. Les Roses, les Rosteau, et les Conrart en ont aussi bien que moi leurs cuisines garnies : ces oiseaux-là ne sont pas de Paradis, mais ils sont du Mans, qui est quelque chose d'approchant. »

Une autre fois, il se trouvait, l'heureux mortel ! à un autre festin de Pinchesne, à la gauche de Claudine Colletet qui avait à sa droite La Mesnardière, et où assistaient les deux Pinchesne, Colletet, Linière et l'abbé Tallemant. On voit qu'il se frottait à la littérature galante ou plutôt à la littérature gourmande, car, ce qu'il aimait avant tout, c'était la bonne chère. Dans une ode bachique, Pinchesne se plaint de l'absence de

« ..... l'ami Rosteau
Digne pilier de ce troupeau » (1).

S'il eût été avec les autres convives,

« Dieu sçait, en danger du hoquet,
S'il eût bu la santé courant
Jusques à celle de Pauquet » (2).

Il s'occupait cependant quelquefois de littérature, Costar, dans une de ses lettres, dit qu'il était à la campagne et qu'il

voir le buste du roi. — M. de Boislisle dit que Rosteau se maria en février 1662 avec une Villedo, veuve du maître général du pavé de Paris.

(1) On le voit, ce troupeau était bien celui d'Epicure.

(2) On sait que Pauquet, l'ami de Costar, comme lui chanoine du Mans, était un ivrogne fieffé, un véritable tonneau ; j'ai grand peur, hélas ! que Rosteau ne ressemblât à ce tonneau, vocable rimant si bien avec son nom.

l'a prié de lui envoyer la belle lettre du maréchal de Schomberg, lettre qui fut communiquée avec le bon plaisir de La Mesnardière. Pinchesne le considérait comme un de ses tenants dans ses tournois littéraires en faveur de Costar et de Voiture. « Que les Boileaux, dit-il, ne viennent pas après cela contre les Boivins, les Chantelous, les Rosteaux et les Martins, ils y seront ma foy les bien venus, et je pense bien qu'ils n'y dureront guères ». Le duc de Tresmes, quand il lisait quelque chose à son goût, s'écriait : « Voilà du Rosteau ». Costar lui reprochait d'employer une partie de son temps à faire des galanteries au lieu d'écrire. « Sans cela, on dirait à cette heure : *Rosteau*, *Voiture, Voiture et Rosteau* ». Il eut soin de remercier Scarron de l'ami qu'il lui devait et qui le comblait de belles confitures sèches, d'excellents parfums, poudres, pommades, gants, bourses et sachets parfumés (1). Mais Rosteau n'aimait que Paris et négligeait de venir dans le Maine, où il s'ennuyait fort, où sans doute il eût trouvé moins de maîtresses à courtiser, ce qui était son goût dominant (2).

Après s'être ainsi frotté à la littérature, Rosteau ne pouvait lui-même rester étranger aux lettres ; s'il n'a rien fait imprimer, il a laissé néanmoins des œuvres manuscrites. Dans les *Jugemens des scavans sur les principaux ouvrages des auteurs,* par Adrien Baillet (Paris, Dezallier, 1686, in-12), on voit souvent cités, comme œuvres manuscrites de M. Rosteau, « *Sentiments sur quelques livres* ou sur quelques

(1) Voir *Lettres de Costar*, t. I, pp. 77, 271-297, 755, 775 et suivantes, 784, 785, 802, etc.

(2) Scarron lui écrivait :

« Toi qui crois que, loin de Paris,
On est autant que mort ou pris,
Et que, sans Cloris ou Silvie,
On ne peut bien passer sa vie. »

Rosteau eut cependant dû aimer le Maine, qui était alors le pays des gourmands et des chapons.

ouvrages d'auteurs *qu'il a lus* ». Les anciens comme les modernes, Aristote et Cicéron comme Desmarets et Molière, les ouvrages italiens, tels que l'*Orlando furioso*, et la *Ierosolima liberata*, sont mentionnés, aussi bien que les livres d'auteurs français, comme ayant été l'objet des remarques du critique dilettante. Il n'aurait pas même flatté son ami Scarron, et au rapport de Baillet, il aurait écrit que l'auteur du *Virgile travesti* « n'a été dans cette parodie que l'imitateur du poète burlesque italien, Jean-Baptiste Lalli » (1). A cette époque (1686), le manuscrit de Rosteau se trouvait, selon Baillet, à la Bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés ; il eut dû passer à la Bibliothèque Nationale. L'auteur de l'*Histoire littéraire du Maine*, M. Hauréau, eut pu le savoir plus facilement que bien d'autres, et se mettre en état d'insérer à bon droit Rosteau parmi les comparses ou les *poetae minores* qui figurent dans sa galerie de célébrités mancelles (2).

Mais ce n'est pas à la Bibliothèque Nationale que se trouve aujourd'hui le manuscrit de Rosteau, que n'ont connu ni M. Morillot, ni M. de Boislisle ; c'est à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et c'est là que j'ai eu la bonne fortune de le découvrir (3).

Cet ouvrage montre en Rosteau un esprit très ouvert. Il connaît et juge les lettres anciennes, la grammaire aussi bien que la rhétorique, Aristote comme Cicéron ; il est familier avec la littérature française, Montaigne, Chapelain qu'il aime particulièrement, Corneille et Molière ; il a pratiqué les ouvrages italiens de Pétrarque et du Tasse et aussi les *Obras* de don Francisco de Quevedo. Il dit que « l'Espa-

(1) *Baillet*, t. IX, p. 7.

(2) Titon du Tillet, *Le Parnasse français*, 1732, p. 282, cite encore des extraits de Rosteau faisant l'éloge de La Mesnardière.

(3) Voir Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrit Z/F, in-folio 95 (ancien Z/F, 72), *Les sentimens du sieur Rosteau sur plusieurs autheurs, escrits de sa main environ l'an 1662*, 260 p.

gne n'a point produit de ce siècle un plus agréable esprit que ce Quevedo ». La tendresse de Rosteau pour l'auteur de *don Pablo de Ségovie* devait être un point de rapprochement de plus avec Scarron, l'auteur des *Nouvelles tragi-comiques*. Il connaît les romans de son temps, la *Cassandre* et la *Cléopâtre*, où, dit-il, « la vérité se confond avec la fable ». Il se montre aussi amateur éclairé des beaux-arts, en faisant l'éloge de Léonard de Vinci et du Poussin, qu'il appelle « le Raphaël de ces derniers temps. » J'ai trouvé (page 76 de son manuscrit), son jugement sur le *Virgile travesti* de son ami et je m'empresse de le rapporter ici dans son intégralité, ainsi que tout ce qu'il a dit de Scarron et de sa femme :

« Quelques agréables inventions qu'ayt eues M. Scarron dans le Burlesque, il n'a néantmoings esté qu'imitateur en les ouvrages de Giovanni Lalli, italien, nous l'ayant donné soubz le mesme tiltre de l'*Énéide travestie* ; nous ne laissons pas de lui estre obligez de sept livres qu'il a publiez. . . . .

La première pièce qui parut au jour de M. Scarron fut une requeste en vers adressée à feu Monseigneur le cardinal de Richelieu sur l'exil de feu M. Scarron, conseiller de la grande chambre, son père ; elle fut fort applaudie et il continua depuis avec une telle ardeur que les théâtres et les ruelles ont esté remplies de ses œuvres burlesques. Quelques gens l'ont voulu imiter, mais si peu heureusement qu'ils n'ont servy qu'à le faire admirer en ce genre d'escrire.

Cependant c'estoit l'homme du monde le plus disgracié de la nature, n'y ayant point de corps si tourmenté et si contrefait que le sien, en sorte mesme qu'il ne pouvoit pas mestre un pied à terre. Avec une figure si estrange, il espousa une des plus belles et des plus spirituelles demoiselles de Paris, petite fille de d'Aubigné, célèbre historien parmi ceux de la religion prétendue réformée et qui avoit suivi Henri IV en toutes ses guerres. La reine Christine de Suède disoit qu'elle estoit le meuble le plus inutile de la maison de Monsieur Scarron.

Les deux volumes du mesme contiennent ses comédies, ses vers et sérieux et burlesques, et beaucoup d'autres singularités, dignes d'estre veues. On travaille à présent à faire imprimer les œuvres de luy, qui n'ont pas esté mises au jour de son vivant. »

On ne retrouve plus, passé 1662, le nom de Rosteau, si ce n'est en 1676 où on le rencontre sous la plume de Madame de Maintenon. Voulant marier son frère à Madame de Boudon, elle fait appel à l'entremise de Monsieur Rosteau pour arriver à ce résultat (1). On voit qu'elle n'avait pas rompu toutes relations avec les anciens amis de son mari. J'ignore la date de la mort de Rosteau, sans le regretter beaucoup. C'est en vain que j'avais espéré pouvoir trouver dans son manuscrit des renseignements intimes et détaillés sur l'auteur du *Roman Comique*. Disons cependant qu'il eût beaucoup gagné à la publication de cette œuvre. En dehors de cet ouvrage il n'est qu'un spirituel viveur, trop goinfre, trop paillard et trop paresseux pour mériter une plus longue attention. C'est une bien petite célébrité mancelle du XVIIe siècle, à peine un ver luisant dont l'éclat n'a duré qu'un instant.

*
* *

Tous ceux qui ont étudié l'histoire littéraire du Maine savent que Scarron, Costar et Pauquet, furent chanoines du

(1) Voir Lavallée, *Correspondance générale de Madame de Maintenon*, t. I, pp. 164 et 305 (lettre du 16 juin 1676). A ce moment, Rosteau n'avait donc pas moins de 66 ans. Rosteau avait emprunté à son tour, en 1672, 200 pistoles à d'Aubigné. A la fin du printemps de 1676, Madame de Maintenon voulut marier son frère avec une veuve assez riche, mais qui n'était plus très jeune, Madame de Boudon ; d'Aubigné avait écrit à ce sujet à M. Rosteau. Mme de Maintenon déclare à son frère qu'elle a répondu à Rosteau, qui lui avait écrit à son égard, « que cette femme lui plairait fort, pourvu qu'elle lui assurât du bien » qu'elle le prie de travailler sourdement à son mariage « soit pour

Mans vers le milieu du XVIIe siècle. Mais bien peu de personnes savent que Boisrobert eût une prébende dans le chapitre de Saint-Julien, vers la même époque. Boisrobert était prêtre, il est vrai ; mais il n'était nullement nécessaire alors d'être promu aux ordres pour occuper un canonicat ; il suffisait d'être simple clerc pour obtenir un bénéfice. C'est il y a peu de temps seulement qu'on a cité Boisrobert parmi les chanoines du Mans. La réaction contre l'oubli, dont il avait été frappé dans le Maine, a été si vive que M. Kerviler (1) avait aussitôt annoncé l'intention (qu'il n'a pas réalisée) de donner place, dans sa galerie de portraits des Manceaux, membres de l'Académie française, à ce singulier personnage, plus connu comme bouffon de Richelieu que comme l'un des Quarante. Boisrobert, d'ailleurs, n'avait pas droit à figurer dans une galerie de portraits manceaux : par sa naissance, il appartient bel et bien à la Normandie. C'est à juste titre que M. Hippeau lui a fait occuper une large place dans son livre sur les *Écrivains normands au XVIIe siècle*. Sa vie s'est écoulée soit à Rouen, soit à Paris, soit, pendant ses courts exils de la cour, dans son abbaye de Châtillon-sur-Seine en Bourgogne ou dans son prieuré de La Ferté-sur-Aube en Champagne.

Il ne se rattache au Maine que par un faible lien. Il y tient, je ne dirai pas par un cheveu, mais par un sien neveu. Les parents qu'à son grand déplaisir il avait à pourvoir ou à héberger, lui ont seuls créé des rapports avec cette province et lui ont fait mettre le pied au Mans. S'il n'avait eu ni neveu, ni frère, jamais le célèbre parasite et l'amuseur de Richelieu n'eut sans doute connu la Sarthe autrement que par les chapons. Bien que prêtre, il avait peu de vocation pour l'Église ; mais il en avait une, au contraire, très prononcée pour les bénéfices ecclésiastiques.

celle-là, soit pour une autre » et qu'elle lui en aura une extrême obligation.

(1) Voir *Revue historique et archéologique du Maine*, 1877, t. II, p. 27.

L'exemple de Desportes, au commencement du siècle, avait grisé tous les poètes et les lettrés du temps, qui écrivaient des vers pour devenir bien rentés à même les biens d'Église et être pourvus de gros prieurés et de riches abbayes.

Qu'on ne s'attende pas à trouver ici une biographie de Boisrobert. On a déjà trop parlé de lui, car il est de ceux dont l'histoire honnête devrait se venger en leur imposant, comme châtiment, le silence et l'oubli. Je me contenterai de parler de ses bénéfices ecclésiastiques.

François de Métel de Boisrobert avait reçu son premier bénéfice, lors de son voyage à Rome, en 1630, du pape Urbain VIII, qui aimait la poésie et qui, charmé des grâces de sa conversation, lui avait ouvert la carrière ecclésiastique en lui donnant le prieuré de Nozay, en Bretagne, aux environs de Châteaubriant, qu'il afferma 170 livres. Le poète parle cavalièrement de cette bonne fortune qui lui inspira la pensée de la soutane

« En trois mois endossée » (1).

Ce premier bénéfice lui porta bonheur : il dit lui-même

« Et ce levain d'autres biens m'attira,
Car pour l'Église il me fallait un titre,
Je n'aurais eu sans lui ni croix ni mître. »

La faveur de Richelieu lui valut bientôt un canonicat dans l'église de Rouen, où pour attraper quelques « mereaux », il lui fallait, à son grand regret, vivre en homme sobre, loin de Paris et de la cour (2) et où ses aventures galantes lui

(1) Le poète a parlé aussi, dans une épître au prince de Conti, des efforts qu'il dut faire pour se faire restituer son prieuré. Voir *Recueil* de 1659, p. 16 ; Hippeau, *Les Ecrivains normands au XVIIe siècle*, 1858, in-12, p. 99, — etc.

(2) Voir, sur son canonicat de Rouen, le *Recueil* de 1647, p. 137 ; le *Recueil* de 1659, p. 37 ; *Lettres* de Chapelain, 3 août 1634, etc.

attirèrent maint déboire. Ce fut cette faveur de Richelieu qui lui valut, successivement, la riche abbaye de Châtillon-sur-Seine (dont il ne jouit pas d'ailleurs sans litige), le prieuré de la Ferté-sur-Aube, dont il a fait une peinture si satirique, et enfin le titre de grand aumônier du roi et de conseiller d'état. Il était bien réellement *né coiffé*, ainsi que le dit Malleville dans son joli rondeau, digne du sonnet de *la Belle Matineuse.*

Avant de tourner ses yeux du côté des bénéfices du Maine, Boisrobert ne connaissait guère cette province. Cependant elle ne lui était pas complètement inconnue. Il y avait des correspondants : le comte de Belin, Rotrou, le poète Mairet. Il dut intervenir auprès d'eux, dans le dernier quart de 1637, pour mettre fin à la *Querelle du Cid* (1). C'est précisément à cette époque qu'il fut pourvu d'un bénéfice dans le Maine. Avant que le nouvel évêque, l'abbé de La Ferté, qui était comme lui aumônier du roi et abbé de cour, mais de toute autre race, eût pris possession de son évêché, Boisrobert obtenait de M. de Miromesnil, maître des requêtes, un indult sur l'évêché et le chapitre du Mans que le roi appliquait aussitôt, sans doute à la prière du poète lui-même.

Voici le texte de l'indult (2).

« Indult sur l'évesché et chapitre du Mans au nom de Me François de Métel.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nostre aimé évêque du Mans et chanoines de ladite église, salut :

Comme suivant les indults et facultés à nous concédés par le Saint-Siège de nommer et présenter aux bénéfices estant en la collation des prélats, etc....

(1) Voir H. Chardon, *La Vie de Rotrou et la Querelle du Cid*, 1884, in-8°.

(2) Extrait inédit du 26e volume des *Insinuations ecclésiastiques*, p. 279. (Archives du département de la Sarthe).

Notre amé, conseiller maistre des requestes de nostre hostel, Me Jacques Diel, sr de Miromesnil, nous a à cet effet présenté en son lieu aux bénéfices de vostre collation, Me François de Métel, sr de Boisrobert, prêtre du diocèse de Bayeux, dûment avertis des bonnes mœurs, vie, probité, religion catholique, apostolique et romaine dudit sieur, vous prions que ayez à pourvoir ledit Métel du premier bénéfice régulier ou séculier vacant, sans qu'il soit tenu d'accepter un bénéfice de moindre valeur que deux cents livres par an, charges déduites.

Donné à Paris, le 1er décembre 1637. »

Muni de cette pièce, Boisrobert se transportait immédiatement, sans perdre de temps, par devant Monseigneur de La Ferté, rue de Berry, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et, par l'intermédiaire d'un notaire apostolique, lui notifiait comment le roi lui avait donné un indult sur l'évêché et le chapitre du Mans. Le 21 décembre 1637, il se présentait au chapitre, ainsi que le notaire apostolique, Julien Dionise, prêtre de l'église Saint-Vincent, et le requérait de le pourvoir en conséquence dudit indult. Mais l'effet de la libéralité royale fut lent à se produire ; l'abbé de La Ferté n'obtint ses bulles qu'en avril 1639, ne prit possession de l'évêché, par procureur, que le 7 mai de la même année, et ne fit son entrée au Mans que le 12 août. Ce fut seulement le 13 juin 1640 que Boisrobert faisait insinuer sa provision. Chapelain écrivait à Balsac le 2 septembre 1640 (1) :

« L'abbé de Boisrobert est auprès de son Éminence et gouverne celui qui nous gouverne. On nous mande d'Amiens qu'il se porte bien, et quelqu'un nous a dit qu'un indult qu'il avoit a été rempli d'un bénéfice, qui vaut 400 livres de rente, et qui est au païs du Maine. Nous verrons si l'avis est certain. »

(1) Voir *Lettres* de Chapelain, I, 678, col. 2.

En effet, le 10 décembre 1640, noble et vénérable François de Métel, prêtre du diocèse de Bayeux, prenait possession de la prébende qui lui avait été donnée en vertu de l'indult qu'il avait obtenu, et était reçu chanoine du Mans, au lieu et place de René Dutertre.

Il n'occupa point pendant longtemps son canonicat. La possession qu'il en avait prise n'était guère qu'un acte de népotisme. Neuf mois après, il le résignait à son neveu Pierre Leprince, fils de Zacharie Leprince et de Charlotte de Métel, de la paroisse de Notre-Dame de Vernon, du diocèse d'Évreux. Ceux-ci avaient voulu, sans doute, le faire profiter de la faveur de leur célèbre parent, et l'avaient destiné à la carrière des bénéfices. Le 25 novembre 1632, il avait reçu la tonsure, dans la chapelle de l'évêché d'Évreux, des mains de Monseigneur François de Péricard. Les Leprince comptaient sur le protégé de Richelieu, procureur général des grâces, solliciteur des Muses affligées, pour assurer promptement un bel avenir à leur fils. On sait comment Boisrobert maugréait et pestait contre ses proches qui venaient s'accrocher à lui, et avouait avec beaucoup de cynisme qu'il n'était rien moins que satisfait de sa parenté. Cependant il consentit par voie de cession, de résignation, comme on disait alors, à procurer à son neveu l'entrée du chapitre de Saint-Julien. Il se réservait toutefois une part des revenus de la prébende, ainsi que le montre la pièce qu'on va lire et qui est encore inédite :

« Procuration de M. Leprince, du mercredi cinquième jour de novembre 1642.

En la cour royale du Mans, devant nous, Michel Bugleau, notaire d'icelle (1).

Personnellement estably et deuement submis vénérable

(1) On voit par les nombreuses citations que j'en ai faites qu'il reste heureusement bien des glanes inédites, fructueuses et curieuses, à faire dans les minutes des notaires du Mans.

et discret maître Pierre Le Prince, chanoine prébendé en l'Église du Mans et pensionnaire de la somme de 500 livres de pension annuelle sur les fruits et revenus du temporel de la cure et ecclise parrochialle de Brumaille sur ce diocèse du Mans, demeurant audit Mans, paroisse du Crucifix, lequel a cedé et transporté et par ces présentes, cède, quitte et transporte avec promesse de garantie, fournir et faire valloir à Révérendissime François de Métel, prêtre, abbé commendataire de Chastillon-sur-Sainne, aumosnier du roi et pensionnaire de la somme de 400 livres sur ladite prébende possédée par ledit sieur Le Prince, la somme de 400 livres à prendre et recevoir de Maistre Jean Collet, prestre titulaire et possesseur de ladite cure de Brumaille, débiteur au dit sieur Leprince de la somme de 500 livres pour une année de sa pension sur les fruicts de la cure de Brumaille, et ce en paiement de 400 livres, que ledit sieur Leprince doibt audit sieur de Métel, pour une année de la pension constituée au profit dudit sieur de Métel sur les fruicts de ladite prébende, ladite année escheue du mois de septembre dernier, laquelle cession, nous, notaire avons accepté et stipullé pour ledit sieur de Métel absent, et oultre a le dit sieur Leprince constitué et par ces présentes constitue le sieur de Métel son procureur général et spécial pour recevoir dudit collège la somme de cent livres, restant de ladite somme de 500 livres, pour une année de ladite pension sur ladite cure de Brumaille.....

Fait et passé audit Mans, maison de nous notaire, en présence de discret maître Guillaume Godefroy, aussi chanoine prébendé de ladite église, et Louis Bouvier, praticien au Pallais Royal.

Signés : Godefroy. Le Prince. »

Leprince était le plus souvent absent du Mans. Les registres du chapitre disent le jeune clerc *absens propter studium*. Il se destinait à la prêtrise. Ce ne fut que huit ans et demi, toutefois, après sa réception qu'il fut promu à la dignité de prêtre. En 1647, il est dit diacre, propre à l'ordre de la prêtrise, *mediantibus litteris demissoribus*. Le

MAISON DE SAINT-JACQUES, DE LA RUE DES CHANOINES

Où est mort Michel d'Ouville.

12 mars 1650, il était ordonné prêtre par Monseigneur Philibert de Beaumanoir, dans la chapelle du palais épiscopal du Mans. Il habitait d'abord, rue des Chanoines, la maison de *Saint-Sébastien ;* il n'y demeura pas longtemps après. Le 10 décembre 1649, la maison de *Saint-Jacques* lui était adjugée moyennant 92 livres ; il faisait exponse de la maison de Saint-Sébastien, en faveur de son confrère, Me Gouault, qui ne paya que 60 livres de loyer.

Cette maison de *Saint-Jacques* située rue des Chanoines, no 26, sur la gauche de ladite rue en venant de la cathédrale, est avec sa tourelle une des mieux conservées des anciennes maisons canoniales du Mans. Elle a été longtemps la demeure, il y a quelques années de M. Alouis, qui n'a pas connu l'histoire de son plus célèbre habitant. C'est là que Leprince passa toute la durée de son âge mûr ; c'est là qu'il reçut son oncle Boisrobert, c'est là que devait mourir son autre oncle, Métel d'Ouville.

Leprince était un lettré, comme ses oncles. On a vu qu'il servait de correspondant à Scarron auprès du chapitre ; il était aussi celui de Chapelain, ainsi que le révèlent les lettres de ce dernier. Il était également l'ami de l'évêque, Mgr de Lavardin. Boisrobert, en lui résignant son canonicat du Mans, n'avait pas voulu seulement lui rendre service, il avait entendu qu'il ne lui restât pas inutile et qu'il pût servir aussi les intérêts de ses autres parents. C'est grâce à l'entremise de Leprince que d'Ouville, son frère, devait de venir finir ses jours dans une maison canoniale du Mans.

*
* *

Antoine de Métel, sieur d'Ouville, était un frère de Boisrobert, que ses comédies, ses contes graveleux, ses sept ans de services auprès du comte de Dognon à la cour d'Espagne ne firent pas parvenir à la fortune. L'ancien

amuseur de Richelieu ne crut pas trouver d'abri plus tranquille, pour ce meurtri de la vie, que l'ombre et le repos de la rue des Chanoines et de la maison de Saint-Jacques au Mans. D'Ouville était alors presque sans ressources ; il avait été « privé des deux derniers écus blancs qu'il avait » par le comte du Dognon. Boisrobert le fit venir au Mans chez leur commun neveu. Le dernier biographe de d'Ouville, M. Ristelhuber, qui, d'ailleurs n'a presque rien dit de lui et ne s'est pas donné la peine de lire attentivement Tallemant, entre les lignes duquel on peut deviner la vérité, n'a rien rapporté de ce séjour au Mans. Tallemant avait cependant dit, en parlant de Boisrobert : « Il y a trois ans qu'il mena d'Ouville au Mans, pour y vivre avec un de ses frères qui est chanoine ». Ce n'était pas un frère de Boisrobert qui avait un canonicat dans cette ville, c'était son neveu Leprince. Boisrobert a donc dû venir alors au Mans et séjourner dans la maison de Saint-Jacques pour y installer son frère (1). Ce frère n'y demeura pas longtemps, car Tallemant des Réaux ajoute : « Ce pauvre Douville est mort depuis deux ans ».

Pour donner à son neveu Leprince une compensation de la charge qu'il lui imposait, il lui résigna, à la fin de 1654, un nouveau bénéfice qu'il venait d'obtenir dans le Maine, la cure de Neuville-sur-Sarthe.

Le 9 décembre 1654 (2), le chapitre fait connaître, que l'église paroissiale de Notre-Dame de Neuville-sur-Sarthe, de sa juridiction, collation et provision, étant vacante par la mort de Me Ambroise Du Tertre, prêtre, il l'a conférée « *dilecto nostro magistro Francisco de Metel, presbitero Bajocensis diocesis, ad eamdem obtinendam et adminis-*

(1) D'Ouville n'a nullement été chanoine du Mans, comme le croyait dom Piolin : il a simplement été l'hôte d'un chanoine ; il faut reconnaître que c'était un hôte singulier pour un membre du chapitre, mais La Fontaine lui-même n'a-t-il pas été l'hôte de Maucroix ?

(2) Voir, Archives départementales de la Sarthe, le 28e registre des *Insinuations ecclésiastiques*, p. 490.

trandam habili et idoneo », et mande de le mettre en possession.

Le 12 décembre 1654, par devant les notaires du Châtelet de Paris Ogier et Levasseur, Me François de Métel, conseiller ordinaire du roi en ses conseils, abbé de Châtillon-sur-Seine et pourvu de la cure de Neuville, demeurant à Paris, paroisse Saint-Eustache et étant en sa maison, constituait un procureur pour en prendre possession.

Le 14 décembre devant Mathurin Chauvel, notaire apostolique au Mans, paroisse du Crucifix, Jacques Lefebvre, prêtre, à Neuville, procureur de vénérable et discrète personne François de Métel, prenait possession en vertu d'un mandement du doyen, du même jour, de la cure de Neuville, au nom de Boisrobert qui ne tardait pas à s'en dessaisir en faveur de Leprince, chez qui d'Ouville avait trouvé l'hospitalité.

On voit que, bien que Boisrobert pestât en vers contre les membres de sa famille, il ne les maltraitait pas en prose, c'est-à-dire dans la vie réelle. Il avait dit de d'Ouville, dans une lettre à l'abbé Fouquet :

« Le pauvre Douville est mon frère.....
Il porte le titre d'Hydrographe,
D'Ingénieur, de Géographe ;
Mais, avec ces trois qualités,
Il est gueux de tous les côtés.
Bref, il n'a plus d'autre ressource,
Que celle qu'il trouve en ma bourse. »

Il avait écrit ailleurs, en parlant du même frère :

« Melchisedech étoit un heureux homme
Et son bonheur est l'objet de mes vœux,
Car il n'avoit ni frères ni neveux. »

Il se plaignait souvent de ses procédés et l'envoyait en maugréant à tous les diables ; mais cela ne l'empêchait pas de venir en aide à sa misère.

Il nous faut dire quelques mots de ce pauvre d'Ouville, dont la vie est restée, à vrai dire, inconnue. Il était à la fois poète, ingénieur-hydrographe et géographe. Tallemant a dit de lui : « Il savait la géographie le plus exactement du monde », ce qui était encore plus rare chez les Français de cette époque que du temps de Gœthe, « et avoit une mémoire prodigieuse ». Ailleurs il l'appelle une manière d'ingénieur-géographe ; il dit que, Phélippeaux ou La Vrillière l'ayant ôté de dessus l'état des pensions où il se trouvait inscrit comme ingénieur, son frère l'y fit remettre par Mazarin, grâce à une satire, et obtint la prompte délivrance du brevet de ses appointements, par suite d'un bon tour qu'il joua au surintendant des finances : c'est ainsi qu'il le fit payer de sa pension pendant trois ans (1). Nous parlerons tout à l'heure de lui comme poète et comme conteur. Il ne profita pas longtemps de l'abri que son frère lui avait ménagé pour ses vieux jours. Tallemant des Réaux, écrit vers 1658 : « Il y a deux ans qu'il est mort. » Cela place sa fin vers 1656. Aucun document manceau, à ma connaissance, ne permet de serrer de plus près la date de sa mort. Seul l'abbé Belin de Béru dit, dans ses notes inédites et si précieuses pour l'histoire du Maine : « Il est mort au Mans, et enterré aux Jacobins de cette ville ». Je n'ai pas trouvé son nom dans les registres de décès de la paroisse du Crucifix.

*
* *

Scarron, d'abord ami de Boisrobert, mais qui était en froid avec lui depuis l'*Écolier de Salamanque*, s'était brouillé avec d'Ouville, et avait complètement rompu avec Boisro-

(1) Voir Tallemant, II, 402, 403, 426.

bert (1). Dans son *Épître chagrine à M. d'Elbène* (1659), il se fait dire par un fâcheux ridicule :

« Boisrobert se retranche au genre épistolaire
C'est un digne prélat, *j'estimais* fort son frère » (2).

Avant d'en venir à la brouille de Scarron et de d'Ouville, je veux terminer ce qui a rapport à Leprince.

Dans les registres du chapitre, au synode du 13 juin 1657, le chanoine Leprince est appelé curé de Neuville. Le 30 octobre, il est dit libre et en voyage à Paris. Le 12 avril 1659, nouvelle liberté lui est accordée pour un voyage de quinze jours dans la même ville (3). Le 28 août 1660, en allant visiter les moulins du chapitre sur la Sarthe, avec le conseiller au présidial Lebourdais, il fut insulté sur les écluses par un archer de la maréchaussée, Maurice Lechat, qui lui dit plusieurs injures, en jurant le nom de Dieu et menaça de le maltraiter et de le frapper. Le chapitre voulait poursuivre le délinquant, mais les excuses de Lechat et le pardon que lui accorda Leprince, vinrent mettre fin à l'affaire (4).

Depuis quelque temps déjà, Leprince avait quitté la maison de Saint-Jacques et habitait la plus considérable des maisons canoniales, celle du GRABATOIRE en face la cathédrale. En octobre 1663, il faisait paver à ses frais la cour de cette maison, où avait demeuré feu René Leroy. Le 8 juin 1665, il est question dans les registres de nouvelles réparations faites à la maison. Au synode de 1664, on dit que Leprince a une chapelle à l'autel de la Sainte-

(1) Voir *Dernières Œuvres de M. Scarron,* I, p. 60, les sanglantes injures qu'il a décochées à Boisrobert dans une lettre à Marigny.

(2) Scarron, *Œuvres*, VII, 176. On voit qu'au moment où Scarron écrivait son épître, d'Ouville n'existait probablement plus. — Voir aussi sur la date de sa mort les *Mémoires de l'abbé de Marolles.*

(3) Voir *Registres du chapitre,* B XI, pp. 283-350.

(4) Voir *Registres du chapitre,* B XI, p. 588.

Trinité, la chapellenie du Plessis ou de Saint-Julien-des-Miracles, qu'il possédait encore en 1676. Les registres parlent aussi bien souvent de sa présence à Paris (1).

Il vivait encore en 1694, alors que le XVIIe siècle était à la veille de finir, alors que le nom de son oncle d'Ouville devait être depuis longtemps oublié au Mans.

Ce nom devait survivre pourtant, et grâce à une œuvre qu'on ne s'attendait guère à voir composée par un habitant de la sévère maison canoniale de Saint-Jacques, je veux parler des *Contes* dont une première édition parut en 1641. Deux ans après paraissait l'édition Quinet : « *Contes aux heures perdues du sieur d'Ouville, où le Recueil de tous les bons Mots, Reparties, Equivoques, Brocards, Simplicitez, Naïfvetez, Gasconnades, et autres Contes facétieux non encores imprimez* ». (Toussaint Quinet, M D C XXXXIII, avec privilège, 543 p. in-16.) Ce livre, qui n'était pour ainsi dire qu'un premier essai destiné à tâter le public a été souvent réimprimé et, de nos jours encore, sous le titre de l'*Élite des contes du sieur d'Ouville* (2). Ce recueil graveleux rappelle les contes de Boccace, et le nom

(1) Voir *Registres du chapitre*, B XII, pp. 28, 49, 185, 217, 270, 367, 374, 396, 684 ; B XIII, p. 104.

Voici encore l'abrégé d'une « Recognoissance entre M. le Roy, chanoine et M. le Prince, aussy chanoine », signée de ce dernier et extraite des anciennes minutes du notaire Bugleau. Le mardi 7 juin 1662, devant Nicollas Guynoiseau et Michel Bugleau, notaires royaux au Mans, paroisse du Crucifix ; Mes René Le Roy et Pierre Le Prince, prêtres, chanoines prébendés, reconnaissent leurs signatures apposées au bas de l'acte fait entre eux, le 25 mars 1662 et consentent que leur dette demeure hypothéquée sur tous leurs biens et exécutoire sur la somme de 4500 livres que Le Prince s'était obligé à payer dans 5 ans à Le Roy. — Il paya à François Nicolon, s^r de Cossé, 800 livres ; à Mrs du Chapitre 400, à Me Jacques Bidault 1000 livres et les intérêts, et au chapitre 1800 livres, pour l'exécution de la fondation testamentaire faite le même jour devant les notaires soussignés.

(2) Voir, pour la bibliographie des contes de d'Ouville, l'introduction de M. Ristelhuber en tête de son édition de *l'Élite des contes du sieur d'Ouville*. Paris, Lemerre, 1876, in-16.

du conteur italien a été souvent associé à celui de d'Ouville dans différentes impressions postérieures (1). On a dit que cette association était un honneur pour d'Ouville ; on pourrait ajouter qu'elle est sa condamnation. En tous cas, elle est caractéristique de son œuvre ; et je n'ai pas besoin d'en écrire plus long sur son compte. Il est bien de la race de Pogge, de Despériers, de Noël du Fail. La Fontaine dut s'inspirer plus d'une fois de ses contes, qui ne sont plus guère recherchés aujourd'hui que par les bibliophiles.

*
* *

Il n'est que temps d'arriver au différend de Scarron avec Boisrobert et d'Ouville. Ce qui les mit aux prises, ce fut leur commune connaissance, et leur commune *exploitation* de la littérature espagnole, qui d'ailleurs était mise à sac par tous les lettrés de France d'alors et surtout par les poètes de théâtre. La première pièce de Scarron, *Jodelet ou le Maître Valet* (1645) avait été empruntée au théâtre espagnol, à une des plus jolies comédies de don Francisco de Rojas, *Donde hay agravios no hay selos, y Amo criado [Où il y a offense il n'y a pas jalousie, ou le Maître Valet]* (2). Depuis ce temps, ses nouvelles comédies ne furent que de nouveaux emprunts aux auteurs espagnols. L'*Écolier de Salamanque ou les Ennemis généreux*, qu'il composa et fit jouer au théâtre du Marais en 1654, fut encore un emprunt à don Francisco de Rojas : *Obligados e offendidos, y Gorron de Salamanca [Obligés et offensés, ou l'Ecolier de Salamanque]* (3).

(1) Voir *Nouveaux contes en vers et en prose tirés de Boccace, de Douville*, etc. Paris, Loyson, 1678, in-12. — *Nouveaux contes à rire de Boccace, de d'Ouville et autres personnes enjouées.* Paris, Loyson, 1692, in-12.

(2) Voir *Tesoro del teatro espanol*, t. IV. Baudry, 1838.

(3) Voir un recueil de douze illustres comédies imprimé à Saragosse, en 1641, chez Giuseppe Ginobart (indiqué par M. Morillot, p. 296, note).

Boisrobert avait connu la même pièce espagnole et donné aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne un *Écolier de Salamanque*, qui fut joué avant la pièce de Scarron, mais qui lui était bien inférieure. Cela mit le feu aux poudres. Scarron se vengea des médisances de Boisrobert par de cruelles allusions à ses mœurs (1). La guerre, une fois engagée, n'était pas près de cesser.

D'Ouville, lui aussi, bien avant Scarron, bien avant son frère, avait exploité le riche filon du théâtre espagnol, qui était comme la manne des auteurs français de ce temps, car, en littérature il n'y avait déjà plus de Pyrénées, Corneille l'avait bien prouvé. Dès 1642 d'Ouville avait fait imprimer chez Quinet l'*Esprit follet*, comédie en cinq actes, en vers, empruntée à la *Dama duende* ou *la Cloison* de Calderon (2). Ses pièces qui suivirent furent autant d'emprunts au théâtre de *tra los montes*, si riche et bien en avance sur le nôtre (3).

Ce qui le rendit si familier avec la littérature espagnole, c'est qu'il séjourna lui-même longtemps en Espagne : il y demeura pendant sept ans, pendant le temps sans doute qu'il fut attaché au comte du Dognon. Ses comédies et ses contes, qui s'échelonnent de 1638 à 1650, ne nous apprennent rien sur les différentes époques de sa vie. Son nom apparaît pour la première fois en 1633 dans les pièces liminaires de la *Veuve* de Corneille. C'est à une époque allant de 1640 à 1646 que se rapportent les relations du vice-amiral du Dognon avec l'Espagne ; il fit ses campagnes dans la Méditerranée de 1640 à 1642, fit partie de l'armée navale qui bloqua Tarragonne en 1645 et prit part au combat d'Orbitello

(1) Voir la lettre à Marigny, déjà citée et *Œuvres*, VII, 144, Épître à l'abbé d'Espagny.

(2) Voir la traduction de la *Dama Duende*, par Damas-Hinard, 1862. 3 vol. in-12.

(3) Voir la *Bibliographie du Théâtre espagnol*, par MM. Morel-Fatio et Léo Rouanet (Bibliothèque de Bibliographies critiques, in-8), 1902.

en 1646. Du Dognon profita sans doute à la fois du talent d'ingénieur-hydrographe du poète et de sa connaissance de la langue espagnole, pour l'attacher à sa personne (1). Les *Contes* de d'Ouville montrent plus d'une fois qu'il était bien familier avec *las cosas de España* (2).

En revenant d'au-delà des Pyrénées, il avait rapporté sa valise pleine de pièces espagnoles et écoulait petit à petit le fruit de ses lectures. On l'a appelé pilleur d'épaves : il n'a pas plus mérité ce nom que bien d'autres et n'a fait qu'imiter Hardy, Guérin de Bouscal, Rotrou, Corneille lui-même (3). Il n'a pas fait pire que son frère, auprès de qui on l'a souvent trop rabaissé pour exalter Boisrobert outre mesure, ainsi que l'a fait Paul Lacroix.

La dernière publication de d'Ouville, celle-là étrangère au théâtre, montre bien à quel point il avait pratiqué la littérature espagnole. Je veux parler des *Nouvelles amoureuses et exemplaires par cette merveille de son siècle doña Maria de Zayas y Sotomayor, traduites de l'Espagnol par Antoine de Methel, escuier, sieur d'Ouville, ingénieur et géographe du roy.* (Paris, G. de Luynes, 1656, in-8). Ce recueil de d'Ouville parut à diverses reprises avec un privilège du 26 octobre 1655, et deux achevés d'imprimer, l'un du 20 novembre 1655, l'autre du 1er février 1656.

(1) D'Ouville n'eut pas à se louer de cet égoïste ambitieux, qui ne le traita pas comme le jeune duc de Brezé traita un autre lettré de ses domestiques, Hédelin, abbé d'Aubignac. « Au lieu de le récompenser de sept ans de services, dit Tallemant (II, 215), il lui avoit pris un cadran de 300 livres, et à la foire de Saint-Germain ; il lui emprunta pour achepter des bagatelles à sa fille les derniers deux escus blancs qu'il avoit. »

(2) Voir, entre autres : *D'un bouffon espaignol qui se mocquoit du pont de Madrid* ; *Simplicité d'un enfant espaignol*, etc., reproduits par Ristelhuber, introduction, p. XXIV et XXV.

(3) Voir *P. Corneille et le Théâtre Espagnol,* G. Huszar, in-12, Paris, Bouillon, 1903, et dans un autre ordre d'idées Brunetière, *Corneille et le Théâtre Espagnol*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1903.

D'Ouville avait, sans doute, achevé de les traduire au Mans, dans la maison de son frère, qui lui servit d'hôtel des Invalides pour la fin de sa vie.

Dans la dédicace qu'il avait adressée à Mademoiselle de Mancini, à cause de l'estime où elle tenait Boisrobert, il faisait connaître que les six nouvelles, qu'il publiait, étaient simplement traduites de Maria de Zayas, dont il faisait un grand éloge et il ajoutait dans l'*Avis au lecteur :*

« Entre plusieurs nouvelles composées en Espagne par une Dame, qui se peut égaler..... aux plus célèbres escrivains de son siècle, je vous en ay choisi six qui m'ont paru les plus agréables et les plus dignes d'être traduites en nostre langue. Ne vous estonnez pas, lecteur, si je débute par une que vous aurez desjà veue de la traduction de M. Scarron, et que je vous donne encore le mesme titre qu'il lui a donné : *La Précaution inutile*, qui m'a paru plus naturel que si je l'eusse nommée après l'Espagnole *Precautionado engagnado*, *le Précautioné attrapé ;* outre que M. Scarron, qui certainement mérite la réputation qu'il s'est acquise, affecte un stile comique, qui luy est particulier et auquel il a tous jours réussi, et que de mon costé j'ay affecté de m'attacher au sens tout pur, comme au stile tout sérieux de la Dame que j'imite, ce qui par conséquent rend la chose assez différente ; je vous ay encore fait connaître cette Dame par son nom, ce que M. Scarron n'a pas voulu faire. Je ne scay si c'est qu'il l'ayt ignoré, ayant, comme il l'a confessé lui-même, receu ce présent d'un amy qui peut-être l'ignorait encore, ou si c'est (ce qui me paroist plus vraisemblable), ne vous ayant donné qu'une seule nouvelle de cette excellente femme, qu'il vous ait voulu cacher son sexe de crainte que vous ne jugeassiez moins favorablement de son travail. Pour moy qui connoist son mérite et sa suffisance, qui sçay que son stile ne doit rien à celuy des autheurs, les plus achevez de sa nation, ... et qui sçay d'ailleurs que le Ciel n'a pas été plus avare de ses faveurs et de ses lumières à ce beau sexe qu'au nostre, je dis tendrement que c'est une femme que je prends icy plaisir de suivre et d'imiter, etc....

« Vous vous estonnerez sans doute, Lecteur, de ce que je luy donne si libéralement une de ces six *Nouvelles* que quelques autres attribuent à ce fameux auteur espagnol, qui, entre plusieurs autres beaux ouvrages, a composé la *Fouine de Séville*, laquelle j'espère vous donner traduitte dans peu de jours.

« Mais outre que le choix est incertain, comme luy et nostre Maria de Zayas ont paru de mérite égal, amis et contemporains, je suis bien asseuré que je n'en scaurois recevoir aucun reproche du côté de l'Espagne. Si ce petit travail vous plaist je pourray dans quelque temps vous donner un second volume de *Nouvelles* de la mesme dame et un autre ensuitte de ce fameux autheur de la *Fouine*, duquel je vous ay déjà parlé. »

Cette dédicace et l'avis au lecteur, qui datent de la fin d'octobre 1655 sont des plus curieux, parcequ'ils renferment les derniers renseignements qu'on possède sur l'auteur. Il dit qu'il s'est appliqué, depuis quarante ans, à la connaissance des langues étrangères et particulièrement de l'espagnole, « qui lui est aussi naturelle que la française », qu'il a cherché dans les plus célèbres auteurs quelque chose à consacrer à Mlle de Mancini et qu'il a lu avec admiration les Nouvelles de Marie de Zayas. Des six nouvelles qu'il puisa dans le recueil espagnol, la première, comme il le dit, était *la Précaution inutile*, qui est la quatrième de la romancière espagnole. La deuxième, *S'aventurer en perdant*, parue chez G. de Luynes avec le même privilège et un achevé d'imprimer du 5 janvier 1656, est la première du recueil de Marie de Zayas : *Aventurasse perdiendo*. La troisième (dont d'Ouville changea le titre espagnol) est *la Belle invisible ou la Constance esprouvée* (de Luynes, achevé d'imprimer du 5 février 1656), c'est la cinquième nouvelle de Maria de Zayas, *la Fuerza de l'amor* et la scène se passe à Naples : « *Insigne y famosa ciudad* ». La quatrième (achevé d'imprimer, le 20 novembre 1655) pa-

rut avec une nouvelle pagination, mais sans titre nouveau : *l'Amour se paie avec l'amour*. C'est la neuvième de Maria de Zayas *el juez de sa causa* ; elle a pour théâtre « Valence, illustre ville d'Espagne et très ancienne métropolitaine d'un royaume de ce même nom, renommée pour la noblesse de ses habitants ». La cinquième (même achevé d'imprimer), *la Vengeance d'Aminte affrontée*, est la deuxième du recueil espagnol. La sixième, *A la fin tout se paye*, est la septième Nouvelle de Zayas, *A la fin se paga todo*, et parut chez G. de Luynes en 1657.

Les vingt nouvelles de Maria de Zayas avaient paru à Barcelone en 1634 sous le titre de *Novelas amorosas y exemplares*. On peut facilement consulter les *Novelas exemplares* dans la collection espagnole de Baudry (1). Elles ont été du reste toutes traduites en français par Vanel et publiées en cinq volumes in-12. (Paris, Quinet, 1686.) Mais les titres donnés par le traducteur sont souvent différents de ceux du texte espagnol.

La préface de d'Ouville nous renseigne encore sur ses projets ultérieurs, notamment sur sa traduction de la *Fouine de Séville*. Mais la mort qui vint l'atteindre (il était bien vieux du reste) ne lui laissa pas le temps de mettre son projet à exécution. Son frère Boisrobert devait mettre à profit ces *reliquiae ;* mais, avant de mourir, il avait eu, à cause de sa traduction, maille à partir avec Scarron.

Bien qu'il n'eût pas habité l'Espagne, Scarron avait été de bonne heure familier avec la littérature de ce pays. Nous avons dit qu'il avait emprunté à Francisco de Rojas sa première pièce, *Jodelet ou le Maître Valet*, jouée en 1645. Les pièces qui suivirent furent autant d'emprunts au théâtre espagnol. *Don Japhet d'Arménie*, cette brillante et folle fantaisie dont l'original lui a été fourni par *El marques del Cigarral* de Castillo Solorzano, est toute traversée d'un

(1) 1 vol in-8°, Paris, 1847.

souffle venu du fond de la Castille (1652). Cabart, dans sa fameuse note, dit qu'il lui fournit les quatre Nouvelles en espagnol qui sont si agréablement traduites dans les deux volumes du *Roman Comique*, aussi bien que les quatre autres qu'il a traduites et qu'il a données à part. Il ajoute qu'il lui proposa une traduction nouvelle de *Don Quixote*, mais qu'il n'en voulut point tâter à cause de la précédente traduction, par Oudin et un autre, quoique pitoyable. Il lui conseilla de se mêler des Nouvelles dont il lui fournirait les originaux espagnols que Scarron entendait et dont Cabart avait quantité, en quoi il imiterait du moins *Don Quixote*, qui en donne quatre si jolies dans sa première partie. « De sorte que je puis dire que le public m'a en quelque sorte l'obligation de cet agréable ouvrage, bien que je n'en soie pas l'auteur, aussi bien que de ses quatre Nouvelles imprimées à part. »

Je pense que Cabart a voulu s'en faire accroire en recueillant de la sorte ses souvenirs dans sa vieillesse. Scarron n'avait pas besoin qu'on lui indiquât où puiser dans les sources espagnoles : ces sources, il les connaissait de vieille date ; il avait soin de se procurer des volumes espagnols. Il dit quelque part qu'il en a acheté pour cinquante livres. Il enseignait cette langue à sa femme avec le latin et l'italien. La première nouvelle de la première partie du *Roman Comique* (1651), *Histoire de l'amante invisible*, est tirée, et, pour dire le mot vrai, traduite de *Los Alivios de Çassandra* de don Alonso Castillo Solorzano, parus à Barcelone en 1640 (in-12) et que Vanel devait traduire en 1683 et 1685 (1).

(1) Voir *Los Efectos que haze Amor*, troisième nouvelle du recueil de Solorzano ; — de Puibusque, *Histoire comparée des littératures espagnole et française* ; — et l'introduction mise par Fournel en tête de son édition du *Roman Comique*, pp. LXXV et suiv. — Calderon avait aussi fait, en 1629, la *Dama duende*, que d'Ouville imita dans son *Esprit follet* (1642). *La Fouine de Séville*, (*la Garduna de Sevilla*), qu'il traduisit également, est aussi de Solorzano.

La deuxième nouvelle du roman de Scarron, *A trompeur trompeur et demi* (I, ch. XXII), n'est aussi que la deuxième nouvelle des *Délassements de Cassandre*. La troisième, *les Deux Frères rivaux* (II, ch. XIV) est la traduction libre du premier récit de Solorzano, qui porte pour titre *La Confusion de una noche*. La quatrième et dernière nouvelle *le Juge de sa propre cause*, a été traduite d'un autre auteur, doña Maria de Zayas y Sotomayor, qui avait publié en 1634, à Barcelone, *el Juez de sa causa* dans son recueil de *Nouvelles amoureuses et exemplaires*.

Mis en goût par ce premier emprunt à la romancière espagnole, Scarron devait continuer à exploiter ce riche filon. Dès 1655 il avait commencé la publication du recueil de ses *Nouvelles tragi-comiques* que le privilège donné au libraire A. de Sommaville dit « tourné de l'espagnol en français par le sieur Scarron ». Il publiait à part la première de ces Nouvelles, *la Précaution inutile*, dont Molière, sept ans plus tard, devait tirer *l'École des Femmes* (1) et dont Beaumarchais devait se souvenir en écrivant son *Barbier de Séville*.

Quelle est la source immédiate à laquelle Scarron a puisé, non seulement pour *la Précaution inutile*, mais pour *les Hypocrites* et *le Châtiment de l'Avarice*, c'est-à-dire pour celles de ses nouvelles dont s'est inspiré Molière ? M. Brunetière a bien dit : « *La Précaution inutile* de Scarron est-elle l'œuvre originale ? » M. Sardou a bien écrit: « Molière et Beaumarchais ont pris l'idée de l'*École des Femmes* et du *Barbier* dans la *Précaution inutile* de

(1) Voir sur les origines de cette pièce de Molière, la notice de M. P. Mesnard, *Œuvres de Molière*, édition des grands écrivains de la France, t. III, p. 117 ; — celles de M. Moland (édition Garnier) ; — de M. de Montaiglon (9e fascicule du *Molière* Leman) ; M. R. Mahrenholtz, *Molière Leben und Werke*, Heilbronn, 1881 (Henninger) ; — Brunetière, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1882, p. 451 ; — H. Chardon, *Nouveaux documents sur la vie de Molière ; M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*, Paris, Picard, 1886, in-8°, p. 396.

Scarron, qui l'avait empruntée aux *Facétieuses nuits* de Staparole, qui l'avait trouvée lui-même dans le *Pecorone* de Ser Giovanni, qui le tenait d'un autre .... » Mais, personne avant moi, qui l'ai fait connaître en 1886, n'avait révélé le nom de l'auteur dont Scarron n'avait été que l'emprunteur. J'ai dit le premier (1) que la *Précaution inutile* n'était autre qu'*El prevenido engañado*, c'est-à-dire la quatrième nouvelle du recueil espagnol de Maria de Zayas, dont il avait aussi traduit le *Juge de sa propre cause* dans la deuxième partie du *Roman Comique*. Scarron avait publié à part la *Précaution* (le privilège est du 23 avril 1655, et l'achevé d'imprimer est du 26 octobre), sans avouer qu'il n'était qu'un simple traducteur, sans indiquer la source à laquelle il avait puisé. Il écrit, au contraire, à propos des *Hypocrites* (2), qu'il n'y a rien d'emprunté dans cette nouvelle et qu'il l'estime davantage ; c'est ce qui a amené M. Ménard, le savant éditeur de Molière (IV, 352) à se demander si elle était plus originale que les autres, bien que tout en elle révélât une origine espagnole.

Bien peu de temps après cette publication de Scarron avaient paru à diverses reprises les *Nouvelles amoureuses et exemplaires* de d'Ouville, traduites de doña Maria de Zayas, avec un privilège du 26 octobre 1655 et deux achevés d'imprimer du 20 novembre 1655 et du 1er février 1656. D'Ouville avait placé en tête de son recueil la *Précaution inutile*, que Scarron venait de faire paraître. Celui-ci, avait déjà eu maille à partir à cause des *Généreux ennemis* avec le frère de d'Ouville, c'est-à-dire avec Boisrobert, qui

(1) Voir mes *Nouveaux Documents sur la vie de Molière*, p. 397.

(2) *Les Hypocrites*, cette nouvelle si dramatique où paraît Montufar, le prototype du *Tartufe* de Molière, est tirée de *La Ingeniosa Elena, hija de Celestina*, nouvelle de Salas Barbadillo, parue en 1612 à Lérida, ainsi que l'a dit Ticknor (*Histoire de la littérature espagnole*, III, 171) et qu'avaient cependant oublié de remarquer la plupart sinon la totalité des Moliéristes. — Cf. Wilhelm Mangold, *Molières Tartuffe, Geschichte und Kritik*, Appeln, Mask, 1881, in-8°, p. VI-392.

était souvent de moitié avec celui-ci dans ses publications. Il prit la mouche à la lecture de l'avant-propos de d'Ouville et, dans une préface « *à qui lira* », écrivit aussitôt de sa meilleure plume de Tolède :

« Il faut que j'adjoute icy ce que je crois estre obligé de répondre à l'avant-propos, qu'un libraire imprimeur ou quelque autre homme de cette force-là s'est advisé de mettre au-devant de la Nouvelle, pareille à ma *Précaution inutile*, que l'on a depuis peu imprimée sous le nom de Douville. Cet Avant-Propos est un grand menteur en beaucoup d'endroits en ce qui me touche, est peu sincère en François et fort ignorant en Espagnol, puisqu'en ces deux mots *Precaucionado Engagnado* il a fait deux fautes, l'une d'avoir oublié l'article, l'autre d'avoir écrit *Engañado* avec un G, ce qui ne se fait jamais en Espagnol, mais toujours avec un N *con tilde*. Dans le temps que je faisois imprimer la *Précaution inutile*, M. de Boisrobert me fist l'honneur de me venir voir et, dans la conversation que nous eusmes ensemble, il me dit qu'il alloit faire imprimer les Nouvelles de Marie de Zayas, mises en françois par son frère (1). Je l'advertis qu'un de mes amis (c'estoit de moy que je parlois) avait fait une version du *Prevenido Engañado*, qui est le vray titre Espagnol, et non pas *Precautionado*, comme l'a mis témérairement et faussement le gaillard Avant-Propos de qui je parle ; je l'advertis que cette Nouvelle s'imprimoit sous le titre de la *Précaution inutile* et qu'elle feroit tort à

(1) C'est à cette même source de Marie de Zayas que puisa Dorimond qui, deux mois au moins avant l'*Ecole des Maris* de Molière, fit imprimer sa comédie de la *Précaution inutile,* à laquelle il donna bientôt un autre titre plus grossier : *l'Ecole des... maris trompés* qu'il appelle du nom que leur donnait Molière. — (Voir M. P. Mesnard, *Œuvres de Molière*, II, 343. — Ticknor (*Histoire de la Littérature espagnole*, traduction Magnabal, in-8°, III, 178), a connu l'emprunt que l'auteur du *Roman Comique* avait fait à Marie de Zayas. Il écrit à propos d'elle : « *El prevenido engañado* a servi de modèle à Scarron, pour sa *Précaution inutile*, avec de légères modifications. » M. Knorick a aussi indiqué parmi les sources françaises de *l'Avare*, *L'héritier ridicule* de Scarron qui est emprunté à Moreto, d'après Ticknor.

celle de son frère, parce que elle auroit l'advantage de la nouveauté et que l'on l'avoit comme refaite, parce qu'elle est déplorablement escripte en Espagnol, n'en déplaise à l'Avant-Propos qui dit le contraire.

« L'heureux succès qu'a eu ma Nouvelle, a fait voir que je lui avois dict vray, et ce que je dis icy fait voir que l'Avant-Propos a déguisé la vérité en tout ce qui me touche. Il a donné sujet de se plaindre à plusieurs personnes à la fois, — à moy, de m'avoir imputé des choses fausses et d'avoir pris mon tiltre ; — à Marie de Zayas, d'avoir falsifié le sien, — à M. de Boisrobert, d'avoir mis un tiltre à la Nouvelle de son frère, que mon libraire luy a faict changer par sentence du Bailly du palais ; — et il faict tort aussi à toutes les personnes du sexe de Marie de Zayas, qui scavent bien écrire, d'avoir mis cent picques au-dessus d'elles cette Espagnole, qui écrit tout d'un stile extraordinaire et rien de bon sens. Je crois aussi que Monsieur l'Avant-Propos m'a donné un autre sujet de plainte ; mais ce peut avoir esté sans y penser et je le luy pardonne de bon cœur : c'est d'avoir fait imprimer la comédie des *Coups de l'Amour et de la Fortune* sous le nom de Monsieur Quinault.

« L'heureux succès de cette pièce de théâtre est deu à Mlle de Beauchasteau, qui en a dressé le sujet, à feu M. Tristan, qui en a fait les quatre premiers actes, et à moy qui en ay fait le dernier à la prière des Comédiens qui me le firent faire pendant que M. Tristan se mourait. Si M. Quinault avait fait les quatre premiers actes, qui l'empeschait de faire le dernier que j'ai fait en deux après soupers, de la façon qu'il se joue sur le théâtre de l'hostel de Bourgogne ? Je garde encore le brouillon de Mlle de Beauchasteau et le mien. »

Ce à quoi Scarron fait allusion en finissant, c'est que sept semaines après la mort de Tristan, le 30 octobre 1655, Guillaume de Luyne avait fait paraître sans nom d'auteur la tragi-comédie *Les Coups de l'Amour et de la Fortune* ; « mais le privilège, daté du 28 septembre, portait qu'elle était de la composition du sieur Quinault » qui, dans sa

dédicace, semblait la présenter comme son œuvre personnelle, et à qui elle a été attribuée par tous les critiques. Il est vrai que Guéret a accusé nettement, dans sa *Promenade de Saint-Cloud*, Quinault, d'avoir dérobé son maître et d'avoir dépouillé Tristan après sa mort. M. Bernardin, dans son étude sur Tristan l'Hermite, s'est montré plus favorable à Quinault, qui lui-même, d'ailleurs, ne fit qu'emprunter son œuvre aux *Lances de Amor y Fortuna* de Calderon (1).

La mort de d'Ouville vint clore sa querelle avec Scarron. Mais elle devait continuer avec son frère Boisrobert, son héritier et son continuateur, que nous retrouverons bientôt. Disons, pour en finir avec Maria de Zayas, que c'est à elle, bien que Ticknor n'en ait point parlé, que Scarron emprunta d'autres de ses contes, dont Molière s'est également inspiré, notamment le *Châtiment de l'Avarice* qui est le troisième conte du recueil de Maria de Zayas, *El castigo de la miseria*. C'est à la même « *novellista* » que Scarron a emprunté la troisième nouvelle de son recueil, l'*Adultère innocent*, *Al fin se paga todo*, qui se trouvait aussi à la fin du volume de d'Ouville.

La nouvelle qui suit le *Châtiment de l'Avarice*, cette vraie peinture de mœurs qu'on est heureux de rencontrer dans le recueil de Scarron, est intitulée *Plus d'effets que de paroles* ; elle est dédiée à M. de Lorme, conseiller du roi en ses conseils. C'est la plus faible qu'il ait écrite, bien que ce soit aussi la plus longue.

Les deux fragments de nouvelles qu'on trouve dans les œuvres posthumes de Scarron, l'*Histoire de don Juan Urbina, gentilhomme espagnol,* et l'*Histoire de Mantigny, gentilhomme sicilien*, sont aussi empruntés à des romans espagnols et ne contiennent que des pages insignifiantes (2).

(1) Voir M. Bernardin, *Tristan l'Hermite* (1601-1655), Picard, 1895, in-8°, p. 304 et suivantes.

(2) Voir les *Dernières Œuvres de M. Scarron*, t. I, 1720, in-12, pp. 204-215.

Je reviens à Boisrobert. D'Ouville, avant de mourir, avait dit qu'il possédait encore en portefeuille bien des œuvres à publier. Quelques-unes comme son *Périandre*, étaient, choses plus sérieuses que ses contes, trop souvent graveleux, qui ne sont plus guère connus que des curieux, mais qui, trop longtemps, sous le nom de leur auteur, ou plutôt sous celui d'autres conteurs ou sous le voile de l'anonyme, défrayèrent les provinces et furent la littérature des goguenards et de la sensuelle jeunesse des campagnes. Les œuvres qu'il laissait dans ses tiroirs ne furent pas toutes perdues ; Boisrobert vint au Mans, je ne dis pas pour le détrousser, mais pour profiter de ses manuscrits. D'ailleurs, ne les a-t-on pas longtemps considérés comme collaborant ensemble, d'Ouville fournissant les plans des comédies et laissant à Boisrobert le soin d'en composer les vers ?

En 1657, parurent les *Nouvelles héroïques et amoureuses* de l'abbé de Boisrobert (1). La première nouvelle est l'*Heureux désespoir* : elle raconte les amours de la princesse de Maroc et d'Almanzor, roi de Grenade ; elle est encore empruntée à Maria de Zayas. Ce n'est qu'un long *roman romanesque*. La deuxième est l'*Inceste supposé*. La troisième porte le titre de *Plus d'effets que de paroles*, et montre qu'au temps d'Alphonse d'Aragon, amoureux de la belle Sirène, le démon de l'amour était encore plus fort que celui de la guerre. La quatrième, *La Vie n'est qu'un songe*, raconte l'union de Basile, premier roi de Pologne, avec Gustane, fille du roi de Suède. Est-ce de ces *Nouvelles* que Tallemant dit à propos de Boisrobert : « Il s'est amusé à cajoler le libraire pour tirer cent livres de quatre nouvelles espagnoles qu'il a mises en mauvais françois » (2) ? Ce sont probablement là des traductions provenant des tiroirs de d'Ouville, que Boisrobert n'avait pas manqué d'ouvrir après

(1) Paris, Pierre Lamy, 1657, in-8°, 550 p.
(2) Tallemant, II, 413.

la mort de son frère. Il put en tirer aussi le plan des comédies qu'il fit alors paraître, grâce à cette collaboration posthume, dont il ne fit pas la confidence au public (bien qu'ailleurs il ait respecté le nom de son frère dans d'autres publications). « Si, dit-il dans sa préface, les plus beaux esprits du siècle, à qui j'ai communiqué ces nouvelles ....., ne m'ont point flatté, les sujets que j'ai tirez tous nudz et tous simples de l'Espaignol, et que j'ai rectifiés selon ma manière, en sont tous particuliers et tous beaux ; les incidents sont tous merveilleux et tous surprenans. Le stile en est pur et net et enfin ce petit ouvrage peut passer, parmy les plus délicats de la cour, pour galant et pour agréable. »

L'épître dédicatoire, adressée à Fouquet, fait un éloge emphatique du surintendant, dit que c'est une charité publique de divertir les rois, et que ce titre de *Nouvelles héroïques* répond bien dignement aux actions du ministre.

« On ne doit pas trouver estrange, écrit-il en terminant, que, tout dégoûté que je sois de la cour (1), et tout guéry que je suis de ses promesses, je cherche l'honneur d'être le serviteur de Fouquet » (2).

Ce recueil ne dut pas contribuer à réconcilier Boisrobert avec Scarron, puisqu'il y avait fait insérer ce conte inspiré par Maria de Zayas, par lequel Scarron terminait ses *Nouvelles tragi-comiques*.

Ce ne fut pas encore là la dernière nouvelle que l'abbé de Châtillon tira des papiers de son frère.

La Fouyne de Séville ou l'Hameçon des Bourses, qu'il fit paraître à Paris, chez Billaine, avec privilège du roi, avait certes la même provenance que les *Nouvelles héroïques*.

« Voici, dit Boisrobert dans la Préface, sous le nom de son éditeur, l'escolle des ruses et des subtilitez dont l'esprit

(1) Il en était alors exilé.

(2) Le privilège qui lui était accordé pour ces *Nouvelles* et pour des épîtres en vers, est daté de février 1659 et l'achevé d'imprimer porte la date du 12 mai de la même année.

d'une femme coquette et friponne peut estre capable. Don Alonço de Castillo Soverzano, célèbre autheur Espagnol, a composé cet agréable ouvrage en sa langue, et il a esté traduit en françois par feu *M. d'Ouville qui certainement estoit l'homme de toute la France qui parloit le mieux Espagnol et qui connoissoit le plus parfaitement tout les grâces de cette langue. Mais comme il n'escrivoit peut-être pas assez purement en la nostre, un des plus délicats esprits du siècle, qui a trouvé après sa mort cette traduction parmy ses papiers, en a corrigé le stile et n'en voullant pas priver le public, il a tâché de lui rendre toutes les grâces qu'il auroit pu dérober à son autheur.*

« Sous le nom supposé de Rufine il fait le portrait et étale toutes les subtilitez d'une jolie femme de Séville, qui vole les voleurs, fait autant de dupes qu'elle fit d'amants, et vise plus aux bourses qu'aux cœurs de ceux qui furent assez malheureux pour la trouver belle » (1).

Quand parut en français *La Fouyne de Séville*, traduite par d'Ouville et publiée par Boisrobert, il y avait déjà neuf mois que Scarron n'était plus. Mais, loin de se réconcilier avec Boisrobert, il n'avait fait, avant de mourir, qu'aiguiser sa rancune contre lui, grâce à de nouveaux incidents. Non-seulement les deux poètes prenaient bien souvent leur mouture au même sac, — ce qui devait entretenir leur jalousie, — mais Boisrobert, pour se venger, eut le mauvais goût de prêter main-forte à Gilles Boileau (2), dans sa querelle avec Scarron, et ses attaques ne surent pas même respecter la personne de Françoise d'Aubigné. On sait comment Scarron y répondit, par des injures sanglantes, qu'on avait déjà vu poindre dans la *Requête des Dictionnaires de Ménage*. La mort de Scarron (en octobre 1660), et celle

(1) L'auteur annonçait une deuxième partie qu'il publierait. Le privilège fut donné à Courbe le 26 février 1661 ; l'achevé d'imprimer est du 16 juillet 1661 ; ce livre contient 592 pages.

(2) Voir sur Gilles Boileau, M. Bizos, doyen de la Faculté d'Aix, *Les Frères de Boileau*.

de Boisrobert qui garda jusqu'à la fin « l'inconsidération perpétuelle dont Dieu l'avait doué » (le 30 mars 1662), mirent bientôt fin à la lutte.

« Et le combat finit faute de combattants. »

*
* *

Scarron et Costar, tous deux chanoines du Mans, s'étaient connus de bonne heure. Costar avait occupé auprès de l'évêque d'Angers, Claude de Rueil, l'emploi de domestique que Scarron avait rempli auprès de Charles de Beaumanoir ; il avait vu le jeune Scarron, soit au Mans, à l'évêché, lors de ses voyages vers Paris, soit à Paris même, où, lors de ses fréquentes résidences, il vivait dans le monde des beaux esprits. Enfin, ses liens avec la famille de Lavardin à laquelle il avait été définitivement attaché en 1640, après la mort de La Pinelière (1) l'avaient encore rapproché de Scarron, qui avait fait en 1634 le voyage de Rome avec l'abbé de Lavardin, neveu de l'évêque Charles de Beaumanoir. Avant que l'abbé de Lavardin fut lui-même assis sur le siège de saint Julien, on voit son singulier Mentor en rapports avec Scarron.

C'est Costar qui, du fond du Poitou, à la fin de 1644, met le jeune auteur du *Typhon* en rapports avec Balzac (2).

(1) Chapelain dans ses *Lettres*, ms. de la Bibliothèque Nationale, t. II, f° 466, écrit le 28 juillet 1640, à *M. Coustard, à Saint-Liguaire en Poitou*.

(2) Voir une lettre de Costar à Balzac de la fin de septembre 1644 ; et *Œuvres* de Balzac, I. 679, lettre de Balzac du 1er janvier 1645 sur le livre de Scarron, que Costar lui a fait tenir. Elle a été reproduite en tête de certaines éditions de Scarron. — Voir aussi la lettre de Balzac à Chapelain, du 1er janvier 1645, où il parle du malade de la reine ; et le poème *De morbo Scarronis ad eruditissimum Costardum*. — Costar avait prié Balzac d'écrire une lettre et un poème en faveur de Scarron ; celui-ci s'y prêta de mauvaise grâce. (Voir pp. 246 et 249, lettre du 20 mars 1645). — Costar, à Paris, voyait parfois Scarron et

Lorsque Scarron ne fut plus chanoine et eut complètement dit adieu au Maine, les poulardes de la province rappelèrent seules Costar au souvenir de son ancien confrère. On a vu par le récit de Pinchesne qu'il était compris un des premiers dans l'envoi que l'ami de Pauquet faisait à Paris des chapons du Maine. On a assisté à un dîner chez Scarron, où les gourmets, les goinfres et les gens de lettres, qui savaient leur tenir tête à table, purent goûter aux succulents envois de l'adversaire de Girac. Ces rapports de gourmandise durèrent jusqu'à la mort de Costar survenue le 13 mai 1660. Chose curieuse, on voit le burlesque auteur du *Typhon*, qui faisait flèche de tout bois, briguer, après la mort de son ami, sa succession aux fonctions d'historiographe de France. Ce n'est pas la moins surprenante des requêtes que *commit* celui qui en avait adressé tant au roi, à la reine, à Mazarin, au maréchal de Schomberg, à sa femme, à M. de Souvré, à Séguier, à Fouquet, etc.

Avant de quitter Costar, disons aussi un mot de ses rapports au Mans, avec Boisrobert, et de leurs passes d'armes. Lors d'un de ses voyages au Mans, auprès de son neveu le chanoine Leprince, Boisrobert vit son ancienne connaissance, Costar, établi à l'évêché du Mans, favori de l'évêque Philibert de Beaumanoir de Lavardin, et l'un des principaux dignitaires du chapitre. Il y avait longtemps déjà que ces deux étranges chanoines se connaissaient. Boisrobert avait mis sous les yeux de Richelieu les remarques critiques de Costar sur les Odes de Chapelain et de Godeau au cardinal. Ils étaient faits pour bien s'apprécier l'un et l'autre ; car c'étaient deux personnages du même acabit, deux

envoyait souvent aussi à Balzac ses « *Scaronneries* », ainsi que l'on le voit dans ses lettres. — Leur liaison continua malgré la Fronde. Dans sa lettre au nouvel évêque du Mans, Scarron parle de « *son ami* » Costar, devenu chanoine archidiacre ; il eut soin de lui envoyer son *Roman Comique*.

égoïstes fieffés, qui, comme deux augures, ne pouvaient se regarder sans rire.

Ces deux compères ne valaient guère mieux l'un que l'autre. C'étaient de fameux comédiens, l'un plus bouffon, l'autre plus patelin. Les loups ne se mangent pas entre eux, mais les baladins ne s'aiment guère. Costar n'aimait personne, débinait tout le monde même ses prétendus amis. Après s'être connus à Paris, l'abbé de Lavardin aidant, leurs relations continuèrent dans le Maine.

Costar avait fait bon accueil à Leprince pour se faire bien voir de l'oncle du jeune chanoine, ainsi qu'il résulte d'une de ses lettres que je reproduis ici à cause de sa brièveté :

A M. de Boisrobert, Métel, abbé de Chastillon.

« J'ay grande obligation à *Mr vostre neveu* de vous avoir asseuré, comme il a fait, que j'avois pour vous des sentimens bien plus tendres que n'en signifie le mot d'*honorer*. Ce me seroit un plaisir extrême de pouvoir reconnoistre ce bon office en sa personne et je vous supplie de croire que je n'en perdrai aucune occasion, et que, si elle s'offroit, je la regarderois comme une des plus agréables que je puisse avoir de vous témoigner avec quelle chaleur et avec quelle passion je suis, Monsieur, vostre très humble

Costar » (1).

Les *Lettres de Costar*, le *Ménagiana*, les *Historiettes* de Tallemant établissent la présence assez fréquente de Boisrobert au Mans. Là, les portes closes, les deux compères purent rire à gorge déployée, se faire de mutuelles confidences, et parler de concert avec le chanoine Girault, que Costar avait pris en pension chez lui, de leurs communes connaissances le poète Scarron, l'angevin Ménage.

(1) Voir *Lettres de Costar*, t. I, p. 839.

Mme de Sévigné ne négligeait pas, à l'évêché, de rendre visite au pédant et gourmand chanoine, tenant table ouverte pour les beaux esprits et les belles dames de passage au Mans (1). Mais l'amitié des deux chanoines ne fut pas de longue durée et devait bientôt avoir des orages.

Costar était alors occupé à composer sa *Défense de Voiture*, qu'il chargea Ménage de faire imprimer à Paris. Dans un passage de son livre, il parlait de Boisrobert, en l'appelant *l'abbé Mondory*. C'était le titre que lui avait donné l'abbé de La Victoire, digne d'un prélat qui rivalisait avec le célèbre comédien du Marais ; il avait plus de dispositions pour le théâtre que pour l'église. Chapelain et Balzac ne l'appelaient que l'abbé comique. Il se désignait parfois sous le nom de *Trivelin de robe longue*, et avait dit de lui-même :

« Je suis Conrart, un grand dupeur d'oreilles ;
Par ce talent j'aurois de Mondory
Comme d'Armand été le favory. (2) »

« Boisrobert, dit Tallemant, avait fait ce conte contre Costar en passant au Mans. Boisrobert alla relever cela à son ordinaire, c'est-à-dire follement, car cela était seu de fort peu de gens et il l'a fait sçavoir à tout le monde en écrivant une grande lettre contre Costar qui n'avait pas eu le dessein de l'offenser. » Costar avait dit en effet, dans sa *Suite de la Défense de Voiture* (1654), qu'il y avait « des comédiens de ruelles, témoin cet abbé qu'on appelle *l'abbé Mondory*. » Il avait chargé le chanoine de Lélée, l'ami de Scarron, de lui remettre son livre (3). Je pourrais en dire bien long sur

(1) On sait que Costar prêta galamment son sac de poil d'ours à Mme de Sévigné pour la garantir du froid, lors d'un de ses retours des Rochers à Paris.

(2) Voir *Menagiana*, p. 50 ; — Livet, *Précieux et Précieuses*, in-12, p. 375.

(3) Voir *Lettres de Costar*, I, 840.

le chanoine de Lélée. Mais il n'y a trace de ses rapports avec Scarron que le nom d'« *ami* » que lui donne celui-ci dans sa lettre à l'évêque de Lavardin. Ce serait dès lors faire déborder le tableau sur le cadre que de raconter ici toute la vie du chanoine de Lélée (1).

Mais, quand Boisrobert avait entendu pour la première fois le brocard de Costar, il était de méchante humeur et peu disposé à rire : sa mauvaise réputation l'avait fait exiler de la cour. Ce surnom venant confirmer la fâcheuse opinion qu'on avait sur son compte et risquant, si c'était possible, d'augmenter sa déconsidération, lui donna sur les nerfs. Il prit la mouche et envoya à Costar une lettre satirique où il le traite de « faiseur de Turlupinades, de Railleur fade et sans jugement, de Ramasseur de bagatelles et de fatras, et de Grammairien qui ne sait que la science des points, des virgules et des parenthèses. » La lettre est restée inédite jusqu'ici et je l'extrais des manuscrits de Conrart pour en faire profiter les lecteurs (2) :

« Monsieur, il est vray que dans les tendresses que je me suis imaginé que vous deviez avoir pour moy, dans l'estime que j'ay toujours eue jusqu'icy pour vous et pour vos ouvrages, je n'avois pu m'empescher de tesmoigner quelque émotion lorsque j'appris du sieur Courbé que j'avois esté oublié sur le mémoire qui s'estoit fait chez M. Ménage pour la distribution de vos livres. Mais enfin, lorsque j'ay receu vostre présent par les mains de M. de Lelée, je confesse que je me suis trouvé plus riche que je n'avois envie de l'estre dans la distribution de vos pensées, et que j'aymerois beaucoup mieux avoir esté entièrement oublié que de recevoir de si dangereuses marques de vostre sou-

(1) Dès le 20 septembre 1635, on voit la réquisition d'une chapelle faite à Pierre Delelée, curé de Saint-Pierre du Mans, et aumonier de l'évêque, avec qui il avait fait aussi le voyage de Rome et dans le palais duquel il habitait.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de Conrart, XXI, p. 285, lettre du 10 décembre 1655.

venir. Vous ne pouviez pas douter, Monsieur, que dans un temps où vous me voyez persécuté, je n'eusse besoin, non-seulement du suffrage de tous mes amis, mais encore de l'approbation particulière de ceux qui, comme vous, ont acquis de l'estime dans le monde. Cependant, lorsque vingt évesques répondent de moi, et que le R. P. confesseur du Roy en rend des témoignages avantageux, je suis assez surpris de voir que vous me traittez de plaisant, de bateleur, sans considérer si vous empirez mes affaires, si vous fournissez de nouvelles armes à mes persécuteurs, et si vous hasardez une bonne et sincère amitié de trente années pour ne pas perdre une assez mauvaise turlupinade. Si je n'avois esté seul, qui eut fait cette remarque, je me serois contenté de m'en pleindre en secret à nos amis et j'aurois imputé ce bizarre enjouement de vostre esprit à un pur effet de mon malheur et à une suite de ma disgrâce. Mais quand j'ay veu que vos amis même et vos propres admirateurs en haussoyent les épaules et ne se pouvoient empescher de dire tout haut que c'estoit là un contre temps indigne de vous et de moy, j'ai creu que je devois m'en pleindre à vous-même et que j'estoys en droit de vous demander ce que je puis avoir fait, pour vous obliger à me traitter plus injurieusement que M. de Girac mesme dans vostre dernier ouvrage. Vous saviez, Monsieur, qu'il n'y a point d'homme en France qui entende mieux raillerie que moy, ni qui reçoive de meilleur cœur les innocentes libertez de ses véritables amis. Quand cette petite plaisanterie de l'abbé Mondory échappa à M. l'abbé de la Victoire, dans le temps qu'il la dit, il la hazarda de si bonne grâce et dans une compagnie particulière qui m'estoit si chère, que je me sentis forcé d'en rire comme les autres. Ouy, je ne le désavoue pas, ce mot nous parut à tous aussi bon et aussi agréable dans sa bouche, qu'on l'a trouvé fade et mauvais dans vostre discours. Voulez-vous que je vous dise franchement ce qu'en ont pensé ceux de vos amis que vous estimez les plus sincères et les plus fidèles. Ils ont dit que le moindre crime dont on vous doive accuser, dans ce rencontre, est d'avoir publié sans nécessité un secret que je vous avois confié *dans mon voyage du Mans* et d'avoir profané les mystères

d'une conversation très-innocente et très-agréable. Les indifférents qui ne vous ont regardé que comme un auteur enjoué, n'ont pas eu pour vous la mesme indulgence. J'en ay veu des plus relevez de la cour et des plus spirituels qui disoyent à qui les vouloit entendre, que dans ce petit trait de raillerie qui me regarde, il n'y avoit ni esprit, ni jugement, et qu'il estoit suivy dans le dernier de vos ouvrages de plusieurs autres de mesme nature. Voicy, Monsieur, leurs mesmes paroles ; faites-en vostre profit, si vous le pouvez : je vous jure sur mon honneur que c'est sans aucune aigreur que je les rapporte. Comment est-il possible, s'escryoient-ils, que cet homme qui a tant d'esprit, qui l'a si fertile et qui peut produire de luy-mesme de si belles choses s'amuse à remplir ce livre de tant de fatras ? Il ne se contente pas de voler tous les parfums et de moissonner tous les parterres qu'il rencontre, il ramasse jusque dans la boue ce qu'il s'ymagine y voir de brillant, et ce ne sont bien souvent que des clous et des épingles dont il se pique luy-mesme. Vous savez certainement mieux que moy que ces petites fleurettes ne sont pas dignes de la production d'un bon esprit et qu'elles ne sauroient jamais plaire, ni estre de bon usage à ceux qui sont véritablement honnestes gens. Quand j'en rencontre de cette nature dans un bon livre, je m'imagine de voir de ces fleurs inutiles qui croissent dans un champ bien cultivé et qui les gastent bien souvent, plus qu'elles ne l'embellissent. Pensez-vous par vostre foy que pour m'avoir assaissonné ce brocard de quelques douceurs, je deusse avaler la pilule sans dégoust et que je la pusse digérer sans en avoir senti l'amertume ?

« Pensez-vous aussi que cet agréable abbé, qui vous voit relever si publiquement un mot, qu'il avoit laissé tomber sans dessein dans son cabinet et parmy ses meilleurs et ses plus discrets amis, vous pardonne jamais de l'avoir si mal employé dans vostre livre ? Comme vous estes consommé dans la connoissance des galanteries grecques et latines, continuez de les imiter, cela vous va si bien. Raffinez sur les bons mots des Anciens ; commentez leurs apophtegmes, vous le pouvez faire de bonne grâce. Mais pour les railleries fines et délicates qui échappent quelquefois à vos amis,

éloignez, croyez-moi,ce n'est pas bien vostre jeu. Abstenez-vous donc d'y toucher à l'avenir et surtout de les conter dans vos livres, à moins que de venir vous-même à la cour les puiser dans leur propre source. J'ose vous dire encore une fois que c'est une chose plus difficile que vous ne pensez et que cela passe de bien loin l'observation des virgules, des points et des parenthèses. Il faut connoistre tout particulièrement le pourquoy, le temps et le lieu où ces railleries ont esté dites. Il n'en faut pas ignorer une seule circonstance, il n'en faut pas seulement perdre une syllabe, pour les savoir copier avec justesse et pour s'en servir. Et je maintiens que l'esprit se peut quelquefois aussi bien empoisonner que le corps par un quiproquo de galanterie. Grâce à Dieu, ceux qui ont tasté de celuy que vous voulez me faire avaler, n'en ont paru jusqu'icy que dégoutez. Je ne croy pas que le mal devienne plus grand, ils trouveront assez de sel et de ragousts, dans la suite de vostre ouvrage, pour les remettre en appétit, et pour leur faire mesme digérer avec plaisir le peu qu'ils y auront trouvé d'amertume. Pour moi, Monsieur, si j'ay paru plus ému de ce trait piquant que vous n'avez pensé que je le deusse estre, c'est qu'il m'a frappé droit au cœur. S'il me fust venu de la main d'un ennemi, je n'en aurois peut-être pas senty le coup. Il faut que je vous confesse mon foible, quand je reçois des outrages d'où j'avais lieu de n'attendre que de l'amitié. Comme je pense estre le plus sincère et le plus fidèle, je suis aussi le plus délicat et le plus sensible de tous les hommes. Si vous examinez bien exactement toute la cause de ma plainte, je suis asseuré que vous la trouverez fort juste, mais comme je la sens un peu rude, je vous promets,quelque sujet que vous m'ayez donné, de la rendre publique, qu'elle n'en ira que jusqu'à vous et qu'aprez vous avoir déchargé toute ma bile, je ne laisserai pas d'estre encore avec la mesme passion et la mesme fidélité que j'ay esté par le passé, vostre..... »

Costar, coucha les pouces et fit patte de velours. Voulant ménager en Boisrobert un ami de son protecteur, l'évêque du Mans, il tâcha d'apaiser et de désarmer l'abbé de

Châtillon. Il lui répondit fort doucement, avec une grande affectation de politesse. Sa réponse, datée du 19 décembre 1655, qu'on lit dans le même manuscrit de Conrart, est imprimée tout au long dans ses Lettres (1) où elle est exempte des « *refacimenti* » si fréquents chez Costar.

Elle se termine dans le manuscrit par ce post-scriptum, omis dans l'imprimé :

« Je viens d'apprendre, devant que de fermer cette lettre, que vous avez écrit à Monsieur le Prince que M. Ménage m'avoit averty de retrancher cet endroit de mon livre dont vous faites tant de bruit et que je ne luy avois point fait de réponse là dessus. C'est une affaire inconnue qu'il faut éclairer et que je vais mander à Monsieur Ménage, c'est un homme d'honneur, en qui j'ai une parfaite confiance. S'il me condamne, je n'en appellerai point. »

« L'abbé comique », n'avait qu'un courroux poétique. Tallemant a dit de lui : « En un an il eut huit querelles et fit huit réconciliations ; il n'a point de fiel. » Il fut désarmé par l'humilité de Costar (2). D'ailleurs son éloignement de la cour avait cessé, ce qui l'avait rendu d'humeur plus pacifique. Toutefois la réconciliation fut plus apparente que réelle. On ne voit pas dès lors que Boisrobert ait entretenu plus de relations d'amitié avec Costar, avec Pauquet, avec Girault, qu'il n'en avait avec Scarron.

Quant à Costar il resta en bons termes avec l'auteur du *Roman Comique* jusqu'à sa mort. On en trouve la preuve dans l'inscription louangeuse qu'il fit du nom de Scarron et

(1) Voir *Lettres de Costar*, I, p. 841. Voir aussi p. 252, dans une lettre à l'évêque du Mans, ce qu'il dit de sa brouille avec M. de Châtillon.

(2) On sait que Boisrobert prit la défense de l'évêque du Mans, Philibert de Beaumanoir de Lavardin, contre les « *trois coteaux* », Saint-Evremond, d'Olonne et le marquis de Boisdauphin, qui l'avaient ridiculisé, et qu'il fit une satire pour le défendre contre les critiques.

de celui de sa femme dans son état de pensions à distribuer aux gens de lettres par le roi, qui fut rédigé peu de temps avant sa mort (1).

*
* *

Après Rosteau, Costar, le chanoine Leprince et ses deux oncles, je dois encore citer comme ayant été en rapport avec Scarron au Mans, une personne de moindre notoriété l'avocat Mathurin Louis, sieur des Malicottes, le commentateur, ainsi que Julien Bodreau, de la *Coutume du Maine* (2). Je ne veux pas grossir outre mesure cette étude en faisant ici l'histoire du jurisconsulte manceau, dont la vie est restée dans l'ombre jusqu'ici et dont je possède un autographe dans mon cabinet. On ne se douterait guère que des vers du poète burlesque se trouvent en tête du livre de l'avocat manceau (3), comme en tête des ouvrages du poète Adam de Nevers, de comédies de Scudéry, de Beys, etc. C'était une singulière recommandation, pour le grave ouvrage du jurisconsulte, que de voir des vers de l'auteur de la *Mazarinade* mêlés, en tête du livre, à ceux des *poetae minores* du pays manceau. Les ombres de d'Argentré, de Dumoulin et de Guy Coquille, auquel précisément un de ses panégyristes comparait Louis des Malicottes, dûrent en frémir.

Voici ces vers de Scarron, qu'on peut dire inédits, puis-

(1) On verra plus loin à l'Appendice, des documents inédits sur les bénéfices de Costar et de Pauquet dans le Maine, pour servir de commentaires à la *Vie de Costar et de Pauquet.*

(2) Le jurisconsulte Louis mériterait une biographie dont les éléments existent. Hauréau ne lui a consacré que deux lignes. Il y a encore à Saint-Aignan (canton de Marolles), dont il est originaire, la prairie des Malicottes à laquelle il a emprunté son surnom.

(3) *Remarques et Notes sommaires sur la Coutume du Maine, avec un recueil des jugements et sentences rendues au siège présidial et sénéchaussée du Mans.* Le Mans, H. Olivier, 1657, in-fol. L'achevé d'imprimer est du 19 janvier.

qu'ils n'ont été recueillis dans aucune édition de ses œuvres :

A MAISTRE MATVRIN LOVIS

Sur ses Commentaires

Pour solidement écrire
Des Arrests et les réduire
Dans un ordre qui soit net,
VIVE LOUET.

Mais, pour d'une docte plume
Illustrer une coutume
Par des comments inouis,
VIVE LOUIS.

Scaronnet (1).

Telle est la gentille signature du pauvre homme inscrite au bas d'un livre d'un ami de sa jeunesse et qui fait remarquer ses vers, perdus au milieu de ceux oubliés aujourd'hui de l'official Lair, dont les dires de Ménage, de l'auteur de *La Vie de Costar*, ont cependant conservé le nom d'Aubery du Maurier, de l'avocat R. Trotté et d'autres gens de robe, tous poètes du crû.

*
* *

Un mot encore, avant de finir, sur un autre ami de Scarron dont j'ai déjà fait connaître le nom, qu'il cite dans ses vers à Mme de Hautefort, écrits du Mans en 1646, son confrère, le chanoine François Nicolon, sieur de Cossé.

(1) Dans ses poésies, on voit trois ou quatre fois Scarron métamorphoser ainsi son nom depuis qu'il n'était plus lui-même qu'un diminutif d'homme.

Le chanoine auquel nous avons vu Scarron donner sa procuration, était prêtre, curé de Cossé-le-Vivien et aumônier de l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir. Le 8 février 1634, une procuration de lui, devant le notaire Bugleau, lui donne en effet ce titre. C'était cette qualité d'aumônier de l'évêque qui avait créé ses liens avec Scarron, comme elle en créa de semblables avec un autre aumônier de l'évêque, curé de Saint-Pierre du Mans, qui était allé aussi faire le voyage de Rome avec Mgr de Beaumanoir, et faisait sa résidence avec lui depuis qu'il avait été reçu son aumônier, je veux parler du chanoine de Lélée (1). Nicolon était seigneur de Cossé par suite de sa cure, et avait une situation importante dans le chapitre ; c'est lui qui, à Rouessé-Vassé célébra un fameux mariage dans la haute aristocratie mancelle, dans la famille de Vassé, celui de Melle de Vassé et du marquis de Lavardin, le 28 mai 1638 (2). Il était souvent absent et résidait à Paris, probablement même trop longtemps (car nous avons dit que le chapitre révoqua sa liberté). Au commencement de 1646, alors que Scarron vint au Mans, il était encore à Paris et Scarron parle de lui comme étant en cette ville, dans son épître à Mme de Hautefort.

Il y a des preuves nombreuses de sa présence à Paris, qui le mit en relations avec saint Vincent-de-Paul lui-même.

On voit une procuration donnée le 1er septembre 1646 « à vénérable et discret, noble François de Nicolon, sieur de Cossé, chanoine prébendé estant de présent à Paris, par Mr de Courteuvre, Jacques Vassé sr de Chesnes, avocat,

(1) En 1649, Scarron dans sa curieuse lettre à l'ancien abbé de Lavardin, devenu évêque du Mans, l'appelle encore son ami, ainsi que Costar. On a imprimé de *l'Eslée*, c'est *de Lélée* qu'il faut lire. De Lélée qui avait déjà été chanoine et s'était démis de sa prébende, en avait reçu une autre du nouvel évêque.

(2) Voir H. Chardon, *Monsieur de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*. Paris, Picard, 1886, in-8o, p. 87.

pour recevoir 400 livres de *Mr Vincent*, supérieur général de Messieurs de la Mission, somme à la quelle il a composé avec les sieurs de la Mission, pour le droit de rachat à lui dû pour la permutation ou démission, faite par le sr Lucas, cy devant maître du grand hotel, en faveur de *Mr Vincent* pour la terre du Vivier située en la paroisse d'*Ecommoy* » (1).

Je pourrais pousser plus loin cette revue des Manceaux avec lesquels Scarron fut en rapport, parler des frères Fréart de Chantelou, les grands amateurs d'art dont j'ai raconté la vie (2), et dont l'amitié valut à Scarron la connaissance du Poussin et le don du fameux tableau du *Ravissement de saint Paul*; du médecin manceau, Cureau de la Chambre, membre de l'Académie française, qui revenait parfois au Mans y prendre les eaux de la prairie des Planches (3); des Le Vayer, particulièrement de l'abbé La Mothe Le Vayer, l'ami de Molière, et de Le Vayer de Boutigny, l'auteur de *Tarsis et Zélie*, que j'ai appelée la *Clélie* du Maine; d'Honorée de Bussy une demi-mancelle par son alliance avec les Le Vayer; des Lavardin et des Tessé, qui restèrent toujours fidèles au souvenir de Scarron. Je pourrais montrer enfin la société du Maine divisée en deux camps à propos de Scarron: l'un, le camp des précieuses, qui tenaient pour *Tarsis et Zélie;* l'autre, le camp des vrais provinciaux, amis du franc rire et des plaisanteries gau-

(1) Une lettre de Paris, du 26 juin 1646, de Nicolon à Jacques Vasse sur cette affaire et sur son entrevue avec le père Vincent, parle d'un précédent voyage de lui dans cette ville. Voir *Revue historique du Maine*, t. Ier, 1876, pp. 591-592.

Ce n'est que longtemps après (le 30 mars 1663) qu'on voit un parent de Molière, Nicolas Pocquelin, alors simple chapelain du Gué-de-Maulny, succéder à François Nicolon dans ses canonicat et prébende de Saint-Julien du Mans.

(2) H. Chardon, *Amateurs d'art et collectionneurs manceaux du XVIIe siècle: les frères Fréart de Chantelou.* Le Mans, Monnoyer, 1867, in-8o.

(3) Voir H. Chardon, *Les débuts au Mans de Cureau de la Chambre et ses relations de famille*, in-8o.

loises, que charmaient les scènes bouffonnes du *Roman Comique*. On verrait se ranger dans l'un l'avocat Blondeau qui paraît toutefois avoir varié sur le compte de Scarron ; dans l'autre, les Tessé, l'adversaire de Claude Blondeau, le curé de Moulins, Bondonnet qui, dit-on, faisait « sa principale estude des burlesques de Scarron et des farces de Molière. » Mais il faut savoir se borner et laisser aux derniers venus quelques miettes à ramasser.

En dehors de ces rapports et de ceux qu'il entretint toujours avec les chapons, nous ne trouvons guère de relations de Scarron avec le Maine, depuis son mariage, sauf une assez longue pièce de vers qu'il inséra dans sa *Gazette burlesque* de 1655 (1), et qui fait songer à l'une des premières aventures du *Roman Comique*.

Épître à M. Janin de Castille trésorier de l'Espargne

« Dans une province de France
Qu'on n'appelle ny la Provence,
Ni le Dauphiné, ni l'Anjou,
Ni le Berry, ni le Poitou.
Ni Languedoc, ni Normandie,
Ni Gascogne, ni Picardie,
Ni Limosin, ni Bourbon,
Ni Bourgogne, ni Lyon,
La Champagne, ni la Bretagne,
Mais un vray pays de Cocagne,
Où les chapons gros comme trois
Vivent contens comme des Roys,
Pays où la volaille abonde
Autant et plus qu'en lieu du monde.
Au Mayne, pour dire le mot,
Certain Monsieur qui n'est pas sot,

(1) Voir *Recueil des epistres en vers burlesques de M. Scarron et d'autres aulteurs*, sur ce qui s'est passé de plus remarquable en 1655, Paris, Alexandre Lesselin, rue de la Barillerie, devant le palais, 1656, petit in-4°, p. 269.

Mais un fort brave Gentilhomme,
Qui mérite bien qu'on le nomme,
C'est le vaillant M. du Val,
Homme de guerre et de cheval,
Luy donc qui dans une occurrence,
Où s'agist de faire despence,
Mettra mille escus de grand cœur
Pour en sortir avec honneur,
Donnant le bal à mainte belle,
Mainte jouvencelle Mancelle,
Où se rencontra bien et beau
Maint et maint jouvencel Manceau.
Dans une assez aimable ville ;
Un faquin d'humeur inciville,
Un mal instruit, un mal appris,
Un homme digne de mespris.
(Cecy soit dit sans lui déplaire,
Et sans qu'il s'en mette en colère).
Aussi vraiement il faloit bien,
Que ce fut un bomme de rien,
Puisqu'au milieu d'une assemblée
Fort célèbre et fort signalée,
Où les objets les plus jolis
Aminthe, Caliste et Philis
Avec beaucoup d'autres encore,
Qui valent bien qu'on les adore,
Lançoient de leurs brillans regards
Mainte clarté de toutes parts,
Cet homme vil et méprisable,
Sans respect de ce sexe aimable
Qu'on révère de tous costez,
Pi... sur deux de ces beautez,
Infecta toutes leurs parures,
Leurs belles jupes, leurs dorures,
Et d'un vilain déluge d'eau
Fit entre elles un grand ruisseau ;
Soudain s'élève un grand murmure,
On cherche l'auteur de l'injure,
On le trouve, il est convaincu,
On luy donne du pied au c..,

Du moins on le dit de la sorte,
On hue après, on veut qu'il sorte,
On le tire, qui cà, qui là,
Et pas un n'y met le holà,
Enfin ce malheureux infâme
Enrage de toute son âme,
Il maudit mille fois son sort
Et voudroit alors estre mort.
Voyant comme on luy fait insulte,
A la fin cessant le tumulte,
Le généreux Monsieur du Val,
Comme chef et donneur de bal,
Le menaça, le nommant lasche,
De lui relever la moustache
Pour le faire mieux souvenir
D'être civil à l'avenir ;
A tant se teut le brave sire.
Aussitost Rigaud se retire
(C'est son vray nom) et dans son sein
Il conçoit un mauvais dessein,
Car en suite de sa disgrâce,
Dès le lendemain il ramasse
Bon nombre de coupe-jarets,
Pour soustenir ses intérests
Et trouvant Du Val dans la rue
Dessus luy d'abord il se rue,
Et l'on veit tout au mesme instant
Tous ces coquins en faire autant.
Du Val fait trois pas en arrière,
Mettant la main à sa rapière,
Et s'affermissant comme un roc,
Les frappe de taille et d'estoc.
Les pendards gagnent la guérite,
Mais Rigaud n'en est pas trop quitte,
Car criant ouf d'un ton plaintif,
Il tombe à bas plus mort que vif.
Les autres que la peur emporte
Sont traittez de la mesme sorte,
Si bien que pas un n'eschapa
De ce bras, qui tous les frapa,

Et les réduisit sur la place
Plus froids que marbre ny que glace.
Aussi du Val au cœur vaillant
Vint à bout de son assaillant,
Puissent Vénus et les Charites
Accorder tout à ses mérites,
Estre propices à ses feux
Et pitoyables à ses vœux,
Puisque pour obliger les belles
Il soustient si bien leurs querelles,
Et qu'en l'honneur de leurs beaux yeux
Il fait des coups si glorieux.
Mais qu'au contraire ces infâmes
Soient à jamais haïs des dames,
Qu'ils les aiment sans estre aimez,
Qu'ils en soient sans cesse enflammez,
Sans que leur ardeur enragée
Soit aucunement soulagée,
Et qu'ils soient des beautez traittez,
Comme ils ont traitté les Beautez.

Fait durant les plus grands frimats,
Deux jours après la saint Thomas. »

Ce 23 décembre 1655.

Il était impossible à Scarron, on le voit, d'oublier tout à fait le Maine, le pays des poulardes et des chapons !

CHAPITRE XI

MORT DE SCARRON.

Le testament de Scarron. — Sa mort. — Nombreuses pièces de poésies faites à l'occasion de son décès. — *La pompe funèbre de Scarron et le Songe du Resveur*, attribué par Paul Lacroix, à Molière. — La date de la mort de Scarron. — La légende de la prétendue chapelle de Scarron à l'église Saint-Gervais. — Description de cette curieuse chapelle et de ses peintures. — Un *comble* inspiré par Hamlet, dans le *Journal Officiel*. — Le procès-verbal de l'apposition des scellés dans l'appartement de Scarron et les collections de Brienne du prince de Baufremont. — Le mobilier de Scarron. — Ses nombreux créanciers. — Son inventaire. — Mme Scarron assiste au convoi de son mari. — Sa détresse. — Bribes qu'elle tire de la succession du pauvre homme. — Ses égards envers les parents et les amis de Scarron.

L'heure de la mort de Scarron approchait et allait bientôt mettre fin à ses souffrances. Elle le talonnait depuis longtemps déjà, sans avoir pu réussir à tarir sa gaieté. Un hoquet avait failli le faire mourir : il voulait se venger de la camarde par « une belle satire contre le hoquet. » Il eut le temps du moins d'écrire son *Testament en vers burlesques* (1) qui est

(1) Voir *le Testament de M. Scarron*, son épitaphe et son portrait en vers burlesques. Paris, Loyson, marchand libraire, rue Saint-Jacques, à la Croix Royale, 1660. Voici l'ordre des pièces : 1. Testament ; — 2. Codicille ; — 3. Epitaphe ; — 4. Sur le portrait ; — 5. Sur le même portrait en vers burlesques. On connaît la célèbre épitaphe :

Celui qui cy maintenant dort,
Fit plus de pitié que d'envie,
Et souffrit mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.
Passants, ne faites pas de bruit,
Et gardez-vous qu'il ne s'éveille,
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

une de ses pièces les plus jolies, digne des deux *Légendes de Bourbon*, qu'il adressait vingt ans auparavant à Madame de Hautefort, digne aussi de Voiture, son devancier dans le genre burlesque. On connaît les legs qu'il adresse de façon si spirituelle à son ami Loret, aux deux Corneille, à Benserade, au gros Saint-Amant, à son ami Pélisson, à ceux de l'Académie, à « ces admirables esprits » Cottin, Testu, Balesdins. Il donne à Quinault

« La fierté des vers ampoulés »

et

« A Molière, le cocuage » (1).

Il ne se montrait pas cruel pour son ancien adversaire, l'abbé de Châtillon. Je lègue, dit-il :

« *Item*, au sieur de Boisrobert,
Que l'on ne prend jamais sans vert,
Cent livres de galanteries,
Et quatre cents de menteries,
Et des secrets prodigieux
Que notre art produit en tous lieux. »

Il ne fait qu'un seul don funeste : à Gilles Boileau, qu'il appelle « une épouvantable peste » :

« Au satirique hors de propos,
Et perturbateur du repos,
Empoisonneur d'eau d'Hippocrène,
Je donne et lègue la gangrène,

(1) J'ai dit ailleurs (*la Troupe du Roman Comique dévoilée*, Paris, Champion, 1876, in-8°, p. 22) que c'était la seule mention qui ait été faite de Molière par Scarron. J'ai indiqué comme rapports d'outre-tombe l'*Entretien de Scarron et de Molière*, Cologne, P. Marteau, 1690, in-12.

La fièvre quarte, le haut mal,
Le farcin même du cheval,
Et, comme à moi, gouttes bien rudes,
Qui tourmentent les fous, les prudes,
Ma chaise et mon infect bassin,
Un fort ignorant médecin,
Avecque tous les maux encore
De cette boîte de Pandore ;
D'un jaloux le fâcheux tourment,
Qui le ronge éternellement. »

Le plus célèbre de ses legs est celui qu'il fit à sa femme, Françoise d'Aubigné,

« A ma femme, qui n'est pas bègue,
Pouvoir de se remarier. »

Il ne prévoyait pas la grande fortune qui devait lui échoir et que ce serait le plus grand roi du monde qui, vingt-quatre ans plus tard, deviendrait le second mari de la veuve de Scarron.

Madame Scarron faisait alors tout ce qu'il était possible pour adoucir les derniers moments du cul-de-jatte et le préparer à une fin chrétienne. Elle achevait auprès de son lit l'apprentissage de la vie ; faisait régner chez lui les apparences du confort à force d'économie et grâce à cette science du ménage que, *bien que n'ayant jamais été mariée*, elle enseignait plus tard à son incorrigible frère, Charles d'Aubigné. Elle savait tenir sa place dans le salon de son mari, véritable bureau d'esprit, où l'on voyait, sans oublier Ninon, les femmes des d'Albret, des Montchevreuil et des Fouquet.

On crut Scarron mort avant qu'il n'eut accompli le

funèbre voyage. Un poète écrivit même cette pièce, encore inédite :

« *Scarron ressuscité ou l'ombre apparue sur son tombeau, parlant à son espouse. Poème héroï-funèbre.* A Paris, 1660, avec privilège. Sans nom d'auteur, in-4° de 6 pages (1).

« Non, Scarron n'est point mort : sa gloire sans seconde
Doit vivre aussi longtemps que doit vivre le monde.
Arrestez donc vos pleurs, illustre et chaste veuve,
Qui, depuïs quinze jours sont la source d'un fleuve,
Que vous sert de répandre un tel déluge d'eau ?
Il est vrai, votre époux est au sein d'un tombeau,
Il est vrai que ce corps dépouillé de son âme
N'est plus le cher objet de votre illustre flamme.

Mais cet esprit de feu qui jamais ne succombe,
Qui vit, malgré la mort, au-delà de la tombe . . . .
Vous défend toutefois et marche sur vos traces,
Tant il respecte encor vos charmes et vos grâces . . . .

Ne vous reste-t-il pas de quoy vous satisfaire,
N'avez-vous pas de luy tout ce qui sceut nous plaire,
Ces précieux écrits, ces enfants immortels
A qui Parnasse doit ériger des autels ?
. . . . . .
Adoucissez un peu votre mélancolie,
Il est temps d'arrester la course de vos pleurs,
Qui pourroient bien flétrir ces roses et ces fleurs

(1) Ce titre me rappelle le violent libelle dirigé, près de quarante ans plus tard, en 1694, contre Madame de Maintenon. *Scarron apparu à Madame de Maintenon et les reproches qu'il lui fait sur ses amours avec Louis le Grand.* (Cologne, Jean Le Blanc, 1694, petit in-32). Ce libelle sortait des presses hollandaises. Deux apprentis imprimeurs ou relieurs furent à cause de lui, l'un pendu, l'autre envoyé aux galères. Voir Journal manuscrit de l'avocat Bruneau dans le *Bulletin de Bibliographie*, décembre 1836, p. 331 ; — et Brunet, *Manuel du Libraire*, IV, 186. Voir aussi G. Brunet, *Les Supercheries typographiques.*

Que le ciel a semez avec tant d'avantages,
Sur votre sein d'albâtre et sur votre visage,
Afin que, conservant et sa gloire et son nom,
Nous puissions voir en vous la moitié de Scarron » (1).

Dans l'*Ombre de M. Scarron à sa chère espouze*, pièce qui suit la première, on lit :

« Toy que j'aymay toujours d'une tendre amitié,
Epouze dont les pleurs me font tant de pitié.....
. . . . . .
Je te viens supplier autant que je le puis
De modérer l'excès de tes tristes ennuis,
Avec l'eau de tes pleurs veux-tu noyer tes charmes ?....
Scarron n'a plus besoin de soupirs ni de larmes,
Ta vertu qui luy plaist aussi bien que tes vœux,
L'ont mis sans doute au rang des esprits bienheureux.
Les Dieux ont eu pitié de ton inquiétude,
Les Dieux ont approuvé ta sainte solitude,
Et tous ont avoué dans la céleste cour
Que jamais pour mary femme n'eut plus d'amour.
. . . . . .
Donc, pour récompenser sa vertu sans seconde
Puisses-tu longtemps vivre après moi dans le monde
Et, quand la Parque un jour t'aura fermé les yeux,
Puisses-tu te rejoindre avec moi dans les cieux. »

La maladie et la mort de Scarron donnèrent lieu à bien d'autres pièces funèbres, qui durent faire la joie de tous les colporteurs, et dont je dois dire ici quelques mots.

Dans *le Burlesque Malade ou les Colporteurs affligez des nouvelles de la griève et périlleuse maladie de M. Scarron*

(1) On trouve cette pièce à la Bibliothèque Nationale, cabinet des titres, ms. de Clairambault. On y voit Loret désigné pour régner après Scarron dans l'emploi du Burlesque. On y fait un éloge extraordinairement pompeux de Scarron. Je me borne à reproduire comme plus intéressant celui qui y est fait de sa femme et qui est un témoignage de plus à joindre à ceux de tous les dévots de Mme de Maintenon.

(Loyson, 1660, in-4°), on lit un dialogue de deux compères gazetiers, *Le Turc* et *La Ruine*. La nouvelle de la mort de Scarron avait couru les ruelles. Il est seulement malade à l'extrémité et l'on craint qu'il ne passe « la barque à Caron ». Depuis quelques mois il gît en son lit malade. C'est par lui

« Que Messieurs les comédiens
Ont gagné de solides biens. »

S'il eût été bien portant, il eût pu accompagner à l'entrée de la reine,

« Son épouse, charmante et belle. »

Sa mort eût enrichi les crieurs de gazettes, qui auraient vendu au poids de l'or la fameuse nouvelle et se disent ruinés par la *survie* du poète, dont les vers leur procuraient plus d'argent que ceux de Loret, de Colletet et de Renaudot Peut-être bien que menacé par la Parque, il reviendra « à la santé sur ses deux pieds. »

« Son épouse charmante et belle
Nous apprendra la nouvelle. »

« Dès hier, sollicité d'envie
De sçavoir s'il estoit en vie,
Je criay la Gazette exprès
Dedans le quartier du Marais
Et me trouvant dedans sa rue,
Large et de fort belle estendue,
Je m'informay dans sa maison
Si Scarron estoit mort ou non :
D'abord, une grande servante,
Qui me parut assez mouvante,
D'un ton triste et d'un air fort bas
M'assura qu'il ne l'estoit pas,

Que ce n'estoit qu'un bruit de ville,
Que des personnes, plus de mille,
Le croyaient aussi bien que moy,
Mais qu'il n'en estoit rien, sa foy ! »

. . . . . .

« Si quelque cahier nous demeure,
Nous n'avons qu'à crier, sur l'heure
Pièce nouvelle de Scarron.
Tout le monde le trouve bon,
Quoique sa plume qui sait plaire
N'ait jamais pensé de le faire. »

J'arrive à la moins connue des deux pièces, *La Pompe funèbre de Monsieur Scarron* (Paris, de Sercy, 1660, in-4°), composée de prose et de vers et signée Boucher (1). Le privilège est de novembre 1660 et l'achevé d'imprimer est du 9. Cette pièce ne mérite pas une reproduction totale.

Elle est dédiée à Mme la comtesse d'Adinton. L'auteur, Boucher, lui dit dans sa dédicace en prose : « Vous avez si obligeamment honoré M. Scarron de vostre estime, tandis qu'il a vécu, que vous ne refuserez pas la même grâce à sa mémoire..... Vostre très humble et très obéissant serviteur, Boucher. »

Je me borne à quelques citations, tant des vers que de la prose (2).

« Les plus vaillants héros, les plus puissants monarques
Sont encor plus sujets aux Parques. »

L'auteur passe sous silence ce qui s'est fait dans la chambre du défunt, mais décrit la parade de son convoi. Il dit qu' « il prend à ce convoi Clio », la Muse qu'il invoquait

(1) Voir Bibliothèque Nationale, L, 27, n° 18641.

(2) Voir, *ut suprà*, p. 16. Cette *Pompe* se termine par des madrigaux à Madame la comtesse de la Suze, qui lui sont adressés par l'auteur, pour lui donner « des marques de son inclination respectueuse ».

le plus souvent, pour la jeune épouse du défunt, femme fort jeune et fort belle, ce qui causait « un estonnement général, les femmes n'assistant jamais en pareilles cérémonies (1) ».

Le Libera, chanté par les Muses sur le Mont Parnasse, de la mort de Scarron en vers burlesques (30 p.) est une pièce insignifiante. L'auteur apprend « à son cher Ordugneau »,

« Illustre et rare amy que j'ayme
Autant, peu s'en faut, que moy-mesme, »

que Scarron est mort, dit-on, vendredi et que la Parque lui donna ce jour-là « le dernier coup de patte sans barguigner ».

« Fait par moi, garçon sage et prude,
Le jour de Saint Simon, Saint Jude » (2).

J'arrive enfin à la plus connue des pièces auxquelles donna lieu la mort de l'auteur du *Roman Comique :* la *Pompe funèbre de Scarron* (Ribou, 1660, in-12, 55 p.), pièce anonyme, où l'on reconnut la plume de Beaudeau de Somaize (3). Elle est dédiée à Monsieur le marquis de ..... ; Scarron veut faire son testament ; des députés le prient d'élire un successeur. On voit alors passer en revue les auteurs du temps. Bien que le poète ne travaillât plus pour le théâtre depuis longtemps, Boisrobert est désigné comme son successeur. L'auteur entre dans une autre chambre : « J'entendis, écrit-il, un grand bruit. Les uns disoient ; Hélas ! Que feroys-je mon povre maistre vient de mourir. Les

(1) On apprend, par ces lignes, (ce qu'on ignorait), que Madame Scarron assista à l'enterrement de son mari, et ne lui épargna pas cette dernière marque de son affectueux dévouement.

(2) On sait que la Saint-Simon est le 28 octobre.

(3) Le même privilège comprend *la C... imaginaire* et le *Procès des Précieuses*, et est daté du 12 octobre. L'achevé d'imprimer est du 4 novembre.

autres disoient : Quoy ! M. Scarron est donc mort ! Et les derniers ajoutoient : C'est grand dommage ! car il pouvoit encore vivre longtemps. » On règle les rangs de ceux qui devaient aller à la pompe funèbre : Chapelain, Scudéry, Desmarets réclament le premier rang. Suit une curieuse énumération d'auteurs. Molière s'y trouve fort maltraité, Gilles Boileau fait l'oraison funèbre du défunt, en signe de réparation. On s'applaudit du choix de Scarron (1) puisque, à parler sincèrement, « Monsieur de Boisrobert est le plus accompli et le plus galant de tous les hommes. » Est-ce bien là, quoiqu'il ne se soit pas montré rancunier à l'égard de Boisrobert dans son *Testament*, le successeur que Scarron eût choisi, s'il avait désigné lui-même son héritier ?

On sait qu'un recueil fut publié en réponse à Somaize, sous le titre de *Songe du resveur*, livret dont on ne connaissait que deux exemplaires avant que M. Paul Lacroix l'eût fait réimprimer en 1867 dans la collection Moliéresque (2), parce qu'on y voit figurer le nom de Molière, que Scarron, on l'a vu, avait compris au nombre de ses légataires dans son *Testament burlesque* (3).

(1) Voir p. 55.

(2) Voir le *Songe du Resveur*, Gay, 1867, in-12. C'est une réponse virulente aux pamphlets antimoliéresques, un recueil de poésies satiriques et mythologiques, où sont cités les grands noms de Corneille et de Molière. Il est plus que probable que les vers ne sont pas de Molière, mais d'un des auteurs dont on a emprunté la signature.

(3) Voici les vers parus sous le nom de Molière dans le *Songe du Resveur*, p. 15. G. de Luynes, 1660, édition originale :

« Epigramme de M. Molière, dont le mesme autheur a dit : « C'est un bouffon trop sérieux. »

« Ce digne autheur n'estoit pas yvre
Quand il dit de moy dans son livre :
C'est un bouffon trop sérieux ;
Certes il a raison de le dire,
Car, s'il se présente à mes yeux,
Je l'empescheray bien de rire ».

Cf. H. Chardon, *La Troupe du Roman Comique dévoilée*. Paris, 1876, p. 23.

Il me resterait encore à rappeler parmi les vers faits sur la mort de Scarron le quatrain contenu dans les *Ægidii Menagii poemata, in mortem Pauli Scarronis* (1). Mais ces vers sont bien connus, et ils sont en latin ce qui ne sourit guère aux lecteurs du vingtième siècle.

*
* *

Il n'y a pas bien longtemps que l'on sait la véritable date de la mort de Scarron. Cependant elle a été révélée dès 1839, grâce à la rencontre de son acte de décès faite par M. Ravenel dans les registres de la paroisse Saint-Gervais. Jusqu'à cette découverte il y avait désaccord sur la date précise de sa mort ; ce n'était toutefois que de légères variantes, mais le souvenir de cette divergence d'opinions, est demeuré si vivace, qu'on a vu (chose étonnante), les auteurs les plus exacts et les mieux renseignés hésiter, et se tromper même, il y a bien peu de temps encore, sur le mois ou le jour de la mort de l'auteur du *Roman Comique* (2).

D'après les « Registres des convoys et enterrements faits en l'église, charnier et cimetière de Saint-Gervais », de Paris, messire Paul Scarron, chevalier, décédé en sa maison rue Neufve-Saint-Louis, marais du Temple, fut inhumé le jeudi 7 octobre 1660 ». Il était mort, ainsi qu'on le verra, dans la nuit du 6 au 7 octobre « vers les 3 à 4 heures du matin. »

Son enterrement à une date aussi rapprochée de sa mort, et probablement à la tombée de la nuit, n'a rien d'anormal.

(1) Voir *Poemata*, p. 99.

(2) Voir Ravenel, *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. — Read, *Correspondance littéraire* du 5 août 1859, p. 391. — *Revue Critique*, 8 mai 1882, p. 368, Tamizey, *Mort de Scarron*. — M. de Boislisle, *Mémoires* de Saint-Simon, t. III, p. 163, n. 3. Théophile Lavallée ; — Paulin Paris ; Germain Brice ; — Titon du Tillet ; — Jal, v° Scarron.

La maison de Scarron, située rue Neuve-Saint-Louis (aujourd'hui rue de Turenne), au coin de la rue des Douze-Portes, dépendait bien de la paroisse Saint-Gervais, et non de la paroisse Saint-Paul, ainsi que l'a cru Paulin Paris. C'est donc bien à Saint-Gervais que Scarron devait être inhumé et il n'y eut rien de clandestin dans son enterrement, auquel dans sa douloureuse résignation, sa veuve tint à assister, bien que ce ne fut pas l'usage. Je n'ajoute pas grande foi à la légende qui représente l'enterrement de Scarron comme n'ayant pas été payé, et la fabrique de l'église Saint-Gervais plaidant, pendant un siècle et plus, contre les héritiers du poète (1). Ce n'est que le 16 octobre que Loret annonça à ses lecteurs la mort de Scarron ; à cause de la simplicité de l'enterrement, motivée par le dénuement du défunt, et du long temps depuis lequel il était malade, cette mort avait passé presque inaperçue. La *Gazette* se borne à dire de l'auteur de la *Mazarinade :*

« Il était de bonne famille
Et je crois que leur mariage
S'entretenoit par les accords
Bien mieux de l'esprit que du corps » (2).

C'est à cette place qu'il est temps de détruire la principale légende à laquelle ait donné lieu l'inhumation du poète

(1) Voir *Dictionnaire historique et critique, Les bénéfices* de l'avocat Henrique, 1778, Chemilly, p. 94.

(2) Guy Patin, écrit le 10 octobre à Falconnet : « Nous avons ici perdu Scarron, le poète burlesque qui ne vivoit presque que des libéralités de la reine et du cardinal, tant qu'il en pouvait tirer et de quelques dames libérales, qui lui faisoient présent de quelques bijoux et d'argent comptant. » Voir *Lettres de Guy Patin*, publiées par Réveillé Parise, 3 vol., in-8°, 1846. — Il écrit encore, le 12 : « Le pauvre Scarron, le patron des vers burlesques, est ici mort. Il était tout estropié de gouttes et de débauches ; son père était conseiller de la Grande Chambre, que l'on nommoit *l'Apôtre.* »

dans cette église, ce que j'appellerai la légende de la chapelle dite de Scarron, à Saint-Gervais.

Dans le bas-côté nord de cette église, à la place probable des anciens charniers, au-dessous des fenêtres qui éclairent les chapelles de la nef septentrionale, existe un curieux oratoire, ne communiquant avec l'église et la chapelle Sainte-Anne qu'au moyen d'une porte ordinairement close, et dont on ne peut en aucune façon soupçonner l'existence, ce qui explique qu'il soit si peu connu, bien qu'il soit en réalité une des curiosités artistiques de Paris. C'est là, d'après la légende populaire, la chapelle funéraire que Mme de Maintenon aurait fait élever à son mari.

Ce qui a été écrit de plus singulier à ce propos, le comble de l'étrange en cette matière, est un article du *Journal officiel* du 22 août 1870, publié par M. Eugène Gautier, sous le titre : *Une visite à Scarron*, dont il me semble curieux de publier l'analyse ou des extraits :

C'est à Saint-Gervais, dit-il, que Mme de Maintenon, en 1674, au premier sourire de la fortune, acheta une sépulture perpétuelle, fit creuser un caveau, transporter les restes de Scarron et sur le tombeau élever et décorer une chapelle, qui existe encore. Une porte au fond d'une chapelle obscure permet d'entrer dans ce réduit qu'il appelle *la chambre de Mme de Maintenon*. « Cette chambre, demi chapelle, demi boudoir, est entièrement revêtue de bois de chêne : elle est peinte et dorée du plancher jusqu'au plafond. . . On se croirait dans l'intérieur d'un ancien coffre à bijoux ou d'un antique clavecin.

« Les peintures qui sont d'un artiste flamand, imitateur de Rubens, représentent la vie de Jésus, racontée en quinze ou vingt panneaux, contenant à eux tous une centaine de personnages ; un autel consacré occupe un des bouts de cette jolie chapelle, qui peut avoir douze ou quinze pieds de long sur sept ou huit de large. »

Je passe sur les singulières fioritures exécutées par l'au-

teur sur les visites de Mme de Maintenon dans cette chapelle « où, devenue reine, elle est venue écouter les voix qui sortaient de la tombe de Scarron, unir et tressaillir sur le tombeau du pauvre bouffon, qui fut son premier protecteur et bien certainement son ami le plus sincère. » Une fois le thème trouvé, on comprend que les variations devaient se présenter en foule à l'auteur.

Mais là n'est pas encore le véritable coup de théâtre, ce qu'on appellerait aujourd'hui le clou de cet article, qui lui-même est une véritable pièce dramatique. Le voici :

Le sacristain, (j'allais dire le fossoyeur) s'approche de l'autel surmonté d'un mauvais tableau, reçoit sur sa main gauche un tableau représentant le Christ mort, qui forme le devant de cet autel, puis atteint une petite boîte de vieux bois blanc sans couvercle. Elle contient ce qui reste du pauvre Scarron, ses os recueillis lors de la destruction des caveaux funéraires et déposés dans la chambre « une poignée de cendres et d'ossements qui fut Scarron. » L'auteur en veine de sa folle imagination, va plus loin encore que le sacristain lui-même, et ne s'arrête pas à mi-chemin dans cette question d'authenticité des ossements du « pauvre Yorick. » « Voilà, dit-il, la place de la bouche qui s'est posée au moins une fois sur les lèvres roses de Françoise d'Aubigné. »

On le voit, une si belle page méritait d'être tirée de l'oubli et d'être exhumée de la nécropole du *Journal officiel*, d'autant plus que tout cela est de la fable, que Mme de Maintenon est complètement étrangère à l'érection de la chapelle, et que les soi-disant restes de la mâchoire de Scarron sont assurément encore moins authentiques que ceux de Molière ou de La Fontaine !

En 1870, ces souvenirs d'*Hamlet*, à propos des soi-disant ossements de Scarron, étaient d'autant moins à leur place qu'en 1865 dans son édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*, de Lebœuf, (t. I, p. 346), M. Cocheris avait déjà dit

que cette chapelle ne devait pas être celle de Scarron, puisque le blason peint au fronton de l'autel ne se rapportait nullement aux armes de sa famille ni à celles de d'Aubigné. Cet écusson : d'azur à un lion d'or, et une bande d'argent, brochant sur le lion, et chargée de trois roses de gueules, devait se rapporter probablement, disait-il d'après le traité de blason de la *Grande Encyclopédie*, à la famille Bétauld de Chemauld, famille parlementaire, dont un des membres, Jacques, mourut en 1684 président à la chambre des Comptes de Paris.

Depuis Cocheris, une notice spéciale a été consacrée à cette curieuse chapelle de l'église Saint-Gervais (dont l'autel a même été reproduit par la gravure, ainsi qu'on peut le voir dans le *Vieux Paris, ses derniers vestiges*, dessinés d'après nature et gravés à l'eau-forte par J. Chauvet et Champollion). C'est la notice de l'abbé Dufour, *Parisien* (1). (Paris, Detaille.)

« A part quelques habitants du quartier, . . . bien peu de personnes connaissent le singulier monument qui se trouve reproduit ici pour la première fois. La raison en est qu'il se trouve construit en dehors de l'église, aux dépens de l'ancien cimetière de la paroisse et que rien ne le signale extérieurement. Il se recommande cependant à l'attention des artistes et des archéologues comme une des curiosités de l'église. Cet oratoire du XVIIe siècle fut si complètement ignoré ou du moins si peu connu que les historiens de Paris, un seul excepté, qui l'appelle *la chapelle dorée*, n'en ont jamais fait mention. La légende populaire en attribuait la construction à Mme de Maintenon et l'appelait le *tombeau de Scarron* . . . qui fut enterré dans cette église ; c'est ce qui explique l'attribution qui lui a été faite de cette chapelle. Ce morceau vraiment remarquable, a la forme d'un caveau sépulcral éclairé par le faîte d'une galerie vitrée. Les parois

(1) Voir pp. 9 et 10, *La Chapelle dite de Scarron à Saint-Gervais.*

sont entièrement recouvertes de petits panneaux en bois ornés de peintures, d'un travail très curieux, d'un artiste que l'on présume de l'école flamande du XVIIe siècle » (1).

Le savant annotateur, qui a retrouvé le nom du fondateur de cet oratoire, en a fait la description.

Grâce à M. Cocheris et à M. l'abbé Dufour, les historiens de Paris, renseignés en outre par M. de Boislisle, ne reproduiront plus, espérons-le du moins, ces racontars et la légende qui a poursuivi Scarron jusqu'en sa tombe, a désormais disparu (2). Mais n'était-il pas possible à ces auteurs de donner plus de preuves encore à l'appui de leur opinion? Ne pouvaient-ils pas, au lieu d'une simple présomption tirée du traité de blason de la *Grande Encyclopédie*, citer l'*Armorial de Paris* de Dubuisson (3), qui donne de la façon la plus explicite ces armes comme étant celles des Betauld de Chemauld, famille de finance, qui fit entrer ses fils au Parlement? N'était-il pas à propos de dire que l'ancien plan de l'église Saint-Gervais de 1736, appartenant à la fabrique de cette église et dont une copie existe à la Bibliothèque de la ville de Paris, désigne expressément cette chapelle sous le nom de chapelle *Beteau*? Quant à répéter que le président de la chambre des Comptes de Paris, Jacques Betauld de Chemauld, mort en 1684, est le seul qui puisse devoir être désigné comme fondateur de cette chapelle, il n'y faut pas songer. Il suffit

(1) Ces panneaux contiennent 42 scènes représentant la vie et la Passion du Christ, avec de nombreux ornements. (Une d'elles montre le Christ apparaissant à Madeleine après sa résurrection). Le retable de l'autel est soutenu par des colonnes torses, surmonté d'un fronton de l'époque de Louis XIII; les menuiseries des panneaux indiquent la même époque et ressemblent aux boiseries des chambres de la même date. Au bas de l'autel on remarque le Christ au tombeau.

(2) Voir M. André Hallays, *La maison du ménage Scarron. Journal des Débats* du 8 novembre 1901. M. André Hallays a écrit postérieurement dans le même journal (2 juillet 1902) un article sur *Les deux mariages de Madame de Maintenon.*

(3) T. II, in-12, 1757, p. 14.

d'être tant soit peu archéologue ou artiste pour voir que les peintures des lambris de la chapelle sont bien antérieures à 1684, et qu'elles datent du règne de Louis XIII, probablement même du commencement, c'est-à-dire du premier tiers du XVIIe siècle. Elles révèlent un artiste flamand qui a modifié sa manière sous l'influence française, et ont un air frappant de ressemblance avec bien des peintures ornant les chambres ou les salons des châteaux Louis XIII, et où l'on trouve aussi des chambres avec solives et plafonds peints appelées aussi par le peuple *chambres dorées* (1).

Il ne serait peut-être pas impossible, en consultant les registres de fabrique de Saint-Gervais, d'arriver à savoir à quelle date précise les rapporter. On aurait d'autant plus de chances de le savoir, que les artistes qui ont peint la chapelle dite des Beteau, ont laissé d'autres œuvres de leur pinceau dans la même église. Il n'y a pas loin à se transporter pour les découvrir. Dans l'autre bas-côté de la nef, presque en face de l'oratoire funéraire, on voit, dans la chapelle Sainte-Catherine, sept petits panneaux peints, fort curieux, représentant la naissance du Sauveur, Jésus-Christ au temple, Jésus-Christ au Jardin des Olives, la Flagellation, l'*Ecce homo,* le portement de la Croix, le Crucifiement.

Ces panneaux, de mérite inégal, mais dont quelques-uns offrent de curieux effets de lumière, révèlent, comme ceux du petit oratoire avec lesquels ils ont une ressemblance frappante, leur origine flamande. Ce ne serait peut-être pas se tromper que de les attribuer aux frères Franck (2). En tous cas, il est grand temps qu'un de nos critiques ou de

(1) On en trouve notamment au château des Chamillart de la Suze, à Courcelles, à Boisdoublet, à La Tournerie, et autres châteaux du Maine.

(2) M. l'abbé Vincent, à qui est si familière l'histoire de l'église Saint-Gervais, les rapporte, je crois, à la date de 1613, je ne sais d'après quel document.

nos historiens de l'art, veuille bien étudier de près ces peintures de l'église Saint-Gervais, aussi curieuses que celles que l'on voit au Luxembourg. La soi-disant chapelle de Scarron aurait grand besoin de restaurations. On sait combien de réserve et d'intelligence il faut apporter dans de pareils travaux, qui souvent sont plus funestes aux œuvres d'art que leur état de dégradation. Il serait à propos qu'une des sociétés qui ont entrepris de sauvegarder les monuments parisiens voulût bien apporter son concours pour assurer la conservation de ce joyau, qui n'est peut-être pas préservé de dégradations autant qu'il pourrait l'être. Décrire avant tout les panneaux peints, en déterminer l'artiste, c'est là le plus pressé. L'église Saint-Gervais, qui renferme tant de curiosités artistiques doit avoir à cœur elle-même d'assurer contre la ruine ce bijou, qui mériterait d'attirer tous les regards et n'est cependant mentionné par aucun guide, pas même dans le *Guide artistique* de Guilhermy, et dont je ne crois pas qu'ait parlé M. Tisserand, l'historien de la ville de Paris. *Habent sua fata picturæ !*

Le nom de Scarron reconnu étranger à cette chapelle, il resterait à connaître la place où l'auteur du *Roman Comique* fut inhumé dans l'église ou sous ses charniers, et l'épitaphe qui put être gravée sur sa dalle funéraire. Mme de Maintenon lui fit-elle élever un tombeau dans l'église Saint-Gervais en 1674, ainsi que l'a dit Théophile Lavallée en même temps qu'elle fonda pour le repos de son âme une messe basse à dire à perpétuité, dans l'église des filles de Saint-Joseph, rue Saint-Dominique ? L'acte de fondation du 10 juillet 1674, fait moyennant le don de mille livres, dont il a été cité des extraits, ne parle que de la messe perpétuelle. Si elle avait fait élever un tombeau au pauvre estropié dans l'église Saint-Gervais, ne serait-ce pas là aussi que la veuve de Scarron eût fondé une messe en son honneur?

Il est plus probable qu'elle songeait à faire prier pour lui

et à son repos d'outre-tombe, qu'à perpétuer plus encore par un monument que par ses œuvres, les souvenirs burlesques attachés au nom de l'auteur de la *Mazarinade*. Les recherches que j'ai faites dans l'*Épitaphier de Paris* ne m'ont rien appris à cet égard, et je laisse aux historiens du vieux Paris, mieux placés que moi pour cette enquête, à nous révéler l'endroit

« *Où le pauvre Scarron sommeille.* » (1)

Monsieur de Boislisle a prouvé récemment les erreurs dont cette prétendue fondation avait été l'objet. Quant à l'inhumation de Scarron, je crois qu'elle eut lieu tout simplement dans la fosse commune du cimetière ou des charniers de Saint-Gervais.

Cette question du tombeau de Scarron peut piquer la curiosité, mais ce qu'il est beaucoup plus intéressant de connaître, c'est la situation de Françoise d'Aubigné à la mort du pauvre estropié, en face des créanciers et des héritiers de son mari. On a été longtemps sans rien savoir de ce qui a trait à la liquidation de la succession de l'auteur du *Roman Comique* et du rôle de sa femme au lendemain de sa mort. Ceux qui ont cherché à pénétrer plus avant que les autres dans l'histoire du premier tome de la vie de Françoise d'Aubigné, qui n'a guère été qu'effleurée jusqu'à ce jour, sont jusqu'à ces derniers temps, restés muets à cet égard. Je viens aujourd'hui, après M. de Boislisle, éclairer

(1) Voir Lavallée, *Correspondance générale*, 1-88, 1-210 ; le duc de Noailles, *Histoire de Mme de Maintenon*, I, 370. Feuillet de Conches indique la date du 30 juillet. L'acte est signé Françoise d'Aubigny Scarron. Le mort y est qualifié de messire Paul Scarron, seigneur de Fougerais, conseiller du roi en ses conseils. On a négligé d'indiquer le nom du notaire devant qui l'acte a été passé. L'acte qui faisait partie du cabinet de Feuillet de Conches, est sans doute passé, comme toutes les lettres de Mme de Maintenon à son frère, dans celui du feu roi de Hollande.

ce moment décisif de l'histoire de Mme Scarron, à l'aide de pièces aussi curieuses qu'importantes.

Elles font partie d'une des plus riches collections de France, celle du château de Brienne appartenant à Monsieur le prince Eugène de Beaufremont-Courtenay, duc d'Atrisco, et à son père. Je ne saurais trop les remercier l'un et l'autre de la bienveillante communication dont ils ont bien voulu m'honorer naguère (1).

L'intérêt de ce document n'avait pas échappé au cardinal de Brienne ; car on y lit cette phrase écrite de sa main : « Cette pièce redresse la date de la mort de Scarron et l'origine de la fortune de sa femme contre Labeaumelle. Voilà à quoi servent les ramasseurs » (2).

Le dossier se compose d'une *minute* de commissaire du Châtelet, et de quelques pièces annexes.

C'est le procès-verbal d'apposition des scellés mis après le décès de messire Paul Scarron, à la requête de la dame sa veuve, le 7 octobre 1660 et celui de leur levée et des autres formalités judiciaires, qui suivirent immédiatement cette apposition.

Il ne faut pas s'étonner de voir les scellés apposés avant l'enlèvement du corps. L'usage du Châtelet de Paris était que quand le corps du défunt n'était plus présent on ne pouvait faire apposer le scellé qu'en vertu d'une requête et d'une ordonnance du siège. En prenant l'initiative de requérir l'apposition des scellés, Mme Scarron n'agissait pas tant dans l'intérêt de ses reprises et conventions matrimoniales que pour se couvrir vis-à-vis des créanciers de son mari,

(1) Indépendamment des papiers des Beaufremont et des Luxembourg, cette précieuse collection renferme celle des Loménie de Brienne. — Je ne parle pas des tableaux, des objets d'art, tels que la table de Charles le Téméraire et autres joyaux de l'hôtel de la rue de Grenelle Saint-Germain.

(2) On voit que dès la fin du XVIIIme siècle le roman de La Beaumelle était battu en brèche par les possesseurs de documents authentiques.

et prévenir (ce qui eût pu arriver, vu la détresse du défunt) tout soupçon de détournement à son adresse (1).

Au Châtelet de Paris, la fonction d'apposer les scellés après décès était réservée aux commissaires au Châtelet. Ces commissaires, qui avaient les attributions de nos commissaires de police actuels, remplissaient de la sorte, en divers cas, les fonctions exercées aujourd'hui par nos juges de paix. Indépendamment de leurs attributions en matière de scellés, ils faisaient les ordres et la distribution du prix des immeubles vendus par décrets ; ils devaient conserver le double dans leurs archives des actes de leur ministère. Les minutes du commissaire Bruslé ne se trouvent pas aujourd'hui aux Archives nationales, où sont conservés les actes de ces fonctionnaires (2).

« Le jeudi 7 octobre 1660, environ les trois à quatre heures du matin (3), Pierre Bruslé, enquêteur et commissaire exécuteur pour le roi au Châtelet de Paris, s'étant

(1) Un bon nombre des créanciers, qui estimaient assez Mme Scarron pour avoir pleine confiance en elle, déclarèrent au contraire s'opposer aux scellés.

(2) Le scellé étant établi pour conserver les effets de la succession, ne devait être levé que quand on était en état de procéder à l'inventaire. Lorsque le lieutenant civil faisait droit à la demande de reconnaissance et de levée de scellés, pour être ensuite procédé à l'inventaire ; le commissaire commis pour la levée des scellés, et qui était ordinairement le même que celui qui les avait apposés, rendait une ordonnance pour donner assignation à tous les intéressés d'avoir à assister aux dites reconnaissance et levée des scellés et à l'inventaire, leur déclarant que, en cas d'absence, faute d'y comparoir, il serait procédé en présence d'un substitut du procureur du roi. C'est sur le procès verbal de levée de scellés qu'on nommait les officiers qui devaient faire l'inventaire. Lorsqu'en matière de scellés ou d'inventaire, il y avait des oppositions et que les parties n'étant pas d'accord formaient des contestations, il en était référé au lieutenant civil qui avait en son hôtel les audiences de référé, et tenait aussi la chambre civile. Les appositions et levées de scellés étant au rang des matières sommaires, les assignations étaient données à trois jours.

(3) Cette heure matinale est bien étrange : ne s'agit-il pas plutôt de trois à quatre heures de l'après-midi ?

transporté rue Saint-Louis, proche celle de Saint-Claude, dans la deuxième chambre (c'est-à-dire au deuxième étage), trouvait étendu sur la paillasse d'un lit, un corps mort, lequel venait de décéder. Celle qui avait requis son transport, la veuve du défunt, lui dit que ce corps était celui de M. Scarron, écuyer, sieur des Fougerais, vivant conseiller et maître des requêtes de la reine. La déclarante (c'était Françoise d'Aubigné dont la signature se lit bien des fois dans ce document) requit le dit commissaire d'apposer les scellés sur les coffres et cabinets du défunt, et de faire la description des meubles délaissés par lui, le tout à fin de conservation de ses droits. Ce qui fut fait en présence et du consentement de sa belle-sœur Françoise Scarron qui demeurait alors rue de Limoges, et signa le procès-verbal du commissaire ainsi que la veuve de son frère. »

Les scellés furent apposés conformément à la réquisition de la veuve, que l'on voit ultérieurement assistée de Noël Bocquillon, procureur en la cour.

Je pourrais ici faire la description, à l'aide de ce procès-verbal, de l'intérieur du pauvre estropié, qui ne respirait pas la misère, et extérieurement du moins, conservait encore une ombre de richesse, pâle reflet du confort dont parle Segrais, dans ses *Mémoires*, à propos du lit de damas jaune de Scarron. Mais M. de Boislisle (1) a publié ce que j'appellerai la partie pittoresque de ce document ; je serai donc très sobre d'indications sur ce point.

Dans les trois grandes chambres, sans parler des petites chambres et salles attenantes, ni de la cuisine qui est aussi décrite, on trouve un lit de brocatelle, une tapisserie de haute lisse à personnages, d'autres pièces de tapisserie, un cabinet de bois noirci, armoires, coffre, coffret, fauteuil, une cassette dans la chambre où est mort Scarron, (qui contenait peut-être ses papiers), etc. Il n'est nullement

(1) *Revue des Questions historiques*, octobre 1893.

question ni du tableau du *Ravissement de saint Paul* (aujourd'hui au Louvre), ni de la pochade que Poussin avait aussi faite pour Scarron, et que ce dernier avait sans doute, dans sa gêne, déjà vendue à Jabach, qui devait à son tour céder à Louis XIV le *Ravissement de saint Paul.*

On n'y cite pas non plus le portrait de Mme Scarron, par Mignard, que ce peintre, à son retour de Rome, où il avait dû connaître Scarron en 1634, avait commencé, sinon fini en 1659 ou 1660, et qui est celui dont le poète parle dans les vers en l'invitant à dîner :

« Tu scais bien que le crayon,
Qui se gâte à la poussière,
N'est encore qu'un rayon
De la future lumière.
Viens, viens donc demain chez moy
Finir cet ouvrage rare. »

Le seul tableau que je vois indiqué dans la première chambre est dit représenter une Madeleine.

Ce qui étonne, c'est l'absence de toute argenterie ou vaisselle d'argent ; mais on a bientôt la navrante explication de cette absence. Cette vaisselle fait défaut, parce que « deux créanciers étant venus trouver Scarron quelques jours auparavant son décès, le dit Scarron leur a remis neuf fourchettes et dix cuillères, une petite aiguière, un sucrier, quatre petits flambeaux et une sallière, et les a priés de s'en contenter. » A ces deux créanciers prévoyants, qui, devinant la mort prochaine de Scarron, avaient voulu prendre leurs précautions, ou que plutôt le poète, dans sa délicatesse, avait tenu à garantir contre toute chance de perte, il était dû, savoir : à l'un 50 pistoles, et à l'autre, 50 écus. Le créancier de la plus grosse somme, c'était l'ami

Rosteau, un ami de près de trente années, un ami de tout temps,

« Le fidèle dépositaire
De sa moindre petite affaire...
Ami loyal et généreux » (1),

qu'il estimait et aimait, disait-il, pour le moins autant que lui-même. L'autre créancier, à qui il n'était dû que 150 livres, était l'abbé de Sainte-Croix, dont le nom ne figure pas dans l'histoire de Scarron, et sur le compte de qui on pourrait hésiter, par suite de l'existence, à cette époque, de plusieurs personnes de ce nom ; mais c'est, sans contredit, François Molé, abbé de Sainte-Croix, troisième fils du premier Président, conseiller lui-même au Parlement de Paris, où il fut reçu le 16 décembre 1650, un des galants de Mme de Gondrin, dont Tallemant a fait connaître la générosité, ou pour mieux dire les prodigalités. Son nom figure aussi dans les *Mazarinades*, et c'est à lui que l'avocat poète, Jacques Pousset de Montauban, dédia en 1654 sa tragi-comédie héroïque de *Séleucus* (2).

Cette mention, qui nous révèle la gêne extrême du pauvre Scarron, nous prépare à voir sans surprise le long défilé des créanciers, que nous fait connaître la suite du procès-verbal du commissaire au Châtelet.

En tête de la liste de ces créanciers appelés le 9 octobre à faire connaître leurs créances, il y a d'abord les amis du défunt. Les amis sont, on peut le dire, des prêteurs donnés

(1) VII, 181.

(2) Voir sur François Molé, abbé de Sainte-Croix, Tallemant, V, 479 et suivantes ; Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, II, 268 ; les *Mémoires de Mathieu Molé*, publiés par la Société de l'Histoire de France, I, 348 ; II, 164, 202, 250 ; IV, 88, 90 ; et *Séleucus*, tragi-comédie héroïque, dédiée à M. Molé, abbé de Sainte-Croix, Guillaume de Luynes, 1654, in-12. — L'impeccable M. de Boislisle s'est cependant mépris sur le compte de l'abbé de Sainte-Croix. Voir *Revue des Questions historiques*, octobre 1893, p. 435.

par la Providence aux débiteurs insolvables. Ce fut le cas pour Scarron, comme pour les autres. Cependant, cela prouve qu'il avait des amis véritables, qui venaient généreusement en aide à sa détresse, tout en sachant bien qu'ils ne rentreraient jamais dans leur argent. A leur tête, on n'est pas étonné de rencontrer le plus intime familier de Scarron « messire Alexandre d'Elbène, chevalier, seigneur de la Mothe, demeurant rue Saint-Claude, au Marais, où il a élu son domicile. » C'était le fils de son parrain, son plus ancien ami, son voisin et souvent son commensal, celui qui, on le verra, devait être en réalité l'exécuteur de son testament littéraire. Il était créancier d'une somme de deux mille livres à lui dûes, suivant promesse du défunt, du 16 juillet 1656. » Il eut la délicatesse de s'opposer aux scellés et signa de son nom *Alexandre Delbene*.

A côté du sien, on trouve celui d'un ami plus célèbre du défunt, celui d'un maréchal de France, César Phébus d'Albret. Le poète lui devait cent soixante-dix pistoles ; mais on peut dire qu'il l'avait payé en gloire, en l'immortalisant dans ses vers (1), en écrivant son portrait comme s'il eût appartenu à la petite cour de Mlle de Montpensier. Je ne parle pas de la gaieté qu'il lui avait versée à pleins bords dans les festins de « pièces rapportées », dans les pique-niques auxquels venait en effet prendre part chez lui, le Maréchal, son voisin du Marais. D'Albret crut même rester le débiteur de Scarron, aussi continua-t-il à protéger sa veuve dont il resta le fidèle ami.

Le troisième créancier de la succession du poète, c'est Potel, conseiller du roi au Châtelet, à qui il est dû la somme de 6,500 livres.

Aussi Scarron l'appelait-il :

« Amy généreux, libéral. »

(1) C'est lui qu'il a appelé « *ce Miossens aux maris si terrible* ».

Son éloge revient d'ailleurs bien souvent dans ses vers. L'épître burlesque du 1er juin 1655 de sa *Gazette* (1) est dédiée « *à M. Potel le Romain* » c'est ainsi qu'on appelait

« L'ami Potel, Potel Romain
Qui castagnisés de la main. »

Il venait lui aussi s'asseoir aux dîners du poète, qui lui faisait sans réserves la confidence de sa gourmandise.

« O cher ami Potel, je suis pour la mangeaille. »

Au dessert le gourmand lui avait emprunté 6,500 livres (2).

Après les amis, apparemment les simples créanciers ordinaires, un conseiller du roi, receveur et payeur des rentes sur l'Hôtel de Ville, Nicolas de Villers, noble prêteur représenté par son procureur Jean Phelipponnat et à qui il est dû 840 livres. Puis vient le défilé des fournisseurs et des domestiques, Guillaume Thieuvin, maître apothicaire, bourgeois de Paris (il eut été surprenant que Scarron toujours malade ne dût rien à M. Fleurant) ; l'épicier, qui demande 80 livres, le tailleur d'habits qui en réclame 302, le potier d'étain à qui est dû le prix de la vaisselle d'étain qu'il a vendue, le fournisseur de dentelles et de toiles dont les parties se montent à 87 livres 14 sols ; Nicolas Rappin, maître d'hôtel du duc de Tresmes, le protecteur de Françoise Scarron, créancier du prix de 17 voies de bois à treize livres chacune. Le pauvre Scarron était si frileux, il avait un si maigre feu, il se plaignait tant des hivers qui l'assassinaient que certes Françoise Scarron, sa sœur, avait dû user

(1) Voir *Gazette*, nº 12, p. 89.

(2) *Œuvres de Scarron*, VII, 309. Tallemant a eu soin de ne pas oublier ce Potel le Romain ou l'aîné Potel, sieur du Parquet, fils de Jean, secrétaire ou greffier au conseil. Voir *Historiettes*, t. VII, p. 164 et suivantes.

de son influence sur le vieux duc de Tresmes, son morganatique mari, pour obtenir de Nicolas Rappin, de se laisser *rappiner* de la sorte. Les serviteurs ne sont pas en petit nombre et leur énumération indique bien que, malgré sa gêne, le logis de Scarron gardait l'apparence, les dehors et le décorum de l'aisance, sinon de la richesse.

Nous voyons parmi les créanciers, Jean Brillot dit de Sully, valet de chambre du défunt, qui lui doit 102 livres ; Anne Le Blond, servante de cuisine ; Madeleine Croision, fille de chambre ; une fille domestique, Madeleine Joltrain, travaillant en tapisserie. La fameuse Anne Balbien n'était pas encore attachée au service de la future Madame de Maintenon. Il ne faut pas non plus oublier les parents que j'eusse dû citer en première ligne, c'est-à-dire les héritiers du poète, qui les avait tant fait enrager en contractant mariage, contre toute attente, avec Melle d'Aubigné. C'étaient en outre de sa sœur Françoise, qui seule était présente et dit s'opposer aux dits scellés, tant en qualité d'héritière de son frère que de créancière, Nicolas Scarron, écuyer, sieur de la Vallière, son frère, Anne-Magdeleine Scarron, veuve de messire Charles Robin, sieur de Sigogne, trésorier de France à Tours, et dame Claude Scarron, femme de Daniel Boileau, écuyer, sieur du Plessis, jadis maître des eaux et forêts de Touraine, tous habiles à se porter héritiers.

Ces héritiers de Scarron étant absents, d'autres créanciers, tous appelés le 9 octobre, ne s'étant pas présentés, la veuve pouvait craindre de voir les scellés s'éterniser. Elle était la gardienne des meubles demeurés en sa possession et en celle de demoiselle Scarron, sa belle-sœur. Elles étaient chargées toutes deux de les garder pour les représenter *toutes fois et quantes*. Aussi Mme Scarron avait-elle hâte de voir les scellés reconnus et levés.

En conséquence, elle adressa au lieutenant du prévôt la

requête suivante, inédite, M. de Boislisle s'étant abstenu de la reproduire :

« A Monsieur le prévôt de Paris ou son lieutenant supplie humblement Françoise d'Aubigné, veuve de deffunt messire Paul Scarron, disant qu'incontinent après le deceds du dit deffunt elle auroit fait apposer les scellés à sa requête sur ses biens et effets par le commissaire Bruslé, pour la conservation de ses droits et conventions matrimoniales, au quel scellé damoiselle Françoise Scarron, sœur du dit deffunt et l'une de ses présomptives héritières, se seroit opposée, tant en cette qualité que comme soy-disant créancière du deffunt, et d'autant que les autres héritiers présumptifs du deffunt sont demeurans en la province de Touraine, à la réserve de dame Madeleine Scaron, veuve de messire Charles Robin, sieur de Sigognes, vivant trésorier de France à Tours, la quelle a son domicile en ceste ville de Paris, et qu'il peut y avoir créanciers du dit deffunt incognus à la suppliante, qui a un notable intérêt, estant gardienne et dépositaire du dit scellé, à en accélérer la levée et de faire faire inventaire tant pour estre déchargée de garde du scellé que pour pourvoir à ses affaires. Ce considéré, Monsieur, il vous plaise ordonner que le scellé sera levé et osté, estant préalablement recogneu par le commissaire Bruslé qui l'a apposé, et que l'inventaire sera fait des biens et effets estant soubs le scellé et délaissés par le dit deffunt Scarron; la dite demoiselle Scarron, qui s'est opposée au dit scellé, et autres opposants à icelui, si aucuns il y a, seront probablement appelés avec un des substituts de Mr le procureur du roy au Chastelet pour les autres héritiers présumptifs et prétendus créanciers cogneus et incogneus absens, et qu'il y sera procédé incessamment avec le dit substitut, tant en présence qu'absence des dits présumptifs héritiers et créanciers ou se disant tels, et de ce en la forme et matière accoutumée et à tel jour et heure qu'il vous plaira ordonner. Ce faisant, vous ferez bien.

D'AUBIGNÉ. »

C'était le mardi 12, qu'elle requérait la reconnaissance des scellés, du consentement de Françoise. Le mercredi 13 avait lieu la continuation des assignations prises entre les parties. Enfin, le jeudi 14, le lieutenant civil ordonnait qu'il serait donné défaut contre les absents, et que pour être fait droit aux parties sur les contestations pendantes, leurs pièces et exploits seraient mis par devers lui et en ses mains dedans trois jours, et *cependant* que les meubles sous scellés seraient vendus, pour les créanciers être payés sur les deniers provenant de la vente.

Je n'ai pas trouvé au bas de cette ordonnance du lieutenant civil, ni plus haut, lors de la levée, la nomination du notaire qui dut faire l'inventaire. C'est cette dernière pièce que je cherchais tout particulièrement, ainsi que le nom du notaire, devant qui dut être faite la liquidation de la succession du poète, si toutefois elle ne s'opéra pas judiciairement. M. de Grouchy, l'habile et patient chercheur dans les minutiers des notaires parisiens, a été plus heureux que moi, et a communiqué à M. de Boislisle cet inventaire qu'il a trouvé chez Me Blanchet, successeur de Philippe Gallois, qui avait dressé l'acte en 1660. On est dès lors arrivé, pour Scarron, aux mêmes résultats qu'ont atteint Eudore Soulié et ses imitateurs pour les papiers de la famille de Molière.

Avant cette découverte, on en était réduit à se contenter des renseignements contenus dans les lettres de Madame Scarron ou de sa belle-sœur, dans les *Mémoires* du temps, moins précis toutefois que des documents moins littéraires, mais plus certains, ces pièces d'affaires relatives à la liquidation de la succession du pauvre cul-de-jatte.

La vente de ses meubles, poursuivie par ses créanciers, ne traîna pas plus que la levée des scellés. « La première chose que je fis à mon retour du voyage du roi, dit Segrais, ce fut d'aller voir Scarron ; mais quand j'arrivai devant sa porte, je vis qu'on emportoit de chez lui la chaise sur la quelle il étoit toujours assis, que l'on venoit de vendre à

son inventaire » (1). Le Père Laguille indique aussi que les meubles furent incontinent sortis et que Lauzun dit à la reine qu'il avait vu exécuter les meubles d'une pauvre veuve qui lui fit pitié (2).

L'inventaire avait commencé cinq jours après la mort, et avait duré deux jours, le 12 et le 13 octobre. On peut connaître aujourd'hui tout ce curieux inventaire, grâce à M. de Boislisle (3). On croit y retrouver l'ameublement de damas jaune, que le *Segraisiana* évalue à cinq ou six mille livres, mais dont Scarron devait le prix à un de ses amis (4). On y voit figurer le cabinet d'ébène donné par le défunt à son cher ami d'Elbène, les tapisseries d'Angleterre qui couvrent les murs, etc. Mais on n'y retrouve aucune trace de provisions, ni d'argent en caisse, tant était grande la détresse de ce pauvre ménage, qui n'avait que l'apparence du bien-être. Elle était si grande, que Scarron avait naguère écrit à Nublé (5) qu'il ne pouvait sortir, faute d'habit d'été (6). (M. de Boislisle a énuméré tous les vêtements et les objets de la curieuse garde-robe de Madame Scarron, qui n'était pas alors vêtue « que d'étamine de Lude. ») L'inventaire de la bibliothèque ne contient guère parmi les trois cent cinquante volumes qui s'y trouvent, de livres intéressants à mentionner, sinon le *Chevalier de la Table-Ronde*, un *Alaric* de Scudéry et la *Pucelle* de Chapelain, ainsi qu'une Bible française, un Plutarque, et l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, grand-père de la veuve : ce devaient être là les livres favoris de la petite-fille d'Agrippa.

Les pièces les plus curieuses, parmi les titres et papiers,

(1) *Œuvres diverses de M. Segrais*, 1re partie, 1723, in-12, p. 108.

(2) Voir les *Variétés historiques et littéraires* de Fournier.

(3) *Revue des Questions historiques*, octobre 1893, pp. 431-440.

(4) *Segraisiana*, p. 114.

(5) Nublé, à la mort de Scarron, dont il était un des plus vieux amis, était son créancier de 10,000 livres.

(6) Voir cette lettre citée par Matter et Feuillet de Conches.

sont le contrat de mariage de 1652, l'acte de vente des petites terres de la Rivière et des Feugerets, près d'Amboise, cédées à Louis Nublé, le 12 octobre 1656, trois pièces de 1650, 1653 et 1657, ayant trait à la « compagnie de la France équinoxiale », les actes concernant les comptes entre Scarron et ses sœurs et la liquidation de la charge de conseiller au Parlement, qu'occupait le père de Scarron (1645) ; le bail de l'appartement de la rue Neuve-Saint-Louis donné par le conseiller du roi, Jacques Mérault, au jeune ménage ; — enfin, les traités du poète avec les libraires pour la publication de ses œuvres ; — la vente faite le 5 avril 1648 du *Virgile travesti* moyennant 11,000 livres à Toussaint Quinet, les ventes des deux parties du *Roman Comique*, la première à Quinet, la seconde à son gendre Guillaume de Luynes, moyennant 1000 livres. La vente faite à de Luynes, à qui les fonds en avaient été avancés, d'un nouveau recueil de ses œuvres (le 16 avril 1653). Mention est aussi faite d'un acte du 23 décembre 1659, passé entre Scarron et le libraire de Sommaville (qui avait déjà édité en 1655 le *Gardien de soi-même* et les deux premières nouvelles de Scarron) et portant désistement du traité fait entre eux le 2 décembre 1654.

Qu'advint-il de la succession de l'auteur du *Roman Comique ?*

La pauvre veuve, sans meubles, sans asile, se trouvait réduite à une affreuse détresse à vingt-cinq ans. Il lui fallut toute la résignation que lui donna son grand fonds de religion et l'amour de la considération inné chez elle, pour résister au malheur qui venait la frapper, et ne pas succomber aux chutes auxquelles sa beauté, sa jeunesse et son dénuement l'exposèrent alors, avec plus de danger qu'à aucun autre moment de sa vie (1). Son parti fut vite pris : sans douaire,

(1) Son amie Mme de Franquetot, offrit de la recevoir chez elle, mais elle ne se trouva pas assez de ressources pour accepter cette hospitalité.

sans maison, sans meubles, à vingt-cinq ans, elle se retira non loin du logis du défunt, chez les Hospitalières de la place Royale, où une parente de Scarron, la maréchale d'Aumont avait une chambre, qui lui servit d'asile. On a cru longtemps que c'était d'une des fenêtres de l'hôtel d'Aumont que six semaines plus tôt, le 26 août, elle avait vu, ravie, éblouie, passer le cortège du roi et de la jeune reine rentrant à Paris après leur mariage. Qui eût pu prévoir que vingt-quatre ans plus tard, la chétive veuve devait aller occuper la place de Marie-Thérèse, à Versailles, dans la chambre du roi ?

La sœur du pauvre estropié, Françoise Scarron, confirme elle-même dans une lettre à M. Nublé cette retraite de sa belle-sœur à la *Petite Charité* ou à la *Charité Notre-Dame*. « Ma belle-sœur s'est mise à la Petite Charité, fort affligée de la mort de son mari, qui a fait la plus belle fin du monde. »

Dans ses lettres à M. et à Mme de Villette, son oncle et sa tante, Mme Scarron nous apprend elle-même, un peu sèchement, sa situation :

« J'ai été bien accablée tous ces jours ici, et la mort de M. Scarron m'a donné *assez de douleur et assez d'affaires* pour ne pouvoir vous écrire.... Vous verrez par ce que je vous dis (de mes affaires) que je ne suis pas destinée à être heureuse, mais *entre nous autres dévots*, nous appelons cela des visites du Seigneur » (1).

La piété de Mme Scarron fut seule, en effet, sa sauvegarde. Cette femme, de trempe forte et chrétienne, savait accepter toutes les épreuves avec courage et résignation.

Ces lettres de Mme Scarron à ses parents de Mursay, et

(1) Voir la première lettre dans H. Bonhomme. Elle est aujourd'hui dans la collection de M. Morisson à Londres, et insérée dans le catalogue de cette riche collection, IV, 20. Elle se trouve aussi dans la Correspondance publiée par Lavallée. La seconde a été également publiée d'abord par H. Bonhomme. — Voir aussi sur cette partie de la vie de Mme Scarron, *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, pp. 216 et suiv., 367, 482, etc. Édition de M. de Boislisle.

celle à M. Nublé (1) nous renseignent sur l'état de ses affaires : « M. Scarron a laissé dix mille francs de bien et vingt-deux mille francs de dettes ; il m'en est dû vingt-trois par mon contrat de mariage, mais il est fait en si mauvaise forme que, bien que ma dette soit la première et que, par conséquent, je dusse être préférée aux autres créanciers, je n'aurai d'avantage sur eux que d'absorber une bonne partie de leurs dettes, à cause que la mienne est plus grande toute seule que toutes les autres ensemble, si bien que, venant à contribution il faudra que je partage avec eux ; après donc avoir bien plaidé, il m'en reviendra franc et quitte quatre ou cinq mille francs ».

La sœur de Scarron trouvait cependant que la part de la veuve était trop belle. Elle écrivait à M. Nublé, alors à Amboise, et qui, lui aussi, avait des intérêts dans la liquidation de la succession de l'auteur du *Roman Comique* : « L'on dit que tout ira en déconfiture et par conséquent tout à la veuve. » Elle cherchait à le faire intervenir dans l'affaire au nom de ses propres intérêts à lui, et de ses intérêts à elle, qu'elle n'oubliait pas. Elle alléguait qu'elle « n'avoit point fait son partage, qu'on lui conseillait de se prendre à la terre de Madame Cigonne. » C'était celle, sans doute, que M. Nublé avait achetée de Scarron, le 12 octobre 1656, et que la sœur consanguine du poète « Madame Cigonne » avait rachetée à son tour de Nublé exerçant le retrait lignager. Françoise Scarron *croyait*, disait-elle, qu'elle ne lui avait pas donné de consentement quand il l'avait acquise. Heureusement, un confrère de l'honnête Tourangeau, un avocat au parlement, M. de Bruilly rendit à Mme Scarron le bon office d'écrire à M. Nublé en sa faveur pour lui peindre au vrai la position de la pauvre veuve.

(1) Voir *Lettres* dans Matter et dans Honoré Bonhomme. — Il est regrettable que la correspondance de Nublé, dont on a depuis longtemps annoncé la publication, soit restée inédite jusqu'à ce jour.

Et celle-ci s'empressait d'écrire à Nublé : « Monsieur de *Bruilly* (1) ne pouvoit m'obliger plus sensiblement qu'en me rendant de bons offices auprès de vous, et il n'a pu vous exagérer assez le cas que je fais de votre mérite et de l'amitié que vous m'avez promise. » Deux lettres à M. de Villette, l'une du 7 décembre 1660, l'autre du 2 janvier 1661, nous montrent encore Mme Scarron écrivant à ses parents pour avoir les papiers réclamés par son procureur pour la liquidation de ses droits. C'est le dernier document de sa correspondance qui soit relatif à la succession de son mari. Il faut aller chercher ailleurs un supplément de renseignements et de lumière.

Y eut-il procès ? Madame Scarron abandonna-t-elle la succession de son mari à ses créanciers ou aux héritiers de Scarron comme d'autres l'ont dit ? (2) ; n'hérita-t-elle absolument rien de lui, ainsi que l'a prétendu Lavallée ?

Elle renonça à la communauté (qui était mauvaise), on va le voir, et tout autre aurait agi de même. Mais elle ne renonça pas à sa créance, aux droits qu'elle tenait de son contrat de mariage. Seulement, que put-elle sauver du naufrage ? Quelle épave vint échouer auprès d'elle ? Quel grain de mil put-elle récolter des débris de la fortune de Scarron, pour porter un allègement à « ses malheurs ? » Jusqu'à présent on n'a pas apporté le plus petit document à cet égard, sauf une procuration du 22 juillet 1667 rapportée par Ed. Fournier (3), d'après le *Catalogue analytique des autographes... provenant du cabinet du bibliophile Jacob*, 1840, in-8°, p. 441, par laquelle : « devant les notaires,

(1) C'est l'orthographe qu'on trouve dans la lettre de Mme Scarron telle que l'a citée Matter.

(2) *Correspondance de Mme de Maintenon*, I, p. 90, note 1, et p. 91, note 2.

(3) Voir Edouard Fournier, *Variétés littéraires*, t. VIII, p. 7, où il date cet acte du 6 juillet, et *Paris démoli*, Dentu, 1882, p. 442, où il prétend avoir vu l'autographe daté du 22

gardes notes du roi, Vallon et Delvon, dame Françoyse d'Aubigné, veufve de messire Paul Scarron, vivant conseiller du roi en ses conseils, son mary, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Louis, paroisse Saint-Paul (1), donne pouvoir à Me Jean Viette, avocat en Parlement, de liquider cette succession » (2). On voit que la liquidation n'avait pas marché vite. Il est à désirer qu'on trouve la minute de cet acte.

En attendant, voici une pièce qui montre qu'elle toucha au moins 240 livres de la succession de son mari, provenant d'une rente constituée au profit du père du poète (3).

« Devant les notaires garde notes du roy au Chastelet de Paris soubsignés, fut presente dame Françoise d'Aubigny, vefve de Mre Paul Scarron, vivant seigneur des Fougerays, conseiller du roi en ses conseils, créancière du dit deffunt, de mil livres de rente de douaire preffixée, et de trois mille livres de préciput à elle accordez par leur contrat de mariage passé par devant Leboucher et de Rivière, notaires au dit Châtelet, *le 4e avril 1652*, enfin de tous les arrérages et intérêts des dites sommes, ayant la dite dame renoncé à la communauté de biens qui estoit entre le dit deffunt et elle, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, rue de Vaugirard, paroisse Saint-Sulpice, la quelle a fait et constitué son procureur noble homme Me Jean Viette, conseiller du roy, esleu en l'eslection de Paris, au quel elle a donné pouvoir et puissance de pour elle et en son nom, en la dite qualité, vendre, céder et transporter à dame Robin, vefve de Mre de Lancomme (4), 37 livres 2 sols 8 deniers de rente appar-

(1) Fournier, et d'autres après lui, ont invoqué cet acte pour prétendre que Mme Scarron logeait alors rue Neuve-Saint-Louis, comme au temps de son mariage. Cela ne me semble pas aussi évident qu'à eux. La mention peut très bien viser le domicile mortuaire. — Voir aussi M. de Boislisle, *Revue des Questions historiques*, juillet 1894, p. 63.

(2) Le procureur Jean Viette était la personne à laquelle Madame Scarron, même lorsqu'elle fut devenue Madame de Maintenon, confia bien longtemps le soin de ses affaires. Fournier avait lu à tort Vieux.

(3) Voir Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres, Dossier Scarron.

(4) Mme de Lancomme était une des filles de Madame Sigoigne.

tenant à la dite dame Scarron en la dite qualité, faisant moitié de 74 livres 5 sols 4 deniers, qui font partie de 222 livres 16 sols de rente, constituée sur les gabelles le 2 avril 1636 à deffunt Mrc Paul Scarron, père du dit deffunt sieur Scarron, mary de la dite dame, au quel les dits 36 livres de rente appartenaient suivant la sentence arbitrale rendue le 20 août 1650 par Mes advocats en parlement, entre les enfants du premier et du second lit, pour ce faire la dite vente et transport pour en jouir à partir du 1er janvier dernier, moyennant la somme de 240 livres, recevoir la dite somme et passer tel acte que besoin sera.

« Fait et passé au dit Saint-Germain-des-Prés, en la maison où la dite dame est demeurante, le 12e mars 1674.

F. d'Aubigny.

Laurent. Despréz. »

A l'appui de cet acte est annexée la pièce suivante :

« Je soubsigné, advocat en parlement, certifie à tous qu'il appartiendra, que par sentence arbitrale qui a esté rendue le 20e août 1650, entre les enfants du premier et du second lit de deffunt messire Paul Scarron, vivant conseiller en la cour, par Mrs de Monsigot, advocats en Parlement et par moy, en exécution du compromis passé par devant Quarré et Ricordeau, notaires au Châtelet, le 2e jour d'avril 1650, dont la minute est demeurée à Mr Monsigot, qui est décédé depuis, il a esté adjugé à Magdeleine Scarron, alors femme de Robin sr de Sigongne, à présent sa veuve, et à dame Claude Scarron, lors femme de Daniel Boyleau, sieur du Plessis, tant pour elles que pour Nicolas Scarron, aux droits duquel elles estoient par leurs traités faits entre elles et luy, les quels Nicolas, Madeleine et Claude Scarron estoient les seuls enfants du second lit, 148 livres 10 sols 8 deniers de rente, faisant partie de 222 livres 16 sols de rente, constituées sur les trois millions de gabelles au proffit du feu sieur Scarron leur père, et quant aux 74 livres, 5 sols, 4 deniers restants de la dite rente, il a esté jugé et déclaré par la mesme sentence qu'ils appartenoient également par

moitié à messire Paul Scarron, fils ainé du premier lit, et à damoiselle Françoise, sa sœur Germaine, aussi fille du premier lit, qui est 37 livres 2 sols 8 deniers de la dite rente pour chacun des dits messire Paul et damoiselle Françoise Scaron. Le quel sieur Paul estant décédé, a laissé Madame Scarron, sa veuve, laquelle en qualité de sa créancière pour son douaire et pour ses conventions de mariage, absorbe beaucoup au-delà de la dite portion de rente appartenant à son deffunt mary. Comme pareillement je certifie encore que les dits enfants du premier et du second lit, n'ont jamais réclamé contre la dite sentence et qu'ils s'y sont tenus en foy de quoi j'ai signé pour maintenir le présent acte. A Paris, ce jour d'huy 30e mars 1673, pour servir à Madame Scarron et à Mademoiselle Scarron ce que de raison est exigé.

Signé : Philippe Bernard de Bouilly » (1).

Ce ne furent pas les bribes qu'elle put tirer de la petite succession du pauvre Scarron, qui permirent à sa veuve de vivre. La reine Anne d'Autriche, non pas en considération du nom de son mari, mais eu égard à sa détresse, lui accorda une pension de 2000 livres (2). Dès la fin de 1660, Mme Scarron écrivait à son oncle que Mme de Montausier et Mme de Navailles s'employaient à lui faire obtenir une pension (3). C'est, je l'ai dit, la seule fois qu'on la voit prononcer le nom de sa marraine, ce qui indique qu'il n'y avait pas grande sympathie entre elles. On a prononcé d'autres noms comme étant ceux des personnes qui recommandèrent alors Mme Scarron à la reine, ceux de Lauzun et du baron de la Garde ; je suis plus disposé à croire à l'intervention des deux protectrices qu'elle a citées elle-

(1) Le dit avocat demeurant, cul-de-sac de la rue du Paon, paroisse St-Cosme, reconnait son écrit devant les notaires du Châtelet de Paris, le 18 mai 1673. Acte signé : Raymond, Despriez.

(2) *Segraisiana*, p. 132.

(3) Lavallée, *Correspondance générale*, I, 95, 98.

même plus haut, et à croire qu'elles dûrent être, par leur caractère, des avocates plus autorisées auprès d'Anne d'Autriche. On n'a pas donné jusqu'ici la date du brevet de cette première pension obtenue par Mme Scarron. Il serait à souhaiter qu'on la connût, aussi bien comme celle du brevet de la seconde, qui lui fut accordée par le roi le 23 février 1666, après la mort de la reine mère.

Après cette libéralité de la reine, le sort de Mme Scarron était assuré ; elle était au moins à l'abri du besoin. Ce ne fut plus pour elle la vie aisée, presque celle d'une précieuse qu'elle trouvait au salon de Scarron, dont l'esprit attirait non seulement les lettrés, mais les grands seigneurs, et établissait entre lui et eux, pour quelques instants du moins, une sorte de *modus vivendi* sur le pied d'égalité, qui profitait à sa femme. Cependant, l'ombre de Scarron continua de la protéger, pour ainsi dire, et venant en aide à sa beauté et à son esprit, lui ouvrit encore les portes des hôtels d'Albret, de Montchevreuil, de Villarceau, de Richelieu (1).

On a dit, malgré le témoignage contraire de Segrais, qu'elle s'était montrée ingrate envers la mémoire de Scarron et envers les amis de son mari. C'est le contraire qui est

(1) Aux portraits que j'ai déjà cités de Mme Scarron, j'ajoute celui-ci que vient de tracer M. Hanotaux. Voir *Souvenirs de Mme de Maintenon*, publiés par le comte d'Haussonville et G. Hanotaux, 1903, t. II, p. 111.

« Elle était la perfection même : les traits délicats et menus, la figure ronde et poupine, le teint d'une blancheur éclatante sous la chevelure sombre tout envolée autour d'un front de déesse, des sourcils légèrement arqués où la volonté était inscrite, au nez droit à peine renflé du bout,..., une bouche petite, minaudière, roulant un sourire charnu où la discrétion l'emporte décidément sur la volupté, une gorge faite au moule, froide et blanche, une taille pleine, un corps proportionné, enlevé d'un rythme souple, sain et juste, toute la personne illuminée par un regard de velours noir, obscur et clair, souverain s'il repose, mais s'il s'éveille, ardent, vif, animé, mutin, fier, prévenant, enchanteur, révélant par son intensité profonde, les supériorités ataviques de cette race des d'Aubigné : la vigueur, l'esprit, l'entreprise, et, en plus, un sens de la règle et de la mesure qui avait manqué à tous les ancêtres. »

l'absolue vérité. On la voit rester en bonnes relations avec les parents de Scarron ; on verra tout-à-l'heure qu'il en fut de même pour ses amis. Les parents de Scarron, pauvres comme riches, ceux qui avaient vécu en bonne intelligence avec lui, comme ceux avec lesquels il était brouillé, sont bien venus auprès d'elle. Elle se montra bonne et secourable surtout en faveur des petits-enfants d'Anne Scarron, c'est-à-dire des petites-nièces et du petit-neveu de son mari. Anne avait laissé trois orphelins, Mme Scarron fut pour eux comme une mère. Il est bon de le dire, à propos des calomnies qu'on lui a jetées à la face à cause de sa soi-disant sécheresse de cœur. Sa correspondance est pleine, on peut le dire, du nom de Melle de la Harteloire. Elle la loge auprès d'elle à Maintenon, paie sa pension à Saint-Cyr, s'occupe de lui procurer les soins du premier oculiste de la cour, Félix, pour opérer ses yeux malades. Elle place d'abord la sœur de Melle de la Harteloire chez Mme de Montespan, puis paie sa pension au couvent de la Roquette.

Il n'est pas jusqu'au frère qu'elle ne protège. C'est auprès de lui à Cambrai qu'elle finit par envoyer Melle de la Harteloire en lui donnant 400 livres de pension (1). On eut voulu seulement qu'après les avoir si bien protégés et soutenus pendant de longues années, elle ne parut pas à la fin comme lasse et ennuyée d'avoir toujours à s'occuper de Melle de la Harteloire qui semble lui peser. Après une lettre où elle se montre un peu dure, on n'entend plus parler de sa protégée (2).

On voit aussi qu'elle était en relation avec Mme de Lancosme, une nièce de Scarron, fille de Mme Robin de Sigogne (3). Elle avait failli placer chez elle la sœur de

(1) *Correspondance*, t. III, 1686, pp. 11, 25.

(2) Voir *Souvenirs de Mme de Maintenon*, par M. Hanotaux, 1903, t. II, p. 59, note.

(3) *Correspondance générale*, III, 7, 1686.

Mlle de la Harteloire. Elle parle même de ses rapports avec Mme Delafonde, nièce de Mlle Scarron, c'est-à-dire de Françoise Scarron l'ancienne *amie* du duc de Tresmes, qui, on le voit, vivait encore en 1686 (1). Elle se dit ravie quand elle apprend que d'Aubigné a dîné chez M. Scarron de Vaujours.

Cela dispose mieux en sa faveur que l'allure trop hautaine dont elle avait fait preuve en un moment d'humeur, en 1661, à l'égard de Madame la maréchale d'Aumont, se trouvant humiliée par ses bienfaits ou plutôt par l'ostentation que celle-ci apportait à les faire connaître (2).

Lorsqu'elle fut arrivée au comble de sa fortune elle ne négligea pas les anciens amis de son mari, depuis Vivonne et le maréchal d'Albret jusqu'à d'Elbène et Rosteau. Elle ne fut pas même hostile à Nicolas Boileau, bien que dans ses œuvres, il réveillât parfois de façon peu agréable le souvenir de l'auteur du *Typhon* (3).

J'ai voulu porter quelque lumière dans la partie de la vie de Madame Scarron qui touche à la mort de son mari : à d'autres de prendre en mains le flambeau que je leur passe volontiers et de chercher à éclairer la fin du premier tome de sa vie. Avant qu'elle devienne reine, il lui reste encore trois étapes à parcourir. De 1661 à 1669, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle soit gouvernante des enfants de Louis XIV et de Madame de Montespan, huit ans s'écoulent, qui forment sans contredit la partie la plus obscure de sa vie ; on n'en sait presque rien, parce qu'on n'a pas voulu se donner assez

(1) On lit partout qu'elle fit son écuyer d'un fils de Françoise Scarron et du duc.

(2) Voir encore sur le caractère de Mme de Maintenon, l'introduction mise par M. Hanotaux en tête du deuxième volume des *Souvenirs de Mme de Maintenon* p. I à LXV. M. Hanotaux s'est seulement montré trop favorable aux dires de M. Taphanel, le panégyriste de Mme de Louvigny et de La Beaumelle, bien qu'il ait écrit : « C'est un Roman Comique que M. Taphanel a raconté. » VII-XXXIV.

(3) Voir Boileau, *Art poétique*.

de peine pour le savoir. La seconde étape va de 1669 jusqu'au moment où elle devient dame d'atours de la reine. La troisième enfin part de sa nomination à cette charge de cour et se prolonge jusqu'à ce qu'elle devienne véritablement reine de France à la fin de 1684. Vingt-cinq ans ont suffi pour l'élever à la plus grande fortune des temps modernes et à la plus surprenante. Elle l'a méritée. En 1715, quand mourut son second mari, qui avait été « le moins amusable des hommes », peut-être lui donna-t-elle moins de regrets qu'au pauvre Scarron (1) !

(1) Les mauvaises langues au contraire ont écrit, à propos de son second mariage :

« Si Scarron revenoit icy,
Il pourroit bien trouver chez luy
Un sujet magnifique
Pour un Roman Comique. »

Voir cette bribe insérée dans les manuscrits inédits de Tallemant à la Bibliothèque de la Rochelle, et publiée par M. P. Brun, *Autour du dix septième siècle*, in-12, 1901, p. 324.

CHAPITRE XII

LES ŒUVRES POSTHUMES, LEUR PUBLICATION PAR ALEXANDRE D'ELBÈNE

Alexandre d'Elbène auteur de la publication des Œuvres posthumes de Scarron. — Ses liens d'amitié avec le poète. Sa famille. Ses relations littéraires. Ses pique-niques chez Scarron. Sa paresse même en amours. Mylord *protector et cunctator*. — Mme Scarron reste fidèle à son souvenir et lui procure une fin chrétienne. — Les autres d'Elbène. — Leur confusion avec Alexandre. — La vraie Mme Scarron.

Quand mourut Scarron, il laissait inachevées un bon nombre d'œuvres : le *Roman Comique* comme le *Virgile travesti*, des pièces de comédies, des nouvelles, etc. Il avait aussi en portefeuille des lettres dont il avait projeté la publication (1).

Il est bien présumable que ce fut un de ses principaux amis, un de ses plus intimes familiers qui se chargea de ce soin ou à qui le poète le confia avant de mourir.

Parmi les amis de Scarron, quel est le nom qui vient le

(1) Ce qui forme la publication des *Dernières Œuvres de M. Scarron* comprend : 1re partie. Les Lettres de Scarron. — L'Histoire de don Juan Urbina, gentilhomme espagnol. — Histoire de Mantini, gentilhomme sicilien. — La Baronéide. — Léandre et Héro. — Epître chagrine à Mlle de Scudéry. — Différents madrigaux ; Billets à Fouquet, à Mazarin ; Épîtres à Mignard, à Pélisson. (La plupart des autographes de Scarron qui ont passé dans les ventes de nos jours sont des lettres à Pélisson écrites dans les dernières années de sa vie).

2e partie. Des comédies : *La Fausse Apparence*, *Le Prince Corsaire*, *Don Japhet d'Arménie*. — Des fragments : *Le Faux Alexandre*, et deux autres sans titre.

premier à la bouche, comme ayant été celui de l'exécuteur du testament littéraire de l'auteur du *Roman Comique?*

Si je voulais tirer à la ligne, ou me donner l'apparence d'une érudition de nature à en imposer à la galerie, il me serait facile de passer successivement en revue tous les amis de Scarron et de dire : « Ce n'est ni celui-ci, ni celui-là, ni cet autre... Nous n'y sommes point encore. » Puis de pousser un soupir de satisfaction et de m'écrier : « Nous y voilà, je le tiens, *ecce homo.* » Je connais des livres que l'auteur n'a grossis et n'a revêtus d'un appareil trompeur d'érudition, qu'à l'aide de ce procédé d'élimination un peu enfantin, et qui ne peut plus guère faire illusion qu'aux naïfs.

Dans le cas présent, il est impossible de se tromper et de ne pas voir tout de suite de qui il s'agit ; je ne dois pas manquer de dire cependant qu'il y a un nom qu'il faut écarter et éliminer bien vite, c'est celui de Cabart de Villermont.

Il faut aller directement au plus intime et au plus vieil ami de Scarron, Alexandre d'Elbène. C'est lui que La Beaumelle prétendait avoir été son exécuteur testamentaire, et c'est lui-même, qu'avant la découverte du contrat de mariage de Françoise d'Aubigné, on aurait pu croire l'intermédiaire de son union avec Scarron et le fondé de pouvoir de Mme d'Aubigné et cela avec beaucoup plus de vraisemblance que Cabart de Villermont, dont on ne voyait guère, pour ne pas dire jamais, apparaître le nom dans les œuvres ni dans l'histoire de Scarron.

Si l'on pouvait cependant penser à ce dernier nom, c'est que M. Bordier (1) avait publié assez récemment une note tirée des manuscrits de Clairambault (no 1165) présentant une certaine analogie avec le récit de l'ami anonyme de Scarron, attribuant le rôle de négociateur du mariage à

(1) Voir *La France protestante*, tome Ier, 2me édition, col. 529.

Cabart de Villermont (1). J'ai cité plus haut cette note rédigée, dit-on, d'après les dires de Cabart de Villermont, ainsi que plusieurs autres notes du même manuscrit, qui ont trait à Mme de Maintenon.

Le nom d'Alexandre d'Elbène se trouve mêlé à toute la vie de Scarron depuis sa naissance jusqu'à sa mort. C'est lui qui, d'après La Beaumelle, avait été chargé de demander à Mme de Neuillant son consentement au mariage de la jeune Indienne (2). M. Guizot, dans sa notice sur Scarron, nous le montre comme « un des commensaux les plus assidus du poète, avec lequel il paraît avoir eu de grands rapports de situation » (3).

Il est bien certain que d'Elbène a été chargé de publier les œuvres posthumes de Scarron puisque l'éditeur de ces œuvres le dit formellement. Là n'est pas l'embarras : ce qui est moins aisé, c'est de bien déterminer l'identité du d'Elbène, ami de Scarron. Jusqu'ici, tous ceux qui ont parlé de lui, Guizot, Walkenaer (4), Montmerqué, les éditeurs de

(1) On peut s'étonner vraiment de l'intervention de Cabart dans cette affaire et trouver que ce n'était guère là le Mentor qu'on eût dû choisir pour la jeune Françoise. Il suffit en effet de connaître un peu l'histoire de Villermont, de ce curieux, de ce nouvelliste, correspondant de bien des gens dans la seconde moitié du XVIIe siècle, pour être surpris de le voir remplir un pareil rôle. Villermont, qui ne mourut que vers la fin de l'année 1707, n'était encore âgé que de 24 ans à peine en 1652, époque du mariage de Scarron. Ce n'est pas à un jeune homme de cet âge qu'on pouvait tout d'abord penser avoir été chargé de la mission de chaperonner et de protéger une jeune fille de seize ans. En 1640, moment auquel l'anonyme dit avoir connu Duncan à Saumur, Villermont, du reste, n'avait encore que douze ans. D'après l'âge qui lui est donné dans son acte de mariage, dont parle le *Dictionnaire* de Jal, Villermont ne serait né qu'en 1628. Sa volumineuse correspondance de 1652 à 1707 se trouve à la Bibliothèque Nationale parmi les manuscrits de l'abbé de Dangeau. M. Duplessis a publié les lettres de sa correspondance avec Michel Begon, le célèbre collectionneur de gravures.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, I, 128, Amsterdam, 1757.

(3) Voir Guizot, *Corneille et son temps*, Didier, in-12, p. 430.

(4) Walkenaer, *Mémoires sur la vie de Mme de Sévigné*, I, 254 ; II, 419.

Tallemant, etc., se sont trompés sur son compte et l'ont confondu pour la plupart, soit avec un de ses parents Guy d'Elbène, le mari de Charlotte de Refuge, connu grâce à mainte histoire de Segrais et de Ménage, soit avec un autre de ses homonymes.

Le d'Elbène, ami de Scarron, c'est Alexandre d'Elbène, chevalier, seigneur de la Mothe, dont je vais retracer tout au long l'histoire, restée à faire jusqu'ici, afin de mettre fin à la confusion dont il a été la victime.

Alexandre d'Elbène est un des membres de la célèbre famille florentine des Del Bene établie en France au XVIe siècle. Il descend de ce Pietro del Bene sur lequel les *Mémoires* de Benvenuto Cellini, reproduits par Jal, donnent d'assez nombreux renseignements. Un des trois fils de ce *Pietro*, Albizzo ou Albisse del Bene, marié à Lucrèce Cavalcanti, l'une des dames ordinaires de la reine Catherine de Médicis, eut un fils, Alexandre, né à Lyon le 7 mai 1554. Cet Alexandre, marié à Marguerite d'Elbène, fut gentilhomme ordinaire d'Henri III en Pologne, puis plus tard prit une grande part à la réconciliation du Saint-Siège et d'Henri IV, qui le récompensa de ses services en le faisant conseiller d'Etat (1).

Il mourut en 1613 et eut pour fils Alexandre d'Elbène, seigneur de la Mothe, l'ami de Scarron. Lui-même, du reste, eut des liens d'amitié avec les Scarron, puisque ce fut lui qui tint sur les fonts de Saint-Sulpice en 1610, Paul Scarron, le futur auteur du *Roman Comique*. Paul eut en effet pour parrain, le 4 juillet 1610, « Alexandre d'Elbène, capitaine de 50 hommes d'armes et premier maistre d'hostel de la reine » (2). Ce qui avait motivé les relations des deux familles,

(1) Voir sur les d'Elbène le *Dictionnaire* de Jal, v° Del Bène, le dictionnaire de Moréri, 1759 ; — La Chenaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, nouvelle édition, 1865, t. VII, pp. 198-202 ; — L'Hermite de Souliers, *la Toscane française*, pp. 273-290.

(2) Jal qui a fait connaître cet acte de baptême indique aussi, à la date du 10 février 1560, le baptême d'Alexandre fils de François

c'était l'origine italienne et lyonnaise des d'Elbène, dont certains membres, après avoir quitté l'Italie, s'étaient établis à Lyon comme les Scarron. Je ne puis faire ici l'histoire de ces célèbres banquiers florentins, que leurs liens avec Catherine de Médicis avaient conduits à la fortune et qui, protégés ensuite par ses fils, par sa fille Marguerite, la duchesse de Savoie, et par Henri IV, comblés de bénéfices et de charges de toute sorte, célébrés par les poètes du temps, avaient vu leurs différentes branches arriver toutes à un rang élevé, soit à la cour, soit dans l'Église, soit dans les finances.

Je dois me borner à parler ici de l'ami de Scarron, qui, on l'a vu, a fait son entrée dans le monde sous les auspices d'un d'Elbène, et dont la vie et la mort elle-même devaient avoir un d'Elbène pour compagnon et pour témoin.

Si messire Alexandre d'Elbène, chevalier, seigneur de la Mothe, n'a pas une personnalité bien en relief qui le distingue des autres membres de sa famille, c'est que, de propos délibéré, il a cherché à rester dans une pénombre discrète, et n'a rien voulu faire pour en sortir. « Ce seigneur, dit L'Hermite de Souliers dans son *Discours généalogique* de la maison Del Bene (1), n'a pas eu de charge dans les armées, mais il a suivy, en qualité de volontaire le feu roi Louis XIII, dans dix ou douze des principales campagnes et s'y est acquis beaucoup d'estime et de réputation. J'aurois voulu rapporter des témoignages de son esprit, de son savoir et de toutes ses rares qualités ; mais sa modestie ne me l'a jamais voulu permettre. Il est de cette célèbre assemblée pour les sciences qui se tient chez M. de Monmor. Il m'a fourni des mémoires pour cet éloge généalogique, surtout les preuves de feu Mr son père pour l'ordre du Saint-Esprit. »

d'Elbenne, conseiller du roi, maître ordinaire de ses comptes et d'Anthoinette de Mesmes.

(1) Voir L'Hermite de Souliers, *ut suprà*, p. 29.

Le premier renseignement précis qu'on rencontre sur Alexandre d'Elbène, seigneur de la Mothe, nous est donné par la correspondance de Chapelain et se rapporte à l'année 1633. Le 9 septembre, Chapelain écrit au comte de Fiesque en lui parlant de leur ami commun : « Le cher M. d'Elbène n'est plus icy, il partit pour aller chez lui il y a quinze jours et je le croy maintenant auprès du roi en Lorraine ». Pendant les derniers mois de cette année, il adresse plusieurs lettres à d'Elbène, qu'il appelle un vaillant capitaine, un vaillant chasseur, et qu'il remercie avec esprit d'un cheval, le *Diomandère*, qu'il lui a promis. Le 30 novembre, il ignore encore si l'humeur guerrière de d'Elbène l'a emmené en Alsace pour faire repasser le Rhin au duc de Fera ou s'il se contente de chasser autour de sa maison ; mais bientôt il sait qu'il n'est pas à la tête des troupes qu'il mérite de commander et le plaint (30 décembre) de n'avoir d'autre emploi dans cette guerre que de défendre les maisons de ses propres amis.

Le 28 septembre 1636, il lui écrit « à l'armée de Picardie », le remerciant de l'envoi de ses relations « qui sont incomparables ». — « Vous considérés les choses si judicieusement, lui dit-il, et en parlés si sensément qu'il n'y a point d'hommes dans notre armée de qui j'aymasse mieux avoir les relations que de vous » (1). Malheureusement Chapelain ne parle plus guère de son correspondant et ce n'est que le 29 avril 1661, qu'on le retrouve s'étendant sur le mérite de M. d'Elbène : « Votre sage parent et mon intime ami », dit-il, dans une lettre à M. Falconnieri (2). Ces rares témoignages suffisent pour montrer que Moréri ne s'est pas trompé en disant qu'Alexandre « servit avec réputation dans les armées » et qu'il « avait beaucoup d'esprit » (3).

(1) Cela pourrait donner à faire croire que les lettres ou relations attribuées par le Père Lelong à Guy d'Elbène, dont je parlerai plus loin, peuvent être de cet Alexandre.

(2) Voir *Lettres* de Chapelain, I, 45, 58, 60, 68, 119 ; II, 133.

(3) Voir *Dictionnaire* de Moréri, 1759.

Peut-être avait-il subi le contre-coup des événements et de la disgrâce qui avait frappé sa famille, par suite de son hostilité envers Richelieu et de ses liens étroits avec Gaston d'Orléans? Mais depuis la mort du cardinal, Monsieur n'était plus en disgrâce et les d'Elbène avaient dû revenir en faveur.

Enfin, vers 1649 il est à Paris où sa vie, dès lors, se trouve mêlée à celle de Scarron et où nous commençons à suivre sa piste d'un peu plus près, grâce aux vers et aux lettres du poète. Cependant l'auteur du *Typhon* est muet sur le compte de son ami pour les années qui suivent immédiatement son mariage (1).

Les lettres et les poésies dans lesquelles on trouve les preuves de leur amitié se rapportent pour la plupart, à l'époque où Scarron était revenu au Marais, non loin de la Place Royale, dans la rue Neuve-Saint-Louis. Là, d'Elbène était son proche voisin ; il habitait la rue Saint-Claude et bien souvent il était son commensal.

De tous les amis de Scarron, d'Elbène est sans contredit celui qui tient la plus large place dans ses œuvres, en vers et en prose, celui qu'on y voit reparaître le plus souvent, ce qu'explique du reste fort bien leur habitation voisine. C'est à d'Elbène, à ce « cher ami, » qu'est adressée son *Epître chagrine* ou *Satire III* (2), sans aucun doute une de ses meilleures pièces satiriques, et de laquelle a pu s'inspirer Molière lui-même. Il veut consoler son ami

« De huit chevaux perdus, cruelle affliction ! »

et finit en l'invitant à un de ses repas de « pièces rapportées », qui chez lui étaient de mode.

« Ce soir, si nous joignons nos deux soupés ensemble,
Je possède un jambon si tendre, que je tremble

(1) Jal cite un Alexandre d'Elbène comme témoin d'un mariage à Paris dans l'église St-Sauveur, le 20 mai 1648. Tallemant dit qu'avec Charleval et Miossens il avait contribué à rendre Ninon « libertine ».

(2) *Œuvres*, VII, 175.

Que les valets friands, quittes pour le nier,
N'osent pendant la nuit me le diminuer.
Et je possède encor une énorme saucisse
Où Bologne la grasse a dispensé l'épice,
D'un tel tempérament, que son goût, quoique haut,
Quoique roide de poivre, est pourtant tel qu'il faut.... »

On voit sans cesse, du reste, Scarron à table avec d'Elbène. Il écrit à Pélisson, dans une épître qu'on peut facilement reporter à la seconde moitié de novembre 1657 (1) :

« Je m'en vais boire avec le cher d'Elbène,
A la santé de la gothique reine
Qui vient de voir où le Centinelli
S'emporta fort sur le Monaldeschi. »

Il écrit au comte de Vivonne : « Nous beuvons quelque fois à vostre santé, Monsieur d'Elbène et moy » (2) ; à Marigny : « Mademoiselle de l'Enclos soupa hier avec d'Elbène et moi » (3) ; au duc d'Elbeuf : « L'ouverture de vostre pâté se fera aujourd'huy entre messieurs de Vivonne, de Mata, d'Elbene, de Chastillon et moy » (4) ; une autre fois encore à M. le vicomte de Vivonne, bien peu de temps avant de mourir, le 12 juin 1660 : « On boit souvent à vostre santé, et d'Elbène vous trouve fort à redire dans nos petits repas de pièces rapportées » (5). Mme Scarron paraît avoir fait elle-même alors assez de cas de ce commensal, car le poète dit à Pélisson que sa femme le laisse quand il est environné de sots, mauvais plaisants,

« Mais quand je suis en bonne compagnie,
Toi par exemple, Elbène ou le Rinci,
La dame alors n'en use pas ainsi » (6).

(1) *Œuvres*,, p. 89.
(2) *Lettres*, p. 198.
(3) *Lettres*, p. 64.
(4) *Lettres*, p. 193.
(5) *Lettres*, p. 56.
(6) *Œuvres*, VII, 90.

Il parle aussi de lui dans une lettre de M. de Villette comme d'une personne de bon sens et que ce dernier connaît bien (1), ce qui devait être en effet, puisque M. de Villette lui-même habita pendant quelque temps à Paris avec le ménage Scarron.

Des documents encore inédits nous montrent d'Elbène, de même que les lettrés que j'ai cités, au nombre des convives de l'auteur du *Roman Comique*. Le *Madrigal ou Journal de la Sabatine Scarontine*, dans lequel Pinchesne rend compte d'un dîner chez Scarron où furent mangées les gelinottes envoyées du Mans en 1657 par Costar, nous le montre en compagnie du maître du logis, de Ménage, La Mesnardière, Desbarreaux, du Molin, neveu de Costar, Pinchesne, neveu de Voiture, l'auteur de ces vers, La Ville-Serain et Rosteau, le célèbre épicurien manceau, qui fidèle ami du poète depuis sa jeunesse resta toujours aussi celui de sa femme :

« Là le brave et docte d'Elbène,
Cet amy de l'eau d'Hypocrène
Plus que de celle du buffet ;
Il n'en beut pas beaucoup en effet ;
Mais on remarqua qu'en eschange
En preschant dessus la vendange,
Luy seul il mit à plus haut prix,
De Costar la poularde, ainsi que les escris. »

Si le nom de d'Elbène n'est pas venu jusqu'à nous malgré la notoriété dont il jouissait alors, c'est aussi que celui qui le portait faisait partie de cette joyeuse société d'épicuriens et de libertins Méré, Saint-Évremont, Ninon, etc., dépensant tout leur esprit en conversations, et ne songeant guère à la postérité (2). Elle, de son côté, ne s'est pas fait faute de les laisser dans l'oubli.

(1) *Lettres*, p. 195. (Lettre du 12 novembre 1659).

(2) Voir Pierre Brun, *Autour du dix-septième siècle*, Grenoble, in-12, 1901. M. Brun avait déjà fait paraître antérieurement quelques parties

Plus qu'eux tous, d'Elbène était atteint d'un défaut irrémédiable, il était paresseux à l'excès, et portait sa paresse jusque dans ses amours où il ne voulait jamais faire ce que les Italiens appellent *uno mestiere di fachino*. Ceux qui seraient tentés d'en avoir des preuves, que je ne saurais et pour cause rapporter ici, peuvent ouvrir les *Nouvelles galantes et comiques* de Donneau de Visé, recueil de contes scandaleux, publié chez Jean Ribou en 1663. La cinquième nouvelle du tome II, p. 126, « *Les gens de bon sens aiment les plaisirs sans peine* », raconte tout au long la vie de M. d'Elbène sous le nom de *Varranius*. C'est même le document le plus précis que nous ayons sur son compte. En voici quelques extraits qui peuvent être cités.

« Varranius estoit sorty d'une maison considérable : il avait beaucoup d'esprit et de sçavoir, il *a toujours passé pour fort honnête homme* (1). L'ambition n'a jamais occupé son cœur, parce qu'il a toujours creu qu'elle l'empêchoit de gouster parfaitement les plaisirs, dans lesquels il a mesme toujours recherché de la facilité, estant naturellement paresseux et ne voulant pas qu'un plaisir lui coutât la moindre peine. C'est ce qui fait que malgré la furieuse inclination qu'il a eu pour les femmes, il n'a jamais recherché ce qu'on appelle bonnes fortunes et a toujours évité d'aimer des femmes d'esprit. »

Que ceux qui veulent en savoir davantage recourent à Donneau de Visé, je ne saurais raconter plus au long l'histoire de ce « singulier héros qui avoit quelquefois autant de maîtresses qu'il y a de jours en l'année.. .. qui a mangé avec les femmes plus de quarante mille livres de rente ».

de son livre dans la *Revue d'histoire littéraire Française*, tomes V, VI et VII, 1898-1900, et Paul d'Estrée, *Une académie bachique au XVIIe siècle. Revue d'histoire littéraire*, II, 1895, pp. 491-522.

(1) Il faut se rappeler que Bautru disait alors à propos des gens de bonne compagnie « qu'honnête homme et bonnes mœurs ne s'accordent pas ensemble ». Voir *Œuvres de Saint-Evremond*, t. III, p. 38.

C'était un triste commensal pour Françoise d'Aubigné, et je plains vraiment la pauvre jeune femme d'avoir eu à subir la vie commune avec ce bohême et ce débauché de haute volée. Mais après avoir lu l'histoire de Varranius, et vu quel genre d'amours et de maîtresses il préférait (1), on peut être tout à fait rassuré sur le compte de Mme Scarron et être absolument sûr qu'il ne *soupira* jamais pour elle (2). De Visé n'est pas le seul du reste à avoir parlé des amours de d'Elbène, où le cœur n'entra jamais pour rien. Conrart leur a consacré une de ses notes recueillie par ses derniers historiens.

Dans une historiette qu'a publiée M. René Kerviler on lit :

« On appelle M. d'Elbène *mylord protecteur* parce qu'il protège et assiste toutes les petites demoiselles du Marais et que d'ailleurs, lorsqu'elles sont jolies, il leur preste son carrosse pour aller se promener et se réjouir. On l'appelle aussi *cunctator*, comme on faisoit Fabius Maximus, parce qu'il ne se haste jamais de résoudre les choses qu'on luy propose et qui ne sont pas selon son sens, mais il répond d'ordinaire : Il faudra voir, il y faudra penser » (3).

Ce nom de *Cunctator* lui est aussi donné dans une des dernières lettres de Ninon à Saint-Evremond : « Mr d'Elbène que vous appelez le *Cunctator* est mort à l'hôpital » (4). Melle de Lenclos, devenue vieille, aimait, en songeant à d'Elbène, à se rappeler celui qui fut, dit-on, le premier

(1) S'il était médiocrement délicat en amours, s'il ne lui fallait, comme à Duclos, que la première venue, en revanche il ne paraît pas avoir eu les goûts simples et d'économie de l'auteur des *Considérations sur les mœurs*, et sa ruine, si ruine il y a, fut le juste châtiment de cette vie de dissipation.

(2) La clef des *Nouvelles* de Donneau de Visé a été donnée d'après les papiers du marquis de Paulmy, par Paul Lacroix, dans le *Bulletin du Bouquiniste*, du 15 mars 1869, p. 149. Voir aussi *l'Artiste*, du 1er juillet 1869. La note de la page 52 sur les d'Elbène y est inexacte.

(3) Voir R. Kerviler, *Valentin Conrart*, Didier, in-8°, p. 643.

(4) *Mémoires et Lettres pour servir à l'histoire de Mlle de Lenclos*, par Doumesnil, Rotterdam, 1751, p. 193.

amour de sa jeunesse (1). « Je fais souvent, écrit-elle à Saint-Evremond, de vieux contes, où Mr d'Elbène, Mr de Charleval et le chevalier de la Rivière réjouissent les modernes » (2). On voit leurs noms unis dans la correspondance de Méré, d'ailleurs un des correspondants de d'Elbène, qui un jour n'entendant plus parler de cet ami, lui écrivait, malgré son état de maladie : « Vous vouliez donc mourir en secret et vous retirer sans bruit » (3).

Tel était l'ami de Scarron, ami des plus dévoués certes, puisque le poète puisait dans sa bourse et lui empruntait, le 16 juillet 1656, une somme de 2,000 livres non encore remboursée quand il mourut (4) ; mais, ami des journées de plaisir et de fête, comme tous ces joyeux viveurs, ces « libertins » qui se pressaient autour de lui, les d'Albret, les Matha, les Raincy, les Vivonne, et n'étaient guère gens à donner un peu de sérieux à ses derniers jours, à le préparer au grand voyage d'outre-tombe et mettre un temps d'arrêt entre son dernier éclat de rire et son hoquet suprême.

On le vit bien, je l'ai dit, dans les derniers mois de la vie de Scarron (5). Heureusement cette dernière fois, l'épouse l'emporta sur les amis de plaisir.

*
* *

Scarron, dit sans aucune preuve La Beaumelle (6), avant de mourir, recommanda très fortement sa femme à M. d'El-

(1) Tallemant dit qu'il l'avait « débauchée ».

(2) *Mémoires* de Doumesnil, p. 198.

(3) Voir *Lettres* du chevalier de Méré, 1682, in-12, t. II, pp. 514, 639.

(4) C'est la mention de cet acte d'emprunt à d'Elbène dans une pièce dont j'ai parlé, et dans laquelle se trouve même la signature du créancier, qui m'a permis de bien déterminer l'identité de l'ami de Scarron.

(5) « Sa femme l'avoit fait résoudre à se confesser ; d'Elbène et le mareschal d'Albret luy dirent qu'il se mocquoit ; il se porta mieux. Depuis il retomba. » Tallemant, VII, 40.

(6) *Mémoires*, I, 166.

bène, son exécuteur testamentaire. Ah ! le bon protecteur qu'avait là Françoise d'Aubigné dans *Mylord protecteur* de toutes les petites demoiselles du Marais !

La Beaumelle a-t-il dit vrai ? Scarron fit-il d'autre acte testamentaire que son *Testament burlesque* ? J'en doute fort pour ma part, et je crois très probable qu'il se borna à léguer officieusement à d'Elbène tous ses papiers et ses œuvres, lettres et vers non encore imprimés, et à le charger de les publier après sa mort. C'est à lui aussi que doit se rapporter ce que dit à cet égard Rosteau dans son manuscrit.

C'est en effet à d'Elbène que l'on dut, en 1663, la publication des *Dernières œuvres de Monsieur Scarron* (1). C'est à lui que la dédicace, qui se lit en tête, est adressée par le libraire David. Il eût désiré, paraît-il, ne pas être nommé ; mais le libraire ne crut pas devoir respecter ce *scrupule de modestie* :

« A Monsieur d'Elbenne.

Monsieur,

Souffrez que je m'opiniâtre à vous présenter ces Lettres et ces Vers de feu Monsieur Scarron, et que, malgré mesme vostre défense, j'aye encore la hardiesse de vous offrir ce Recueil de ces Ouvrages. Comme je vous ay voüé des soumissions inviolables, vous pouvez bien penser que ce n'est pas sans beaucoup de violence que je me suis révolté contre des ordres si exprès que ma témérité est involontaire, et ne part que d'un indispensable devoir. Si je vous étois moins redevable, j'aurois eu plus de libertés de vous obéir : et vous auriez aisément reconnu l'absolu pouvoir que vos désirs ont sur les miens. Mais, Monsieur, vos faveurs ont forcé mes respects ; et comme je tiens de vous ce reste précieux de ce Célèbre personnage, la grâce que

(1) Le privilège est du 10 janvier 1662, et l'achevé d'imprimer du 14 décembre

j'ai reçue a prévalu au commandement que vous m'avez fait, et votre Libéralité l'a emporté sur votre Modestie. Ouy, Monsieur, quelque scrupule qu'ait fait naître la crainte que j'ai de vous déplaire, je n'ai pu effacer de mon Esprit qu'il valoit mieux être coupable d'une juste désobéissance, que d'une manifeste ingratitude, qui trahissoit l'intérêt d'un Auteur qui vous fut si cher, et qui m'eut rendu indigne de la qualité que je professe de,

Monsieur,

Votre très humble, très obéissant serviteur » (1).

Nous pouvons regretter aujourd'hui que les œuvres de Scarron soient tombées entre les mains d'un insigne paresseux, tel que d'Elbène (2). S'il n'eût pas autant craint sa peine, nous en aurions sans doute une publication moins écourtée ; car, bien qu'on y lise : « Le lecteur trouvera dans ce Livre tout ce que j'ai pu recueillir des ouvrages qui ont resté de feu Monsieur Scarron tant en vers qu'en prose »,

(1) La dédicace de l'éditeur est suivie d'un *Avis au Lecteur* : « Le Lecteur trouvera dans ce Livre tout ce que j'ai pu recueillir des Ouvrages qui ont resté de feu Monsieur Scarron, tant en Vers qu'en Prose. Quelques-uns de ses Amis eussent bien désiré que je n'y eusse point mis les Pièces qui sont demeurées imparfaites par sa mort ; comme aussi quelques-unes de ses Lettres, qui ne sont que de ses affaires Domestiques. Mais j'ai cru que, d'un bon Esprit, tout pouvoit être agréable, jusques aux moindres choses, et que le Lecteur auroit plus de satisfaction d'avoir generalement tout ce que j'ai pu recouvrer de ses Ouvrages ».

(2) Dès avant la mort de Scarron, il était question de cette édition. Il écrivait à d'Elbène, probablement le 26 octobre 1659 : « Je vous envoye la seule copie de mes épistres qui me reste ; suppléez aux fautes qu'aura peut-être faites le méchant copiste ». Le 4 février 1660, il prie le maréchal d'Albret de lui renvoyer ses lettres, « il s'y trouve quelques fragmens qui embelliroient le Recueil que je fais imprimer ». Voir *Dernières Œuvres*, I, pp. 49 et 78. L'édition des *Dernières Œuvres* parue après la mort de Scarron n'est pas sans doute autre chose que celle qui, on le voit, avait été préparée dans les dernières années de sa vie.

je ne crois pas cette déclaration très véridique. Cabart dit aussi :

« J'ai cent jolies lettres qu'il m'a escrites, que je feray peut-estre imprimer quelque jour, si sa veufve m'en donne la permission. » Je crois que la veuve de Scarron n'aurait guère alors été d'avis de la donner, au moins pour une publication sans retouches.

Cette question des manuscrits laissés par Scarron et de l'impression de ses œuvres posthumes, qui intéresse notre histoire littéraire, n'a pas été étudiée jusqu'ici. Je me borne à indiquer, pour le moment, que les *Reliquiæ* du pauvre homme auraient pu tomber dans des mains plus soucieuses de sa gloire, et que là, comme en tout, d'Elbène fut un *cunctator*. Au lieu d'utiliser les manuscrits laissés par Scarron et de s'en servir pour achever le *Roman Comique*, il laissa ce soin à d'autres qui n'étaient pas initiés comme lui à la pensée et au dénouement de l'auteur (1).

Après la mort de Scarron, il semble que d'Elbène se trouve pour ainsi dire diminué ; à partir de la publication des *Nouvelles* de Donneau de Visé, le silence se fait sur son compte ; sauf les lettres de Ninon et de Méré, rien ne vient plus guère nous parler de sa vie. Il se maria, dit M. de Boislisle, en 1663, avec une veuve, Charlotte de La Fontaine, dont le premier mari était Louis de Pernes, comte de Cochefort. On est tout étonné en lisant les lignes écrites par Mlle de Lencios à Saint-Evremont, d'entendre encore parler de lui près de vingt ans après la mort de son ami. Cette lettre il est vrai, nous apprend la fin de d'Elbène, sa triste fin, hélas ! digne couronnement d'une telle vie. C'est à l'hôpital, nous dit-elle, qu'est mort celui qui, dès 1663, avait dissipé plus de quarante mille livres de rente, somme énorme à cette époque. Madame de Maintenon, qui n'oublia pas la

(1) On ne sait ce que devinrent après la mort du poète les *Dernières Œuvres de Scarron* qu'il avait en portefeuille et surtout la troisième partie du *Roman Comique* déjà commencée par lui.

plupart des amis de son mari, n'oublia pas non plus d'Elbène à la veille de sa mort. C'est par elle que nous savons la date précise de la fin du vieux libertin ruiné qui, en des jours moins tristes, était venu s'asseoir à la table de son mari et dont elle avait pris plaisir à entendre la conversation d'homme d'esprit. Elle songea aussi au salut de l'âme de d'Elbène comme elle avait songé à celui de son mari, et, à défaut de secours en argent, elle lui donna une aumône du cœur plus précieuse encore ; elle lui envoya un prêtre, l'abbé Gobelin pour le préparer à entrer dans l'éternité. Grâce à elle il put paraître devant Dieu le repentir au cœur, et avec l'espoir dans ses infinies miséricordes. C'est ce que nous apprend une lettre de Mme de Maintenon, du 27 décembre 1679, à l'abbé Gobelin.

« Dieu soit loué de la mort de M. d'Elbène, qui a fini ses malheurs et qui a paru repentant de sa vie ; il m'a fait faire beaucoup de compliments sur les visites que vous lui avez faites » (1).

(1) *Correspondance*, t. II, p. 71. — Voir aussi lettre sur la mort du maréchal d'Albret, du 7 septembre 1676 (I, 318). « Il est mort comme un saint... mais que savons-nous s'il a eu assez de temps pour réparer tout le mal qu'il avoit fait ? ». Dans sa lettre du 6 septembre 1674 (I, 217) voir ce qu'elle dit de la mort des « libertins » Matha et Villandry. — Mme de Maintenon dont on a recueilli les *Lettres édifiantes*, la *Correspondance spirituelle*, les lettres sur *l'Education des filles* et les *Conseils aux demoiselles*, et qu'on a surtout considérée comme éducatrice dans ces derniers temps, devait de bonne heure vivre en elle-même et en Dieu. N'oublions pas qu'à la mort de Scarron, le 23 octobre, elle écrivait à M. de Villette : « Entre nous autres dévots nous appelons cela des visites du Seigneur, et nous mettons tout cela au pied de la croix avec une grande résignation ». Pour qu'une pareille éducatrice, qu'on a pu placer à côté de Fénélon, soit sortie de la chambre de Scarron, il faut qu'elle ait de bonne heure assujetti sa vie à une morale autre que celle de son mari. — Voir Mme de Maintenon, *Choix d'entretiens et de lettres*, publié par Mme Raoul Lecœur. Versailles 1875. *Mme de Maintenon et l'éducation*, Rouen 1864. Paul Jacquinet, *Mme de Maintenon dans le monde et à Saint-Cyr*. Le P. Mercier, *Histoire de Mme de Maintenon*. M. Geffroy, *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, 1884, in-12.

Voilà enfin déterminé ce d'Elbène, qui n'avait encore guère été connu jusqu'à présent, voilà son identité désormais bien établie. Les renseignements que j'ai recueillis sur son compte suffisent pour se faire une idée du personnage. Ce ne sont pas les seuls que j'eusse pu rassembler, mais j'aurais couru le risque, en voulant en dire plus long, de me tromper et de le confondre avec ses homonymes et notamment avec un cousin Guy d'Elbène, que Walkenaer, Guizot *e tutti quanti* ont pris pour l'ami de Scarron.

Les d'Elbène avaient alors un assez grand renom dans le monde. Chapelle et Bachaumont, dans leur *Voyage* de 1656, pouvaient inscrire au nombre de leurs bonheurs l'honneur de s'être entretenus à Orléans, avec l'évêque, un des plus honnêtes de France, qui a

« L'esprit et l'âme d'un d'Elbène,
C'est-à-dire, avec la bonté,
La douceur et l'honnêteté,
D'une vertu mâle et Romaine,
Qu'on respecte en l'antiquité » (1).

M. Gréard, *L'éducation des femmes*, 1886, in-12. Mme du Pérou *Mémoires de Saint-Cyr. Souvenirs d'une demoiselle d'honneur de la duchesse de Bourgogne.* L. Guerrier, *Correspondance spirituelle de Godet des Marais avec Mme de Maintenon*, Orléans 1890. M. Emile Faguet, *Mme de Maintenon institutrice.* Louis Chabaud, *Les précurseurs du féminisme, Mme de Maintenon*, Plon, 1901, in-12. *Souvenirs de Mme de Maintenon* (*Mémoires de Mlle d'Aumale*, publiés par M. le comte d'Haussonville, in-8°, Calmann Lévy, 1902 et 1903). Sans parler des nombreux articles de Revues et de Journaux qui ont été écrits au lendemain de ces diverses publications, je citerai parmi les derniers parus ceux de M. André Hallays dans les *Débats*, des 8 et 22 novembre 1901, et 2 juillet 1902.

(1) *Voyage* de Chapelle et Bachaumont, Genève, 1782, p. 7. Une édition critique de ce *Voyage* a été récemment publiée par M. Souriau.

L'évêque d'Orléans, Alfonse, était précisément un des frères de Guy d'Elbène (1), qui eut aussi le malheur de se ruiner comme l'ami de Scarron. Cette singulière similitude a sans doute facilité la confusion dont ils ont été victimes (2). Comme la plupart des membres de sa famille, comme son oncle Alfonse, évêque d'Albi (1608-1641), comme son frère Alfonse, évêque d'Orléans (1648-1665), comme son frère l'abbé Barthélemy, *plus tard* évêque d'Agen (1638-1663), Guy s'était attaché à la fortune de Gaston, le frère de Louis XIII, avait pris part à ses intrigues, à ses rébellions, et subi le contre-coup des aventures et des révolutions de palais dont fut le théâtre la petite cour de Monsieur. Capitaine, lieutenant des chevau-légers de Gaston, puis son chambellan, on le voit depuis, jusqu'à la bataille de la Marfée figurer au premier rang des partisans du duc d'Orléans et atteint néanmoins par une de ces subites disgrâces qui n'étaient pas rares au palais du Luxembourg.

Ce sont les *Mémoires de Goulas* qui entrent dans les plus longs détails sur les phases diverses de sa fortune auprès de Monsieur. Goulas le connaissait d'autant mieux que, comme lui, il était un des favoris du frère de Louis XIII, et que la parenté qui l'unissait à la femme de d'Elbène avait resserré les liens de leur amitié.

Guy, *le petit d'Elbène*, comme on l'appelait, *Monsieur le Diable*, comme l'avait surnommé Gaston, était lui aussi de bonne compagnie, et, bien qu'officier de Monsieur, avait su être agréable au roi et au cardinal de Richelieu. Sa disgrâce et son exil de la petite cour du Luxembourg ne l'em-

(1) Guy et ses frères étaient fils de Pierre d'Elbène, seigneur de *Villeceau*, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, colonel d'infanterie, gouverneur de Pierre Châtel.

(2) Monsieur de Boislisle a écrit (*Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1893, p. 441, note 2) : « Je crois que les anecdotes racontées par le *Segraisiana*, et auxquelles il est fait allusion par M. Morillot, *Paul Scarron*, p. 90, s'appliquent au d'Elbène de la cour du duc d'Orléans, et non à Alexandre ».

pêchèrent pas de rester fidèle à la cause de son maître. Il commandait encore les chevau-légers de son Altesse Royale au combat de Sedan, et il faut lire les plaisants racontars de Goulas sur le rôle qu'il y joua. Malheureusement, les *Mémoires* de ce dernier ne nous donnent aucun renseignement sur d'Elbène « après qu'il fut ruiné ». L'on chercherait vainement quelques notes sur son compte dans l'édition qu'en a donnée la Société de l'Histoire de France, et où il se trouve, au contraire, victime de nombreuses confusions (1). Je ne sais où se trouvent aujourd'hui les lettres manuscrites de Guy d'Elbène, du 2 juin 1633 au 25 février 1651, indiquées par le Père Lelong (t. III, n° 30,834).

Est-ce lui ou son frère, commandeur de Malte, receveur général du prieuré de France, qui fut envoyé à Rome pendant la Fronde, pour presser la nomination au cardinalat de l'abbé de la Rivière, et qui, pendant son séjour en Italie, après la disgrâce de ce favori du duc d'Orléans, servit les intérêts du coadjuteur, le futur cardinal de Retz, auprès du Pape ? Walkenaer croit qu'il s'agit de Guy ; M. de Chantelauze et l'éditeur des *Mémoires* de Goulas, pensent qu'au contraire cette mission fut confiée au commandeur de Malte, Alexandre d'Elbène mort en 1654.

Tous deux étaient frères de l'évêque d'Orléans, et les auteurs des *Mémoires* qui parlent de l'envoi de ce négociateur à Rome, pour l'affaire du chapeau, se bornent à l'appeler le *chevalier* d'Elbène, frère de l'évêque,

« Devine si tu peux et choisis si tu l'oses » (2).

(1) Voir *Mémoires de Nicolas de Goulas*, I, 166, 169, 223, 246, 252, 279, 281, 287, 289, 369 ; II, 452. — Voir aussi les *Mémoires de Bassompierre*, t. II, p. 185 ; et M. Marius Topin, *Louis XIII et Richelieu*.

(2) Les uns pensent qu'il s'agit d'Alexandre parce qu'il était *chevalier* de Malte ; les autres peuvent dire que Guy, le confident de Monsieur, exilé comme lui à Bruxelles, se trouva appelé également alors le chevalier d'Elbène. (*Archives des Affaires étrangères*, volume 203, citées

C'est Segrais, un autre familier du Luxembourg, qui seul nous donne des renseignements sur la ruine de Guy d'Elbène. Il nous le montre demeurant dans le taudis qu'il avait au haut d'un pavillon de ce palais, harcelé par ses créanciers, très *cunctator* pour les payer, vivant de ses dettes, ne se préoccupant guère du mauvais état de ses affaires, pas plus que sa femme. « Quand ils se marièrent, dit-il, ils avoient pour le moins quatre-vingts procès à eux deux. » Cette femme était Charlotte de Refuge, une des filles de Bernard de Refuge, sieur de Dammartin, maistre des comptes, et d'Hélène Girard (1). On la dit morte veuve le 3 septembre 1680, tandis que son mari, Guy d'Elbène, l'ancien lieutenant de chevau-légers d'Orléans, qu'elle avait épousé le 27 août 1628, était mort dès le 16 octobre 1655, d'après le dire de La Chenaye-Desbois.

Segrais, parlant ailleurs de M. d'Elbène, auquel il tâchait de faire tout le bien qu'il pouvait dans le mauvais état de ses affaires, nous le dépeint comme un homme ayant du goût, causant littérature, à propos de vers du *Lutrin*, avec Despréaux, son frère Puymorin et Chapelle. Ce d'Elbène semble bien être le même que celui qu'on a mis dans le *Ménagiana* et qui y figure comme un ami du fameux « libertin » Desbareaux, mangeant avec lui la célèbre omelette au lard, grand ami aussi de Desmarets passionné pour le poème épique, priant Ménage de lui faire un poème de ce genre. Ce serait donc aussi le correspondant de Costar ; car on voit ce dernier le remercier de l'envoi de la *France chrétienne* de Desmarets, louant son jugement, le remerciant de ses louanges, faisant enfin l'éloge des patri-

par M. Marius Topin). Moréri indique encore, de même que La Chenaye-Desbois, un autre frère d'Elbène, Gilbert, commandeur d'Ouarville et *ambassadeur à Rome*.

(1) Voir *Mémoires* de Castelnau, Additions, t. II, p. 56. On y dit que Guy d'Elbène, chevalier, portait *d'azur à deux bâtons fleurdelisés, arrachés d'argent*.

ciens de sa race et lui disant : « Je say que vous contez des pères conscripts entre vos ayeux, que vous avez cinquante mille livres de rente. » Cela semble du moins vraisemblable et pourtant je crois plutôt que les historiettes du *Menagiana* et les lettres de Costar se rapportent à Alexandre d'Elbène, l'ami de Scarron.

Je laisse ceux qui viendront après moi faire sur ce point la part exacte entre les deux cousins. Ce que j'ai dit sur les d'Elbène du XVIIme siècle (les seuls dont j'ai voulu parler), suffira je pense pour satisfaire la curiosité de ceux qui s'intéressent aux amis de Scarron et de sa femme.

J'en ai fini avec Scarron, ses entours et ceux de Françoise d'Aubigné. Il est temps d'arriver à la principale de ses œuvres, à celle qu'on lit encore aujourd'hui, qui est vraiment restée populaire, je veux dire le *Roman Comique*, et de dévoiler, ce qu'on a pas fait jusqu'ici, les personnages manceaux qui sont les types réels de ce véritable *roman à clefs*.

CHAPITRE XIII

POÉSIES APOCRYPHES DE SCARRON

Les falsificateurs dans les œuvres littéraires. — Un faussaire émérite dans le Maine au XIXe siècle. — Richelet. — Ses fausses poésies du moyen âge. Ses Noëls faux et ses Noëls interpolés. — Son invention du nom de la maison de la reine Bérengère. — Ses fausses poésies de Scarron. Preuves de leur défaut d'authenticité.

Peu d'auteurs célèbres échappent à *l'heur* (je ne sais si je dois dire bonheur ou malheur) de voir de mauvais plaisants les *pasticher*, fabriquer sous leur nom des vers ou de la prose, qu'ils publient comme des œuvres inédites posthumes, comme des *Reliquiæ* de celui qu'ils ont choisi pour victime.

Dans *La Vie de Rotrou mieux connue et la Querelle du Cid*, j'ai fait connaître des vers inédits attribués au poète de Dreux, qui sont tout bonnement l'œuvre de quelque « Druide », content de mystifier ses concitoyens. Cela a été une mode pendant longtemps, et l'on voulait par là se décerner à soi-même un diplôme de bel esprit. Les faux autographes de Mme de Maintenon (1), les poésies d'Ossian, celles de Clotilde de Surville, les prétendus vers d'Olivier Basselin, le *Bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire* de Grille et bon nombre de pièces insérées dans *La Vendée* du même auteur, sont des preuves de cette manie de braves gens, qui ont voulu devenir des bijoutiers en faux.

Dans le Maine il y a eu un de ces faussaires émérites,

(1) Voir la brochure de M. Grimblot, *Les faux autographes de Mme de Maintenon* et la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1869.

Richelet. Dieu sait ce qu'il a fabriqué lui-même de prétendus vers du moyen âge :

Le débat de deux damoyselles, l'une nommée la Noire et l'autre la Tannée, suivi de la vie de saint Harenc et d'autres poésies du XVe siècle, avec des notes et un glossaire, Didot, 1825, in-8o, publié sous le nom de M. de Boch. — *Li Molinier de Nemox*, conte de la fin du XIe siècle, Paris, 1832, in-8o, 29 exemplaires. — *Du baro mors et vis,* conte du XIIe siècle, in-8o. — *Œuvre excellente et à chascun désirant soy de perte préserver, très utile....* composée par M. Guillaume Bunel et publiée par Richelet, 1836, grand in-8o, 29 exemplaires. *D'un varlet et de la dame au baron*, conte du XIVe siècle, publié d'après le manuscrit, Paris, chez les Bibliophiles, 1829.

Richelet était bien aise de ne tromper qu'à moitié les lecteurs et de laisser voir le bout de l'oreille, car il a soin d'écrire ces vers à la fin de ce fabliau :

« Le troveur qui rima ce conte
Et qui, par loysir, le raconte,
Icy mit son nom tout à plain
Por la gloyre de l'écripvain.
Vous le voirez en ce coplet,
Son nom est *Jehan Richelet* ;
Il le fit quant l'an mil advint
Avec trois cent neuf et puis vint. »

Brunet a eu soin de percer ces fraudes à jour, et de ranger la plupart de ces publications de Richelet parmi les poésies refaites ou supposées.

J'ai moi-même démasqué sa fraude dans la publication des *Noelz de 1554, imprimés au Mans par Denys Gaignot,* et publiés par lui à 27 exemplaires chez son beau-père le libraire Belon. Non-seulement son recueil est tout autre chose que le recueil de Noëls de Gaignot, de 1554, dont il existe un exemplaire original probablement unique ; mais il

a remplacé trois couplets bien innocents, manquant à l'exemplaire de Noëls qu'il avait sous les yeux, par des vers grivois, gaillards et paillards de sa façon, qui lui permettent d'attaquer ce qu'il appelle la « faction dévote » (1).

Il n'est pas de falsification qu'il n'ait commise.

Il a attribué, en 1837, *à un ancien bénédictin de Saint-Maur*, une histoire des évêques du Mans, qu'il a publiée et qu'il savait bien être tout simplement du mayennais Guyard de la Fosse.

Non content de falsifier les livres, Richelet a falsifié jusqu'aux monuments. C'est ainsi qu'en 1830 il a écrit que la tradition voulait qu'une vieille maison du XVe siècle (2), de la Grand'-Rue, au Mans, « ait été occupée par la reine Bérengère », dame douairière du Mans au commencement du treizième. C'est lui qui tout simplement avait créé la tradition, et baptisé ainsi cette maison afin de lui donner un plus grand lustre, à une époque où le moyen âge faisait tourner bien des têtes.

Enfin, il a fabriqué de faux vers de Scarron, comme La Beaumelle avait fabriqué de fausses lettres de sa femme. Ces vers avaient passé comme les Noëls, dont j'ai parlé en note, dans les mains de l'ancien libraire Bondu. Ils formaient un cahier de 19 pages (3), couvert en parchemin, écrit sur

(1) Voir H. Chardon, *Les Noëls de Samson Bedouin*, Le Mans, in-8°, 1874, pp. 24 à 32. Richelet a écrit bien d'autres Noëls *faux*, fabriqués par lui. Passés dans les mains de l'ex-libraire Bondu (successeur de Belon), ils ont été vendus par celui-ci et plusieurs ont été publiés comme authentiques dans le *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*. L'acheteur qui les a publiés ne s'est pas aperçu de la supercherie, que j'avais reconnue il y a longtemps, ayant eu le manuscrit entre les mains.

(2) Voir *Le Mans ancien et moderne*, p. 151.

(3) La vente comprenait en outre un manuscrit de 44 pages, reliquat d'un soi-disant cahier de poésies de M. Guillaume d'Aliboust, vers de même acabit que tous ceux qu'a fabriqués Richelet. Cela était écrit pour en imposer aux lecteurs ; cependant il échappe deux fois à Richelet de dire : « j'ai copié », quoique l'écriture soit la même que celle des autres parties du manuscrit.

du vieux papier ; on y lisait : « Ce manuscrit m'a été vendu en 1856, par M. Leroy, rue de Tascher..... Ces quelques pièces inédites de l'abbé Scarron sont des épigrammes et des sixains et autres pièces qui ont couru la ville ou dont il a fait part à des amis ou qu'il a improvisés devant eux au Mans ».

Ces vers, suivis d'une biographie de Scarron pleine d'erreurs et où se trouvent reproduites aussi les inventions de La Beaumelle, suent la fraude par tous les pores. Il suffit de s'être frotté tant soit peu à la littérature pour s'en convaincre.

De ces vers les uns sont adressés à des personnages empruntés aux œuvres vraies de Scarron, tels que Mme de Hautefort, les Souvré, Mme de Malicorne, M. d'Avaugour, etc. D'autres, au contraire, le sont à des personnages manceaux, dont le nom appartient au XIXe siècle, l'abbé de Lestang, M. Javary, etc. Mais on les y fait parler, ou Scarron est censé leur parler en langage des Halles. Ce n'est nullement le ton de ses œuvres. De plus, et c'est là la caractéristique de ces vers et c'est bien aussi celle des poésies de Richelet, les gaillardises, les gauloiseries, les ordures, les obscénités même y débordent, et l'on sait que si Scarron a été grossier, il n'est jamais tombé dans l'obscénité. On y parle de Mme de Maintenon sur un ton encore plus dégoûtant que celui des Gazettes de Hollande.

Enfin on y voit figurer des noms de personnages qui n'ont été connus que postérieurement à la mort de Scarron. On y lit ces vers, soi-disant écrits par ce dernier :

« Quand je défierais *Bourdaloue*
De prescher mieux sur la vendange. »

A peine si je trouve trois lignes à citer dans ce ramas

d'odieuses mystifications, œuvre de Richelet, continuée par Bondu. Je les cite pour rasséréner les lecteurs :

Sur la mort de l'évêque du Mans :

« Je pleurerais, mais d'un pleur véritable
Ce grand prélat, pour moi tant regrettable,
S'il n'avait dû monter au ciel » (1).

(1) Je n'ai pas caché au possesseur du manuscrit qu'il n'avait eu main que l'œuvre d'un faussaire ; aussi suis-je persuadé qu'il n'en sera pas de ces vers, comme de ceux des recueils de Noëls, qu'il avait également achetés, et dont il a publié un certain nombre.

CONCLUSION

Pauvre Scarron ! Pauvre Yorrick ! Tu as eu, heureusement pour toi, une réputation posthume meilleure que celle que t'avait value la *Mazarinade*, au cours de ta malheureuse existence. Ton nom survit toujours parmi le grand public, à la différence de ceux de bien de tes contemporains, qui ont sombré dans la mer de l'oubli. Ton inoubliable *Roman Comique*, ton spirituel *Virgile Travesti*, ta comédie de *Dom Japhet d'Arménie*, dont bien des truculentes tirades peuvent être citées à côté de celles de l'auteur de *Tragaldabas*, voire même de l'auteur des *Burgraves*, feront vivre à jamais ta mémoire. Les délicats n'oublient ni tes *Epîtres chagrines*, qui font parfois songer à Molière, ni tes deux *Légendes de Bourbon*, ni tes vers à Melle de Hautefort, qui révèlent en toi un émule de Voiture.

Ton joyeux rire nous console de bien des douleurs. En face du pessimisme de Schopenhaüer, des tristesses d'Ibsen, ta gaieté, ton naturel, la réalité de tes peintures, qui représentent la vie provinciale telle qu'elle est, sans en outrer les laideurs, nous font aimer la vie. Tes héroïnes : Melle de l'Etoile, Angélique, Mme Bouvillon elle-même, ne nous montent pas la tête et ne dépravent pas les lecteurs comme *La fille Élisa* de Goncourt ou *Nana*, d'Emile Zola. Les Nouvelles Espagnoles que tu as habillées à la française, peuvent se lire à côté de *Carmen*, de *Fortunio* ou comme celles plus récentes d'Edmond d'Haraucourt.

Oui, tu as été heureux après ta mort, et même à l'aurore, comme au déclin de ta vie ! N'as-tu pas vu luire pour toi deux purs rayons de bonheur, puisque tu as eu dans ta jeunesse la protection et l'égide de Mlle de Hautefort et dans

ta vieillesse, pour compagne de ta vie, la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, la femme la plus accomplie de son siècle, celle que ses seuls mérites et ses vertus devaient élever à l'honneur de devenir la femme du Grand Roi (1)?

En se rappelant que tu as vu même un jour, sans parler de Christine de Suède, pénétrer dans ta demeure et se pencher vers toi encore un plus grand éclat de lumière féminine, l'astre de la non-pareille Sévigné, à laquelle tu as envoyé un de tes plus jolis madrigaux (2), ne peut-on pas dire que nul n'a été plus heureux que toi, puisque tu passeras à la postérité la plus éloignée, sous l'égide des noms des trois plus illustres, plus vertueuses et plus grandes dames du XVIIe siècle?

(1) Déjà, Costar, peu de temps avant sa mort, en plaçant le nom de Scarron sur son projet de pensions à accorder par le roi aux gens de lettres, ne l'inscrivait pas tant pour son mérite personnel que pour le renom de vertu et de beauté de sa jeune femme. Voir la liste des gratifications aux gens de lettres par Costar : « Je ne vous dirai rien de Scarron : vous le connaissez par son humeur ; mais vous ne connaissez pas peut-être sa femme, qui est une des plus belles et des plus aimables personnes du monde ».

(2) *Madrigal à Madame de Sévigné.*

Bel ange en deuil qui m'êtes apparue,
Je suis charmé de votre vue :
Je ne l'aurois pas cru,
Que vous eussiez été de tant d'attraits pourvue.
Sont-ils de votre crû ?
Ou si l'on vous les vend, enseignez moi la rue
Où vous prenez de si charmans attraits,
Qui charment de loin et de près.

Œuvres de Scarron, VII, 340.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

PRÉFACE. V

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE DE SCARRON

Introduction générale sur les rapports de Scarron avec le Maine. — La famille de Scarron. — Scarron « l'Apôtre » et Gabrielle Goguet. — Son enfance. — Scarron « domestique » de l'évêque du Mans. — Le baptême du 26 avril 1634. — Mme Bouvillon commère de Scarron. — L'hôte et l'hôtesse de Saint-Jacques. — Le voyage à Rome. — La table des évêques. — Les relations avec Maynard. . . . 1

CHAPITRE II

LE CANONICAT ET LA MALADIE DE SCARRON

Canonicat accordé à Scarron le 18 décembre 1636. — Collation et prise de possession. — Mort de l'évêque. — Espérances à vau-l'eau. — La prébende disputée. — Procès avec Melot, qui appelle Scarron « *domestique de l'évêque* ». — Fin du procès le 14 janvier 1640. —

Mort de Louis XIII et du père de Scarron. — Maladie du poète. — Légende inventée par La Beaumelle. — Le *canard* de Pontlieue. — Les dires des contemporains sur la maladie de Scarron. — Du rôle de la Ménardière. — Opinion de Scarron sur son compte, sur Guénault et sur les médecins. — La pièce en vers : *Les médecins au XVIIe siècle*. — Opinions des médecins d'aujourd'hui sur la nature de la maladie de Scarron. — Ce qu'en dit le poète à sa garde-malade. — Date du début de la maladie. 26

CHAPITRE III

SCARRON ET MADAME DE HAUTEFORT

Madame de Hautefort est exilée au Mans (1640). — Portrait de l'ancienne favorite de Louis XIII. — Les premiers rapports de Madame de Hautefort avec le Maine. — Liens de famille. — Liens d'amitié. — La vie de Madame de Hautefort durant son exil. Ses vertus. Relations avec Anne de Montalais, Madame de Lorière et les Le Vayer. — La protection qu'elle accorde aux poètes. Scarron et Madame de Hautefort. Il est heureux à cause de sa protectrice, malgré des difficultés de toutes sortes. — La part d'une influence féminine dans la vie et dans l'œuvre de Scarron. — Véritable nature de son génie burlesque 63

CHAPITRE IV

LA VIE LITTÉRAIRE DE SCARRON DANS LE MAINE

La Société polie dans le Maine au début du XVIIe siècle. — Les poésies de la jeunesse de Scarron. — M. de Belin et la querelle du *Cid*. — L'*Épithalame du comte de Tessé et de Mademoiselle de Lavardin*. — Scarron et le vicomte de Jarzé. — Les protecteurs et les amis de Scarron. — La « première manière » de Scarron : Poésies mancelles. — Le *Recueil de quelques vers burlesques* (1643). — Résumé de sa vie dans le Maine. 91

CHAPITRE V

SCARRON DEPUIS 1643 JUSQU'A SON MARIAGE LA MAISON DITE DE SCARRON AU MANS

Scarron jusqu'en 1646. Le voyage au Mans. L'épître à Mme de Hautefort. Le jugement de Scarron sur la toilette des Mancelles comparé à celui de Taine. — La Maison de Scarron. Un chapitre de l'histoire des maisons canoniales du Mans. — Revue des anciennes maisons historiques de cette ville. — Le chanoine Scarron depuis 1646 jusqu'à son mariage. 122

CHAPITRE VI

LE ROLE DE SCARRON DANS LA FRONDE LES MAZARINADES MANCELLES. LA MAZARINADE LA FRONDE DE 1649 AU MANS

Du rôle des marquis de La Boulaye et de Jarzé. — Extraits des Mémoires de Julien Bodreau. — Vengeance de l'évêque et de sa famille. — Les Manceaux punis de s'être donnés *la douceur* de payer le *sel* bon marché. — Ils prennent les chapons pour avocats. — Du rôle des Poulardes dans l'histoire de la Fronde mancelle de 1649. — Fronde éphémère dans le Maine de 1652. — Beaufort, le duc de Tresmes et son secrétaire Rosteau, l'ami de Scarron, soutiennent le parti de la Cour. 153

CHAPITRE VII

LES PRÉLIMINAIRES DU MARIAGE DE SCARRON

Les Préliminaires du Mariage. — La rencontre de Scarron et de Françoise d'Aubigné. — Le voisinage. — Les logis de Scarron. —

L'hôtel de Troyes et Madame de Neuillan. — La naissance et les premières années de Françoise d'Aubigné. — Les rapports de famille. — Les attaches poitevines de Scarron. — Les relations du conseiller Paul Scarron et de Constant d'Aubigné. — Comment se fit la rencontre des futurs époux à l'hôtel de Troyes. — Les renseignements dont Scarron avait besoin pour son voyage en Amérique. — Les motifs du mariage et ceux de son ajournement. . . . 183

CHAPITRE VIII

LE MARIAGE DE SCARRON ET DE MADEMOISELLE D'AUBIGNÉ. LE PROJET DE VOYAGE EN AMÉRIQUE

Les préparatifs du voyage en Amérique. — Scarron résigne son canonicat à Jean Girault, secrétaire de Ménage. — Le contrat de mariage du 4 avril 1652. — Le mariage quasi secret. — Scarron ne va plus en Amérique, mais laisse toujours répandre le bruit de son départ, craignant une prochaine réaction royaliste. — Le voyage de noces en Touraine. — Les portraits de la jeune Françoise d'Aubigné et de Scarron. 225

CHAPITRE IX

LES DERNIÈRES ANNÉES DE SCARRON

Le ménage Scarron. — La vie honnête et cachée de Mme Scarron. — Son portrait par Somaize. — Les vers de Ménage et de Charleval. — L'apparence de confort et la grande gêne. — Les créanciers de Scarron. — Sa bonté. — Il prête de l'argent à Charles d'Aubigné. — Ses rapports avec sa famille. — Les festins chez Scarron précurseurs des dîners du Caveau. — La protection de Fouquet et de Séguier. — Les attaques de Gilles Boileau. — Le testament et l'épitaphe du pauvre Scarron 263

CHAPITRE X

LES AMIS DE SCARRON AU MANS. SES RAPPORTS AVEC LE MAINE DEPUIS 1652

Charles Rosteau. Son origine Mancelle et sa famille. Le secrétaire du duc de Tresmes. L'Epicurien gourmand. Manuscrit inédit de Rosteau à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ses rapports avec Mme Scarron depuis la mort de son mari. — Boisrobert, Leprince et d'Ouville. Boisrobert chanoine du Mans. Ses bénéfices dans le Maine. Il les résigne à son neveu Leprince, chez qui il envoie son frère d'Ouville. Les contes de d'Ouville. Ses Nouvelles Espagnoles. Celles de Scarron et de Boisrobert. Les conflits de Scarron, de d'Ouville et de Boisrobert. Leurs emprunts à dona Maria de Zayas. — Rapports de Costar avec Scarron. Costar chanoine du Mans et favori de l'évêque de Lavardin. Les envois de poulardes à Scarron. Ses démêlés avec Boisrobert. Scarron inscrit par Costar dans l'état des pensions à distribuer par le roi aux gens de lettres. — Louis des Malicottes, avocat et jurisconsulte au Mans. Vers de Scarron en tête de ses œuvres. — Le chanoine Nicolon, sieur de Cossé. Ses rapports avec Scarron et M. Vincent. — La Société précieuse et ses adversaires dans le Maine. — Un souvenir du Maine dans la *Gazette Burlesque* de Scarron en 1655. 301

CHAPITRE XI

MORT DE SCARRON

Le testament de Scarron. — Sa mort. — Nombreuses pièces de poésies faites à l'occasion de son décès. — *La Pompe funèbre de Scarron et le Songe du Resveur*, attribué par Paul Lacroix, à Molière. — La date de la mort de Scarron. — La légende de la prétendue chapelle de Scarron à l'église Saint-Gervais. — Description de cette curieuse chapelle et de ses peintures. — Un *comble* inspiré par Hamlet, dans le *Journal Officiel*. — Le procès-verbal de l'apposition des scellés dans l'appartement de Scarron et les collections de Brienne du

prince de Baufremont. — Le mobilier de Scarron. — Ses nombreux créanciers. — Son inventaire. — Mme Scarron assiste au convoi de son mari. — Sa détresse. — Bribes qu'elle tire de la succession du pauvre homme. — Ses égards envers les parents et les amis de Scarron. 355

CHAPITRE XII

LES ŒUVRES POSTHUMES, LEUR PUBLICATION PAR ALEXANDRE D'ELBÈNE

Alexandre d'Elbène auteur de la publication des Œuvres posthumes de Scarron. — Ses liens d'amitié avec le poète. Sa famille. Ses relations littéraires. Ses pique-niques chez Scarron. Sa paresse même en amours. Mylord *protector et cunctator*. — Mme Scarron reste fidèle à son souvenir et lui procure une fin chrétienne. — Les autres d'Elbène. — Leur confusion avec Alexandre. — La vraie Mme Scarron. 395

CHAPITRE XIII

POÉSIES APOCRYPHES DE SCARRON

Les falsificateurs dans les œuvres littéraires. — Un faussaire émérite dans le Maine au XIXe siècle. — Richelet. — Ses fausses poésies du moyen âge. Ses Noëls faux et ses Noëls interpolés. — Son invention du nom de la maison de la reine Bérengère. — Ses fausses poésies de Scarron. Preuves de leur défaut d'authenticité. . . . 416

CONCLUSION. 421

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

MAMERS. — TYP. G. FLEURY ET A. DANGIN. — 1903.

BINDING SECT. DEC 7 1979

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PQ
1919
Z5C5
t.1

Chardon, Henri
Scarron inconnu

24